LA SANTÉ DE LOUIS XIV

Pour en savoir plus sur les Éditions Perrin (catalogue, auteurs, titres, extraits, salons, actualité...), vous pouvez consulter notre site internet : www.editions-perrin.fr

collection tempus

Stanis PEREZ

LA SANTÉ DE LOUIS XIV

Une biohistoire du Roi-Soleil

PERRIN www.editions-perrin.fr

© Champ Vallon, 2007 et Perrin, 2010 pour la présente édition ISBN: 978-2-262-03196-1



INTRODUCTION Une santé si précieuse

« Les rois ont des poumons, de la bile, du sang, Un cœur, qui le croirait ? et même des entrailles ; La fièvre avant l'émeute a fréquenté Versailles ; Le ventre peut manquer de respect ; les boyaux Osent mal digérer les aliments royaux ; Bons rois ! Dieu joue avec leur majesté contrite ; Dans la toute-puissance il a mis la gastrite ; Il faut bien l'avouer, dût en frémir d'Hozier, Ainsi que les dindons, les rois ont un gésier ».

Victor Hugo¹.

L'histoire que voici parle d'un roi confronté à la maladie, à la souffrance et aux décisions de ses médecins. Entouré d'une cour qui le surveille autant qu'elle lui sert de public, cet homme pas comme les autres expérimente ses ennuis de santé dans le contexte d'une monarchie curiale longtemps itinérante avant de se fixer à Versailles. Toute sa vie est une pièce de théâtre grandeur nature mais Louis Dieudonné, le fils « miraculeux » du valétudinaire Louis XIII, n'est pas un malade imaginaire pour autant. Les maladies sont là, les remèdes incertains aussi, et la bonne volonté des archiatres menace parfois cette personne royale à force de savoir livresque et d'ethos courtisan. Bien sûr, l'éti-

quette plus ou moins rigide de la cour et les exigences de la fonction royale viennent interférer avec l'état d'un malade qui a souvent du mal à accepter ses incommodités. Et ceci, au regard de l'image qu'il veut donner de lui en toute occasion.

On a tant écrit sur Louis XIV que l'entreprise ici menée pourrait sembler peu justifiée en cela qu'elle traite de thèmes déjà connus des historiens du règne voire du grand public (l'épisode de la fistule est sans doute aussi célèbre que la prétendue « boulimie » du roi) et qu'elle utilise des sources qui, là encore, sont pour certaines de grands classiques (les Mémoires de Motteville ou ceux de Saint-Simon par exemple) dans lesquels des générations d'érudits ont puisé de nombreuses informations. Pourtant, en filigrane des postures héroïques de ce Roi-Soleil si souvent fantasmé ou écorné par des clichés séculaires, se tient un individu au simple corps mortel mais que sa naissance, son règne et sa longévité ont rendu exceptionnel. Or, si le personnage est intéressant, c'est aussi parce qu'il peut s'avérer tout à fait banal. Précisément, l'articulation entre le quotidien biologique du roi et le caractère foncièrement singulier de sa condition peut servir d'intrigue à une enquête rapprochant le vital de l'historique².

La renommée du souverain a souvent amené les spécialistes à s'interroger sur l'action politique du roi en relation avec ses maux les plus célèbres. Un lieu commun des plus tenaces associe la fistule de 1686 à un tournant du règne. L'analyse a été formulée dès la Restauration par Pierre-Édouard Lemontey, un royaliste amer cherchant très loin les causes de la Révolution :

« Au milieu de son règne, le monarque fut frappé d'une révolution humorale qui changea la force de son tempérament et le cours de ses idées. Sa carrière fut coupée en deux moitiés, dont la première forma sa vie héroïque, et la seconde sa vie subjuguée ; enfin, puisqu'il faut dire cette vérité abjecte, le sort de la monarchie dépendit d'une fistule. »³

Étrangement, Jules Michelet suivra cette voie tortueuse en jugeant l'action du monarque, au cours de la décennie 1680, à l'aune d'une santé vacillante :

« On pouvait exploiter cet état de mauvaise humeur. Elle tenait fort à sa santé. La table qui succéda aux femmes, l'avait ruiné bien plus vite. Beau encore à Nimègue, rajeuni par Fontanges, il est, en peu d'années, l'homme de bois qu'a peint Rigaud au solennel portrait du Louvre. Plus de dents. La bouche rentrée, tirée par un coin sec, ne s'accorde que trop avec l'œil triste et aigu, plein de pointes et de petitesses. Même avant, des coliques et des ballonnements, les orages des voies digestives, le rendaient colérique, et il n'entendait que Louvois. C'est alors qu'il permit, sur un oui, sur un non, ces cruelles exécutions qui mirent en cendres les plus belles villes (1682-1684). »⁴

L'objectif de l'historien, on l'a compris, est surtout de discréditer les panégyristes et de défaire la légende du roi en dévoilant la décrépitude qui l'a atteint passé l'âge de quarante ans. Il s'agit aussi de critiquer l'absolutisme en pointant du doigt les conséquences politiques de la diminution physique d'un monarque absolu continuant à prendre ses décisions dans la fièvre :

« Tel le roi, telle la France. Elle subit toutes les variations de sa santé. La proscription s'aigrit avec le mal du roi. L'opération amène une détente subite, une faiblesse, une énervation générale. [...] Le roi, triste et violent, dans sa pénible attente, en lutte avec les chirurgiens qui, dès l'été, voudraient agir, en fait pâtir l'Europe. [...] L'ulcération se déclarait ; il fallait opérer. Auparavant, il voulut faire un acte de piété. »⁵

Et voilà la Révocation expliquée d'un trait de plume et d'un coup de bistouri trop redouté pour ne pas mériter un acte fort en direction du Ciel.

Mais les raccourcis de Michelet sont aussi, et surtout, ceux d'une époque où le discours médical prétendait tout expliquer par la psychologie des personnages, grands ou petits. D'ailleurs, les gradués de la Faculté de médecine se plaisent, en parallèle, à établir un diagnostic posthume de ce patient ô combien prestigieux. Nombreux, en effet, sont les praticiens à s'intéresser au cas Louis XIV et au Journal de sa santé publié en 1862 par Joseph-Adrien Le Roi⁶. Michelet connaissait déjà le manuscrit⁷ mais sa publication a augmenté l'intérêt du public pour cette narration déconcertante du quotidien pathologique du souverain. Sainte-Beuve en livre un compte rendu assez saisissant : « On v voit tout, on v sait tout, on y dit tout; on assiste aux consultations et à leur résultat; on y a la formule des purgatifs divers, des pommades, emplâtres, lavements, etc. [...]. Oh! la misère pourtant que d'être ainsi exposé des pieds jusqu'à la tête à la postérité! et qui pourrait résister à une publication pareille ? »8 Il achève son analyse par une réflexion de bon sens, un peu alourdie par un jugement moral : ce roi, si travaillé de l'intérieur et qui a dû si souvent prendre sur lui pour continuer à jouer son rôle, ne mérite-t-il pas le respect ? Passons sur ce sentiment pour souligner le problème de fond, celui posé par un exercice du pouvoir parasité par les défaillances physiques du Prince et compliqué par la stratégie du gouvernement personnel. En effet, la « maîtrise de soi » – soit, la première étape du pouvoir juste – peut expliquer la performance politique et corporelle qu'a accomplie le roi. Mais, au milieu du xixe siècle, cette question n'est pas vraiment d'actualité et l'ambition du critique littéraire est ailleurs.

On retiendra, pour le xx^e siècle, à la suite de l'étude de Kantorowicz consacrée à la théorie des deux corps du roi, les travaux de C. D. O'Malley⁹ et de L. Marin¹⁰. Pour ces deux auteurs, le *Journal de santé* rédigé par les médecins de Louis se révèle riche de renseignements sur l'envers du décor versaillais. Tous deux reconnaissent, en filigrane du récit des archiatres, la mécanique d'une monarchie curiale où l'art de paraître est autant une question de politique que de survie. De cette tension entre domination de soi et domestication des courtisans naît une mélancolie dont le portrait emphatique de Rigaud rend compte. En effet, écrire le journal de la santé du roi revient à expérimenter une autre forme d'historiographie, un autre type de peinture héroïque renvoyant l'image à la fois vaniteuse et complaisante d'un roi supposé grand jusque dans ses maladies.

La variété des sources induit toujours un grand nombre de problèmes méthodologiques. Traités médicaux, mémoires et journaux de courtisans, correspondances diverses et périodiques côtoient, dans le corpus qui a été établi, quelques dizaines de peintures, de médailles, de panégyriques et de poésies de circonstance. Or, tous ces documents s'inscrivent dans des stratégies et des dispositifs qui leur sont propres et une approche globale ne suffirait pas à les exploiter de façon satisfaisante.

Certaines archives méritent une attention toute particulière. Le *Journal de santé* tenu, des décennies durant, par les premiers médecins pose plusieurs questions relevant du domaine médical et politique. Au-delà de ses relevés ponctuels sur l'état physique du souverain, ce texte constitue une *représentation* à part entière du monarque, à la manière des portraits ou des récits historiques qui lui ont été consacrés. Le journal des premiers médecins¹¹, en plus de rassembler une grande quantité de renseignements sur les maladies de Louis XIV, est révélateur d'un type de pouvoir s'exerçant sur un *malade* qui se transforme, page après page, en *patient* et en *héros* d'une légende médico-historique¹². Pour autant, le manuscrit de Vallot et de ses successeurs n'est pas un vrai dossier médical. Il n'a jamais eu pour

objectif de rassembler et de synthétiser des observations quotidiennes car, page après page, le lecteur prend connaissance du bilan annuel d'une consultation inachevée. Le journal n'est pas un dispositif de surveillance mis au point et instrumenté par les médecins du roi. Fidèle à la tradition classique, il ne comporte ni tableau comparatif, ni calculs, ni relevé précis. Au contraire, il relève d'une réminiscence parfois confuse des événements (les dates ne sont pas sûres) même si les rédacteurs ont pu rêver d'un mémoire destiné à l'établissement d'un régime d'autant plus idéal qu'il était fondé sur une observation à long terme.

Antoine Vallot a jugé bon de préciser l'objectif du projet qu'il a conçu : « ... en la conduite de sa santé [celle du roi], j'ai remarqué plusieurs fois des incommodités très considérables, auxquelles, par la grâce de Dieu, j'ai apporté les remèdes qui m'ont réussi fort heureusement, comme j'ai exposé dans ce livre, où j'ai fait une exacte description de tous les accidents qui sont survenus à S. M., pour me servir d'instruction et à mes successeurs aux occasions qui se présenteront à l'avenir, durant l'heureux cours de sa vie, pour conserver une santé si précieuse. »13 Dès les premières pages, le médecin insiste sur les avantages pratiques du texte. Celui-ci doit rendre compte de l'histoire pathologique du roi, des remèdes employés, avec leur composition et leurs effets notables, et devra servir de référence aux successeurs de l'auteur de cet enregistrement confidentiel des accidents de santé du souverain. Ainsi, le journal est destiné à devenir une archive consultable par les premiers médecins successifs, et par eux seulement. Il doit permettre de découvrir le *vrai* tempérament de Louis XIV et de conserver la trace des interventions médicales, la chirurgie étant laissée de côté. En ce sens, l'écrit du médecin cherche à transformer sa pratique, et non son patient, en « document »¹⁴ afin de conserver nombre d'informations susceptibles d'être mises à profit en période de crise.

Implicitement, l'auteur transforme son regard en témoignage parce qu'il donne un tour descriptif à ses relevés empiriques, les organes sensoriels du praticien faisant office d'instruments de mesure. C'est le point de vue de l'archiatre qui s'impose dans cette histoire hésitant souvent entre la biographie héroïque du monarque et auelaues énumérations fastidieuses. Certaines descriptions n'apprennent guère plus que celles des autres courtisans et le vocabulaire employé dans le journal est bien éloigné du jargon rapporté par les comédiens. On ne rencontre aucune référence aux textes canoniques de la pratique médicale, ni aux débats scientifiques du temps. Les chiffres manquent cruellement, la fréquence du pouls est toujours désignée par des termes flous, la sensibilité du médecin donnant la mesure de tous les phénomènes quantifiables en l'absence d'un vrai protocole guidant l'observation. Plus énigmatiques encore sont les paroles du souverain étant donné que les auteurs successifs ont rechigné à citer leur patient, peutêtre en vertu d'une exigence de confidentialité.

Si les auteurs du manuscrit ont expérimenté une nouvelle manière de transcrire une partie de leurs observations, il serait abusif de voir dans le *Journal* le tout premier dossier clinique de l'histoire de la médecine occidentale. Ainsi, Louis le Malade n'est pas devenu le simple jouet des tenants d'un pouvoir médical logé à la cour car la médecine du Grand Siècle ne recherche pas la réification brutale du malade par sa réduction à l'état de « cas clinique ». Le journal d'Héroard pour Louis XIII le montrait parfaitement par la richesse de son contenu¹⁵. Puisque les archiatres soignent une personne qui a la particularité d'être roi, leur rapport d'activité tend à se métamorphoser en une *Vie d'homme illustre*. Fidèle au genre, le récit chemine de la naissance extra-

ordinaire du personnage (« Louis XIV, dit Dieudonné, par son heureuse et miraculeuse naissance, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, fils de Louis XIII et d'Anne d'Autriche, naquit... »¹⁶) jusqu'à sa mort édifiante (si le texte s'est brusquement interrompu en 1711, pour des raisons inconnues, on imagine sans mal la teneur des pages que Fagon aurait pu rédiger...). On souligne au passage les étapes essentielles du parcours et les grands moments, comme en 1655 (« ... un mal si grand et si extraordinaire »¹⁷), 1658 et bien sûr 1686, l'année de la célèbre fistule anale.

On ne saurait aborder la thématique du corps royal sans évoquer les travaux d'Ernst Kantorowicz consacrés à la théorie qui l'a rendu célèbre. Il ne s'agit pas ici d'étudier le fonctionnement des obsèques royales et l'arsenal théologico-juridique permettant de penser la continuité de l'État par-delà la mort du monarque. Mais le statut du corps immortel du monarque nous intéresse tout particulièrement dans la mesure où il risque d'affleurer dans les représentations montrant le roi triomphant ou infirme. Loin de vouloir simplifier les conclusions de Kantorowicz et de son suiveur Ralph Giesev, il est nécessaire de souligner qu'à l'époque de Louis XIV, les fictions exhibant le corps dédoublé du souverain (un mannequin servi, apostrophé et ausculté comme s'il s'agissait du monarque vivant) n'ont plus cours. Seule demeure, loin de toute théorie explicite, la dualité d'un corps où le biologique semble céder le pas au symbolique et au religieux. Ainsi, le roi possède deux corps conformément à la dualité sémantique du terme¹⁸. Il y a tout d'abord le corps qui est, de fait, une incarnation du royaume, de l'État et de l'autorité de droit divin qui lui donne sens (le roi est une allégorie prenant les traits d'un individu réel) ; il y a ensuite celui qui, de façon banale, est exposé à la souffrance et à la mort alors qu'il a reçu l'onction sainte à Reims (s'il est désormais thaumaturge, il n'en reste pas moins exposé à tous les dangers du quotidien). Quand le simple corps du roi souffre de la goutte ou de la fièvre tierce, son corps glorieux est censé demeurer intact en vertu du principe selon lequel il ne meurt jamais¹⁹. Cependant. l'interruption de l'usage du mannequin de substitution et la grande discrétion des auteurs français à propos de ce dédoublement du corps royal imposent la plus grande prudence en ce qui concerne le Roi-Soleil. La personnalisation du pouvoir qu'il a réussi à imposer (en s'inspirant notamment du modèle espagnol) a opéré une sorte de fusion du corps glorieux et du corps mortel en conférant aux péripéties de ce dernier une importance sans précédent. Si Louis XIV n'est pas le premier à avoir voulu tirer parti de ses maladies²⁰, il a été le premier monarque français à bâtir une partie de sa légende personnelle autour de ses ennuis de santé. Aussi l'étude des maux du roi nous conduira à poser de multiples questions d'ordre politique et dynastique à ce corps et à cette santé d'une exceptionnelle banalité.

Quant à la notion de « santé », elle doit être prise au sens large afin de ne pas limiter l'investigation aux seuls épisodes pathologiques. Elle peut se définir, pour reprendre les dictionnaires du temps, à la fois comme « une belle et naturelle disposition du corps qui exerce ses fonctions avec excellence »²¹ et comme un objectif à atteindre dans la mesure où les ennuis qui la grèvent et la menacent sont quotidiens²². D'une part, la santé constitue souvent une expérience de seconde main étant donné qu'un individu peut s'estimer sain alors qu'il est malade sans le savoir (il y a souvent dissonance entre le discours du médecin et celui du patient, notamment lorsque celui-ci refuse d'adopter la posture classique du « malade »²³); d'autre part, elle ne résume pas, dans sa définition médicale, la totalité des mécanismes qu'elle recouvre aussi bien du point de vue physiologique (activité physique, alimentation, réaction à l'environnement) que psychosociologique (image de soi, compétence juridique, professionnelle, familiale, etc.²⁴). Elle est donc un *état* à l'échelle de l'organisme et un *ordre* à l'échelle du corps et de l'individu.

Dans un premier temps, le problème est de savoir ce que l'on peut dire d'un individu malade et de son histoire personnelle, loin des études statistiques censées compenser la fragilité des relevés ponctuels et des enquêtes sporadiques²⁵. Ni une lecture globalisante de l'histoire du savoir médical, ni une collecte d'anecdotes difficiles à vérifier ou tout à fait insignifiantes ne semblent satisfaisantes. La solution consiste peut-être à se placer du point de vue du patient lui-même, c'est-à-dire de l'individu exposé périodiquement à des pratiques et à des discours concernant son corps, son régime de vivre et sa santé²⁶. Cette trajectoire privilégiant l'étude de dispositifs plus ou moins complexes par rapport à celle des discours généraux est perpendiculaire à la perspective classique de l'histoire générale des savoirs scientifiques. Mais si l'on redonne sa place centrale à l'individu et aux sources qui en parlent, c'est pour mieux articuler son expérience intime à ce qui l'environne et qui détermine la manière dont il va se soigner, se comporter en tant que malade, et se positionner par rapport à un ensemble de paradigmes médicaux (si possible localisés et datés²⁷) et de circonstances forcément aléatoires²⁸. On aura reconnu la démarche adoptée par l'anthropologie médicale, discipline riche d'enseignements pour une histoire du et surtout des corps²⁹.

Si, pour parler ici de ce corps royal, les mécanismes biologiques et leurs dysfonctionnements sont privilégiés, ce n'est pas pour révéler « l'envers du Grand Siècle » ou « la vie quotidienne à l'époque de Molière », comme d'autres auteurs l'ont tenté, mais pour déplacer le centre de gravité de l'analyse en direction du vivant puisqu'il est aussi une forme du vécu. On ne saurait non plus réduire l'individu à son organisme : dans la mesure où le vivant relève aussi du vécu (à la manière d'un accident quelconque, la maladie représente un événement qui peut modifier les paramètres du quotidien), la subjectivité du ressenti est à prendre en compte puisque ce corps, ses affects et ses sensations sont ceux d'un sujet souffrant³⁰. Néanmoins, ce problème ne doit pas interdire ce type d'investigation, éloigné, il est vrai, de l'étude générale des représentations du corps et des pathologies. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une reconstitution et d'un commentaire de ce que l'homme Louis Dieudonné de Bourbon a pu ressentir au cours de telle ou telle maladie en faisant abstraction de sa fonction : vouloir séparer le roi de l'individu nous paraît aussi vain que maladroit. Au-delà de la mise en évidence des maux dont il a souffert (les sources nous le permettent fréquemment), l'observation des dispositifs entourant ces indispositions prend tout son sens dans le cadre d'une étude historique consacrée à la médecine au XVIIe siècle, au régime monarchique ou à la publicité rovale.

*

Ce qui diffère ici des approches classiques, indépendamment de l'objet d'étude, à savoir un corps vivant et souffrant, c'est l'échelle d'observation et de compréhension des événements. Par définition, le cas clinique « Louis XIV » ne renvoie qu'à lui-même et on ne saurait le considérer comme un exemple-type susceptible d'illustrer le quotidien sanitaire de ses contemporains. À la rigueur, on peut se demander si certaines des maladies royales n'étaient pas communes à l'aristocratie du temps et si les remèdes prescrits par les archiatres

n'étaient pas tout simplement anodins. Au-delà de ces questions, la mise en évidence d'une conjoncture pathologique semble nécessaire, tant pour l'établissement d'une chronologie fiable des maladies du roi (quelles maladies, à quel moment, pendant combien de temps ?) que pour la mise en perspective des traitements qu'il a suivis (quels remèdes, à partir de quelles théories médicales, avec quelle originalité thérapeutique ?).

En même temps, dans une démarche compréhensive, l'étude des maladies du souverain impose de s'intéresser aux dispositifs mis en place autour de son corps, au sein de son environnement familier à savoir celui de la cour. Les historiens se sont rarement intéressés aux relations qu'il pouvait y avoir entre l'espace curial et le corps du roi aui en constitue le centre. Ainsi, le château de Versailles n'est pas seulement le présentoir iconographique de la figure royale, pas plus que la cour ne se résume à un échiquier pour ambitieux en tous genre. Les palais de la monarchie sont aussi des lieux de vie qui constituent, comme tout autre habitat, des zones de protection mais aussi de risque. Et ils représentent aussi, de façon ponctuelle, des espaces de soin puisqu'ils abritent les principaux garants de la santé royale. Cet espace qui entoure le corps du monarque et dont les limites tendent à se confondre avec celles de la cour participe pour beaucoup à la lutte contre la maladie. Il est censé faire écran aux menaces extérieures et intérieures (insalubrité, empoisonnement, contagion, etc.) tout en servant de cadre à l'entretien quotidien de la santé du roi, qu'il s'agisse de son régime alimentaire ou de ses activités physiques.

C'est enfin dans un troisième espace aux limites plus floues que se déploient les représentations de la santé du monarque. Jusqu'à présent, c'est prioritairement l'image apollinienne et martiale d'un souverain franchement désincarné qui a fait parler d'elle dans les grandes études consacrées à Louis XIV³¹. Cependant, en parallèle à la « figure » et au corps glorieux du Prince se tient un être vivant particulièrement vulnérable et dont les déboires physiques contraignent souvent la monarchie à communiquer. On peut supposer que c'est là un temps fort de la « propagande » royale et de la censure de certaines informations relevant du secret d'État parce qu'il en va de la vie ou de la mort du roi. C'est le moment d'observer comment l'image d'un malade couronné s'invite dans les représentations, les discours et les stratégies les plus diverses.

Ainsi, les maladies royales peuvent être étudiées au travers de trois espaces organisés de façon quasiment concentrique et qui parfois se superposent. Le premier est celui de l'individu souffrant en tant qu'homme du xvii^e siècle et en tant que roi de France. On y découvre un malade subissant les pathologies et le savoir médical de son temps par l'intermédiaire de ses médecins. Le second espace est celui de la cour, là où se tient la Maison médicale du roi, là où se déploie le quotidien à la fois hors du commun et très banal d'un monarque obsédé par l'étiquette. Le troisième et dernier espace, le plus vaste et le plus complexe sans doute, est celui où les indispositions du malade le plus célèbre du royaume donnent lieu à la production, à la circulation voire à la confrontation d'informations, d'images et de signes très divers. C'est surtout là que se déploient, dans leur foisonnement, les relations ténues qui existent entre le corps vivant, les pouvoirs et les représentations.

PREMIÈRE PARTIE

LES ÂGES DE LA VIE ET LA CONJONCTURE PATHOLOGIQUE

Les nombreuses sources qui nous ont été transmises par les contemporains de la vie de Louis XIV rendent possible la mise en évidence d'une conjoncture pathologique relativement précise. Malgré les incertitudes entourant tout diagnostic rétrospectif, la plupart des grandes maladies et des maux chroniques du Roi-Soleil peuvent être mis au jour, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Loin de se limiter à une chronologie qui deviendrait vite fastidieuse, cette entreprise vise moins à reconstituer une expérience vécue de l'intérieur (l'historien ne peut, ni ne doit se mettre à la place du roi) qu'à replacer les épisodes pathologiques du souverain dans le contexte médical de l'époque tout en s'interrogeant sur l'impact des maladies sur son quotidien. Nombreuses sont les interférences entre l'expérience empirique du mal, qu'elle demeure confidentielle ou qu'elle soit rendue publique, les discours et les pratiques censées donner un sens aux dysfonctionnements constatés et qui tentent, en parallèle, d'acheminer le patient sur la voie de la guérison. L'ensemble intervient dans la construction d'un fait pathologique complexe. Celui-ci est irréductible à un banal accident de parcours et doit être articulé au fait thérapeutique qui en constitue le prolongement sinon la reconstruction rétrospective, les premiers signes étant rattachés à un système plus vaste et identifié par le savoir médical. Précautions et mesures prophylactiques interviennent aussi, en amont, pour garantir le sujet contre les risques auxquels il s'expose quotidiennement. Le tout interdit de voir la maladie comme un fait limité dans le temps de façon trop stricte, c'est-à-dire avec un début et une fin, fixés par les sensations du sujet malade. Certains maux, comme certains traitements, effacent à chaque fois la limite qu'on voudrait tracer entre l'état de santé et l'état pathologique. Ainsi, l'établissement vertical de la conjoncture pathologique d'un cas individuel - soit la chronologie des maux inventoriés dans les archives disponibles nécessite une exploration horizontale des ramifications de la maladie comme carrefour de significations, de pratiques et de postures à contextualiser sans cesse.

CHAPITRE 1

La vie fragile des premières années (1638-1663)

UNE NAISSANCE COMPROMISE MAIS RÉUSSIE

Dieudonné, le deuxième prénom de Louis, est le rappel d'une naissance un peu inespérée. Inespérée du point de vue de l'opinion des Français précisément, et c'est au prix d'une immersion dans le surnaturel que les esprits ont pu aisément concevoir les événements de 1638¹. La grossesse « miraculeuse » d'Anne d'Autriche marque ainsi les premiers mois de vie du fœtus puis du bébé Louis Dieudonné dont la « santé » prénatale n'est rien moins qu'une affaire d'État dans un temps où naître d'une mère longtemps inféconde tient de l'exceptionnel.

Passons sur les rumeurs et les bruits du palais concernant l'impossibilité pour Louis XIII de concevoir un enfant². Il en va de même pour la reine alors qu'une large part de l'historiographie du temps présente les années précédant la naissance du Dauphin comme une période de stérilité³. On rappellera d'ailleurs qu'elle a été enceinte en 1622, mais sans succès, et si cette grossesse malheureuse n'a guère trouvé d'écho dans les publications du temps, on peut toutefois s'en remettre au témoignage du maréchal de Bassompierre :

« La court estoit fort belle, et les dames aussy ; mais sur le milieu du caresme il arriva un accident quy fit quelque desordre : la reine devint grosse, et l'estoit de six semaines quand un soir, madame la princesse tenant le lit, la reine y alla passer la soirée jusques apres minuit avesques les autres princesses et dames du Louvre [...], quand la reine s'en retournant coucher et passant par la grande salle du Louvre, madame la connestable de Luines et mademoiselle de Verneuil la tenans sous les bras et la faisans courir, elle brocha et tomba en ce petit relais du haut dais dont elle se blessa, et perdit son fruit. »⁴

Cette fausse-couche accidentelle, survenue chez une jeune femme de vingt ans, pouvait laisser présager de nouvelles difficultés lors des grossesses à venir. L'anecdote montre aussi qu'une grossesse et une naissance abouties sont toujours une réussite à l'époque, surtout si l'enfant qui arrive à terme est bien formé. Il faut encore, pour que le bonheur soit sans tache, que la mère survive à l'éprouvante mise au monde. Tout en jetant un regard de démographe sur la question, il est impossible de donner une estimation du taux de réussite des procréations. Combien de grossesses se sont-elles soldées par un échec à cause d'une maladie, d'une famine ou d'un manque de vigilance, sans laisser aucune trace ?

Une fois la conception réalisée, encore fallait-il être certain des signes de la grossesse voire de la paternité du roi. En pleine période d'efflorescence d'une littérature galante, les mauvaises langues eurent vite fait de mettre en doute les capacités d'un souverain maladif. Ce point relève autant de la diffamation, dont Mazarin eut un moment à pâtir, que d'un étonnement que dissimulait bien mal le recours au miraculeux pour expliquer cette conception que plus personne n'attendait. La reine était âgée de trente-sept ans à la naissance du Dauphin, ce qui était tardif pour les femmes du xvii^e siècle⁵. La faible constitution du monarque vieillis-

sant devait renforcer la conviction des moins optimistes et parmi eux d'un Gaston d'Orléans. Il semble que l'incertitude ait perduré jusqu'aux premiers mouvements de l'enfant dans le ventre de sa mère⁶. Richelieu lui-même l'a signalé en référence aux années de « stérilité »⁷.

C'est Bouvard, médecin d'Anne, qui fait part au cardinal de sa certitude quant à la grossesse en parlant de « signes plus certains que jamais » d'une fécondation datant de six semaines⁸. Le savoir médical de l'époque porte son attention, de manière égale semble-t-il, sur l'interruption des règles, la modification du comportement (le comte de Brienne trouvait la reine plus « rêveuse » qu'à l'accoutumée), la perte d'appétit pour les viandes, l'apparition de nausées et sur des transformations anatomiques (seins plus durs, tétons rouges ou bruns...) à l'exemple de la fermeture du col de la matrice⁹.

En avril 1638, c'est Des Noyers qui confirme le diagnostic de Bouvard en écrivant à Gaston et en expédiant sa réponse à Richelieu¹⁰. Au même moment, la nouvelle se diffuse dans tout le royaume par l'intermédiaire de la *Gazette de France* qui relate cette « grossesse desormais indubitable par le mouvement de cet Enfant Royal que Sa Majesté a senti tous les jours depuis le 22^e de ce mois. »¹¹

Pour obtenir ce résultat, à savoir un début de grossesse normal, la reine a eu recours à des reliques. On les utilise traditionnellement en cas de maladie grave, de stérilité ou de n'importe quel événement d'importance mettant en jeu la vie de l'intéressé. Ainsi, la « stérilité » d'Anne d'Autriche a été traitée à grand renfort de dévotions avant la fécondation, au moment de la grossesse et, enfin, lors de l'accouchement, moment particulièrement périlleux¹². Plusieurs indications soulignent cette piété faisant appel, tradition espagnole oblige pour la

fille de Philippe III, au corps des saints. On sait à quel point les souverains espagnols étaient attachés aux reliques. La reine reçoit ainsi la ceinture du Puy, objet miraculeux censé avoir appartenu à la Vierge et réputé pour ses effets salutaires en matière de fécondité¹³. En avril, deux jours avant les premiers mouvements, « furent apportées à la Reine quelques reliques de St Léonard par les Deputez de la ville du mesme nom [...], vers lequel Saint plusieurs Reines de France ont eu des dévotions particulieres en leurs grossesses. »¹⁴ En juillet, ce sont les Capucins qui se rendent à Saint-Germain pour offrir à la parturiente un vase et un chapelet dit « de la vraye Croix »¹⁵.

L'intervention du religieux et du surnaturel se traduit aussi par des visions survenant à des clercs et par le recours à des prédictions astrologiques sur la date de l'accouchement16. La nouvelle d'une naissance imminente a été l'occasion de multiplier les neuvaines dans plusieurs églises parisiennes et de solliciter Frère Fiacre, un augustin déchaussé rendu célèbre par ses récits d'apparitions de la Vierge¹⁷. Le roi l'envoie même à Notre-Dame-de-Grâce, en Provence, lieu alors réputé pour éviter les fausses couches et favoriser les naissances¹⁸. Ce choix renvoie sans doute à l'épisode de 1622. Cet événement fait d'ailleurs l'objet d'une lecture rétrospective dans la biographie du moine : on y suggère que la reine était vraiment stérile, qu'elle n'avait souffert, en 1620, que d'une simple fièvre, et donc que l'intercession du clerc aurait amené le Ciel à lui donner enfin un fils19. Or, ce regain de dévotion témoigne surtout de la crainte d'un nouvel échec qui serait, sans nul doute, le tout dernier, survie de la mère ou non²⁰.

Bien des proches d'Anne d'Autriche semblent avoir voulu faire œuvre d'astrologue en lui prédisant la date de sa délivrance. N'y voyons qu'une manière parmi d'autres de la rassurer sur son sort. Particuliers de toute condition se livrent alors à une petite compétition pour déterminer la date exacte²¹. L'astrologie n'est pas seule en cause et les traités médicaux ont dû jouer leur rôle. On considérait en effet que les enfants naissant le huitième mois n'avaient que peu de chance de survivre pour des raisons évidentes (en l'occurrence, comment un prématuré aurait-il pu survivre au milieu des microbes et du manque d'hygiène?)²². D'un autre côté, le bébé passant dix mois dans le ventre de sa mère était supposé manifester des qualités extraordinaires au cours de sa vie²³. Prévoir la date de l'accouchement revenait par conséquent à prédire la viabilité de l'enfant. Quant au sexe de l'enfant, on pouvait théoriquement le déduire en observant la physionomie de la mère.

Au-delà de ces questions, on est mal renseigné sur le régime de vivre suivi par la reine à partir du moment où sa grossesse n'a plus fait de doute. Il est probable que les exercices et divertissements qu'elle avait continué de pratiquer en 1620 lui ont été déconseillés. C'est ce que suggérait Louise Bourgeois quelques années auparavant : « Il faut donc que les femmes se gardent de soy blesser, serrer, manger choses preiudiciables à la vie d'un enfant, si elles se sentent subjectes à quelques fluxions, maladies, quantité de sang desmesurée [...], se gardant aussi de danser, aller en carroce, ou sur chemins qui aille dur [...]. »²⁴ Un régime alimentaire conforme aux conceptions du temps a dû être prévu. Le vin épais était jugé préférable car il passait pour aider à la production du sang nécessaire à la formation du fœtus. Bœuf, ris, mouton et raisins de Damas étaient également recommandés pour qui souhaitait brider son imagination et ses passions, déclencheurs potentiels de fausse couche²⁵.

Après cette série de précautions d'ordre médical et spirituel, l'accouchement pouvait avoir lieu. Il était d'usage à la cour que la délivrance de la femme enceinte, a fortiori si c'était une reine, se déroulât devant un public choisi composé de Grands, de parents proches, de clercs, d'officiers de santé et de quelques privilégiés²⁶. La cérémonialisation de l'accouchement avait pour but d'empêcher, entre autres, une substitution d'enfant au cas où le nouveau-né serait mort-né ou de complexion monstrueuse²⁷. C'est aussi le tout début de la vie publique du prince.

La Gazette de France signale le début des douleurs aux alentours de deux heures du matin, le dimanche 5 septembre 1638²⁸. Une messe est dite vers les quatre heures du matin par l'évêque de Lisieux. La liste des invités est aussi incertaine que l'identité des médecins qui, avec Bouvard et la nourrice, ont aidé la reine à enfanter. En dépit de l'absence de sources probantes et détaillées, on se référera, avec les précautions d'usage, au récit de Louise Bourgeois sur les accouchements qu'elle a opérés à la cour et notamment celui de Marie de Médicis²⁹.

Le récit de la sage-femme nous apprend que les médecins et les chirurgiens du roi ont été conviés. Des reliques de sainte Marguerite ont été placées à proximité de la reine pendant que deux religieux de Saint-Germain-des-Prés priaient pour le bon déroulement des opérations³⁰. Il s'agit bien sûr de placer l'accouchement sous d'heureux auspices tout en protégeant la mère et son nourrisson. Il semble qu'Anne ait accouché sans douleurs, dans une position inconnue³¹, et à l'issue de quelques heures de travail seulement (Marie de Médicis avait enduré un accouchement de vingt-deux heures)³².

Le premier élément notable concerne la description physique du nouveau-né. Les banalités sur sa beauté ne doivent pas faire illusion : si la chose est convenue, elle relève aussi du souci de proclamer haut et fort que le Dauphin se porte bien et qu'il n'est pas difforme. Le récit épistolaire de Chavigny à Richelieu l'indique clairement : « Le travail de la reyne a esté le plus heureux du monde ; elle n'a esté malade que six heures, après lesquelles est accouchée d'un des plus beaux princes que l'on sçauroit veoir ; le Roy y a tousjours esté présent, et ses deux accès de fièvre ne luy ont en rien diminué ses forces. [...] Monsieur [Gaston d'Orléans] est demeuré tout estourdi lorsque Mme Péronne luy a faict veoir, par raison phisique, que la reyne estoit accouchée d'un fils. »³³

Passons sur le dépit de Gaston d'Orléans et lisons ce que Richelieu écrit au roi le 8 septembre : « Je suis ravy que Mr le Dauphin a les cheveux noirs, et que, d'aucuns remarquans qu'il ressemble à Vostre Majesté, les sectateurs du monde croyent qu'il a quelque chose de l'inclination, car tout cela signifie qu'il ne sera pas camus. »³⁴ Dès les premières descriptions se pose ainsi la question de l'aptitude physique à régner. Aussi, au moment du baptême, on fait allusion à la force du bébé en y voyant un signe tout à fait positif : « Mais c'est chose plus remarquable, que l'Evesque de Lisieux prononçant certaines paroles qui l'obligerent de prendre ce petit prince par la main, à mesme temps il luy serra la sienne d'une vigueur et d'une force toute extraordinaire; donnant par là des augures qu'un jour son bras et sa puissance sera liée à celle des Pasteurs pour la gloire de dieu, pour le soutien de la Religion, et la défense de ľÉglise. »35

Il faut dire que cette naissance réussie marque aussi le début d'une inquiétude à l'égard de ce petit corps fragile. On voit poindre ce type de craintes avant même l'accouchement alors qu'il s'agit de savoir si Louis XIII assistera à la cérémonie malgré sa fièvre. C'est en ce sens que l'on peut comprendre la formule assez curieuse de Bullion dans sa lettre à Richelieu datée du 31 juillet : « Je prie Dieu quavant larrivee du Roy la Reyne acouche

de Monseigneur le Dauphin. De la dépend la loy et les prophetes. »³⁶

On ignore les mesures prises à l'instant de la naissance même si, chez les privilégiés, on avait l'habitude de laver le bébé dans de l'eau et du vin. En cas de problème, si l'enfant ne criait pas, la bouche remplie de vin, la sage-femme pouvait souffler sur le visage du nourrisson afin de le faire « revenir »³⁷. L'emmaillotement suivait.

LES SOINS DU PETIT ENFANT

Les démographes ont montré, depuis les grandes études des années 1970, que les Français du xvii^e siècle voyaient mourir le tiers des naissances avant la première année. Cette surmortalité, sans doute moins bien vécue qu'on ne le juge à la lecture de certains livres de raison, passait pour une situation normale contre laquelle il était difficile de lutter autrement que par la résignation et la piété³⁸. On gardera en mémoire que parmi les enfants légitimes de Louis XIV, un seul survécut (Louis, le Grand Dauphin) alors que les cinq autres moururent rapidement³⁹. Il ne semble pas y avoir eu de différence notable entre la mortalité des enfants des Grands et celle des plus humbles, intervention des médecins ou non.

Pour éviter que le Dauphin ne succombe rapidement, on l'entoure de nombreux soins. Comme dans tous les cas de naissance importante, on choisit avec soin la nourrice qui va donner le sein au poupon. La sélection répondait à des critères précis (elle sera brune plutôt que rousse, de mœurs irréprochables, et n'aura ni la goutte ni la lèpre) en relation avec la qualité du lait de la nourrice. Antonio de Guevara indiquait un siècle auparavant qu'« il est necessaire que la nourrice qui

nourrist l'enfant, non seulement soit bonne ès mœurs de la vie : mais encores il est necessaire qu'elle soit saine. quant à la santé corporelle : pource que c'est une reigle infaillible que du laict que nous tettons de nostre enfance, despend toute la santé corporelle de nostre vie. »⁴⁰ Et l'auteur de citer le précédent de l'empereur Titus, « ce bon empereur pour avoir un peu de temps allaicté d'un peu de laict pourri, il fut contraint de passer toute sa vie en peine. »41 Ambroise Paré ajoute : « On peut également juger le lait [de la nourrice] à sa couleur : celui qui est fait d'un sang tempéré est tout blanc, celui qui est d'une autre couleur doit être rejeté. S'il tire sur le brun, c'est signe qu'il est fait de sang mélancolique; jaune, de sang bilieux. S'il est rouge, c'est signe que sa qualité digestive est trop faible. Nous devons admirer ici la providence de la nature de transformer ainsi le sang en couleur blanche. »⁴² Au-delà des considérations de couleur, retenons surtout que la médecine classique tient le lait pour un produit du sang⁴³. Cette conception soulève, de fait, le problème de la prétendue supériorité qualitative du sang royal. Or, c'est une roturière de basse extraction, à ce que l'on sait, qui va allaiter un enfant royal et lui transmettre, via lactea, un peu de ses propres qualités. Implicitement, la nourrice noue une parenté de lait avec le Dauphin.

On choisit donc, au mois d'août 1638, les différentes nourrices (on en prévoit toujours plusieurs en cas de besoin)⁴⁴. La sélection se fait en présence du couple royal et de médecins convoqués pour l'occasion⁴⁵.

La première nourrice dont nous avons retrouvé la trace est Élisabeth Ancel, épouse de Jean Longuet, sieur de La Giraudière⁴⁶. Elle s'occupe du roi durant trois mois, jusqu'en décembre 1638. Un portrait, attribué à l'école des Beaubrun, nous a transmis l'image paisible d'une jeune femme brune – conformément aux prin-

cipes évoqués plus haut – dont le sein droit est découvert et qui tient contre elle le Dauphin emmailloté et décoré de l'ordre du Saint-Esprit⁴⁷. Lui succède Perette Dufour, épouse d'Étienne Ancelin, originaire de la paroisse de Montesson. Cette nourrice sera anoblie en décembre 1653, en même temps que son époux, pour service rendu à la Couronne, comme cela s'entend, mais sur le motif de « la bonne nourriture de lait » donnée au roi en ses premiers mois. S'il est vrai, à l'époque, que tous les officiers un tant soit peu proches du souverain sont anoblis, le rappel, en ces termes, de l'allaitement souligne que les nourrices ont une part de responsabilité dans la santé du nouveau-né.

Le Dauphin eut en fait de nombreuses nourrices. Raison à cela : deux dents dont le bébé aurait été pourvu dès sa naissance. Cette anecdote rappelle la croyance médiévale aux « changelins », ces enfants démoniaques substitués à de pauvres innocents comme saint Dominique et qui ont, eux aussi, une dentition prématurée. Ces dents ont fait parler d'elles et Richelieu lui-même confirme ce qui pourrait passer pour une simple rumeur⁴⁸. Hugo Grotius rapporte lui aussi cette anecdote qui donne des craintes à ceux qui l'interprètent comme un signe de la boulimie de conquête du futur roi⁴⁹. Seule Ancelin aurait résisté aux morsures du petit glouton, ce que, des années plus tard, Marana rappelle dans son grinçant Espion du Grand-Seigneur : « [...] le Dauphin se porte fort bien, et ce n'est point une fable qu'il soit né avec quelques dents, et ce qu'on dit tous les jours qu'aucune nourrice ne luy peut presenter la mamelle sans qu'elle en soit morduë; On dit aussi que ne se pouvant trouver à la cour aucune femme qui puisse y durer, on a choisi celle d'un Païsan qui s'est trouvée si forte et si saine, qu'elle luy resiste, et le nourrit fort bien. »50 L'auteur semble d'autant mieux renseigné qu'il vise juste en invoquant la résistance de la nourrice. Perette Dufour eut effectivement recours, par l'entremise d'Anne d'Autriche, à une relique censée soulager les douleurs occasionnées par les morsures du bébé⁵¹.

Plus tard, dans son célèbre traité de chirurgie, Pierre Dionis propose une autre interprétation tout à fait digne d'intérêt : « Il v a des enfants qui ne trouvant pas suffisamment de lait pour les rassasier succent le mammelon avec tant de violence qu'il y vient des fentes et des crevasses à la base ; de sorte qu'il semble se vouloir separer de la mammelle. C'est ce qui est arrivé à plusieurs des nourrices du Roy : à celles qui n'avoient pas assez de lait, il leur serroit les bouts jusqu'au sang, et comme elles ne pouvoient pas y resister, on étoit obligé d'en changer souvent : heureusement, l'on presenta Madame Ancelin native de Montesson, qui avant du lait en abondance s'est trouvée la seule qui sans en être incommodée ait pu nourrir ce Prince : elle l'a nourri pendant six mois, c'est elle qui a donné le fondement à cette forte santé qu'il à presque toujours euë, et qu'il a encore aujourd'huy. »52 Suivant l'opinion de ce chirurgien, ce ne sont pas les dents du Dauphin qui auraient causé de la gêne aux nourrices, mais seulement sa voracité et le tarissement consécutif des jeunes femmes⁵³. Facteur de bonne santé, le lait de la généreuse nourrice aurait communiqué ses vertus au sang du roi en lui garantissant robustesse et bonne santé.

Au xvII^e siècle, rares sont les traités à aborder le thème de la santé du jeune enfant après le sevrage. Dans son *Institution du Prince* rédigée en 1609 pour le futur Louis XIII, Héroard lui-même n'écrit quasiment rien qui puisse être directement rattaché à la santé⁵⁴. François de La Mothe Le Vayer, chargé de l'éducation de Louis Dieudonné, rédige quant à lui un traité des plus classiques qui n'aborde pas la question des soins corporels.

L'explication tient peut-être au fait que la littérature médicale du temps ne s'intéresse pas vraiment aux petits enfants de manière spécifique⁵⁵. Il convient toute-fois de signaler une exception notable dans le traité anonyme composé pour l'instruction du Dauphin et présenté à Anne d'Autriche entre 1640 et 1643⁵⁶. Les Maximes d'Éducation et Direction Puerile Des devotions meurs actions, occupations, divertissemens, jeux et petit estude de Monseigneur le Daufin jusques a l'aage de sept ans sont, à proprement parler, doublement exceptionnelles⁵⁷. Tout d'abord, elles sont directement destinées au Dauphin; ensuite, elles accordent une grande importance au volet sanitaire de l'éducation de l'enfant et valorisent fortement le rôle du médecin⁵⁸.

Au lieu de s'ouvrir par un exorde religieux, l'auteur traite directement du corps du Dauphin en abordant des thèmes inédits dans les institutions du prince, à savoir la durée du sommeil, l'hygiène ou le rôle du praticien. S'y ajoute un éventail de considérations faisant appel à l'art médical et à la philosophie antique⁵⁹.

Les recommandations s'ouvrent sur la question du sommeil: « D'ou ie tire ma premiere maxime que son Altesse dormira plus ou moins selon que la chaleur naturelle sassemblera dans son interieur et quil seslevera des vapeurs des alimans qu'il mangera et que le Cerveau sera froid pour les grossir et en assoupir les Sans joinct que le Medecin de SAR devra [veiller] en leconomie de sa sante et le nourrir de telz mets et en facon qu'il ne dorme trop ny trop peu. »60 Une alimentation modérée dans sa quantité est censée garantir le cerveau du petit Louis des vapeurs liées à la coction des aliments (on considère alors le corps humain comme un four à aliments produisant du sang et des vapeurs) : « la concoction des viandes dans son estomac lestourdiront le reste de la journee interromperoit son Sommeil de la nuict et pourroit donner quelques alteration a son poux. »⁶¹ La place du médecin est fondamentale puisqu'il doit veiller à l'équilibre de l'alimentation et à la tranquillité de la nuit. On conseille de faire dormir le Dauphin huit heures durant, ce qui est peu au regard des prescriptions contemporaines mais conforme à la durée de sommeil de Louis XIII au même âge.

Mais dormir n'est pas sans risque car « il est aussy tres necessaire de prandre garde a la façon qu'on le fera dormir ; si cest vestu les habits le lasseront et incommoderont luy eschaufferont les Rheins luy contraindront la taille le feront volontiers suer. »⁶² Pour éviter les « feux aux Rheins », on prendra garde à ne pas le coucher sur un lit trop mou. Les matelas de coton ne conviennent pas, ils sont de véritables « esponges a l'humidité, et mauvais air, enervent le corps le rendent fluet et foible »⁶³. Le mieux est d'utiliser deux matelas, l'un en crin, l'autre en laine mais l'on ignore si le conseil a été suivi.

On sait que le linge remplit une fonction hygiénique au temps de l'eau rare⁶⁴. Hygiénique et quasiment thérapeutique car le tissu qui touche la peau est censé attirer à lui les humeurs superflues et les impuretés que le corps rejette naturellement⁶⁵. La tête de l'enfant s'encombre ainsi d'une humidité qui, en refroidissant le cerveau, peut causer quelques incommodités : « ...qu'il y ave tousiours une coeisfe de laine bien blanche et delicate laquelle attirera toutes les humiditez et saltes que la teste de SAR pourra produire par la corruption de la chaleur naturelle destenue du bonnet [...]. »66 C'est d'ailleurs le médecin du Dauphin qui doit présider au choix des bonnets et des chapeaux en fonction de la chaleur de sa tête⁶⁷. L'auteur fulmine ensuite contre les vêtements trop serrés : « au nom de Dieu qu'on ne presse son corps; il ne fault qu'il nage en ses habits ny aussy quils luy soient un estuy qui le presse et serre incessamment car ils luy gasteroient les Rheins. »68

La diversité des thèmes abordés dans le traité renvoiet-elle à la fragilité du Dauphin? Le projet ne trahit-il pas la crainte de le voir succomber de façon prématurée en raison d'un simple manque de soin? L'auteur fait en tout cas allusion à une préoccupation de la reine dans sa dédicace : « Les Sainctes et curieuses recherches que Vostre Majesté faict des maximes d'Éducation pour les employer en celle de Monseigneur le Daufin sont agreables sans doute a Dieu et recommandable a la France obligee a vos bontes [...]. »⁶⁹ Les premiers problèmes de santé du nourrisson auraient-ils justifié la rédaction de ces maximes?

PREMIÈRES MALADIES ET PROBLÈMES CUTANÉS

Dès la première année, les tracas du Dauphin Louis constituent un sujet d'actualité. Le changement de nourrice attise la rumeur d'une santé délicate quoiqu'il semble qu'il ait été vraiment malade⁷⁰. En mai 1639, Richelieu informe Bouthillier d'un mal dont souffrirait le Dauphin⁷¹. Ouelques jours plus tard, il écrit à Mademoiselle de Brézé: « Je vous aurois envoyé M. Citovs. ainsi que vous avés tesmoigné le desirer sans une petite indisposition qui est survenu à M. le daufin. [...] le dict Sr Citoys et les autres medecins qui le voient asseurent que ce ne sera rien. »⁷² On peut juger de la gravité de cette indisposition par la présence de Citoys, le médecin personnel de Richelieu, et de plusieurs de ses confrères accourus au chevet du Dauphin. S'il était habituel, à la cour, d'envoyer son praticien consulter d'autres patients, la chose ne saurait passer inaperçue⁷³. La santé du bébé a dû vraiment se dégrader pour que Richelieu missionne son propre médecin en complément de ceux qui consultent au Louvre. La Gazette du 28 mai mentionne, avec une tranquillité de surface, que « le 20^e de ce mois, Monseigneur le Daufin fut saigné par le sieur Bontemps premier Chirurgien du Roy, et s'en porte fort bien. »⁷⁴ Louis Dieudonné fut donc saigné dès l'âge de huit mois. Est-ce pour autant un remède exceptionnel témoignant d'un cas désespéré ? Il semble que non, Gui Patin se vantant d'avoir saigné un bébé de trois jours pour un érysipèle à la gorge.

Ces premiers ennuis de santé sont peut-être d'origine cutanée. Emmailloté, comme le veut la tradition, et éloigné de l'eau (à l'exception de quelques serviettes humides), la peau du jeune enfant est soumise à rude épreuve même si sa situation privilégiée fait qu'il peut changer d'habits très fréquemment. Au début de l'année 1639, on apprend qu'il a des « galles ». Très fréquentes, ces croûtes accompagnées de démangeaisons ne sont pas jugées dangereuses par les contemporains⁷⁵. On croyait au contraire que ces excrétions débarrassaient le corps de ses humeurs superflues. Transpiration, croûtes et rejets en tout genre sont les signes d'une bonne santé. D'où la satisfaction du cardinal Richelieu en janvier 1639 : « Ses galles reverdissent, mais elles purgent fort, ce qui est bon. »⁷⁶

Tout ceci n'interdisait pas de faciliter le travail de la nature. Les *Maximes* vont dans ce sens : il faut garder sa tête nette et « le vray secret en pareilles occasions est de laisser faire et ayder doucement la nature a se descharger, rafreschir ordinairement par petits bouillons ces jeusnes corps et quand a lexterieur ni appliquer rien que en cas de douleurs un peu d'huille vierge damende douce fort delicate pour ramollir les croutes et duretes des gales ne les inciter par des brosses ou pegnes et sur tout ne luy cercler jamais la teste car cest la mettre toute en desordre. »⁷⁷ On peignera ses cheveux avec un instrument fait en buis plutôt qu'en ivoire ou en écaille afin de détacher la crasse et la graisse accumulées sur le cuir chevelu⁷⁸.

Pourtant, les ennuis cutanés du petit Louis ont rapidement dépassé le stade de la vermine et de la crasse. Laissons pour l'instant la petite vérole de côté et relevons l'apparition, en février 1653 (le roi a quatorze ans), d'une dureté squirreuse placée à l'extrémité du sein droit. La tumeur étonne Vallot parce qu'elle se manifeste plutôt chez des sujets âgés. Afin de la résorber, il emploie un emplâtre de son invention destiné aux loupes, ganglions et écrouelles⁷⁹. Le remède lui semble d'autant plus indiqué qu'il a été expérimenté avec succès sur les genoux des sœurs du couvent de l'Ave-Maria à Paris « qui, à cause de l'austérité de leur vie et de la nudité des pieds, sont très sujettes aux loupes des genoux, et dont fort peu manquent de recevoir une parfaite guérison, quand elles se servent de cet emplâtre, après avoir fomenté la partie avec de l'urine quelques jours auparavant de s'en servir [...]. »80 Le médecin a eu l'idée de combiner trois emplâtres différents (ceux de palmiers, de grenouilles et de mucilages) en les malaxant avec de l'huile d'amande douce. Même s'il ne suit pas les conseils de Paré qui proposait de traiter le mal par la saignée, la fiente de chèvre ou l'emplâtre de Vigo, Vallot n'innove guère81. Il existe quantité d'emplâtres dans la composition desquels on peut combiner les ingrédients ab libitum. Le mucilage est une sorte de sève utilisée pour amollir et humecter le corps⁸². Utilisé en emplâtre, il favoriserait la suppuration⁸³. Plus singulier peut-être est l'emplâtre de grenouilles : on utilisait l'animal réduit en cendre ou distillé pour arrêter les hémorragies et les pertes de tous ordres. Vallot s'en est remis à la vertu cicatrisante et calmante des batraciens⁸⁴. Au final, emplâtre ou pas, le squirre disparaît trois semaines plus tard.

Le même mois, ce sont des « dartres » (vraisemblablement de l'eczéma mais peut-être de l'acné) qui font leur apparition sur le visage du roi « avec démangeaison et

écorchure de l'épiderme. »⁸⁵ Une pommade composée de cérat, d'huile d'amandes douces et de baume du Pérou en vient à bout. Les dartres sont très communes et tous les auteurs de recueils thérapeutiques leur consacrent plusieurs remèdes parmi lesquels l'usage de linge propre et humide, d'onguent à base de saindoux, de térébenthine de Venise et de blanc d'œuf voire d'une eau mêlant vin, huile d'olive et sel.

Plus inquiétante est la tumeur qui apparaît au sein gauche en juillet 1654. La description de Vallot mérite citation : « Ladite tumeur était un peu plus dure et un peu plus grosse que la première, pour la guérison de laquelle le premier chirurgien s'était ingéré, sans nuls ordres et sans m'en donner avis, de la vouloir traiter par l'application de son emplâtre de céruse brûlée, qui n'a aucun rapport à cette manière de tumeur, ni aucune vertu pour la consumer. J'ai été contraint, après avoir différé huit jours, de faire ôter ledit emplâtre, S. M. se plaignant qu'elle en recevait de l'incommodité, et que son mal augmentait avec quelque sorte de douleur, qui n'avait pas encore paru en cette dernière tumeur, ni en la première. »⁸⁶

Ce récit fait apparaître la rivalité entre le premier médecin et son homologue chirurgien. Or, Vallot s'était bien dispensé de mentionner, l'année précédente, l'intervention de celui-ci en complément de son emplâtre à la grenouille! Ici, il est question d'un emplâtre de céruse brûlée qui serait, au dire du médecin, tout à fait obsolète. Mais ce qui gêne l'archiatre, c'est surtout qu'un « vulgaire barbier » se soit permis de conseiller le roi malade.

Pour le reste, l'avis de Louis XIV ou d'Anne d'Autriche l'oblige tout de même à attendre huit jours avant d'effacer les traces de cette intervention jugée inopportune. Cette querelle sans gravité pourrait masquer la crainte du médecin face à une tumeur qui ne disparaît pas et

qui commence à devenir douloureuse. Mais un emplâtre similaire à celui de 1652 vient triompher de la tumeur « qui était capable de faire quelque grand désordre dans les parties nobles dont il tenait sa racine, ou du moins produire quelque tumeur carcinomateuse quand le roi serait dans un âge plus avancé [...]. »⁸⁷ Craignant un cancer (il n'ose sans doute pas employer le terme « chancre ») susceptible de se développer en quelques années, il prescrit au roi des tablettes de pierre d'écrevisse, de craie, de perle et de diaphorétique...

Implicitement, Vallot suit l'avis de Galien et de Paré selon lesquels on peut traiter et guérir un cancer à sa naissance en purgeant le malade de l'humeur responsable, en l'occurrence la bile⁸⁸. Le médecin s'en remet alors à un électuaire solide⁸⁹ confectionné à base de concrétions tirées de la tête des écrevisses.

DEUX MALADIES CONTAGIEUSES DE L'ENFANCE :

« Les plus grands rois, comme les particuliers, sont sujets, du moins une fois en leur vie, d'être exposés à la tyrannie de deux sortes de maladies contagieuses : la petite vérole et à la rougeole. »90 Vallot n'innove pas en écrivant ceci au début de ses *Remarques pour l'année 1663*91. Certes, le corps du roi n'est pas à l'abri des virus, épidémies et autres microbes ; il peut pâtir des même pathologies que ses sujets.

L'association petite vérole/rougeole est très commune sous la plume des médecins et des auteurs du xvIIe siècle. Pour connues et fréquentes qu'elles soient⁹², ces deux maladies n'en sont pas moins redoutables en l'absence de tout traitement satisfaisant : à l'époque, la variole s'avère mortelle dans la moitié voire les deux tiers des cas⁹³. Louis XIV les a subies respectivement en 1647 et

en 1663. Évidemment, la première question posée est celle du diagnostic rétrospectif à propos de maux que les médecins arrivaient à distinguer plus ou moins bien et ce malgré les efforts de classification. Par exemple, il est permis d'avoir des doutes sur la nature des maladies survenues à Louis XIII entre 1608 et 1612⁹⁴. Quoi qu'il en soit, les erreurs de ce type importaient peu si le malade survivait. La thérapeutique continuait d'avoir l'avantage sur la nosologie.

Le lundi 11 novembre 1647, vers les cinq heures du soir, Louis ressent des douleurs au bas du dos. Madame de Motteville écrit : « le Roi, au milieu de la plus grande santé du monde, le 10 novembre, quitta le jeu et se lassa de la comédie, puis dit à la Reine qu'il se trouvoit mal, et qu'il avoit mal aux reins. On crut que ce ne seroit rien ; mais, le lendemain, la fièvre le prit bien fort, ce qui donna aussitôt une grande frayeur à la Reine, qui eu peur que ce fût la fièvre continue. »95

Dès le début, on convoque plusieurs médecins en vertu d'un principe de précaution : multiplier les avis augmente les chances d'établir un bon diagnostic malgré les divergences habituelles. Or, à ce moment, la description de l'état du roi est plutôt insuffisante pour conclure à une petite vérole, à moins que la maladie n'ait déjà sévi à la cour, ce qui n'est pas impossible. On se décide alors à saigner le malade le mardi ainsi que le mercredi matin. Huit onces de sang (environ 2,4 décilitres) sont tirées⁹⁶. L'exanthème fait peu après son apparition ce qui amène Vallot à se féliciter de cette opération : « On remarqua le bon effet de cette seconde saignée le jour même, par l'éruption des pustules qui commencèrent à paraître au visage et en plusieurs parties du corps [...]. »⁹⁷

Avec l'arrivée des pustules, autrement dit la phase d'éruption, les courtisans s'éloignent prudemment du palais. Chacun sait que la petite vérole est fort contagieuse et ses effets en dissuadent plus d'un de la contracter⁹⁸. La prolifération des vésicules ne saurait dissimuler non plus un état qui s'aggrave. Outre la fièvre, il est question de délire. Il débute le mercredi après-midi et continue le jeudi en fin de journée. L'inquiétude est alors générale.

Si toute maladie est une perturbation de l'équilibre individuel, elle est aussi une crise de plus ou moins grande conséquence pour l'entourage du malade : étiquette ou pas, la reine veille son fils vérolé alors que Mazarin continue à gouverner en se préparant au pire⁹⁹. Les médecins subissent une pression identique et se disputent au suiet d'une troisième saignée. Vallot, ardent partisan de cette méthode, assure qu'elle pourrait faire tomber la fièvre en aidant la petite vérole à sortir en abondance, autrement dit en accélérant l'éruption cutanée. La prévision de l'archiatre s'accomplit et les pustules surgissent par dizaines. Au matin du 21 novembre. Mazarin prend sa plume pour faire savoir à Condé que Louis va mieux. Peine perdue, cette lettre ne sera expédiée que le 25 comme l'indique un post-scriptum. Le duc de Longueville, informé le 22, aura droit à de bien tristes nouvelles¹⁰⁰. Motteville rend compte, elle aussi, de la rechute du 21 décrite par Vallot : augmentation de la fièvre et du délire, assèchement des pustules et changement de leur couleur (peut-être le début de la phase de dessiccation), apparition d'un érysipèle sur le dos et la poitrine. Le lendemain, une quatrième saignée est pratiquée, portant à environ un litre le volume de sang extrait des veines du roi depuis le début de sa maladie. Le précédent de la dernière saignée vient étouffer toute contestation.

Parmi les effets de la petite vérole, le médecin indique l'apparition d'« un amas de matière maligne, corrosive et sanieuse, qui s'est jetée sur les doigts des pieds, qui pouvait gâter et faire tomber les os, si l'on n'y eût apporté les remèdes nécessaires par des incisions et application des eaux, et des baumes si excellents que [...] l'on a délivré S. M. d'un accident qui était de la dernière conséquence, parce que l'on voyait non seulement la carie, mais aussi des marques d'une gangrène qui s'était déjà attaquée aux parties voisines. »¹⁰¹ Cette surinfection confirmerait une forme grave de petite vérole qui aurait, de surcroît, recouvert la totalité du corps du roi sans laisser de peau saine entre les pustules. L'autre incident relevé, à raison, par l'archiatre confirmerait cette hypothèse : le souverain se plaint en effet d'une grande soif¹⁰² tout à fait caractéristique de la petite vérole confluente.

Un verre de calomel et de séné suffit à faire baisser la fièvre et à rétablir le roi. Le rétablissement est si rapide que « toute la face de la cour fut trouvée changée par cet amendement presque inespéré » et Motteville associe Dieu à la guérison de l'enfant¹⁰³. À l'issue d'une deuxième purgation, le 29 novembre, Mazarin informe plusieurs diplomates français du rétablissement de la santé du monarque¹⁰⁴. C'est ainsi par la purge que s'achève le traitement initial.

Quel a été le comportement du roi au cours de la maladie ? Alité en permanence, il a dû limiter au maximum toute activité, surveillé de près par ses médecins et sa mère, attention aussi louable que risquée. Curieusement, aucune source ne fait état d'une quelconque mesure pour éviter les risques de contagion.

Quelles furent les conséquences de cette petite vérole? Rappelons qu'une maladie ne cesse pas toujours avec la disparition de la fièvre, de la douleur, des complications ou du retour présumé à la « normale ». Les séquelles peuvent marquer l'individu, au sens propre comme au sens figuré, longtemps après la fin de la convalescence. Ainsi, le visage du roi a conservé les

stigmates de la maladie de 1647 comme l'indiquent plusieurs témoins¹⁰⁵.

En 1663, la contagion refait parler d'elle à l'occasion d'une pathologie décrite comme étant une « rougeole ». L'agent contagieux se serait propagé alors que le roi se rend au chevet de la reine-mère. Le 12 avril. « la Revne Mère fut surprise d'une fiévre Tierce, pour laquelle Sa Majesté fut saignée ce jour-là. » Le lendemain, on la saigne à nouveau au bras et, le 16, au niveau du pied. Il est intéressant de noter que, moins d'un mois après, c'est Marie-Thérèse qui tombe malade à son tour : « La nüit du 15 au 16 du courant [mois de mai], la revne fut surprise d'un léger accez de Fiévre, pour lequel on la seigna deux fois. Le 19, l'on connût que c'étoit là Rougeole, qui fut encor accompagnée de fiévre, et des autres accidens de cette maladie : ce qui obligea de porter Monseigneur le Dauphin aux Thuilleries, où il eut, aussi, un peu de Fiévre. » 106 Ouelques jours plus tard. Louis est touché à son tour.

Le 29 mai, la *Gazette* indique que, le 28, le roi a ressenti des douleurs à la tête avec de la fièvre et une « lassitude universelle »¹⁰⁷. Colbert parle, dans son *Journal*, d'« une teste fort chargée et fort échauffée »¹⁰⁸. Le périodique suit l'évolution du mal avec précision : « Le lendemain, la Rougeole parut, mais comme elle ne sortoit pas assez librement, et que la fiévre augmenta, le Sieur Vallot Premier Médecin de Sa Majesté, lui fit tirer du sang sur les deux heures après midy : ensüite duquel remède, accompagné de cordiaux, les rougeurs parûrent en abondance, et les accidans diminüèrent jusques au 31, sur les cinq heures du soir. »¹⁰⁹

À ces éléments, le premier médecin ajoute la mauvaise nuit du 27 au 28 ainsi qu'une accélération du pouls, observation qui lui permet d'établir son diagnostic avec plus d'assurance. La première saignée est acceptée, nous dit Vallot, parce que le roi avait promis à

Marie-Thérèse de l'amener à Versailles pour « prendre l'air après sa guérison. »¹¹⁰ Elle est pratiquée le mardi 29 au matin, avant la promenade. Mais la fatigue prend le dessus et Louis a besoin d'un lavement. La nuit se passe mal avec une augmentation de la fièvre, des maux de tête et une abondante sueur. La saignée du 30 laisse apparaître un sang bouillonnant. Les rougeurs se multiplient sur le dos et les cuisses du roi, l'éruption a donc lieu environ quarante-huit heures après les premiers symptômes.

Cette indication de Vallot ne nous interdit pas de penser que d'autres taches, plus discrètes, ont pu faire leur apparition le jour précédent, surtout au niveau de la tête, là où l'éruption est censée débuter. Les symptômes font penser à la varicelle plutôt qu'à la rougeole, celle-ci provoquant, en plus de la fièvre, des effets incommodants au niveau de la gorge (catarrhe oculo-respiratoire, causant toux et voix rauque). Vallot ne signale rien de tel et note simplement la croissance des rougeurs accompagnées de sueurs abondantes les jours suivants¹¹¹. Il est possible que le médecin ait rédigé son texte en éludant certains signes jugés secondaires étant donné le précédent de Marie-Thérèse.

Le 31 mai, à la vue des symptômes, le médecin s'exclame : « ... je n'ai jamais rien vu de semblable, le corps de S. M. étant beaucoup plus rouge que s'il eût été couvert d'un érysipèle universel. »¹¹² Cet étonnement est partagé par d'autres médecins sollicités pour l'occasion, Colbert étant le seul à rapporter leur surprise mais aussi leur verdict en faveur d'une fièvre pourpre mêlée à la rougeole initiale¹¹³. Mais quelques jours suffisent pour que Louis XIV reprenne le cours normal de ses activités en s'adonnant à la promenade et en tenant son conseil... alors qu'il est encore contagieux. Il doit aussi récupérer des forces suite à la fatigue occasionnée par les quatre saignées des 29, 30 mai et 1^{er} juin (à 4 h

du matin et à 18 h). Le 5, il recommence à manger des « viandes solides » et tout rentre à peu près dans l'ordre.

Cette maladie a été l'occasion d'un affolement de courte durée. Il n'en a pas été moins profond et. à plusieurs reprises. Vallot indique que le roi a cru le mal incurable. L'archiatre note avec suffisance: «Je me serais alarmé moi-même, n'était que j'avais une entière confiance aux forces du roi, et que cette fièvre était assez ordinaire en semblables occasions, où je m'étais aguerri par le grand nombre de malades que j'avais vus, et heureusement traités en des maux de même nature. »114 Il parle ensuite de l'« effet miraculeux de la saignée »115 réalisée, selon lui, « dans les derniers et extrêmes combats de la nature qui était accablée de toutes parts »116. On peut se demander si la gravité de la maladie n'a pas été exagérée par le médecin. C'était aussi une manière de revendiquer sa compétence, loin des sarcasmes de confrères jaloux. Pourtant, les implications de cette maladie de courte durée ont dépassé le cadre strictement médical. Ainsi, Anne n'aurait pas supporté la nouvelle du piètre état où son fils se trouvait alors¹¹⁷. Colbert suggère même que Louis XIV aurait longuement médité sur la jeunesse du Dauphin dans l'éventualité de sa propre disparition.

LE MAL « LE PLUS ÉTRANGE DU MONDE » : LA BLENNORRAGIE DE 1655

« Au commencement du mois de mai de l'année 1655, un peu auparavant que d'aller à la guerre, l'on me donna avis que les chemises du roi étaient gâtées d'une matière qui donna soupçon de quelque mal, à quoi il était besoin de prendre garde. » 118 C'est par cette formulation pudique que Vallot signale l'apparition des premiers signes d'une maladie qui allait durer plusieurs

mois. Les premiers témoins des taches suspectes sur la chemise du roi, sans doute les valets ou les gentils-hommes de sa chambre, pensent à une pollution nocturne, chose banale chez un adolescent de seize ans. D'autres songeront plus tard à une maladie vénérienne.

Le médecin est d'un avis contraire, convoquant pour cela un argument assez singulier: « ... je n'avais pour lors de doute de la pureté de sa vie, non plus que de sa chasteté [...]. »119 Malgré l'écoulement provenant de l'urètre, l'archiatre assure que le mal « n'avait point pareillement été produit par des pollutions sales et déshonnêtes, puisque le roi vivait en une chasteté toute pure et sans exemple. »¹²⁰ Point de masturbation donc. À cette date, la sexualité du jeune homme ne se serait pas encore éveillée... Il est vrai qu'indépendamment du roman-feuilleton de ses galanteries d'adulte, le seul témoignage à prendre en considération est celui de La Porte, valet de chambre du roi à partir de 1645. Reproduisant, dans ses mémoires, une lettre adressée à la reine-mère, il rapporte une anecdote difficile à vérifier mais digne d'intérêt :

« Je donnai avis à V. M. à Melun, en 1652, que le jour de la Saint-Jean le Roi dînant chez M. le cardinal, me commanda de lui faire apprêter son bain sur les six heures dans la rivière, ce que je fis ; et le Roi en y arrivant me parut plus triste et plus chagrin qu'à son ordinaire ; et comme nous le déshabillions, l'attentat manuel qu'on venoit de commettre sur sa personne parut si visiblement, que Bontemps le père et Moreau le virent comme moi. Mais ils furent meilleurs courtisans que moi : mon zèle et ma fidélité me firent passer dessus toutes les considérations qui me devoient faire taire, et je crus être obligé en conscience d'en avertir V.M. »¹²¹

Si la question de l'absence d'onanisme ou de l'absolue « pureté » du jeune roi relève du détail, sa mention par le médecin renvoie à un problème de conscience : comment expliquer une gonorrhée sans rapport sexuel ni

attouchement douteux? Cela accréditerait-il les rumeurs concernant le dépucelage du roi par la célèbre Madame de Beauvais, un jour qu'il sortait du bain? 122 On n'a guère la possibilité de vérifier les assertions de Vallot sinon que par l'établissement d'un diagnostic rétrospectif. À la rigueur, la chose peut sembler secondaire en comparaison de la réticence du médecin à faire allusion à l'activité sexuelle du souverain. Les nécessités implicites au *Journal* le contraignaient peut-être à autant de retenue dans la désignation d'une pratique qui sera fermement condamnée par la médecine de la seconde moitié du xviiie siècle 123.

L'écoulement est décrit comme une « décharge qui [...] arrivait presque à tous moments, sans douleur et sans plaisir [...]. »¹²⁴ Mais Louis ne s'inquiète pas outre mesure. C'est Vallot qui doit éveiller l'inquiétude de son patient pour le pousser à accepter un traitement. De quelle nature sont ces décharges intempestives? « [La matière écoulée1 était d'une consistance entre celle d'un blanc d'œuf et du pus, et s'attachait si fort à la chemise que l'on ne pouvait ôter les marques qu'avec la lessive ou bien avec le savon. La couleur était d'ordinaire fort jaune mêlée de vert : elle s'écoulait insensiblement, en plus grande abondance la nuit que le jour. »125 Le médecin prend le soin de faire la distinction avec les symptômes de la syphilis¹²⁶. Il ne précise pas la date de la première découverte des chemises souillées du roi et du verdissement de l'écoulement. Il est donc difficile de savoir quand a pu débuter l'incubation. La couleur indique cependant une affection parvenue jusqu'à sa phase de progrès.

Outre les « chatouillements » au sujet desquels l'archiatre fait de rapides allusions, on ne sait rien de l'état de la verge du malade, ce qui nous prive d'informations sur des symptômes peut-être tus par Vallot comme la turgescence du gland ou l'enflure des lèvres

du méat (dans l'hypothèse d'une blennorragie). Les douleurs ressenties par le malade lorsqu'il urine ontelles été passées sous silence¹²⁷. Combien de temps la maladie a-t-elle duré ? Elle a débuté à partir du mois de mai et a continué tout l'été pendant la campagne des Flandres¹²⁸ avant l'apparition d'une douleur de tête accompagnée de fièvre, le 9 octobre 1655. Si cette dernière complication n'est pas liée à la maladie apparue en mai, ce que Vallot reconnaît presque malgré lui, l'urétrite a dû se transformer en blennorrhée chronique¹²⁹. De toute évidence, il y a de fortes chances pour que l'origine du mal soit un rapport sexuel.

Il faut bien reconnaître que Vallot fait montre d'une confusion dissimulant mal sa difficulté à écrire ce qu'il pense vraiment. Rejetant a priori le facteur sexuel, il n'en revient pas moins sur l'organe mis en cause. Il en parle au roi : « ... je lui ai dit qu'il avait une délicatesse de naissance, ou plutôt une faiblesse aux parties qui servent à la génération, et que cette faiblesse avait été augmentée pour avoir trop tôt monté à cheval, et particulièrement pour s'être rendu un peu trop assidu à faire les exercices de l'Académie et pour avoir voltigé avec un peu trop de passion. [...] Cet exercice du cheval, et celui de l'Académie pour apprendre à voltiger, ont enfin meurtri les parties qui servent à la génération, qui pour lors étaient déjà fort faibles [...]. »¹³⁰ Il est certain que les exercices évoqués ne peuvent causer une gonorrhée, la sincérité du médecin est donc sujette à caution. S'il a voulu protéger l'intimité du roi (aux yeux de qui ?), il serait hâtif de dire qu'il a joué sa crédibilité scientifique. C'était plutôt un secret de Polichinelle¹³¹.

Le monarque aurait-il éveillé les soupçons du praticien au regard des problèmes de son père ? La mention de causes naturelles en témoigne, attendu que, dès les premières pages du *Journal*, la mauvaise santé de Louis XIII est rappelée. Mais c'est surtout le traitement employé qui nous le prouve. Oublions la saignée, le lavement et le purgatif. Passons rapidement sur les remèdes que propose Vallot durant la campagne de Flandre et que Louis ingurgite tous les matins. Tablettes martiales, pierres d'écrevisses, perles¹³² et coraux¹³³ préparés étaient censés raffermir les parties intimes du roi en stoppant l'écoulement¹³⁴. Attardons-nous sur l'emploi de l'eau¹³⁵ puisque le souverain est baigné à deux reprises à l'occasion de cette pathologie¹³⁶. Son urétrite étant assimilée à une maladie échauffante, elle nécessite des remèdes rafraîchissants, d'où, entre autres, l'emploi du bain¹³⁷.

Au xvII^e siècle, chacun pouvait se baigner chez soi pour des raisons médicales et en s'entourant de multiples précautions¹³⁸. Malgré l'absence de renseignements explicites dans le *Journal*, la technique nous est connue grâce à certains traités médicaux. « La cuve doit estre aupres du lit, nous explique Tardy, d'entrée facile et commode à descendre ; il faut aussi que le malade ne parle point et demeure paisible ne se meslant de rien du tout. »¹³⁹ Mais en l'immersion ne réside pas seulement l'effet salutaire du bain : « L'esponge sert de frottoir à nettoyer le cuir, et quant aux onctions il faut les faire le corps estant encore humide ; nettoyez pareillement la teste avec une esponge et la seichez avec l'industrie possible ; donnez vous garde du froid et en garentissez la teste, les extremitez et tout le corps. »¹⁴⁰

C'est à Fontainebleau que le roi commence à prendre les eaux de Forges : « ... le roi partit de Paris pour Fontainebleau, où je faisais apporter, par des officiers du Gobelet à cheval, des eaux de Forges, puis des relais d'hommes à pied en apportaient toute la matinée une flottée, dont le roi usait à la manière ordinaire, après avoir été préparé par la saignée, après la purgation. »¹⁴¹ Les sources de Forges font partie des plus célèbres au xvii^e siècle. Elles sont alors fort appréciées pour leurs

vertus curatives, notamment en cas de gonorrhée¹⁴². Mais son usage rappelle surtout la prescription de Jacques Cousinot à l'attention de Louis XIII. Si Vallot les a prescrites, c'est aussi parce qu'elles semblent avoir eu des effets tout à fait probants sur la santé du propre père du roi. À ce sujet, la référence la plus riche d'enseignements est le *Discours au Roy touchant la nature, vertus, effects et usage de l'eau minerale de Forges*¹⁴³.

On saisit parfaitement la raison de leur emploi sur Louis XIII et sur son fils. Le père les a utilisées pour avoir un fils, fils qui les boit plus tard parce que son médecin redoute une affection congénitale¹⁴⁴. Plusieurs passages du Journal s'avèrent très significatifs à cet égard et Vallot parle « d'une incommodité de cette nature qui le menaçait de ne pouvoir jamais avoir d'enfants, et d'être dans une infirmité le reste de ses jours. »145 C'était un mal « de la dernière importance, non seulement pour la santé du roi, mais pour la procréation des enfants que Dieu lui a fait la grâce de lui donner. »146 Il faut souligner que malgré l'épée de Damoclès placée au-dessus de la tête du roi, ce dernier semble relativement indifférent aux coups de semonces de son médecin. Il ne diffère pas pour autant sa campagne militaire et l'archiatre dissimule mal son impatience à s'occuper d'un malade qui s'obstine à vouloir faire comme si de rien n'était. Le jeune Louis ne considère pas son mal comme suffisamment grave pour repousser son apparition aux côtés de ses soldats en dépit du fait que Vallot lui explique que sa descendance est en jeu¹⁴⁷. Est-il rassuré par des proches ou des courtisans au discours moins alarmiste? Déclarer le roi en péril de devenir impuissant n'est pourtant pas sans conséquence, aussi bien pour le médecin qui craint, le cas échéant, d'en subir le royal courroux que pour la réputation du monarque lui-même. Vallot a dû suivre l'exemple de son prédécesseur en se persuadant que quelques gorgées d'eau de Forges pouvaient reproduire l'événement « miraculeux » de 1638.

Louis XIV a pris ces eaux en respectant le protocole codifié par les médecins. Cousinot était d'avis de prendre les eaux entre cinq et sept heures du matin. Boire après le souper et après le dîner était déconseillé. Or, Vallot ne précise pas à quelle heure Louis absorbait le breuvage. Il indique seulement la quantité bue : six verres le 18 septembre, aucun le 19 (c'est le jour du voyage entre Paris et Fontainebleau), huit le 20 et les jours suivants jusqu'au 2 octobre inclus. Le 3, il interrompt les eaux en raison d'un état fébrile et d'une élévation du pouls. Soit un total de quatorze jours et d'environ cent dix verres. Malgré l'interruption – Vallot avait fixé la fin de la prise quatre à cinq jours plus tard –, le total envisagé (dixneuf jours) se situe dans la fourchette communiquée par Cousinot, à savoir entre dix et quarante jours¹⁴⁸.

On ne peut commencer à boire qu'après avoir été saigné et purgé¹⁴⁹. La préparation est fondamentale : « Faut aussi, si faire se peut, vuider le corps des excrements du ventre, de l'urine, poitrine, cerveau, laver la bouche avec eau froide, peigner la teste, et par une legere promenade de quelque quart d'heure, recueillir la chaleur naturelle et ouvrir les pores et conduits de tout le corps. »¹⁵⁰ On chassera le mauvais goût laissé par l'eau de Forges en mâchant du fenouil ou de l'anis confit. Il faudra attendre environ six à huit minutes entre chaque verre. Quatre heures après le dernier verre, on s'abstiendra de toute nourriture afin de ne pas encombrer l'estomac. Un régime très précis doit être suivi du fait même que les eaux ouvrent l'appétit¹⁵¹. Après avoir bu, il est conseillé de se purger...

Le dernier jour de septembre, Louis XIV est pris d'une fièvre assez longue¹⁵². On peut supposer que la rigueur du régime combinée à la blennorrhée chronique a suffisamment affaibli le roi pour qu'il contracte une fièvre

d'origine indéterminée, peut-être au moment de son déplacement dans les Flandres. Vallot v voit un effet indésirable des eaux ferrugineuses : « [Il survint] quelque indisposition de Sa Majesté, qui obligea de lui donner les eaux de Forges, dont l'usage ne lui fut pas bon et lui donna la fièvre : ce qui donna beaucoup d'inquiétude à la reine, qui ne peut trouver ses maux petits tant il lui est cher. »153 La nouvelle scandalise Gui Patin, même s'il est habituellement véhément quand il s'agit des médecins de la cour : « Le roi est malade à Fontainebleau : il a été saigné des bras et du pied : c'est une fièvre continue qui lui est survenue ensuite des eaux de Forges, dont il a par ci-devant usé. Dieu sait à quelle raison faire boire de l'eau de lessive à un jeune prince de dix-sept ans, et dans le bel état de santé dans lequel était le roi. »154

Le 5 octobre, le roi doit être saigné pour une douleur de tête qui le gêne depuis deux jours¹⁵⁵. Le lendemain, il ressent un froid aux pieds. Le 7, il se réveille très tôt après une nuit où son sommeil a été interrompu par quelques plaintes¹⁵⁶. Il se rendort sur les six heures du matin pour être saigné vers huit heures. Les lavements administrés les jours suivants évacuent beaucoup de bile157. L'inquiétude augmente dans le proche entourage du malade, Mazarin se rapprochant de la reine dans ce moment difficile¹⁵⁸. Le 12 octobre, il semble définitivement guéri de sa fièvre continue¹⁵⁹. Mais qu'en est-il de sa blennorrhée? Étrangement, le Journal est d'une grande imprécision. On sait seulement que d'autres remèdes ont continué à être utilisés: des fortifiants, comme le baume de Mars utilisé durant trois semaines, des boissons spécifiques, comme une décoction de raclure de cerf¹⁶⁰ et d'ivoire, des tablettes d'or diaphorétique (contre la fièvre) et, enfin, des applications de pommade à base d'essence de fourmis¹⁶¹, d'écrevisse et de baume du Pérou. Cette dernière préparation fut appliquée par le médecin sur la poitrine et sur la verge du roi, ce qui est sans précédent dans le *Journal*.

Louis XIV a-t-il vraiment risqué de perdre toute chance d'avoir une descendance directe ? La réponse à cette question importe moins que la dimension dans laquelle se situe la maladie elle-même. De fait, le premier médecin se retrouve confronté à plusieurs difficultés : que faire s'il s'agit d'une affection congénitale héritée d'un père valétudinaire ? peut-on la traiter correctement tout en niant que l'adolescent ait amorcé son activité sexuelle ? comment endosser la responsabilité d'un échec de la cure et l'impuissance du souverain ?

Dans ce cas, l'objectif de la guérison ne s'est pas limité à l'interruption d'un écoulement purulent et au retour du bien-être du patient. La crise a révélé, dans la discrétion d'un secret plutôt bien gardé par Vallot et les personnes mises dans la confidence, l'une des exigences physiologiques du système monarchique : un roi doit faire des enfants, le système dynastique doit tendre à sa reproduction, si possible en ligne directe. La fonction royale a besoin d'un individu et d'un corps qui soient à la hauteur. Louis a cru esquiver cette menace par un héroïsme de surface et, en se précipitant sur le champ de bataille, il a voulu s'identifier à un vrai roi de guerre rechignant à se soigner. Précisément, il s'est exposé à un risque plus grand encore que l'impuissance, à savoir la mort. Après l'épisode de la petite vérole où le monarque est apparu comme un patient modèle, Vallot a fait la connaissance, en 1655, d'un individu qu'on ne pouvait plus soigner comme n'importe qui, exercice du pouvoir oblige.

CHAPITRE 2

Les fatigues du pouvoir (1658-1687)

« Si vous avez cru qu'il fût fort facile et fort agréable d'être roi, vous vous êtes fort trompé. »1 Cette étonnante mise en garde adressée au nouveau roi d'Espagne Philippe V contient une part d'exagération et une part de vérité. Parmi les multiples difficultés qu'un monarque peut rencontrer au cours de son règne, il y a celles qui relèvent des ennuis de santé causés par la fonction ellemême et l'idée que le roi s'en fait. Lorsque Louis XIV écorne l'image idéalisée de l'exercice du pouvoir souverain, il renvoie aux sacrifices auxquels un roi-courtisan doit consentir. Ils sont nombreux : effort sur soi, effort pour être à la hauteur de l'image que l'on veut donner et laisser ensuite, diriger certains sièges en traversant des régions touchées par les épidémies, vivre dans un confort très relatif au milieu d'une foule raffinée et malade, décider pour tout et se sentir responsable de tout ce qui arrive de bon ou de mauvais.

LES FATIGUES DE LA GUERRE

L'exposition du roi au danger est un thème assez fréquent dans les textes servant à glorifier le monarque.

Pourtant, les allusions à son corps et à sa santé sont rares. On retiendra l'étonnante Histoire panégyrique de Louis XIV, une œuvre de La Motte Le Noble soulignant les risques liés à l'environnement lui-même². S'il est normal pour un roi de s'exposer au feu de l'ennemi3. il est moins fréquent, suggère l'auteur, de supporter des odeurs nauséabondes : « C'est un rude martyre que de sentir continuellement la puanteur des corps morts [...]. »⁴ Le panégyriste se place d'emblée dans une dimension qui n'est pas habituelle dans les écrits encomiastiques où les guerres se résument souvent à de belles batailles sans cadavres⁵. Non seulement, il choisit de parler des dépouilles des soldats, mais il les met en relation avec l'odorat de Louis. De là, ces lamentations en faveur du souverain car « si enfin un air empoisonné qu'on seme sur une lettre est un venin inévitable pour celuy qui la lit, que n'ont point deu faire souffrir au Roy ces odeurs infectées qui regnoient dans la Hollande? »6

L'apitoiement est de convention, cela va sans dire. Mais cette juxtaposition de la figure du roi de gloire et d'une bouffée pestilentielle pourrait sembler choquante. Or, elle resserre au contraire le lien entre le souverain et ses troupes l'espace d'une sensation incommodante. Non seulement la puanteur a dû gêner le roi mais, plus encore, la mauvaise qualité des eaux et de l'alimentation a constitué une épreuve supplémentaire⁷. Enfin, le panégyrique trace le portrait d'un monarque épuisé à cause des heures passées à cheval mais aussi à cause des horreurs auxquelles il a assisté, la fatigue visuelle prenant le relais⁸.

Ce texte singulier reprend le vieux thème de la résistance physique des princes en signalant, d'une façon assez brutale, les contraintes du métier de roi de guerre. Ces effets de réel sont saisissants en cela qu'ils renvoient au corps et à la sensibilité du souverain sans user de métaphores ou de formules toutes faites. Or, les

grandes fresques épiques mettant le roi en scène négligent de parler des horreurs de la guerre et, la plupart du temps, de la performance physique de celui qui commande les troupes. L'exception est le célèbre épisode du passage du Rhin que Louis aurait effectué « à la nage » en 1672⁹. La Motte a peut-être voulu innover en se servant du précédent rhénan afin de rendre hommage à l'impétuosité physique du souverain.

Cette approche mérite d'ailleurs la comparaison avec certains passages du *Journal de santé*. Garant de la bonne santé du roi, Vallot est aussi attentif à cette exposition qu'il juge souvent excessive, surtout en période d'épidémies :

« Le roi ayant séjourné quelque temps à Saint-Denis fut obligé, pour le bien de son État et pour la plus grande commodité de son armée, de quitter ce poste et d'aller à Pontoise, où il demeura assez longtemps, sans que le grand nombre des maladies l'ait fait penser à un autre lieu, jusqu'à tant que ses affaires l'aient appelé ailleurs. Les fièvres malignes et pourprées augmentant de jour en jour firent un plus grand ravage parmi les habitants de la ville que parmi ceux de la cour, où, en effet, pour lors, il ne mourut personne de marque, à la réserve de M. le duc de Bouillon, qui mourut par la malignité et la violence d'une fièvre populaire dans ladite ville de Pontoise [...]. »¹⁰

La mort du duc de Bouillon ne suffit pas à persuader le roi de se tenir à distance des foyers épidémiques. Est-ce là une pure invention du médecin-panégyriste ? Il est difficile de le savoir en l'absence de sources confirmant ou infirmant son propos. Il n'en reste pas moins vrai que la participation aux combats, même dans le confort relatif du bivouac, est synonyme d'indispositions en tout genre.

Cette même année 1652, « comme le roi a travaillé extraordinairement en ces mauvaises conjonctures du temps, et au-dessus de ses forces, il se trouva travaillé

d'un léger flux de ventre, qui fut promptement apaisé par un bon régime de vivre, et par un seul lavement [...], »¹¹ Ce dernier est composé d'huile d'amande douce¹², de miel violat et d'un électuaire lénitif¹³. Son administration contraint le roi à garder le lit toute une journée et à limiter son alimentation. Satisfait, Vallot décrit les selles bilieuses qui annoncent la guérison. L'année suivante, en 1653, une autre fluxion se déclare au moment où le souverain projette de partir en campagne. Les premiers médicaments ne font guère d'effet car « l'impatience d'aller à la guerre et de s'exposer à des fatigues extraordinaires, renversa tout l'avantage que S. M. commencait déjà à recevoir des remèdes, et, continuant ses voyages, son mal empirait à vue d'œil. »14 Cette fois, un événement imprévu se produit : l'augmentation de l'incommodité oblige Louis XIV, encouragé par d'autres courtisans dont l'identité n'est pas révélée, à être soigné au cours de son déplacement¹⁵. Quelques jours après, le médecin a presque honte d'avoir dû pratiquer un lavement en pleine nature : « ... ce qui m'obligea d'avoir recours aux remèdes lorsque nous arrivâmes à Montmédy, où je fus contraint de lui faire prendre un lavement en descendant de cheval, étant encore tout botté, et en un lieu le plus désolé et le plus incommode de tout le royaume. » Qu'importe le lieu, le bon médecin suit son patient couronné partout où celui-ci lui commande d'officier. Vallot est d'ailleurs obligé d'adapter son traitement aux conditions du campement, le roi ne pouvant rester toute une journée au lit. Coûte que coûte, il doit continuer de monter à cheval et d'être vu même s'il se soigne mal ou qu'il compromet sa guérison.

On trouve d'autres mentions de ces fatigues de la guerre dans le *Journal*. La liste n'est pas exhaustive, on s'en doute : consommation de viandes froides en 1653¹⁶, logements très incommodes en 1655¹⁷, eau de mauvaise qualité en 1657 (un flux de ventre se déclare

après le siège de Montmédy¹⁸) et en 1672¹⁹, routes difficiles pour parvenir jusqu'à la Franche-Comté en 1668²⁰, nuits passées à cheval dans la pluie et le froid en 1673²¹, nuits blanches et journées caniculaires en 1676²², alimentation composée essentiellement de crudités la même année²³, etc. Mais ces embarras, tout à fait banals lors des campagnes militaires, ne sont rien en comparaison de l'épisode calaisien de 1658.

LA MALADIE DE CALAIS (JUILLET 1658)

Cet épisode marquant de la vie de Louis XIV s'inscrit dans la série des fatigues de la guerre puisque la maladie a été causée par une exposition à des agents contagieux près du théâtre des opérations. On est plutôt mal renseigné sur les circonstances exactes de la contraction de la maladie qui faillit emporter le roi avant qu'il n'atteigne ses vingt ans. Un texte attribué à Gualdo Priato revient toutefois sur les jours précédant l'apparition des symptômes : « Ce Prince estoit toujours à cheval dans la plus grande chaleur du Soleil, au milieu du sable bruslant du rivage de la mer : il s'eschauffa à visiter incessamment des travaux, et à se tenir la nuit au serain qui est tres-pernicieux sur cette coste ; il logea même souvent dans le Fort de Mardick à demy empesté par la vie mal propre des Anglois, dont la Garnison estoit fort grande »²⁴. L'incertitude apparente de l'auteur sur les éléments pathogènes renvoie surtout à l'incertitude des médecins eux-mêmes sur l'origine réelle du mal dont a souffert le jeune Louis. À ses veux, le vent, la chaleur (c'est la fin du mois de juin), la fatigue d'un cavalier qui n'économise aucune de ses forces et l'état sanitaire du fort occupé par les Anglais auraient pu jouer le rôle de déclencheurs. En fait, derrière cette confusion de surface se cache une démarche tout à fait rationnelle. En rassemblant le plus grand nombre de facteurs, on élève la probabilité de trouver la raison véritable de cette fièvre. Ce faisant, l'auteur ne contredit pas vraiment le récit du médecin personnel de Louis XIV.

Vallot explique la contamination du roi par la qualité de l'air ambiant et la mauvaise santé de ses proches : « Mais, comme l'air de tout le pays était corrompu, et que ceux qui suivaient la cour se trouvaient incommodés d'un rhume fort opiniâtre et accompagné de plusieurs fâcheux accidents, je priai S. M. avec beaucoup d'instance de vouloir user de quelques précautions, pour éviter les maux dont ie la vovais menacée. »25 Il est fait ensuite mention de la « corruption de l'air, de l'infection des eaux, du grand nombre de malades, de plusieurs corps morts sur place, et de mille autres circonstances »²⁶. Or, cette description est à rapprocher des théories hippocratiques associant certaines maladies aux conditions climatiques locales²⁷. Ici, en l'occurrence, il est bien auestion d'une épidémie locale, toujours présente sur les lieux bien après la guérison du roi. Ceci est confirmé par deux lettres de Turenne²⁸ et de Vallot adressées à Mazarin²⁹

Voyons quelles sont les premières manifestations de la maladie. Les mémoires du maréchal rapportent que le roi a commencé par changer de visage : « Le Roy, qui n'avait pas bougé de Mardic depuis la prise de Dunkerque, s'i [sic] en vint comme l'armée y arrivoit; et, la trenchée estant ouverte le lendemain, il vint encores se proumener en quartier de M. de Turenne, et il paroissoit bien qu'il avoit fort mauvais visage; et en effect il eust dés le soir une grande fièvre, et avoua qu'il en avoit quelque ressentiment depuis deux jours sans l'avoir voulu dire; c'est là où sa grande maladie commença [...]. »³⁰ Quoique absent au moment des faits, Vallot note, en se référant sans doute au témoignage

d'un tiers, une chaleur extraordinaire avec lassitude de tous les membres, une douleur à la tête et la perte de l'appétit. Mazarin parle quant à lui d'un rhume et d'un peu d'émotion le 1^{er} juillet³¹. Indisposé, le souverain fait comme si de rien n'était (même s'il a du mal à faire bonne figure) et le médecin met cette attitude sur le compte de sa volonté de paraître toujours sain ou de son espoir de voir la fièvre diminuer sans le secours de l'Art. Mais le mal ne fait qu'empirer.

Le premier remède ordonné est un lavement ; il est administré le 1^{er} juillet, tard dans la soirée³². La saignée le suit de près mais, avec elle, l'état du roi s'aggrave. Les symptômes se multiplient durant la nuit du 1^{er} au 2 juillet : douleurs lombaires³³, agitations³⁴, rêveries (délire), inégalité du pouls, sensations de froid aux extrémités. Le terme d'« épouvante » est même employé. Il désigne sans doute autant l'attitude des proches du roi, Mazarin en tête, que celle de Vallot. Le signe le plus inquiétant est sans doute le délire puisque, à ce moment, Louis n'est plus en mesure de donner des ordres.

Les douleurs lombaires sont atténuées par des frictions que l'archiatre pratique lui-même avec quelques cordiaux et une saignée supplémentaire. La troisième phlébotomie intervient le soir même et la journée se termine par un julep (sirop à l'eau³⁵) aux alentours de vingt-deux heures sans doute parce que le roi ne peut rien avaler de solide, ce qui est caractéristique du typhus exanthématique³⁶. Il diffère de la fièvre typhoïde par le mode de contamination : cette pathologie se contracte par absorption d'eaux contaminées par le bacille infectieux *Salmonella enterica* alors que le typhus (appelé parfois « fièvre des tranchées » à cause de ses ravages entre 1914 et 1918) provient de la piqûre d'un pou transmettant *Rickettsia prowazecki*.

Le jour suivant voit l'augmentation de la fièvre alors que Mazarin rassure Turenne sur l'état de santé du roi³⁷. En dépit de cette mauvaise nouvelle. Vallot opte pour un lavement supplémentaire ainsi qu'une troisième saignée³⁸. À cette date, personne ne sait encore de quoi souffre Louis XIV. Les remèdes sont purement palliatifs et les soins des plus généraux. Ils se poursuivent le 4, avec une saignée le matin et une autre le soir, respectivement au bras et au pied. On constate que le médecin tente ce qu'il peut pour trouver le bon remède, c'est-àdire celui conduisant (par le fruit du hasard?) à une amélioration de l'état du patient. Pendant ce temps, les convulsions vont bon train et s'accompagnent d'une « bouffissure qui ressemblait à celle que l'on remarque après la morsure d'un serpent »39. Mazarin ne dit mot de ce symptôme assez curieux (sans doute par précaution) et ne parle, le 5, que de taches rouges⁴⁰ plus tard signalées dans le Journal de santé⁴¹. Tout ceci correspond à la phase normale d'éruption précédée d'une baisse significative de la fièvre (elle passe habituellement de 40 à 38.5 °C avant de remonter et de rester stationnaire).

Plus révélateur de l'inquiétude ambiante est sans doute l'appel en renfort de médecins supplémentaires. L'incompétence toute relative de Vallot en cette occasion (que pouvait-il faire d'autre ?) pousse Mazarin à demander l'aide de Guénaut et de Daquin⁴². Appelés le 4, alors que le roi ne dort presque plus à cause de la fièvre, ils partent le 5 dès trois heures du matin comme l'indique une lettre de Séguier⁴³. On peut sentir l'affolement des médecins, du cardinal et de ses correspondants face à une maladie encore inconnue⁴⁴. Le 5, les médecins dépêchés de Paris arrivent en toute hâte et s'opposent à la purgation⁴⁵ ordonnée par Vallot pour un motif jugé secondaire⁴⁶. Cette tentative marque le retour du délire⁴⁷ et l'apparition d'une difficulté à

respirer⁴⁸. L'archiatre fait ensuite usage de vésicatoires aux bras et aux jambes pour contrer la bouffissure du corps du roi⁴⁹. Elles sont appliquées le 6 juillet avant la saignée du 7.

Dans quel état se trouve le roi ? Il est très affaibli et Mazarin regarde comme un bon signe qu'il puisse encore tenir sur ses jambes sans qu'on l'aide⁵⁰. Il a beaucoup maigri⁵¹. Les vésicatoires semblent avoir stoppé ces « rêveries » intermittentes mais la fièvre persiste. Louis ne se contrôle plus, il « laissait écouler, involontairement, dans le lit, ses urines et ses excréments »⁵². Les problèmes respiratoires continuent et suscitent l'inquiétude du médecin : « ... la fluxion qui commençait à se jeter sur la poitrine ; et comme c'était le plus dangereux de tous les accidents, il est vrai que ma constance en fut un peu ébranlée [...] »⁵³. Le roi perd sans doute espoir et demande la communion sentant sa fin proche. Mazarin écrit :

« Le Roy a voulu estre communié la nuit passée, et tout le monde a esté ediffié de la devotion avec laquelle Sa Mté a faict cette action. [...] Hyer, aprez avoir longtemps resvé, me demandant mille choses hors de propos, Sa Mté me commanda de m'approcher d'Elle. Je croyois qu'Elle resvoit encore ; mais me dict tout bas ces mesmes mots : "Vous estes homme de resolution et le meilleur amy que j'aye ; c'est pourquoy je vous prie de m'advertir lorsque je seray à l'extremité ; car la Reyne n'osera pas le faire par la crainte que cela n'augmente mon mal." Et Sa Mté voulut que je lui donnasse ma parole que je le ferois. Je vous advoue que cela me fit crever le cœur. »⁵⁴

L'émotion affichée du cardinal est sans doute sincère même si l'important est ailleurs. Cette crainte de voir le roi disparaître l'a amené à autoriser l'utilisation d'antimoine dans du vin, un remède considéré par les uns comme un poison, par les autres comme une panacée⁵⁵. La rechute du 8 juillet⁵⁶ emporte l'adhésion de tous les

médecins (ils sont désormais au nombre de sept en comptant l'archiatre et le fameux Du Saussoy, un empirique d'Abbeville⁵⁷) sur la nécessité d'agir de manière extraordinaire. Vallot s'attribue d'ailleurs la primeur de l'idée, un peu comme il l'avait fait en 1647 à l'occasion de la petite vérole. Il écrit : « M. le cardinal ayant été par moi averti qu'il était question de faire un coup de maître pour secourir le roi, voulut assister à notre consultation, afin de fortifier ce que je lui avais déjà proposé ; et, comme il avait déjà goûté mes raisons sur le fait du vin émétique, il fit adroitement consentir à ce remède ceux qui ne l'approuvaient pas, et après quelques légères contestations, il dit à toute la compagnie qu'il louait le dessein qu'elle avait de purger vigoureusement le roi. »⁵⁸

Au bout de cinq saignées peu espacées et de lavements à répétition, le médecin est d'avis de tenter le tout pour le tout. Mais le risque est évidemment considérable : le roi est presque à l'agonie, affaibli par sa fièvre et par le traitement infligé par Vallot et consorts. La multiplication des médecins n'a pas suffi pour rétablir la santé du souverain. En même temps, le recours à un médicament aux effets très incertains et souvent nocifs relève presque de la compétence d'un responsable politique car il s'agit de prendre une décision lourde de conséquences. Les médecins redoutaient certainement de prendre cette responsabilité, surtout si le roi venait à mourir⁵⁹. L'échec de la médecine et la mort de Louis XIV signifieraient la révocation ipso facto de l'archiatre et de ses collaborateurs, sinon le discrédit de toute la discipline. Les opposants à Mazarin accuseraient ce dernier d'avoir empoisonné son filleul. Avec l'échec du « grand remède », comme l'écrit Vallot, l'antimoine aurait été discrédité à jamais puisqu'il aurait été rendu responsable du décès du souverain. Le médecin d'Abbeville semble n'avoir joué aucun rôle. Seuls Mazarin et Patin parlent de lui, sans autre précision, et Vallot n'en dit mot (mais on peut comprendre pourquoi si c'est cet inconnu qui a eu l'idée de l'émétique!) tout comme la Gazette de France

Précisément, les appréhensions de l'archiatre, estompées dans le *Journal* pour des raisons évidentes, sont liées à sa propre carrière : il passait pour avoir prescrit, l'année précédente, une dose fatale d'antimoine à un dénommé Gargan, ce qui lui avait valu le sobriquet de « Gargantua »⁶⁰. Quant à Guénaut, il aurait conseillé à Vautier, dès 1652, de se soigner avec la poudre émétique sans plus de succès⁶¹. En même temps, il faut signaler que, malgré les condamnations répétées de la Faculté, l'emploi de l'émétique est assez répandu.

Dans quelles conditions et avec quelle quantité d'émétique le roi fut-il soigné ? Vallot nous l'apprend : « J'avais fait préparer pour cet effet, dès le grand matin, trois grandes prises de tisane laxative, et trois onces de vin émétique, qui étaient séparément en deux bouteilles sur la table du roi depuis le matin ; incontinent après cette délibération, je fis mêler trois onces de vin émétique avec trois prises de tisane laxative, et sur-le-champ je lui fis prendre une tierce partie de tout ce mélange [...]. »⁶² La dose fut donc très faible puisque l'infusion d'émétique a été mélangée à une tisane laxative. Deux décilitres du mélange ne pouvaient suffire à emporter le roi et, dans ce cas précis, on peut dire que Louis XIV a survécu à sa maladie et à son traitement.

Mais ce mélange était-il habituel ou Vallot a-t-il, de son seul fait, atténué la concentration du remède ? Charas propose une recette d'émétique mêlant trois onces de poudre (environ 90 grammes) à deux pintes de vin blanc ou de vin d'Espagne, cependant il n'apporte pas de précisions concernant la quantité à avaler. Vallot a jugé bon de ne faire boire au roi qu'une once du breuvage, soit environ un verre. Ceci confirme les propos de

Gui Patin, cette fois-ci remarquable de précision. La longue lettre qu'il écrit sur le sujet recèle des détails absents du *Journal*:

« Nous avons appris ici de ceux qui y étoient l'histoire du vin émétique de Calais, le roi ayant à être purgé, on lui prépara trois doses d'apozèmes⁶³ purgatifs, qui étoient chacun de cinq onces d'eau de casse, et l'infusion de deux dragmes de séné. Le cardinal demanda si l'on n'y mettoit rien d'extraordinaire. Esprit, médecin de M. le duc d'Anjou, dit que l'on y pouvoit ajouter quelque once de vin émétique (voyez la belle politique de notre siècle!) : le médecin du prochain héritier de la couronne, et successeur immédiat, adhibetur in consilium pro rege, et venenatum stibium audet praescribere. S'il en eût été cru, et que le roi fût mort, son maître eût été roi, et lui premier médecin du roi. Non sic erat in principio: autrefois on n'appeloit jamais chez le roi malade les médecins des princes du sang, pour des raisons politiques très fortes (mais aujourd'hui tout est renversé). Guénaut dit qu'il v en falloit donc guère mettre : Yvelin proposa deux dragmes de tablettes de citro, alléguant qu'elles n'avoient pas tant de chaleurs que le vin émétique. Guénaut répondit que la chaleur du vin émétique n'étoit point à craindre, vu que l'on en mettoit peu ; làdessus Mazarin dit qu'il falloit donc prendre du vin émétique, dont on mit une once dans les trois prises; le roi en prit une, sauf à lui donner les autres quand il seroit temps [...]. Le roi fut encore saigné deux fois, et puis il fallut le repurger, ce que l'on fit avec deux dragmes de séné et de casse délayée, et une once de sirop de chicorée composé de rhubarbe, et il se porta mieux ensuite. Si bien que ce n'est pas la peine de dire que le vin émétique a sauvé le roi, vu qu'il en a pris si peu qu'il ne se peut moins : et même le roi ne voulut point prendre l'autre remède qu'ils ne lui jurassent qu'il n'y avoit point de vin émétique, tant il le haïssoit encore. »64

Patin a raison de douter du pouvoir curatif d'une si faible quantité d'antimoine. D'ailleurs, son effet n'a pas dispensé le patient de saignées et de lavements supplémentaires. On peut considérer qu'elles ont eu comme obiectif de limiter au maximum l'absorption d'un produit nocif à trop forte dose. Les purgations suivant la prise d'antimoine auront permis d'évacuer une partie du métal avant qu'il ne passe complètement dans le sang. Quoi qu'il en soit, le vin a eu un effet presque immédiat et Louis, quatre heures environ après sa rasade d'émétique, a vomi à deux reprises d'une « matière séreuse, verdâtre et un peu jaune, sans beaucoup de violence »65. Son parrain se réjouit alors de l'expulsion de « la plus grande partie du poison que Sa M^{té} avoit dans le corps, où il s'estoit croppy depuis longtemps [...]. »⁶⁶ D'un commun avis, l'amélioration est réelle puisque des humeurs malignes sont évacuées⁶⁷. Les phases de délire diminuent. le roi dort davantage et la purgation fait son effet en conduisant le jeune homme quatorze ou quinze fois à la chaise percée⁶⁸.

Pourtant, la maladie continue, émétique ou pas. Le 10, une purgation à base de tamarin, de séné et de siron de chicorée extirpe « une bile épaisse », « jaune comme du miel, avec beaucoup de glaires toutes pourries »⁶⁹. La prise d'émétique n'a pas été suffisante. Une petite saignée vient en renfort le 11, les lavements et cordiaux le 12, une nouvelle purgation le 1370... Il est clair que le malade n'est pas tiré d'affaire et que, dans l'esprit des médecins et des proches, les événements du 8 ont constitué un moment de récupération et non un début de guérison. Celle-ci survient peu à peu et indépendamment, on s'en doute, des remèdes utilisés. Louis se remet de lui-même. Vallot détecte alors l'intervention du surnaturel puisque « tous ont sujet de rendre grâce à Dieu d'avoir en si peu de temps tiré le roi de la dernière extrémité où il était. »71 Mazarin est du même avis : « puisqu'il a pleu à sa divine bonté de nous redonner le Roy. Je dis redonner: car on peut dire sans exageration, qu'il est ressuscité. »⁷² Quant à Colbert : « il a plu à Dieu de nous rendre le Roy aussy miraculeusement qu'il nous l'a donné. » 73

La convalescence de Louis XIV n'est pas banale. La plupart du temps, les suites des maladies ne font pas l'obiet de longs développements dans le Journal, ni d'ailleurs dans aucune autre source. L'absence de symptôme inquiétant et la reprise du cours habituel des activités rendent sans doute inutile et inélégante la description d'un affaiblissement plus ou moins prolongé. Or, à l'issue de cette fièvre typhoïde, le roi a mis du temps à retrouver ses forces. Un élément avait retenu l'attention de Vallot à la fin de la maladie : le 17 juillet, le roi rend seize grands verres d'urine après la prise d'un bouillon purgatif. La chose étonne d'autant plus le médecin qu'il indique que le malade n'a bu que trois verres d'eau dans la journée. Autre détail curieux : « il rendait quatre verres assez souvent sans quitter le pot de chambre »74. Voilà qui suffit à alarmer le convalescent et ses courtisans, personne n'étant en mesure d'expliquer comment on peut uriner autant en n'ayant bu qu'un peu d'eau. Bien que Vallot trouve ces mictions curieuses, il s'en remet prudemment à l'action bénéfique de la nature.

Louis tarde pourtant à retrouver ses forces. Le cardinal croit connaître l'origine du problème : « Le Roy est extremement foible, mais après un si grand mal, et ayant esté accablé de tant de remedes, il n'y a pas lieu de s'en estonner, il a reposé cinq heures la nuit passée et commence à suer. »⁷⁵ Les remèdes sont mis en cause. L'inventaire réalisé par l'archiatre lui-même montre à quel point Mazarin voit juste : huit saignées (six fois des bras, deux fois des pieds), quatre purgations et deux prises de bouillon, plusieurs lavements, des vésicatoires⁷⁶... À raison de deux poèlettes par saignée, on dépasse le volume d'un litre de sang. Les intestins du roi ont dû être mis à rude épreuve en plus des effets

du typhus qui transforme les selles en matière liquide. Il faut bien reconnaître que les traitements supportés par le souverain ont constitué autant d'épreuves supplémentaires. Le 18 juillet, le médecin annonce au cardinal que le roi a pu enfin reprendre une alimentation consistante : deux œufs frais et un verre d'eau⁷⁷. Aussi n'estil capable de marcher que le 22 juillet, non sans difficulté⁷⁸ et en s'aidant d'une canne⁷⁹. Le même jour, Mazarin envoie un gentilhomme prendre des nouvelles du convalescent qui se trouve à Boulogne où l'a rejoint la reine. Tous deux doivent gagner Compiègne pour y achever la convalescence⁸⁰. Le cardinal s'interroge sur ce flux d'urine qui lui rappelle certainement les complications apparues lors de la maladie de 1655.

Mazarin recoit des nouvelles de Vallot durant son séjour à Boulogne. Le voyage, quoique difficile, s'est bien passé et « les forces augmentent de jour en jour bien que le flux d'urine ne soit point encore appaisé il doibt durer quelques jours et alors le Roy reprendra sa vigueur et son embonpoint cest une descharge un peu incommode mais tres [bonne?] qui marque quelle a esté la grandeur du mal et la mauvaise qualite de lhumeur. »81 Le médecin en profite pour associer la faiblesse du roi à sa polyurie, considérée dès lors comme normale. Il en veut pour preuve la promenade effectuée par Louis le matin même. Le changement d'air semble lui avoir été favorable étant donné qu'il est remonté à cheval et a pris une perdrix. Louis XIV en profite pour rassurer Mazarin en lui expédiant une lettre. Mais son destinataire n'est pas dupe pour autant et, malgré la signature du jeune homme, il reconnaît immédiatement l'écriture d'Anne d'Autriche82!

Le flux d'urine cesse alors que le roi est à Compiègne. Il retrouve ensuite son appétit et apparence normale⁸³ à l'exception de sa chevelure, perdue durant la maladie, le 11 juillet au matin⁸⁴. Étrangement, le *Journal de santé*

reste muet sur la chute des cheveux du roi alors que ce symptôme aurait pu figurer en bonne place dans la liste des désagréments occasionnés par la fièvre. Le cardinal en profite pour informer Colbert de la rapidité avec laquelle les courtisans imitent les transformations du souverain : « Elle [la reine] me mande que la flatterie va au point que presque tout le monde prend la perruque; et je ne m'en estonne pas, car je me souviens d'avoir lu que Tibere estant chauve, chacun se faisoit raser pour luy plaire. »85 Il faut aussi s'en remettre aux confidences de Toussaint Rose, le secrétaire du roi, pour trouver trace du port d'une perruque masquant les séquelles du typhus. C'est sur un ton rassurant qu'il écrit à Mazarin : « Il ne paroist plus au visage du Roy que Sa Ma^{té} ayt esté malade et tout le reste va bien a proportion. Jamais on n'a mieux porté la perruque. »86 Le 5, il lui apprend qu'on a rasé la tête du roi une nouvelle fois « afin que ses cheveux reviennent plus espais. »87 Aux marques laissées par la petite vérole s'est donc ajouté le dépit de devenir chauve à dix-neuf ans.

Cette longue fièvre contractée dans un lieu où le typhus sévissait certainement à l'état endémique a menacé la vie de Louis XIV un mois durant. Le délire, l'incontinence et les spasmes ont effrayé les représentants d'un corps médical impuissant et qui, malgré leur présence au chevet du roi, n'ont d'autre recours que l'emploi du redoutable vin émétique. Il est clair que l'antimoine n'a été d'aucune utilité. Toutefois, son utilisation permettra le triomphe d'une substance interdite par le Parlement grâce à une publicité sans précédent. Patin avait raison de prétendre que la nouvelle de la guérison du roi avait été instrumentalisée par Renaudot, Guénaut et consorts, tous partisans du remède. C'est effectivement ce qui s'est passé et, après quelques années de lutte, le Parlement lèvera enfin son interdic-

tion sur l'émétique au début de l'année 1666. Bien entendu, avant cette date, les médecins de la cour continuent à y avoir recours dans les situations graves⁸⁸.

Le roi semble avoir tutové la mort au cours de cet épisode dont les péripéties politiques nous retiendront plus loin. Cette « fatigue extrême », associée à l'activité de commandement du roi et à l'air infecté des environs de Mardyck, a donné lieu à une association des méthodes de la médecine hippocratique et de sa rivale, la médecine chimique. La notion de contamination par l'air apparaît clairement alors que le traitement employé relève de la médecine montpelliéraine par le biais du vin émétique. Dans cette situation exceptionnelle, l'adaptation empirique aux spécificités de la maladie et du malade a tout de même permis de surseoir aux recommandations d'Hippocrate et Galien. Pour autant. les médecins ne les ont pas toutes oubliées puisque la lancette et le clystère ont été souvent sollicités. La solidarité des proches n'a pas fait défaut et, une fois de plus, la souffrance du roi a rejailli sur Mazarin et la reine. Le cardinal a vu sa santé se détériorer et sa goutte se rallumer au moment où Louis XIV semblait totalement tiré d'affaire⁸⁹. Le parrain et son filleul ont ressenti tous deux les fatigues de l'État.

LES FATIGUES DE L'ÉTAT

« Un corps qui parut propre à soutenir les fatigues et le poids d'un si grand poste. » 90

Le métier de gouvernant ne se limite pas à endurer les fatigues ressenties aux abords des champs de bataille. On a souvent l'impression, à la lecture des textes décrivant le quotidien du roi, que ce dernier est un infatigable travailleur se dévouant corps et âme au service de l'État. Au-delà du caractère élogieux de la description, se dissimule une réalité bien différente. Les souverains pouvaient souffrir du poids de leur couronne. La question est posée : l'exercice du pouvoir royal engendre-t-il des pathologies spécifiques à la fonction ? Peut-on parler de « maladies royales » au-delà des dégénérescences congénitales qui ont fait les beaux jours de nombreux polygraphes ? La fonction monarchique implique-t-elle des pathologies issues de l'exercice quotidien d'un pouvoir d'autant plus contraignant qu'il est absolu ?

Avant de se fixer à Versailles, la cour était mobile. Le monarque devait se déplacer pour se montrer à ses sujets, pour réaffirmer ici ou là engagements de la couronne et privilèges en tout genre et constater la bonne volonté des autorités. Louis XIV l'a fait jusqu'au début des années 1660. Le souverain devait changer de résidence, partir à la guerre ou rétablir l'ordre en province. Il faut donc imaginer un roi nomade subissant le contrecoup des va-et-vient et de son exposition à des maladies contagieuses sévissant, localement, à l'état endémique. Ainsi, lorsqu'il mentionne des déplacements, Vallot prend le soin d'indiquer que le roi est rompu à l'exercice. Au début de 1660, il note que « la santé du roi n'ayant pas été considérablement altérée par la fatigue de ses voyages », tout devrait bien se passer durant son périple entre Carcassonne, Marseille, Toulouse et Saint-Jean-de-Luz⁹¹. L'expédition conduisant à l'arrestation de Fouquet se déroule sans accroc : « le voyage a été fort prompt sans que S.M. en ait ressenti aucune incommodité »92. L'année suivante, il « fit le voyage de Dunkerque avec une diligence incroyable, durant la rigueur des premiers froids, sans ressentir aucune incommodité. »93 La vélocité du roi était célèbre. En 1668, il doit se montrer un peu plus prévoyant « après avoir extraordinairement fatigué en sa dernière campagne » et consent à une purgation avant le voyage en Franche-Comté⁹⁴.

Bien plus graves étaient les «vapeurs »95 dont Louis XIV a souffert durant des décennies. Elles sont rapportées avec soin dans le Journal de santé. Avant de nous intéresser aux remèdes employés, il convient de mettre en évidence les différents symptômes et leur fréquence. On ignore tout d'abord quand ces « vapeurs » ont fait leur apparition. En 1659, Vallot note que le roi, après son mariage et le déplacement à Bordeaux qui s'en est suivi, « se trouva un peu incommodé, vers la fin du mois d'août, d'un mal de cœur et de quelques envies de vomir, accompagnés de petits et légers étourdissements »96. Cette indisposition ne dure pas et ne nécessite aucun remède particulier. Le roi joue un peu moins à la paume et tout rentre dans l'ordre. Durant l'été 1662, des incommodités similaires se produisent puisque, « ... étant à Saint-Germain, où il prenait trop de plaisir à la chasse, durant les grandes chaleurs de l'été. sans toutefois se relâcher de ses affaires, ne dormant pas tant qu'il en avait besoin, il se trouva enfin en une douleur de tête sourde et pesante, avec quelques ressentiments de vertiges, maux de cœur, faiblesse et abattement. »97

Vallot énumère toutes les causes possibles dans l'espoir de trouver l'origine du mal : chasse, chaleur estivale, soin de l'État, manque de sommeil. Ce faisant, il décrit un individu stressé parce que partagé entre le divertissement et le métier de roi, même si les deux se rejoignent à l'occasion. Le médecin tente d'associer excès physique, choc psychologique et effort intellectuel à l'apparition des vertiges et des maux de tête.

L'année 1664 voit le retour des symptômes à cause, dit Vallot, d'un sang « échauffé par l'assiduité d'un travail d'esprit, et des soins qu'il [le roi] prend de ses affaires, s'étant assujetti à tenir deux fois par jour son

conseil, outre les conférences particulières qu'il avait avec ses ministres et tous les ambassadeurs des pays étrangers, il se trouva au commencement de cette année incommodé d'une pesanteur de tête, accompagnée de mouvements confus, vertiges et faiblesse de tous les membres. »98 Cet acharnement au travail semble réel quoiqu'il figure en bonne place dans la liste des qualités supposées du Prince. Cultivant le fantasme d'un absolutisme incarné par un seul individu censé détenir toute l'autorité souveraine, le roi est effectivement contraint de travailler sans relâche en l'absence de premier ministre. Il est toutefois impossible de mesurer le travail réellement accompli et l'énergie dépensée. La plupart du temps, les descriptions sont très vagues et le volume horaire insuffisamment précis pour qu'on puisse en tirer des conclusions définitives⁹⁹. Vallot ajoute que les vapeurs de 1665 ont pu être causées par l'usage immodéré d'une glissoire installée dans les jardins de Versailles. Cette « glissoire », appelée parfois « roulette », est décrite par Madeleine de Scudéry dans sa Promenade de Versailles. Le jeu semble être assez violent pour déclencher des étourdissements chez un sujet fragile¹⁰⁰.

Les délibérations avec les commis de l'État et les atermoiements diplomatiques expliqueraient-ils le mal du roi ? Il est vrai que les questions touchant aux négociations sont omniprésentes dans les *Mémoires* de Louis XIV et pas uniquement pour des motifs historiographiques. En tout cas, les vapeurs reviennent à la fin de 1664 et au début de 1665 comme se lamente le médecin. Les « tournoiements de tête » et autres vertiges reprennent au mois de février¹⁰¹ et de juillet¹⁰². Condé signale, au même moment, de « petits tournements de tête fort légers [...] qui lui viennent d'une trop grande application aux affaires ; il n'y a jour qu'il ne travaille sept ou huit heures, et personne au monde n'y pourroit résister. »¹⁰³

Que Louis XIV consacre plusieurs heures par jour au règlement des affaires courantes semble tenir de l'évidence pour les contemporains, qui associent bien volontiers les vertiges du souverain à cette somme de travail. Mais nombreux sont les témoins à avoir souligné la mélancolie du monarque¹⁰⁴. Cette tristesse passait pour un signe de génie, de créativité mais aussi de fragilité psychologique, au point qu'une longue tradition l'a souvent idéalisée dans les représentations¹⁰⁵. Dans les moments de souffrance, l'ambassadeur voit le roi perdre ses couleurs et Vallot en vient à parler de « tyrannie » pour caractériser, métaphoriquement, l'influence de ce mal sur le roi, ce dernier étant fréquemment « empêché d'agir à ses affaires avec sa vigueur et ses forces ordinaires. »¹⁰⁶

À la fin de 1669, le rédacteur du Journal note l'intermittence des vapeurs qui se réveillent par intermittence. En 1670, il ne s'étonne plus de constater que « lorsque S. M. sortait du Conseil sur le soir, sa tête était fort pesante, douloureuse et remplie de vapeurs [...]. » 107 Elles alimentent la suspicion des courtisans qui voient en elles une gêne dans la réalisation des projets du roi¹⁰⁸. Elles suscitent aussi l'inquiétude de Daquin alors qu'elles semblent empirer et devenir chroniques. C'est plein d'appréhension qu'il commence son récit pour l'année 1674 : « Le mal de tête, duquel le roi s'était plaint à la fin de l'année passée, était le commencement de quelques vapeurs qui se portaient à son cerveau et retraçaient un chemin qu'elles avaient autrefois si longtemps tenu. En effet, le roi fut assez fortement attaqué d'étourdissement le premier jour de janvier, et fut contraint de chercher où se prendre et où s'appuyer un moment pour laisser dissiper cette fumée qui se portait à sa vue et affaiblissait les jarrets, par sympathie, en attaquant le principe des nerfs. »¹⁰⁹ Dorénavant. les vapeurs « se tournent en habitude ».

Daquin a raison : grâce au témoignage des grands diaristes du règne, on sait que ces maux deviennent beaucoup plus fréquents au cours des années qui suivent. La tête du roi tourne le 7 janvier 1675, en le faisant frissonner toute la journée¹¹⁰. Fin juillet, il parle en dormant et semble particulièrement tourmenté, ce que le vigilant médecin associe à nouveau aux vapeurs¹¹¹. La mélancolie guette : « Le deuxième d'octobre, sa tête se trouva fort pleine de vapeurs, tout son corps fort accablé de lassitude, et une petite fluxion rougit son œil gauche. Il dormit assez mal. Le quatrième il eut grand mal de tête, beaucoup de frissonnements et de chaleur irrégulière, sans fièvre, bâillements, difficulté de respirer, nonchalance, tristesse, chagrin, insomnie et séchetous accidents ventre. dе mélancolique qui se fermentait dans sa rate [...]. » Jamais la crise n'avait duré aussi longtemps. Le 8 octobre, le médecin décrit un visage enflammé, une bouche amère et la tête pleine de vapeurs et de fluxion alors que, le 10, le patient peine à marcher.

Cette accentuation subite des effets de la maladie amène l'archiatre à y réfléchir et à consigner ses réflexions dans le *Journal*. Négligeant les premières explications faisant de Louis XIV un bourreau de travail, Daquin oriente plus volontiers son diagnostic du côté de la psychologie de son client. Les fatigues de la guerre ne sont pas totalement oubliées mais il semble qu'elles soient reléguées au rang des causes indirectes. L'archiatre met plus volontiers en cause la bile jaune et noire avant de s'intéresser à l'effet des vapeurs sur le tempérament de Louis :

« Le roi était sujet aux vapeurs depuis sept à huit années, mais beaucoup moins qu'il ne l'avait été auparavant, vapeurs élevées de la rate et de l'humeur mélancolique, dont elles portent les livrées par le chagrin qu'elles impriment, et la solitude qu'elles font désirer. Elles se glissent par les artères au cœur et au poumon, où elles excitent des palpitations, des inquiétudes, des nonchalances et des étouffements considérables; de là s'élevant jusqu'au cerveau, elles y causent, en agitant les esprits dans les nerfs optiques, des vertiges et tournoiements de tête [...]. Son tempérament penchant assez à la mélancolie, sa vie sédentaire pour la plupart du temps, et passée dans les conseils, sa voracité naturelle qui le fait beaucoup manger, ont fourni l'occasion à cette maladie [...]. »¹¹²

Ce passage mérite d'être commenté. Daquin fixe tout d'abord le début des vapeurs aux années 1667-1668, ce qui est curieux puisque le Journal ne contient rien de tel. On apprend aussi la tendance du roi à vouloir s'isoler, ce qui correspond bien aux symptômes décrits dans les ouvrages traitant de la mélancolie¹¹³. On se demandera néanmoins ce qu'il faut entendre par « solitude » puisque le système de la cour empêche souvent le roi de rester seul, même pour dormir. L'aspect « sédentaire » de la vie du souverain semble plus évident même si le médecin exagère un peu¹¹⁴. Avant que la cour ne se fixe à Versailles en 1682, et même après, Louis XIV ne rechigne pas à passer quelques jours sur le front, à Fontainebleau, à Meudon ou encore à Marly. L'infatigable marcheur que l'on connaît grâce à Dangeau, peut-il être taxé de sédentarité? Enfin, le roi chasse et ce n'est qu'en 1685 qu'il cesse de jouer à la paume.

Quoi qu'il en soit, Daquin continue à déplorer le temps passé à gouverner. En 1677, le *Journal* critique à demi-mots le fait que Louis XIV « passe une partie de sa vie dans les conseils. »¹¹⁵ Le roi ne dort pas assez. Vapeurs, chagrin et mélancolie proviennent du « peu de repos qu'il se donne, veillant trop, et ne dormant pas assez pour un homme dont l'esprit travaille autant que le sien. »¹¹⁶ Les troubles nocturnes du patient témoignent de ses inquiétudes : « Son sommeil [...] était toujours agité et inquiet, un peu plus qu'à son ordinaire, parlant souvent, et même quelquefois se levant du lit,

ce qui m'était un indice convaincant de quelque bile échauffée [...], aussi bien que l'effet des grandes affaires sur lesquelles il décidait dans la journée, et dont les images repassaient pendant la nuit, et réveillant les actions de l'âme durant le repos du corps [...]. »¹¹⁷ Les cauchemars deviennent fréquents en 1675 alors que Daquin rapporte qu'en plus des vapeurs « il [...] criait, parlait, se tourmentait davantage dans son sommeil qu'il n'avait accoutumé. »¹¹⁸ Les activités diurnes du souverain l'empêchent de jouir d'un repos bien mérité et son cerveau fatigué produit des images effrayantes. Il est à noter que les cauchemars figurent dans la liste des effets de la mélancolie. La médecine classique les explique par le mouvement continu et excessif des esprits animaux¹¹⁹.

Face au nombre des descriptions rendant compte, dans le *Journal*, d'un excès de réflexion, on est tenté de prendre ses distances avec le rapport du médecin. Il convient cependant de rappeler à quel point les écrits de Louis XIV, qu'il en soit ou non le premier auteur, privilégient la méditation et un certain « exercice spirituel » du pouvoir¹²⁰. Mais on ne peut affirmer que ces vapeurs proviennent du simple métier de monarque absolu. Il vaut mieux analyser la concentration du roi et son assiduité au conseil en termes de nervosité ou de « stress »¹²¹.

Comment les médecins ont-ils tenté de soulager les vapeurs du roi en évitant leur retour ? Il faut reconnaître que la longue liste des remèdes employés est révélatrice de leur incapacité à traiter un mal qui, d'ailleurs, n'a toujours pas été éradiqué par la médecine contemporaine (si l'on reconnaît dans ces vapeurs d'insupportables migraines ou des signes d'hypertension). Le ténia a pu jouer un rôle lors de certaines crises tardives. D'origine neuro-vasculaire, la pathologie communément appelée « migraine » se déclare durant des

périodes de stress, de relâchement ou après la consommation d'aliments déclencheurs. Les sensations rapportées par les médecins tendent à confirmer la nature du mal malgré la confusion, toujours d'actualité, avec des problèmes de digestion ou d'hypertension. Ceci a amené les archiatres à intervenir dans ce sens. Vallot conseille au roi d'arrêter la « roulette » en 1664¹²². Vingt ans plus tard, après une petite crise de migraine vite dissipée, le médecin en conclut à l'excellence du régime suivi par le souverain : davantage de sommeil et de modération dans ses exercices physiques ainsi que dans la consommation de ragoûts et de viande lui assurait une bonne santé¹²³.

D'autres remèdes que le régime ou le repos ont été employés avec des succès divers. On opérera, dans les lignes qui suivent, un regroupement par catégorie de traitement. Passons rapidement sur les saignées qui sont traditionnellement prescrites¹²⁴ et les purgations qui les accompagnent. En décembre 1674, à l'occasion de vapeurs troublant son sommeil, le roi consent à se purger à l'aide d'un bouillon. Il se compose de séné, de jus de citron, de manne, de crème de tartre, de cristal minéral ainsi que de scammonée en poudre¹²⁵. L'usage de la scammonée est alors décrié par les courtisans... qui en profitent pour critiquer Daquin¹²⁶.

En 1665, à l'occasion des premières crises sérieuses, Vallot soigne Louis XIV avec des opiats. Il n'a garde de les mélanger avec d'autres médicaments très divers (perles, corail, esprit de vitriol¹²⁷, cyprès, pivoine, mélisse, sel de tamaris¹²⁸, etc.). L'opiat n'est utilisé qu'à deux reprises, la deuxième intervenant en 1670, trois semaines durant¹²⁹. Pour lutter contre les céphalées, le médecin s'en remet à la médecine hippocratique en premier lieu, mais il tente ensuite d'utiliser une série de remèdes tirés de la médecine chimique. Il ne semble pas

accorder d'importance à l'ellébore blanc, plante réputée pour ses effets salutaires en cas de mélancolie 130.

L'usage de l'eau, sous forme de boisson et de bain, mérite une attention particulière. Considérant que ces vapeurs émanent du foie ou de la rate, en relation avec leur chaleur excessive, le médecin est d'avis de « rafraîchir » le corps du migraineux de manière interne et externe. À nouveau, la tradition prime et ni Vallot ni Daquin n'innovent véritablement. L'opiat utilisé en 1664 a servi d'essai avant de passer à des remèdes jugés plus forts. L'eau de pimprenelle a préparé le malade aux bains de rivière de la saison estivale¹³¹. Du Laurens n'aurait pas rejeté les ordonnances de son confrère¹³².

Vallot complète ces bains par la prise des eaux de Saint-Myon pendant une période de dix jours¹³³. L'année suivante, en 1665, Louis XIV réitère les bains désormais « de chambre » - alors que l'archiatre se fait plus précis, singularité du traitement oblige : « Le septième du mois d'août, le roi étant bien préparé à commencer les bains que je lui avais ordonnés pour confirmer sa santé. Il les a continués jusqu'au dixseptième, c'est-à-dire qu'il a pris vingt bains. Il y entrait le matin et sur les sept heures du soir. Il y demeurait deux heures à chaque fois. »134 Le roi prend un opiat avant d'v entrer et un bouillon à la sortie. Il est clair que rester quatre heures par jour¹³⁵ dans son bain ne devait pas réjouir un individu ordinairement très actif. Mais il semble que la crainte des vapeurs l'ait contraint à patienter dans sa baignoire¹³⁶.

Après une période d'observation d'une semaine, le roi recommence à boire les eaux de Saint-Myon. Le 31, les effets du breuvage sur les urines du roi (« S. M. ne les rendant pas de la bonne maniere »¹³⁷) incitent le médecin à interrompre définitivement leur usage. En 1670, les remarques de l'archiatre n'ont pas changé : Louis XIV rend mal les eaux qu'il boit. Vallot a pourtant

substitué les eaux d'Encausse¹³⁸ à celles de Saint-Myon, sans doute de manière expérimentale. Mais, une fois de plus, le résultat est loin d'être concluant puisqu'il décide de recourir à de l'eau de rivière et de fontaine. Louis XIV en prend un verre tous les matins au sortir du lit. Le souverain s'y habitue au point de boire même lorsque son médecin n'en voit pas l'utilité¹³⁹.

Un peu plus tard, avec le retour des vapeurs, le roi reprend l'habitude de boire un verre d'eau de fontaine (donc très fraîche) à son réveil. C'est le cas en 1671¹⁴⁰, 1672¹⁴¹ et 1673¹⁴². Il est clair que cette boisson ne suffit pas à calmer les migraines contrairement aux promesses rassurantes de Vallot. Les échecs répétés dans le traitement de cette maladie récurrente le poussent à tenter, à chaque fois, de nouveaux remèdes. La crise est si forte en octobre 1675 que Daquin fait respirer au roi de l'essence de cannelle et d'ammoniac, ceci pour éviter son évanouissement¹⁴³. La même année, des pilules de sel de tamaris sont utilisées, sans doute en substitution aux bouillons purgatifs jugés trop contraignants.

En 1683, les vapeurs sont traitées comme suit : « On lui brûla du papier ; je lui frottai les jambes, les cuisses et le visage d'eau de la reine de Hongrie, et lui fis sentir l'esprit de sel ammoniac ; même je lui fis avaler cinq à six gouttes dans une ou deux cuillérées d'eau de fleurs d'oranger ; ses vapeurs se calmèrent beaucoup par ce remède. » Le traitement tient vraiment de l'exceptionnel, non pas à cause des remèdes employés mais de leur combinaison en plus des frictions. On retrouve l'eau de fleurs d'oranger dont raffolait le roi et la célèbre eau de la Reine de Hongrie qui est une solution d'alcool parfumé (on l'appelle aujourd'hui eau de Cologne) l'4. La prise d'ammoniac, un liquide particulièrement nocif, a de quoi surprendre : elle intervient sans doute alors que le souverain est au bord de l'évanouissement.

Globalement, au cours de la décennie 1680-1690, les vapeurs se font plus rares alors que se multiplient les troubles digestifs. Cette « amélioration » ne saurait être attribuée à l'usage des médicaments évoqués précédemment. De toute manière, il faut bien reconnaître que ces vapeurs interviennent de manière très espacée et ne peuvent être classées parmi les affections chroniques du roi. Elles finissent par se confondre avec les indigestions qui suivent chaque festin. Si les tracasseries des premières années du règne semblent plus lointaines, la relève est prise par les affaires de Hollande et ces années 1673-1675 sont marquées à la fois par les prouesses des poètes qui célèbrent le courage du roi, et par des maux qui dessinent en creux le portrait d'un souverain mélancolique et contrarié.

Les vapeurs du Roi-Soleil nous rappellent les lignes que Richelieu (suiet lui aussi à la migraine) avait adressées à Louis XIII : « L'esprit de V. M. dompte si absolument son corps que la moindre de ses passions saisit son cœur et trouble toute l'oeconomie de sa personne Plusieurs expériences m'ont fait connoistre cette vérité si certaine que je ne l'ay jamais veue malade par autre principe [...] Le temps, qui donne lieu aux fumées qui surprennent les sens de s'évaporer, a esté jusqu'à présent le seul remède à tels maux en V. M. qu'Elle ne s'en est jamais trouvée saisie qu'aussytost Elle ne l'ayt esté de quelque indisposition corporelle. »145 On a beau, en tant que roi, gouverner son corps comme il se doit, les passions et les tracasseries n'en produisent pas moins des indispositions gênantes. Louis XIV a-t-il donc souffert des mêmes migraines que son père? L'affection serait-elle d'origine congénitale?

En tout cas, la descendance des Bourbons s'en est plainte elle aussi. N'est pas roi d'Espagne qui veut : Philippe V est sujet à d'étourdissantes migraines qui font craindre pour sa santé physique et mentale. Une étonnante lettre du marquis de Louville à Torcy, rédigée en iuin 1702, relate les souffrances du petit-fils du Roi-Soleil. Ces fragments offrent un sujet de comparaison en la personne de Philippe V : « [...] le roi [d'Espagne] est dans une tristesse continuelle. Il dit qu'il croit toujours qu'il va mourir, qu'il a la tête vuide et qu'elle va tomber; et ce n'est point qu'il soit effrayé de la mort, car il ne l'appréhende point du tout, mais il est occupé involontairement de cette pensée, dont il ne peut se défaire : ce qui est une marque de la vapeur, qui, dans quinze jours peut-être, saisira un autre objet, comme cela arrive ordinairement. »¹⁴⁶ Mélancolie, vapeurs et obsessions morbides semblent faire le quotidien de ce roi si contesté. Son grand-père le rassure un peu dans sa lettre datée du 7 juin de la même année : « Les vapeurs dont vous vous plaignez, sont seulement incommodes, mais elles ne sont point dangereuses; elles n'altèrent point le fond de notre santé. Songez-v le moins qu'il vous sera possible, et ne faites nul remède pour les guérir. »147

L'association idées fixes/vapeurs semble plus grave de conséquences que les tournoiements de tête (ou de lit!) du roi de France. Ce dernier n'accordait plus de crédit à la longue série des remèdes employés sans succès.

LES FISTULES DU ROI

La fistule endurée par Louis XIV en 1686 est sans nul doute la plus célèbre de toutes ses maladies. Pourtant, elle a masqué, par la publicité dont elle a bénéficié, un autre accident de santé survenu l'année précédente. En effet, la fistule naso-palatine de 1685 n'a pas laissé beaucoup de traces dans les sources. Comme les soins dentaires relevaient de la compétence des chirurgiens du roi, les archiatres ne se sont jamais sentis obligés

d'en rendre compte dans le *Journal*. Avec une complaisance un peu grotesque, Daquin rapporte les tracas de l'année de la Révocation : « [...] il n'y aurait eu rien à souhaiter, si la mauvaise disposition de sa mâchoire supérieure du côté gauche, dont toutes les dents avaient été arrachées, ne l'eût obligé de remédier à un trou de cette mâchoire, qui, toutes les fois qu'il buvait ou se gargarisait, portait l'eau de sa bouche dans le nez, d'où elle coulait comme d'une fontaine. »¹⁴⁸

En oubliant la comparaison finale, notons que c'est la première mention de l'extraction des dents du roi. En 1667, devant Lille, le marquis de Saint-Maurice faisait état des problèmes de dentition du souverain¹⁴⁹ et il faut remonter à 1676 pour trouver trace d'un embarras similaire. Au milieu de cette année, Daquin signale l'apparition d'une douleur liée, selon lui, à une fièvre intervenue durant la campagne de Flandre. Elle a nécessité l'emploi d'eau de girofle 150 et de thym sur ces dents que le roi avait « naturellement fort mauvaises » 151. On ignore si une extraction a été décidée puisque le médecin ne prenait pas la peine de consigner ce type d'intervention dans son registre. Dionis nous apprend, dans son traité de chirurgie, que les instruments utilisés pour soigner la bouche du roi sont les plus élaborés qui soient. L'un d'entre eux retient tout particulièrement son attention: « Une espece d'élevatoire E¹⁵², fait en levier dont une extremité est plate pour appuyer sur la gencive au bas de la dent, et l'autre est coudée comme une des branches du pelican¹⁵³ pour accrocher la dent [...] il a été inventé depuis peu, et je n'ay encore vû personne s'en servir que Mr Dubois qui avoit soin des dents du Roy. »¹⁵⁴ Même si le chirurgien écrit en 1707, son « élévatoire » est peut-être une amélioration d'un modèle plus ancien effectivement employé lors des premières extractions

Dans ses mémoires, le curé de Versailles François Hébert signale, à l'orée du xviiie siècle, que le roi n'a plus de dents 155. Ce devait être le cas depuis plusieurs années. En 1685, en tout cas, le chirurgien maladroit se livre à l'extraction de dents cariées et perfore accidentellement la mâchoire en occasionnant une carie de l'os. Il est étonnant de ne trouver nulle mention de la douleur que cette carie a dû provoquer. Même si la réputation du médecin est demeurée *de facto* à l'abri de toute insinuation d'incompétence (on ignore si le chirurgien en cause a été disgracié), il aurait pu mentionner cette incommodité.

Même si le roi n'a pas beaucoup souffert, ce qui est peu crédible, un tel handicap était intenable pour un homme dînant habituellement en public. C'est là que le système théâtral de la cour se retourne contre celui qui est censé en tirer profit en ajoutant la gêne à la souffrance. La brutalité du mode de traitement, accepté et négocié dans des circonstances inconnues, fut sans nul doute en rapport direct avec la gravité de la situation : « Les avis de M. Félix et de M. Dubois furent soutenus du mien, qu'il n'y avait que le feu actuel capable de satisfaire aux besoins de ce mal. » ¹⁵⁶ C'est donc le chirurgien du roi et son « opérateur pour les dents » qui eurent la rude tâche d'appliquer le « feu actuel », entendons le fer rouge, sur la mâchoire délabrée de Louis XIV¹⁵⁷.

Cette intervention chirurgicale est la première subie par le roi, si l'on consent à ranger les saignées dans une autre catégorie. Le protocole est rudimentaire : on prévoit des cautères « pour remplir et brûler tous les bords aussi profondément que la carie le demandait », on tente de mettre le patient en condition (une prière est possible), on lui donne un opiat destiné à atténuer ses souffrances¹⁵⁸, puis on opère à vif. Ainsi, le 10 janvier, « on y appliqua quatorze fois le bouton de feu, dont

M. Dubois, qui l'appliquait, paraissait plus las que le roi qui le souffrait, tant sa force et sa constance sont inébranlables dans les choses nécessaires quand il s'y est déterminé. »159 On peut comprendre que le dentiste ait sué (le fer est rouge et c'est le roi qu'on opère). Mais il est difficile d'imaginer la souffrance ressentie par le roi en cette occasion. Derrière les formules convenues de Daquin se cache une terrible réalité : pour résister à une opération de la mâchoire au fer rouge, une force psychologique et physique hors du commun est nécessaire. En conséquence, ou bien le roi a eu cette fermeté, ou bien le médecin a menti par omission en passant sous silence les cris du souverain. Mais tout a été prévu et notamment la présence de médecins chargés de le maintenir fermement et de le rassurer pendant que l'opérateur appliquait le cautère. De leur intervention dépendaient la protection du patient et la précision des gestes du chirurgien.

Daquin ne revient pas sur les conséquences immédiates de l'opération du roi et notamment sur le jeûne forcé que Louis XIV a dû observer. La cicatrisation l'a-t-elle empêché de parler ou de prendre l'air dans les jardins 160? Il faut s'en remettre au témoignage de Sourches, quoique laconique, pour y voir plus clair : « Quelques jours après, le Roi ayant été obligé de faire mettre le feu à une de ses dents, cela lui attira une grosse fluxion sur la joue, qui lui dura plusieurs jours 161. » Or, on ne trouve nulle trace de cette fluxion dans le *Journal*. Le roi a-t-il modifié pour autant son emploi du temps et s'est-il montré à ses courtisans?

Après l'opération, le médecin conseille au convalescent de faire passer de sa bouche à son nez, trois ou quatre fois par jour, une forme inattendue d'antiseptique composé d'alcool et d'eau de fleur d'oranger « pour résister à la pourriture, faciliter la chute des escarres, et avancer la régénération de la gencive. » L'inefficacité du traitement contraint les archiatres et les chirurgiens à recommencer l'application du fer rouge le 1er février, soit trois semaines après la première intervention. Au lieu des quatorze applications, trois suffisent et cicatrisent enfin la fistule. Les séquelles physiques ne sont pas mentionnées à l'exclusion d'une mauvaise odeur « forte et quasi cadavéreuse » 162 émanant des mucosités du roi. Elles inquiètent le souverain et le personnel médical, chacun craignant une reprise de la pourriture de la mâchoire. Sans s'étendre sur cette incommodité, Daquin mentionne qu'elle disparaît à la fin de la même année. On voudrait bien connaître les movens employés par Louis pour dissiper cette mauvaise haleine alors qu'il rencontre le doge au milieu du mois de mai et qu'il l'invite à assister au lever 163. Le souverain a dû s'adapter pour respecter le protocole et faire bonne figure. La fin des souffrances ne marque donc pas la fin de la crise (elle se prolonge tant qu'un certain équilibre n'est pas retrouvé).

La capacité du monarque à résister à la douleur va être mise à rude épreuve durant l'année 1686. La maladie la plus célèbre de Louis XIV permet d'observer l'attitude du roi face à une souffrance très intime nécessitant le recours à une opération très délicate. Comme en 1655, on retrouve le problème de la prise de conscience et de l'acceptation de la maladie dans ce qu'elle peut avoir de dégradant. L'évolution de la dimension pathologique, depuis ses manifestations individuelles jusqu'à ses effets sur les courtisans et l'entourage du roi, mérite aussi quelques éclaircissements. Le degré de perturbation du quotidien royal fait office de critérium du mal puisqu'on peut évaluer l'intensité des souffrances à l'aune du handicap. À terme, la maladie redéfinit les paramètres du quotidien pour un laps de temps plus ou moins long.

La fistule fait parler d'elle au début du mois de février 1686. Le 4. Louis ne sort pas et paraît souffrant aux veux des courtisans. Le lendemain, «le roi se trouva assez incommodé d'une tumeur à la cuisse et garda le lit tout le jour : peu de gens entrèrent et le virent dans son lit; il voulut pourtant qu'il y eut appartement comme à l'ordinaire. » 164 Cette toute première allusion ne doit pas faire illusion: Louis XIV souffrait sans doute, depuis plusieurs mois, d'un petit abcès tenu caché. Au début du mois de février, la douleur a dû devenir insupportable. Daquin note qu'au milieu du mois de janvier, le roi se plaignit « d'une petite tumeur devers le périnée, à côté du raphé, deux travers de doigt de l'anus, assez profonde, peu sensible au toucher, sans douleur ni rougeur, ni pulsations : se portant fort bien du reste, et n'étant empêchée d'aucune de ses fonctions naturelles, ni même de monter à cheval¹⁶⁵. » Au-delà de la description du mal, on voit bien que les conséquences sur le quotidien du souverain priment sur le reste.

Le respect des apparences est une priorité qui retarde, du même coup, l'acceptation de la posture de malade. C'est aussi une forme de négation de la maladie qui oblige les médecins à intervenir pour forcer le souverain à recourir à leurs potions. Proposés dès le 31 janvier, des cataplasmes de graminées sont appliqués le 5¹⁶⁶. Blotti dans son lit, le roi se laisse voir et donne de bonnes – et fausses – nouvelles de son mal dès le lendemain¹⁶⁷. Il ne se lève que le 7 pour dîner en robe de chambre. Le 9, il dîne en privé parce qu'il mange de la viande en plein carême, pratique pieusement observée en temps normal¹⁶⁸. Cette discrétion masque à la fois son état et le fait que son état de fatigue lui impose de se nourrir solidement. En secret, le roi applique à son ulcère un emplâtre de céruse cuite¹⁶⁹ et de ciguë.

Le 10, il sort de sa chambre pour aller à la messe ; le 11, il se passe d'opéra après n'être resté assis que trois

heures ce jour-là¹⁷⁰. Le 13, tout semble normal et Louis arpente ses jardins trouvant que « l'exercice lui faisoit du bien ». Une partie de billard conclut la journée passée au milieu de courtisans qu'on imagine suspicieux. Le 16 pourtant, la douleur augmente mais le roi est persuadé que sa tumeur commencera bientôt à suppurer, entendons, à guérir toute seule. Fait notable, il demande à ce que l'on installe un lit dans la salle du Conseil, proche de sa chambre comme on le sait, « afin d'y tenir le jour, si son mal l'oblige à être couché, cet endroit-là est plus éloigné du bruit. »171 L'allusion du marquis est révélatrice à plusieurs égards. La requête du malade marque un tournant : désormais, la fameuse assiduité au conseil se voit compromise par un abcès mal placé. Le lit de repos sera donc tenu éloigné du regard des indiscrets qui sauront tôt ou tard de quoi il retourne. Le même jour, confie le médecin, on applique un plumasseau enduit de suppuratif sur la tumeur et au-dessus un emplâtre de Manus Dei¹⁷².

Les 17 et 18, l'état du monarque se dégrade et seul le duc d'Aumont est autorisé à pénétrer dans la chambre du roi. Louis éprouve l'efficacité d'une toile à Gautier¹⁷³ à la place du *Manus Dei*, ce qui est un prétexte supplémentaire pour repousser l'emploi de la lancette¹⁷⁴. La préparation est assurée aux bons soins de Madame de La Dobiais¹⁷⁵. Contenant du baume du Pérou¹⁷⁶, du baume liquidambar et diverses substances, cet emplâtre est remplacé par le remède conseillé par Daquin, le lendemain même au dire du médecin, trois jours après selon Dangeau¹⁷⁷. Le 19, en effet, l'abcès s'ouvre et se vide ; le lendemain, ce sont des cautères qui sont employés, sans doute pour hâter cette suppuration jugée salutaire.

La tumeur est désormais traitée de manière peu équivoque : on emploie des pierres à cautère et la lancette le 23 février. Sans nommer le chirurgien du roi, à savoir

Félix, Daquin signale que l'abcès est ouvert : « comme il convenait d'ouvrir cet abcès pour le guérir à fond, s'il était possible, on appliqua, le 23, sur la tumeur, deux grosses pierres à cautère¹⁷⁸, et, l'escarre étant faite, on l'ouvrit avec la lancette, et il en sortit quelque matière purulente ; puis l'on pensa la plaie avec du suppuratif et l'emplâtre de *Manus Dei*. »¹⁷⁹ Monsieur et le Grand Dauphin assistent à l'intervention. Jusqu'à la fin du mois, la tumeur a été traitée à grand renfort d'eau vulnéraire (elle est destinée à faire tomber les chairs mortes). Un pansement assez élaboré, accompagné de compresses imbibées d'une préparation d'absinthe, de roses de Provins¹⁸⁰, d'écorces de grenades et de feuilles de myrrhe bouillies dans du vin rouge, vient recouvrir la partie douloureuse.

La gradation de la souffrance, jour après jour, traitement après traitement, n'échappe pas au marquis de Sourches qui remarque que le recours à la lancette du chirurgien a dû effaroucher Louis XIV: « Comme il n'étoit pas accoutumé à souffrir, il ne put se résoudre à permettre qu'on lui fît une incision, et les médecins et chirurgiens, suivant ses volontés peut-être avec trop de complaisance, entreprirent de faire résoudre cette tumeur par insensible transpiration [...]. »¹⁸¹ L'« insensible transpiration » ne fera pas long feu et Félix interviendra tantôt comme on l'a vu. Le mémorialiste n'est pas dupe, il sait parfaitement que le traitement est négocié, retardé puis finalement consenti par un patient craignant de mourir. En plus d'infliger des tourments au malade, une incision mal pratiquée pouvait tout aussi bien finir en infection. Il n'est d'ailleurs pas impossible que l'abcès originel se soit transformé en fistule du fait même de cette intervention somme toute hasardeuse.

La goutte qui se déclare au pied droit de Louis XIV n'arrange rien. Dangeau et Daquin la mentionnent le 21 et les jours suivants. Le 25 février, on sonde le mal intime du roi et « on lui fit assez de douleur ». Trois jours après, Louis déclare qu'il ne fera pas de voyage avant le mois de septembre étant donné son état : ce bref témoignage dit assez le pessimisme du patient. Il peine à se divertir et redoute cette opération dangereuse, tout comme ses proches¹⁸². Pour se changer les idées, il consulte son médailler¹⁸³. Le 3 mars, on sonde à nouveau son abcès par crainte, dit Dangeau, qu'un « sac » (une plaie creuse) ne se forme.

La multiplication des cautérisations par l'emploi de liquides astringents ou acides aggrave l'état du patient. Or, en voulant guérir cet ulcère, les médecins ne font que le creuser chaque fois un peu plus jusqu'à lui faire rejoindre l'intestin et le transformer en petit sinus, autrement dit en fistule¹⁸⁴. Daquin le reconnaît luimême un an plus tard¹⁸⁵. La manipulation du chirurgien, cette fois-ci dûment rapportée par l'archiatre, donne une indication de longueur même si elle reste très empirique (« quatre travers de doigt ») : la main est bel et bien un instrument médical pour la médecine classique. En outre, l'anecdote révèle un accès au corps du roi dans ce qu'il a de plus intime : que la chirurgie et l'espérance de la guérison justifient le geste, voilà qui ne souffre aucune contestation, mais on aurait tort de croire que le malade ait envisagé la chose avec indifférence. Le contexte opératoire a fait écran mais la sensation de malaise a dû être bien réelle. À la merci de ses chirurgiens, aspergé de liquides contenant des acides, handicapé par une goutte intermittente et affaibli par un abcès persistant, Louis XIV cumule les sujets d'inquiétude. Le plus grand de tous semble être l'opération qui se précise, il préfère donc les remèdes vulnéraires à la lancette¹⁸⁶.

L'état du malade semble pourtant s'améliorer les jours suivant l'inspection chirurgicale. Le 9 avril, le roi sort du château de Versailles pour la toute première fois depuis le début de l'année¹⁸⁷ et, quatre jours après, il touche plus de mille cinq cents malades des écrouelles, gageure physique qui permet au souverain de rassurer les courtisans et les sujets sur son état de santé. Aussi. Sourches ne s'y trompe pas¹⁸⁸. À la fin du mois, alors que la plaie refait parler d'elle, le roi se veut rassurant : « [il] parla publiquement du bon état où étoit sa plaie. et parut fort content des partis qu'on avoit pris pour le guérir, et de ce qu'on ne lui avoit fait aucune incision. » 189 Aucune incision, mais seulement une injection d'eau phagédénique, c'est-à-dire une solution contenant de la chaux. Daquin est obligé de reconnaître que le mal persiste et que rien ne semble pouvoir en venir à bout. Le quotidien du monarque nécessite quelques adaptations : désormais, c'est en chaise à bras que se déroulent les promenades¹⁹⁰. Le 14, alors que l'ulcère semble enfin résorbé, de l'avis du premier médecin, Louis XIV prend la décision de reprendre le rituel du lever et du coucher comme si de rien n'était.

Un mois plus tard, chacun a perdu l'espoir de voir le mal guérir de lui-même ou au moyen des eaux vulnéraires. Louis XIV apprend à vivre avec sa fistule depuis qu'il s'est rendu compte, de manière tactile, que son intestin était effectivement percé¹⁹¹. Il est vrai que l'on peut garder longtemps une fistule sans être opéré¹⁹².

Le malade devait craindre une hémorragie voire une septicémie de l'abcès mal soigné et c'est peut-être Fagon ou Madame de Maintenon qui l'ont persuadé des bienfaits de l'eau de Barèges, attendu que tous deux y avaient accompagné le petit duc du Maine. De surcroît, les courtisans ont dû craindre que le roi ne se fatigue davantage sur la route des Pyrénées. D'autres regardaient à la dépense occasionnée par un long séjour dans un lieu éloigné de Versailles. Sourches revient sur ce dernier point :

« Il n'y avait pas un qui ne tremblât avec raison pour la santé du Roi, voyant qu'il s'exposoit à faire un voyage de plus de deux cents lieues, en carrosse, avec un mal que cette voiture devoit naturellement augmenter, par des chaleurs excessives, lesquelles iroient toujours en augmentant, dans un pays infiniment plus chaud que le climat de Versailles. Cette raison principale suffisoit pour leur faire appréhender ce voyage; mais chacun en avoit encore de particulières, comme celles de n'avoir point d'équipage et point d'argent, et d'être obligé d'entreprendre un voyage de six mois, dans lequel il seroit obligé de faire beaucoup de dépense et d'essuyer des fatigues extraordinaires, le tout sans être assuré si le Roi guériroit ou non, du mal qui l'obligeoit à vouloir aller à Barèges. » 193

Au-delà des contraintes liées aux conditions de transport, se pose le problème du déplacement d'une cour nouvellement habituée à la sédentarité. Au cas où le roi succomberait, il valait mieux être proche de Paris et du siège du pouvoir. Prévu pour la Pentecôte, le voyage devient un sujet de conversation et de controverse. Atteint par la goutte, on estime que Louis n'est pas en mesure de faire le voyage. Les préparatifs vont pourtant bon train : on prévoit de rester sept jours à Barèges et l'on ne sollicite pas moins de deux mille soldats pour accompagner le roi¹⁹⁴. L'avis des médecins de la cour n'est pas tout à fait positif non plus. Le roi leur demande conseil et constate que la majorité d'entre eux n'est pas favorable à cette expédition¹⁹⁵. Quoiqu'on ait songé à aménager la route conduisant jusqu'au site (afin d'atténuer les cahots du carrosse royal¹⁹⁶), le voyage est finalement annulé¹⁹⁷.

De ce projet avorté, Daquin ne souffle mot dans ses « Remarques pour l'année 1686 ». Il attend 1687 pour revenir sur les épisodes précédents et pallier son oubli en contestant l'efficacité de la source pyrénéenne. Il est vrai que la réputation des eaux de Barèges était assez contrastée. Si le duc du Maine s'y est rendu, comme l'a fait le maréchal de Créquy en 1684¹⁹⁸, les textes médi-

caux ne sont pas unanimes quant à leur usage dans les cas de fistule. C'est sans doute ce qui a conduit Louis XIV à dépêcher sur place le dénommé Gervais, un chirurgien ordinaire choisi pour ne pas éveiller les soupçons. Sa mission était de vérifier l'efficacité des eaux :

« L'on dit à S. M. que les eaux de Barege étoient excellentes pour ces maladies, le bruit même courut qu'Elle iroit à ces eaux ; mais avant que de faire ce voyage l'on trouva à propos de les éprouver sur divers sujets, l'on chercha quatre personnes qui avoient le même mal, et on les envoya à Barege aux depens du Roy, sous la conduite de Mr Gervais Chirurgien ordinaire de sa Majesté : il leur fit des injections de ces eaux dans leurs fistules pendant un tems considérable, il les y traita de la manière qu'il crut convenable pour leur rendre la santé, et il les ramena tout aussi avancez dans leur guerison que quand ils étoient partis pour y aller. »¹⁹⁹

Quoi qu'il en soit, jusqu'à l'automne 1686, la vie de Louis XIV est partagée entre le respect des usages de la cour et la dissimulation d'une douleur lancinante. Les fièvres et la goutte intermittente qui s'y ajoutent contribuent aussi à égarer les courtisans qui auraient voulu en savoir plus sur le mal du roi. Le monarque monte à cheval en cachant son infirmité²⁰⁰. Il lui est cependant impossible de chasser, nous rappelle le premier médecin²⁰¹. De toute évidence, ces activités ont dû être fort réduites et leur évocation souligne surtout leur caractère exceptionnel dans une période d'intense douleur : les fistules anales causent des douleurs pulsatiles pouvant aller jusqu'à l'insomnie avec une élévation de la température et un écoulement chronique de pus.

Pendant ce temps, l'éventualité d'une opération se précise. On peut d'autant plus l'affirmer que Louvois envisage toutes les solutions possibles pour hâter la guérison du roi. Après l'envoi de chirurgiens à Barèges, il a recours à un Jacobin de Paris qui se servait de vitriol modifié. Mais « ce ministre ne s'y fiait pas aussi beaucoup, et il ne

lui permit de travailler qu'afin qu'on ne pût pas dire qu'il eût négligé la moindre occasion de rendre service à son prince et à son insigne bienfaiteur. »202 Dionis remarque qu'au même moment les guérisseurs affluent à la cour²⁰³. De son côté, Félix va jusqu'à faire des expériences in vivo sur des malades : « quelques uns y moururent, qu'il prenait la précaution de faire enterrer de très grand matin et avant le jour, sans faire sonner les cloches, afin que personne ne s'apercût de ce qui se passait ; plusieurs en guérirent, entre lesquels il y eut un prêtre, nommé Sanga, qui, après sa guérison, ne pensa plus qu'à profiter de cette occasion qu'il se persuadait devoir lui être très avantageux pour obtenir du Roi un bénéfice. »204 Cette étonnante relation semblerait douteuse si elle n'était pas confirmée par une allusion contenue dans le Traité de la fistule publié en 1689 :

« À l'égard de l'operation qui se fait à la faveur du feu, l'on peut bien dire que la cruelle idée que les souffrances en peuvent concevoir est plus capable de les intimider et de les faire même renoncer au dessein de leur guerison, que de leur inspirer l'esperance de leur salut et de leur santé, outre que les experiences reïterées que l'on en a faites dans un temps qu'il étoit important au bonheur de la France de sçavoir à quoy s'en tenir, n'ont du tout point heureusement reüssi [...]. »²⁰⁵

Le soulagement des douleurs du roi et le bon déroulement de l'intervention étaient-ils à ce prix ? Malgré la concordance des témoignages, on souhaiterait être mieux renseigné sur ces tentatives d'opération de la fistule. Il faut bien reconnaître que, même à l'occasion de la maladie de 1658, on n'avait pas pris le soin (sans doute par manque de temps) de tester les remèdes destinés au roi. Personne, à notre connaissance, n'a éprouvé les vertus de l'émétique à Calais et son emploi, comme on l'a vu, a fait débat. Le problème qui est posé est celui de la fiabilité des remèdes et des chances de réussite du chirurgien. Pour la chirurgie classique, l'idée de transformer les patients en cobayes est intenable. Traditionnellement, les praticiens fondent leur opinion sur leur expérience, leurs lectures et l'avis des confrères, rarement sur expérimentation systématique. Du côté du patient, il s'agit aussi d'avoir confiance et d'évaluer sa tolérance à un remède parfois pire que le mal.

Finalement, l'opération a lieu à Versailles le 18 novembre : « Sur les sept heures du matin, le roi se fit faire la grande opération pour rendre sa guérison plus sûre, et las de porter un mal qui l'incommodoit, mais où il n'y avoit pourtant aucun danger ; cette résolution-là a surpris tout le monde ; elle étoit prise, il y a six semaines [...]. Il a souffert toute l'opération avec une patience admirable ; on lui a donné deux coups de bistouri et huit coups de ciseaux sans qu'il lui soit échappé le moindre mot. Félix avoit fait faire un instrument d'une manière nouvelle qu'il avoit essayé sur différents malades, et cela a épargné encore quelques coups de ciseaux. »²⁰⁶

Les réactions de Louis XIV ont été diversement rapportées²⁰⁷. Avant de laisser faire le chirurgien, le malade aurait dit tout haut : « Mon Dieu, je me remets entre vos mains. »²⁰⁸ Dangeau ne nous renseigne pas beaucoup sur la méthode employée par Félix. On gagne beaucoup à relire Dionis, forcément plus prolixe. Saignées et purgations précèdent la Grande opération²⁰⁹. Un lavement de précaution vide les intestins avant l'intervention. On positionne le malade au bord de son lit, les deux jambes relevées et tenues par des serviteurs de façon à empêcher tout mouvement brusque. On peut ensuite porter le fer dans la plaie.

Depuis Hippocrate, on connaît un mode opératoire appelé « technique du fil »²¹⁰. Ambroise Paré perfectionne ensuite l'opération en faisant son possible pour limiter les risques d'hémorragie :

« Lorsque l'on voudra traiter la fistule par œuvre manuelle, on fera coucher le malade à la renverse, les jambes étant élevées de manière que ses cuisses soient jointes vers son ventre. Puis le chirurgien, ayant enduit son doigt de quelque médicament onctueux, l'introduira dans le rectum. Par l'orifice de l'ulcère, il passera une grosse aiguille de plomb, enfilée partie de fil et partie de crin de cheval. Cette aiguille, étant rencontrée par le doigt à nu, sera courbée et ramenée dehors par l'anus pour passer le fil. On le tirera vers soi, comme si on voulait scier. Par ce moyen, le fil coupera la fistule sans aucun flux de sang. »²¹¹

L'opération par ligature est reprise par Thévenin au milieu du XVII^e siècle²¹². L'innovation de Félix, longuement expérimentée, comme on l'a vu, a pour objectif de limiter les souffrances du fistuleux :

« Il faut d'abord par une petite incision faite avec la pointe du bistouri ordinaire élargir l'orifice externe de la fistule, afin de pouvoir passer plus aisément le bistouri qui portera un stilet long, pointu, recuit et non trempé pour pouvoir se reployer sans peine ; ce bistouri doit être courbe, mince, étroit, ayant le tranchant couvert de cette chape O [renvoi aux illustrations] de Carton ou d'argent faite exprès pour être introduite dans la fistule sans rien blesser : l'instrument ainsi disposé l'on pousse le stilet dans la fistule, et l'on le ramène par le fondement ; et le bistouri étant entré après le stilet, l'on retire doucement la chape qui envelopoit le tranchant ; puis tenant d'une main le bout du stilet et de l'autre le manche du bistouri, en tirant à soi l'on tranche tout d'un coup toute la fistule [...]. »²¹³

Le bistouri courbe du premier chirurgien a été reproduit dans le traité de Dionis, il est aujourd'hui exposé au musée d'histoire médicale de la Faculté de Paris. Cet instrument, réalisé dans un acier suffisamment flexible pour être introduit dans un stylet (ce dernier doit protéger les chairs saines), symbolise à lui-seul la volonté de limiter les souffrances du patient et le risque d'hémorragie.

Cet événement historique (le pouvoir royal saura l'instrumentaliser) a constitué une étape d'importance dans la reconnaissance de la pratique chirurgicale. L'opération est une réussite triple : 1°: elle a moins « sauvé » le roi (l'infirmité n'était pas mortelle à court terme) qu'elle ne l'a guéri sans provoquer trop de dégâts ; 2° : l'innovation permet à la corporation de Saint-Côme de s'illustrer face aux médecins de la Faculté ; 3° : elle tend à prouver que l'amélioration des techniques, indépendamment des archaïsmes de la tradition hippocratique, promet une lutte plus efficace contre la maladie.

L'intervention salvatrice du chirurgien permet de tirer plusieurs leçons. La réussite relève moins de la subite guérison du roi (d'autres opérations seront nécessaires) ou de l'efficacité du bistouri « à la royale » (on aura noté que Dangeau parle de plusieurs coups de bistouri et non d'un seul, comme le suggère précipitamment Dionis²¹⁴) que d'un progrès médical obtenu à partir de l'observation *in vivo* de plusieurs cas. Or, le principal handicap de la médecine classique n'est pas le respect de la tradition mais l'absence d'une méthode expérimentale. Tous les traités d'inspiration hippocratique ou galénique multiplient les cas d'école sans établir de protocole de comparaison vraiment fiable.

Si l'on a tenté de vérifier l'efficacité des eaux de Barèges et la fiabilité de la Grande opération, c'est en raison de l'identité du malade. Mais il en fallait plus pour que l'Art médical se libère du carcan de l'individualisme méthodologique. Tout ceci renvoie au problème complexe des procédures de vérification dans le domaine scientifique. La médecine moderne est née d'une remise en cause de la théorie qui faisait de chaque patient le dépositaire d'une vérité du corps facile à interpréter. Ainsi, la collection des guérisons mémorables constituait une forme de garantie du discours médical. L'opération

de Louis XIV correspond justement à un moment de transition : le cas du roi fait jurisprudence et, parallèlement à cet archaïsme, il confirme l'intuition des chirurgiens selon laquelle l'expérimentation critique est le meilleur moyen d'améliorer la pratique thérapeutique. De là, le crédit et l'engouement sans précédent pour la chirurgie et l'anatomie jusqu'à la fin de l'Ancien Régime²¹⁵.

Toutefois, la Grande opération ne marque ni la fin des souffrances du souverain, ni la disparition totale de l'abcès. Dès le 20 novembre. Dangeau note le retour de la suppuration. Il faut donc recommencer l'opération. Contrairement à ce que l'historiographie, officielle ou non, a retenu, la Grande opération n'a pas réussi du premier coup. La dextérité et l'application de Félix n'ont pas été suffisantes ; il faut redonner le fer les 6, 8 et 9 décembre, soit moins d'un mois après la première intervention. Le 6 donc, « le roi s'est fait donner ce matin quelques coups de ciseau pour rendre la cicatrice plus égale ; il s'en porte très-bien et a été fort gaillard tout le jour devant et après l'opération. »²¹⁶ On craint le 7 de devoir renouveler l'intervention, comme le confirme Sourches. Le lendemain les coups de ciseaux reprennent:

« Le 7 de décembre, comme la plaie du Roi n'alloit pas aussi bien que les chirurgiens l'avoient espéré, ils en recherchèrent la cause avec soin et trouvèrent enfin qu'il s'étoit formé dans le fond certaines duretés qu'ils appellent cals, lesquelles empêchoient absolument la guérison. Ils résolurent donc de faire de nouvelles incisions pour arracher ces duretés, et le firent effectivement ; mais cela ne put s'exécuter sans causer au Roi d'étranges douleurs, et même lui donnèrent un peu de fièvre. »²¹⁷

Le 9, Dangeau rapporte à son tour la douleur du roi dans des lignes remarquables de sincérité : « On fit de grandes incisions au roi le matin ; il souffrit plus que le jour qu'on lui fit l'opération. »²¹⁸ Choisy parle du « sac » qui se serait formé au niveau de la fistule : « [...] il fallut faire une nouvelle opération. Elle ne fut pas si longue que la première, mais elle fut plus douloureuse, parce qu'on ne voulait plus y revenir ; on alla bien avant dans la chair vive, et le héros se comporta à son ordinaire. »²¹⁹

Le mois de décembre voit se succéder les incisions avec les perturbations consécutives de l'étiquette. Le 11 du mois, Dangeau et Madame de Maintenon reconnaissent que Louis XIV a beaucoup souffert²²⁰, tout comme le lendemain : « le roi souffre encore beaucoup et a ce matin renvoyé son conseil [...]. »221 Reporté au soir même, sans doute pour ne pas effrayer d'incrédules courtisans, la tenue du conseil royal permet d'évaluer le degré de souffrance de son président. Son annulation implique une situation quasiment exceptionnelle. Le célèbre « exploit » du conseil tenu après la Grande opération ne semble pas pouvoir être répété à l'infini. Le 13, Sourches est le seul à rapporter une incision supplémentaire et le début de remèdes palliatifs à ces coups de bistouris qui n'ont que trop duré. Les médecins sont « obligés de les [les chairs de l'abcès] faire manger avec des poudres et d'y mettre de gros plumasseaux, ce qui lui causa d'extrêmes douleurs. » 222 Louis doit attendre le 17 pour se lever et marcher dans la galerie. Il ne s'habille que le 20. Le 21, Madame de Maintenon considère le roi guéri²²³. À l'approche des fêtes de Noël, de façon normale, Louis XIV veut donner l'impression qu'il est définitivement guéri, ce qui est faux²²⁴.

La cicatrisation se poursuit jusqu'au 27, alors qu'« il n'a plus ni bandage, ni emplâtre, et la cicatrice est telle qu'on la pouvoit désirer. »²²⁵ Daquin le confirme dans le *Journal* en faisant allusion à l'application de charpie et d'eau vulnéraire. Plus réservée, Madame de Maintenon est moins optimiste²²⁶. En effet, dès les premiers jours

de janvier 1687, les interventions doivent reprendre. Le 1^{er} janvier, on pratique une scarification de l'abcès: s'ensuit l'application de poudre de précipité « qui fit une escarre assez profonde et douloureuse, que l'on fit tomber doucement avec le suppuratif. »²²⁷ Le 2, on coupe aux ciseaux de petites peaux mortes ce qui oblige à supprimer les cérémonies du grand lever et du grand coucher²²⁸. Le 7 encore. « on résolut le roi de se faire encore une fois scarifier avec la lancette et le ciseau, ce qui fut fait assez profondément. » La sensation est telle qu'elle empêche le souverain d'uriner et qu'elle justifie l'usage d'eau d'orge « pour en éteindre le feu et la chaleur ». Le 11, il se promène à pied dans l'Orangerie du château²²⁹. Le 14 janvier marque, semble-t-il, la fin ultime des remèdes liés à la fistule et à ses séquelles. Signe important, il remonte à cheval le 15 mars²³⁰. La maladie se termine donc longtemps après les réjouissances et les messes en actions de grâces qui se sont multipliées dans tout le royaume.

CHAPITRE 3

Le déclin du roi (1687-1715)

La fistule de 1686 marque un tournant dans l'existence de Louis XIV parce qu'elle s'est déclarée en même temps que la goutte, maladie qui va limiter les déplacements du roi en augmentant sa fatigue. Indépendamment des maux chroniques sur lesquels il y a beaucoup à dire, les sources demeurent assez parcimonieuses quant au progressif délabrement du corps du souverain. Si le vieillissement est un processus inexorable, il dépend de chacun d'y voir une maturation ou un long déclin vers la mort. On considère, à l'époque qui nous retient, que la vieillesse débute autour de la cinquantaine ce qui est aussi l'espérance de vie moyenne de qui a dépassé le cap de l'adolescence. Dans une période où la vie est fragile à tout âge, le vieillard est donc, d'un certain point de vue, un « mort en puissance ». C'est donc quasiment un malade perpétuel :

« Le travail de chaque iournée a ses lassitudes, que le repos, la nourriture et le someil adoucissent en reparant les esprits qui s'y étoient consumés : mais de toutes ces lassitudes particulieres imparfaitement rétablies, enfin il s'en fait une generale, qui successivement abat sans retour les forces du corps, affoiblit les yeux, les bras, les jambes, par cette incurable maladie que nous appelons vieillesse. Quand ces infirmitez ne s'attachent rien qu'au corps, et que la nature ôte petit à

petit le libre usage des sens, ce sont les interéts qu'elle exige d'une longue vie, qui est une debte que nous differons de luy payer [...]. »¹

LES SIGNES DU DÉCLIN

On interrogera les portraits disponibles tout en sachant qu'ils n'étaient même pas censés représenter le roi « au naturel » comme cela pouvait être le cas en Espagne. Celui brossé par Saint-Simon dans son fameux *Parallèle des trois rois Bourbons* mérite d'être retenu même si le duc y mêle un panégyrique du roi :

« Une taille de héros, toute sa figure si naturellement imprégnée de la plus imposante majesté qu'elle se portait également dans les moindres gestes et dans les actions les plus communes, sans aucun air de fierté, mais de simples gravité ; proportionné et fait à peindre, et tel que sont les modèles que proposent les sculpteurs ; un visage parfait avec la plus grande mine et le plus grand air de grandeur et de majesté en robe de chambre jusqu'à n'en pouvoir soutenir les regards [...]. »²

Dans son éloge du souverain, l'auteur compile nombre de lieux communs sur l'extérieur du personnage : aspect héroïque, simplicité alliée à la grandeur, regard foudroyant³... Il semble ignorer les traces du temps sur le visage du monarque. Ce faisant, on ne peut que songer aux almanachs royaux : ils représentent le roi de moins en moins souvent et, lorsqu'ils le font, Louis XIV est d'un âge indéfinissable à la limite du vraisemblable⁴. Moins complaisante, la correspondance de la Palatine est plus instructive. En mai 1694, elle écrit : « Notre Roi, cela est vrai, a très bonne mine encore, quand S. M. le veut ; mais il se laisse aller trop souvent. Alors le Roi s'affaisse, il paraît fort gros et vieux, c'est comme si S. M. était devenue plus petite. Le visage est singulière-

ment changé ; à peine s'il est reconnaissable, journellement il se ride davantage. »⁵ Ce passage est important en raison de ses indications sur la grosseur et la taille du roi, détails habituellement évacués des descriptions. On notera l'allusion aux problèmes de maintien de Louis. Quant aux rides, elles font penser immanquablement aux icônes désenchantées du roi que ses peintres lui confectionnent alors.

Contrairement à une idée reçue, les portraits royaux n'exhibent pas tous un personnage hiératique à l'éternelle jeunesse. Que ce soit sur la toile du peintre ou sur le métal du graveur, le profil du monarque peut laisser apparaître le vieillissement du modèle, même en quelques traits. L'anecdote à propos des rides visibles sur un portrait peint par Mignard est trop connue pour la rapporter en détail. Même si, contrairement à leurs homologues espagnols, les peintres français n'ont jamais été tentés par la compostura al natural, ils ne rechignaient pas à montrer que leur modèle vieillissait comme n'importe qui⁶. Si certaines gravures satiriques hollandaises s'amusent à tracer quelques rides sur le visage du souverain, on aurait tort de penser qu'il s'agit là d'une pique particulièrement outrageante à son attention⁷. L'histoire du règne par les médailles le confirme : les séries uniformes décomposent cette biographie héroïque du roi en huit portraits, du plus jeune au plus âgé8. Que Louis XIV vieillisse dans ses représentations est normal et, à la rigueur, la durée de son règne pouvait constituer un motif supplémentaire de louange

LES MALADIES D'UN HOMME AFFAIBLI

Au-delà des représentations, la dernière phase de la vie pathologique du roi peut être étudiée à partir d'une grille de lecture opérant une variation dans l'analyse conjoncturelle. Celle-ci s'organise autour de trois catégories de maux. Les maladies chroniques font alors leur apparition (goutte, colique néphrétique) à côté d'autres incommodités moins régulières – comme les migraines –, mais qui soulignent la diminution de la résistance du monarque à la souffrance, aux agressions de l'environnement et des aléas climatiques. En 1696, ces deux types de pathologie ont atteint leur fréquence et leur durée maximale. Enfin, en 1715, le double cycle des maladies chroniques et intermittentes débouche sur la dernière crise, celle qui sera fatale pour un roi à bout de forces.

Les vapeurs n'ont pas abandonné le souverain durant les dernières années de sa vie, c'est plutôt l'inverse qui s'est produit. Avec les deuils et les défaites ajoutés à une certaine usure physique et morale, les migraines sont allées bon train. En 1686, consécutivement à la fistule et à la goutte qui l'empêchent de trouver le sommeil, Louis XIV se plaint à ses médecins « de lassitudes par tout le corps, et de quelques maux de tête, mais sans aucune fièvre ni émotion. »9 On peut penser que l'absence de repos et les tracasseries liées à ces deux facteurs d'immobilité ont contrarié, chacun à leur manière, l'humeur du souverain. Pourtant, il faut bien reconnaître qu'aucune autre mention de migraine ne figure dans la liste des souffrances royales de cette année. Il n'est pas interdit de penser que les douleurs occasionnées par la fistule ont pu placer le roi dans un état de tension permanente limitant, de fait, les variations un peu trop violentes de sa tension artérielle. Fagon fut d'ailleurs le premier des médecins de Louis XIV a remarqué l'inégalité du pouls de son patient durant ces vapeurs10. Quant aux longues périodes de régime, elles ne doivent pas être sous-estimées non plus.

Quoi qu'il en soit, les problèmes de digestion ont été associés de manière croissante au retour des étourdissements¹¹. En 1687, Daquin relève les suites d'une indigestion et retrouve des crudités et des aliments mal digérés dans les selles du roi. Nausée et vapeurs se succèdent en provoquant « maux de tête et étouffements »¹². La constipation n'est pas en reste et Fagon confie plus tard, au début du mois de mars 1696, que le roi ne va point à la garde-robe, ce qui a pour effet d'échauffer sa tête... L'évacuation survenue le jour suivant dissipe les douleurs, le médecin reliant l'apparition des symptômes à cette rétention d'excréments¹³. Il en va de même pour la migraine du milieu du mois de juillet 1697¹⁴ ou pour celle de la fin du mois de mars 1707¹⁵.

Plus intéressantes peut-être sont les mentions, relativement précises, des aliments associés à ces problèmes digestifs. Surveillant de près le régime du souverain, l'archiatre est à même de disserter sur l'alimentation de son patient et d'établir une relation entre le retour des vapeurs et les excès de table¹⁶. Fagon suspecte ainsi un gros esturgeon d'avoir rendu le roi malade en 1696¹⁷. Les repas où le roi d'Angleterre est convié figurent en bonne place dans la liste des occasions offertes à Louis XIV de malmener son estomac et ses intestins. Fagon le note sans détour pour les années 1698 et 1703 en mettant en cause « les grands couverts de Fontaine-bleau ». ¹⁸ Or, les agapes de Marly ne sont pas oubliées :

« Je repurgeai S. M. le lundi 5 avril, qui se plaignait depuis trois ou quatre jours d'avoir le ventre fort gonflé, comme cela devait être, ayant passé ce temps à Marly, où elle avait mangé beaucoup de légumes et de poissons avec toutes sortes de sauces propres à faire une grande fermentation dans le ventre, dont l'effet parut, par les treize selles dans lesquelles elle rendit des pleins bassins d'excréments et de sérosités écumantes. Cependant cette grande évacuation ne satisfit pas encore au besoin qu'elle en avait, car elle eut le lendemain

un peu de vapeurs, qui furent dissipées par une grande selle qui réveilla le roi à trois heures après minuit, et qui le déchargea de ce qui l'incommodait. »¹⁹

Quelques années après, les petits pois sont mis en cause²⁰. En 1706, le roi en abuse, tout comme des meringues qu'il dévore avec ses fraises : « Mais depuis. beaucoup de petits pois, tant en potage qu'en ragoûts, et ce qu'on appelle des vents faits avec du blanc d'œuf et du sucre très cuit, dont S. M. mange trop, empêchant que les fraises qu'elle mangeait à son fruit, n'aidassent son ventre à s'ouvrir, et leur donnant occasion de fermenter au lieu de sortir promptement, le roi eut des vapeurs, des étourdissements et des nonchalances, qui ne durèrent pas [...]. »²¹ Quelques semaines plus tard, c'est un ragoût de bœuf aux concombres et des grappes de muscat qui déclenchent les crises²². Indirectement enfin, Fagon établit une relation entre les jours où le roi fait maigre (donc se régale de nombreux poissons) et l'apparition des fâcheux symptômes²³.

Les indigestions du monarque, suivies de près par les migraines, se confondent aussi avec les effets du ténia. On sait que la présence du ver dans l'organisme produit communément des éblouissements et des maux de tête ayant beaucoup de similitudes avec la pathologie dont le roi souffrait. Transmis par la consommation d'une viande de bœuf ou de porc mal cuite, le ténia croît dans les intestins du malade avant d'être rejeté, vivant ou mort, avec les selles. Louis XIV a été sujet, dès 1659, au ténia²⁴. Ce n'est qu'en 1696 que Fagon établit un lien avec les incommodités de son patient : « Le premier jour de mai, le roi vida, dans une grande selle, un ver vivant, qui, sans doute en inquiétant l'estomac, avait eu part aux étourdissements qu'il avait sentis les jours précédents. »25 Il y a longtemps que les médecins ont décrit les symptômes provoqués par la présence du ténia et d'autres vers dans l'organisme. Paré pensait qu'ils naissaient de manière spontanée²⁶ ce qui n'est pas l'avis de Nicolas Andry, l'auteur d'un célèbre traité sur les vers²⁷. Sachant que la gloutonnerie et les maux de tête sont les principaux effets des vers, on comprend mieux les tracas digestifs du roi. Le gros appétit de Louis XIV ainsi que ses conséquences plus ou moins directes, à savoir les vapeurs, pourraient être liés, pour partie, au ténia²⁸.

Une brève analyse des conséquences pathologiques du ténia suit, en septembre 1704, le récit de l'expulsion d'un autre ver : « Depuis cette indigestion, le roi a vidé un ver mort, fort grand, qui n'a point eu de suite. Mais deux jours auparavant, S. M. eut des vapeurs et des nonchalances plus marquées qu'elle n'en avait eu depuis longtemps; et je ne doute plus que le mouvement de ce ver dans les intestins, et peut-être même dans l'estomac avant que de mourir, n'eût excité quelques secousses des fibres nerveuses de ces parties, qui ont été cause des langueurs, appelées vapeurs, que le roi a ressenties. »²⁹ Cette interprétation peut sembler accessoire. Elle ne l'est pas vraiment si l'on songe qu'elle fait appel à des théories fort éloignées de la médecine hippocratique et qu'elle implique une vision totalement différente du corps et de la physiologie humaine. En tentant de répondre à l'épineuse question de la transmission des vapeurs et des désordres nerveux provoqués par le ver, Fagon insiste sur son mouvement. La communication de ces mouvements intervient dans un environnement très particulier, celui d'une matière fibreuse et sensible³⁰. La médecine anglaise était en avance sur la tradition française mais Fagon a pu connaître les œuvres faisant la part belle aux fibres dans les mécanismes pathologiques, comme celles de Thomas Willis, de Francis Glisson ou du célèbre Giorgio Baglivi³¹. On peut en être d'autant plus convaincu que l'année suivante, en 1705, Fagon récidive et poursuit sa réflexion à l'occasion de la découverte d'un nouveau ver :

« Dans une petite selle, qu'il fit le 23 du mois [de décembre], après dîner, avant que de s'aller promener, il rendit un ver mort, long de près d'un quartier, replié et embarrassé dans un morceau de matière assez dure, qui faisait toute la selle. Ce ver avait apparemment contribué, autant que les lettres parfumées, aux vapeurs qui avaient incommodé le roi considérablement avant sa médecine, laquelle ayant tué le ver qu'il a rendu mort, a fait cesser l'inquiétude que S. M. ressentait, dont l'estomac et les intestins piqués légèrement, étaient peut-être la cause, comme il a paru des vers morts par l'effet d'une médecine, précédée de vapeurs à peu près comme cette fois, qui avaient été causés par l'irritation convulsive des membranes touchées par ces vers. »³²

L'expression « irritation convulsive » ressemble à s'y méprendre à celles employées par les tenants de cette nouvelle manière de concevoir le corps humain et ses désordres. Privilégiant la sensibilité et ses mécanismes subtils, cette doctrine qui fera florès durant le Siècle des Lumières fait ici une incursion inattendue. C'est que la pathologie dont souffre le roi, tant par ses manifestations que par ses causes supposées, renvoie à un ensemble de problèmes en face desquels la médecine classique s'avère dépassée.

Pourtant, les médecins ne se sont pas contentés de simples purgations et de recommandations d'usage. Ils ont aussi tenté de combattre le retour des vapeurs en utilisant de nouveaux remèdes, en particulier le thé et le café³³. Durant l'année 1690, Daquin prescrit la boisson orientale à son patient. Louis XIV en boit à partir du 15 février, apparemment avec un certain succès. Un mois plus tard, le thé semble faire son effet. Mais, malgré cette amélioration passagère, la boisson ne sera jamais plus utilisée par le roi, sans doute peu convaincu, à terme, de son efficacité. Aux yeux des médecins,

l'infusion était censée « resserrer l'orifice supérieur de l'estomac en interrompant l'élévation des vapeurs »34. C'était en tout cas l'opinion de Blégny qui conseillait le thé dans les cas de migraine, de maux d'estomac ou d'intestins et d'autres maladies hétéroclites. Une tasse de thé additionnée de sirop de vanille devait venir à bout des maux de tête³⁵. Meuve, dans son Dictionnaire pharmaceutique ou Apparat de medecine, écrit au sujet du thé qu'il « fortifie le cerveau, dissipe les vents, empêche les assoupissements, rend l'esprit propre à l'étude [...]; il est bon à la migraine, et aux douleurs de teste qui procedent des vapeurs. »³⁶ Avant qu'elle ne fasse l'objet, au siècle suivant, d'éloges appuyés, la boisson passait donc pour un remède efficace contre les douleurs de tête³⁷. Peu après, alors qu'il délaisse le thé pour ses succédanés, Louis XIV expérimente la teinture de sauge et de véronique³⁸. S'il en prend le reste du temps, c'est durant un jeûne³⁹ ou en guise de boisson d'appoint⁴⁰. En 1696, Dangeau note : « Il prend depuis quelques jours tous les matins de la sauge, comme on prend du thé; il prenoit auparavant cela du café qu'on lui a fait quitter. »41

À côté du thé et de ses dérivés figurait donc le café. En 1692, Daquin confesse qu'il n'est pas à l'origine de sa consommation par le roi : « ... dans le temps que ses vapeurs l'incommodaient, on lui conseilla à la traverse, et assez mal à propos, l'usage du café, duquel je n'avais jamais été d'avis. S.M. en prit par complaisance, et elle en eut les nuits très mauvaises [...]. »⁴² L'histoire de la diffusion du café n'a pas sa place dans ce travail même si l'on peut rappeler que cette boisson était, à ses débuts, un remède préconisé par la médecine chimique⁴³.

Indépendamment des régimes que le médecin appelle de ses vœux, on constate, à la lecture du *Journal*, que les remèdes cessent, à l'exception notable de la saignée.

Le vieux souverain ou son premier médecin se sont peut-être résignés face à un mal dont les retours fréquents ne pouvaient être ni prévus ni véritablement empêchés. On peut alors soupconner Fagon de n'y avoir vu qu'un effet de la tristesse d'un roi déclinant à vue d'œil. Dans un passage qui fait la synthèse de toutes les causes occasionnelles de vapeurs, Fagon juxtapose, sans discontinuité, le rôle de l'humeur mélancolique, d'une tension des membranes, de la constipation et du froid⁴⁴ Il recourt de plus en plus à une explication inspirée des nouvelles théories médicales, comme on l'a dit, alors que l'indisposition du roi fait presque figure de prétexte. Le 17 juin 1709, une « attention continuelle à des affaires d'État, et à regarder plusieurs cartes de géographie fort remplies » trouble la digestion de Louis et provoque ses habituelles vapeurs⁴⁵.

Les émotions fortes causées par la disparition du Grand Dauphin, en 1711, ont suggéré à Fagon quelques lignes non dépourvues d'intérêt :

« Le roi s'est bien porté jusqu'au 14 du mois d'avril, où il fut saisi d'une inconcevable tristesse de la mort de Monseigneur arrivée à Meudon, comme un coup de foudre, dans le septième de sa maladie et le cinquième de l'éruption de la petite vérole, entre onze heures et minuit. S. M. arrivant cette nuit à Marly, tomba dans un frissonnement général de vapeurs causé par le saisissement violent du cœur ; et, quoiqu'elle dormit ensuite trois ou quatre heures, elle se sentit tout le jour dans un état fort éloigné de son naturel, et depuis ce jour, le renouvellement continuel de ce triste état de douleur, entretenu par tous les ordres que le roi a été obligé de donner sur cet affligeant sujet, en rendant sa tristesse toujours présente, en a soutenu aussi les mauvais effets [...]. »⁴⁶

Ni Dangeau ni Sourches ne signalent cette vapeur soudaine à l'origine évidente. La maladie a peut-être servi de prétexte au roi pour s'isoler et se coucher afin d'être seul avec sa tristesse. On peut d'autant plus l'affirmer que les grandes vapeurs des mois d'octobre et de décembre sont rapportées par tous les diaristes. À cette date, malheureusement, le manuscrit du Journal est inachevé. Le 11 octobre. Sourches écrit : « Ce jourlà, au dîner du Roi, il parut quelque petit nuage sur son visage, il mangea peu, et en sortant de table, il dit qu'il n'iroit point tirer, suivant l'ordre qu'il en avoit donné le matin; cependant, il se promena toute l'après-dînée dans ses jardins, et l'on sut qu'il avoit un dévoiement avec des vapeurs. »47 Le lendemain, la tête du roi est encore « occupée »⁴⁸. Au début du mois de décembre. Dangeau confie, à la date du 2, qu'un violent mal de tête a dissuadé le roi d'aller tirer. Il s'est contenté d'une promenade à Trianon. Le 3, à Marly, Louis tente de dissiper ses vapeurs en marchant dans son parc « mais la promenade n'a fait que l'augmenter. M. Fagon lui conseilloit ce matin de se faire saigner, et apparemment il le sera demain. »⁴⁹ Le roi se serait inquiété de l'intensité de la douleur au point de se résoudre à une saignée qui étonna bien des courtisans⁵⁰. Après des années de réticence face à cette intervention très contraignante, Louis accepte d'être saigné. Ce retour à un traitement qui n'a rien de « chimique » montre sans doute que le mal devient vraiment insupportable. Le patient se résout à suivre les indications de son médecin malgré sa répugnance à se laisser saigner (même s'il croit aux vertus de la phlébotomie). La saignée semble faire effet et, trois heures après le coup de lancette du chirurgien, en ce jour de décembre 1711, le roi rassure toute la cour en se rendant à la messe puis en allant tirer avec le Dauphin et le duc de Berry⁵¹.

Une autre catégorie de maux a accablé le souverain des mois durant quoique de manière discontinue. Il s'agit de la fièvre intermittente, maladie tout à fait commune à l'époque, quelle que soit la condition sociale des personnes atteintes. Ces fièvres font leur apparition en 1686, peut-être au bénéfice de l'affaiblissement consécutif à la fistule. Leur déclenchement se produit une nuit d'août : « [...] le roi se réveilla à trois heures du matin, claquetant des dents, avec douleur de tête, lassitude par tout le corps, et un abattement considérable. mais non sans quelque fièvre. »⁵² La dernière remarque souligne la distinction, opérée par Daquin, entre les migraines dont les effets sont comparables et cette montée de fièvre particulièrement violente⁵³. Le surlendemain, une sensation de froid est relevée alors que sur les huit heures du soir, les 10 et 11 du même mois, un tremblement suspect inquiète le médecin, le marquis de Dangeau⁵⁴ et Madame de Maintenon⁵⁵. Une saignée intervient le 12, après une nuit un peu agitée⁵⁶, mais sans effet concluant au regard de la persistance des symptômes. Quoi qu'il en soit, la cérémonie du toucher des écrouelles n'est pas suspendue pour autant. Le 15, la fièvre se déclenche entre six et sept heures, accompagnée de frissons⁵⁷. La migraine semble se joindre aux fièvres et aux tremblements le 17. L'intermittence des accès de fièvre est scrupuleusement relevée puisque les 8, 10, 11, 12, 13, 18 et 19 l'état du roi semble meilleur : il s'agirait d'une fièvre quarte selon les diaristes⁵⁸, double tierce selon Choisy⁵⁹. La rechute du 20⁶⁰, deux semaines après le début de la fièvre, oblige le médecin à employer un remède jamais ordonné auparavant : le quinquina⁶¹. Cet emploi confirme les propos de Dangeau selon lesquels on se serait résolu à employer ce médicament si la fièvre venait à augmenter⁶². Les remèdes traditionnels sont restés chez l'apothicaire⁶³.

Si ce n'est pas ici le lieu d'écrire l'histoire de l'emploi et de la diffusion de « l'écorce des Jésuites », force est de constater que son utilisation par le roi marque une étape importante qui n'a échappé à personne. Ce n'est qu'après l'échec d'un bouillon et d'une saignée que Daquin se résout à utiliser un remède qui, une fois

encore, ne faisait pas l'unanimité dans les pharmacopées malgré son ancienneté⁶⁴. Comme de coutume, l'usage d'un médicament un peu redouté pour ses complications éventuelles est précédé d'une légère purgation. L'emploi du quinquina peut alors débuter : « [...] à huit heures du soir, il commença l'usage du quinquina que j'avais fait préparer tout prêt pour l'occasion, avec une once d'écorce de la racine de quina, bien pulvérisée, et mise en infusion dans une pinte de vin de Bourgogne, la remuant plusieurs fois avec un bâton, durant les premières vingt-quatre heures, puis la laissant bien reposer, et la tirant par inclinaison doucement, sans remuer le fond, afin qu'elle soit fort claire. »⁶⁵

À l'heure où la fièvre augmente habituellement, le précieux remède est donné au roi après une préparation dont les détails contenus dans le *Journal* rappellent les traités les plus accessibles. Une fois de plus, le mode de traitement du monarque est tout à fait commun. En 1686, le quinquina, quoique contesté, a déjà fait l'objet de plusieurs publications ayant joui d'une forte audience et La Fontaine lui a consacré un poème passé à la postérité⁶⁶. La question du dosage est toutefois omniprésente dans les traités médicaux (on craint une prise excessive) et l'on comprend mieux le soin pris par Daquin au sujet de la préparation du quinquina. Infusées dans du vin rouge, les fibres de l'écorce doivent communiquer au liquide la vertu d'éradiquer les fièvres⁶⁷. L'examen rapide des références de l'époque montre bien que les quantités utilisées à la cour équivalent à celles couramment employées⁶⁸. Louis XIV fait usage de la préparation fébrifuge toutes les quatre heures jour après jour, même durant la nuit.

Les effets salutaires du breuvage ne se font pas attendre⁶⁹ même si la durée du traitement a de quoi étonner. Louis ne cesse de prendre du quinquina qu'au milieu du mois d'octobre! Quoique les doses soient décroissantes (seulement quatre fois par jour jusqu'au 1^{er} septembre, trois fois jusqu'au début du mois d'octobre, deux fois jusqu'au 15⁷⁰), leur fréquence appelle deux explications différentes : ou bien la fièvre n'a pas cessé même si les frissons et les autres effets gênants se sont estompés, ou bien le roi, entièrement guéri, a préféré prévenir le retour de ses incommodités d'une façon radicale. On peut d'autant plus souscrire à la deuxième hypothèse qu'à cette époque Louis souffre toujours de sa fistule⁷¹. Chacun espérait sans doute que le quinquina fortifie le malade dans la perspective d'une opération périlleuse.

LE TEMPS DES SOUFFRANCES : LA GOUTTE

Les dernières décennies de la vie de Louis XIV voient se multiplier les souffrances, qu'elles soient liées à des maladies passagères plus ou moins contraignantes (rhumes, rhinopharyngites, etc.), ou à des pathologies réellement handicapantes et susceptibles de devenir mortelles. Deux d'entre elles, en particulier, ont laissé des traces dans la documentation : la goutte et la colique néphrétique. La première s'impose entre 1685 et le milieu de la décennie 1700, la seconde fait son apparition au moment où cette dernière s'estompe puis semble disparaître. De ces deux pathologies occasionnant beaucoup de douleurs, c'est la première qui a le plus fortement gêné le quotidien du roi en multipliant les sujets de plainte. Se profile ainsi la réduction, progressive et presque irréversible, de la capacité de déplacement du roi.

Indépendamment du contenu du *Journal*, forcément prolixe, on est très bien renseigné sur la goutte de Louis XIV. Au moins pour une raison simple : en limitant ses allées et venues, la maladie perturbe le cours normal des journées, de façon aléatoire mais toujours

visible pour les courtisans. C'est ce qui nous permet, de manière prudente, d'évaluer la douleur d'un patient qui a dû faire bien des efforts pour conserver le mode de vie auquel il avait habitué ses proches. Il est évident, par ailleurs, que la dimension subjective de ces sensations diversement rapportées nous échappe. Dans la documentation, le roi parle rarement de ses maux à la première personne. Les témoignages rassemblés insistent souvent sur l'apparence des parties endolories, rougies ou enflées (orteils, coude-pied, jambes) et permettent l'établissement d'une chronologie relativement précise des accès de cette longue maladie.

Les premières traces de la goutte apparaissent en 1685. Daquin ne prononce pas encore le mot :

« Le 28 octobre, le pied gauche s'échauffa, avec tumeur et rougeur, et donna des inquiétudes toute la nuit à S. M. dont le sommeil fut troublé. Tout le lendemain, à peine pouvait-il marcher, ni se soutenir ; il passa encore une mauvaise nuit. Le 31, la douleur commença à diminuer, et le 4 de novembre, n'ayant plus que de la faiblesse, il mit sur son pied un peu de liniment fait avec l'huile d'amandes douces, le sel décrépité, et tant soit peu d'esprit de vin. »⁷²

Ce passage inaugure la série des descriptions des problèmes liés à cette maladie non identifiée par le médecin, ce qui ne manque pas de nous étonner puisque Dangeau semble beaucoup plus clairvoyant⁷³. Le récit de Daquin a cependant le mérite d'annoncer les traits communs de ce qui allait devenir le quotidien du roi durant de nombreuses semaines : douleur au pied, rougeur, difficulté à marcher, troubles du sommeil et traitement essentiellement palliatif.

Si l'archiatre ne mentionne pas toujours les séquelles du mal dont le roi est atteint, les diaristes reviennent en détail sur ces perturbations d'un quotidien relativement routinier. Le mal augmente ainsi le 29 et, le 30, le souverain ne se lève qu'à onze heures sans quitter sa chambre⁷⁴. C'est pour les courtisans le signe d'une maladie relativement grave. Pire, le 31 octobre, Louis XIV se fait porter en chaise, sans doute pour la première fois de sa vie, jusqu'à la tribune de la chapelle où il a pour habitude d'entendre la messe⁷⁵. On a bien compris qu'il s'agit là d'un moyen terme entre la dissimulation complète du mal et l'exposition, aux yeux de tous, de l'incapacité de se mouvoir par ses propres moyens.

Le 1^{er} novembre, le cérémonial manque d'être vraiment perturbé. Habituellement, c'est l'un des jours de l'année au cours duquel a lieu le toucher des écrouelles. Cette fois-ci, le roi, malgré sa douleur, se conforme au rituel et à la fatigue qu'il suppose puisqu'il doit se tenir debout en effleurant d'un geste les malades qui se présentent à lui. Le nombre des scrofuleux, et par là même la durée de la cérémonie, est limité : seuls trois cents malades sont touchés « quoiqu'il eût peine à marcher et à se tenir debout. »⁷⁶ Sourches salue cet effort sur soi et s'exclame : « Grande marque de la piété et de la charité de ce prince ! »⁷⁷ Mais il n'en sera pas toujours de même.

Louis XIV est quitte de sa goutte jusqu'à l'année suivante, au moment où la fistule fait son apparition. Le 21 février, la goutte se déclare (Daquin ne s'y trompe plus) et gêne le roi au point de lui ôter le sommeil et l'usage de ses jambes⁷⁸. Il ne se lève que pour changer de linge⁷⁹. On soigne la fistule avec des suppuratifs au même moment. Le problème du déplacement du roi se pose alors de deux façons. Comment peut-il continuer à déambuler dans son château et dans ses jardins alors que ses pieds ne le lui permettent pas lors des attaques de goutte les plus violentes ? Comment peut-il voyager dans cet état, notamment pour aller prendre les eaux de Barèges comme cela était prévu⁸⁰ ? Le premier problème sera résolu par la conception d'une chaise rou-

lante dont Louis se séparera de moins en moins au fil du temps. À la date du 15 avril, Dangeau explique que « le roi alla se promener dans une petite calèche découverte qu'on lui a fait accommoder pour tirer sans descendre [...]. Cette machine-là n'est pourtant pas bien commode. »⁸¹

Les sources nous permettent de dégager les principaux symptômes d'un mal aussi douloureux que difficile à soigner. Très inégales, dans leur durée comme dans leur intensité, les douleurs reviennent de manière fréquente à partir de 1688. Fagon souligne leur caractère insupportable en octobre 169482. Elles empêchent le malade de fermer l'œil ou perturbent fortement son sommeil⁸³ en le réveillant par intermittence⁸⁴. Elles l'obligent à se coucher plus tôt que d'habitude⁸⁵ ou à demeurer au lit toute la journée⁸⁶. Souvent, les témoins remarquent que les pieds ou les jambes du roi sont enflés⁸⁷. Les sensations désagréables se rencontrent parfois loin des orteils : « Le 1er de juin, le Roi, qui avoit résolu de se faire saigner ce jour-là, différa sa saignée à un autre temps, parce que sa goutte se réveilla, se portant aux pieds, aux genoux et même à l'épaule. »88 Cette dernière description renvoie à la confusion nosologique qui réside entre la goutte et les rhumatismes, voire l'arthrite⁸⁹. Ces trois affections ont des symptômes similaires au niveau des sensations de chaud et de froid éprouvées aux extrémités et surtout aux articulations. Les déformations qu'elles peuvent causer sont bien connues. Rougeur des parties atteintes et traces de tuméfactions n'échappent à l'attention de personne d'habitude. Mais les peintres n'ont jamais représenté les nodosités caractéristiques de la goutte, notamment au niveau des mains90 comme la chose est avérée dans certains portraits de Philippe II, lui aussi sujet à cette maladie déformante. La main droite du monarque espagnol était d'ailleurs tellement atteinte qu'il n'était plus capable de signer à la fin de sa vie⁹¹. Il est difficile de savoir si la maladie a empêché Louis XIV de prendre la plume⁹².

Les inconvénients de la goutte restreignent surtout la liberté de mouvement du roi. Périodiquement, ils l'empêchent de monter à cheval. En mars 1705, malgré son mal. Louis se force à monter pour passer la revue des Gardes françaises⁹³ mais, après cette date, il devra attendre jusqu'au 27 mai⁹⁴. À la fin de l'été et au début de l'automne 1694, ses souffrances sont telles que même l'usage de la roulette lui est impossible : « La goutte du roi augmenta : il ne put se promener même dans son chariot, et, après son dîner, il joua quelque temps avec les princesses au lansquenet et puis fut obligé de se mettre au lit. Il dormit deux heures, et à son réveil il se trouva sans douleur : mais il demeura au lit le reste du jour. »95 Débutée le 1er septembre, cette crise s'étend jusqu'au début du mois d'octobre et ce n'est que le 8 qu'il peut enfin « s'appuyer sur son pied »96.

Les fonctions du roi sont-elles gênées, dans leur exercice, par cette goutte qui revient de facon périodique? Tout dépend de la performance physique qu'elles impliquent. Comme il l'avait expérimenté en 1686, Louis XIV préside son conseil depuis son lit. Il le fait en 1705 : « Il ne dormit la nuit qu'environ quatre heures, avec inquiétudes et à diverses reprises, entendit la messe et tint conseil dans son lit [...]. »97 Mais la fatigue est plus forte et il paie son assiduité au conseil, comme l'indique Sourches à la date du 21 avril de cette même année : « ... ensuite il tint son conseil des finances, pendant lequel il s'endormit un moment, n'ayant guère dormi les deux nuits précédentes, ce qui ne lui étoit encore jamais arrivé. »98 On imagine sans mal l'étonnement, ou la compréhension légitime, des ministres continuant à discuter de la faillite du Trésor royal alors que le roi s'est assoupi momentanément. Il est cependant vrai qu'une suspension pure et simple du conseil aurait eu d'autres conséquences, au moins pour la circulation des rumeurs sur la santé du roi. En même temps, on se rend compte à quel point Louis XIV a été la victime, consentante, du système qu'il a mis en place. La centralisation des décisions imposait une assiduité réelle au conseil y compris durant les crises de goutte.

Les perturbations sont encore plus visibles lorsqu'il s'agit des dévotions du monarque. Au-delà de la messe quotidienne, le souverain très-chrétien devait accomplir plusieurs processions jusqu'à la paroisse de Versailles. Lors des Rameaux, en 1688, la goutte dissuade le roi de participer à la procession⁹⁹. Le 15 août 1695, Dangeau annonce que « le roi ne fera point ses dévotions à cette fête ici comme il a accoutumé ; il a la goutte au pied assez violemment. »¹⁰⁰ En juin 1703, « le roi, qui a un peu de goutte au pied, n'alla point à la procession du Saint-Sacrement ni à la paroisse. »¹⁰¹ En 1705, Saint-Simon s'étonne : « La goutte du roi l'empêcha de faire à la Pentecôte la cérémonie ordinaire de l'Ordre, ce qu'il n'avoit jamais manqué de faire trois fois l'année aux jours destinés. »¹⁰²

Si la suspension de ces cérémonies tient un peu de l'exceptionnel, elle a été plus fréquente à l'occasion du toucher des écrouelles. La crise de l'été 1695 l'oblige à annuler, en septembre, le rite thaumaturgique d'une façon assez inattendue : « Le roi fit ses dévotions ; il ne toucha point de malades ; il n'en étoit point venu, parce que l'on ne savoit point qu'il feroit ses dévotions. »¹⁰³ Souhaitant sans doute accomplir ses devoirs de roi et de chrétien, Louis XIV tente de rattraper son absence du mois d'août mais la rumeur avait fait suffisamment de chemin pour que les scrofuleux ne se déplacent même pas ! Ils étaient sans doute informés du fait que, durant les périodes de goutte, le roi risquait d'annuler la céré-

monie. La chose s'était déjà produite en 1690, au moment de l'Assomption¹⁰⁴, et en 1694, à la Toussaint¹⁰⁵. Du coup, il se force un peu plus au moment de Noël, afin de ne pas trop frustrer les malades ayant accompli un long déplacement¹⁰⁶. À Noël 1701, il sélectionne les scrofuleux en ne retenant que les Italiens et les Espagnols¹⁰⁷. En mai 1705, il se contente de quatorze malades espagnols¹⁰⁸. Il est donc tout à fait normal de voir Fagon se réjouir, en avril 1697, alors que le roi, à peine libéré de son mal, touche deux mille malades « sans sentir de douleur, et de jour en jour a mieux marché qu'il n'avait fait il y a longtemps. »¹⁰⁹

L'image pompeuse du roi toujours sain est écornée par la multiplication des petits accrocs aux habitudes prises depuis des décennies. La figure du monarque triomphant doit souffrir la comparaison avec une réalité plus modeste. Son caractère valétudinaire l'a ainsi poursuivi jusque sur le champ de bataille. L'épisode le plus fameux est sans nul doute celui du siège de Namur en 1692¹¹⁰. Le récit qu'en a laissé Daquin est un modèle d'équilibre entre description médicale et panégyrique où les qualités du maître sont exaltées :

« Il partit quelque temps après dans une très parfaite santé, pour le siège de Namur, où, par la rigueur du temps et l'excès de travail, tant du corps que de l'esprit, la goutte le prit au pied droit, avec tumeur, rougeur et douleur telle, qu'il ne put, durant quelques jours, dormir ni reposer; et elle augmenta à tel point, qu'il ne put même se lever du lit. Elle commença le 28 mai, et, le 1er juin, comme elle semblait vouloir entièrement cesser, elle passa tout d'un coup au pied gauche. Il se levait du lit sans pouvoir se soutenir, ni marcher; les deux pieds étaient très souvent enflés et douloureux jusqu'à empêcher de dormir. Enfin, après avoir chicané jusqu'au 8 de juin, il commença à marcher mollement, et le 12, il monta à cheval. Jamais il n'avait eu une si longue et si rude attaque de goutte, que j'attribue, en partie,

à la grande fatigue et au long et pénible travail que le roi s'était donné dans ce siège [...]. »¹¹¹

Passons sur les explications avancées par le médecin : elles reprennent la veine flatteuse de bien d'autres textes sans abuser le lecteur pour autant. À l'exemple des vapeurs, cette goutte se serait déclenchée suite à un travail harassant, bien entendu pour le bien de l'État... Les éléments intéressants sont plutôt ceux qui relatent, sans doute avec une parcimonie calculée, le handicap du roi sur le théâtre des opérations. Dans ce cas précis, la fatigue endurée par Louis XIV ne provient pas de son action courageuse mais de la maladie qui se déclare avec importunité. Du coup, il ne peut dormir ni se reposer, contraint de demeurer alité pendant les canonnades. Il est intéressant de comparer le point de vue de Daquin à celui de Saint-Simon : les deux concordent totalement dans la célébration unanime de l'abnégation royale : « Les fatigues de corps et d'esprit que le Roi essuya en ce siège lui causèrent la plus douloureuse goutte qu'il eût encore ressentie, mais qui, de son lit, ne l'empêcha pas de pourvoir à tout, et de tenir pour le dedans et le dehors ses conseils comme à Versailles, ainsi qu'il avoit fait pendant tout le siège. »112 Permanence de la prise de décision, tribut payé en personne à la guerre, fatigues de l'esprit d'un conquérant dirigeant tout, voilà condensés les poncifs de l'encomiastique royale.

Si le déroulement réel du siège est difficile à reconstituer au beau milieu des descriptions élogieuses, l'attention du roi pour la direction des affaires n'est pas démentie. Chacun retient l'absence de vacance du pouvoir décisionnel alors que Vauban n'est pas loin. Le 31 mai, il tient un grand conseil de guerre depuis un lit qu'il ne peut quitter de toute la journée¹¹³.

Les diaristes ont rapporté le chagrin du roi face au handicap qui lui interdit de s'exposer pour être à la hau-

teur de sa réputation. « Le roi a toujours la goutte qui l'attriste fort, écrit Dangeau, cependant comme il a tout vu et donné ordre à tout, son mal le doit moins chagriner. »114 Sourches revient lui aussi sur la morosité d'un roi un peu dépassé par les événements : « le Roi eut la goutte si violente qu'il fut obligé de rester dans son lit; grande mortification pour lui pendant un siège où toutes choses rouloient sur lui. » 115 Malgré tout, il se laisse voir et dîne en public avant de pouvoir s'exposer de façon ostentatoire, la maladie lui ayant accordé un peu de répit. C'est une manière de compenser son absence du théâtre des opérations, encore faudrait-il savoir ce que signifie vraiment cette « exposition extrême » dont parle Sourches116. Au final, le siège se conclut par une nouvelle victoire française même si Louis n'en a pas gardé un bon souvenir. Mignard l'a bien rendu dans le portrait équestre qu'il peint en 1693 : quoique couronné par la Victoire, le visage du monarque accuse une indéfinissable tristesse¹¹⁷.

Ouels ont été les choix thérapeutiques des médecins ? On doit distinguer les soins, à proprement parler, des mesures permettant au roi de continuer à se mouvoir. Puisque les douleurs sont liées à un excès d'humeur sur les « jointures », leur circulation ne peut être que salutaire. En novembre 1698, la fin de la goutte explique ainsi l'apparition d'un rhume¹¹⁸. La même humeur vagabonde, non précisée du reste, peut aussi provoquer le retour des fâcheuses vapeurs¹¹⁹. Cette conception hydraulique du corps humain et de la transformation des pathologies conduit Dangeau à penser que l'érésipèle du roi s'est transformé en goutte au mois de mars 1698¹²⁰. Inversement, la maladie peut être vaincue par un traitement qui ne lui est pas spécifiquement destiné ou par une autre indisposition produisant le même effet¹²¹. Mais une « médecine » peut causer son retour imprévu¹²². Quoique douloureuse, la goutte peut avoir de bons effets en redistribuant les humeurs¹²³. On comprend mieux la réaction – un peu complaisante ? – des courtisans, en juin 1688, alors que le roi est délivré de sa fièvre intermittente : « Dans le temps que le Roi perdit la fièvre, il commença d'avoir une attaque de goutte aux deux pieds, et tout le monde regarda cette petite incommodité comme une marque de sa parfaite guérison, parce qu'on croyoit qu'il étoit bon que l'humeur de sa fièvre se portât aux extrémités. »¹²⁴ De là, cette remarque paradoxale du même auteur : « … le Roi eut une attaque de goutte plus forte qu'à son ordinaire, de sorte qu'il étoit obligé d'aller dans son château de Versailles dans un fauteuil à roulettes ; mais cette goutte étoit une bonne marque pour un homme qui avait cinquante ans passés. »¹²⁵

En septembre 1694, Louis XIV est soigné par l'application de linges chauds, Fagon considérant qu'ils « apaiseraient l'impression que ce froid faisait au pied nouvellement malade »¹²⁶. La vieille médecine des contraires impose de guérir les douleurs par un remède produisant une sensation inverse à celle éprouvée : tout médicament est un palliatif en puissance et pas forcément une réponse à la cause du mal lui-même. Mais le roi constate que c'est plutôt le froid qui apaise son orteil et Fagon note que son patient tire le pied hors du lit lorsqu'il a la goutte : l'engourdissement obtenu parvient à le soulager¹²⁷.

Plus radical sera le bain de pied conseillé par le premier médecin alors que le roi se plaint de douleurs musculaires aux jambes et aux « jointures ». Fagon a même eu recours à des frictions et autres bains de pied pour le moins exceptionnels : « Cependant, quoique la douleur des pieds fût fort modérée, les muscles et les jointures étant encore engorgés, il a été nécessaire, pour empêcher qu'il ne se figeât quelques portions de l'humeur qui entretient de l'embarras et de la faiblesse dans ces par-

ties, de les baigner et frotter dans un lave-pieds de savon fondu dans de l'eau bouillante avec un peu d'esprit de vin jeté dedans quand la chaleur en était tempérée ; ce qui en trois bains seulement a fondu suffisamment pour commettre le reste à la nature, de peur d'entamer le peau dont l'épiderme s'en allait. »¹²⁸

Peu après, l'humeur de goutte se déplace et gagne le genou, alors frotté avec du baume de Fioravant additionné de camphre, « ce qui a dégorgé et affermi insensiblement le genou. »¹²⁹ Aux bains succèdent les frictions et surtout l'application de linges censés faire transpirer le roi afin d'évacuer les humeurs vagabondes. À bien relire le récit de l'archiatre en avril 1709, on peut diagnostiquer un simple rhumatisme voire un refroidissement des plus communs. Le mot « goutte » est pourtant employé et le traitement appliqué ne diffère pas beaucoup des précédents : « Mais s'étant frotté avec de l'esprit de vin en cet endroit [cou, épaules, bras. cuisse, poitrine...], l'avant couvert avec un linge en plusieurs doubles, en se couchant s'étant bien mis à l'abri de sa manche de duvet qu'il avait oublié de prendre les nuits précédentes, il a sué la nuit, y étant encore disposé par le feu qu'on a rallumé de nouveau dans sa chambre la nuit, et les douleurs se sont dissipées »¹³⁰. Saint-Simon donne lui aussi le détail des précautions prises durant les dernières années du règne: «La goutte, dont il avoit eu de longues attaques, avoit engagé Fagon à emmailloter le Roi, pour ainsi dire, tous les soirs dans un tas d'oreillers de plume qui le faisoient tellement suer toutes les nuits, qu'il le falloit frotter et changer tous les matins avant que le grand chambellan et les premiers gentilshommes de la chambre entrassent »131.

D'autres fois, le médecin opte pour un régime diminuant les aliments jugés responsables du retour de la goutte. Pourtant, on aurait tort de penser que l'indication du praticien puisse suffire, une fois pour toutes, à modifier la composition des repas et boissons de Sa Majesté. En décembre 1689, le roi se résout simplement à « tremper » son vin¹³². En 1697, il abuse du muscat de Rivesaltes, à la table de Marly, ce qui réveille immédiatement son mal et l'empêche de dormir plus de deux ou trois heures dans la nuit du samedi au dimanche. On imagine sans mal le verdict du médecin. Un rien suffisant, Fagon note que c'est la dernière fois que le roi a goûté au célèbre vin doux catalan¹³³. L'archiatre est aussi à l'origine de l'abandon par le roi de la consommation de Champagne. Ceci intervient au cours de la célèbre querelle entre les deux vins.

À quelques années de là, l'archiatre signale un premier régime spécifiquement lié à la goutte même si ce n'est pas la première fois qu'il « impose » au roi de maîtriser son appétit, les vapeurs ayant déjà conduit Louis XIV à suivre les conseils diététiques de son médecin. Sa composition est des plus anodines, il s'agit de se limiter à des viandes qualifiées de « simples » durant les jours gras du Carême. Les viandes arrosées de sauces et le gibier doivent être évités¹³⁴. Durant le mois d'avril 1705, la goutte harcèle le pied du roi de façon suffisamment intense pour atteindre son genou et provoquer la fièvre. À cette occasion, Fagon n'autorise à son patient qu'un potage, deux verres d'eau et quelques bouchées de pain. Le lendemain, le même potage « de santé » est prescrit mais accompagné de « poulets rôtis »¹³⁵, avec de l'eau pour toute boisson¹³⁶.

Louis XIV est pourtant loin d'être à la diète à ce moment précis. Souvent excité par le ténia, l'appétit légendaire du Roi-Soleil fait dire à Fagon que ce petit régime « aurait été beaucoup trop nourrissant pour un autre, et que les courtisans (le) trouvaient épuisant pour le roi. »¹³⁷ Quoi qu'il en soit, le médecin lie parfaitement

les retours de goutte aux excès de table, remarquant ainsi que la maladie se fait plus rare durant le Carême¹³⁸.

L'arsenal thérapeutique dont disposaient les médecins de l'époque n'a pas été employé pour soigner l'orteil du souverain. Pas de trace, dans le *Journal*, de potions particulières. Pourtant, les remèdes ne manquaient pas dans les pharmacopées et autres grimoires plus ou moins autorisés¹³⁹. Même si les traités médicaux spécifiquement consacrés à la goutte sont plus tardifs¹⁴⁰, on rencontre, à la fin du xvII^e siècle, quelques références non dépourvues d'intérêt. Parmi celles-ci, la *Dissertation sur la Goutte, tant la chaude que la froide* de Mauduit¹⁴¹.

L'examen du contenu de ce traité permet de mieux situer la pratique des médecins de la cour. Au sujet des causes de la goutte, l'auteur renvoie à l'entrée d'air froid dans le corps qui, rafraîchissant la chaleur du poumon, provoquerait un refroidissement pernicieux¹⁴². Fagon associe néanmoins la fin d'une attaque de goutte à un jour de gel en novembre 1705¹⁴³. Cela ne l'avait pas empêché d'expérimenter, durant sa première année passée au chevet du roi, l'application de linges chauds sur les parties douloureuses. La même ambiguïté entre le discours théorique et la pratique se fait jour à propos des effets du vin. Il est ainsi débarrassé de tout soupçon dans le déclenchement de la maladie¹⁴⁴ alors que Daquin témoigne de l'avis contraire du roi, celui-ci préférant éclaircir son vin.

Il apparaît donc que si les médecins de Louis XIV ont disposé de références toutes neuves pour soigner leur patient, ils n'en ont pas vraiment tenu compte : ils ont ainsi dissuadé le souverain de trop marcher parce qu'ils voyaient bien que les promenades ne faisaient que hâter le retour de sa goutte. Il faut dire aussi que le traité de Mauduit passait, aux yeux de certains, pour l'œuvre d'un charlatan (mais cela ne signifie pas qu'il en était vraiment un)¹⁴⁵.

S'il est impossible de savoir si Fagon a connu ou seulement lu ce texte, il n'en a pas moins exhorté son patient de limiter ses agapes, peut-être en faisant miroiter le recours à une saignée, longtemps abhorrée par Louis XIV¹⁴⁶. Il s'est peut-être inspiré de l'importante publication de François Aignan, Traité de la goutte dans son état naturel¹⁴⁷. On peut d'autant plus appuyer cette hypothèse que le texte semble reprendre à son compte une partie de la médecine chimique qui fait florès dans les publications dès la fin du xviie siècle. Une réflexion, un peu douteuse, nous conforte dans cette opinion: « [la vie] d'un gueux qui joüit d'une santé parfaite n'estelle pas cent mille fois plus heureuse que celle d'un Roy accablé des douleurs de la Goutte ? N'est-ce pas cette réflexion qui a fait dire si souvent au plus grand prince [...] qu'il voudroit être son valet de pied et que son Valet de pied fût le Prince de ***. »¹⁴⁸ On n'a toutefois détecté aucune trace de l'usage par Louis XIV des eaux minérales citées dans le texte et dont les sources étaient pourtant proches de Versailles¹⁴⁹.

À l'exclusion des régimes auxquels il a été forcé de consentir, seuls les soins palliatifs contre la douleur lui ont permis de continuer à se déplacer dans son palais et surtout dans ses jardins.

Cette dimension ne doit pas être minimisée car elle fait vraiment partie de la maladie en ce qu'elle fait appel à des stratégies permettant au patient de retrouver un équilibre entre ce qu'il est censé faire et ce qu'il lui est encore permis d'espérer¹⁵⁰. Indépendamment d'un espoir de guérison définitive, le bon médecin devait aider le malade à poursuivre ses principales activités. D'ailleurs, il n'est pas impossible que le long usage de la roulette, comme on va le voir en détail, implique aussi la difficulté croissante du roi à marcher et ceci sans lien direct avec une goutte qui a dû agir sur ses pieds. Il a même fallu aménager les grands apparte-

ments de Versailles pour permettre le passage des chaises où l'on portait le roi podagre¹⁵¹.

La toute première mention de la roulette dans les sources date de 1686. La fistule et la goutte obligent Louis XIV à éviter tout effort et toute marche prolongée. Monter à cheval est exclu. Afin de ne pas suspendre la totalité des parties de chasse, on improvise « une petite calèche découverte qu'on lui a fait accommoder pour tirer sans descendre. » 152 Quelques années plus tard. les retours de goutte contraignent le roi à user de ce fauteuil roulant, sans cesse amélioré en fonction des circonstances. Sourches décrit la journée du 2 août 1694 : « le Roi, qui avoit depuis deux jours quelque ressentiment de goutte, commença d'en être plus fortement incommodé et à se faire traîner dans son appartement dans un fauteuil posé sur des roulettes feutrées : il ne laissa pas néanmoins de se promener le matin et l'après-dînée dans son iardin, mais il se fit traîner dans son petit chariot à quatre roues par ses porteurs de chaise. »¹⁵³ Saint-Simon parle aussi d'un « fauteuil à roue » permettant au souverain de continuer ses promenades bucoliques¹⁵⁴. Lorsqu'il n'a pas la goutte et qu'il se promène, à pied, en ses jardins, la roulette n'est jamais très loin en cas de soudaine faiblesse¹⁵⁵. Elle lui permet d'assister à la messe¹⁵⁶ ou d'aller visiter Madame de Maintenon¹⁵⁷. Si elle le soulage dans ses efforts de déplacement, elle ne saurait toutefois le protéger contre le froid¹⁵⁸.

En avril 1705, Sourches livre une description détaillée de la roulette : « c'étoit un fauteuil posé sur une planche assez large garnie de cuir de Russie montée par le derrière sur deux roues peu élevées, et sous la planche à la partie de devant il y avoit une très petite roue qui tournoit également de tous côtés, comme une poulie, laquelle étoit attachée à une espèce de gouvernail, avec lequel le Roi se conduisoit partout où il vouloit aller ayant des porteurs de chaise qui poussoient cette

machine par derrière lui. »¹⁵⁹ Tout ceci correspond exactement à ce que Pierre-Denis Martin a peint. Plusieurs toiles représentent le roi s'adonnant à la promenade dans sa roulette. Destinée à Trianon, cette série n'est en rien satirique : au contraire, elle intègre dans le décor l'image d'un vieil amoureux des jardins. La présence de ce fauteuil, initialement signe de maladie et de handicap, renvoie dès lors à une forme de confort dont le roi n'est plus le seul à profiter. Les inventaires du Mobilier royal le montrent de facon claire¹⁶⁰.

Les médecins sont-ils à l'origine des roulettes? Il semble que non. Plusieurs éléments nous le prouvent. Tout d'abord, il n'y a nulle trace, dans le Journal de santé, d'une quelconque attention portée à cet appoint ne pouvant guère remplacer le régime prévu. Les archiatres auraient eu vite fait de promouvoir leur innovation s'ils v avaient contribué même pour partie. Aucun traité français consacré à la goutte n'en fait mention. Daquin et Fagon se sont surtout contentés de signaler l'usage de souliers portés en galoche¹⁶¹, coupés à leur extrémité¹⁶² ou « mouchetés » ¹⁶³. Une brève remarque de Dangeau les attribue à l'ingéniosité de La Rochefoucauld alors que le roi est à Liancourt : « Le roi se promena ici le matin à pied et dans une petite chaise que lui a fait faire M. de La Rochefoucauld. »164 Notons surtout qu'existe à Versailles, dès 1685, une écurie où sont rangées les roulettes165. Mais il ne faut pas les confondre, en l'absence de précision sur leur usage, avec l'un des divertissements que l'on appelait aussi la « roulette » ou « ramasse » 166.

Un dernier élément nous amène à penser que cette « roulette » n'est pas aussi nouvelle qu'on le pense. Elle ressemble fortement à ce que l'on pouvait trouver à la cour de Louis XIII et, avant lui, de Philippe II. Non seulement le père de Louis XIV avait la goutte 167 mais il lui arrivait de chasser dans une « brouette » comme l'écrivit

un jour Bouvard, son premier médecin: « Il ne cessa pas de me manquer de promesse estant tenté par le beau temps d'aller a la chasse dans sa brouette d'ou Il ne revint aucunement incommodé [...]. »¹⁶⁸ Le cas de Philippe II, l'arrière grand-père du roi par sa mère, est encore plus intéressant en raison du témoignage de son fidèle valet, Jehan Lhermite. La goutte du roi d'Espagne nous est connue grâce aux longues descriptions de son laquais¹⁶⁹. Ce dernier a même pris le soin de dessiner le Roi-prudent dans sa chaise¹⁷⁰.

Si la chaise conçue et décrite par Lhermite est très ingénieuse, elle n'est pas adaptée pour de longs déplacements. C'est un fauteuil de repos servant au roi goutteux tout au long de ses journées de souffrance. Son état de santé était en effet plus préoccupant que celui de Louis XIV puisque ce dernier n'a jamais eu à supporter l'incision de ses parties endolories, une opération qui aurait provoqué d'épouvantables douleurs¹⁷¹. Il n'empêche que ce faisceau d'éléments indique à la fois l'hérédité du mal (quoique commune dans la haute société et bien connue des médecins¹⁷²) entre Habsbourgs et Bourbons et, peut-être, le rappel par un courtisan d'origine espagnole, voire la reine elle-même, du souvenir d'un aïeul usant d'une chaise de podagre. Cette hérédité de la goutte entre souverains est avérée : Charles-Ouint l'a transmise à Philippe II¹⁷³ comme Louis XIV le fera pour son fils qui, à son tour, expérimentera les petits déplacements en roulette¹⁷⁴! L'affection devait être congénitale.

1696, une année de crise normale

La conjoncture pathologique du roi se dégrade à partir de 1686. Dix ans plus tard, le déclin est bien amorcé et au cours de cette seule année, on voit s'additionner les maux les plus divers. À ce sujet, l'observation de

l'évolution de la condition physique de Louis XIV ne peut se limiter à une approche purement typologique des maladies. Si elles contribuent à notre connaissance des grandes phases de la vie du souverain, elles ne rendent compte que de façon lacunaire de l'impact des pathologies sur le corps du malade. Au cours de son existence, Louis a subi les assauts conjugués des vapeurs, de la goutte et d'autres maux qui se sont sans doute mutuellement amplifiés. On a choisi d'étudier l'année 1696 parce qu'elle est représentative d'une période de crise normale. Les maladies dont souffre le roi ne sont pas exceptionnelles (à l'exclusion d'une seule peut-être) et ne rompent pas vraiment avec le cours normal de son existence de valétudinaire quoique leur cumul puisse justifier l'emploi du terme « crise ». Aussi, on abordera la succession des maux du souverain de manière strictement chronologique de façon à souligner les périodes où les maladies s'additionnent.

L'année débute par un rhume assez opiniâtre au milieu du mois de janvier. Un enrouement, accompagné de toux, se déclenche peu après. Un mois plus tard, un autre rhume survient, combattu par un bouillon purgatif qui vide le ventre du roi en le libérant, au passage, d'un début de vapeur. Sourches note un « ressentiment de goutte » le 31 mars¹⁷⁵. La migraine revient au mois d'avril et se termine, indigestion oblige, par « une grande selle qui réveilla le roi à trois heures après minuit »¹⁷⁶. Quelques semaines plus tard, au retour de la chasse, Fagon évoque l'exposition du monarque aux effets du soleil pour expliquer ses étourdissements. Le lendemain, tout rentre dans l'ordre après un mal à la tête et un rhume. Les malaises étaient sans doute liés au ver que le roi rend vivant le 1^{er} mai.

La semaine suivante, une consommation excessive d'esturgeon provoque un déferlement de symptômes plutôt inquiétants : « Le dimanche matin, il se sentit le

corps brisé, le visage en feu, des douleurs passagères partout, accompagnées de vapeurs; il n'eut point d'appétit à dîner; il eut le pouls inégal tout le jour, et un peu de fièvre jusqu'au soir. »¹⁷⁷ La sudation du soir emporte le mal mais provoque, alors que le roi se découvre pendant son sommeil, une « fluxion » de la joue.

Parallèlement à cette enflure de la joue, les vapeurs se déclarent le 13 et Dangeau rapporte les confidences de Louis XIV : « Le roi nous avoua à la promenade qu'il avoit eu le jour auparavant de grandes vapeurs et de grands maux de tête, et que même la nuit, il avoit eu de grandes sueurs [...]. »¹⁷⁸ Le 15, à Marly, la joue du roi est « rouge et fort enflée »¹⁷⁹. Elle l'a empêché de dormir, lui a causé des douleurs et même de la fièvre. Il est alors obligé de rester au lit toute la matinée, il tient malgré tout son conseil et s'endort ensuite entre midi et deux heures et demie¹⁸⁰. La fluxion évolue et commence à suinter « ce qui en diminua la douleur et la tension. » Sourches est le seul à nous avoir transmis un semblant de description dans la note où il précise que ladite fluxion tient beaucoup de l'érésipèle et se situe près de l'œil droit¹⁸¹. L'expression « fluxion érysipélateuse » se retrouve en effet dans le Journal de santé¹⁸².

Fagon soigne le roi en laissant agir la nature, aidée par les sueurs qui sont censées équilibrer les humeurs. Il songe tout de même à une saignée qui lui rappelle les trois années écoulées depuis la précédente phlébotomie. Les réticences du malade n'ont pas résisté longtemps à l'espoir d'être délivré de sa curieuse affection. Le 21 mai, il est saigné à Versailles¹⁸³ : « On lui tira ce jour trois poèlettes de sang, couvert d'une peau blanchâtre et calleuse, comme il est ordinairement dans les dispositions de catarrhes, érésipèles et rhumatismes, mais d'une bonne consistance d'ailleurs, et qui vint avec impétuosité et toujours en arcade. »¹⁸⁴

La goutte se déclenche au même moment, le 23 mai. Le monarque garde le lit, le 24, après avoir passé une mauvaise nuit tout en maintenant le conseil : « ... mais les douleurs l'ayant obligé de le terminer, il s'assoupit peu de temps après, et un sommeil de quatre heures lui remit tellement le sang qu'il se sentit très soulagé à son réveil. »185 C'est la première fois qu'un conseil est écourté pour raison médicale, ce que ni les diaristes ni les médecins n'ont pour l'heure mentionné. Les jours suivants voient le retour de la goutte, d'un sommeil fréquemment interrompu et d'un alitement forcé. Le déplacement à Trianon est suspendu pour les mêmes raisons¹⁸⁶. Il semble bien que, au cours des semaines suivantes, le roi se soit économisé en prévision des efforts nécessaires au moment des fêtes de la Pentecôte. À cette date, il est en état de toucher quelque mille sept cents malades puis, le lendemain, d'accomplir à pied la procession rituelle¹⁸⁷. Pourtant, à en croire les diaristes, Louis est incapable de marcher très longtemps¹⁸⁸. Ils s'étonnent d'autant plus de la prouesse accomplie le 21 juin : « Ce jour-là, qui étoit celui de la fête du Saint-Sacrement, le Roi, malgré le reste de sa goutte, alla à pied à la procession, depuis la paroisse de Versailles jusqu'au château et depuis le château jusqu'à la paroisse, et Dieu bénit son zèle, car il ne se sentit nullement de cette fatigue, qui devoit naturellement lui redonner la goutte. »189

Le début de l'été se déroule dans la quiétude jusqu'au milieu du mois d'août. «Le 12 d'août, comme le roi mettait sa perruque le matin, il sentit de la douleur à la nuque du cou, où j'aperçus une petite pointe rouge¹⁹⁰ que je reconnus d'abord pour le commencement d'un furoncle, mais, si petit, que nous n'insistâmes pas à le couvrir, le roi ayant de la répugnance pour un emplâtre de la grandeur d'une mouche de dame, que M. Félix [le premier chirurgien] lui proposait. »¹⁹¹ Encore une fois,

c'est la gêne et la douleur qui forcent le roi à accepter l'application d'un emplâtre initialement redouté. Cinq jours plus tard, le mal a évolué et Louis « se plaignit, en arrivant à Versailles, d'un poids terrible qu'il sentait sur le cou et sur les épaules, qui l'empêchaient de tourner la tête. »¹⁹² Il ne peut trouver le sommeil et un cataplasme à base de pulpe d'oseille et d'oignons de lys est employé, apparemment sans résultat¹⁹³.

La douleur, l'appréhension du roi pour un mal nouveau, la perte de sommeil et l'alitement forcé handicapent et affaiblissent fortement un homme qui redoute le retour de sa goutte : « Le roi s'attendait bien [à ce] que le séjour du lit ne manquerait pas d'exciter la goutte, mais il était contraint d'y rester, par l'impossibilité de soutenir debout le poids de sa tumeur, qui était prodigieusement étendue, et qui occupait tout le cou, d'une oreille à l'autre, de la largeur de quatre grands doigts de haut en bas ; épaisse de deux travers de doigt, avec une dureté et une rougeur brune épouvantable ; ce qui formait une masse en carré long que l'on ébranlait tout entière, comme un morceau de chair rôtie [...]. »¹⁹⁴

La vitesse d'extension de la tumeur peut surprendre mais le premier cataplasme a pu hâter l'infection de la plaie. La description de Fagon a de quoi étonner car il est plutôt avare d'adjectifs comme « épouvantable ». Nommant enfin la maladie, il parle plus loin d'un « terrible anthrax » puis de « l'humeur terrible de cet anthrax »¹⁹⁵. La comparaison des chairs infectées avec de la viande grillée laisse le lecteur dubitatif tant sur le lexique (peu scientifique à vrai dire, même pour l'époque) que sur l'état réel de la nuque du souverain. Les bords du furoncle sont d'ailleurs décrits, lors de leur progressive exfoliation, comme des « tranches de viande desséchées en les rôtissant. »¹⁹⁶

Il est à noter que Fagon s'est davantage concentré sur l'anthrax du roi que sur les perturbations de son quoti-

dien à l'exception des mentions concernant l'agitation et l'inquiétude du patient. Dangeau et Sourches permettent, par leur rapport quotidien, de compléter ce diagnostic. Plusieurs critères font figure de repères fiables pour évaluer la gravité de la maladie : la tenue des conseils, la mention des douleurs et les relations aux courtisans. Le 18 août, Louis XIV entend la messe de son lit : le lendemain, il recommence enfin à dormir un peu durant la nuit mais de façon éphémère. Le 20, son état semble s'aggraver alors qu'il s'entête à vouloir tenir son conseil. Il n'interdit pourtant à personne de le voir tel qu'il est au moment de la messe, à son dîner et à son souper¹⁹⁷. À la date du 21 août, la goutte se réveille aux deux pieds « et il souffroit de tous côtés. » 198 Un changement intervient dans la mesure où Dangeau note que les conseils continuent à être tenus et les ambassadeurs à être reçus malgré la douleur 199. De son côté, Sourches signale que les courtisans ne sont plus autorisés à voir le roi, étape importante dans l'avancée du mal et la réduction des capacités physiques du malade²⁰⁰.

C'est aussi à cette date qu'une incision est pratiquée par Félix, celui-là même qui l'avait opéré de la fistule²⁰¹. Le patient a toutefois refusé une saignée censée détourner le cours des humeurs qui effrayaient Fagon, le phlébotomiste s'étant déplacé pour rien²⁰². La suppuration intervient dès le lendemain, ce qui est tout de suite regardé comme un signe très positif²⁰³. On panse la plaie deux fois par jour, sans doute en substituant au cataplasme initial le baume vert de Schröder et celui, moins connu, du premier chirurgien lui-même. La lenteur de la résorption du mal appelle une explication de la part des médecins et, le 25, ils prétendent que la pathologie « est plus considérable que les clous ordinaires; ils appellent ce mal-là un anthrax érésipélateux; il n'y a, Dieu merci, aucun danger, mais le mal peut durer encore douze ou quinze jours. »204 Deux coups de ciseaux supplémentaires tentent d'emporter le furoncle, une fois pour toutes. Ils sont pratiqués avec discrétion mais, le lendemain, « les courtisans disoient que le Roi avoit été plus mal qu'on ne leur avoit dit, qu'il avoit eu pendant quatre jours une grosse fièvre, qu'un érésipèle s'étoit mêlé avec le carboncle [...]. »²⁰⁵

La situation, difficile à supporter, entraîne une crise migraineuse de plus. Louis se montre aux ambassadeurs le 28. Le 31, on seringue le baume de Schröder²⁰⁶ dans la plaie²⁰⁷, sans doute avec un certain succès puisque la suppuration redouble peu après et que le sommeil revient. Le 3 septembre, le roi peut enfin se lever pour manger même si ses nuits sont loin d'être aussi paisibles qu'il le souhaiterait sans doute. Il s'adresse alors à Racine, son historiographe en remplacement de Pellisson, et lui demande de « lui lire les vies de Plutarque pendant qu'il ne dort pas. »²⁰⁸ Contre l'ennui d'une longue nuit blanche, le roi se divertit par la lecture de récits épiques. On imagine le contentement un peu aigre du vieux stratège qui, immobilisé par cent maux divers, se réfugie dans l'évocation des exploits passés.

Le 5, les chirurgiens sont forcés de constater que, malgré l'évolution positive de sa plaie (le souverain retrouve d'ailleurs l'appétit), le rétablissement complet du patient nécessite une nouvelle intervention²⁰⁹. L'annonce d'une seconde opération, en excluant celle du 25 août, ne pouvait que faire naître de nouvelles craintes dans l'esprit du roi. Celui-ci demeure hostile à la saignée : « Le 6, on sut que le Roi se portoit de mieux en mieux ; mais le lendemain, il fut inquiet toute la journée, ne parlant à personne qu'avec quelque chagrin ; la raison en était que Bessière, ayant le matin vu le mal du Roi, avoit opiné à faire encore une incision. »²¹⁰ Près de dix ans après l'épisode de la fistule, Louis XIV doit subir la crainte, par deux fois renouvelée, d'un échec des chirurgiens. C'est peut-être la conséquence de la réticence

des praticiens à trancher dans les chairs trop profondément. L'objectif est d'occasionner le moins de souffrance possible au patient²¹¹. Notons enfin que l'intervention chirurgicale n'était pas de règle dans les cas d'anthrax, traditionnellement soignés à l'aide de suppuratifs.

Bessière et Mareschal, futur successeur de Félix. convainquent néanmoins le roi du caractère inéluctable d'une seconde incision. Ainsi, « il fut absolument nécessaire de la [la plaie] couper en croix iusqu'où elle était dénudée, le 8 de septembre. Cette incision lui ayant donné lieu de se dégorger du méchant suc qui l'avait desséchée, elle se revivifia, de manière que les quatre coins s'étant nourris et épaissis, elle se rattacha sur le fond de la tumeur, et s'est enfin absolument cicatrisée, sans qu'on ait été obligé d'en rien couper davantage. »²¹² Comme en 1686, le roi fait mine de rester imperturbable et de démontrer que la maladie ne l'empêche ni de gouverner, ni de se montrer. Il est pourtant plus âgé et présume de ses forces même si la tentative se solde par un demi-succès : « Ce qu'il y eut d'extraordinaire fut qu'après une si rude opération, le Roi ne laissa pas de dîner en public dans son salon, et après son dîner, il fit excuse de ce qu'il n'y demeuroit pas plus longtemps, disant que l'état où il étoit parloit pour lui [...]. »²¹³ Qu'importe la brièveté du repas, la gaîté affichée du souverain suffit à rassurer la cour²¹⁴. Pour Saint-Simon, cet anthrax aurait alimenté des rumeurs malveillantes en Europe, d'où la nécessité pour le roi de conserver les apparences devant les représentants des couronnes étrangères²¹⁵.

Progressivement, le convalescent voit se succéder les signes d'un complet « retour à la normale » : sa plaie est qualifiée de « vermeille » le 9²¹⁶, Racine quitte sa chambre et interrompt ses lectures nocturnes²¹⁷, Louis projette un séjour à Fontainebleau²¹⁸; le 13, il recommence à s'habiller²¹⁹; le 16, il sort de ses appartements

à pied pour se rendre chez Madame de Maintenon qui l'avait veillé durant sa maladie²²⁰; le 21, il sort, remonte à cheval le 27 septembre²²¹ et part chasser dès le lendemain²²². Deux purgations terminent la cure²²³. La fin de l'éprouvante année 1696 se déroule sans problème particulier, mises à part quelques aigreurs provoquées par du café²²⁴, les retours de goutte ne semblant pas suffisamment inquiétants pour que Fagon en fasse mention²²⁵.

Un peu à la manière de la guérison de 1658 et de 1686, le succès des médecins, préférant l'incision aux cataplasmes, autrement dit faisant confiance à la chirurgie, consacre un mode de traitement encore expérimental. Dionis en rend compte dans son traité et note, après avoir indiqué qu'il l'applique sur ses patients : « Nous [...] avons un exemple memorable en la personne du Roy, il eut un anthrax au même endroit en l'année 1697 [sic] et comme aux personnes de ce rang l'on tâche de ménager les incisions, on les differa le plus que l'on pût : mais les bourbillons qui se détachoient du fonds ne pouvant sortir par les petits trous que le plus subtil de la matière s'étoit ouverts. l'on fut obligé de faire les incisions, ce qui réüssit heureusement. Je ne vous rapporte ces faits que pour vous faire voir que l'on ne peut pas guerir un anthrax sans incision. »²²⁶

La comparaison avec ces deux épisodes marquants s'arrêtera là. L'année 1696 représente une période de crise normale en cela qu'elle a été ponctuée par de nombreux maux particulièrement douloureux et, en même temps, une année comme les autres où le roi a dû faire l'effort de conserver les apparences d'un monarque vieillissant mais tenant toujours les rênes du pouvoir. Les temps avaient changé depuis la fistule et l'équilibre pathologique du roi imposait, depuis de nombreuses années, une adaptation quasi permanente à des ennuis de santé de plus en plus fréquents. Malgré tout,

il n'v a eu aucune transformation majeure dans le protocole car, des deux côtés, des efforts constants ont été réalisés : du côté de la cour et du regard des courtisans observant le long déclin d'un roi à la santé fragile, puis du côté du souverain se forcant à assumer sa fonction en tenant des conseils dans son lit ou en recevant les ambassadeurs étrangers pour éloigner toute rumeur malveillante. Ni Dangeau ni Sourches ne semblent s'étonner des conséquences de ces maladies : c'est l'aptitude du roi à conserver les apparences et à respecter l'étiquette qui leur inspire le plus d'étonnement et d'admiration. Cet art de paraître bien portant, Louis XIV en a d'ailleurs fait la confidence, la même année, à Madame de Maintenon : « J'espère que je soutiendrai un certain air aisé que j'ai pris jusqu'à Fontainebleau, où i'ai grande envie de me retrouver. »227

Grâce à sa réputation de guerrier invincible – une image en grande partie factice comme on le sait -, Louis XIV a pu jouer sur les deux tableaux. Condamné à être observé de façon plus ou moins distante par des centaines d'individus, il a dû supporter, en plus de ses douleurs, le désagrément de son exhibition publique. Mais, en parallèle, il v a puisé de quoi accréditer la rhétorique élogieuse du courage, de la résistance et du sacrifice de soi qu'on lui destinait. Cet équilibre entre l'exercice épuisant du pouvoir royal et la volonté de se protéger pour guérir au plus vite s'est maintenu durant des décennies. L'apogée de cette « monarchie sénile » a été atteint, à n'en pas douter, au moment de la disparition successive des enfants du roi, ce dernier avant eu l'impression qu'il livrerait la France au chaos d'une nouvelle période de Régence voire de Fronde.

LE ROI MEURT UN JOUR

« Si j'en devais dire les détails ce serait chose si affreuse que je ne saurais y penser sans avoir la chair de poule. » 228

Les rois meurent aussi un jour après avoir survécu à bien des maladies et des opérations où leur résistance physique comme morale a été mise à rude épreuve²²⁹. Alors que la goutte n'apparaît plus dans les documents, à l'inverse des vapeurs puis de la colique néphrétique, dès 1709, il semble que le diabète auguel Louis XIV devait être suiet se tourne en une gangrène aux effets dévastateurs. On est d'autant plus mal renseigné sur les dernières années de la vie de Louis XIV qu'au beau milieu de l'année 1711 le Journal s'interrompt alors que le Grand Dauphin est mort et que son grand-père le pleure²³⁰. Cette lacune dans les sources n'est qu'imparfaitement palliée par le témoignage des diaristes. Toutefois, au moment de l'agonie, les témoins ont fixé par écrit cet événement singulier parce qu'il marquait un tournant évident et un épisode aussi mémorable que terrible à défaut d'être funeste pour tous.

Il va sans dire que les contemporains ont peut-être abusé, dans leur relation des faits, d'une certaine facilité à prédire, à plusieurs années de distance, le déroulement des ultimes péripéties pathologiques du souverain. Ainsi l'abbé Le Gendre a affirmé prophétiquement qu'« il y avoit plus d'un an que la santé du roi commençoît à se déranger s'il l'eût ménagée dans le temps, s'il eût été plus modéré dans ses plaisirs, il étoit pour vivre cent ans, tant il étoit bien constitué. »²³¹ Dans la réalité toutefois, beaucoup n'ont rien vu venir. Une remarque de Saint-Simon, donnant un peu dans la facilité, exprime cette difficulté de percevoir le début du dernier

voyage : « Ce n'est pas le lieu de s'étendre sur une santé jusque-là si forte et si égale ; il suffit maintenant de dire au'elle menacoit sourdement. »²³² En fermant les yeux sur « l'égalité » de la santé du roi – nous savons qu'il n'en est rien –, on s'interrogera sur cette menace sourde qui rongeait le monarque de l'intérieur. À lire Dangeau, le début de l'année 1715 ne se déroule pas de façon chaotique pour la santé de Louis XIV. Celui-ci assume le rythme des médecines mensuelles qu'il a l'habitude de prendre de façon préventive depuis des décennies, il touche même mille quatre cents malades à Pâques – en suscitant la stupéfaction des courtisans²³³ – puis mille sept cents, le 8 juin²³⁴. D'autres prétendent qu'ils ont percu le déclin du souverain en mettant en cause l'aveuglement de Fagon. Le duc d'Antin est sans doute celui qui s'est montré le plus virulent : « Etant venu a bout de tout ce qui paroissoit insurmontable, et ayant bravé pour ainsi dire, la mort qui avoit moissonné toute sa famille, il s'affoiblit, tout le monde s'en aperçoit; M. Fagon, son médecin, est le seul qui n'en veut point convenir, et attribue à des prétextes imaginaires, les maux véritables dont il est atteint. [...] Ceux qui poussés par leur affection osent entamer le discours sur la santé du Roy, sont traités de fanatiques et de sujets mal intentionnés. »235

Est-ce au mois de juin qu'apparaissent les signes précurseurs de la dernière maladie ? Saint-Simon voit diminuer les forces du roi à vue d'œil²³⁶ en s'appuyant sur la baisse de son appétit, indiscutable critère de santé pour le gourmand que l'on connaît²³⁷. Le 13, Louis est sujet à la colique étant à Marly²³⁸. Mais il se rétablit promptement avant d'être sujet à un peu de constipation le 23 du même mois²³⁹. Dangeau dira, en septembre, qu'« il y a deux mois que la santé du roi commençoit à s'affoiblir et qu'on s'en apercevoit ; mais [...] il agissoit à son ordinaire, qu'il se promenoit, alloit à la chasse et faisoit

des revues de ses troupes [...]. »²⁴⁰ La poursuite d'un train de vie normal brouille les pistes de qui voudrait prédire un évènement inéluctable et sur lequel on misait gros outre-Manche, dès le mois de mai²⁴¹.

Pourtant, l'apparence et le maintien du roi témoignent en faveur des parieurs : « On vit qu'il fit ce qu'il put pour manger et pour montrer qu'il mangeoit avec appétit ; mais on remarquoit en même temps que les morceaux lui croissoient à la bouche. »²⁴² En juillet, Pierre Narbonne, le premier commissaire de police de Versailles, rapporte : « Dans le mois de juillet 1715, le Roi fit la revue de son régiment, qu'il avait fait camper au-dessus de Marly. On remarqua qu'il avait de la peine à monter à cheval. Pendant la revue, il se plaignit d'un petit frisson, demanda son manteau et le mit. »²⁴³

C'est en août que débute la détérioration décisive de la santé de Louis XIV. Son extérieur change très rapidement aux yeux de tous : « ... à dix heures [le samedi 10 août], [...] il me parut en se déshabillant un homme mort. Jamais le dépérissement d'un corps vigoureux n'est venu avec une précipitation semblable à la maigreur dont il étoit devenu en peu de temps ; il sembloit, à voir son corps nu, qu'on en avoit fait fondre les chairs. »244 D'Antin va jusqu'à employer le terme de « squelette » pour décrire le corps du monarque²⁴⁵. C'est à ce moment que les Anthoine mentionnent une « débilité d'estomac » traitée avec du carabé et, le 11, une insomnie accompagnée d'une soif « extraordinaire »²⁴⁶. Il va sans dire que ces maux ne sont pas associés à la décrépitude avancée du vieillard, personne ne sachant de quoi il souffre vraiment. Le lendemain, son visage est pâle et abattu. On le purge comme à son habitude mais en utilisant la moitié de la dose habituelle étant donné son affaiblissement et son inappétence²⁴⁷.

La nuit du 12 au 13 août se passe très mal, la soif continuant car « il sentoit en ses entrailles un feu qu'il

ne pouvoit éteindre. »248 Au matin, on décide de faire appel aux médecins de la Faculté, recours pour le moins inhabituel mais qui témoigne sans doute de l'inquiétude extrême de ceux qui ont l'habitude de le soigner. Il semble bien que le premier médecin ait eu quelques défaillances au moment où empirait l'état du roi. Mareschal l'accuse d'ailleurs de n'avoir pas détecté à temps la diminution de son patient. Le chirurgien a tenté d'intervenir auprès de Madame de Maintenon : « Il l'assura que le Roi, à qui il avait tâté le pouls souvent, avoit depuis longtemps une petite fièvre lente interne; que son tempérament étoit si bon, qu'avec des remèdes et de l'attention tout étoit encore plein de ressources, mais que, si on laissoit gagner le mal, il n'y en auroit plus. »²⁴⁹ On ignore qu'elle fut la réaction de la marauise.

Après une période d'accalmie, sur les coups de 18 heures, une vive douleur se fait ressentir dans la jambe gauche du roi. On détecte une petite rougeur audessus de la jarretière. Des frictions de linges chauds, rappelant le traitement contre la goutte²⁵⁰, sont utilisées, apparemment avec un succès éphémère puisqu'à l'occasion d'une nouvelle crise, la décision est prise de faire dormir Fagon, Mareschal et d'autres médecins dans la chambre du roi²⁵¹.

Dangeau fixe arbitrairement le début de la maladie au mercredi 14 août en prenant comme indicateur la capacité du souverain, le 13, à recevoir l'ambassadeur de Perse, Mehemed Riza Beg, et à rester debout durant toute l'audience²⁵². Saint-Simon signale cependant que, ce jour-là, il a été incapable de marcher et qu'il s'est fait porter à la messe²⁵³. Les jours suivants, s'il ne modifie pas l'étiquette pour autant, son état semble s'aggraver rapidement alors que personne ne connaît vraiment la nature du mal dont il souffre. Le duc parle d'une sciatique à la jambe et à la cuisse²⁵⁴. Falconet et Helvétius

arrivent de Paris en toute hâte et décèlent une petite fièvre qu'ils souhaitent combattre avec du lait d'ânesse²⁵⁵. Louis XIV réunit le Conseil malgré la gravité de son état alors que, le soir, les Anthoine assistent à un souper en public qui n'est plus « qu'une pure cérémonie » puisque le roi est incapable de manger. Le 15 août, rassemblant ses forces à l'occasion de l'Assomption, il se rend à la messe et passe par la Galerie des glaces pour être vu du plus grand nombre²⁵⁶ en attendant de dîner dans son lit et en public²⁵⁷.

Malgré ses souffrances et la réduction de son autonomie (les valets doivent le porter de son lit à la roulette où il ne peut rester très longtemps²⁵⁸), il demeure en spectacle en continuant de laisser entrer quelques courtisans dans sa chambre²⁵⁹. On lui sert de la panade, de la gelée ainsi que du gruau sur l'ordre de médecins craignant sans doute qu'il ne s'affaiblisse trop pour recevoir quelque remède que ce soit. Louis XIV tient à respecter l'étiquette et improvise des conseils restreints alors qu'il ne semble plus pouvoir trouver de position confortable :

« Le Roy avoit voulu surmonter le mal par tous les mouvements quil s'etoit donnés, il en ressentit les effets la nuit suivante qui fut celle du Samedy 17° du mois et le 8° de la maladie par des douleurs aigues une soif ardente et des sueurs extraordinaires qui ne luy donnerent aucun repos, on pansa sa jambe sans luy donner aucun soulagement, il ne trouvoit point de situation commode, il se faisoit lever et recoucher à tout instant, et passa dans des agitations continuelles jusqua l'heure de la messe quil entendit dans son lit. Il ne laissa pas de donner plusieurs ordres a Mrs de Torcy, Pontchartrain La Vrillère ; et Voisin secretaires d'état.

L'application de ce grand prince au milieu de la plus grande infirmité etoit etonnante, après avoir pris un peu de panade il tint conseil d'État ; il fut a la verité asses court, par la deference qu'il eût pour ses Ministres qui l'en prièrent pour le menager un peu.

Sa Majesté se mit ensuite a table en robbe de chambre ou elle mangea de la panade et de la gelée, au même temps les douleurs de la jambe augmenterent. Elle se remit au lit, fit appeler M. Marechal pour panser son mal qui ayant été estimé jusques la peu considerable parut alors très dangereux. Les medecins dirent qu'il falloit y faire plus d'attention et cependant ny appliquèrent aucun remede. »²⁶⁰

Le texte revient une nouvelle fois sur l'acharnement du roi à assumer jusqu'au bout une fonction où personne ne peut le remplacer au risque de court-circuiter le système. L'appel des ministres au ménagement affiche aussi bien leur bienveillance à l'égard du monarque que leurs doutes sur l'utilité d'un conseil présidé par un mourant. Or, le 15, Louis XIV avait luimême reporté la nomination aux bénéfices vacants malgré l'impatience de Le Tellier²⁶¹. L'enregistrement de la Constitution du clergé est suspendu, un lit de justice étant hors de propos²⁶². Si le maintien des conseils, de manière restreinte soit, souligne l'attachement du roi à l'un de ses principaux devoirs, on peut tout aussi bien y voir une échappatoire.

Cet extrait montre aussi, de façon discrète mais significative, que les médecins sont indécis quant au traitement à employer. Il semble d'ailleurs que leur objectif soit le soulagement des douleurs du malade et non plus son rétablissement. La chose est avérée le 18, après bien des tourments. À ce titre, il convient de ne pas séparer de façon trop radicale tout ce qui relève des soins proprement médicaux et tout ce qui contribue à une forme d'accompagnement ou de divertissement du sujet. Même si les traités médicaux n'abordent qu'avec prudence la question des maux incurables et de l'agonie, l'attention accordée au roi ne peut être tenue pour accessoire. Il s'agit principalement de le soulager en le rassurant. La chose explique sans doute qu'on n'ait pas cherché longtemps les causes véritables d'un mal qui

menaçait depuis des mois. Bien des courtisans diront plus tard que la gourmandise de Louis en matière de desserts très sucrés était responsable de sa dernière maladie²⁶³. On sait maintenant que c'est le diabète qui est probablement à l'origine de sa gangrène du pied ou qui l'a aggravée. Le mécanisme de cette maladie est connu : alors que les petites artères se bouchent en perturbant la vascularisation (c'est l'athérosclérose), une pellicule de sucre recouvre progressivement les nerfs du pied en les rendant insensibles à la douleur. Ce dernier élément était connu de la médecine classique et l'on verra plus loin que cette insensibilité faisait office d'indicateur de l'avancement du mal. Une simple ampoule du pied, liée à une inflammation de la voûte plantaire (le roi goutteux y était forcément sujet), pouvait se transformer en une plaie nécrosée atteignant progressivement l'os. Les parties touchées prennent alors une coloration tirant sur le gris ou le noir sans que le malade s'en apercoive vraiment. C'est le médecin qui. souvent, donne l'alerte.

Alors que son état se dégrade – le roi gâte son linge²⁶⁴ –, Mareschal détecte une petite noirceur au talon du souverain : « ... il dissimula le jugement qu'il en portoit et ayant frotté la jambe de linges chauds, le malade en eut un peu de soulagement. » On ménage le souverain, qui n'est peut-être pas dupe non plus, et le premier chirurgien se garde bien de parler de « gangrène ». Anthoine le remarque pertinemment : « Ce n'étoit qu'un lénitif qui n'alloit point a la cause du mal, plus propre à pallier l'embarras des medecins qu'a guerir le malade. »²⁶⁵ Le 20 août, on propose un bain d'herbes aromatiques destiné au soulagement de la jambe. Cela ne correspond pas tout à fait à la pharmacopée du temps dans les cas de gangrène, ce qui renvoie à l'imprécision du diagnostic des médecins²⁶⁶. Le bain est pris pendant une heure avant de nouvelles frictions de linges chauds. C'est aussi ce jour-là que les médecins reviennent sur l'emploi des eaux de Bourbonne décidé dans un premier temps. Buvat explique à ce sujet que deux cents chevaux avaient été réquisitionnés pour étaentre Versailles Bourbonblir เเท relais et l'Archambault²⁶⁷. Le courtisan anonyme qui écrit le 21 août livre d'intéressantes précisions : « Je partis de Versailles hier a six heures du soir dans le temps qu'on commençait une consultation de dix medecins, savoir cinq de la cour et cinq de Paris le resultat en a esté qu'on ne fera pas prendre au Roy les eaux de Bourbonne que Mr Fagon avait ordonnées mais qu'on lui fera prendre desormais des bouillons rafraichissants avec des ameres [du quinquina] et du lait de chevre pour le disposer a prendre du lait de vache ou des eaux de Plombieres si le lait de vache ne reussit pas la nuit derniere n'a pas esté mauvaise Sa Majesté n'a beu que quatre fois en sorte que son alteration diminue beaucoup. »²⁶⁸ En effet, un contre-ordre parvient à Gautier, intendant de la généralité d'où les eaux devaient partir²⁶⁹.

Le 21, après une nuit moins éprouvante que les précédentes, on administre au roi de la casse²⁷⁰. La maladie semble marquer une pause en accordant au patient un répit et en lui permettant de tenir un bref conseil avant de dîner de façon un peu plus consistante²⁷¹. Le repas a lieu dans son lit, en public « avec autant de présence d'esprit que si elle n'avoit jamais été malade. »²⁷²

L'après-midi, le président Nicolaï rend visite au souverain, ce dernier acceptant de le voir, ce qui était un signe plutôt rassurant. Un nouveau conseil se tient bien qu'interrompu plusieurs fois par le chirurgien qui panse puis qui frictionne la jambe meurtrie. Les paroles du roi ne laissent cependant aucun doute sur sa lucidité face à ces soins palliatifs : « je n'ay jamais ressenti de si vives douleurs, mais ma plus grande peine est de voir que les

medecins ny les chirurgiens n'ont pu encor trouver le moven de me soulager un seul jour. »273 Les soins de Mareschal, heure après heure, ne sont pas d'un grand secours. Le 22, on doit interrompre le bain d'herbes aromatiques à cause d'une faiblesse du malade attribuée à l'odeur des substances employées. Très pessimiste²⁷⁴, Saint-Simon se laisse aller à cette remarque pleine de bon sens : « Aussi voit-on la même suite de conseils, de travail, d'amusements ; c'est que les hommes ne veulent point mourir, et se le dissimulent tant et si loin qu'il leur est possible. »²⁷⁵ Le duc médite sans doute sur la soirée passée par Louis au milieu d'une foule de courtisans en son grand cabinet « de sorte que la chambre et le cabinet furent si remplis que l'on ne pouvoit y passer, et l'on appréhendoit que cela n'incommodât sa Majesté, mais le plaisir quelle prenoit a voir l'empressement et l'amour de ses courtisans luy donnoit de la satisfaction et luv faisoit oublier ses douleurs. »276 Il songe aussi au choix absurde du costume que le roi aurait dû porter au moment de sa convalescence! Le monarque prend d'ailleurs le soin de se faire raser le 23, conservant ses habitudes le jour même où il rédige son premier testament²⁷⁷. C'est à la fois un pied de nez à la maladie et une manière d'exhiber sa résistance physique à la douleur²⁷⁸.

Les moments de répit succèdent aux périodes de grand abattement. Le 23, l'usage du lait d'ânesse et du quinquina semble animer un peu plus le vieil infirme²⁷⁹. Louis demande à ce que l'on baigne sa jambe à nouveau quoique les médecins n'en voient plus l'utilité²⁸⁰. Son état ne s'améliore guère et il en fait le reproche à un personnel médical qui se répand en excuses pour le tranquilliser : « Nous faisons, Sire, ce que nous pouvons mais la maladie de votre Majesté l'emporte sur les remedes ; nous esperons cependant, avec la grace de Dieu, d'en trouver de specifiques qui pourront la sur-

monter. »²⁸¹ Un peu de musique vient égayer le roi « pour faire diversion à sa douleur » et, sur les sept heures du soir, il demande au duc de Tresmes de faire venir quelques musiciens et chanteurs italiens afin d'interpréter quelques airs, deux heures durant²⁸².

Le lendemain, il est pris d'une forte vapeur suscitant l'inquiétude des médecins et des courtisans²⁸³. Les remèdes employés jusque-là sont incriminés et on décide de les suspendre dans l'affolement : « La confusion se mit parmi la médecine. On avoit tenté le lait et le quinquina à l'eau ; on les supprima l'un et l'autre sans savoir que faire. »²⁸⁴ La raison est la suivante : on découvre – mais est-ce vraiment la première fois ? – des marques noires au-dessous de la jarretière du roi²⁸⁵. La gangrène ne fait plus de doute et l'on enveloppe la jambe dans un linge trempé dans de l'eau camphrée pour la conserver un peu plus longtemps dans l'état où elle est. Mareschal ne laisse pas de frictionner le membre pour atténuer les douleurs. Enfin, « l'ayant débandée, elle se trouva toute noire jusqu'au pied. Le Roy dit quelle ne luy faisoit plus tant de mal, mais ceux qui etoient présents, particulierement M. le Mal de Villeroy la jugerent incurable et ce Seigneur retourna dans son appartement tout baigné de larmes. Le Roy cependant qui sentoit moins de douleur se fit lever et mettre dans son fauteuil ou il s'entretint de sa maladie avec quelques-uns de ses Officiers les plus considerables et les plus confidents [...]. Quelque soin que l'on prit de divertir le Roy de sa melancolie on ne reussit cette fois²⁸⁶, il jugeoit apparamment du peril ou il etoit, car sur les 4 heures, il manda le Père Le Tellier et s'enferma seul avec luy pour se reconcillier et se disposer a la mort [...]. »²⁸⁷

Un cap important est franchi : on reconnaît qu'il n'y a plus d'espoir de guérison du malade. On entre alors dans la phase de préparation à la mort sans que les soins ne cessent pour autant. Mais personne ne se fait plus d'illusion notamment lorsque le roi fait état de son insensibilité. Il s'adresse alors à ses médecins et leur tient ces propos : « "Messieurs je vous avertis que je ne sens plus tant de douleur a la jambe que de coutume mais aussy je me sens très foible ; les forces me manquent à tous momens quand je veux un peu me soutenir." Un chirurgien repondit tout bas, il vaudroit mieux quelle fit encore mal au Roy ; M. Marechal ayant pourtant débandé cette jambe, elle fut trouvée dans un pitoyable etat, car la gangréne l'avoit entièrement gagnée, et c'etoit le propre sujet qui otoit au Roy le sentiment a mesure que le mal augmentoit. »²⁸⁸

Le jour de la saint Louis, le 25, il reçoit les traditionnelles aubades des tambours alors que, à son dîner, les vingt-quatre violons et les hautbois viennent jouer dans son antichambre, le salon de l'Œil-de-bœuf, la porte ayant été laissée entr'ouverte²⁸⁹. Les visites de proches ou de mondains, habituelles à l'occasion de cette fête, finissent de le fatiguer. Il s'endort pendant la conversation des dames accompagnant la marquise de Maintenon. À son réveil, il divague. On renvoie les musiciens et l'on fait appel au cardinal de Rohan. À la fin de la cérémonie, il ne peut s'empêcher de revenir sur le cas des médecins, non sans résignation. Ensuite, Louis boit un peu et prend un bouillon suivant les conseils de Fagon. On panse à nouveau sa jambe et l'on y applique des remèdes corrosifs afin de ralentir l'irréversible progression du mal²⁹⁰.

Le 26 août, le roi semble incapable de faire le moindre geste. Sa voix devient presque inaudible lorsqu'il veut parler à ses courtisans réunis autour de son lit. On s'évertue pourtant à lui prodiguer des soins de pure forme en pansant sa jambe ou en testant sa sensibilité. À dix heures du matin, alors que les médecins viennent lui prendre le pouls, Louis, pris d'une forte fièvre, ne les remarque presque pas. On continue à utiliser l'eau camphrée « pour essayer de rappeller les esprits » alors que

le roi avoue qu'il ne sent plus de douleur qu'au niveau du genou²⁹¹. Des chirurgiens sont dépêchés de Paris (il s'agit de Ledran, Dionis, Petit et Gervais) alors qu'on sonde sa jambe noircie à coups de lancette pour situer la limite de la partie encore sensible²⁹².

Cette intervention marque bien l'insistance thérapeutique de médecins qui se savent impuissants mais qui doivent, ils en ont fait le serment lors de leur entrée en charge, épauler leur maître jusqu'au dernier instant. Le test pratiqué à la lancette peut aussi étonner dans la mesure où il paraît absurde de prime abord, le mal étant incurable. C'est avant tout une manière de vérifier si la mortification du membre est complète ou non, les médecins ayant songé à une amputation²⁹³. Or, d'après Anthoine, dès le 20 (mais son récit situe peut-être l'anecdote trop en amont), Louis se serait déclaré favorable à cette dangereuse opération²⁹⁴. L'idée reviendra quelques jours après et Narbonne relate un échange peu banal entre le malade et son estimé chirurgien:

« Il [le roi] leur répondit de la couper sans aucune crainte, et qu'il se sentait assez de courage pour souffrir cette operation; puis s'adressant à Maréchal, son premier chirurgien, homme très habile dans son art, il lui dit : "Maréchal, n'avezvous pas là des rasoirs? coupez! et ne craignez rien." Tout le monde fondait en larmes autour de lui. Les médecins reconnurent qu'il était trop tard, et qu'en coupant la jambe, ils ne pourraient lui conserver la vie. »²⁹⁵

Pendant ce temps, la résignation du roi lui ôte la volonté de se nourrir. Il ne mangerait rien si ce n'était la pression des médecins qui détectent une légère amélioration. Mareschal réitère les coups de lancette, le 27, sans doute dans l'espoir de trouver une partie sensible où pratiquer une amputation de dernière minute²⁹⁶.

Les médecins ont du mal à se résoudre à la mort annoncée du souverain. Leur intervention leur permet à la fois d'être constamment au chevet de celui sur qui ils veillent depuis des décennies, et à la fois de rivaliser un peu avec les clercs qui préparent la mort du roi²⁹⁷. Ce dernier ne s'illusionne guère et se laisse faire : il demande ainsi à ce que son cœur soit déposé plus tard à la maison des Jésuites²⁹⁸ et, en même temps, il accepte dès le lendemain une troisième intervention des chirurgiens²⁹⁹.

C'est à ce moment que fait irruption au château le dénommé Brun, empirique dont on ne sait presque rien. Son remède, donné à un moment où tout semblait perdu, représente une tentative acceptée du bout des lèvres par les médecins mais autorisée par un roi finalement peu enclin à contredire qui que ce soit³⁰⁰:

« Le Roi étoit si mal et les médecins tellement à bout, qu'ils y consentirent sans difficulté [...]. On donna donc au Roi dix gouttes de cet élixir dans du vin d'Alicante³⁰¹, sur les onze heures du matin. Quelque temps après, il se trouva plus fort ; mais, le pouls étant retombé et devenu fort mauvais, on lui en présenta une autre prise sur les quatre heures, en lui disant que c'étoit pour le rappeler à la vie. Il répondit en prenant le verre où cela étoit : "A la vie ou à la mort, tout ce qui plaira à Dieu." »³⁰²

Le retour timide de l'appétit de Louis, le 29, après une nuit où le remède du charlatan lui est donné toutes les huit heures, porte les courtisanes à croire en l'impossible³⁰³. On continue de donner l'élixir au roi dans du vin de Bourgogne à raison de quatre gouttes par verre³⁰⁴. L'amélioration obtenue pousse l'empirique à prescrire des bouillons de sa composition. Dangeau souligne pourtant qu'à ce moment la connaissance du malade est « machinale »³⁰⁵. Le 30, il soupire souvent alors que les médecins finissent par chasser Brun. À 14 heures, Louis XIV reçoit la visite de Madame de Maintenon qui le trouve « sans parolle, sans sentiment, les yeux ouverts et fixes et sans aucun mouvement »³⁰⁶.

Le soir, « on a trouvé la jambe aussi pourrie que s'il y avoit six mois qu'il fût mort, et l'enflure de la gangrène au genou et dans toute la cuisse. Cependant ce prince est né avec une constitution si bonne et un tempérament si fort qu'il combat encore contre la mort. Il prend de la gelée et boit de temps en temps de l'eau pure, car il repousse la boisson dès qu'il y sent du vin. Il dit en buvant quelques paroles, mais tout cela machinalement et sans connoissance distincte³⁰⁷. » Le duc confirme que les moments de lucidité sont désormais fort rares³⁰⁸.

La journée du samedi 31 août est pathétique : le roi est inconscient³⁰⁹, il attend la mort avec impatience et ne peut presque plus boire ou manger. Des verres d'eau et de la gelée font office de nourriture donnée au biberon³¹⁰ avec l'aide des valets qui lui tiennent la bouche et les mains³¹¹. La gangrène a gagné maintenant le genou et la cuisse³¹². Une dernière intervention de l'art médical vient clore la longue liste des remèdes quoiqu'elle ne provienne pas des médecins eux-mêmes. C'est la duchesse du Maine qui, dans un geste désespéré, demande à ce que l'on emploie le remède du Frère Aignan pour la petite vérole³¹³. À huit heures et quart du matin, après « quelques petits soupirs et deux hoquets sans aucune agitation ny convulsion »314 s'achève l'agonie du monarque. Il mourut, écrit Dangeau, « comme une chandelle qui s'éteint. »315

Tous les témoins ont été sensibles aux marques de piété manifestées par le roi lors de cette lente agonie faite de revirements, d'expérimentations médicales et de consternation à la cour. Très célèbres sont les dernières paroles adressées à la marquise de Maintenon sur la difficulté de mourir : « ... il dit à Mme de Maintenon qu'il avoit ouï dire qu'il étoit difficile de se résoudre à la mort ; que, pour lui, qui se trouvoit sur le point de ce moment si redoutable aux hommes, il ne trouvoit pas que cette résolution fût si pénible à prendre. »³¹⁶ Au-

delà de la foi personnelle du souverain et du témoignage d'admiration et de fidélité légué par les contemporains, on doit rechercher du côté des exemples de bonne mort le modèle qui a peut-être inspiré Louis XIV. Car cette préparation à la mort relève des devoirs du bon chrétien (le roi se doit de l'être) et permet d'envisager plus sereinement le passage dans l'au-delà. En marge des remèdes plus ou moins efficaces que les médecins ont tentés, le recours à la religion permettait de supporter la douleur en lui conférant une signification aussi rassurante qu'édifiante. Signe de contrition. l'acceptation de son destin menait le malheureux aux portes de la sainteté : « Le Roy etoit dans un etat tres affligeant, cependant il ne perdoit rien de sa constance et souffroit ses maux d'une maniere très edifiante et les offroit sans cesse a Dieu pour ses pechés dont il esperoit, disoit il, la remission de la grande Misericorde de Dieu. »317 D'un côté, cette mort constitue un événement exceptionnel (l'agonisant a révélé la profondeur de ses qualités) pour ceux qui, parmi ses proches, le considèrent comme un héros de la foi³¹⁸. D'un autre côté, elle s'inscrit plus banalement dans la série des trépas remarquables (ils intéressent les curieux de tous bords) qui ont nourri la légende de nombreux personnages historiques. Les grands noms ont souvent servi d'exemple qu'il soient saints ou non³¹⁹. Maintenon résume tout dans la lettre qu'elle écrit à Fagon en septembre 1715 : « J'ay vû mourir le Roy comme un S(ain)t. »320 La rapidité des obsèques montre plutôt qu'il était urgent de se débarrasser d'un cadavre désormais bien encombrant

^

L'étude de la conjoncture pathologique de Louis Dieudonné rappelle à quel point il est réducteur de décrire la maladie comme une expérience simple. Indépendamment du caractère hautement fragile de toute tentative de diagnostic rétrospectif, de reconstitution ou de généralisation en matière d'histoire médicale, l'établissement d'une chronologie des pathologies de Louis XIV reste néanmoins possible. Le recoupement des descriptions. en tenant compte d'un vocabulaire qui renvoie parfois à une image du corps qui n'est pas celle du xxie siècle et d'une incertitude liée à la proximité aléatoire du témoin avec le corps souffrant du monarque, n'est pas vain. La masse des renseignements sur les maladies du roi découle aussi d'une attention toute particulière pour ce souverain dont le moindre des faits et gestes pouvait susciter la convoitise de n'importe quel courtisan. Si les regards n'étaient pas toujours bienveillants, le travail de collecte d'informations mené tant par les médecins que par les grands diaristes du règne a laissé à l'historien de quoi mener son enquête. Dans ces deux exemples, l'écrit a été guidé par une exigence de vérité, vérité des maladies royales que le médecin se devait d'établir grâce à son précieux journal de santé, vérité d'une vie quotidienne autour de laquelle gravitait le destin des courtisans et de tout un royaume. En s'intéressant au roi comme ils l'ont fait, ces sujets privilégiés ont pu dévoiler une partie du corps mortel de leur prince, celui que iustement tout le monde ne pouvait approcher et que la symbolique politique recouvrait, par le biais des représentations, d'un voile gommant la plupart des aspérités de la figure royale.

Après examen du bilan établi de la naissance à la mort, se dessinent les grandes étapes de la vie pathologique du Roi-Soleil (les maladies de 1647, 1658 et 1686 seront mises à part) : au cours de la petite enfance, problèmes cutanés accompagnés d'infections plus ou moins graves (la blennorragie de 1655 en constitue un exemple singulier), problèmes digestifs à la sortie de l'adolescence (ils sont récurrents et se transforment en

« vapeurs » migraineuses causées aussi par le ténia), fièvres intermittentes de type paludéen, goutte et/ou rhumatismes à partir de la cinquantaine, puis diabète sucré et gangrène sénile, selon toute vraisemblance. Si, en définitive, la robustesse et l'endurance du souverain se confirment, l'image que véhiculent panégyriques ou mémoires, à savoir celle d'un individu à la santé exceptionnellement bonne, ne tient pas la comparaison avec les faits. Les nombreuses maladies chroniques auxquelles Louis XIV a été sujet ont souvent terni son quotidien et parfois de façon très nette comme à l'occasion de ses attaques de « goutte ».

Au-delà de ce constat, tout indique que le roi n'est pas un malade comme les autres et ses réticences à adopter cette posture, au grand dam de ses médecins, mettent en lumière le conflit, sinon la contradiction, qui oppose les exigences de la fonction royale aux recommandations médicales. L'étude des stratégies thérapeutiques dont a bénéficié le roi montre d'ailleurs que les traitements proposés ne différaient guère, pour la plupart, de ceux préconisés par les traités médicaux les plus généraux et les plus accessibles. Le recours au vin émétique à base d'antimoine, remède aussi courant que controversé, a été très hasardeux à un moment où l'on pensait le roi perdu et la légende a attribué le succès du vomitif à un empirique. Pourtant, d'une façon générale, ce type de guérisseur ne semble pas avoir eu les grâces du souverain et celui qui se présente à son chevet en août 1715 tire profit d'une situation exceptionnelle par définition. À grand renfort de publicité, l'opération de la fistule a été présentée comme une prouesse chirurgicale même si son degré d'innovation est assez faible et qu'il faut bien reconnaître que le bistouri de Félix a sans doute fait davantage parler de lui qu'il n'a été efficace dans l'immédiat. En dépit du changement des premiers médecins, et surtout de l'arrivée de Fagon, formé à Paris et non à Montpellier comme ses prédécesseurs, les types de soins n'ont pas beaucoup évolué, le souverain privilégiant les « médecines » aux saignées que parvient à obtenir l'archiatre à force de persuasion et d'intimidation médicale. En 1715 enfin, la subite multiplication des praticiens qui sont accourus au chevet du monarque agonisant pose la question de l'accompagnement médical des cas désespérés, et plus généralement des malades qui souffrent, en l'absence de médicaments efficaces ou de substances analgésiques. La volonté personnelle de Louis XIV de respecter l'étiquette et de tenir conseil le plus longtemps possible a relevé autant du principe d'ininterruption du pouvoir royal que d'une forme de lutte contre la maladie, pour ne pas dire de survie. Le corps raffiné et domestiqué du prince a dû tout supporter, même l'idée d'une mort aussi douloureuse que libératrice

DEUXIÈME PARTIE

IL FAUT PROTÉGER LA SANTÉ DU ROI

« Il en est de même d'un bon Prince ; s'il se porte bien ses Sujets se tiennent dans leur devoir, et le Gouvernement Politique demeure stable ; mais si sa santé est mauvaise, ou sujette a le devenir, le bonheur public ne peut éviter de souffrir beaucoup. »¹

La protection dont bénéficie un souverain ne se limite pas à une garde d'hommes armés. Indépendamment du danger lié à d'éventuelles tentatives d'assassinat, la menace qui pèse le plus sur le roi relève de sa nature mortelle. De sa naissance à sa mort, il est exposé à quantité de maladies, fatigues, incommodités et autres dangers susceptibles de perturber son quotidien, voire de le faire mourir prématurément. Or, la position singulière du monarque suggère que si la notion de « risque » relève, pour cette époque, de l'anachronisme, les mesures de protection dont bénéficie le roi pallient cette absence. Le savoir médical des contemporains de Louis XIV pense la pathologie comme le résultat d'un dysfonctionnement d'ordre physique, d'un déséquilibre humoral ou de l'exposition à une épidémie. À ce titre, l'inventaire des causes de maladie est souvent très long sous la plume de médecins sincèrement indécis quant aux causes exactes du mal qu'ils observent et qu'ils souhaitent combattre. Cette incertitude affaiblit la position qui consisterait à définir les conditions précises du déclenchement des maux, comme la médecine clinique parviendra plus tard à le faire. Au milieu du xvII^e siècle, on tente encore de prédire les maladies en s'abritant derrière un savoir astrologique déjà sur le déclin. Il n'y a que dans les cas d'épidémie, autrement dit lorsque la contagion constitue un risque permanent dans un lieu donné (même si les mécanismes réels sont inconnus), que les médecins s'estiment capables d'établir la liste des précautions à prendre. En d'autres termes, parce qu'elles sont considérées comme foncièrement accidentelles, la plupart des maladies ne peuvent pas être évitées.

Si les traités médicaux de l'époque comportent de longs développements d'ordre étiologique, la pratique quotidienne de certains médecins montre qu'à la recherche scientifique des causes ou des facteurs de pathologie s'ajoutent des préoccupations prophylactiques bien réelles. Exposées sous la forme de conseils, ces innombrables recommandations qui s'égrènent dans des ouvrages à vocation scientifique ou didactique définissent de véritables régimes de vivre que n'auraient pas renié les stoïciens. Ils concernent à la fois l'alimentation, l'hygiène, le lieu de résidence, les passe-temps et autres activités, la fréquentation du sexe opposé et, en priorité, la confiance dont le médecin doit être le dépositaire. Audelà de leur caractère théorique et des lieux communs qu'elles véhiculent, ces tentatives de quadrillage du quotidien ont laissé des traces dans les sources relatant le quotidien du Roi-Soleil et la protection d'une « santé si précieuse ».

CHAPITRE 4

Des médecins garants de la santé du roi

« Ceux qui se portent bien deviennent malades ; il leur faut des gens dont le métier soit de les assurer qu'ils ne mourront point. Tant que les hommes pourront mourir, et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé, et bien payé. »²

Dans l'objectif de surveiller et de protéger au mieux la santé du roi et de ses proches, la cour se retrouve peuplée de courtisans maniant la lancette et le clystère³. Aussi, les médecins attachés aux personnes royales font figure d'officiers commensaux très privilégiés par leur proximité, voire leur familiarité, avec le souverain. En même temps, de par leur origine sociale (ils sont tous roturiers), ils incarnent de parfaits parvenus que leur savoir, leurs relations mais aussi leur réputation à la Ville ont permis de se hisser à un rang élevé dans le système de la cour. En une période de forte personnalisation du pouvoir, leur accès direct au corps et au quotidien du prince, avec tout ce que cela implique de prestige, de faveur et de privilège, fait d'eux des « médecins courtisans » aussi admirés que détestés. Ainsi, en 1695, J. Bernier met en garde les ambitieux en évoquant, selon toute vraisemblance, la récente disgrâce de Daquin :

« Quant aux Medecins qui ambitionnent de servir les princes, *Proper retributionem*, le pas est glissant. À moins que d'avoir esté à la cour de bonne heure, et de sçavoir ses allures, on a beau estre sçavant, avoir des amis, des patrons du service, on y echouë souvent malheureusement. Il ne faut pas qu'il paroisse interessé, cela déplait au Prince, d'autant plus que le Medecin qui demande ayant la vie du Prince entre ses mains semble menacer, et que celuy-cy a raison de ceder à l'importunité, parce que *Res est imperiosa timor*. »⁴

Se tenant constamment auprès du roi, les archiatres réalisent tous les jours le rêve de bien des courtisans épiant les moindres faits et gestes du souverain en espérant qui un regard, qui une parole. Bien sûr, la vie très ritualisée du monarque suppose la présence, parmi la foule des domestiques, de nombreux officiers de santé dirigés par l'éminent premier médecin. Tous sont liés au roi par un serment de fidélité, qu'il soit explicite ou non, et, plus encore, par un impératif relevant du service personnel du Prince et de l'État, le tout se traduisant par les devoirs rendus, en tant que médecins, à leur illustre client. À ce titre, c'est leur savoir, leur prévenance, leur discrétion et leur efficacité qui sont de mise, leur responsabilité étant considérable, on s'en doute.

LE PERSONNEL SOIGNANT AU SERVICE DU ROI : STATUTS ET PRIVILÈGES

Dès sa naissance, le monarque bénéficie des soins prodigués par des personnes attachées, de façon spécifique ou non, à la conservation de sa santé. En plus de disposer, durant son enfance, d'une ou plusieurs nourrices⁵, le Dauphin, puis le petit roi, a une petite « Faculté » personnelle destinée à prendre de l'ampleur avec le temps⁶. C'est notamment ce qu'ont montré les travaux de S. de Laverny sur les domestiques commensaux auxquels on

peut rattacher les médecins. Leur nombre augmente de 1640 à 1648 avant de baisser par l'effet de la suppression progressive des suppléants et des médecins honoraires (ces derniers ne rendaient aucun service)⁷. Un autre facteur intervient dans l'explication des effectifs enregistrés, celui de la vénalité des offices, moyen privilégié de la monarchie pour trouver des fonds et pour fidéliser toute une corporation en période de fronde. Mais il ne faut pas oublier que les nécessités de la vie de cour, comme de l'apparat princier, ont fait beaucoup dans l'augmentation du nombre des médecins attachés à la personne royale. Différents *Estats* nous permettent de retracer l'évolution du nombre et de la fonction de ces officiers.

Estat de 1648 ⁸	Estat de 1658 ⁹	Estat de 1698 ¹⁰
1 ^{er} médecin (J. Cousinot) 3 000 livres	1er médecin (A. Vallot) 3 000 l. médecin ordinaire (M. Cureau de La Chambre) 1 800 livres	1er médecin (GC. Fagon) 3 000 l. médecin ordinaire (P. Bourdelot) 1 800 l.
médecin ordinaire (Cl. Seguin) 1 800 l. médecin servant par quartier (8) 1 200 l. médecin spagirique et distillateur 1 200 l. autres « n'ayans quartier » (28) apothicaires (4) 100 l. apothicaires distillateurs (J. Guenault, A. Brulon) 300 l. 1er chirurgien (JB. Bontemps) 1 000 l. chirurgien ordinaire (J. Groult) 1 000 l.	médecins par quartier (8) 1 200 livres médecins spagiriques (4) 1 200 livres anatomistes « payez dans l'Université de Montpellier » (2) 600 1. médecins mathématiciens (2) 600 1. autres médecins « n'ayans quartier pour médecins » mathématiciens (2) 600 1. autres médecins « ayans quartier, pour servir quand on les appellera » (60) 400 1.	médecins par quartier (8 ¹¹) non précisé médecins spagiriques (4) 1 200 livres « quantité de médecins honoraires » 1 ^{er} chirurgien (ChFr. Félix de Tassy) 1 000 l. chirurgiens par quartier (8) 600 livres apothicaires (4) 1 000 l. aides (4) 200 l. apothicaires (4) 1 000 l. apothicaires (4) con précisé chirurgien opérateur pour les dents (Ch. Dubois) 600 l. opérateur pour la pierre (Fr. Tolet) 1 200 l. total : plus de 35 officiers (en comptant les honoraires).

chirurgien ordinaire (J. Groult) 1 000 l. chirurgiens par quartiers (8) 600 l. opérateur ordinaire 600 l. renoueurs (2) 600 l. opérateur pour la pierre 150 l. oculiste 150 l.

total: 60 officiers

n'est pas précisé).

1^{er} chirurgien (J.-B. Bontemps) 1 000 1 chirurgien ordinaire (J. Groult) 1 000 l. chirurgiens « quand on les appellera » (12) 300 1.apothicaires (4) 1 000 1 aides d'apothicaires (4) 200 1. apothicaires distillateurs (2) 600 1 autres (9) 300 l. opérateur ordinaire (Fr. Thevenin) 600 1. autre 600 l. renoueurs (3) 600 l. opérateur pour la pierre (Ch. Colot) non précisé opérateur oculiste (G. Parson) non précisé autre opérateur pour la pierre « sans gages, attendu qu'il a pension à l'Espargne » (J. Giraud) non précisé herboriste (V. Robin) 400 l. deux autres non précisés

Dans les premières années du xviii^e siècle, le nombre des médecins veillant effectivement sur le roi ne varie pas¹², alors que Louis XIV est de plus en plus malade. Il faut y voir, sans nul doute, un accroissement du rôle du premier médecin et du premier chirurgien, comme cela transparaît aussi dans l'Estat de 1698 alors que le nombre des médecins effectivement rétribués semble avoir fortement chuté (même si celui des honoraires

total: 120 officiers.

Qui appartient à cette Faculté du roi ? On retrouve tout d'abord la distinction classique entre les médecins, les chirurgiens et les apothicaires¹³. En cas d'empêchement ou d'absence du premier médecin, un médecin ordinaire est prévu ; il est souvent attaché à un proche du souverain¹⁴. Les médecins par quartier se partagent l'année en officiant pendant un trimestre. Ils doivent se trouver au lever, au coucher et aux repas du monarque, même s'il se porte bien¹⁵.

Il est fait mention, en 1648 et 1658, de « spagiriques », c'est-à-dire de praticiens spécialisés dans la médecine chimique, alors que la faculté de Paris les taxe toujours de charlatanerie en rappel d'une longue querelle entre la capitale et Montpellier. L'existence de ce poste laisse supposer que tous les autres médecins appliquent les méthodes validées par la corporation, à moins qu'il ne s'agisse encore d'un ultime avatar de la vénalité des offices. Or, la présence d'anatomistes pavés à Montpellier indique clairement de quel côté penche la balance des affinités scientifiques, Vallot ayant obtenu son doctorat dans la cité languedocienne. On ne sait rien, par contre, des mystérieux médecins mathématiciens qui figurent dans l'Estat de 1698. Peut-être s'agitil d'une trace des ambitions de Jean-Baptiste Morin, célèbre médecin et astrologue ayant songé un temps à briguer le poste occupé par Vautier¹⁶.

Du côté des chirurgiens, on note une organisation comparable et dominée par le premier chirurgien. Des « renoueurs » apparaissent dans les premiers *Estats* : il s'agit de chirurgiens chargés de remettre les membres disloqués, par exemple après une chute survenant lors d'une partie de chasse. Ils disparaissent après 1698 à l'instar de l'oculiste. La vie plus sédentaire du roi – ou des mesures d'économie ? – explique peut-être que l'on se soit passé des services de spécialistes peu sollicités si

l'on se réfère aux sources. Différent a été le sort des opérateurs « lithotomistes » chargés d'extraire les calculs rénaux en cas de maladie de la pierre. Il est vrai que le roi v a été suiet durant les dernières années de sa vie mais sous sa forme bénigne, la lithiase (Louis reietait du sable en urinant). Les dangers de l'opération « de la taille » (entendons, l'extraction d'un calcul rénal) imposaient peut-être de disposer d'un spécialiste rompu à l'exercice : on sait par exemple que l'opérateur en place en 1698 exercait aussi à la Charité de Paris¹⁷. En même temps, la charge figure déjà dans le premier État de 1638¹⁸. Il en va de même pour les dents et l'on a vu plus haut les problèmes rencontrés, notamment en 1685. Le dentiste « a soin de nettoïer et couper [sic] les dents, et fournit de racines et d'opiat quand le Roy lave sa bouche. »¹⁹ Quant aux chirurgiens par quartier, assidus au lever et au coucher, ils sont en outre censés « aller à la Chasse avec Sa Maiesté, crainte d'accident, et ne pas s'éloigner beaucoup du carrosse du Roy, quand il marche en campagne. »20 La surcharge de personnel répond aussi aux appréhensions de Louis XIV, et en général de toute personne royale, face à une maladie soudaine ou à un accident. Aussi, l'effectif élevé des médecins pouvait s'avérer rassurant, au moins de façon symbolique.

Même si ce sont les premiers médecins qui décident des remèdes à donner au roi, ce sont les apothicaires qui les préparent. L'Estat de 1698 précise leur fonction de façon détaillée :

« Les Apothiquaires fournissent non seulement de remêdes, mais aussi quelques confitures dans les cofres de la Chambre, et autres compositions de coryandre, de l'anis, du fenoüil, de l'êcorce de Citron, de l'esprit de Vin, et de quelques liqueurs nécessaires : et de toutes ces choses, ils sont êxemts d'en faire l'essay, et ce qu'ils fournissent ils ont l'honneur de le doner au Prince de la main à la main. Ils font les sachets de senteur

pour les habits, le linge et les pêruques du Roy. Le Chef qui est de quartier a l'honeur d'être de la première entrée au lever de sa Maiesté. »²¹

Intégré dans le système de la cour pour assurer une surveillance attentive de la santé du roi, tout ce personnel soignant se retrouve sous la coupe du premier médecin. Ce dernier occupe le sommet de la pyramide de la Faculté personnelle du monarque²²:

« C'est lui qui préside au gouvernement et traitement de S. M. tant en santé qu'en maladie. Il a une entiere inspection sur tous les autres Officiers de santé, dont il reçoit le serment ; comme Conseiller d'État, il entre dans les Conseils Suprêmes ; il a pareillement une certaine autorité pour le reglement de la Médecine [...]. »²³

Dès les premières années de vie de son client, il doit le surveiller et s'enquérir de tout ce qui touche à son quotidien, vêtements compris²⁴. Il ressemble beaucoup, de par sa fonction, au *sumiller de corps* des souverains espagnols et complète le travail du premier valet de chambre²⁵. N'obéissant qu'au roi, le premier médecin rayonne sur les autres praticiens présents à la cour (Saint-Simon qualifiait Fagon de « tyran de la médecine » et de « maître absolu des médecins »²⁶) en monopolisant de droit les décisions concernant la santé du monarque et en imprimant sa marque sur les modes de traitement²⁷. Ceci lui est permis en vertu du serment passé entre les mains du souverain, privilège de taille du point de vue symbolique²⁸. Le passage qui suit est un extrait du serment prêté par Fagon, le 9 novembre 1693 :

« Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidellement servir le Roy sur l'estat et charge de son premier médecin, dont Sa Majesté vous a pourvu et d'apporter pour la conservation de sa personne et pour entretenir sa santé, tous les soins et toute l'industrie que l'art et la connoissance que vous avez de son temperament vous feront juger nécessaires ; de ne recevoir

provisions, appointemens ni gratifications d'autre prince que de Sa Majesté; de tenir la main de ce que les officiers qui sont sous votre charge s'acquittent fidelement de leur devoir, et generalement de faire en ce qui la concerne, tout ce qu'un bon et fidele sujet et serviteur doit et est tenu de faire, ainsy vous le jurez et le promettez. »²⁹

Cet acte met en avant les principales prérogatives du premier médecin : la surveillance de la santé du roi et la haute main sur le personnel soignant. Sur ce dernier point néanmoins, le document n'aborde que de façon partielle l'étendue des pouvoirs dont il peut se prévaloir.

Le médecin personnel du prince est aussi surintendant du Jardin royal depuis sa création pour Guy de La Brosse, archiatre de Louis XIII³⁰. Il choisit les professeurs qui v enseignent comme certains professeurs au Collège royal. En 1642, la surintendance du Jardin est transférée au surintendant des Bâtiments, le premier médecin conservant toutefois la surintendance des démonstrations. En 1708, on revient au protocole initial. Cette institution représente beaucoup pour le premier médecin dans la mesure où, progressivement, elle va jouer un rôle scientifique concurrent avec la faculté de médecine de Paris et attirer de nombreux savants étrangers³¹. Pourtant, il serait faux de penser que le Jardin, à l'instar de l'Académie des Sciences, ait été destiné à perfectionner les moyens de soigner le roi en cas de maladie³². Il contribuait davantage au rayonnement personnel des archiatres et à la promotion de la méthode expérimentale³³.

À la cour, les apothicaires prêtent serment entre les mains du premier médecin³⁴. Dans les villes où il n'y a pas de faculté de médecine ou de jurande d'apothicaire, autant dire beaucoup, il délivre les lettres de maîtrise des postulants et peut exiger l'inspection des boutiques. Les médecins briguant un poste à la cour sont interrogés et examinés par lui et une fois nommés, leurs allées

et venues sont surveillées de près. Dans tout le royaume, il nomme les chirurgiens attachés aux fonctions de médecine légale ou à la rédaction de rapports particuliers, à la place des premiers chirurgiens. À une époque, il pouvait même nommer les chirurgiens du roi, y compris le premier d'entre eux³⁵. Enfin, en 1709, Louis XIV unit la surintendance des eaux minérales à la charge détenue par Fagon qui peut désormais établir tous les officiers liés de près ou de loin aux bains et fontaines à vocation thérapeutique³⁶. Le premier médecin a le privilège de vendre et transporter les eaux minérales dans tout le royaume.

Les premiers chirurgiens, quant à eux, ne pouvaient s'enorgueillir de prérogatives aussi étendues. Néanmoins, ceux de Louis XIV ont réussi à les défendre et à les accroître face à des médecins souvent méprisants pour une discipline essentiellement manuelle. Opérations et saignées royales sont tenues pour indignes du savoir des gradués de la faculté, aussi, seul le chirurgien les pratique sur leur ordonnance. En 1763, J. Verdier écrit que « le Premier Chirurgien du Roi est celui à qui Sa Majesté confie la pratique de toutes les opérations que ses indispositions peuvent rendre nécessaires sur sa personne. Il a le titre de Conseiller du Roi ; la Noblesse réelle lui est accordée avec des apointemens considérables, et il est le chef de la Chirurgie en France. »37 Mais cette situation résulte d'un long cheminement hissant quasiment le premier chirurgien au rang de son concurrent et confrère même si, au moment de son entrée en charge, il doit prêter serment entre ses mains et non celles du roi. Jusqu'en 1668, il a un autre rival de taille en la personne du premier barbier dont la juridiction s'étend aussi sur les barbiers-chirurgiens. C'est Louis XIV qui unit cette charge à celle de premier chirurgien en faveur de Félix de Tassy. Ce dernier avait porté plainte en arguant de l'ignorance du premier barbier, Jean de Réty, « n'ayans aucune connoissance ny teinture de la Chirurgie. »³⁸ En septembre 1699 sont accordés les statuts pour la communauté des maîtres chirurgiens jurés de Paris : le premier chirurgien est qualifié de « chef et garde des chartes et privilèges de la chirurgie et barberie du royaume, [il] a toute juridiction sur les maîtres chirurgiens jurez de Paris, barbiers, perruquiers, sages-femmes, et tous autres exerçans l'art et profession de la chirurgie ou partie d'icelle ». En outre, nul ne peut distribuer des remèdes sans la permission du lieutenant-général de police qui doit suivre les recommandations du premier médecin, du doyen de la faculté et du premier chirurgien³⁹. Enfin, il peut nommer des commis partout où il le juge nécessaire.

Tous ces privilèges établissant un pouvoir de contrôle sur la profession dérivent et débordent de la fonction initiale du médecin. Leurs responsabilités en matière de protection et de soin du souverain les ont transformés, par un glissement lent et continu, en petits ministres de la santé dont les prérogatives s'appliquaient à l'échelle du royaume tout entier, indépendamment de la puissante faculté parisienne. Et il ne faut pas oublier le partage de la fonction d'approbation des publications médicales avec l'institution, garantie éditoriale du « sérieux » des parutions. Parce qu'ils étaient les principaux garants de la santé du roi, les archiatres sont devenus des figures majeures du monde médical de leur temps en profitant sans doute de leur ascendant sur le monarque et d'une confiance mutuelle également précieuse. Cette position privilégiée ne pouvait mieux consolider une ascension sociale bien éloignée de l'image que Molière a voulu léguer à la postérité.

DES MÉDECINS TRÈS PRIVILÉGIÉS

L'un des premiers indices de cette situation privilégiée est le montant des gages destinés à des archiatres exonérés, par ailleurs, du paiement de la taille. Tout au long du règne, la rémunération prévue est restée la même, à savoir 3 000 livres. En vertu du mouvement des prix, on se doute bien de l'érosion réelle (en livres constantes) de ce salaire au fil des années. Cela reste néanmoins une somme considérable et qui dépasse de loin les charges inférieures. Beaucoup moins sollicité que le premier médecin, le premier chirurgien ne perçoit que l'équivalent du tiers des gages de son confrère, tout comme l'apothicaire.

La comparaison avec d'autres officiers servant le roi n'est pas inutile: en 1648, le confesseur reçoit 1 200 livres alors que les premiers gentilshommes de la chambre, comme les maîtres de la garde-robe, bénéficient de 3 600 livres annuelles, soit bien plus que le premier médecin. À la même date, on peut poursuivre la comparaison avec les officiers servant le duc d'Orléans. Abel Brunier, son médecin personnel, perçoit 2 000 livres, soit une somme proche des 1 800 livres du premier chirurgien, Collart. En comparant le total des officiers de santé, en comptant les barbiers, on obtient une somme de 37 000 livres pour le roi contre 19 450 livres pour son oncle, ce qui est tout de même considérable⁴⁰.

Cependant, ces chiffres sont purement indicatifs et ne correspondent pas à des versements effectifs. On en veut tout simplement pour preuve les multiples allusions sarcastiques de Gui Patin à l'égard des retards de paiement dont pâtissent les médecins employés à la cour⁴¹. L'État de la France de 1698 signale clairement le montant total des appointements dont bénéficie le pre-

mier médecin, soit 40 000 livres⁴². Ce chiffre considérable dépasse de loin le revenu des autres officiers (4 966 livres, par exemple, pour les premiers valets de chambre⁴³, 3 400 livres pour les maîtres de la garderobe⁴⁴) et, on s'en doute, des autres médecins⁴⁵. Comment Fagon arrivait-il à ce montant? En excluant les gages réglés par les trésoriers de la Maison du roi, on compte 2 000 livres pour ses frais de bouche à la cour, 16 000 livres pour son entretien, 3 000 pour celui de son carrosse. 4 000 livres de pension rattachée à sa charge, 6 000 livres en tant que conseiller d'État et 6 000 de plus donc pour le Jardin royal. Indépendamment des pensions, les sommes destinées à son entretien et à son moyen de transport ont de quoi étonner. Or, sa présence aux côtés du roi, jugée et rendue indispensable par un vieillard sujet à une multitude de maux chroniques, avait un prix, même s'il s'agit davantage d'une marque de gratitude et d'estime que d'une rémunération proportionnelle aux frais réels d'un médecin réputé pour son austérité.

À l'issue des maladies les plus graves, le roi savait se montrer généreux. En octobre 1658, Vallot est exaucé après les différentes lettres envoyées à Mazarin en obtenant l'abbave de Saint-Morin d'Agen⁴⁶. Mais c'est à l'occasion de la guérison de la fistule que Louis XIV a récompensé avec le plus de largesse ses fidèles médecins et leurs proches. Dangeau note en janvier 1687 : « Le roi donne à Daquin fils l'abbaye qu'avait l'abbé de Coligny dans Reims. Elle vaut 13 à 14 000 francs. L'abbé rend une petite abbaye qu'il avoit dans le diocèse de Lucon. Le roi charge celle-ci d'une pension de 2000 francs que Daquin a obtenu pour un de ses cadets et pour un précepteur de ses enfants. »47 Peu après, « le roi prit médecine, et, après son dîner, il fit venir Bessières, le remercia de ses bons avis durant sa maladie, et lui donna les entrées de la chambre et 40 000 francs d'argent comptant. »⁴⁸ Le récit de Sourches vient compléter celui de Dangeau en précisant les sommes reçues par Daquin, Fagon et Félix, à savoir, respectivement, 100 000, 80 000 et 150 000 livres⁴⁹. Le montant de ces gratifications ne pouvait pas laisser grand monde indifférent : « Les courtisans ne les virent pas sans envie, et ne s'en consolèrent que parce qu'ils les regardoient comme des marques très certaines de la parfaite guérison du Roi. »⁵⁰ En décembre 1711, les bonnes suites de l'opération du comte de Toulouse rapportent 10 000 écus aux médecins⁵¹. Mais l'enrichissement personnel des archiatres, lié en partie au bon plaisir du prince⁵², se double d'une élévation sociale combinant l'anoblissement et la constitution d'un patrimoine conséquent.

De droit, les premiers médecins étaient anoblis pour service rendu à la monarchie et au roi. C'est en 1668 que Vallot gagne la noblesse par une lettre rappelant les raisons de cette promotion sociale:

« ... Et dautant que nostre amé et féal conseiller en nos Conseils d'Estat et privé Anthoine Vallot, nostre premier medecin, s'est rendu recommandable en sa profession, durant quarante quatre annees qu'il a exercé la Medecine en nostre ville de Paris, où il a fort utillement assisté le public, et par la cognoissance particuliere qu'il a des maladies et des remedes qui leur sont convenables, et, garanty grand nombre de nos sujets, et particulièrement les personnes les plus considerables de nostre Estat, avec une conduitte si extraordinaire et un succes si avantageux, qu'il s'est acquis une reputation qui le fait estimer en touttes les provinces de nostre Royaume, mesme parmy les estrangers comme l'un des plus celebres de ce temps ; ayant mesme servy fort soigneusement et advantageusement nostre tres cher et tres amé frere unicque le duc d'Orleans, dans trois maladies dans lesquelles il estoit en peril eviden de sa vie, sans le secours et l'assistance qu'il luy rendist ; et durant celle que nous eusmes en l'annee mil six cens quarante sept que toute la France scait avoir este tres perilleuse. Il nous servi nuict et jour, sy judicieusement et avec tant de circonspection d'assiduité et de soing par l'espace de six sepmaines, qu'il nous procura une santé tres parfaicte au grand contentement de tous nos subjets. Et, depuis que nous l'avons estably nostre premier medecin, il nous a encore servi en trois grandes maladies et tres perilleuses que nous avon eu à Calais, Fontainebleau et Versailles, avec une si grande affection et assiduité qu'il nous avoit veillé pendant vingt deux nuits sans nous abandonne un seul momen, en sorte que nous avons tout sujet de nous louer de son zele et de son merite. [...] »⁵³

La lettre appelle une remarque. La justification de l'anoblissement intègre la carrière du médecin, sa renommée (un peu augmentée au passage) mais surtout les soins qu'il a prodigués à Louis et à son frère quand ils étaient malades, ceci en donnant des détails étonnants sur les liens qui rapprochent le roi de son serviteur. La maladie la mieux évoquée est la petite vérole de 1647 : elle est jugée beaucoup plus importante que celle de Calais puisque Vallot ne semble avoir joué qu'un rôle marginal dans la guérison. La reconnaissance du souverain s'exprime donc par cet acte royal par excellence qui transforme le destin de celui qui en est gratifié. D'ailleurs, la suite du texte montre bien que cette noblesse est intégrale puisqu'elle concerne aussi les marques de cette appartenance à l'ordre nobiliaire, à savoir les armoiries et le droit de timbre (un heaume avec son cimier au-dessus de l'écu), ce qui n'était pas le cas pour les roturiers récemment anoblis⁵⁴. Aussi, il faut rappeler que les médecins anoblis n'ont jamais été nombreux, en partie à cause de leur fonction elle-même, l'exercice de cette profession pouvant théoriquement entraîner la dérogeance en raison de son aspect manuel.

C'est peut-être ce qui pousse le rédacteur de la lettre d'anoblissement de Daquin à expliquer le choix du roi : « [...] en toutes les professions honnorables celle de la

medecine a sans doute toujours tenu un des premiers rangs et elle a été trouvée si excellente que non seulment en tout les endroits du monde, elle ne déroge jamais à la noblesse. »⁵⁵ En tous les cas, l'anoblissement des premiers chirurgiens confirme ce principe puisque, s'il est bien une activité susceptible d'entraîner la dérogeance, c'est bien celle qui côtoie le sang à longueur de journée, même si les critères de noblesse ont évolué avec le temps. C'est ainsi que Félix est anobli le 2 mars 1690 en raison du secours porté au roi lors d'une chute de cheval et bien sûr de son intervention sur la fistule :

« [...] mesme lors qu'estant à la chasse, le cheval sur lequel nous estions montez s'estant abattu par un faux pas, et ayant esté engagez soubs luy, nous aurions eu le malheur dans ceste chutte de nous estre démis un bras, lequel sieur Félix nous auroit si bien remis et pansé qu'en peu de jours nous en aurions esté guéris ; mais son experience aud. Art de chirurgie a bien paru encore davantage dans un mal dangereux qui nous estoit survenu depuis peu de temps avec danger pour nostre personne, et duquel il auroit fait l'operation et nous auroit traité avec tant de capacité, de dexterité et d'application, que, avec l'aide de Dieu, il a eu le bonheur de nous en guérir entièrement. »⁵⁶

En décembre 1707, c'est son successeur, Georges Mareschal, qui jouit du même privilège⁵⁷.

Avant d'obtenir l'anoblissement, ces hommes de l'art ont gravi les échelons de la Faculté du roi et, au passage, ils n'ont pas oublié les leurs en les faisant profiter au maximum de leur succès. La correspondance de Vallot avec Mazarin ne témoigne guère d'une cupidité particulière. Tous les archiatres ont dû consentir à bien des efforts pour arriver à leurs fins et pour obtenir enfin fortune et noblesse. Mis à part Daquin, que l'on retrouvera plus loin, le résultat fut très positif. Si la généalogie de Vallot n'est pas connue, on sait cependant qu'il a laissé à sa mort, en plus de trois filles entrées en religion dont

une aux Carmélites, un conseiller au Grand Conseil, un évêque à Nevers, un chanoine à Notre-Dame et un capitaine des gardes⁵⁸. D'après les *Mélanges* de La Mare, sa succession totalisait 200 000 livres de rente⁵⁹.

Fils de fermier, Pierre Fagon, le grand-père de Guv-Cressent, était valet de chambre ordinaire, puis premier valet de chambre et, enfin, maître d'hôtel du prince de Joinville en 1618. En 1623, il est fait écuyer portemanteau ordinaire du roi⁶⁰ avant de devenir trésorier de la maison du prince de Conti. Né en 1608, Henri Fagon. le père de l'archiatre, était commissaire ordinaire des guerres. La seule présence d'un médecin dans la famille est celle de l'illustre Guy de La Brosse qui n'est autre que son grand-oncle⁶¹. Devenu médecin vers 1663-1664 avec une thèse remarquée sur la circulation sanguine⁶², il se marie avec Marie Nozereau, fille d'un orfèvre, et entre au Jardin royal en 1671, grâce à Vallot, en remplacement de Bodineau, « démonstrateur de l'intérieur des plantes et opérateur pharmaceutique »⁶³. Sa carrière débute vraiment à l'occasion du voyage à Barèges en compagnie du petit duc du Maine – il souffrait d'une fistule - et de Madame de Maintenon. En janvier 1680, il est fait premier médecin de la Dauphine Marie-Christine de Bavière, ce qui lui vaudra bientôt le titre de médecin de la reine en avril 1680, puis du duc de Bourgogne et des Enfants de France en août 1684. Il succède à Daquin en 169364. Ses deux fils, Antoine et Louis, sont respectivement abbé de Notre-Dame de Chatrice-en-Champagne ainsi qu'évêque de Lombez, et conseiller au Parlement, en 1702, avant de devenir intendant des finances. À sa mort, il leur aurait laissé 54 200 livres ainsi qu'une propriété à Marly, sise rue de Vaulx⁶⁵. Malgré tous ces succès, une réputation de désintéressement l'a toujours précédé⁶⁶.

Georges Mareschal ne compte aucun ascendant lié de près au pouvoir royal. C'est d'ailleurs sa réputation qui lui a permis d'atteindre la charge qui le rendra célèbre. Il est rare en effet qu'un médecin n'ayant aucun poste à la cour ou dans l'entourage du souverain puisse parvenir à ce rang. Mais cela ne l'a pas empêché de suivre l'exemple de ses confrères et d'acquérir une charge de maître d'hôtel du roi qu'il occupe à la mort de Langlois de Blanquefort en juin 1706⁶⁷. Elle lui rapporte 814 livres par an et sera léguée en survivance à Louis Mareschal, son fils, futur gentilhomme du souverain⁶⁸. Théoriquement, il aurait dû prendre la succession de son père, en cas de décès, la survivance lui ayant été accordée par principe⁶⁹.

Le train de vie des archiatres est plus difficile à reconstituer, et ce pour des raisons évidentes. Logés à la cour pour certains⁷⁰, les archiatres ont tous leur propre résidence à proximité du château de Versailles. Parmi les signes d'élévation sociale, notons le fait de se faire portraiturer par un peintre à la renommée grandissante et de posséder des pièces d'orfèvrerie. En 1685, Félix et Daquin commandent leurs portraits (aujourd'hui perdus) à Hyacinthe Rigaud en déboursant respectivement 67 et 100 livres; en 1694, c'est Fagon qui pose pour 280 livres, la notoriété croissante du peintre ayant entraîné une augmentation des tarifs⁷¹. Bien sûr, comme de coutume chez les Grands, ils commandent aussi un portrait de leur bienfaiteur⁷²

Tous ces éléments pouvaient suffire à convaincre les contemporains que les médecins de la cour étaient des nantis, de parfaits parvenus profitant des largesses de leur principal client. Ainsi, Visconti a rapporté une conversation entre Colbert de Seignelay et Louis XIV sur ce thème : « Comme sa femme était enceinte, le Roi lui demanda ce qu'il ferait de l'enfant, s'il lui naissait un garçon. Il répondit qu'il le ferait médecin. Le Roi lui demanda pourquoi : "C'est que, répliqua-t-il, il n'y a que les médecins qui fassent fortune à votre Cour." »⁷³ Il va

sans dire que cet enrichissement rapide n'était pas rare au contact personnel du souverain, mais ici, il se justifie surtout par le rôle joué dans la conservation de sa santé. On en veut pour preuve le soin pris par le monarque pour récompenser tous ceux qui interviennent dans son bien-être y compris les nourrices, anoblies et gratifiées non sans largesse⁷⁴.

Cette promotion sociale des garants de la santé du roi, qu'il s'agisse de médecins, de chirurgiens, de nourrices, voire d'apothicaires⁷⁵ se prolongeait, dans le monde médical, par un rayonnement professionnel et intellectuel tout à fait remarquable. L'une des principales manifestations de ce prestige est la renommée dont jouissent ces médecins et qui transparaît dans les dédicaces d'ouvrages de médecine, voire de chirurgie. Ainsi, l'intendant des eaux minérales de Bourbon-Lancy s'adresse à Vallot en 1655 en le qualifiant de « veritable Apollon de la Medecine. »76 Claude Fouet rend hommage à Daquin dans son traité de balnéothérapie en célébrant la « qualité qui vous éleve autant au dessus de moy et de tous ceux de nostre profession, comme le Monarque qui vous a confié sa santé l'est au dessus des autres Princes du monde »77. À l'occasion de la querelle du quinquina entre Blégny, Daquin et l'Anglais Talbot, le premier médecin bénéficie de plusieurs épîtres dédicatoires particulièrement élogieuses :

« ... tout le monde sçait que ce grand homme a communiqué liberalement ses lumieres extraordinaires par mille moyens differens, en faveur des suiets du Roy, que ceux d'entre-eux qui ont eû de rares talens, ou qui ont fait d'heureuses découvertes dans la medecine, ont toûiours trouvé auprès de luy un tres-favorable accez, qu'il les a fait connoistre à sa Maiesté [...]. »⁷⁸

Mais les louanges peuvent encore aller plus loin comme en témoigne l'auteur – un charlatan resté discret

– d'un traité sur une pierre merveilleuse censée détruire les calculs rénaux. Daquin y est apostrophé : « C'est vous, Monsieur, que tous les peuples regardent comme le dépositaire de cette santé sacrée, qui vaut plus toute seule que l'État ensemble. »⁷⁹

En dépit de cette surenchère, c'est Fagon qui a bénéficié de la gloire « littéraire » la plus grande, notamment en raison de son origine parisienne, tous ses prédécesseurs ayant étudié à Montpellier. Plus d'une fois, les auteurs ont associé les qualités de « l'Esculape de ce temps »⁸⁰ à l'excellence du jugement royal⁸¹ ou à la noble tâche de protéger sa vie⁸². Au-delà des épîtres des traités de médecine, Fagon a fait l'objet d'éloges particuliers, tels que le *Compliment de la Faculté de Medecine à Monsieur Fagon*, préface à la thèse soutenue par son disciple en botanique, le célèbre Tournefort⁸³.

Aux textes s'ajoutent même les frappes de jetons par la faculté de Paris alors que seuls les doyens ont le privilège d'avoir leur profil ou leur nom sur ces petites médailles. Il en existe plusieurs modèles représentant un essaim d'abeille sortant d'une ruche avec la devise SIC NOS SERVAVIT APOLLO⁸⁴, les trois cigognes de la Faculté avec SCHOLAE TUTELA PRAESENS⁸⁵ ou encore trois pensées avec PLUS PENSER QUE DIRE⁸⁶. Signalons au passage que Mareschal et Félix reçurent le même privilège de l'École de chirurgie.

D'autres sources, enfin, témoignent d'une renommée dépassant les frontières du royaume. Fagon semble avoir été connu et apprécié de l'élite scientifique anglaise si l'on en croit la lettre amicale que lui a adressée le duc d'Aumont en mai 1713⁸⁷. Ce respect de la communauté scientifique provenait sans doute, d'une part, du rayonnement de l'archiatre dans la médecine française, d'autre part de sa plus belle réussite, la longévité de Louis XIV, car Fagon n'a jamais rien publié en son nom. C'est avant tout sa compétence médicale et

son autorité qui prévalaient lorsqu'on lui adressait des louanges, à l'exemple d'un Saint-Simon d'habitude sévère : « Fagon étoit un des beaux et des bons esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avoit trait à son métier, grand botaniste, bon chimiste, habile connoisseur en chirurgie, excellent médecin et grand praticien. Il savoit d'ailleurs beaucoup : point de meilleur physicien que lui ; il entendoit même bien les différentes parties des mathématiques. »⁸⁸ Même un esprit universel comme Leibniz, bon connaisseur des représentants français de la République des Lettres, s'y est plu, non sans excès d'admiration pour un médecin aux prétentions modestes⁸⁹.

On constate à quel point c'est la proximité de Louis XIV qui a conféré à ces médecins, au génie discutable et aux talents inégaux, une gloire dépassant de loin celle de leurs confrères. Et plus ils ont été proches du souverain, son déclin aidant, plus sa puissance a rejailli sur eux en leur conférant un prestige dépassant de loin la qualité des démonstrations au Jardin royal. Cette position, ajoutée aux retombées matérielles de cette situation très privilégiée, ne pouvait laisser grand monde indifférent à la cour.

DES MÉDECINS AU CŒUR DU SYSTÈME DE LA COUR

Nul mieux que Saint-Simon n'a su décrire l'empire de Fagon sur la cour de Louis XIV, le médecin profitant de son ascendant sur son patient pour devenir une pièce maîtresse sur un échiquier où le clientélisme, l'arrivisme et la protection de la santé du roi faisaient ou défaisaient les fortunes :

« Fagon, le plus savant et le plus habile médecin qui fût peutêtre nulle part de son temps, étoit premier médecin du roi ;

il l'étoit aussi de Madame de Maintenon avec toutes sa confiance. Personne n'avoit plus d'esprit ni plus de connoissance de la cour et du monde, personne aussi n'en profitoit mieux, et d'autant plus qu'étant parfaitement désintéressé, tout n'alloit en lui qu'à crédit et à domination dans son art qu'il poussa jusqu'à la plus parfaite tyrannie. Ses avis étoient des arrêts : aucun médecin, aucun chirurgien n'osoit montrer qu'une admiration même anticipée ; aucun courtisan n'osoit dérober sa santé à sa pleine juridiction ; la moindre désobéissance à ce qu'il prescrivoit tournoit en crime auprès du roi. C'étoit l'ennemi et le persécuteur de ce que les médecins appellent des empiriques ; les meilleurs spécifiques de tout ce qui n'étoit pas médecin de la faculté de Paris, encore plus de Montpellier, étoit proscrit; en un mot, il étoit tellement maître que sa femme, qui étoit une autre savante fort singulière, s'étant brouillée avec les médecins de Bourbon, personne n'osa plus y aller pour pas un des maux pour lesquels Fagon y envoyoit tout le monde, et qu'il se mit à envoyer à Bourbonne. Toute la cour étoit en respect devant Fagon, qui, arbitre de la santé d'un roi vieux et d'une femme toutepuissante, infirme et encore plus vieille, étoit monté de bien des degrés au-dessus des ministres avec un extérieur respectueux et en rien déplacé; mais sa colère étoit implacable et cruellement redoutable, et il n'y avoit qui que ce fût qui osât s'v exposer. »90

Cette influence des archiatres se traduit aussi par leur présence, au cours des dernières décennies du règne, lors des séjours à Marly avec les courtisans distingués par le bon plaisir de Louis. Comme les premiers médecins et chirurgiens suivent toujours le roi de près⁹¹, ils l'y accompagnent tout naturellement à Marly⁹² et ils y sont très bien logés. Une liste des invités classés par pavillons permet de localiser les appartements du premier médecin. Celui-ci est le seul à disposer de quatre pièces à l'intérieur de l'un des pavillons qu'il partage avec le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre, M. de La Rocheguyon, le grand-maître de la

garde-robe du roi, et M. de Sainte-Maure, un joueur réputé. Mareschal n'occupe pas moins de sept pièces dans le pavillon du commun où sont installés Pontchartrain et plusieurs courtisanes⁹³. Le fait qu'ils constituent des intermédiaires privilégiés avec le monarque, par exemple pour accompagner la cour lors de ses divertissements champêtres, renforce l'image de médecins très écoutés par le roi⁹⁴.

Les archiatres sont devenus de grands courtisans au contact du prince et de puissants peuplant toutes les résidences royales car, en plus de soigner le souverain, ils peuvent s'enorgueillir d'une clientèle prestigieuse. C'est là le triple effet d'une exigence royale (connaître l'état de santé de certains courtisans n'est pas dépourvu d'intérêt), nettement affirmée à l'époque de Fagon⁹⁵, d'un mimétisme des plus banals (qui plus est. être soigné par le médecin personnel de Louis XIV ou de l'un de ses proches est un grand privilège dont on peut se flatter) et d'un devoir d'assistance à l'égard d'un obligé dans le besoin (c'est une marque de considération et de réciprocité dans le pacte de fidélité). Il est courant que les médecins du souverain soignent les enfants de ce dernier en prêtant main-forte, par exemple, au médecin attitré⁹⁶. Les monarques étrangers peuvent aussi requérir leur aide : Fagon a donné son avis sur une consultation des médecins de Guillaume de Hollande⁹⁷ et a accouru plus tard au chevet de la reine d'Angleterre à Saint-Germain⁹⁸

En dernier recours, les Grands peuvent compter sur les archiatres comme lors de la dernière maladie de la Dauphine : après avoir été soignée en vain par Caretti, on avait décidé de faire appel à Daquin et consorts mais sans plus de succès⁹⁹. Fagon est consulté à propos des bains de Bourbon durant la maladie de la duchesse de Bourgogne, en 1709¹⁰⁰. De plus, il n'y a pas de différence entre les professions, médecins et chirurgiens

royaux se partageant la tâche de soigner les principaux malades à la cour. Ainsi, la maladie du Dauphin, en 1701, est traitée par une saignée pratiquée par Félix¹⁰¹. En 1706, c'est Mareschal qui ouvre la tumeur qui endolorit la joue du duc de Berry¹⁰² déjà soigné deux ans plus tôt et avant de remettre l'épaule du fils de la Palatine en novembre 1710¹⁰³.

Occasionnellement, les ministres sont soignés par les médecins du roi¹⁰⁴. En févier 1650, Dubuisson-Aubenay note dans son *Journal*: « Le sieur d'Emery, surintendant des finances, bien malade de nephrétique et menacé d'avoir la pierre en l'uretère. Les médecins Valot et d'Aquin le traitent¹⁰⁵. » Le même Vallot aurait soigné, au dire de Gui Patin, le surintendant Fouquet avant sa disgrâce, ce qui lui a valu l'accusation passagère d'être une créature du ministre¹⁰⁶. Anne d'Autriche, atteinte d'un cancer du sein, a bénéficié des conseils et traitements du même Vallot¹⁰⁷.

La liste des courtisans visités par les médecins royaux est longue. En juin 1673, Daquin visite le marquis de Richebourg qui demande à être saigné, craignant pour sa vie : « Il fut malade ou en fit le semblant, disant qu'il se mouroit et demanda à être saigné. Mais M. d'Acquin l'ayant vû, lui dit que c'étoient vapeurs [sic] à quoi la saignée seroit plus nuisible qu'utile. »108 Fagon a soigné notamment la marquise de Livry, l'architecte Mansart (suite à l'intervention de Mareschal), la duchesse de Lude, Madame de Soubise et le maréchal de Châteaurenard atteint d'un traumatisme crânien. Il avait aussi prescrit un régime à Madame de Grignan. Félix a trépané le jeune Blanchefort et remis le bras de La Rochefoucauld; la Sévigné s'impatiente en attendant qu'il intervienne auprès de son fils. Mareschal a opéré le marquis de Maillebois, blessé à la chasse, fait la grande opération au marquis d'Ecquevilly puis taillé, en cinq minutes, le comte de Toulouse! La Palatine figure aussi dans la liste de ses clients célèbres.

Les domestiques les plus en vue ne sont pas oubliés. L'exemple le plus fameux étant celui de Nyert, le premier valet de chambre du roi, issu d'une lignée de commensaux très proches des Bourbons¹⁰⁹. Suite à un malaise, le serviteur se blesse en tombant :

« Le Roi et M. de Louvois, qui étoient présents, le relevèrent incontinent, et envoyèrent chercher Félix, premier chirurgien de Sa Majesté, lequel ayant mis le premier appareil sur la blessure, emmena le blessé dans sa chambre, où, l'ayant voulu saigner, il fut assez malheureux pour lui piquer l'artère; aventure également fâcheuse pour lui, et parce que M. de Nyert étoit son intime ami, et parce que cela le mettoit hors d'état d'oser jamais saigner le Roi; aussi l'alla-t-il trouver sur-le-champ et le conjurer de vouloir jeter les yeux sur quelqu'un pour le saigner quand il en auroit besoin, protestant que pour lui il n'auroit jamais cet honneur-là, appréhendant trop les conséquences, après le malheur qui lui étoit arrivé. »¹¹⁰

Mais cet incident regrettable ne l'empêchera pas de trépaner un courtisan du nom de Garsault au printemps 1699¹¹¹.

D'autres célébrités plus ou moins introduites à la cour ont été les patients, voire les amis, de certains archiatres. Fagon a soigné l'abbé d'Antin, devenu membre de l'Académie des Inscriptions sur la recommandation du médecin¹¹², et a réalisé une consultation sur une pneumonie supposée de Pierre Bayle¹¹³. La correspondance de Racine et de Boileau révèle à de multiples endroits les liens profonds qui ont uni les deux hommes de lettres aux médecins royaux. En mai 1687, Boileau souffre d'une extinction de voix qui l'amène à demander l'avis de Dodart. Ce dernier lui conseille un sirop d'abricot pris goutte à goutte¹¹⁴. Deux mois plus tard, l'aphonie continuant, il se tourne vers Fagon qui lui recommande

l'eau de Sainte-Reine et des tisanes de chicorée¹¹⁵. En août de la même année, une lettre de Racine signale une discussion avec Fagon, ce dernier concluant à l'inutilité des eaux¹¹⁶. Félix est d'ailleurs du même avis puisqu'il semble que les deux hommes ont noué une amitié solide. Cette sympathie apparaît dans les lettres du poète au moment de la disparition de Félix. Il écrit à Brossette : « Je suis dans une extreme affliction de la mort du pauvre Mr Felix premier Chirurgien du Roy qui estoit comme vous sçavés un de mes meilleurs et de mes plus anciens amis. »¹¹⁷ Un peu plus tard, il récidive et poursuit ses lamentations en revenant sur les circonstances du décès de son ami · « La mort de Mr Felix m'a d'autant plus douloureusement touché que c'est lui, pour ainsi dire, qui s'est tué lui mesme en se voulant sonder pour une rétention d'urine qu'il avoit. Nous nous estions connus dès nos plus jeunes ans. Il estoit un des premiers qui avoit battu des mains a mes naissantes folies et qui avoit pris mon parti à la cour contre Mr le Duc de Montauzier. Il a esté universellement regretté [...]. »118 Le chirurgien semble donc avoir fréquenté la République des Lettres installée à la cour en allant jusqu'à loger Racine dans ses appartements à Marly¹¹⁹.

Ainsi, les archiatres donnent parfois l'impression d'être traités comme de véritables favoris, à la fois encensés et critiqués, à la fois pensionnés et toujours exposés à un revirement soudain comme Daquin l'a expérimenté un beau matin de 1693.

LA DISGRÂCE DE DAQUIN

Bien mystérieuse semble la disgrâce d'Antoine Daquin. Elle représente un événement qui n'a pas d'équivalent dans l'histoire médicale du Grand Siècle puisqu'il concerne un premier médecin qui a fait le serment de soigner son roi jusqu'à la mort. Par ailleurs, cette affaire permet de mieux envisager ce personnage aux idées neuves en matière d'exercice de la médecine et à l'efficacité comparable à celle de ses confrères.

Les circonstances de cet épisode singulier peuvent être reconstituées à partir des témoignages du coup de tonnerre ayant retenti à la cour le 2 novembre 1693. Sourches a laissé un récit fort détaillé qui mérite d'être comparé à celui de Saint-Simon et à celui, moins connu, de l'abbé Le Gendre :

« Le 2, le comte de Pontchartrain alla dès le matin, par ordre du Roi, trouver d'Aquin [...] et lui dit de sa part de quitter la Cour avec défense d'y revenir, et d'écrire au Roi qui lui accordoit 6 000 livres de pension. D'Aquin lui demanda quelle pouvoit être la cause de sa disgrâce, mais le comte de Pontchartrain lui répondit qu'en homme d'honneur il n'en savoit rien.

Cependant Fagon, ci-devant premier médecin de la Reine, vint pour entrer au lever du Roi, qui demanda s'il n'étoit point dans l'antichambre; on lui répondit qu'il y étoit, et ayant ordonné qu'on le fit entrer, il lui demanda s'il ne savoit rien; Fagon lui répondit qu'il ne savoit rien, et le Roi lui dit: "Je vous fais mon premier médecin"; sur quoi Fagon lui répartit: "Sire, Monsieur le premier médecin est donc mort?" Et le Roi lui répliqua qu'il n'étoit pas mort. [...]

Peu de temps après, le comte de Pontchartrain l'envoya quérir, et lui dit que le Roi étoit fort content de lui, mais que cependant il vouloit qu'il se défit de sa charge, et, quelque temps après, l'aîné D'Aquin partit pour sa maison de Jouy, et son frère pour Paris. Cette chute surprit également tout le monde, car on regardoit le premier médecin d'Aquin pour le meilleur courtisan qu'il y eût, et comme un homme qui avoit un crédit infini auprès de son maître; on ne découvroit point d'autre sujet de sa disgrâce, sinon qu'on dit qu'ayant demandé au Roi l'archevêché de Tours pour son fils l'abbé, et le Roi le lui ayant refusé avec force, il alla encore prier le Père de La Chaise de le demander pour lui se servant de

termes trop forts, ce qui déplut tellement au Roi, qu'il résolut de le chasser, quoique d'ailleurs il avouât qu'il avoit de l'amitié pour lui. »¹²⁰

La version de Saint-Simon diffère quelque peu :

« Je trouvai un changement à la cour qui la surprit fort. D'Aquin, premier médecin du Roi, créature de Mme de Montespan, n'avoit rien perdu de son crédit par l'éloignement final de la maîtresse; mais il n'avoit jamais pu prendre avec Mme de Maintenon, à qui tout ce qui sentoit cet autre côté fut toujours plus que suspect. D'Aquin étoit grand courtisan, mais riche, avare, avide, et qui vouloit établir sa famille en toutes facons. Son frère, médecin ordinaire, étoit moins que rien; et le fils du premier médecin, qu'il poussoit par le Conseil et les intendances, valoit encore moins. Le Roi peu à peu se lassoit de ses demandes et de ses importunités [...]. D'Aquin avoit un fils abbé, de très bonnes mœurs, de beaucoup d'esprit et de savoir, pour lequel il osa demander Tours de plein saut et en presser le Roi avec la dernière véhémence. Ce fut l'écueil où il se brisa : Mme de Maintenon profita du dégoût où elle vit le Roi d'un homme qui demandoit sans cesse et qui avoit l'effronterie de vouloir faire son fils tout d'un coup archevêque, all despetto de tous les abbés de la première qualité et de tous les évêques du Royaume; et Tours en effet fut donné à l'abbé d'Hervault, qui avoit été longtemps auditeur de rote, avec réputation, et qui dans cet archevêché a grandement soutenu tout le bien qu'il y promettoit.

Mme de Maintenon, qui vouloit tenir le Roi par toutes les avenues, et qui considéroit celle d'un premier médecin habile et homme d'esprit comme une des plus importantes, à mesure que le Roi viendroit à vieillir et sa santé s'affoiblir, sapoit depuis longtemps d'Aquin, et saisit ce moment de la prise si forte qu'il donna sur lui et de la colère du Roi : elle le résolut à le chasser, et en même temps à prendre Fagon en sa place. Ce fut un mardi, jour de la Toussaints, qui étoit le jour de travail chez elle de Pontchartrain, qui outre la marine, avoit Paris, la cour et la maison du Roi en son département. Il eut donc ordre d'aller le lendemain, avant sept

heures du matin, chez d'Aquin, lui dire de se retirer sur-lechamp à Paris ; que le Roi lui donnoit six mille livres de pension, et à son frère, médecin ordinaire, trois mille livres pour se retirer aussi, et défense au premier médecin de voir le Roi et de lui écrire. Jamais le Roi n'avoit tant parlé à d'Aquin que la veille à son souper et à son coucher, et n'avoit paru le mieux traiter. Ce fut donc pour lui un coup de foudre qui l'écrasa sans ressource. [...] Il n'étoit point malfaisant, et ne laissa pas, à cause de cela, d'être plaint, et d'être même visité dans le court intervalle qu'il mit à s'en aller à Paris. »¹²¹

Voici enfin la version de Le Gendre, encore différente :

« Daquin père, premier médecin de Louis XIV, avoit été longtemps de la plus haute faveur, parce que le roi étoit persuadé qu'il devoit sa bonne santé aux sages conseils que lui donnait cet Esculape. Dans cette toute-puissance, ce médecin, de race juive, n'avoit cessé de demander et de prendre à toutes mains. On en dit un étrange exemple. Un chirurgien nommé Dutertre, pour être chirurgien du roi, ayant promis deux mille louis au premier médecin sous cette condition que l'argent ne seroit point compté que Dutertre n'eût saigné le roi, le premier médecin, pour le mettre en possession de sa charge, ordonna que le roi, qui se portoit bien et qui étoit alors au siège de Mons, seroit saigné par précaution. Ce ne fut pas longtemps après que l'on découvrit ce mystère d'iniquité.

Plus le roi étoit disposé à ne rien refuser au premier médecin, moins celui-ci ménageoit son crédit, jusque-là que, pour établir ses trois fils, il demanda pour l'aîné une charge de président à mortier au parlement de Paris ; pour le second, qui étoit d'épée, le gouvernement d'une place, et pour le cadet, qui étoit abbé, l'archevêché de Tours ; demandes excessives qui, faites à contretemps et toutes à la fois, furent la cause ou le prétexte de sa perte. Mme de Maintenon, qui ne l'aimoit ni ne l'estimoit, ayant pris de là occasion d'en dégoûter le roi, cet Esculape insatiable eut ordre de se retirer. » 122

Les points communs à ces trois récits sautent aux yeux : l'excès de sollicitation auprès d'un roi finalement

lassé, l'excès de véhémence dans les propos tenus ou rapportés au souverain, l'ambition familiale d'un parvenu bien en cour et la cruelle soudaineté d'une disgrâce que rien, ou presque, ne pouvait laisser présager. On verra bientôt si la réputation de cupidité de Daquin était justifiée au regard de son parcours personnel et de celui de ses descendants. Revenons plutôt sur les dissonances des trois textes en faisant apparaître les différences de point de vue.

En bon diariste, Sourches se montre sensible à l'importance de l'information dans cet épisode singulier, aussi bien à l'annonce faite à Daquin qu'aux raisons de son départ précipité de Versailles. Le dialogue de Louis XIV et de Fagon va dans le même sens puisque le médecin interroge le roi sur les circonstances de cette nomination, inattendue en apparence. Saint-Simon quant à lui noue l'intrigue autour de la cupidité de l'archiatre tout en révélant l'implication de Mme de Maintenon dans le discrédit progressif de Daquin, celuici faisant les frais, de facon tardive certes, de sa jalousie à l'égard de la Montespan et de ses obligés. Briser l'ascension de Daquin reviendrait à exorciser le souvenir de cette favorite en remplaçant le médecin par un ami de longue date. Ici, le problème n'est pas seulement lié à la personnalité du praticien, encore que le duc insinue clairement que la question de l'archevêché de Tours aurait mis le feu aux poudres. Du coup, il en vient presque à le plaindre (il est d'habitude très dur avec les roturiers parvenus) en mentionnant les longues discussions qui ont précédé sa disgrâce. La situation a pu terroriser bien des courtisans qui pouvaient craindre de subir traitement similaire un jour de colère royale.

Enfin, le point de vue de l'abbé Le Gendre se caractérise par une forme d'antisémitisme que renforce l'attitude déjà évoquée. Il signale d'entrée de jeu que Daquin a des origines juives avant de rapporter une anecdote

lourde de sens sur une faute professionnelle gravissime. Vendre le droit de saigner le roi constituait une rupture de serment, voire un crime de lèse-majesté des plus choquants¹²³. C'était aussi prendre le risque de jouer avec la santé d'un prince qui redoutait ce type d'opération. Avec ce texte, on se situe donc dans le registre de la trahison, Judas-Daquin ne reculant devant rien pour augmenter sa fortune personnelle et celle des siens.

Il faut dire que cette accusation n'est pas neuve puisque Gui Patin utilisait déjà le même prétexte pour dénigrer les Daquin père et fils en rappelant leur origine¹²⁴. Pourtant, on voit bien que malgré leur origine, les Daquin ont joui d'une ascension sociale tout à fait remarquable, grâce à la monarchie notamment, ce qui n'était pas rare dans les cours européennes. Mais les médecins juifs, convertis ou non, devaient supporter la vindicte de confrères parisiens animés autant par un sentiment antisémite que par le rejet de ces docteurs de l'université de Montpellier¹²⁵. Malgré leur conversion, on continuait de les stigmatiser, eux et la médecine chimique qu'ils étaient censés représenter. Patin traitait ainsi Daquin de « pauvre cancre, race de juif, [...] grand charlatan, riche en fourberies chimiques et pharmaceutiques. »126 Louis XIV fut-il sensible, à un moment donné, à cette origine par ailleurs connue de tous? Pourtant, il n'était stipulé nulle part que le fait d'être juif interdisait de soigner le souverain. Le fait d'être protestant semblait beaucoup plus gênant¹²⁷.

La famille Daquin fut-elle plus privilégiée que les autres à la cour ? Rien, dans la généalogie que l'on peut reconstituer, ne le laisse penser. Antoine est fait médecin par quartier en avril 1653 avant d'épouser, en 1656, la nièce de Vallot. En avril 1657, il soigne la duchesse de Savoie. Plus tard, il est fait médecin ordinaire de Marie-Thérèse alors qu'il a soigné la reine d'Angleterre et, en 1667, il devient premier médecin de la reine puis

du Dauphin. Des rumeurs prétendent qu'il obtient enfin le poste de premier médecin du roi contre un pot-de-vin de 60 000 livres versé à la Montespan¹²⁸. Il a par ailleurs quatre frères parmi lesquels Louis Daquin, chanoine de Saint-Thomas du Louvre¹²⁹. Luc. chanoine de Saint-Étienne de Tours puis évêque de Fréjus, et enfin Pierre, diplômé de la Faculté de Paris et devenu médecin ordinaire du roi en 1696. En ce qui concerne ses enfants, au nombre de cinq, Marie-Angélique Daquin s'est mariée à un conseiller au parlement de Metz qui finira contrôleur général des Postes ; Louis-Joseph est devenu capitaine aux Gardes françaises puis lieutenant du roi à Orléans ; Antoine a été président au Grand Conseil, en 1694, après avoir exercé les fonctions de secrétaire du cabinet du roi en 1684 et d'intendant de la généralité de Moulins en 1688 : Louis, enfin, a été abbé de Saint-Denis de Reims puis évêque de Fréjus, avant de partir pour Séez en 1698¹³⁰.

On voit bien que les privilèges des enfants et des collatéraux du premier médecin n'ont pas été excessifs alors que les fonctions religieuses venaient théoriquement effacer toute suspicion sur la catholicité des membres du clan Daquin. Toutes ces charges étaient relativement modestes, même en termes de retombées financières, ou révélatrices de la confiance du souverain, comme celle d'intendant en particulier. Les alliances familiales concernaient surtout des parlementaires ou des officiers royaux anoblis récemment et aucun noble hautement titré. Disgrâce ou pas du premier médecin, ses enfants ont été confirmés en noblesse en 1699. En fait de cupidité, Daquin s'est peut-être montré trop exigeant à un moment où les rumeurs se multipliaient et où Madame de Maintenon préférait voir Fagon aux côtés d'un Louis XIV vieillissant. En outre, ce médecin était un ami proche depuis son voyage à Barèges avec la dame et le petit duc du Maine¹³¹. Un texte à l'origine douteuse va même jusqu'à prétendre que Daquin aurait été disgracié pour avoir tenu des propos incorrects, non pas au roi, mais à Madame de Maintenon elle-même. Les propos incriminés porteraient sur son mariage avec Louis XIV:

« Daquin, ayant fait à la malade une question indiscrette, eut ordre de ne plus se présenter devant le roi. Il garda pourtant sa place, dont il laissa les fonctions à Fagon que le public sçavoit depuis un siècle être plus habile que Daquin, tandis que le roi ne fesoit que de s'en apercevoir. Ce coup d'éclat fut le seul que Me de Maintenon se soit permis. Mais la question de Daquin étoit un outrage, après lequel on ne pouvoit plus le voir. »¹³²

Mais là où l'archiatre s'est montré vraiment ambitieux, c'est dans son projet éphémère de réformer l'exercice de la médecine à Paris par le bais de la très controversée Chambre royale des universités. Ce moment-clé de sa carrière lui a valu la haine farouche des médecins parisiens et les sarcasmes des étrangers¹³³. Il n'est pas impossible d'y voir un facteur aggravant d'une situation désormais périlleuse pour un courtisan révocable à l'envi par le roi.

En avril 1673, par lettres patentes, le souverain avait autorisé la mise en place de la Chambre royale des universités provinciales et étrangères. Ce projet ne pouvait laisser indifférents les tenants parisiens du privilège de pouvoir exercer la médecine sur toute l'étendue de la capitale. Bien plus que le Jardin royal, cette Chambre entamait le rayonnement institutionnel de la Faculté en tentant aussi de mieux diffuser la médecine chimique, celle que défendait Daquin. Il est aussi probable que le médecin ait voulu jeter, de façon maladroite peut-être, les bases d'une Société royale de médecine. L'expression est d'ailleurs employée dans l'une des publications de Nicolas de Blégny¹³⁴.

Avec la disgrâce de Daquin, la petite corporation vole en éclats sous les coups de boutoir de Fagon et de la Faculté de Paris bien décidée à dissoudre une Chambre bien embarrassante. Tentant le tout pour le tout, Ozon, ancien syndic de la Chambre, s'adresse au nouveau premier médecin pour sauver ce qui peut l'être encore. Il insiste notamment sur l'existence de lettres patentes en 1679, 1683 et 1684 qui confirment la réalité de la volonté royale. Or, Louis XIV aurait prétendu ne rien savoir de cette Chambre 135. L'auteur ajoute que l'accusation d'avoir fondé « une faculté dans la faculté » ne tient pas et que les rois ont toujours eu l'habitude de choisir des médecins issus des « universités provinciales » 136.

Cette initiative ne sera pas suffisante et Louis XIV enterre le projet ambitieux et novateur de Daquin par une déclaration datée du 9 juin 1694¹³⁷.

L'erreur principale de Daquin a été de croire qu'il était autre chose qu'un officier et qu'un courtisan révocable comme les autres. Si Louis XIV a pu fermer les veux sur ses demandes, sans doute novées au milieu d'un flot de requêtes en tout genre, cela n'empêchait pas le souverain d'user de son droit de révocation. Des paroles déplacées ou des manières indélicates ont pu tout à coup réveiller une forme de suspicion à l'égard d'un médecin un peu trop vénal pour être honnête. Si les raisons de la disgrâce diffèrent en fonction des versions, celles-ci s'accordent pour donner l'image d'un ambitieux franchissant les limites que sa condition, même très protégée, supposait. Elles suggèrent en fait plusieurs gammes de griefs dont les effets ont pu s'additionner. Le garant de la santé du roi devait prendre garde à ne pas trop donner l'impression qu'il lui suffisait de souhaiter quelque chose pour être exaucé, tel un favori outrecuidant¹³⁸. La protection de la santé de son client ne suffisait pas à court-circuiter un système dont ce dernier était précisément le seul moteur. En tant que patient, Louis XIV devait obéir à son médecin et à ses ordonnances, mais en tant que roi il ne pouvait souffrir une confusion des genres portant ombrage à son pouvoir personnel. Certains manl'égard du souverain risquaient à dangereusement de mettre en abîme une situation de dépendance débordant du cadre strictement médical. Louis pouvait alors croire, Madame de Maintenon et d'autres médecins aidant, que Daquin se croyait audessus de tout et de tous parce qu'il avait la vie du prince entre ses mains. C'est ce que rapporte une ultime version des circonstances de la disgrâce :

« Mr Dacquin premier médecin du Roi, qui non content de la fortune qu'il avoit faite, s'étoit fait chasser de la cour a force de se rendre importun à S. M. par ses demandes. Il avoit même osé lui témoigner que ses services alloient de pair tout du moins avec tous ceux qu'on pouvoit lui rendre, de quelque nature qu'ils puissent être ; qu'en effet, puis-que sa vie étoit la chose du monde qui lui devoit être la plus précieuse, il lui étoit aisé de considérer que lui qui le lui conservoit par ses ordonnances, n'étoit pas un homme à mépriser. Tant qu'il avoit parlé d'une autre manière, c'est à dire, tant qu'il s'étoit contenu dans le respect qu'il devoit à S. M., elle avoit eu mille bontés pour lui et pour sa famille [...]. »¹³⁹

L'épisode de 1693 ne saurait être rattaché aux questions de santé préoccupant habituellement le souverain. C'est avant tout en tant que courtisan que Daquin a été remercié, non en tant que médecin dont le roi aurait pu se plaindre pour mauvais traitement ou incompétence. Si, à notre connaissance, aucune faute professionnelle grave ne semble avoir été commise, l'archiatre a sans doute présumé de son ascendant sur le monarque, ce qui est toutefois un effet direct de sa fonction. Il a confondu le pouvoir que lui accordait sa profession, dans le cadre restreint de l'exercice de la médecine,

avec une influence plus diffuse s'accordant mal avec le caractère de Louis et sa manière de gouverner.

LES ARCHIATRES ET LE ROI : MÉDECINE, POUVOIR ET VÉRITÉ

À l'exemple des confesseurs, les médecins exercent un pouvoir sur la personne dont ils surveillent et protègent la santé. Le fait que, dans ce cas précis, le malade à soigner est un roi rend l'approche des rapports entre praticien et patient un peu plus complexe. Les nombreuses interférences des nécessités de la cour, notamment en termes d'accès au corps et de sacralité du souverain, brouillent fortement le déroulement d'interventions médicales ayant, pour certaines, l'importance d'une affaire d'État. Au-delà de la dimension classique du politique, celle touchant au partage, à l'exercice du pouvoir et aux rapports entre les individus et les institutions, se déploient de nombreux dispositifs articulés autour du corps du roi.

On peut les regrouper autour de trois types de relation ou de rapports de force relevant du savoir médical en général et des stratégies thérapeutiques en particulier: 1) la surveillance et l'observation (en tant que dispositifs plus ou moins actifs de renseignement et de prévention); 2) la situation de dépendance (surtout au moment de la prise en charge du malade, de la première consultation jusqu'à la fin de la convalescence); 3) la recherche de la vérité (comme objectif ultime du discours médical classique). De plus, face à chacun de ces trois grands types de rapport de force, des résistances se manifestent indépendamment des dysfonctionnements du système de soin déployé autour du patient.

On débutera l'enquête sur ces rapports entre les médecins et le roi par la citation d'une lettre de la reine

Christine de Suède. Il ne s'agit bien sûr que d'un cas particulier mais qui est représentatif, à nos yeux, d'une situation plus générale que ne dément d'ailleurs pas le *Journal de santé*. Faisant l'éloge de son archiatre au cardinal Azzolino, la souveraine évoque la complexité de sa position face à la médecine :

La vôtre [une lettre] du 26 passé me fait connaître que vous avez mal entendu ce que je vous ai dit du médecin, et, pour m'expliquer mieux, je vous dirai qu'il est toujours auprès de moi dans la même confiance et estime qu'il était quand j'étais à Rome, que je ne me sers que de lui, et que je ne me servirai iamais d'autre médecin : mais mon tempérament et mon humeur m'avant donné une invincible horreur et aversion pour les remèdes, je n'en prends jamais de lui, et ne souffre pas qu'il m'en ordonne, et je ferais de même quand Hippocrate serait en sa place. Et comme je connais mon tempérament, et que je sais ce qu'il lui faut, j'ordonne moi-même les saignées [et] les lavements, que je sens les avoir besoin, qui sont les uniques remèdes dont je suis capable, et qui me sont d'une si merveilleuse utilité qu'ils semblent quelquefois me renouveler visiblement. Je consulte là-dessus l'opinion du médecin et ne fais rien sans son consentement. »140

Ce témoignage exemplaire – l'équivalent manque pour Louis XIV – est riche d'enseignements sur la complexité des relations du malade avec son médecin en dehors du protocole normal. Le premier élément à retenir est l'estime manifestée à l'égard de celui qui passe pour un véritable homme de confiance ; le second est le statut d'expert dont bénéficie l'archiatre ; enfin, la reine insiste notablement sur sa fermeté face aux ordonnances du médecin tout en avouant son intériorisation de pratiques préventives (saignées et lavements) qui deviennent des habitudes.

C'est précisément à partir de ce triptyque (confiancedépendance-résistance) que l'on s'intéressera à la question des rapports de force entre Louis XIV et ses médecins. Le statut du patient a-t-il atténué ou renforcé les effets de pouvoir induits par les exigences de la cure et du suivi médical? Celui qui est habitué à ne recevoir d'ordre de personne a-t-il toujours toléré d'être surveillé puis gouverné par des médecins arguant de la conservation de sa santé pour imposer leurs vues?

L'assiduité du premier médecin est l'un des éléments déterminants du dispositif de surveillance impliqué par le traitement. Contrairement à ce qui se passe pour les patients les plus modestes, le médecin de cour ne quitte guère son client. Cette attention implique une extension du champ d'accès à la personne royale : l'archiatre peut théoriquement tout voir et tout savoir du corps et de la santé du souverain qu'il épie plutôt qu'il ne l'examine, dont il décrit parfois les selles et dont il fixe les menus en cas de maladie grave. Cette assistance médicale, imposée par le statut du patient, relève aussi d'un intéressement des plus anodins. Mais il y a plus, car le médecin profite aussi de sa fonction pour soumettre le malade à l'insistance de son regard, sinon de sa présence¹⁴¹. Voir le roi, le toucher ou l'accompagner presque partout sont des privilèges considérables. Aussi, les archiatres sont les seuls à avoir la possibilité de circuler librement dans les grands appartements alors que le roi s'y trouve.

Cette liberté peut aller, lorsque les circonstances l'exigent, jusqu'à rester seul avec le souverain pendant la nuit, ce qui est toujours vécu par le médecin comme un temps fort de sa carrière. Fagon en a gardé un souvenir précis (sa nomination n'a pas tardé). Alors que Louis XIV souffrait d'une forte fièvre qui l'empêchait de fermer l'œil, le médecin a eu le bon sens de diminuer les doses de quinquina pour soulager l'estomac du roi¹⁴². Selon la version de l'abbé de Choisy, le trait de génie de Fagon aurait été surtout de soigner le monarque

à huis-clos, c'est-à-dire en profitant de l'absence temporaire de Daquin :

« La*** m'a conté que le Roi étant à Marly eut un fort grand accès de fièvre. Les médecins, sur le minuit, vovant que la fièvre diminuait, lui firent prendre un bouillon; Daquin dit: "Voilà qui est sur son déclin ; je m'en vais me coucher." Fagon fit semblant de le suivre, et s'arrêta dans l'antichambre, en disant entre ses dents: "Ouand donc veillerons-nous? Nous avons un si bon maître, et qui nous paie si bien!" Il se mit sur un fauteuil, appuyé sur son bâton : il v était aussi bien que dans sa chambre, parce qu'il ne se déshabille jamais, et ne dort qu'à son séant, à cause de son asthme. Une heure après, le Roi appela le premier valet de chambre, et se plaignit à lui que sa fièvre durait encore. Il lui dit : "Sire, M. Daquin s'est allé coucher ; mais M. Fagon est là-dedans : le ferai-je entrer ? - Que me dira-t-il ? lui dit le Roi, qui craignait que le premier médecin ne le sût. - Sire, reprit Nyert (et ce que je dis ici je le sais de lui), il vous dira peut-être quelque chose ; il vous consolera." Fagon entra, tâta le pouls, fit prendre de la tisane, fit changer de côté, et enfin il se trouva seul auprès du Roi pour la première fois de sa vie. »143

L'extrait révèle aussi la volonté du souverain de provoquer un conflit de préséance, le premier médecin ayant théoriquement le privilège de décider seul des remèdes à employer. Mais ce qu'oublie de signaler Choisy, c'est que Fagon savait pertinemment à quoi il s'exposait de la part de son supérieur hiérarchique. Cette tentative pour approcher Louis à un moment délicat lui a presque servi de test en lui permettant d'évaluer la confiance qu'il inspirait au malade. De plus, le soulagement passager des souffrances pouvait suffire à lui donner l'avantage sur un rival bien gênant. D'ailleurs, cet épisode a dû être suffisamment marquant pour qu'en 1696, au moment de l'anthrax du souverain, il fasse allusion à une autre nuit passée dans la chambre royale, en compagnie de Félix¹⁴⁴. Enfin, en 1715, à

l'approche de la mort du monarque, les médecins décident de dormir dans sa chambre¹⁴⁵.

À cette proximité vient s'ajouter la confiance du roi. Dans la médecine inspirée du corpus hippocratique, le malade doit s'en remettre complètement à son médecin pour faciliter la lutte contre la maladie 146. Or. Louis XIV a multiplié les marques sincères d'une estime pour ses archiatres au fur et à mesure que ses forces déclinaient et qu'il cessait d'être le roi de guerre qu'il avait été dans sa ieunesse. Plusieurs exemples semblent confirmer l'existence d'un lien fort entre ces individus aux destins liés. Privilège de taille, en 1701, le monarque demande à Félix de le réveiller dans son sommeil pour lui donner des nouvelles de la maladie de Monsieur¹⁴⁷; en novembre de la même année, il manifeste son inquiétude au sujet de la santé de Fagon (ce dernier devait subir une opération de la taille pratiquée par Mareschal) et témoigne de son amitié pour lui148. À la mort de Félix, enfin, Louis XIV semble très affecté¹⁴⁹.

Cette proximité insinuait une situation de dépendance. Un passage du *Journal de santé* concernant l'année 1675, nous permet de mieux cerner la pratique des médecins. C'est nous qui soulignons :

« Cette considération [Daquin aborde la question des vapeurs du roi], et la crainte que j'ai des suites d'un si fâcheux mal, me firent croire que S. M. pouvait se résoudre à régler sa vie et faire des remèdes de suite, et qui pussent bien déboucher les vieilles obstructions de sa rate, et en vider un peu l'humeur mélancolique. Qu'indubitablement le roi se trouverait, non seulement soulagé, mais même guéri, de ce seul et unique mal qui lui faisait tant de peine ; et les raisons que j'alléguai à S. M. la persuadèrent, de manière qu'elle se résolut à faire tout ce que je jugerais à propos, et durant tout le temps nécessaire pour venir à bout d'un si grand dessein. Sa confiance n'a point été trompée, puisque depuis que le roi pratique mes remèdes, il ne s'est aucunement ressenti de ses

vapeurs. Sa tête s'est trouvée plus libre, sa respiration meilleure, ses jambes plus fermes, son teint plus net et plus vif, son sommeil plus tranquille, et sa bouche, qui tous les matins se trouvait pâteuse et amère, fraîche et douce dans son naturel. Il avait coutume de se trouver plus mal dans la gelée, par le manque de transpiration, et il a éprouvé la gelée et la pluie sans remarquer aucun changement dans sa santé, qu'il m'a avoué plusieurs fois n'avoir jamais eu si bonne depuis huit ans. »¹⁵⁰

L'extrait cité résume à lui seul la stratégie suivie par les archiatres, celle qui transforme le traitement en un nouveau régime de vie obtenu par la force de persuasion du médecin et la confiance – ou la crédulité ? – du patient. Par ailleurs, si l'observation du malade semble bel et bien privilégiée, c'est l'aveu qui occupe une place prépondérante dans le dialogue entre le médecin et son interlocuteur.

1. Santé et vérité. L'ascendant sur le roi se fonde notamment sur la connaissance que les médecins les plus proches sont censés avoir d'un individu qu'ils soignent depuis des années, soit près de vingt ans pour Vallot et Fagon. Que ce soit à Versailles ou ailleurs, les plus illustres malades du Grand Siècle se confiaient sans doute autant à leurs thérapeutes qu'à leurs confesseurs. À une époque où s'accélère la séparation entre les clercs et les médecins – sans oublier pour autant le rôle des guérisseurs, des prêtres-médecins et des pèlerinages thérapeutiques –, il n'est pas étonnant de lire dans certains ouvrages du temps que le praticien passe parfois pour « le Confesseur des infirmitez corporelles » 151.

La recherche de l'aveu occupe précisément une place centrale puisque c'est à partir d'une confidence du malade sur ses indispositions que débute le processus d'examen permettant d'établir un diagnostic. Ainsi, c'est en priorité à son premier médecin que le souverain doit avouer et décrire des « incommodités » qui seront rapportées plus tard, de façon fragmentaire, dans le Journal. Un petit interrogatoire s'ouvre autour des sensations (que ressent le roi ? à quel endroit ? depuis quand?) et des activités récentes (a-t-il fait quelque chose d'anormal avant le début des douleurs ? qu'a-t-il été empêché de faire après ?), relayé par une exploration visuelle ou/et manuelle du corps souffrant. L'objectif est la collecte d'informations que l'archiatre doit déchiffrer puis traduire en énoncés utilisables par le discours médical. La médecine hippocratique ne repose pas sur une autre méthode, elle qui a mis au point une technique rationnelle d'observation du malade et de son corps¹⁵². Ce dernier fait l'objet d'une série d'interprétations et de conjectures censées révéler la vérité physiologique du patient, son état normal, autrement dit sa constitution avant l'apparition de la maladie. Ce n'est qu'à l'issue de cette définition du tempérament du malade que le traitement est censé débuter¹⁵³.

La procédure qui implique l'observation du visage, des veux, de la manière d'être couché, du pouls, de la sueur ou des excréments, complète le jeu des questions plaçant de fait le malade dans la posture du pécheur faisant l'objet d'une direction de conscience. Or, ce que recherche le médecin, c'est le retour de la santé, forme charnelle d'un Salut ayant aussi ses spécialistes attitrés. La comparaison n'est pas fantaisiste si l'on songe que cet aspect de l'art médical s'accordait parfaitement avec la pastorale chrétienne et avec une physiognomonie tenant lieu de psychologie. Dans sa Recherche de la vérité. Malebranche a exposé cette idée dans l'éclaircissement intitulé : « Que les médecins et les directeurs sont absolument nécessaires, mais qu'il est dangereux de les consulter et de les suivre en plusieurs occasions ». Ce texte nous paraît essentiel en cela que le philosophe y assimile la maladie à un état d'erreur prolongée du jugement, de la sensation et du comportement. En d'autres termes, il reconnaît à la santé le statut de vérité du corps vivant¹⁵⁴. Ce qui renvoie à la nécessité de s'en remettre corps et âme aux bons médecins :

« Je crois donc qu'il faut avoir recours aux médecins, et ne pas refuser de leur obéir, si l'on veut conserver sa vie. Car encore qu'ils ne puissent point nous assurer de nous rendre la santé, ils y peuvent quelquefois contribuer beaucoup, à cause des expériences continuelles qu'ils font dans différentes maladies. Ils savent peu de choses avec exactitude, mais ils en savent toujours plus que nous ; et pourvu qu'ils se mettent en peine de connaître notre tempérament, qu'ils observent avec soin tous les accidents du mal, et qu'ils aient beaucoup égard au sentiment intérieur que nous avons de nous-même, nous devons espérer d'eux tout le secours que nous pouvons raisonnablement espérer des hommes. On peut dire à peu près des directeurs [de conscience], ce qu'on vient de dire des médecins. »¹⁵⁵

Cet extrait, particulièrement riche sur le plan théorique, rattache la médecine à la fois à l'équilibre de la vie et de la mort (le bon médecin fait figure de « maître de vie » en combattant la maladie et en retardant la mort au maximum), à la recherche d'une vérité enfouie en nous et que nous ne sommes pas en mesure d'atteindre seuls (le médecin estime en savoir plus sur le patient que lui-même, ce qui lui confère un pouvoir considérable) et, enfin, à une économie de l'espérance et de la contrainte par le biais de la thérapie, (le médecin s'appuie assez librement sur son savoir et son expérience au cours d'une prise en charge du patient qui est aussi une prise de possession symbolique moyennant une promesse de guérison).

En théorie, les archiatres sont les détenteurs de la vérité sur la santé du roi, en vertu de leur faculté de persuasion et en vertu de leur connaissance de son tempérament. C'est d'ailleurs la définition de ce dernier qui va déterminer la méthode à appliquer en cas de maladie et donner un indice précieux sur la disposition à certains maux ainsi que sur la localisation des organes les plus vulnérables. En 1693, au moment où il succède à Daquin, Fagon rectifie les conclusions de son prédécesseur sur le tempérament de Louis XIV:

« M. d'Aquin suppose que le roi est naturellement bilieux, et ne parle que de bile évacuée dans toutes les purgations de S. M. Elle est cependant fort éloignée de ce tempérament, qui rend le corps et l'esprits sujets à des dispositions toutes différentes des siennes. Les personnes dans le tempérament desquelles la bile prédomine, ont les cheveux et les sourcils ardents, et la peau très souvent teinte de jaune, [...] Leur inclination les porte à la colère et à l'emportement, et, rarement, elles sont maîtresses de la première fougue de cette humeur et des passions vives et subites qu'elle excite, particulièrement quand elle est secondée d'un sang abondant et bouillant. Pas une de ces circonstances ne convient au roi [suit son portrait physique]. [...] Sa patience, sa sagesse et son sang-froid ne l'ont jamais abandonné, et avec une vivacité et une promptitude d'esprit qui le font toujours parler très juste, et répondre sur-le-champ avec une netteté et une précision si surprenantes que la plus longue préparation n'en saurait approcher. Il n'a jamais dit un mot qui pût marquer de la colère ou de l'emportement. Si l'on joint à toutes ces circonstances un courage inébranlable dans la douleur, dans les périls, et dans la vue des plus grandes et des plus embarrassantes affaires qui soient jamais arrivées à personne, et une fermeté sans exemple à soutenir ses résolutions, malgré les occasions et la facilité de satisfaire ses passions, peut-on douter que le tempérament du roi ne soit celui des héros et de tous les plus grands hommes, et que l'humeur tempérée mélancolique du sang, n'en compose le mélange dans sa santé, et qu'étant altérée dans ses maladies, l'humeur mélancolique n'v ait toujours prédominé [...]. »156

On voit bien que l'objectif est d'établir une description physique et morale du patient qui intègre, de surcroît, tous les aspects essentiels de sa personnalité. Ceci revient, en un mot, à brosser son portrait en tant que personne et que sujet du discours médical (complexion générale, particularités du visage, traits de caractère, qualités et défauts, manière d'être...). De fait, le médecin insinue qu'il connaît le vrai roi (un peu à la manière du peintre de cour), qu'il ne saurait se tromper de régime et donc qu'il est en mesure de le soigner correctement. Bien entendu, cette connaissance du sujet sain est indispensable au traitement du sujet pathologique, les deux n'étant pas aussi séparés qu'on le croit. Indépendamment des circonstances, le médecin sait tout ce qu'il a à savoir de son patient : le tempérament révèle la vraie nature de l'individu, celle que la maladie ne transforme pas puisqu'elle en constitue une manifestation, voire une confirmation parmi d'autres. Fort de cet avantage, le médecin est donc à même d'expliquer à son patient l'origine du mal, ses mécanismes, et d'établir un pronostic « fiable ».

Pour arriver à reconnaître tel ou tel tempérament, les archiatres doivent avoir leur regard braqué sur le monarque et ce, durant plusieurs décennies. Cette démarche à la fois empirique et scientifique, assimilant l'œil à un instrument d'observation et de mesure tout à fait fiable, fait du premier médecin un expert à qui s'adresser en cas de décès suspect¹⁵⁷. Et il en va de même lors de l'ouverture du corps du roi et de son rituel médico-légal permettant aux archiatres rassemblés de jeter un dernier coup d'œil sur la dépouille du prince qu'ils ont soigné des années durant¹⁵⁸.

Cette surveillance médicale a-t-elle interféré avec le rôle que jouait Louis au milieu de sa cour ? On peut répondre que non, dans la mesure où les médecins n'ont pas été les seuls à voir le souverain alité et souffrant. Bien d'autres domestiques l'ont approché et l'ont touché au quotidien. Nombreux ont été les courtisans à avoir entendu les plaintes du monarque lorsqu'il les

exprimait en public... La différence avec les autres regards braqués sur la personne royale tient peut-être au fait que le savoir médical doit soumettre le sujet à un autre type de *visibilité* en extrayant son corps du champ politique et symbolique qui le caractérise normalement. Il implique un effort mutuel du patient (il doit s'accepter comme tel) et du médecin (il doit s'efforcer de traiter son client sans préjugé, ni parti-pris). Le malade doit apprendre à se plier aux exigences du thérapeute et celui-ci doit être capable d'accompagner la personne souffrante dans une nouvelle dimension symbolique. bien souvent angoissante, et qui est celle de la médecine, de la maladie et de la mort. Il n'y arrive finalement que par le biais d'une procédure située à michemin entre l'analyse scientifique et l'activité historiographique, en transformant les faits bruts en énoncés et les énoncés en archive, autrement dit, pour Louis XIV, en un journal de santé à la gloire d'un malade pas tout à fait comme les autres.

En cas de péché, la vérité de l'âme doit être découverte puis rétablie par le directeur de conscience comme celle du corps doit être protégée par le médecin. C'est sur la mise à nu de l'intériorité spirituelle ou organique d'un sujet psychologique ou pathologique, que ces savoirs se fondent et déploient leurs dispositifs. Et c'est d'autant plus vrai qu'on peut affirmer, sans faire de jugement rétrospectif, que la médecine classique soigne davantage des personnes que des cas cliniques¹⁵⁹. Il est néanmoins erroné de croire qu'il ait fallu attendre l'âge de la clinique pour que, dans l'ordre médical, le voir se transforme en savoir. Ce qui diffère entre la médecine du Grand Siècle et celle mise au point par Claude Bernard, c'est autant le dispositif afférant au regard du médecin et à ses procédures de renseignement que l'objet même de l'investigation. Au XIX^e siècle, on codifie de façon plus précise la manière de voir et d'interroger le malade. La recherche de la vérité médicale ne se résume plus au face-à-face du soignant et du soigné, mais dans celui d'une pathologie, en tant que processus organique identifié, et d'un savoir nosologique fondé sur l'examen clinique. Au xvıre siècle, l'observation ne suit aucun protocole particulier; elle est improvisée, empirique et se cantonne à un repérage de surface.

On l'a dit, l'essentiel du savoir hippocratique repose sur la prise en charge du patient en tant que personne malade. Mais cette approche n'est pas aussi réductrice qu'on pourrait le croire. Les conceptions classiques amènent ainsi les praticiens à adopter une vision globale de la maladie : elle implique à la fois un moment de faiblesse et de détresse pour le sujet (il a besoin du secours d'autrui, médecin, proche, serviteur, etc.), et une transformation plus ou moins profonde des paramètres de son existence (ses habitudes sont parasitées par la maladie, son quotidien devient anormal). Aussi, Louis XIV est traité *en roi* quand il est malade et il est toujours soigné en tant que personne royale, même si la plupart des remèdes employés semblent tout à fait communs. Les médecins ne sont d'ailleurs jamais allés jusqu'à prétendre que le Roi-Soleil était d'une nature vraiment différente à celle des autres hommes. La croyance en la supériorité symbolique du sang royal ne s'opposait en rien à leur désir de saigner un souverain souvent migraineux car vorace160. Résistance hors du commun ou non, sur le plan physiologique, le monarque ne différait guère de la plupart de ses sujets. Il bénéficiait aussi, en tant que roi, d'un faible degré de consanguinité par rapport à plusieurs de ses prédécesseurs et de ses contemporains. C'est surtout l'idée qu'il se faisait de sa fonction qui l'a contraint à limiter ses plaintes.

Or, pour intervenir « efficacement », le médecin doit essayer de savoir comment se sent le patient. Pour ce faire, il doit l'interroger en tenant compte de son refus éventuel d'avouer ses indispositions. L'archiatre doit alors user de persuasion pour amener le patient à dire ce qu'il ressent avec ses propres mots et les incertitudes qu'ils recouvrent¹⁶¹. L'un des enjeux de ce face-à-face est de détecter une éventuelle dissimulation de la part d'un malade souhaitant se garantir de traitements trop contraignants. Ces effets de résistance à la maladie (on nie la douleur ou la gravité du mal) et à la posture de « sujet malade » (on refuse la prise en charge médicale) sont tout à fait communs. Chez le jeune Louis XIV, cette attitude fuyante correspond à un idéal de vie méprisant les petites nécessités du corps en privilégiant l'illustration héroïque de soi. Cette option est contradictoire aux conseils prudents des médecins et au modèle courtois qui encourage l'économie de l'effort physique¹⁶². Car le rôle des archiatres est aussi d'apprendre à leur patient à se soucier de sa santé et de son corps pour mieux protéger sa vie.

Cet apprentissage d'un souci de soi sanitaire implique un dispositif de surveillance et de protection. En un sens, les médecins du roi servent de garde-fou au souverain lui-même en lui rappelant, si besoin est, qu'il doit se ménager et penser à sa santé. Si elle représente pour eux la valeur ultime (la santé, c'est la vérité), il n'est pas du tout sûr qu'il en soit de même pour celui qui se fait appeler par les poètes « l'Hercule françois ». Louis respecte un autre type de normes que celui des traités médicaux, et son mode de vie, destiné à impressionner ses sujets, s'accorde assez mal avec la retenue exigée par les régimes qu'on lui conseille. C'est à cet endroit qu'intervient l'art de la persuasion médicale, les archiatres employant un éventail de moyens destinés à amener le roi à changer sa manière de vivre. Il faut à la fois rassurer le souverain tout en l'avertissant de façon ferme. Il faut lui faire croire que les remèdes sont efficaces mais que pris trop tard ou avec maladresse, ils s'avéreront inutiles. Il faut lui laisser penser que les ordonnances de ses humbles médecins ne sont que des incitations respectueuses... tout en lui rappelant qu'en cas d'aggravation du mal, sa vie se retrouvera entre les mains d'autrui, comme en 1658. Il faut enfin lui laisser croire qu'il est plus résistant que les autres même si une attaque de goutte rend indispensable l'usage de la roulette. Les officiers de santé jouent donc un rôle considérable dans la construction de l'image personnelle du corps et de la santé du monarque. Par le reflet qu'ils en renvoient, grâce à leurs discours et au *Journal*, ils orientent aussi cette image en direction de ce qu'ils estiment être le bon moyen de se préserver de la maladie, à savoir une forme de modération et de souci du corps tout deux tributaires de l'éminent archiatre.

Cette configuration qui articule santé et vérité, vie et pouvoir, implique un rapport de force multiforme qui n'a pas échappé aux contemporains eux-mêmes : « Il n'est point d'art plus souverain que la médecine; elle ordonne avec autorité tout ce qu'il lui plaît, et menace de mort ceux qui refusent d'obéir à ses ordonnances. Tous les malades sont ses sujets, et tous ceux qui veulent vivre reconnoissent son pouvoir et révèrent ses ordres. »163 De façon presque banale, on souligne depuis les temps bibliques la situation de dépendance des rois à l'égard de leurs médecins « pour raison de santé »¹⁶⁴. Pour certains auteurs, cette position attribue aux hommes de l'art attachés au service des plus grands la qualité de « ministres de la santé »¹⁶⁵, c'est-à-dire un statut social. une autorité et un rayonnement comparables aux autres grands commis de l'État. La différence réside toutefois dans le domaine de compétence et dans le type de relation entretenue avec le souverain : contrairement aux ministres qui dépendent du monarque et qui font appliquer ses décisions, les archiatres influent surtout sur la vie du prince, et non sur celle de la population du royaume, sujet sur lequel ils ne semblent être jamais consultés. En soignant les deux corps du roi en un seul – sans toutefois renier les fondements de leur pratique –, ils tentent d'imposer à leur patient tout un jeu de contraintes qui paraît contradictoire avec son statut de maître absolu, intouchable et, selon la théorie, uniquement responsable devant Dieu.

De là, trois types de rapports de force se mettent en place : le premier est le parler-vrai du médecin – avec les précautions d'usage –, qui tente d'imposer au patient une vérité parfois gênante ou des critiques sur sa manière de vivre ; le second est l'application de remèdes et de traitements s'opposant, de façon plus ou moins fréquente, à la volonté du malade en raison de ses réticences personnelles ou d'une situation dans laquelle il n'est plus en mesure de prendre une décision ; le troisième est la possibilité d'ériger certains épisodes pathologiques en moments historiques (le médecin entend y parvenir en faisant de sa trace écrite une archive qui entérine les rapports de force évoqués précédemment).

Il faut bien reconnaître que les allusions à cette liberté de parole sont peu nombreuses. Si elles ont laissé leur marque dans les sources, c'est dans les moments de frictions entre, d'un côté, la logique médicale du souci de soi et de la protection de sa santé et, d'un autre côté, une attitude royale jugée parfois désinvolte par les archiatres. Voir la dernière critique adressée au roi par un Vallot ne craignant plus la colère de son employeur :

« Mr Valot [sic] qui vient de mourir premier Medecin du Roy lui a dit peu de jours avant sa mort qu'il estoit obligé en son honneur et en sa conscience et comme son sujet et son premier Medecin de lui dire que s'il ne changeoit de façon de vivre qu'il couroit fortune de ne pas vivre age d'homme, à quoi le Roy repondit qu'il se soucioit peu de vivre longtemps, s'il ne vivoit avec plaisir. »¹⁶⁶

Au-delà de cette liberté de ton qu'il ne faut pas exagérer non plus, la contrainte essentielle concerne les traitements : 1) dans l'accès au corps du roi (on le palpe, on le frotte, on l'opère à vif, on pratique sur lui des saignées et des lavements, on observe toutes les parties de son anatomie) ; 2) dans l'emploi de remèdes redoutés pour leurs effets indésirables. Louis XIV a toujours redouté le recours à ces traitements douloureux et, à chaque fois, il ne les a autorisés que par défaut, lors d'une maladie grave ou d'un regain de persuasion du médecin ou de l'un de ses proches, comme en avril 1701¹⁶⁷. Sourches a rapporté l'un de ces moments où le souverain migraineux n'a d'autre choix que de se soumettre à la saignée :

« Le 4 au matin, le Roi, qui se sentoit d'un mal de tête depuis trois jours, après s'être fait faire la barbe, vit entrer Fagon, son premier médecin, auquel il demanda quel remède il y avoit pour le guérir de son mal ; Fagon, lequel le persécutoit depuis deux jours pour se faire saigner, lui répondit qu'il n'y avoit point d'autre remède que la saignée ; ainsi le Roi prit son parti de se faire saigner sur-le-champ, et, quand on vint pour être à son lever, tout le monde fut fort surpris d'apprendre qu'il avoit été saigné. »¹⁶⁸

On constate que le roi pouvait résister un temps aux solutions proposées par ses médecins, le prolongement des symptômes le poussant souvent à leur obéir. Or, ces effets de résistance sont coordonnés (pour ne pas dire proportionnels) au rapport de force établi, Louis refusant parfois de reconnaître qu'il court un risque ou, plus radicalement, qu'il est malade. En avril 1698, il refuse tout net une saignée que lui conseille Fagon pour achever sa guérison d'un érésipèle et d'une attaque de goutte¹⁶⁹. Dans bien d'autres cas, il n'a dû tenir aucun compte des recommandations de ses officiers de santé lorsqu'il y voyait trop d'inconvénients. Ainsi, les traite-

ments faisaient l'objet d'une négociation destinée à trouver un juste équilibre entre la protection de la santé du malade et le respect de ses devoirs de monarque. Les quelques lignes qui suivent sont très révélatrices des difficultés entourant ce compromis improbable :

« Enfin, le roi étant engagé en son voyage de Flandres, on ne peut pas exprimer la peine qu'il a prise durant une si fâcheuse campagne, et la fatigue qu'il a soufferte, non seulement dans la marche, mais dans ses logements qui ont été très incommodes, et, quoique le cheval fût très désavantageux et contraire à son mal [Louis XIV souffre de gonorrhée], S.M. n'a jamais voulu être dans son carrosse. Cependant, j'étais dans une inquiétude continuelle, voyant qu'il n'y avait aucune apparence de lui faire des remèdes, S. M. me remettant à un autre temps, et m'assurant qu'elle ne se résoudrait jamais à faire aucune chose pour son mal, qu'elle n'eût achevé ses desseins, et qu'elle ne fût en un lieu de repos ; qu'elle aimait mieux mourir ou demeurer toute sa vie dans son incommodité que de perdre de si belles occasions [...]. »¹⁷⁰

Cette situation de refus est très embarrassante pour un médecin dont la carrière dépend de la santé du roi. En même temps, le texte rapporte la volonté du malade de faire fi de la mise en garde de l'archiatre tout en dédouanant ce dernier de toute accusation d'incompétence en cas de problème. Car, même si Louis refuse de se surveiller, son premier médecin demeure responsable pour lui, sauf cas exceptionnel¹⁷¹. En effet, nombreux sont les cas où les souverains ont molesté leur personnel soignant en raison d'un échec sur leur personne ou sur celle de leurs proches¹⁷². D'un certain point de vue, les nécessités de la cour et le statut de roi mettaient le souverain à l'abri d'un pouvoir médical dont l'étendue était très imprécise. Cette stratégie de la résistance (par le refus ou le retardement) opposée aux ordonnances et

aux sollicitations des médecins rappelle aussi qu'on continuait à se méfier des grimoires de ces spécialistes...

Toute acceptation d'un régime ou d'un remède éprouvant passe pour une victoire dont le praticien peut se féliciter même s'il est difficile de savoir si c'est la « sagesse » du roi ou son propre pouvoir de persuasion dont il se félicite. En 1653, Vallot se prend à louer Louis XIV en soulignant ses qualités d'âme et en particulier sa docilité à son égard : « En quoi l'on a sujet d'admirer la grandeur de son âme et la patience extraordinaire de ce prince, accompagnées d'une volonté admirable : m'avant accordé de se priver de toutes les sortes d'aliments que je croirais être contraires à son mal; qu'il ne mangerait que ce que je lui ordonnerais, et se coucherait un peu plus tôt et plus régulièrement qu'à l'ordinaire. »¹⁷³ Si l'auteur se laisse aller à cette sobre jubilation, c'est qu'il se réfugie dans la dimension confortable d'un compte rendu confidentiel.

Par l'association du regard, des jeux d'écriture et d'un régime de vérité tiré du discours médical, les médecins ont tenté de protéger le monarque par l'intermédiaire d'un pouvoir multiforme n'interdisant ni les résistances ni les silences, si nombreux dans un Journal finalement bien lacunaire. Le maintien en équilibre d'une santé exposée à mille risques donnait toute sa légitimité à la série des contraintes que Louis devait supporter pour être conseillé, rassuré, protégé ou soigné. Avec l'âge, une bonne partie des résistances se sont dissipées et les médecins ont pu s'imposer plus facilement. On a souligné l'importance du rapport personnel qui s'est noué entre Louis et son personnel soignant : il est au cœur de la relation de confiance, d'espérance, de complicité et peut-être d'amitié entre le patient et son médecin, il est aussi au cœur d'une pratique d'accompagnement du malade et d'un travail d'écriture sans véritable équivalent dans le domaine historique ou scientifique.

On s'interrogera, en conclusion, sur l'étendue et les limites du pouvoir médical exercé, à la cour, par des archiatres au destin parfois singulier. Si leur fonction les amenait parfois à décider à la place de leur patient, celui-ci ne se résignait pas pour autant à incarner le « bon malade » des traités contemporains ou de certains passages du Journal. Aux remèdes et aux régimes ordonnés par les représentants du savoir médical, le roi pouvait opposer des intentions avant tout conformes à l'absolutisme personnel, à ses nécessités ou à ses clichés. Parmi eux, signalons le souci de la gloire (en partie justifié par la matrice du « roi de guerre ») et celui, concomitant, de la distinction maximale à l'égard des courtisans et des Grands. À partir de cette contradiction entre les différents modèles disponibles (l'art du « bien vivre », l'héroïsme monarchique, le néo-stoïcisme chrétien, etc.), s'est construit, au fil du temps, un équilibre instable que les situations de crise mettaient un peu entre parenthèses.

L'un des objectifs des auteurs du Journal de santé était d'atténuer les dissonances occasionnées par l'opposition entre souci de soi et mépris du corps. Au travers de ces pages, les médecins ont eu la possibilité de rationaliser, de façon plus ou moins habile et plus ou moins probante, le vécu pathologique du roi en lui donnant un cadre et un sens. Et ils n'ont pas hésité à transformer leur registre en mémoire personnel taisant, au passage, nombre d'échecs, de refus et de marques d'indifférence. D'où la jubilation discrète des auteurs lorsque Louis devait se résoudre enfin aux lavements, aux saignées et aux médications improbables. D'où aussi cette méticulosité lorsqu'il s'agissait de décrire des excrétions royales bien inconvenantes : l'enregistrement de ce type d'observation participait autant du diagnostic hippocratique qu'il transformait le corps du prince en une machine d'opéra révélant enfin ses ressorts cachés. Ce qui se présentait au départ comme un simple document de travail s'est métamorphosé bientôt en un procèsverbal des victoires de Louis XIV sur la souffrance et la maladie. En misant sur la renommée future du souverain, les rédacteurs prenaient le soin de défendre et d'illustrer la pratique médicale devant le tribunal de l'histoire en l'expurgeant de ses tâtonnements, de ses incertitudes et de ses impasses. Mais les silences du texte laissaient aussi entrevoir un rapport de force amplifié lors des grandes maladies, les médecins ayant alors le privilège, mais aussi la lourde tâche, de prolonger et, plus exceptionnellement, de sauver la vie du roi et de participer à l'écriture de la légende monarchique.

CHAPITRE 5

Une alimentation et un régime de vie au-dessus du commun

Une étude consacrée au régime alimentaire n'est vraiment utile que si elle opte pour une approche globale situant les pratiques nutritionnelles dans un mode de vie, une catégorie sociale ou un contexte bien défini. Cet acte quotidien, pour les plus chanceux, ne peut être détaché d'un rituel, d'implications économiques et d'une symbolique propre aux aliments et aux repas. À cet égard, notre approche de l'alimentation de Louis XIV ne se limitera pas à un relevé des produits, fruits, légumes, plats et boissons qui ont été servis au roi et à un calcul des équivalences caloriques¹. Dans la mesure où sa santé constitue le sujet de cette enquête, on privilégiera la mise en évidence d'un équilibre entre les exigences tacites de la fonction royale, un appétit parfois déraisonnable et le verdict des médecins. Par ailleurs, et la chose est complémentaire, on verra à quel point les goûts du souverain en matière de mets ou de desserts ont eu un impact direct sur son état de santé. De leur côté, les médecins ont joué leur rôle de prévention contre les abus du monarque.

LES DÉSORDRES DE LA TABLE

La tradition veut que Louis XIV ait été un gros mangeur dès sa plus tendre enfance². Ses archiatres n'avaient pas un avis différent³. La Palatine était effrayée par ce qu'il pouvait ingurgiter : « J'ai vu souvent le roi manger quatre pleines assiettes de soupes diverses, un faisan entier, une perdrix, une grande assiette de salade, deux grandes tranches de jambon, du mouton au jus et à l'ail, une assiette de pâtisserie, et puis encore du fruit et des œufs durs, »4 Pour certains, cet appétit démesuré allait de pair avec son désir de conquête, son orgueil ou sa passion des grandeurs. Cette lecture psychologique tend à la confusion entre les exigences de la supériorité sociale (la table d'un roi est forcément plus riche que celle d'un hobereau de province) et les effets pervers d'une pathologie dont Louis a longtemps souffert, à savoir le ver solitaire. Ces deux facteurs interdisent de porter un jugement trop rapide sur des quantités qui sont moins vérifiables qu'on ne le pense. Différentes sources nous permettent toutefois de reconstituer le régime du souverain.

À son lever, le roi dispose d'eau fraîche, de pain et de vin⁵. D'après Saint-Simon, il en prenait quotidiennement avant de remplacer ce « petit déjeuner » par deux tasses de sauge et de véronique avec l'apparition des migraines⁶. De toute façon, la mode n'était pas au déjeuner sucré que l'on connaît aujourd'hui, il s'agissait surtout de se désaltérer⁷. Il est fait mention, dans les *Estats de la Chambre aux deniers*, d'un « bouillon du dejeun » dont on ne sait pas grand-chose sinon sa composition : un vieux chapon, une pièce de veau, de mouton et quatre livres de bœuf. Mais il concerne surtout les dernières années du règne.

Il n'y a pas d'horaire précis pour les repas, pas plus que de lieu fixe au château : n'importe quel salon peut faire office de salle à manger dès lors qu'on y dresse la table après avoir retiré une partie du mobilier⁸. Le soir, le souper peut avoir lieu très tard, aux environs de onze heures⁹. L'influence hispanique à la cour s'est d'ailleurs traduite par la mode de la médianoche, collation prise le samedi après minuit, après un jour maigre, un peu avant d'aller se coucher. Bien sûr, lors des déplacements, de certaines fêtes ou d'une campagne militaire, ce schéma se complique et s'adapte aux circonstances.

Le principal repas de la journée met à disposition un maximum de victuailles. Les menus qui nous sont parvenus peuvent surprendre par la quantité et la diversité des mets proposés au roi et à ses commensaux. Ils font toujours la distinction entre les jours gras et les jours maigres, ce que Louis a toujours observé avec exactitude¹⁰. Pour le menu du pain, *l'Estat* de 1670¹¹ fait mention de sept douzaines plus deux, soit quatre-vingt-six unités dont on ne connaît pas le poids total. S'y ajoutent trois setiers de vin. Mais ce chiffre vaut pour la table du souverain et ses seize officiers du gobelet, ce qui réduit considérablement la portion individuelle.

C'est au niveau des plats composant le dîner que l'impression d'excès se fait plus forte. En voici un exemple¹²:

Menus pour les jours gras

Menus pour les jours maigres

Dîner

Potages
2 chapons vieux
pour potages de santé
4 perdrix aux choux
Petits potages
6 pigeonneaux ou 6 cailles
un petit potage de crêtes
et de béatilles
Entrées
1 quartier de veau

Dîner

Potages
1 centaine d'écrevisses
1 carpe de pied
1 potage de lait
Petits potages
2 tortues
1 petit potage aux herbes
Entrées
1 brochet
4 barbues ou 4 truites de pieds

et une pièce de veau au four
12 pigeonneaux pour tourte

Petites entrées
6 poulets fricassés
3 perdrix en hachis

Rôt
1 chapper gras ou 2 paillée

1 chapon gras ou 2 paillés
6 poulets
2 estoudeaux
(jeunes chapons)
1 faisan
6 perdreaux
8 pigeons
4 tourtes

Souper

Potager
2 chapons vieux
12 pigeonneaux de volière
1 chapon pour panade
Assiettes d'entrées
8 pigeons
2 pièces de veau
Rôt

1 chapon gras ou 2 paillés 2 estoudeaux 6 poulets 1 faisan 8 pigeons 4 tourtes Assiette
3 perches
4 soles moyennes à la sauce
Rôt
2 grands saumons
6 grandes soles

Souper

Potages
2 carpes de pied
2 doigts pour un potage de poisson
1 potage aux herbes
Assiettes d'entrées
1 brochet de pied et demi
3 perches
Rôt
Demi grand saumon
1 grande carpe

Plusieurs remarques s'imposent. Tout d'abord, l'impression de démesure doit être nuancée à l'examen des menus destinés à la table des premiers valets de chambre, soit un total de treize personnes : 6 livres de bœuf, 7 pièces de mouton, 4 de veau, 2 chapons, 2 dindons, 16 pigeons, 1chapon gras, 6 gelinottes, 2 estoudeaux, 2 lapins et 3 poulets, etc. Si la quantité de nourriture préparée pour Louis XIV a de quoi surprendre, il reste à savoir combien de personnes prenaient place à ses côtés pour les repas au grand couvert, au moins dans la comptabilité de sa maison. Tout semble indiquer que les aristocrates se nourrissaient habituellement de grandes quantités de nourriture. Or,

leurs domestiques les plus privilégiés jouissent du même traitement, comme l'avait bien montré P. Couperie à partir de l'exemple de Mazarin¹⁴. Les pages du cardinal consommaient, d'après les calculs effectués, l'équivalent de sept à huit mille calories. Son Éminence se contentait, à son souper, d'un potage de deux pigeons, d'un chapon gras, d'un poulet en ragoût, d'un morceau de veau et de deux pièces de rôti. Pourtant, là encore, il nous manque le nombre des personnes participant à ces repas dont les menus ont été conservés. Pour la table du roi, il en va de même.

L'*Estat* de 1694 livre de précieuses informations sur le prix de revient de l'alimentation quotidienne lors des jours gras :

Le roi¹⁵: 236 l. 16 s. 6 d. (jours maigres : 283 l. 19 s. 6 d.) Le grand-maître des cérémonies¹⁶ : 82 l. 10 s. 4. (jours maigres : 116 l. 6 d.)

Le chambellan¹⁷: 64 l. Les aumôniers¹⁸: 23 l. 6 s.

Les valets de chambre par quartier¹⁹: 13 l.

La table royale dépasse de trois fois le montant de celle du grand-maître des cérémonies et de neuf fois celle des aumôniers. La différence est encore plus nette lorsqu'on évalue la part du souverain dans l'ensemble de la dépense, soit un tiers du total. Mais le problème du nombre des convives présents et de la quantité des restes destinés aux domestiques demeure. L'augmentation du montant total lors des jours maigres est liée au prix très élevé du poisson, véritable aliment de luxe comme le confirment les indications contenues dans cet *Estat*. Un grand brochet coûte 15 livres, un grand saumon la somme importante de 34 livres alors qu'une centaine d'écrevisses atteignent timidement les 50 sols. La carpe de pied vaut une livre, mais il en faut quatre pour une seule truite²⁰. Parallèlement, la viande et la volaille

coûtent moins cher: 20 sols les quatre livres de bœuf, de veau ou de mouton.

Mais les incertitudes sont légion pour différentes raisons. Tout d'abord, on sait peu de choses sur la préparation des plats et l'on ignore la quantité de sauce et de condiments employés alors que la cuisine du Grand Siècle substitue la graisse et les herbes aux épices²¹. On ne sait rien de l'état de conservation et de fraîcheur des aliments: une volaille peu appétissante ou trop cuite pouvait toujours être laissée dans l'assiette. Par ailleurs, toute évaluation semble vouée à l'échec dans la mesure où les quantités réellement consommées sont inconnues. Que restait-il à l'issue de ces festins? Le type de service supposait déjà que la totalité ne soit pas consommée puisque chacun se servait selon son appétit. Les gros mangeurs pouvaient être rassasiés mais le gaspillage ne tenait sûrement pas de la simple erreur de calcul.

Un autre facteur doit être retenu, en dehors de tout anachronisme, celui de la quantité jugée « normale » à l'époque²². Il ne faut pas négliger l'impact des périodes de carême réduisant de facon nette l'apport calorifique. Mais cet élément ne suffit toujours pas à expliquer la somptuosité du régime des membres de la haute société, pas plus que les affirmations de certains traités médicaux attribuant aux esprits féconds un besoin de nourriture supérieur aux personnes normales²³. Quand il cite des exemples de menus tirés de maisons aux noms prestigieux, Massialot indique, sur le ton de l'évidence, qu'il fait référence à des tables princières et que ses lecteurs plus modestes dépenseront beaucoup moins²⁴. Il est normal qu'au repas d'un Grand on multiplie les mets pour honorer les invités et faire étalage de sa munificence sinon de son « bon goût »²⁵. C'est un signe extérieur de richesse que renforce encore l'usage d'une vaisselle d'or ou d'argent.

La composition des menus mérite d'être examinée. Les viandes blanches, comme le veau, sont préférées aux viandes rouges, celles-ci étant le plus souvent servies en ragoût ou bouillies, sans doute pour les ramollir. L'agneau n'apparaît pas, contrairement au mouton, La volaille est très présente à l'exception du canard, du dindon. Le lapin est rare, peu consommé à cette époque ; il passe plutôt pour un animal nuisible, même s'il fait l'ordinaire des valets de chambre. Pas de trace du gros gibier de chasse non plus comme le sanglier, le marcassin ou le chevreuil²⁶. Les poissons sont à l'honneur lors des jours maigres, et semblent boudés le reste du temps. Ceux d'eau douce ont le plus de succès, comme les carpes, saumons, brochets et perches. Les crustacées sont bien rares, ce qui correspond peut-être au goût personnel du roi en la matière. Nulle mention de coquillages dans *l'Estat* étudié alors que d'autres documents attestent leur consommation. En effet, les marchés de pourvoierie contiennent la liste des produits achetés auprès d'un pourvoyeur fournissant la Maison du roi. Leur contenu est beaucoup plus exhaustif que celui des Estats quoique leur destination finale ne soit pas évoquée. Dans l'exemple retenu²⁷, l'agneau est touiours absent alors qu'il est fait mention de viandes beaucoup plus variées que dans les menus cités précédemment : tétine de vache, langue de bœuf fumée, foie de veau, chevreau, rognons de bélier, cane, oie et oison, alouette. Il en va de même pour les produits de la mer comme les moules, le homard et les poissons (baleine, marsouin, congre, turbot, dorade, thon, maquereau, rouget, bar, etc.). Escargots, grenouilles et tortues (ces dernières en potage) sont bien présents.

Les boissons et les desserts ne figurent pas dans ces listes. On a vu plus haut que le vin du roi était partagé avec les officiers du gobelet. À ce sujet, tous les témoignages concordent pour dire que Louis XIV était d'une

grande sobriété : « [...] il estoit enemy du vin et des liqueurs fortes, car il ne beuvoit que trois fois à ses repas, un tiers de vin de Bourgone [sic] et deux tiers d'eau, toujours à la glace, tant l'esté que l'hivert. »²⁸ Primi Visconti décrit le même désintérêt pour la boisson au cours des repas, même quand ceux-ci sont copieux²⁹. Ezéchiel Spanheim retient pour sa part qu'« on l'a toujours vu reiglé dans son manger et dans sa boisson. »³⁰ Le récit de Saint-Simon pour les dernières décennies du règne est beaucoup plus précis en la matière quoiqu'il se trompe à un endroit :

« Il ne buvoit depuis longues années, au lieu du meilleur vin de Champagne, dont il avoit uniquement usé toute sa vie, que du vin de Bourgogne avec la moitié d'eau, si vieux qu'il en étoit usé. Il disoit quelquefois, en riant, qu'il y avoit souvent des seigneurs étrangers bien attrapés à vouloir goûter du vin de sa bouche. Jamais il n'en avoit bu de pur en aucun temps, ni usé de nulle sorte de liqueurs, non pas même de thé, café, ni chocolat³¹. [...] souvent entre ses repas et toujours se mettant au lit, des verres d'eau avec un peu d'eau de fleurs d'orange qui tenoient chopine, et toujours à la glace en tout temps. »³²

La sobriété du Roi-Soleil a quelque peu impressionné ses contemporains. Mais le duc la sous-estime pourtant puisqu'il semble que Louis n'ait commencé à boire de l'alcool que de façon tardive³³. Chantelou rapporte à ce propos un échange éclairant entre le Bernin et Vallot : « Durant que le Roi a été à table, M. le premier médecin discourant avec le Cavalier lui a dit, sur ce qu'il a remarqué sur ce que Sa Majesté trempait fort son vin, qu'il ne lui en avait fait boire qu'à dix-huit ans, à cause qu'aux jeunes gens, dont le foie est tendre, de leur en faire boire plus tôt, cela le leur dessèche trop. »³⁴ Il est normal que l'archiatre donne une explication médicale à l'usage du monarque en matière de boisson. Cela corrobore d'ailleurs l'impression d'« équilibre » qu'il évoque

un peu rapidement dans le *Journal de santé* en louant l'« exactitude [qu']il observe dans son vivre pour ne boire que fort peu de vin, fort trempé, ne manger que des viandes de bon suc, et éviter toutes celles qui pourraient par trop l'échauffer ou le dessécher [...]. »³⁵ Il semble en effet que Louis XIV ait été un grand amateur d'eau fraîche. Il en relevait parfois le goût avec quelques gouttes de l'eau de fleurs d'oranger qui était confectionnée à l'Orangerie de Versailles.

Les desserts sont la grande inconnue des repas quotidiens du roi. Les indications précises manquent, sauf lorsque les abus provoquent des indispositions dont rend immédiatement compte le premier médecin. Son goût pour les fruits, surtout les figues, les fraises et les oranges du Portugal, est connu. Les premières sont mentionnées par Saint-Simon et par Fagon alors que ce dernier rend compte d'une observation pour le moins singulière de Félix³⁶. On pouvait manger ces fruits avec du pain³⁷. Les oranges sont très prisées à cette époque³⁸ et constituent un cadeau de choix pour les amateurs³⁹. Bien présentes au château, elles ne manquent pas à la table du monarque dès le début de son règne⁴⁰. Louis XIV avait un autre péché mignon : les fruits confits, que l'on appelait alors « confitures sèches » par opposition aux « confitures liquides », à savoir la marmelade. Son goût pour ce dessert évidemment très sucré conduira même certains auteurs, à vrai dire mal renseignés, à y associer le déclenchement de la maladie de Calais⁴¹

L'alimentation du roi a-t-elle évolué au cours des années ? Tout l'indique pour les dernières décennies, à commencer par la pléthore de salades et de bouillons consommés à chaque repas. Là encore, le duc fait office de témoin privilégié : « Toute l'année, il mangeoit à souper une quantité prodigieuse de salade. Ses potages, dont il mangeoit soir et matin de plusieurs, et en quan-

tité de chacun sans préjudice du reste [...]. »⁴² Pourquoi une telle consommation de soupes ? La réponse est peut-être à rechercher dans la composition des menus plus tardifs. Dans celui de 1691, par exemple, figurent des mets absents au cours des décennies précédentes : chapon haché, perdrix en hachis, tourtes à la braise, poulardes dépecées... La charcuterie se fait plus présente grâce aux saucisses et aux boudins blancs. Tous ces plats nécessitent une manducation limitée, comme les biscuits trempés dans du vin.

Indépendamment des régimes dont on reparlera plus bas. l'état de la dentition du roi a dû obliger les cuisiniers à revoir leur menu en proposant au souverain de quoi le rassasier sans difficulté. Cette évolution s'est sans doute produite aux alentours de 1685, pendant la fistule naso-palatine. Quasiment dépourvu de dents⁴³, Louis XIV a été contraint de renoncer à un certain nombre de plats. La prolifération des hachis et autres préparations faciles à mâcher n'était pas sans poser de problèmes, ce que le chevalier Lagrange-Chancel a parfaitement résumé dans son portrait : « ... la bouche desgarnie de dens, qui lui tomberent quasi touttes, environ sa quarantième année, soit à cause de la quantité de confitures qu'il mangeoit à la fin de ses repas ou à ses colations [...]. »44 On ne trouve qu'une seule allusion à l'effet des sucreries sur la dentition du roi dans le Journal de santé⁴⁵.

Malgré ce handicap, Louis XIV ne semble pas avoir renoncé aux festins. Indépendamment des facteurs purement pathologiques qui seront abordés ultérieurement, on doit retenir que la mise à disposition puis l'absorption d'une grande quantité de nourriture relevait d'une forme de distinction à la fois par le goût et par la mise en scène de l'acte de nutrition. Une maison opulente se doit d'honorer ses invités avec plus de nourriture qu'il n'en faut pour contenter les personnes pré-

sentes. C'est aussi une manière d'ignorer le principe de proportionnalité de la dépense par rapport à l'effet produit. Feinte ou spontanée, cette manière d'aligner les plats relève d'une mode somptuaire. Madame de Sévigné s'en étonnait déjà en son temps⁴⁶.

Cette nourriture sert aussi d'élément décoratif lors des grandes fêtes. En l'occurrence, celles des années 1660 sont les plus représentatives. Jean-Marie Apostolidès a bien expliqué la fonction du surplus dans le déroulement des festivités de 1668⁴⁷. La théâtralisation de l'abondance alimentaire transformait le roi en magicien et rappelait qu'il était le distributeur d'une manne s'obtenant à force de révérences courtisanes. Bien sûr. toutes ces pâtisseries accumulées et disposées avec art n'étaient pas destinées à être consommées dans leur intégralité, comme pour les menus gargantuesques du monarque. Elles témoignaient en faveur du statut royal de créditeur universel. Le souverain est forcément riche. donc il doit le montrer en régalant ses commensaux par le spectacle de l'opulence, sans regarder à la dépense. C'est une forme de distinction reposant sur un mode de consommation ostentatoire où les yeux jouent un rôle plus important que la bouche et le ventre.

Si les aristocrates et le roi chargent leur table de mets raffinés, c'est aussi pour conjurer symboliquement une hantise de la pénurie, problème récurrent à une époque où les famines sont fréquentes dans les campagnes. Cette oscillation perpétuelle entre ripaille et jeûne forcé, pour reprendre la séduisante expression de Stephen Mennell, se traduit par une réaction psychologique poussant les individus à accumuler un maximum de nourriture sans se soucier d'une adéquation parfaite entre les réserves et des besoins difficiles à évaluer⁴⁸. Mais cette attitude à l'égard de l'alimentation ne vise pas seulement à compenser le manque réel ou supposé de nourriture puisque les Grands en engloutissent et en

gaspillent plus que de raison. Cet excès chronique ne peut pas être simplement rattaché à une sensation de faim qui serait plus forte, même dictée par un habitus particulier, ou à des conditions d'existence plus rudes qu'aujourd'hui⁴⁹. Si les obèses sont peu nombreux dans la peinture du temps (uniquement par convention?), il ne faut pas oublier les ravages de la goutte, du tænia et des coliques néphrétiques, pathologies typiques des gros mangeurs⁵⁰. Le cas de Louis XIV est là pour le rappeler.

En outre, la position du roi au cœur d'un système où le moindre de ses faits et gestes est observé lui impose d'avoir de l'appétit en public. D'une part, pour faire bonne figure lors des réceptions et dîners protocolaires, d'autre part, pour attester de sa bonne santé. Le sens commun associe la perte d'appétit à un état pathologique, aussi, un roi gourmet qui, subitement, se contenterait de repas frugaux éveillerait les soupçons⁵¹. Si la modération et la sobriété sont des vertus immémoriales, elles peuvent apparaître aussi comme des symptômes inquiétants.

C'est sans doute ce qui a encouragé le roi à se déplacer à Paris, le 30 janvier 1687. Rétabli depuis peu de sa fistule, Louis XIV fait l'aller-retour jusqu'à la capitale dans la même journée pour assister à des cérémonies données à l'Hôtel de Ville⁵². Le point culminant de ce déplacement exceptionnel est un festin présidé par le souverain en présence de nombreux invités⁵³. Une médaille a été frappée pour célébrer l'événement⁵⁴. Aux pieds de Louis XIV assis sur son trône, l'allégorie de la capitale dépose sur une petite table un plateau chargé de fruits. Louis avance sa main en guise d'acceptation. Cette offrande de nourriture scelle une nouvelle fois les liens unissant le roi et la population de sa bonne ville, d'où la légende : REGIS ET POPULI AMOR MUTUUS. Si, pour les festivités de 1664 et 1668, Apostolidès pouvait reconnaître une « mise en s-Cène » louisquatorzienne assimilant les victuailles au corps symbolique du roi (« Mangez, ceci est mon corps »), en 1687, la situation a totalement changé. L'invité doit alors faire un effort pour manger en public tout en conservant les apparences. Il doit prouver qu'il a conservé son fameux appétit s'il veut donner l'assurance d'une parfaite guérison. Le temps de l'utilisation politique de l'abondance de nourriture est bel et bien révolu.

LA RÉCURRENCE DES PATHOLOGIES LIÉES À L'ALIMENTATION

Tous ces désordres de la table, mêlant exigences de la vie de cour et gourmandise personnelle, deviennent beaucoup plus évidents à l'examen des pathologies dont Louis XIV a souvent et longtemps souffert. Les plus nombreuses sont les flux de ventre (en 1653, le roi en souffre pendant huit mois⁵⁵) et autres dysenteries plus ou moins bien identifiées, avec les indigestions, vapeurs et autres maux bénins, comme le hoquet⁵⁶.

Indépendamment de la petite vérole de 1647, le Journal de santé s'ouvre, en 1652, sur le récit « d'un léger flux de ventre »57. Il est suivi peu après par une « tension de ventre » causée par une consommation excessive de fruits, sans que leur nature soit précisée⁵⁸. L'année suivante, Louis est atteint de dysenterie, ce que le médecin associe volontiers à l'alimentation déséquilibrée du souverain, abusant de « breuvages sucrés et artificiels, particulièrement de limonades, et pour avoir trop mangé des oranges de Portugal »59. En août 1657, Vallot hésite dans son explication d'un nouveau flux de ventre entre l'effet de « mauvaises eaux » et d'une grande quantité de fruits⁶⁰. Au cours de ces années, il semble que le roi ait commencé à souffrir de sa gourmandise en matière de fruits et de boisson, même s'il est évident de souligner que les causes reconnues diffèrent sans doute des causes réelles. Les mauvaises conditions de conservation des produits frais, surtout en été, ne doivent pas être minimisées.

Les archiatres, de par leur fonction, devaient surveiller de près l'alimentation du roi. Ils étaient donc bien placés pour savoir ce que Louis XIV consommait au quotidien. À l'occasion des indigestions, les rédacteurs du Journal ont soigneusement indiqué quels aliments ils soupconnaient. Ainsi, en 1679, une série de vapeurs se déclare après des excès de légumes bien présents dans les selles de Louis : « Ce fut une pure indigestion, à laquelle le jour maigre précédent avait donné occasion. par une grande quantité de légumes et particulièrement de pois, qui nous paraissaient encore tout entiers dans les selles, aussi bien que beaucoup de gros morceaux d'artichauts tout indigestes [...]. »61 Cette courte citation nous inspire trois réflexions : 1) une partie des pathologies alimentaires s'explique peut-être par le fait que le roi a du mal à mâcher; 2) il peut y avoir une relation entre son goût pour les pois et autres légumes (avariés pour certains ?) et une partie de ses problèmes intestinaux; 3) enfin, les périodes de maigre sont peutêtre plus propices à de telles indigestions (le roi compensant l'absence de viande par des légumes et du poisson en grande quantité).

La première hypothèse peut se vérifier grâce au témoignage du chevalier de Lagrange-Chancel : « Ses doigts, qu'il trempoit dans chaque plat, tenant un morceau de pain au bout, luy servoint de fourchettes et quasi point du couteaux, ce qui obligeoit ses médecins, Fagon et Dodart, de le purger chaque mois pour luy desgager l'estomac. »⁶² La technique utilisée par Louis pour saisir sa nourriture multipliait les gros morceaux mal découpés (il n'utilise pas de fourchette à l'exemple de sa mère⁶³) et d'autant plus difficiles à digérer qu'ils étaient peu mâchés. On a déjà abordé ses problèmes de

dentition. Le récit des médecins et leurs descriptions des selles royales confirment cette analyse, surtout pour les dernières années du *Journal*⁶⁴. En juillet 1710, Fagon décrit une « grande selle rouge avec de la viande mal digérée »⁶⁵. Le mois suivant, l'archiatre rend compte d'une selle à la puanteur quasi cadavéreuse « qui se faisait sentir davantage à mesure que l'amas de viande de gibier, entassée sans pain et sans presque être mâchée, qui avait croupi longtemps, se remuait pour se vider. »⁶⁶

La deuxième hypothèse trouve aussi confirmation dans le compte rendu de la santé du souverain. Les excès de salade, celle-ci fort appréciée du roi qu'elle se compose de concombre, de laitue ou de « petites herbes »⁶⁷, pouvaient se terminer par un « dévoiement » comme lors du siège de Lille en mai 167068. Les allusions aux petits pois, mets de choix à cette époque et fort à la mode à la cour⁶⁹, reviennent souvent. On les retrouve aussi dans les selles70. Ils sont associés aux retours des vapeurs avec d'autres aliments dont le souverain raffole incontestablement. Ainsi, durant l'été 1706, le médecin écrit : « [...] beaucoup de petits pois, tant en potage qu'en ragoûts, et ce qu'on appelle des vents faits avec du blanc d'œuf et du sucre très cuit [les meringues], dont S. M. mange trop, empêchant que les fraises qu'elle mangeait à son fruit, n'aidassent son ventre à s'ouvrir [...] le roi eut des vapeurs, des étourdissements et des nonchalances [...]. »71 Madame de Maintenon n'avait pas un avis bien différent⁷².

Lorsque le roi fait maigre, il reporte son appétit sur les mets caractéristiques de la pratique, notamment les légumes et le poisson⁷³. Il était personnellement attaché à la stricte observance des interdits⁷⁴. Cet usage n'était pas sans conséquences sur la royale digestion. Le 5 avril 1696, Louis XIV est purgé après s'être plaint d'avoir un « ventre fort gonflé, comme cela devait être, ayant passé ce temps à Marly, où elle [Sa Majesté] avait mangé

beaucoup de légumes et de poissons avec toutes sortes de sauces propres à faire une grande fermentation dans le ventre [...]. »⁷⁵ Des vapeurs se déclarent quelques jours après, suite à la dégustation d'un esturgeon à Meudon⁷⁶. Le 21 août 1702, il se rend dix fois à la selle à cause des huîtres, des sardines et des « salerins » (des anchois) dévorés les deux jours de maigre précédents⁷⁷. Sardines salées et esturgeons sont une nouvelle fois mis en cause durant le mois d'octobre 1705⁷⁸.

Ce déséquilibre permanent a été pour beaucoup dans la succession des flux de ventre, colites, indigestions et autres vapeurs dont le roi a souffert toute sa vie. Il pourrait être à l'origine de la gangrène finale par le biais de sa goutte et de son diabète. Ce fut en tout cas l'opinion des témoins qui ont incriminé une alimentation sans doute trop riche en sucre⁷⁹. Le maréchal de Villars a rapporté les circonstances précédant la dernière maladie du monarque. Refusant les lavements prescrits par son médecin, Louis a préféré une solution de rechange : la consommation d'aliments laxatifs. à savoir des figues avec de l'eau : « ... le roi s'opiniâtrant à n'en point prendre, la dispute finit par conseiller au roi de commencer ses repas par manger des figues et boire ensuite un verre d'eau. Le roi mangeoit quelquefois jusqu'à quinze, et le maréchal de Villars, qui assistoit presque toujours à son dîner, [...] lui dit plusieurs fois qu'en mangeant une si grande quantité de figues et buvant après un verre d'eau Sa Majesté faisoit des épreuves d'une bonté d'estomac auxquelles peu de gens voudroient s'exposer. »80 Le récit de Saint-Simon corrobore parfaitement cette description en la complétant :

« À la fin, ces fruits pris après son potage lui noyèrent l'estomac, en émoussèrent les digestifs, [...]. Tant d'eau et tant de fruits, sans être corrigés par rien de spiritueux, tournèrent son sang en gangrène, à force d'en diminuer les esprits, et de l'appauvrir par ces sueurs forcées des nuits, et furent cause

de sa mort, comme on le reconnut à l'ouverture de son corps. Les parties s'en trouvèrent toutes si belles et si saines, qu'il y eut lieu de juger qu'il auroit passé le siècle de sa vie. Son estomac surtout étonna, et ses boyaux, par leur volume et leur étendue au double de l'ordinaire, d'où lui vint d'être si grand mangeur et si égal. »⁸¹

Jean Buvat donne le chiffre ahurissant de quarante figues avalées avec trois grands verres d'eau au dîner du 21 août 1715⁸². Pour Pierre Narbonne, c'est plutôt l'alcool qui serait à l'origine de la gangrène du roi, en plus des figues à la glace⁸³.

La gangrène sénile de Louis XIV a pu être accélérée par un régime destiné à faciliter son transit intestinal par l'absorption de fruits très sucrés alors que sa pathologie impliquait qu'au contraire les médecins lui interdisent ce type de dessert. Mais les principes du discours médical – comme l'aveuglement des archiatres? – sont les seuls vrais coupables. Ici, le remède semble avoir été pire que le mal. L'événement montre aussi la difficulté des médecins à jouer leur rôle dans la prévention contre les risques liés à un appétit excessif et quelque peu désordonné.

DES RÉGIMES DIFFICILES À SUIVRE

Le régime occupe une place centrale dans la médecine hippocratique⁸⁴. Il est à la fois un gage d'équilibre entre les humeurs (définition de la bonne santé), un mode de vie prudent (gage de longévité) et une forme de modération et de sagesse ancestrale du corps. De nombreux traités médicaux ont abordé la question du régime diététique et, de surcroît, celle d'un art de vivre destiné à entretenir un corps soumis à bien des contraintes. Rappelons une fois encore que le sang passait pour être le produit de la coction de la nourriture.

Les aliments étaient donc tenus pour responsables de nombreuses maladies alors que les plantes pouvaient redonner la santé selon la médecine des simples. La sobriété devait garantir ses adeptes de toutes les pathologies entraînées par un déséquilibre du comportement alimentaire⁸⁵. Elle participait aussi des lieux communs d'un art de régner tenant plus du fantasme que de la réalité : « La moderation dans le boire et le manger, est toûjours digne de loüange : les bons conseils reconnoissent l'abstinence pour leur mere ; et un Prince qui ne mange que quand la necessité l'y oblige, n'a pas grand'peine à moderer sa colere, ni à garder sa chasteté. »⁸⁶ Il était donc d'usage de louer, à distance, la frugalité des repas louisquatorziens.

Mais cette modération ne met pas le roi à l'abri des traitements spécifiques aux problèmes de digestion. Les lavements et les purgations sous forme de bouillons se succèdent, page après page, dans le Journal de santé. L'importance accordée à ce type de remède relève, une fois de plus, des fondements physiologiques de la médecine classique. Si les maladies découlent d'humeurs mal réparties ou présentes dans le corps en quantité excessive, leur circulation doit être facilitée et la Nature aidée par le biais d'interventions simples. Un clystère à la rhubarbe est censé nettoyer le bas-ventre d'un patient atteint d'indigestion alors qu'un bouillon purgatif, à base de manne, de casse ou de séné, fera le même effet au niveau de l'estomac et du tube digestif. En rétablissant une circulation normale des humeurs et des matières, on permet au malade de retrouver un équilibre rompu par la pathologie. Se purger, recevoir un lavement ou être saigné, c'est aider le corps à se débarrasser lui-même de substances pathogènes. C'est aussi prévenir les flux de ventre, les vapeurs et les maladies connexes.

Innombrables sont les traitements de ce type infligés au roi au cours de son existence. Vallot les a consignés avec un soin tout particulier. Huile d'amandes douces, miel violat, électuaire lénitif, manne, feuilles de séné, crème de tartre, eau de rose, graines de lin ou de psyllium, mauve et guimauve sont les ingrédients les plus communs. Parfois, le procédé change avec le type de maladie, le médecin se faisant un point d'honneur à varier la composition sous prétexte d'adapter le traitement aux circonstances⁸⁷. Parfois, une saignée peut préparer le corps du roi à l'administration de plusieurs lavements consécutifs⁸⁸. En 1671, le bouillon comporte un morceau de veau bien cuit, de la chicorée, de l'oseille, de la laitue et des tranches de citron. Le séné n'est pas oublié : on l'a laissé macéré dans de l'eau et du ius d'orange (sans doute pour atténuer son goût amer). Résultat : le souverain rejette de la bile, des sérosités et quelques glaires89.

La prévention des problèmes de digestion comprend aussi une sélection des boissons. Si Louis XIV n'était pas accoutumé à boire d'une façon immodérée, la question de savoir s'il valait mieux pour lui d'user de bourgogne ou de champagne a véritablement défrayé la chronique à la surprise des étrangers⁹⁰. Si la querelle a fait couler beaucoup d'encre⁹¹, on oublie souvent que le modèle royal a joué son rôle en faveur du parti bourguignon. Comme pour le quinquina, la cour et le roi en particulier ont servi de repères. On a peu de renseignement sur l'origine du vin consommé à Versailles. Sa provenance ne semble pas avoir eu d'importance pour les médecins jusqu'à la première prise de quinquina dans du bourgogne, en 168692. Mais c'est surtout au moment du passage de témoin entre Daquin et Fagon que cette question est devenue cruciale. En 1693, alors qu'il s'interroge sur le tempérament de son patient, l'archiatre accuse son prédécesseur d'avoir continué à donner du vin de Champagne à un homme sujet à la mélancolie et aux vapeurs :

« Et il est étonnant [...] [qu']il n'ait pas tâché d'obtenir, pendant sa vie, que le roi voulût bien quitter l'usage du vin de Champagne, qui s'aigrit très aisément parce qu'il a plus de tartre et moins d'esprit que celui de Bourgogne, et que, par conséquent, il soutient et augmente l'aigreur de l'humeur mélancolique et ses effets. [...] Le mauvais pain et le mélange de vin de Champagne, que le roi buvait à ses heures de repas, en prenant le quinquina dans celui de Bourgogne, ont beaucoup contribué aux fréquents retours de la fièvre, aux chaleurs, aux démangeaisons et aux inquiétudes qui incommodaient S. M. [...].»⁹³

On saisit sans mal l'objectif de Fagon : ôter tout crédit à son ancien rival en reliant les principaux maux chroniques de Louis XIV à un choix peu judicieux en matière de boisson. Pourtant, cette condamnation des effets du champagne sur le roi va plus loin. Avec l'apparition de la goutte et sa douloureuse récurrence, Fagon trouve une raison supplémentaire d'interdire au souverain de déguster son vin préféré :

« Sur la fin de ce mouvement de goutte, dont la douleur et l'incommodité avaient mieux persuadé le roi que toutes les raisons que j'avais souvent eu l'honneur de lui représenter pour l'engager à quitter le vin de Champagne et à boire du vin vieux de Bourgogne, il se résolut de vaincre la peine que lui faisait le goût, et d'essayer s'il s'y pourrait accoutumer. » 94

La goutte permet au médecin de faire triompher son point de vue à la table du monarque (le 16 octobre 1695, selon Dangeau⁹⁵) donc à la cour⁹⁶ même si les exceptions existent⁹⁷. Le discours médical suivra la voie en déconseillant formellement aux podagres l'usage du cru champenois⁹⁸. L'exemple royal est à suivre pour qui veut rester en bonne santé et, dans son ouvrage dédié à un « grand prince » facile à identifier, Lasson, un méde-

cin champenois, expose au lecteur le bon usage des boissons : « On a oublié de marquer qu'on avoit apprit que ce Souverain buvoit peu de vin, qu'il y mettoit beaucoup d'eau, et avec cela, l'un et l'autre toûjours à la glace, et qu'il preferoit le vin de Bourgogne à celuy de Champagne. » P Les poètes n'ont d'autre source d'inspiration que le modèle royal. Si les libelles et autres pièces de circonstance se multiplient à l'occasion du débat, il en est certaines qui ne manquent pas de prendre le parti de la santé du roi :

« Veille toujours, aimable Tonne, Veille à fortifier la Royale santé, Afin que sous LOUIS la France en sûreté, Puisse dompter enfin les fureurs de Bellone.

Ainsi, d'une commune voix, Ton vin qu'en ses côteaux la Bourgogne voit naître, Des vins les plus fameux soit reconnu le maître, Utile aux jours du Prince et digne de son choix. »¹⁰⁰

Même si l'usage du vin n'est pas incriminé en temps normal, on a vu plus haut que les attaques de goutte avaient obligé le souverain à refréner sa passion pour les vins doux comme le muscat de Rivesaltes ou le rossolis, une sorte de ratafia à base de vin d'Alicante et proche de l'hypocras¹⁰¹. Il est cependant vrai que ce breuvage faisait de surcroît office de digestif¹⁰². Pour ce qui est de l'eau pure, la qualité de celle qui est servie à Versailles avait fait l'objet d'une analyse chimique par l'Académie des Sciences et les médecins n'ont pas oublié d'en conseiller l'usage. Au départ, elle était jugée bonne contre les vapeurs, en complément ou en compensation des bains de chambre et de rivière.

Les eaux minérales quant à elles (Forges, Myon, Encausse, etc.) étaient jugées trop fortes pour la constitution du souverain : « Ayant exactement reconnu qu'en toutes les occasions que j'ai voulu faire prendre des eaux minérales et artificielles au roi, qu'elles ne lui ont pas réussi [...], i'ai pris la résolution de ne plus les proposer de quelque nature qu'elles puissent être, et, au lieu desdites eaux, j'ai eu recours à celles de rivière ou de fontaine, lui en faisant prendre tous les matins, en sortant du lit, un grand verre. »103 Daquin n'aura pas d'autre avis que celui de son prédécesseur. Il considère lui aussi que Louis a besoin de se rafraîchir, soit par un bouillon prévu à cet effet (l'ébullition purifie l'eau), soit par un verre d'eau lorsque les conditions matérielles le permettent. En effet, lors des déplacements du roi sur le front, il arrive que l'eau de bonne qualité vienne à manquer. C'est ce qui s'est produit en mai 1672, lors du fameux passage du Rhin: «il recommença à boire, à son réveil, un verre d'eau de fontaine, qui se trouva très bonne, là où il était campé, et, dans les autres lieux où elle était mauvaise, il reprit ses bouillons à l'ordinaire. »104 L'usage s'est poursuivi après la fin de la campagne jusqu'à ce que les vapeurs aient disparu.

On ne peut s'empêcher de penser que, de façon implicite, les médecins jugeaient insuffisante la quantité d'eau bue quotidiennement par Louis XIV. C'est peutêtre ce qui les a poussés à multiplier les conseils dans ce sens. En 1676, la raison invoquée est un sang « qui pétillait par le retour des affaires et du printemps » ; en 1680, l'eau remplace la purgation dont Louis ne veut pas entendre parler, puis la saignée qui le guette et qui le contraint à un petit régime. En 1688 encore, à l'occasion d'une poussée de fièvre paludéenne. Daquin expérimente une forme de traitement jusqu'alors inconnue dans l'histoire des remèdes proposés au souverain : « Le lendemain 16 [juin], sur le midi, il ressentit un peu de froid aux extrémités : il tremblota, bâilla, et fut assez altéré pour boire six fois, deux d'eau tiède dans le froid, puis deux de tempérée dans la fin du froid, et deux de fort froide dans le commencement du chaud, qui commença à s'allumer sur les deux heures après midi; et nous y ajoutâmes un peu d'eau de fleur d'orangers, à cause des vapeurs [...]. »¹⁰⁵ On reconnaît sans mal une application de la « médecine des contraires », l'archiatre pensant réguler la température du corps par celle de l'eau consommée. Dans le même ordre d'idées, il faut rappeler que Louis XIV avait l'habitude de boire « à la glace », c'est-à-dire avec un glaçon ou en ayant laissé rafraîchir la bouteille dans un seau à glace¹⁰⁶.

Le rôle des archiatres devient plus délicat lorsqu'il s'agit de régler l'alimentation du monarque en cas de pathologie nécessitant une réduction des quantités voire une diète à part entière, ce qui reste plus exceptionnel. Pour autant, tout ne dépend pas de la maladie et notamment de sa relation avec la nourriture elle-même Certains traitements supposent aussi des régimes adaptés, à l'exemple du quinquina¹⁰⁷. À une époque où mourir de faim n'est pas rare, les médecins craignent d'affaiblir le malade en supprimant toute nourriture. En quelque sorte, la saignée fait office de substitut à la diète, jugée encore plus dangereuse puisque le sang est considéré comme le produit de la transformation finale des aliments ingérés. On ne s'étonnera donc pas de trouver si peu de mentions de diète malgré l'importance des pathologies liées aux excès de table 108. Pourtant, les tentatives de limitation draconienne de la ration quotidienne du roi ont été réelles quoique peu nombreuses si l'on considère la fréquence de certains de ses maux.

Alors que Louis souffre d'une petite fièvre en janvier 1653, Vallot obtient de lui une « petite abstinence » de nourriture suivie d'un lavement¹⁰⁹. Lors de la grande maladie de Calais, les étapes de la convalescence sont marquées par l'évolution du régime. Le 18 juillet 1658, Vallot écrit à Mazarin pour l'informer de la situation : le jour précédent, le jeune roi a pris, à six heures du matin, un bouillon rafraîchissant préparé avec un poulet

et quantité d'herbes (sans doute des légumes verts). À midi, le bouillon est accompagné de tranches de pain. À quatre heures, nouvelle prise de bouillon avant le dîner du soir, entre sept et huit heures : « Il estoit sept ou huict, ie luv av donné deux œufs frais avec un verre de son eau duquel il na pris quenviron la moitié et n'avoit beu auparavant et toute la Journée que environ un demi verre d'eau. »110 Un mois après, la nature semble avoir repris ses droits et le médecin s'inquiète d'un appétit « un peu extraordinaire » qui témoigne malgré tout d'un rétablissement complet¹¹¹. À l'occasion de sa « rougeole » de 1663, le roi semble avoir suivi une diète assez brève puisqu'il recommence à manger des « viandes solides » dès le 5 juin¹¹². Pour la fistule, Daquin est un peu moins avare de renseignements, notamment sur l'alimentation donnée après la Grande opération : « Il vécut d'un régime fort exact, s'abstenant de tout aliment solide, à la réserve d'une légère taille de pain dans son bouillon, le matin et le soir. »113 Le 2 décembre, indique Sourches, « comme la santé du Roi alloit de mieux en mieux, il commença à manger un peu de viande et même à boire du vin, les chirurgiens l'ayant ainsi ordonné, quoique Sa Majesté voulût encore différer quelque temps. »114 Il a fallu attendre la fin de la suppuration de la plaie pour revenir à des aliments plus consistants: potage au pigeon, chapon bouilli, poulet gras rôti pour le déjeuner, œufs brouillés dans du bouillon pour le souper¹¹⁵. C'est l'occasion rêvée pour le médecin de tenter d'imposer un régime plus strict : « Je me suis servi de l'occasion de tant d'incommodités pour faire connaître au roi qu'elles venaient toutes d'une humeur aduste et mélancolique, et que S. M. avait à corriger, dans son régime de vie, l'usage fréquent des ragoûts, où le sel et le poivre dominaient par trop, et qui remplissent les veines d'humeurs de cette nature. » 116 Cette description est en tout point confirmée par le palais (trop délicat ?) de la Palatine qui adresse le même reproche à la gastronomie versaillaise¹¹⁷.

La question se pose à nouveau au moment des attaques de lithiase, Fagon ayant le bon sens d'augmenter la boisson du roi en insistant pour diminuer la quantité de sel dans les mets proposés au souverain : « Cet accès de néphrétique a enfin déterminé le roi à vouloir bien boire de l'eau d'infusion à froid de graine de lin, pour en user seule et avec son vin, et d'en boire tous les jours trois verres le matin ; et de plus, il a ordonné, comme je le demandais il y a longtemps, qu'on diminuât le sel dans tout ce qu'il mangeait, de façon qu'il n'y eût plus d'excès. »¹¹⁸

Liées à des excès de table comme à des contrariétés en tout genre, les vapeurs sont propices à de petits régimes souvent couronnés de succès. Un jour de juin 1705, Louis XIV se limite à n'avaler qu'un bouillon additionné d'une seule tranche de pain 119. À Meudon, en 1708, les excès déchaînent les pesanteurs de tête et se soldent par un régime qui est pourtant loin de s'apparenter à une diète draconienne. Louis mange gras le vendredi en raison de son état de fatigue mais « voulut bien qu'on ne lui servît à dîner que des croûtes, un potage aux pigeons, et trois poulets rôtis; le soir, du bouillon pour y mettre du pain, et point de viandes. » Le lendemain, le repas est identique et, précise Fagon, le souverain mangea quatre ailes, le blanc et une cuisse des trois poulets servis! Le soir, c'est le même bouillon suivi de quelques biscuits. Le surlendemain, « il ne mangea point d'entrées, et se contenta des quatre ailes, des blancs, et de la cuisse des poulets. » Présentées comme réduites, ces quantités ne doivent pas étonner outre mesure car elles correspondent à l'appétit d'un individu qui se doit aussi de conserver les apparences pour ne pas trop inquiéter ses courtisans. Elles se retrouvent à l'identique lors des périodes de fièvre¹²⁰. Il faut vraiment que l'appétit du roi soit coupé par une sensation de nausée (liée par exemple aux coliques néphrétiques) pour que son repas se réduise à sa plus simple expression : « S'étant mis ensuite à table avec la même persévérance de sueur, il se trouva sans appétit, ne mangea point de potage, mais deux œufs à la coque seulement, et une pèche au sucre fondu comme un sirop par le jus des pèches, le tout à contre cœur. »¹²¹

Lors des indispositions liées à la nourriture, la réduction des quantités semble aller de soi. Après le grand flux de ventre de 1653, Vallot note soigneusement dans son registre-journal que « S. M. s'est empêchée huit mois entiers de manger ni fruits crûs, ni salades, ni aucune viande de dure digestion; sinon qu'elle a été obligée quelquefois de manger des viandes froides aux haltes où elle ne pouvait pas avoir, comme devant, les officiers de la bouche. »122 En 1680, le régime est qualifié de « très grand » par Daquin qui précise que le roi « se contenta de deux œufs frais pour son dîner, et d'un peu de rôtie¹²³ au vin et au sucre, n'ayant jamais voulu prendre un bouillon gras à cause du jour maigre. Le roi se tint en repos durant tout le jour, prit un peu de rôtie sur les six heures, réitéra son lavement à dix, et mangea seulement du potage après minuit. »124 Fagon n'aura pas d'autre réponse face à l'indigestion de son patient en octobre 1701: « A midi, on lui servit un bouillon, fait avec un coulis de pain bouilli dans de l'eau, avec un peu de sel, des clous de girofle et du cerfeuil, dans lequel on délava deux jaunes d'œufs cuits dans leurs coques, et le roi y ajouta du pain coupé ce qu'il voulut. [...] sur les quatre heures, se trouvant un peu languissant, je lui proposai de prendre une petite rôtie, avec deux ou trois cuillérées de vin d'Alicante, dont étant remis en meilleur état, vers les cinq heures, il se leva et passa chez Madame de Maintenon ; il en revint à neuf heures et demie manger un potage, comme celui du matin, et par dessus une rôtie dans du vin d'Alicante. »¹²⁵ On voit ainsi se dessiner le modèle de régime ordonné par les médecins : œufs, bouillon et pain grillé trempé dans du vin d'Espagne. La seule inconnue, et non des moindres, est la durée du régime, l'appétit du malade, son goût de l'exercice¹²⁶ et les nécessités de la vie de cour interférant sans cesse avec ce type de traitement.

Les médecins avaient pleinement conscience de cette réalité. Il est sans doute plus délicat de soigner un roi que n'importe quel autre malade, y compris pour les pathologies liées à l'alimentation. À plusieurs reprises, les premiers médecins ont pointé du doigt les grands repas pris en compagnie des souverains anglais réfugiés à Saint-Germain. C'est le cas à Fontainebleau en 1703 en raison de «l'excessive fermentation qu'excite la grande diversité des aliments d'un haut goût très composé. »¹²⁷ Fagon va même jusqu'à accuser nommément les personnes royales d'être à l'origine des embarras gastriques de Louis XIV : « Le roi et la reine d'Angleterre avant engagé le roi, par l'occasion des grands repas, à manger davantage et plus de ragoûts, la nuit du samedi au dimanche, 28 du mois [de septembre 1704], il se releva trois fois, et le lendemain et les jours suivants, il fut dix fois à la garde-robe. »128 Les séjours à Fontainebleau¹²⁹, Marly et Meudon étaient tout autant redoutés pour les excès auxquels ils donnaient lieu¹³⁰.

La vie de cour a ses nécessités et les courtisans veillent eux-mêmes à les faire respecter en donnant leur avis sur les régimes suivis par le monarque. L'exemple le plus révélateur est sans nul doute celui de l'année 1705. Alors que l'archiatre limite les agapes du roi à quelques potages et quelques morceaux de poulets, il n'oublie pas de préciser que ce régime « aurait été beaucoup trop nourrissant pour un autre, et que les courtisans trouvaient épuisant pour le roi. »¹³¹ Cette double remarque est révélatrice de la volonté d'adaptation du

régime à la constitution du souverain comme de la difficulté à y parvenir en raison des impératifs curiaux. Le médecin ne s'y trompe pas : « Depuis que la fièvre a cessé, j'ai consenti, pour satisfaire au murmure des goulus de la cour, que le roi ait recommencé à boire du vin à dîner seulement, et qu'il mangeât le soir de la viande, et à dîner quelques entrées sans ragoûts, qu'on ne saurait pourtant s'empêcher de lui présenter pour faire sa cour mal à propos. » 132

On a vu plus haut que le mode de consommation du roi relevait autant des caractéristiques de son appétit, y compris dans ses désordres pathologiques (tænia, diabète, etc.), que de l'attitude qu'il devait avoir face à la nourriture. La phrase de Fagon sous-entend une contradiction entre la logique diététique (la réduction des quantités consommées pour le bien d'un patient difficile à rassasier) et l'exigence cérémonielle (le roi doit dîner au grand couvert pour être vu de tous et pour que les courtisans soient visibles). L'année suivante, le praticien étaie discrètement son raisonnement en exposant un cas de figure similaire : « Peu de temps après, il sentit l'angoisse de l'estomac diminuer; mais la tête, quoique moins ébranlée, demeurant toujours prête à tourner, je priai S. M. de ne point souper et de se coucher de bonne heure. Elle se retira et se coucha à dix heures et demie, et avant dormi toute la nuit tranquillement, contre la prophétie des courtisans, elle se trouva beaucoup mieux à son réveil. »133 Si la diète était mal vue, elle l'était d'autant plus pour un homme comme Louis XIV. Mais, encore une fois, il est délicat d'attribuer aux courtisans plus de bienveillance qu'il n'est permis. La diète a dû moins les inquiéter qu'une suppression du souper et des divertissements qui suivaient habituellement. Les critiques de Fagon étaient peut-être dirigées contre les officiers de bouche qui, par excès de zèle, n'entendaient pas diminuer les portions présentées au monarque.

Les derniers repas du roi ont attiré l'attention des témoins en raison de leur caractère exceptionnel. Comme on pouvait s'y attendre, l'évolution de la santé de Louis est rendue lisible, aux yeux des courtisans, par la variation de son appétit et du contenu de son assiette. Le 18 juin 1715, il aurait dit à ses commensaux : « Si je continue de manger d'aussi bon appétit que je fais présentement, je ferai perdre quantité d'Anglais, qui ont fait de grosses gageures que je dois mourir le 1^{er} jour de septembre prochain. »¹³⁴ Pourtant, des signes avant-coureurs laissaient volontiers présager le pire : « Ouoiqu'il ne soit pas encore temps de parler de l'état de la santé du Roi, on la voyoit décliner sensiblement, et son appétit, qui étoit fort grand et toujours égal, très considérablement diminué. »135 Après avoir essuyé l'affront des paris sur son espérance de vie, il laisse transparaître son émotion et sa diminution physique : « On vit qu'il fit ce qu'il put pour manger et pour montrer qu'il mangeoit avec appétit : mais on remarquoit en même temps que les morceaux lui croissoient à la bouche. Cette bagatelle ne laissa pas d'augmenter la circonspection de la cour, surtout de ceux qui, par leur position, avoient lieu d'y être plus attentifs que les autres. »¹³⁶ Avec la perte d'appétit disparaît un peu du charisme du roi-glouton et de sa faculté à se plier aux exigences de la cour. C'est un signe important qui ne laisse personne indifférent¹³⁷ et qui inaugure la longue série des diminutions physiques d'un homme qui ne peut plus être à la hauteur de sa réputation.

Le 10 août, le grand couvert est mis pour un souper des plus brefs. Le 12, « il alla souper en public avec les princes dans son appartement, il demeura peu de temps a table ny mangea, presque point, et dit en se levant a M. de Livry premier Me d'hôtel et a M. Fagon je nay rien trouvé de bon en tout ce qu'on a servi il faut que j'aye un grand dégoût [...]. »¹³⁸ Le 14, les repas, même frugaux, ne sont

plus à la portée du vieil homme ressentant, parmi les premiers symptômes de sa gangrène, une soif dévorante. Un bouillon pris le matin, un peu de panade¹³⁹ pour le dîner, au souper, de la panade et de la gelée, voilà à quoi se limite l'alimentation de Louis, « tout autre nourriture luy étant devenue insupportable »140. À ce moment, le souper n'est que « pure cérémonie », la boisson remplaçant tout le reste. Le lendemain, un léger mieux se traduit par le retour éphémère de l'appétit : quelques petits ragoûts lui sont servis à la satisfaction apparente de l'assistance. Pour autant, le lendemain, la panade et la gelée font leur retour. Dans un geste assez désespéré et sans effet, le maréchal de Villeroy tente de raviver son appétit « par quelques petits metz extraordinaires pour se fortifier »¹⁴¹. Comme si de rien n'était, la mécanique de la cour ne varie guère et les dîners sont servis à un roi qui n'y touche même pas et qui maigrit à vue d'œil.

On a vu dans les pages précédentes à quel point la fonction rovale, la complexion physique de Louis Dieudonné ainsi que les pratiques somptuaires de l'aristocratie définissaient, par excès, le régime alimentaire du Roi-Soleil. Dans ce cas comme dans d'autres, il était difficile de définir un régime alimentaire fixé une fois pour toutes et susceptible de satisfaire toutes les parties : les archiatres en étaient tout simplement incapables. Or, pour nous, une estimation calorique ou l'ébauche d'un régime adapté à l'âge de l'individu ne seraient pas plus concluantes. La diversité des paramètres rend la chose impossible et rejette toute tentative dans la dimension de l'anachronisme. Les nécessités de la cour entraient forcément en concurrence avec le discours médical et ses conseils de modération. Le goût personnel du souverain pour la nourriture intervenait lui aussi même si le caractère chronique de certaines pathologies, surtout celles ayant des retombées sur sa manière de se restaurer, pouvait interférer.

Louis XIV mangeait beaucoup en partie parce qu'il souffrait du ver solitaire et qu'il était diabétique et, inversement, c'est parce qu'il était roi et qu'il devait multiplier les repas au « grand couvert » qu'il est devenu diabétique, indépendamment d'une origine congénitale du mal. Ainsi, les quantités mises à disposition n'étaient pas proportionnées à la demande brute mais bien l'inverse : c'est parce qu'il y avait beaucoup à manger et que ses repas prenaient une dimension presque eucharistique que le roi s'est forgé un appétit capable de supporter les excès. Le corps s'est adapté à la contrainte pendant que les pathologies induites sont venues imposer une modération salutaire en obligeant le malade à se ménager.

UN CORPS EN EXERCICE

La conception classique de la santé fait la part belle à l'activité physique. Corollaire d'une bonne alimentation, ce type de loisir figure en bonne place dans les traités consacrés au prolongement de la vie ou à l'entretien du corps¹⁴². Dans le cas de Louis XIV, il apparaît avec netteté que cette attention pour les exercices physiques a été très importante et a participé, dès sa plus tendre enfance, d'une éducation correspondant en grande partie au schéma nobiliaire et aux exigences de la supériorité royale. Parce qu'il est noble et qu'il vit au milieu d'une cour cultivant l'art des apparences et de la gestuelle, le roi doit chasser, jouer à la paume et danser, si possible mieux que quiconque. Ces activités s'inscrivent dans la théâtralisation d'un pouvoir contraint de se montrer pour continuer à s'imposer tout en respectant les règles tacites d'une vie passée en public. Or, ce qui est souvent négligé par les historiens, c'est l'impact physique de ces pratiques et, en même temps, leur caractère prophylactique. Joignant l'utile à l'agréable, le souverain se maintient en forme tout en se préparant aux fatigues de la guerre, à l'exemple des autres nobles pratiquant l'équitation¹⁴³. Ce faisant, il acquiert une grâce et une prestance faisant plus tard l'admiration des contemporains¹⁴⁴.

Louis XIV a dansé très tôt dans sa vie. S'il est difficile de fixer une date précise, on sait par ses proches domestiques qu'il s'adonnait à cet exercice avant l'âge de dix ans. En 1647, Marie Dubois, son valet de chambre, indique dans ses mémoires que le petit garçon dont il devait surveiller les journées a pour habitude de danser le matin avant le déjeuner¹⁴⁵. Avec les années, cette passion ne s'est pas démentie, Louis continuant à s'exercer de façon intensive à l'occasion des ballets donnés devant un parterre de Grands¹⁴⁶. Cette activité constitue de fait une performance physique à incidence politique qui n'est pas à minimiser en un temps où la maîtrise de soi passe pour une marque de souveraineté.

Dans son traité De l'instruction de Mgr le Dauphin, La Mothe Le Vayer n'a pas hésité à rappeler que les plus grandes « figures » de l'Antiquité (Thésée, Achille, Pyrrhus, Epaminondas, Scipion, Alexandre...) dansaient 147. Bien sûr, « la [danse] commune est si propre à dresser le corps et à former la grâce, et à relever l'action d'un jeune Prince, qu'on ne doit nullement omettre de lui en faire prendre des leçons [...]. »148 Ces leçons particulières donneront plus tard l'envie au roi de fonder une Académie royale de danse dont les lettres patentes dévoilent une part des objectifs socio-politiques : « l'Art de la Danse [a] toûjours été reconnu l'un des plus honnestes et plus necessaires à former le corps, et lui donner les premières et plus naturelles dispositions à toute sorte d'exercice, et entr'autres à ceux des armes, et par consequent l'un des plus avantageux et plus utiles à notre Noblesse, et autres qui ont l'honneur de Nous approcher [...]. »¹⁴⁹ Ce n'est pas un hasard si cette création coïncide avec le début du règne personnel et d'une nouvelle instrumentalisation de la cour. La domestication des Grands passait aussi par les gestes et les postures en musique lors de ballets dansés avec une certaine gravité¹⁵⁰.

En plus de former le corps¹⁵¹ – beaucoup trouvaient que le roi avait de belles jambes¹⁵² –, la danse est aussi une manière de montrer que l'on est en bonne santé. Le cas se présente en 1658, quelques semaines après la maladie de Calais : quoi de plus rassurant pour les dames de la cour que de voir le roi danser en forêt de Compiègne ? Vallot en informe Mazarin derechef :

« Le Roy se fortifie tous les Iours et lon ne peut pas croire en le voyant en si bon estat qu'il ayt esté si fort malade que nous lavons veu. Il se divertit beaucoup et fort agreablement. Il a dansé hier et aujourdhuy a la forest apres la chasse du sanglier. Que Vre Eminence ne sinquiete point de [tels] exercices parce que Sa Maiesté le supporte fort bien et sans qu'il y ayt la moindre apparence de rechuttes. » ¹⁵³

La danse passait en effet pour une activité salutaire à petites doses. L'auteur des *Maximes d'éducation* destinées au jeune Louis l'a rappelé : « Elle met bien le corps le rend agile leger et dispost a tous exercices deslie les jambes raffine laureille resiouist l'ame eleve lesprit sousleve la meslancholie ayde a la digestion des mauvaises humeurs et des viandes enfin est salutaire au corps [...]. »¹⁵⁴ Cependant, de trop longues répétitions pouvaient annihiler ces effets positifs. En mai 1651, Vautier craint pour la santé du jeune enfant trop assidu à la danse¹⁵⁵. À la fin du mois de février 1653, Vallot déplore que le roi se soit enrhumé suite à un échauffement provoqué par la répétition du Ballet royal de la Nuit¹⁵⁶.

En parallèle avec la danse, les exercices d'équitation et le jeu de paume ont figuré en bonne place dans la

liste des sports préférés du jeune roi. Peu après son réveil, le petit déjeuner étant avalé, le souverain, âgé de dix ans, « passait dans un grand cabinet, qui est derrière son antichambre, où il faisait ses exercices : il voltigeait, mais d'une légèreté admirable, et faisait mettre son cheval au plus haut point et allait là-dessus comme un oiseau et ne faisait pas plus de bruit, tombant sur la selle, que si l'on y eût posé un oreiller ; après, il faisait des armes et de la pique. »¹⁵⁷ Les *Maximes d'éducation* recommandaient en effet, pour le divertissement du petit garçon, de l'emmener voir monter à cheval, tirer ou courir la bague¹⁵⁸. C'est d'ailleurs dans les broussailles de Versailles qu'il pratiquera nombre de ces courses et autres exercices¹⁵⁹.

Il convenait de préparer très tôt le monarque à endurer les fatigues de la guerre, il fallait « former son corps de bonne heure aux exercices militaires, qui ne peuvent que rendre Sa Majesté beaucoup plus auguste. »¹⁶⁰ Cette attention en faveur du redressement du corps allait de pair avec la conservation de la santé¹⁶¹. C'est en tout cas un argument particulièrement fréquent dans les ouvrages consacrés à l'éducation des princes¹⁶².

Le jeu de paume est celui qui a la plus grande faveur des auteurs. Ils ne trouvent que des avantages à ce sport très en vogue dans les deux derniers siècles de l'Ancien Régime¹⁶³. Une remarquable peinture du château d'Amboise montre ainsi le roi, aux environs de 1650, une raquette et un volant à la main¹⁶⁴. Favorable à la santé¹⁶⁵, la paume « échauffe le corps et les membres, purge les humeurs superfluës et etrangeres, en les faisant évaporer, fortifie les facultez naturelles, éclairicit et réjouït l'esprit [...]. On peut alleguer à ce propos Galien, excellent Medecin, lequel a grandement recommandé par ses écrits le jeu de la petite pille, comme estant les jeux d'exercice le plus convenable qui soit, pour entretenir et garder la santé de l'homme. »¹⁶⁶

Le jeu de mail est d'ailleurs d'autant plus salutaire qu'il a été pratiqué avant tout autre par le jeune prince, déclare l'auteur¹⁶⁷. Après les avoir pratiquées avec assiduité, il ne cessera ces activités sportives qu'avec l'apparition des premières attaques de goutte, c'est-à-dire vers 1685¹⁶⁸.

Il convient de souligner que ces « sports », comme bien d'autres moments de la vie du monarque, se déroulent sous les veux des privilégiés de la cour, voire de toute une foule rassemblée par le roi lui-même. Ce fut le cas les 5 et 6 juin 1662 à l'occasion de la naissance du Dauphin. Le grand carrousel organisé place des Tuileries devant 15 000 spectateurs, devait exposer aux yeux de tous le haut niveau d'adresse et de grâce du souverain. Bien plus qu'une répétition en miniature de la guerre ou qu'un réel apprentissage des qualités nécessaires à un bon soldat, comme le suggère Perrault dans sa relation de la fête169, cette série d'exercices académiques évoque plutôt la supériorité physique du roi sur les Grands qui l'affrontent (Monsieur, Condé, le duc d'Enghien, le duc de Guise, le marquis de Bellefons, etc.). Ainsi, « le Roy y donna encore des preuves incrovables de son adresse, ayant d'abord emporté la Bague après une Course qui le fit admirer d'un chacun, et dont la justesse, la fermeté et la bonne grace étoient encore préférables à l'adresse, dont la Bague fut emportée. »170 « Fermeté et bonne grâce », voilà qui résume parfaitement l'idéal recherché par un roi qui convie ses sujets au spectacle édifiant de l'entretien et de la démonstration de ses aptitudes physiques. S'adressant à son fils dans ses importants Mémoires, Louis XIV est revenu sur l'événement et sur ses incidences :

« Je ne vous dirai pas seulement, comme on dirait à un simple particulier, que les plaisirs honnêtes ne nous ont pas été donnés sans raison par la nature ; qu'ils délassent du travail, fournissant de nouvelles forces pour s'y appliquer, servent à la santé, calment les troubles de l'âme et l'inquiétude des passions, inspirent l'humanité, polissent l'esprit, adoucissent les mœurs, et ôtent à la vertu je ne sais quelle trempe trop aigre, qui la rend quelquefois moins sociable et par conséquent moins utile. »¹⁷¹

Dans une lutte pacifique avec les Grands, le souverain accepte de se soumettre aux règles du jeu tout en se réservant le privilège de la victoire finale. L'entraînement le divertit, le délasse et lui redonne des forces alors que son adresse éclatante réaffirme de fait son autorité sur sa cour et sur son royaume. Plus tard, une médaille insérée dans l'histoire métallique du règne conservera la mémoire de ces deux journées¹⁷².

LES PLAISIRS DE LA CHAIR

Cette question a fait couler autant d'encre qu'elle n'a guère éclairé les historiens sur ce versant de la vie du roi¹⁷³. En effet, si les plus célèbres maîtresses de Louis sont connues par nombre d'indiscrétions, la réalité des plaisirs d'un monarque réputé séduisant nous semble perdue pour toujours. À une exception près, le Journal de santé ne fait jamais allusion à cette thématique et ceci pour une raison simple, c'est que Louis ne semble pas avoir eu de problème particulier dans ce domaine. Si la blennorragie de 1655 implique nécessairement une relation sexuelle, on ignore si le roi était encore vierge avant le rapport qui l'a contaminé. Il va de soi que les lignes de Vallot n'apportent rien de neuf sur la réalité de la situation puisque l'archiatre prétend que l'adolescent n'a jamais eu ce genre de pensée et que son mal ne provient, comme on l'a vu, que d'une « faiblesse des prostates et des vaisseaux spermatiques »¹⁷⁴.

La question de l'activité sexuelle du roi relève aussi de la médecine et des précautions qu'elle incite à prendre. Nombre d'écrits médicaux recommandent en effet d'avoir des relations régulières en raison de leurs effets bienfaisants. Évoquant le plaisir de l'amour physique, Bernardino Ramazzini indique que « si l'on se tient dans de justes bornes, alors il est tres utile : il r'anime les Esprits, et leur donne plus de Vivacité¹⁷⁵. » Les plaisirs de Vénus seraient même excellents pour la circulation du sang en cela qu'ils mettent le corps et l'âme en mouvement¹⁷⁶. L'essentiel étant de ne pas tomber dans la débauche, reconnue par beaucoup de praticomme la cause proche ou lointaine de nombreuses maladies. Il est connu qu'une activité excessive « affoiblit extremement le Cerveau, derobe aux Nerfs, et aux Parties membraneuses [...]. »177 Paré. encore plus dissuasif, parle quant à lui du cas de ces hommes « qui recherchent l'accouplement de façon déraisonnable, à tel point que, parfois, au lieu de semence, ils rejettent une humeur sanguinolente, voire du sang tout pur, ce qui occasionne leur mort. »178 Une fois de plus, l'idéal de modération tient lieu d'objectif et de moven de conserver une bonne santé.

Dans ce cas, le rôle du bon médecin est de soigner les maux vénériens de son patient et, le reste du temps, de l'inciter à tempérer ses ardeurs. Si le *Journal* est resté muet à ce sujet, il n'est pas interdit de penser que Vallot, Daquin ou même Fagon ont pu aborder la question avec leur patient couronné. Un fragment attribué à la Palatine va dans ce sens :

« A la mort d'un des enfants de la Reine, le Roi demanda à son ancien docteur : "D'où vient, monsieur Guéneau [Guénaut], que mes bâtards sont sains et ne meurent pas, tandis que les enfants de la Reine sont tous si délicats, et meurent ? – Sire, répondit Guéneau, c'est qu'on n'a porté chez la Reine que les rinçures du verre." »¹⁷⁹

Si l'on tient l'anecdote pour authentique, on s'étonnera davantage de la liberté de ton du médecin que du contenu « scientifique » de ses propos. Une vieille tradition médicale expliquait la mort prématurée de certains enfants par un coït répété du géniteur et par l'affaiblissement de sa semence¹⁸⁰. En tout cas, cela signifierait que le roi ait eu une activité sexuelle particulièrement intense, au moins aux yeux de son entourage et de ses médecins. Mais, si la chose est vraie, elle ne ferait que confirmer la situation personnelle d'un souverain dont la vie privée prend le pas sur sa réputation, donc sur son aura politique. Il vaut mieux, en d'autres termes, que le roi multiplie les aventures galantes plutôt que la rumeur lui prête une sexualité qu'il n'a pas ou qu'elle mette en doute sa capacité à assurer sa descendance. Louis XIV a pu craindre d'être frappé, comme son père, par les « longues fatigues et l'opiniâtreté d'une longue maladie. »¹⁸¹ C'est peut-être ce qui explique son usage, pour le moins obscur, de « confortatifs qui l'avoient rendu plus content de lui-même »¹⁸².

En même temps, l'accusation de débauche ne peut que nuire à l'image du souverain, comme les Hollandais ont tenté de le faire sur la fin du règne à l'aide de tous les supports médiatiques possibles¹⁸³. Rendu esclave de son désir, comment un roi pourrait-il gouverner sagement? Mais c'est là une problématique qui relève plus volontiers de la compétence du confesseur que de celle du premier médecin.

Toutes ces pratiques destinées à maintenir intactes les forces du roi participent d'un régime de vivre (alimentaire et physique) indissociable d'un dispositif de pouvoir basé sur le corps¹⁸⁴. Sa supériorité politique de fait se doublait d'une supériorité de l'appétit, du goût, de la maîtrise raffinée de ses mouvements, voire du désir, stimulée et maintenue par un entraînement continuel. Au

passage, celui-ci perdait son caractère pratique pour se changer en pur divertissement et entrer dans le régime de vivre *normal* du monarque, c'est-à-dire dans la mécanique de la vie de cour. C'est que tout dans la vie du roi était occasion à mise en scène et à performance physique, aussi bien la consommation de grandes quantités de nourriture que la démonstration publique de sa supériorité, réputée inégalable, en termes d'adresse, de grâce et de vigueur. Repas, ballets, carrousels, chasses (amours?) répétaient comme à l'infini la devise du roi choisie lors des jeux de 1662 : *Nec pluribus impar*¹⁸⁵.

CHAPITRE 6

Un corps et une santé à protéger

Au-delà des clichés attribuant au souverain une santé inaltérable et une résistance exceptionnelle, Louis XIV a bénéficié de nombreuses mesures destinées à protéger et à entretenir sa santé. Même si, a priori, l'idéal masculin et nobiliaire ne semble pas faire bon ménage avec les soins du corps et les mesures d'hygiène, la réalité quotidienne du roi de France semble différente. Dans les faits, il n'y a guère de contradiction entre une éthique de l'abnégation et du mépris de soi et une recherche de bien-être et de propreté. Autrement dit le « roi de guerre » est aussi un prince raffiné et très soucieux de son apparence, du fait même de sa position dans le système curial.

L'examen des mesures de précaution impose aussi de tenir compte de l'environnement représenté par la cour et les palais où elle loge. Chroniquement insalubres, les résidences royales exposent Louis aux inconvénients de la promiscuité et aux maladies contagieuses. D'ailleurs, il y a beaucoup à dire sur le rituel du toucher des écrouelles car si le roi passe pour le lieutenant de Dieu sur Terre, si l'onction le hisse au rang des récipiendaires de la grâce divine par le biais de la thaumaturgie, il redoute le contact de sujets potentiellement contagieux et parfois repoussants. La supériorité supposée du sang

royal (jamais évoquée par les archiatres, on s'en doute) n'inspirait donc pas un sentiment d'invincibilité. De toute façon, les médecins personnels du monarque étaient là pour le lui rappeler.

RÉSIDENCES ROYALES ET ENVIRONNEMENT PATHOGÈNE

On a pour habitude d'étudier les résidences royales sous leur aspect architectural et leur fonction politique. Tel est surtout le cas de Versailles. On néglige pourtant un élément tout aussi important, celui de la salubrité des lieux où la cour se fixe de façon plus ou moins durable. Or, la mise en évidence d'éventuels problèmes de propreté, d'entretien et de conditions d'hébergement du roi est aussi indispensable que compliquée à effectuer. Par exemple, la tolérance aux mauvaises odeurs, au froid ou à l'humidité est une donnée subjective, audelà de l'évolution historique des sensibilités et des modes de vie. Comme ses courtisans. Louis s'est sans doute adapté aux dysfonctionnements sanitaires des châteaux dans lesquels il a vécu. Mais ceci n'exclut pas une recherche de confort tout à fait compatible à un optimum de salubrité. Cette attention en faveur d'un bien-être domestique, indépendamment du luxe, de l'abondance et de la présence de serviteurs, s'illustre en particulier à propos de la qualité de l'air, gage de bonne ou de mauvaise santé du souverain.

La tradition hippocratique se montre très attentive à l'environnement des malades et à ses retombées¹. Ainsi, le choix du lieu de résidence doit répondre à des exigences étrangères aux considérations politiques. Du Chesne, dans son admirable *Pourtraict de la santé*², multiplie ses conseils en matière d'emplacement pour une maison aristocratique ou bourgeoise :

« C'est à dire, que la maison soit située (si c'est en ville) en ruë spacieuse, esloignee d'artisans et du menu peuple, où il y ait et court, et iardin, qui la puissent rendre et bien ouverte de tous costez, et bien aëree. Que si c'est aux champs, la faudra choisir situee sur quelque petit costau, ou sur quelque belle plaine bien descouverte, et dont la veuë soit belle, et de longue estenduë sans estre estouffee ou entouree, ny des monticules, ny de beaucoup de bois, ou de marescages, qui rendent l'air mal sain : que les ouvertures de ladite maison soient du costé du Levant et du Septentrion, s'îl est possible : bref si c'est un homme qui ait les moyens à souhait pour le pouvoir faire, qu'il prenne soin sur toutes choses à se bien et commodément loger, et sur tout qu'il choisisse un lieu bien airé, en tant qu'il aime sa santé, en la prolongation de sa vie. »³

L'air est censé circuler autour du lieu d'habitation, toute promiscuité rendant sa fréquentation dangereuse. En même temps, un bon ensoleillement et une certaine distance d'avec le voisinage sont préconisés. Toutes ces recommandations ne relèvent pas exclusivement du discours médical. On peut s'en convaincre à la lecture d'un document assez exceptionnel, les Observations à faire sur les appartements nécessaires dans le nouveau bastiment du Louvre. Ces pages sont adressées au cavalier Bernin par Colbert (nous sommes en 1664) alors que le grand architecte et sculpteur travaille à la transformation d'une partie du palais. La question du climat est évoquée autant pour ses implications sur l'état de la construction qu'au sujet des désagréments susceptibles d'incommoder les membres de la famille royale. Le ministre attire l'attention de l'artiste sur une série de détails très révélateurs de l'attention accordée au confort du roi :

- « Sur cela, il y a diverses observations générales et particulières à faire. Les générales sont :
- 1° Qu'en France, les hyvers y estant beaucoup plus longs et plus humides qu'en Italie, l'appartement d'hyver doit estre toujours considéré comme devant estre habité depuis le mois

d'octobre jusqu'à la fin de may, c'est-à-dire huit mois, et l'autre quatre.

2° Que dans les maisons royales, le bruit ordinaire des corps de garde des différentes troupes qui servent à la garde des rois, de la multitude incroyable de carrosses et d'allans et venans, ne peut presque pas permettre que les rois et reynes logent sur cette face, encore qu'elle soit double ;

3° Que la raison de la longueur et grande humidité des hyvers oblige ou à exposer les appartemens sains au midy ou au levant, ou au moins à leur donner assez d'ouvertures, afin que, dans les autres expositions du nord ou du couchant, le grand air purge les humidités de l'hyver. »⁴

Le surintendant prend donc le soin de parer à tous les inconvénients liés à l'exposition des grands appartements, y compris aux nuisances sonores⁵. Si l'orientation et le choix de la face où les appartements royaux seront installés ont de l'importance, le ministre insiste de surcroît sur la hauteur de la construction et ses incidences:

« Il est certain que ce rehaussement extraordinaire des murs aura une majesté et grandeur dignes du grand génie qui l'a produit ; mais il seroit nécessaire qu'il pesast luy-mesme, s'il vaudroit mieux jouir d'un si agréable et si grand objet, et souffrir l'incommodité de l'humidité qui demeureroit dans la cour et dans une bonne partie des appartemens, par la rareté plus grande de l'air et du soleil, qui entre plus dans un lieu dont les murs n'ont que 10 t 2/3 palmes romaines⁶ que dans un autre dont les murs en ont 140. [...]

Comme il est certain et indubitable que, sous le climat de Paris, il n'y a rien qui soit si nécessaire dans tous les logemens que l'air et le soleil, tant pour <u>la santé, qui doit toujours estre considérée plus que toute autre chose</u>, que pour éviter une infinité d'autres incommodités que l'humidité produit, il sera peut-estre bien nécessaire d'examiner tous les appartemens et toutes les

chambres en particulier, pour bien connoistre toutes celles qui seront exposées en sorte que le soleil les puisse rendre saines pour la demeure actuelle des personnes royales. »⁷

On ignore quelle fut la réaction du Bernin, s'il y en a eu une, à la lecture d'un tel cahier des charges.

Les sources manquent pour donner une évaluation du confort de l'intérieur des résidences royales, de leur niveau d'humidité ou de leur température ambiante8. Le nombre des cheminées ne nous apprend rien de leur entretien, donc de leur efficacité⁹. De toute manière. le souverain ne restait pas longtemps au même endroit à cause de ses allées et venues en direction du front. On est mieux renseigné sur Versailles grâce, notamment, à la documentation sur les frais d'entretien. Passons sur le froid régnant dans le cabinet des Perruques, comme on l'a vu plus haut, et insistons sur le reste des appartements royaux. L'examen de l'Estat et menu General de la Depense ordinaire de la chambre aux deniers du Roy permet de collecter de nombreuses informations sur le quotidien du monarque¹⁰. Ce bilan annuel des dépenses pour les principaux officiers du roi mentionne en particulier le coût mensuel du bois de chauffage en fonction des périodes de l'année et des parties des Grands appartements. Ainsi, pour les mois d'hiver, on peut établir une moyenne dépassant à peine les deux bûches par jour pour chauffer quatre pièces... Si l'on songe de surcroît aux nombreuses promenades du roi durant l'hiver, on s'explique mieux le nombre des rhumes étudiés plus haut. Il est par ailleurs étonnant de constater que le chiffre mentionné n'ait pas varié. Ceci permet peut-être de mieux comprendre les effets occasionnés par les basses températures enregistrées lors du Grand Hiver 1709-1710 et qui ont laissé Saint-Simon désemparé¹¹. De toute manière, Fagon se plaignait souvent du manque de chaleur de la chambre du roi¹² ou, au contraire, des grands feux qu'on allumait exceptionnellement, lors des fortes baisses de température, et qui incommodaient tout autant Louis XIV¹³.

Le souci d'une bonne aération, indispensable pour un individu sujet aux vapeurs, est jugé excessif par Madame de Maintenon qui se lamente auprès de Madame des Ursins, durant l'été 1713 :

« Nous allons [...] à Fontainebleau, où j'ai encore un très-bel appartement, mais sujet au même froid et au même chaud, y ayant une fenêtre de la grandeur des plus grandes arcades, où il n'y a ni volet, ni châssis, ni contrevent, parce que la symétrie en serait choquée. Ma solidité a quelque chose à souffrir, ainsi que ma santé, de vivre avec des gens qui ne veulent que paraître, et qui se logent comme des divinités ; la seule consolation qu'on en peut tirer, et qui n'est pas petite, c'est qu'il n'y a rien qui incommode le Roi, et que, jugeant d'autrui par lui-même, il loge les personnes qu'il honore de ses visites et de son amitié comme il se loge lui-même. »¹⁴

Cette demi-critique masque sans doute une précaution prise par le roi (sur l'avis des médecins?) pour atténuer ses migraines ou dissiper la puanteur de ses appartements¹⁵. Les courants d'air, appelés vents coulis, étaient réputés dans la plupart des résidences rovales. Marly compris¹⁶. Par ailleurs, l'attention était grande afin d'éviter que de mauvaises odeurs, à l'origine variée, viennent incommoder le souverain. On songeait ainsi à une protection de la santé du roi contre les embarras olfactifs et leurs conséquences notables, à savoir les maladies causées par le « mauvais air ». À maintes reprises, les archiatres ont fait référence à la qualité de l'air, et pas seulement à sa température¹⁷. Même s'ils ne se sont pas arrêtés sur le problème de l'environnement olfactif des résidences royales, on sait que le sens commun considérait l'air des villes comme mauvais. Les déplacements du roi à la campagne faisaient donc office de mesures prophylactiques. Aussi, Fontainebleau bénéficie à cette époque d'une excellente réputation¹⁸ et Loret, dans sa *Muze historique*, se réjouit du départ du jeune monarque pour sa résidence secondaire. Louis y part :

> « Ioüyr du plaizir de la pesche, Et de plus, avec dessein De respirer l'air pur et sain Dont les champs sont bien plus fertiles, Que les Citez et grandes Villes [...]. »¹⁹

La propreté des palais de Sa Majesté laissait sans doute à désirer comme le montre l'épisode de la première Fronde durant lequel le petit roi et sa mère quittent le Palais-Royal (et s'éloignent de Paris par la même occasion) sous un prétexte inattendu : « Ce même jour, la Reine dit tout haut qu'elle vouloit aller faire un petit voyage à Rueil, seulement pour faire nettoyer le Palais-Royal, qui avoit besoin d'être purifié. La saleté du Palais-Royal fut donc un prétexte plausible [...]. »²⁰

Quelques décennies plus tard, un anonyme formule une requête adressée à Louis XIV afin d'attirer son attention sur la nécessité d'une réforme de l'usage des chaises percées aux environs des palais royaux. Il prie le destinataire de considérer « un inconvénient qui ne regarde pas seulement la propreté et netteté de Paris, mais encor la santé publique, même celle des sacrées personnes de Vos Majestés. » L'auteur veut faire étalage de sa sagacité :

« Il a donc remarqué qu'aux environs du Louvre, en plusieurs endroits de la cour, sur les grands degrés, dans les allées d'en haut, derrière les portes et presque partout, on y voit mille ordures, on y sent mille puanteurs insupportables, causées par les nécessités naturelles que chacun y va faire tous les jours [...] ce qui n'est pas seulement contre le respect deu à une maison royalle, contre la propreté et netteté, mais encor très dangereux en temps de peste ; que ces endroits en peuvent être infectés, et ceux qui vont et qui viennent, respirant un air infecté, peuvent être infectés eux mêmes, même ceux

qui ont l'honneur d'approcher les sacrées personnes de Vos Majestés. [...] On établira lesdites chaises percées dans toutes les maisons royales où le même inconvénient arrive : comme à Saint-Germain, Versailles, Vincennes et Fontaine-bleau. »²¹

Même s'il exagère les méfaits d'une situation sans doute fort répandue, l'auteur propose une description que confirment de nombreux documents et réglementations²². Dans la conception des appartements royaux, on n'a pas omis de prendre en compte ce type de variable. À l'exemple des contraintes liées à l'humidité ou au manque d'ensoleillement, les recommandations de Colbert au Bernin en 1664 intégraient aussi la question des excréments à évacuer d'une aussi noble demeure. Le texte qui suit est tout à fait révélateur de cette ambition d'offrir au roi un environnement salubre :

« Il est nécessaire de bien observer de rendre extraordinairement faciles toutes les conduites des eaux, les décharges des ordures et immondices ; que les aqueducs soyent grands, larges et spacieux et qu'ils communiquent partout.

Il faut bien observer la facilité de la décharge des excrémens ; que les fosses à privés soyent mises en lieux commodes, en sorte que la puanteur n'en puisse jamais incommoder les appartemens ni le dedans du Louvre : et que, dans tous les étages, il y ayt des décharges faciles. Il est nécessaire de considérer ce point comme l'un des plus importans et duquel dépend la santé des personnes royales. »²³

Effectivement, le dernier argument de Colbert fait référence à la santé de la famille royale mais il fait sans doute allusion, de façon plus spécifique, à celle du roi. Ce dernier ordonnait à son ministre, en septembre 1673, de hâter les travaux de peinture à Versailles, à cause de l'odeur du chantier²⁴. Les fosses d'aisances du château étaient régulièrement vidangées, à grands frais et sans doute avec difficulté si l'on considère leur localisation. En ce qui concerne les Grands appartements, il semble

que les chaises percées aient été vidées à l'extérieur, sans doute dans les fosses d'aisances, le roi souhaitant que son logis soit propre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur²⁵. L'augmentation du nombre des courtisans a sans doute entraîné une détérioration de l'atmosphère ambiante (Richelieu le déplorait déjà à l'époque de Louis XIII²⁶), certains pâtissant d'une épouvantable réputation que l'on ne peut toutefois vérifier²⁷. L'accroissement des frais de vidange le montre tout particulièrement puisque les interventions se multiplient²⁸. Saint-Simon en arrive, plus tard, à ce triste constat : « Son appartement [celui du roi] et celui de la Reine y ont les dernières incommodités, avec les vues de cabinets et de tout ce qui est derrière les plus obscures, les plus enfermées, les plus puantes. »²⁹

Pour pallier ces odeurs nauséabondes qu'aucun artifice technique ne semblait pouvoir éviter, le souverain s'est équipé de « cassolettes royales », en fait des brûleparfums³⁰. L'inventaire du Mobilier royal confirme la présence de ces objets³¹ et stipule, en outre, l'existence de « deux seringues servant à jetter de l'eau de fleur d'orange, marquées aux armes du Roy, pesant deux mars une once »32 et d'une seringue « avec son manche d'ébenne garny d'argent, pour jetter des eaux de senteurs, pesant un marc, trois onces, quatre grains. »33 Enfin, des « coussins de senteur » étaient utilisés pour parfumer les chambres³⁴. Forcément, on s'explique la présence des petits orangers dans leurs pots d'argent tout le long de la galerie des Glaces. Pour se protéger, autant que faire se peut, des odeurs nauséabondes qui pourraient atteindre un roi déjà migraineux, tous les moyens étaient bons au point que l'Italien Giovanni-Paolo Marana relate, non sans dérision, que « comme le Roi n'aime pas les senteurs, tout le monde se fait une nécessité de les hair, les Dames affectent de s'évanouir à la vûë d'une fleur. »35 Plus sérieux, Saint-Simon signale que Louis XIV n'appréciait pas l'odeur du tabac, ce qui a contraint le maréchal d'Harcourt à en quitter l'usage³⁶. Il ne semblait supporter que le parfum de la fleur d'oranger, signale encore le duc³⁷. La Palatine parle, quant à elle, de la cannelle³⁸. Ces récits sont confirmés par un passage du *Journal de santé* pour l'année 1709 : « la chaleur étouffante qu'un grand nombre de gens parfumés de poudre ou de tabac avaient laissé dans sa chambre, furent cause que le roi se sentit gonflé et le ventre tendu. Mais ce ne furent que des vapeurs qui le tourmentèrent dans son lit un quart d'heure, jusqu'à ce que j'eusse fait ouvrir la fenêtre de sa chambre qui était encore calfeutrée [nous sommes en avril] [...]. »³⁹

Parallèlement à certains aspects de la vie de cour, synonyme d'une certaine promiscuité relative à une foule compacte et pas toujours bien-portante, se pose le problème de la localisation des résidences royales au sein d'un environnement potentiellement pathogène. Cette problématique était déjà celle des contemporains de Louis XIV. Les théories hippocratiques veillaient à la distinction entre les lieux jugés salubres et ceux qui ne l'étaient pas. Le château de Versailles et ses environs n'ont pas échappé à ce type d'évaluation.

Plusieurs courtisans et observateurs ont laissé dans les mémoires une image bien médiocre de ce lieu réputé pour sa magnificence et son influence sur les comportements. Globalement, tous les témoins directs, de Colbert à Saint-Simon, ont jugé que Versailles n'était pas le meilleur choix de Louis XIV. Sourches signalait brièvement « une vilaine situation »⁴⁰ liée à la présence de nombreux marécages entourant la petite élévation où prenait place le château, contrairement à la situation favorable de Fontainebleau⁴¹. Cette humidité perpétuelle, liée à la présence de grandes étendues d'eau stagnante, nourrissait la critique des contemporains⁴². Dès

1669, Madeleine de Scudéry s'attardait sur les travaux d'assèchement des lieux⁴³ pendant que Robert Challes déplorait les conditions de travail des ouvriers employés à pareille tâche⁴⁴. S'adressant à Madame de Sévigné, Bussy-Rabutin écrivait, un rien sarcastique : « Je n'avois pas su qu'on eût appelé Versailles *un favori sans mérite* : il n'y a rien de plus juste ni de mieux dit. Les rois peuvent à force d'argent donner à la terre une autre forme que celle qu'elle avoit de la nature ; mais la qualité de l'eau et celle de l'air ne sont pas en leur pouvoir. Ce seroit un étrange malheur, si après la dépense de cent millions à Versailles, il devenoit inhabitable. »⁴⁵

« Favori sans mérite » : l'expression met en lumière la contradiction apparente que perçoivent les observateurs entre l'attachement du roi pour son ancien relais de chasse et les piètres caractéristiques pédologiques de ses abords⁴⁶. Ni la qualité de l'air (liée aux marais) ni celle de l'eau (liée à l'absence de rivière) ne sont oubliées par Saint-Simon : « [...] Versailles, le plus triste et le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage, sans air par conséquent, qui n'y peut être bon. »⁴⁷

Pourtant, en ce temps de « l'eau rare », une résidence royale destinée au rassemblement d'une cour nombreuse était censée disposer de ressources suffisantes en eau potable⁴⁸. On devait aussi éviter les eaux stagnantes propices au « mauvais air » pouvant véhiculer la malaria par l'intermédiaire des moustiques. Cette prise de conscience – tardive, il est vrai – a décidé Colbert à solliciter les compétences de l'Académie des Sciences en vue d'une analyse qualitative des eaux coulant aux environs de Versailles⁴⁹. Après de multiples tests, les conclusions de Perrault et de Bourdelin justifient la décision royale en s'appuyant, en fin d'argumentation, sur le propre usage des habitants⁵⁰. Dans la réalité, l'eau potable était amenée jusqu'au château par des aqueducs depuis Ville-

d'Avray et Rueil⁵¹. Quant à l'eau des bassins et canaux, son entretien semble avoir été parcimonieux⁵².

Primi Visconti a laissé une description de Versailles aussi édifiante que iuste : « On v travaille continuellement à des constructions [...] et par suite, à cause de ces grands remuements de terres, l'air y est mauvais. De plus. les eaux, qui sont putrides, infestent cet air, si bien qu'au mois d'août, tous sont tombés malades, le Dauphin, la Dauphine, les courtisans, tous ceux qui s'y trouvaient, excepté le Roi et moi seul, je crois [...]. Du reste, ce pays est ingrat, il n'y a que des sables et des marais malsains [...]. »53 On sait que ces eaux stagnantes ont provoqué de nombreuses et longues « fièvres automnales ». Transmises par la piqûre d'anophèles, ces affections parasitaires pouvaient s'avérer mortelles⁵⁴. Ce fut le cas dans les années 1680 alors que de nombreux ouvriers travaillaient au percement du canal de l'Eure⁵⁵. Pour célèbre qu'il soit, cet épisode atteste la réalité des risques courus par le roi : il habitait un château dont l'environnement était propice à des maladies liées, ou bien à la mauvaise qualité de l'eau, ou bien à la présence d'insectes dont les effets dévastateurs étaient alors inconnus. En dépit d'une connaissance claire de la transmission de la malaria (on ignorait le rôle des moustiques dans la transmission de la pathologie), nombreux étaient les auteurs qui remarquaient que la mauvaise qualité des eaux et le déplacement de grandes quantités de terre conduisaient souvent à des épidémies⁵⁶.

Pourtant, en dépit de tous ces désagréments, il fallait bien justifier l'implantation de la cour et de la résidence du roi dans un lieu aussi morbide. C'est sans doute ce qui pousse Antoine Varin à soutenir, en 1685, une thèse de médecine tendant à prouver que l'air et les eaux de Versailles sont fort sains. Petit monument de flagornerie, son travail déforme bien des vérités. En voici les passages les plus importants :

« Si la ville de Versailles est salubre ?

Versailles, ville nouvelle, œuvre de Louis XIV qui en fait ses délices, est admirée de tous pour sa magnificence, mais un bon nombre de gens accusent sa salubrité. Cette accusation est injuste. La ville embrasse la demeure royale et les habitations des bourgeois, l'emplacement de l'une et des autres est différent, aucun n'est insalubre. Le château du roi est placé en un lieu si agréable et si sain qu'il ne s'en peut nulle part trouver de pareil. [...]

Tant vaut l'air qu'on respire en un lieu, tant vaut sa salubrité. Le château est établi de telle sorte que aucun monticule voisin ne se dresse devant lui, aussi reçoit-il un air limpide et pur que ne souille aucune vapeur maligne, et, bien qu'il soit exposé aux vents des quatre points de l'horizon, il ne subit cependant que les plus sains. On loue l'orientation des villes qui, s'offrant aux rayons du soleil levant, s'inclinent un peu du côté du nord plutôt que du côté du midi. C'est là la situation de Versailles. Le château regarde vers Paris, cette reine des villes, et voilà pourquoi notre grand roi et sa royale famille jouissent d'une santé intacte. [...]

Le roi, ensuite, soucieux de la salubrité publique, a eu soin de faire venir les eaux de Versailles par de bons tuyaux de plomb, par des conduites de fer ou des aqueducs de pierre. Il en a fait venir de la salutaire fontaine de Ville-d'Avray et du bourg de Rueil. Ces eaux ne sont pas inférieures à celles de la Seine. On les accuse d'être un peu lourdes. Si vous les examinez, vous verrez qu'il n'en est rien, et qu'elles sont douées de qualités tout à fait remarquables, car elles ne donnent ni la pierre, ni la diarrhée, ni la dysenterie, ni des hernies, tous maux que procurent les eaux mauvaises. [...]

L'argument le plus solide qui prouve que Versailles est une ville saine, c'est la florissante santé de ses habitants. Il n'y a pas à Versailles de maladies endémiques, il n'y a pas d'épidémies, pas de fièvres tierces, ardentes ou malignes, pas de maladies de sagesse [?], ni cachexie, ni scorbut, ni hydropisie, ni phtisie, qui sont la conséquence de la corruption de

l'air ou de la mauvaise qualité des eaux. En revanche, les médecins y sont d'une diligence parfaite. Contemplez la bonne santé des gens : elle prêche la salubrité du lieu. Donc, la ville de Versailles est salubre. »⁵⁷

Au travers de ces quelques lignes, on constate à quel point l'auteur a excellé dans le genre de l'encomiastique médicale. Passons sur la santé du roi (il est peu souffrant en 1684) en signalant toutefois que Varin fait de Louis XIV et de ses proches, une référence absolue : si la famille royale se porte bien, c'est bien que les lieux sont salubres... On se remémore aussi, à lire ce médecin, le compte-rendu des expériences menées sur les eaux deux ans auparavant. La supercherie se fait plus flagrante alors qu'il avance l'idée selon laquelle il n'y aurait pas de maladies graves à Versailles. L'objectif de Varin est peut-être de rassurer une partie du monde médical en lorgnant sur un office de santé à la cour⁵⁸. De leur côté, les premiers médecins ne se faisaient sans doute aucune illusion et Fagon, contre son habitude, se laisse aller à critiquer les jardins du château un jour de février 1707. Le souverain, nous apprend-il, « se morfondait dans son jardin, non seulement mauvais par le grand froid de l'air, mais particulièrement par l'humidité et la puanteur marécageuse de l'eau de toutes les fontaines qui jouaient et poussaient une eau croupie tout l'hiver. »59

On peut penser que l'archiatre n'a pas exprimé le fond de sa pensée comme pourra le faire, plus librement, le naturaliste anglais Martin Lister. Visitant l'Îlede-France, il ne manque pas de noter, dans sa relation de voyage, que le roi n'est pas logé dans le meilleur environnement qui soit. Il établit ainsi un parallèle entre les fréquents déplacements de Louis XIV et son opinion présumée sur la qualité de l'air à Versailles : « il pense que l'air n'y vaut rien. Tous les mardis, comme je l'ai déjà dit, il en sort pour aller à Marly, à Meudon,

quelquefois au Trianon, qui n'est qu'au bout des jardins [...]. »60 La remarque n'est pas aussi absurde qu'il paraît car ces résidences annexes permettaient au monarque d'échapper, de façon provisoire, à la promiscuité paradoxale de son immense château⁶¹. De là, l'observateur se permet de déclarer aux courtisans que le roi vivrait bien plus longtemps s'il partait s'aérer loin du cloaque qui le retient : « Je m'étonne que personne ne le fasse songer à ce paradis de la France, le Languedoc, où il pourroit aisément aller en quatre jours, au train que vont les rois quand ils voyagent. Je tins ce discours à Versailles à la table d'un des introducteurs des ambassadeurs, mais il fut fort éloigné de le goûter ; c'étoit trop contre l'intérêt de tous les gens établis à la cour ; peu importoit ensuite ce qui adviendroit de la santé du Roi. »62 Mais, fixée à Versailles, la cour ne pouvait retourner à l'état nomade qu'elle avait connu. Le conseil demeura lettre morte et Louis dut subir, sous les ors, un déficit de confort dicté par un impératif de magnificence.

De l'avis de tous, les résidences royales n'étaient pas très confortables. La salubrité faisait généralement défaut alors que les exigences de leur occupant principal s'exprimait plutôt en termes de magnificence. Serait-ce le dernier avatar de l'abnégation nobiliaire privilégiant le décorum au détriment du confort ? Plus sûrement, on est en droit de penser que l'entreprise dépassait les capacités techniques de l'époque. Le système de la cour versaillaise faisait se côtoyer trop d'individus dans un lieu finalement exigu et assez mal choisi⁶³, quoi qu'en disent les auteurs complaisants. Tous ne partageaient pas cet avis, comme le prouvent les judicieuses recommandations de Colbert au Bernin. Les archiatres n'étaient sans doute pas dupes non plus et la longue liste de ceux qui, ouvertement ou non, ont décrié le choix du roi pour le petit promontoire de Versailles montre assez bien que l'exigence de salubrité ne relevait pas de l'exceptionnel. Ce corps dont il fallait protéger la santé évoluait donc, en dehors des déplacements périodiques, dans un espace encombré et saturé, tel un chantier permanent, en proie à la puanteur, à un froid glacial et finalement à un cortège d'éléments pathogènes.

MESURES DE PRÉCAUTION

Louis doit être protégé contre maintes agressions extérieures qu'il s'agisse de maladies contagieuses, de tentatives d'empoisonnement ou d'une salissure occasionnée par l'éprouvant cérémonial du toucher. Le problème de la contagion ne semble pas avoir inquiété le roi outre mesure et, dans leurs écrits, les premiers médecins ne se sont pas vraiment étendus sur le sujet. Il va sans dire que les régions où la peste était déclarée, par leur quarantaine plus ou moins efficace, comme on s'en doute, n'étaient pas traversées par la famille royale. La petite vérole était tout autant redoutée et a fortiori par un individu qui l'avait contractée durant sa jeunesse (on pensait pourtant qu'on ne pouvait la contracter qu'une seule fois). Ainsi, en 1673, Louis expédie à ses plus proches collaborateurs une série de lettres tout à fait intéressantes parce qu'elles expriment son opinion (ou celle de Daquin?) en matière de contagion. Il v exprime surtout ses craintes d'une contamination du Dauphin. La première lettre est adressée au duc de Montausier, son gouverneur:

« Mon cousin, j'ai reçu votre lettre du 30 de septembre, et considéré toutes les choses que vous me représentez. Je ne puis approuver le dessein de mener mon fils à Vincennes ; car, encore que l'air y soit bon, jamais nous n'y avons été sans beaucoup de malades en cette saison, et les gens même du lieu n'ont pas été exceptés ; et quoique peut-être l'eau qui

croupissoit alors dans les fossés, contribuât à cela, et qu'à présent qu'ils sont secs, il y peut avoir moins à craindre, l'épreuve ne m'en plaît pas. Pour ce qui est de Saint-Germain. la petite-vérole y étant, il n'y faut pas penser. Je désire seulement que vous en fassiez sortir tous ceux qui sont atteints de cette maladie, afin que dans quelque temps, après avoir bien fait nettoyer et aérer les maisons qui en auront été frappées, on v puisse retourner. Cependant comme ie vois par votre lettre, que le mal qui court à Versailles ne vient pas de l'infection de l'air, si vous jugez qu'en prenant aux portes et ailleurs les précautions qui se peuvent prendre en de pareilles rencontres, mon fils y puisse demeurer sans hasarder sa santé, ie m'en remets à votre discernement et à votre affection : mais en cas que vous n'v voviez pas assez de sûreté, ie trouve bon que pour son séjour, jusqu'à ce que le péril de Saint-Germain et de Versailles soit passé, vous choisissiez quelque maison de ces quartiers-là, comme Ruel, ou telle autre que vous trouverez plus saine et plus agréable, et qui soit fermée de fossés. »64

Indépendamment du fait que le roi manifeste une attention tout à fait louable pour la santé de son fils (il a déjà perdu une fille en bas âge, en 1662, à cause d'une fièvre mal soignée⁶⁵), on voit qu'il s'intéresse à la protection des demeures royales et aux risques encourus. Il était d'usage, en effet, d'éloigner les enfants royaux en cas de contagion : en 1647, Louis n'avait pu visiter son frère alors malade à Fontainebleau⁶⁶. Quelques jours après, souhaitant se rendre à Saint-Germain, il demande à Colbert de prendre quelques précautions d'usage : « On m'a mandé qu'il y avoit quelques maisons à Saint-Germain où il y avoit de la petite-vérole ; donnez ordre qu'on fasse sortir tous ceux qui sont frappez du mal, et qu'on aère les maisons où elle aura été. »⁶⁷

Quelques jours après, le ton change et les doutes du souverain sur la réalité et la gravité de l'épidémie l'amènent à justifier toutes ces précautions : « J'ay resolu de m'en aller demain vers Saint Germain ; mais on mande de toutes les parts qu'il y a tant de petites véroles, que j'ay cru à propos de vous dépescher ce courrier pour vous ordonner d'aller vous-mesme à Saint-G. et de prendre connoissance de l'estat de toutes choses, afin de prendre mon party sur la réponse que vous me ferez, que je désire de recevoir demain à Soissons devant que je me couche. Il n'y a que pour mon fils que j'aye de l'inquietude, car s'il n'y avoit que nous, je n'y songerois pas. »⁶⁸

Ouoique fidèle à sa réputation de roi s'exposant aux risques quels qu'ils soient, Louis devait craindre pour sa propre personne. On peut se demander si la conclusion de la lettre, trahissant alors une hardiesse de surface, ne masque pas la peur de tomber malade à son tour. Pourtant, plusieurs témoins s'accordent à dire qu'il s'est souvent montré indifférent aux risques de contagion épidémique. Déjà, en 1652, Vallot notait dans son rapport annuel que le roi, alors à Pontoise, « demeura assez longtemps, sans que le grand nombre des malades l'ait fait penser à un autre lieu, jusques à tant que ses affaires l'aient appelé ailleurs. »69 La jeunesse suffisaitelle à expliquer tant d'insouciance ? Force est de reconnaître qu'à plusieurs reprises Louis a feint d'ignorer les risques, comme en 1663 alors qu'il avait contracté une forme de rougeole au chevet de la reine... tout en mettant son fils à l'abri⁷⁰

Un passage assez célèbre de la littérature du temps illustre le courage du roi face à la petite vérole de la fille du prince de Condé : « Et comme il [Condé] vit que le Roi vouloit entrer dans la chambre de Madame la Duchesse de Bourbon, il se mit sur la porte, et par une résistance également forte et respectueuse il empêcha Sa Majesté d'entrer dans un lieu, dont le mauvais air auroit pû lui être funeste [...]. »⁷¹ Ce beau geste sera reproduit lors de la maladie du Dauphin en avril 1711,

Dangeau rapportant que « le roi apprit à son lever que la petite vérole avoit paru à Monseigneur entre les six et sept heures du matin, et cela ne l'empêcha pas d'entrer plusieurs fois dans la journée dans sa chambre⁷². » Après la mort du Dauphin, c'est à une quarantaine draconienne que s'astreint le roi, ayant déclaré que « de trois mois il ne quitteroit Marly à cause du mauvais air répandu à Versailles [...]. »⁷³ Il arrivait ainsi que la cour s'impose une période de précaution en cas de « mauvais air »⁷⁴.

On constate que, globalement, les craintes du souverain, telles qu'elles apparaissent dans les récits à notre disposition, sont d'une discrétion assez surprenante. Il ne semble craindre rien pour lui-même en songeant prioritairement à la santé de ses enfants. Les malades font cependant l'objet d'une quarantaine rigoureusement observée. On ne peut tout à fait exclure l'éventualité d'une crainte du roi pour cette maladie déjà subie dans sa jeunesse et dont il porte les stigmates. Après tout, le diagnostic des médecins était-il exact? Louis XIV pouvait-il leur faire confiance à chaque annonce d'une épidémie de petite vérole? En avril 1694, alors que la marquise de Barbézieux est atteinte du mal à Versailles, le roi se demande s'il va rentrer au château. Il opte pour une solution de compromis : on veillera simplement à ce que l'appartement de la malade soit bien barricadé pour éviter tout risque de contagion⁷⁵.

Il est des cas où la santé du roi justifie une mise à l'écart des malades et un petit bouleversement des habitudes. Le cas le plus significatif est sans doute celui du toucher des écrouelles, occasionnellement suspendu pour cause d'épidémie parmi les scrofuleux. Ce n'est plus la vie de ses enfants, mais bien la sienne qui doit être protégée. Sourches rapporte l'incident en soulignant toutefois son caractère exceptionnel :

« Ce jour-là, le Roi, après avoir fait faire bien des perquisitions à Versailles sur l'état des malades qui y régnoient, se détermina à n'y point aller à la Pentecôte, comme on l'avoit cru, et par conséquent à ne point toucher les malades en grand nombre, comme il l'avoit fait, et à ne pas faire la marche de l'Ordre du Saint-Esprit, à laquelle il n'avoit presque jamais manqué, et il décida qu'il resteroit à Marly jusqu'au 13 de juin. »⁷⁶

Quinze jours après, le roi renvoie une partie des malades « à cause du mauvais air »⁷⁷. La perturbation de cette cérémonie hautement symbolique de la sacralité royale met en balance – de façon suspecte ? – la santé du souverain et celle des scrofuleux. Pour autant, le roi se dérobe-t-il à son devoir ? Guérison des nécessiteux ou non, l'important est ailleurs : redoutant la contagion, Louis renvoie de nombreux candidats au toucher à l'exception de quelques privilégiés, sans doute par calcul. Il est concevable qu'un roi à bout de forces écourte la séance pour se préserver et la chose est moins grave qu'une annulation pure et simple.

LA CRAINTE DE L'EMPOISONNEMENT

L'entretien de la santé du roi est lié à une protection de tous les instants au sein d'une cour où le va-et-vient est perpétuel. Elle implique aussi la vigilance contre d'éventuelles tentatives d'empoisonnement même si le risque est assez faible. Il n'empêche que, dès son plus jeune âge, Louis XIV a été mis en garde contre cette éventualité. Ainsi, dans les *Maximes d'éducation*, l'auteur n'omet pas d'inclure, à mots couverts, une recommandation pleine de bon sens. On veillera, dit-il, à ce que le Dauphin ne se précipite pas sur les fruits ou les friandises offertes et laissées négligemment dans sa chambre⁷⁸. De

là, parmi les officiers servant la personne du roi se trouvent quatre contrôleurs de la bouche par quartier (servant pendant un trimestre, à tour de rôle) rémunérés à hauteur de quatre cents livres⁷⁹.

La procédure de l'essai recouvre deux procédures différentes, celle de la dégustation d'une partie des mets et boissons présentés au souverain, et celle de la détection - forcément empirique et incomplète - de substances nocives⁸⁰. Bien sûr, le domestique chargé de cet essai peut demeurer insensible, dans l'immédiat, à un poison agissant lentement, l'essentiel de la protection concernant le parcours et la transformation des aliments avant leur consommation. Le test rassure davantage qu'il n'opère un contrôle digne de ce nom. La vérification débute d'ailleurs dès le lever alors qu'on apporte au roi un bouillon ou une tasse d'eau de sauge⁸¹. Il revient au chef du Gobelet (le préposé aux boissons) de faire l'essai du pain et du sel accompagnant les repas du souverain: « il touche aussi d'un essay les serviêtes, qui sont dans la Nef, et la cuillère, la fourchette, le couteau et les curedens de Sa Majesté, qui sont sur le cadenas, donant pareillement cet essay à manger à l'Officier du Goblet [sic], ce qu'ils apêlent faire le Prêts. »82 Rien n'est laissé au hasard : serviettes, couverts et cure-dents sont vérifiés bien qu'ils soient déjà mis sous clefs à l'intérieur du cadenas prévu à cet effet. Quand le roi dîne, c'est le premier panetier qui « fait essay des viandes qu'on sert sur la table ; comme le Maistre du Gobelet fait essay du vin qu'on presente à sa Majesté. »83

Cette attention portée aux mets du monarque n'est pas seulement routinière. Elle est révélatrice d'une crainte qu'on peut considérer comme légitime. En 1672, le marquis de Saint-Maurice se fait l'écho des soupçons de Louis XIV : « Le roi de France a aussi été troublé de ce qu'un officier de son gobelet est mort subitement et on a trouvé du poison dans ses poches, outre que le Roi

a entendu, étant à Versailles, du bruit la nuit sur sa chambre [...]. »⁸⁴ En 1677, le roi expédie une brève missive à la reine de Pologne après que cette dernière eut échappé à une tentative d'empoisonnement des plus ingénieuses :

« Madame ma sœur, je loue Dieu de l'heureuse découverte du poison mêlé dans le sucre du café qu'on vous devoit servir ; agréez qu'en vous témoignant par cette lettre de ma main la part que je prends à cet accident, je vous conjure d'en profiter comme d'un avertissement du Ciel pour la conservation de votre personne et de celle du roi de Pologne, monsieur mon frère, et de croire qu'on ne sauroit être plus sensible que je le suis à tout ce qui vous arrive. » 85

Au-delà des nécessités du genre, cette lettre trahitelle la royale appréhension? S'il n'est pas avéré que Louis ait été, à cette date, la cible d'un projet similaire, les choses changent en 1680. L'un des effets de la célèbre et confuse affaire des Poisons fut de susciter la panique autour d'une série de rumeurs qui n'ont jamais été tirées au clair. Ceci n'empêcha pas la Chambre ardente de fonctionner et la Voisin d'être mise aux fers. Il y a plus cependant car le roi a pu craindre pour sa vie, conforté dans cette opinion par Louvois. Or, si l'on en croit le récit de Visconti, le ministre aurait profité du sentiment de malaise éprouvé par Louis XIV pour cautionner le tribunal mis en place : « C'était son œuvre, et il l'avait conseillé au Roi, ayant remarqué qu'il craignait le poison et était tout attentif à en extirper la racine. Il m'a été dit que la prédiction d'un certain mathématicien nommé Pagani avait cause de la première appréhension du Roi, et elle avait été augmentée parce qu'on avait découvert dans les gazettes qu'un certain Sainte-Croix, qui mourut en fabriquant des poisons, avait aspiré à la charge de maître d'hôtel. »86

Parmi les nombreuses pièces des interrogatoires et du procès qui nous sont parvenues, on a retrouvé trois allusions à une tentative d'empoisonnement de Louis XIV. En décembre 1680, la Vertemart est interrogée. Elle confesse (mise à la question ?) « que Des Œillets avait demandé son congé du soir au matin, sans en vouloir dire d'autre raison ; disait Lesage que le Roi avait eu des vapeurs, et elle eut dès lors quelque soupçon contre Des Œillets, sachant qu'elle était extrêmement bien auprès de Madame de Montespan [...]. »⁸⁷ Indépendamment de la véracité de cet aveu obtenu sous la contrainte, il est à noter que les migraines du roi sont mises en relation avec la conspiration, comme si elles en émanaient directement.

Plus éclairants sont les propos tenus par l'abbé Guibourg lors de sa déposition, en référence à une messe célébrée sur le corps de deux femmes nues : « Et apres la messe luy guibour ayant dem(an)dé ce qu'on vouloit faire de ces entrailles le nomé Le Roy et le gentilhomme luy dirent que cestoit p(ou)r f(ai)re des poudres pour le Roy et pour Msgr le Dauphin. »⁸⁸ On imagine sans mal le verdict des juges et, dans cette perspective, il faut relier à tous ces événements la décision du roi d'interdire la fabrication et le commerce des substances dangereuses.

Enfin, on aurait tenté d'empoisonner Louis à l'aide d'un placet⁸⁹. Quoique peu crédible, les bruits répandus autour de ce projet n'en ont pas moins marqué les esprits alors qu'on supposait que Christine de Suède avait été empoisonnée par son éminence grise, le cardinal Azzolino⁹⁰. Relatant les événement de 1699, Saint-Simon n'omet pas de parler d'une affaire concernant un vol commis au château et, en apparence, sans importance. Des franges d'or avaient été volées puis jetées par surprise sur la table où dînait le roi :

« Livry, voulant ôter ce paquet, y trouva un billet attaché ; il le prit et laissa le paquet. Le Roi tendit la main et dit : "Voyons". Livry, avec raison, ne voulut pas, et, se retirant en arrière, le lut tout bas, et, par derrière le Roi, le donna à d'Aquin, avec qui je le lus entre ses mains. [...] Il étoit roulé, et point fermé. Le Roi le voulut encore prendre des mains de d'Aquin, qui se recula, le sentit, le frotta, tourna et retourna, puis le montra au Roi, sans le lui laisser toucher. »⁹¹

Sans surprise, on dissuade le souverain attablé de toucher cet étrange courrier avant d'avoir pu s'assurer de son caractère inoffensif. Le premier médecin a joué son rôle en inspectant ce placet expédié de façon pour le moins singulière. L'émotion suscitée est-elle un lointain effet des craintes liées à l'affaire des Poisons ? En tout cas, on retrouve la trace d'un office de contrôleur des parchemins dans l'Estat de l'année 169192 et de 1694⁹³. Tout aussi intéressante est la réaction de Mareschal, le successeur de Félix au poste de premier chirurgien de Sa Majesté. Alors que la Dauphine meurt dans d'étranges circonstances, l'archiatre tente de prévenir les inquiétudes du roi quant à un éventuel empoi-Saint-Simon sonnement. est très explicite: [Mareschal] m'en parla de même, à moi à qui il ne cachoit rien; mais il ajouta que néanmoins, à ce qu'il avoit vu, il ne voudroit pas jurer du oui ou du non, mais que c'étoit assassiner le Roi et le faire mourir à petit feu que de nourrir en lui une opinion en soi désolante, et qui, pour les suites et pour sa propre vie, ne lui laisseroit plus aucun repos. »94 Ce que redoute le chirurgien, c'est une mélancolie chronique de Louis XIV. voire des migraines causées par une inquiétude que rien ne pourrait chasser. Soucieux de la quiétude du roi, autrement dit, de sa santé, il défend son point de vue devant lui et Madame de Maintenon. Accréditer la thèse du poison était, selon lui, « tout ce qu'il falloit pour faire mener au Roi la vie la plus douloureuse, la plus méfiante et la plus remplie des plus fâcheux soupcons, les plus noirs, et en même temps les plus inutiles, et que c'étoit effectivement l'empoisonner. Il se prit après à l'exhorter, pour le repos et la prolongation de sa vie, à secours des idées terribles [...]. »95

La protection du souverain passe aussi par son ménagement quotidien. On touche ici au fondement de la fonction médicale à la cour : rassurer, protéger et soigner le patient avant même qu'il ne soit souffrant. La protection que doit assurer le médecin concerne les risques tant réels qu'imaginaires. Bien sûr, la distinction entre les deux est toujours délicate et relève aussi du choix du praticien qui, seul, a toute autorité pour faire la part des choses. Ses paroles, son attention, sa sollicitude font partie intégrante de son rôle auprès d'un sujet enclin à augmenter la gravité de son mal ou, au contraire, à la minimiser. Mareschal, contre les avis de Fagon et de Boudin (ils se montrent plus volontiers favorables à l'hypothèse du poison), dissipe (avec succès ?) les craintes du souverain en prévenant les indispositions prévisibles. La médecine classique n'ignorait donc pas la notion de « risque » du point de vue pathologique et l'on verra plus loin à quel point l'arsenal médical en matière de prévention était étendu.

UNE CÉRÉMONIE SOUS SURVEILLANCE : LE TOUCHER DES ÉCROUELLES

Tout ceci nous conduit à étudier les aspects les moins connus du déroulement du toucher des écrouelles, rituel mettant en contact le corps du roi avec celui de sujets malades et atteints, faut-il le rappeler, d'un mal incurable. Courage ou pas, le roi doit aussi se protéger contre les nuisances propres à cette fastidieuse et incommodante cérémonie.

L'entrée en scène des archiatres dans la cérémonie du toucher a lieu très tôt. Avant même que le thaumaturge ne touche les scrofuleux, ceux-ci ont été triés par le premier médecin et le premier chirurgien : « [...] le premier Medecin du roy, accompagné d'autres Medecins servans par quartier, et des Chirurgiens et Barbiers de la maison du Roy les visite, et reiette ceux qui n'en sont vrayment malades, entre lesquels les Espagnols tiennent tousiours le premier lieu (ie ne scay pourquoy). » 96 Ce tri s'est effectué dès le premier toucher royal, c'est-àdire juste après le sacre 97.

L'auteur de la fameuse Histoire ecclesiastique de la cour ne s'y trompe guère : les simulateurs sont légion et les médecins doivent intervenir pour séparer le bon grain de l'ivraie. Au passage, il décoche une petite flèche aux Espagnols participant aux cérémonies ; son interrogation renvoie à une réalité mais aussi, peut-être de manière ironique, à la querelle entre les deux Couronnes au sujet du pouvoir thaumaturgique98. Les médecins ne voulaient-ils pas simplement vérifier la nature des plaies avant de permettre aux malades d'être touchés par le roi ? Après tout, le roi était censé guérir les écrouelles et non les autres affections cutanées⁹⁹. À ce sujet, un intéressant cérémonial rédigé sous le règne de Louis XIII par un compilateur anonyme apporte de précieux renseignements. Après avoir rendu publics le lieu et le moment où la cérémonie aura lieu, « [...] ausytost quils (les malades) sont arrivés ils sont visitez des premiers medecins et [ceux] averez et recognuz malades de ceste malladie sont enroollez et ceux qui se feignent estre sont renvoiez. »100

Y a-t-il une autre raison pour inspecter les malades? Les scrofuleux peuvent très bien transporter des maladies contagieuses que le roi pourrait contracter au moment du toucher. C'est ce que sous-entend le marquis de Sourches en août 1694 : « Le 15, le Roi fit ses dévotions, mais il ne toucha pas les malades des écrouelles, avec beaucoup de raison, vu la quantité de

maladies populaires qui couraient alors, auxquelles les médecins ne trouvaient aucuns remèdes. »¹⁰¹ Toucher des malades vecteurs d'épidémie était trop risqué pour le vieux Louis XIV, thaumaturgie ou pas. Les médecins ont dû trancher en défaveur de la cérémonie; celle-ci fut simplement reportée.

Le rôle des archiatres ne se limite pas à l'examen des candidats au toucher¹⁰². Du Laurens, le médecin d'Henri IV, l'affirmait sans détour : « Comme premier Medecin du Roy, nous avons la charge de visiter et examiner les malades des Escroüelles, et de les presenter à sa Majesté. »¹⁰³

Il convient d'entrer dans le détail de la cérémonie elle-même de manière à clarifier le rôle du personnel soignant de la cour. Dans cette perspective, on sollicitera les écrits de Du Laurens, de Sainctot et d'un cérémonialiste anonyme du début du XVII^e siècle. Comparons les trois textes en nous intéressant aux passages décrivant l'attitude des médecins :

- 1) « Le Premier Medecin estant debout derriere les malades, tenant la teste de chacun des scrophuleux par derriere, il presente et laisse au Roy la face, lequel ouvrant sa main salutaire la touche [...]. »¹⁰⁴
- 2) « Le premier Medecin appuioit sa main sur la teste du malade, le Capitaine des Gardes en prenoit les mains, et les luy tenoit jointes, le Roy touchoit le malade [...]. »¹⁰⁵
- 3) « Le premier Medecin et chirurgien sont derriere les Malades qui leur prenant la teste a deux mains la tiennent subjecte assez que le Roy les touche plus commodement. »¹⁰⁶

Les trois versions ne diffèrent que d'une façon superficielle¹⁰⁷. S'il y a divergence sur la position des mains du médecin, leur présence n'en est pas moins confirmée par les trois auteurs. Tantôt l'archiatre tient la tête du malade par derrière, tantôt il appuie dessus, avec l'aide ou non du premier chirurgien. Ce qui est sûr, c'est que ces personnages sont les seuls à toucher de

façon franche et durable les malades alors que le roi se contente de les effleurer en prononçant la célèbre formule.

toile de Jean Jouvenet mérite qu'on s'y Une attarde¹⁰⁸. Louis XIV, âgé, en costume de sacre, touche un malade sous le regard protecteur de l'abbé de Saint-Riquier, auréolé pour l'occasion. Aux côtés du roi se tiennent des jeunes filles et peut-être Madame de Maintenon elle-même. Plus intéressante est la posture du scrofuleux : agenouillé devant le roi, un capitaine des Gardes du corps lui tient les deux mains jointes¹⁰⁹. La représentation corrobore parfaitement le rituel relaté par les cérémoniaux, à l'exclusion de la présence des médecins et des chirurgiens. Comment expliquer leur absence ? Par le souci du peintre de ne pas surcharger sa composition tout en laissant le malade visible ? Par la volonté d'écarter tout ce qui pouvait rappeler le savoir médical dans une composition strictement religieuse? Cette dernière hypothèse semble être la plus plausible. Notons enfin qu'à Versailles, rares étaient les représentations de la thaumaturgie à l'exception d'une composition, toujours de Jouvenet, montrant Saint Louis en train de soulager les malades¹¹⁰.

Revenons aux médecins. De par leur implication dans le rituel, ils remplissent la fonction d'intermédiaires entre le malade et le roi¹¹¹. Ils sélectionnent les candidats au toucher, les rangent puis les accompagnent devant le souverain en les immobilisant un peu¹¹². Ce dernier ne doit les toucher qu'au front ou en faisant un vague signe de croix sur leur visage. Le capitaine des Gardes est là pour empêcher le scrofuleux de toucher son guérisseur présumé. Comment expliquer autrement sa curieuse intervention? Si les médecins sont à ce point impliqués dans le rituel, c'est qu'il en va aussi de la santé du thaumaturge. Face à une horde de malades en provenance de tout le royaume et d'ailleurs (Espagne,

Italie), on ne pouvait fermer les yeux sur la sécurité du souverain, tant au niveau physique que sanitaire.

Comment les rois vivaient-ils cette cérémonie ? À travers le témoignage des contemporains, on constate qu'au-delà de la piété que leur inspirait ce rituel (pour les malades, c'est un pèlerinage parmi d'autres), le paramètre principal était de nature médicale. Imaginons un individu contraint de toucher plusieurs centaines ou milliers de malades dans un état parfois misérable ou dont l'apparence est repoussante. Il semble que tout ceci (le souci de la propreté, la fatigue consécutive à la cérémonie, la peur de la contagion, etc.) ait inspiré, à plusieurs reprises, un sentiment de dégoût aux vaillants thaumaturges. L'un des meilleurs exemples est celui du sacre de Louis XIII. Âgé d'à peine une dizaine d'année, un petit garçon intimidé doit affronter une horde de scrofuleux. Le premier médecin de Louis XIII, sans s'étendre sur sa propre participation au rituel, notait dans son Journal:

« Puis [le roi] va a la messe et, a dix heures et ung quart, revient en la court du logis où il y avoit neuf cents et tant de malades des escrouelles, qu'il a touts touchés aussi seurement et dextrement comme s'il y feust souvent exercé. Se repausa quatre fois mais peu, ne s'assist qu'un seule fois. Il blemissoit ung peu de travail, ne le voulut jamais faire paroistre, ne voulut pas prendre de l'escorce de citron [...]. »¹¹³

Le récit d'Héroard, quoique détaillé, n'est pas exempt d'ambiguïtés : s'il félicite le petit roi d'avoir bien touché, il mentionne à plusieurs reprises les difficultés du nouveau souverain à accomplir sa tâche. Il blêmit du travail, fait son possible pour continuer tout en conservant les apparences et refuse l'écorce de citron que le premier médecin met à sa disposition (sans doute pour lui faire oublier la fatigue et la puanteur de certains malades).

Le récit de Godefroy est d'une ambiguïté comparable. Alors que la reine Anne d'Autriche interroge le Père Coton sur le déroulement du toucher, celui-ci explique :

« [...] qu'il s'en estoit fort bien acquitté, mesmes qu'avant que commencer il avoit eslevé les yeux au Ciel, à l'imitation du feu Roy son Pere, [...]. La Reyne demanda encore audit Pere s'il n'avoit point eu de crainte, lequel luy respondit, qu'à la vérité lorsqu'il en eut touché deux ou trois, il fit quelque semblant de se vouloir torcher la main, mais qu'il se rasseura tout aussi tost, et qu'il les toucha bien et diligemment après cela. »¹¹⁴

Les scrofuleux ont provoqué une réaction assez prévisible. Effleurant leur visage, le roi a dû craindre la souillure. Il faut dire qu'aucun catéchisme royal n'aborde la question du toucher des écrouelles¹¹⁵. Quoi qu'en disent Héroard et Godefroy, Louis XIII n'a pas vraiment passé un bon moment et il semble même qu'on ait dût lui prêter main-forte, ce qui est finalement bien compréhensible mais peu conforme au rituel¹¹⁶. Lors de son sacre, Louis XIV transforme la cérémonie, peut-être malgré lui, en performance psychologique et physique¹¹⁷.

Évidemment, on ne peut se limiter au cas des sacres et il faut s'aider d'informations complémentaires sur cet aspect éludé par M. Bloch. Point important, le geste du petit Louis XIII n'est pas aussi anodin qu'il y paraît car les souverains se lavaient les mains après le toucher des malades. Le cérémonial rédigé au début du xvII^e siècle nous livre de précieuses indications sur la suite des opérations :

« Cependant le premier Me d'hostel ou le Me d'hostel en Jour tient une serviette trempée en Vin et eaue pour bailler au Roy et laver sa main apres tant de salles attouchements et de la le Roy s'en va disner et d'ordre disne mal desgousté de l'odeur de la Veue de ces playes et ces glandes puantes. Mais la charité chrestienne surmonte tout. »¹¹⁸

Deux remarques s'imposent: tout d'abord, le vin fournit l'alcool destiné au linge servant à la désinfection des mains du roi. Si l'eau ne semble pas suffire, c'est que la peur d'une contamination est bien réelle. Ensuite, il faut noter avec quel aplomb l'auteur évoque le dégoût ressenti par le roi (l'allusion à cette perte d'appétit n'est pas un détail superflu, surtout pour le gros mangeur que l'on connaît). C'est une manière de louer l'abnégation du souverain en attirant l'attention du lecteur sur les effets traumatisants du toucher. C'est donc sans enthousiasme que le thaumaturge se livre à un rituel contraignant mais imposé par sa fonction.

Par charité, Louis consent à s'exposer à la puanteur et au spectacle morbide des tumeurs scrofuleuses. Où se situe le miraculeux dans cette description tout à fait prosaïque? C'est que ce Léviathan craint pour sa vie et ne saurait être moins sensible qu'un autre aux incommodités de semblable mise en scène.

Sous Louis XIV, les précautions se multiplient et l'on remplace la serviette imbibée de vin et d'eau par trois serviettes différentes. Leur communication au roi fait l'objet d'un protocole très précis :

« Le Roy aïant comunié, touche ordinairement les malades. Trois Chefs du Goblet se trouvent au bout du dernier rang des malades, avec trois serviêtes moüillées, différentes, mise chacune entre-deux assiettes d'or, pour en laver les mains de sa Majesté, qui vient de toucher les malades. Ces Chefs du Goblet prêsentent aux Princes du Sang ou lêgitimés ces trois serviêtes en cet ordre : la première, trempée de vinaigre, au plus qualifié des Princes du Sang, la segonde, moüillée d'eau simple, à un autre Prince du Sang, et la troisième, trempée de fleur d'orange encore à un prince. Ou en l'absence des Princes, ces Officiers du Goblet remettroient ces serviêtes entre les mains du Premier Maître d'Hôtel ou du Grand-Maître, s'il n'êtoit pas Prince du Sang. »¹¹⁹

Laissons de côté les questions d'étiquette, tout ce qui touche à l'hygiène du souverain est affaire de rangs et de préséances. L'essentiel est ailleurs. Les trois serviettes, dans leur succession, servent à désinfecter les mains du roi (par le vinaigre), à les rincer (par l'eau pure) et à les parfumer (par l'eau de fleurs d'oranger). Ces soins prolongent, de façon remarquable, le cérémonial quotidien de l'hygiène royale. Ce souci de la propreté des mains acquiert une importance telle au moment du toucher que cette attention à l'hygiène va passer, quelques décennies plus tard, jusque dans le cérémonial du sacre 120. Décrivant le couronnement de Louis XV, P.-A. Alletz écrit

« Trois Chefs de Gobelets se trouverent à l'endroit où finissoit le dernier rang des malades que Sa Majesté toucha, ayant trois serviettes fraisées et mouillées différemment, qu'ils tenoient chacun entre deux assiettes d'or, dont le Roi se lava les mains. La première, imbibée de vinaigre, fut présentée par M. le Duc d'Orléans ; la seconde, mouillée d'eau commune, par M. le Duc de Chartres ; et la troisieme, trempée d'eau de fleur d'oranger, par M. le Duc de Bourbon. »¹²¹

La pratique du lavement des mains, sans doute mise au point sous Louis XIV, s'inscrit désormais dans la cérémonie du tout premier toucher. Cette obsession de la propreté trahit-elle la défiance des monarques envers ce prétendu pouvoir thaumaturgique ? Quelle image devaient-ils donner à leur entourage en s'essuyant consciencieusement les mains ? Croyaient-ils eux-mêmes en leur pouvoir puisqu'ils ne perdaient pas une occasion d'écarter tout risque de contamination ? Certes, l'élimination de la crasse et des mauvaises odeurs occasionnées par le contact d'une population disparate n'est pas en soit un motif suffisant pour considérer que le rituel n'était qu'une mascarade aux yeux de ses principaux protagonistes. Les rois étaient sans doute davantage

attachés à leur santé qu'à une mise en évidence téméraire de leur croyance au miracle. Se plier aux contraintes de la cérémonie se comprend, mais, pour le reste, le thaumaturge avait aussi ses limites. Enfin, il apparaît que l'imagerie monarchique a dédaigné le thème, et ce de façon inattendue¹²².

À présent, il n'est pas inutile d'établir un parallèle autour de ces précautions en soulignant les points communs avec un autre rituel beaucoup moins célèbre. Une fois l'an, durant les fêtes de Pâques, le roi devait laver les pieds de treize petits enfants pauvres¹²³. Guillaume Du Peyrat a décrit la préparation de la cérémonie. Les similitudes avec le toucher des écrouelles sont légion :

« Le Mercredy [saint] [...] le premier Medecin du Roy, suivy des Chirurgiens et Barbiers, se rendent en un lieu où est assemblé un grand nombre de pauvres ieunes enfans, parmy lesquels on en choisit treize petits les plus agreables, qui sont visitez par le premier Medecin, et par les Chirurgiens et Barbiers du Roy, pour voir s'ils sont nets, et n'ont point aucunes fistules ou gales, sur le corps, et notamment aux pieds, [...]. Le Ieudy Sainct dés six heures du matin, ces treize petits pauvres sont menez a la Fourriere, où le Barbier du commun de la maison du Roy leur raze les cheveux, et coupe les ongles du pied à chacun, puis on les fait chauffer, et on leur baille à desieuner, et les officiers de la Fourriere leur lavent les iambes et les pieds avec de l'eau tiede, et des herbes odoriferentes, afin que sa Majesté n'en reçoive aucune mauvaise odeur [...]. »¹²⁴

Or, à l'issue du lavement de pieds, le roi reçoit aussi ses trois serviettes imbibées¹²⁵. La comparaison révèle le haut niveau de protection sanitaire dont font l'objet ces rituels exposant le corps du roi à mille dangers. Le soin pris pour laver les enfants signifie sans doute que les scrofuleux auraient bénéficié du même traitement si leur nombre avait été plus modeste. À cet égard, on serait tenté de parler d'une « médicalisation » du tou-

cher des écrouelles se greffant sur la dimension religieuse de la cérémonie. Quoique lieutenant de Dieu sur terre, le roi est aussi un corps fait de chair et de sang qu'il faut protéger de toute contamination ou incommodité. Ceci est tellement vrai qu'à l'heure où le souverain devient « le Médecin de toute la Terre »¹²⁶, il lui faut songer à sa propre santé avant de prononcer des formules purement rituelles qui tiennent davantage du transfert symbolique que de la proclamation¹²⁷.

L'état de santé du monarque ne lui permet d'ailleurs pas toujours de se plier aux exigences du cérémonial. C'est ce que l'on constate avec Louis XIV. Les journaux des marquis de Dangeau et de Sourches sont relativement précis à propos de la cérémonie : attentifs aux moindres faits et gestes du roi, ils renseignent, de manière exemplaire, sur le nombre des malades ou sur les modifications ponctuelles du rituel. Or, avec le poids des ans ou/et la servitude des maladies, il arrive souvent que le souverain ne soit plus en état d'officier comme il le voudrait. Quoique souffrant, il se plie malgré tout aux nécessités de sa fonction en pleine maladie de la fistule, le 13 avril 1686¹²⁸. Perclus de goutte ou affaibli par la fièvre, il arrive fréquemment qu'il écourte la cérémonie en ne retenant que les Français ou les Espagnols¹²⁹. Alors que ses souffrances entament sa résistance physique, la cérémonie est tout simplement annulée. Le 8 septembre 1693, Dangeau note que « le roi fit ses dévotions en bas de la chapelle; mais il ne toucha point les malades. »¹³⁰ À la fin de 1694, alors que sa goutte l'importune, il ne touche pas pour le 1^{er} novembre mais, le 24 décembre, goutte ou pas, il se force à respecter « cette pieuse coutume » comme le dit si bien le marquis de Sourches¹³¹.

Parfois, les mauvaises nouvelles de la santé du roi dissuadent les malades de faire le déplacement. Or, dans le doute, on s'abstient de les convoquer¹³². Autre

cas de figure : alors qu'il a annulé un toucher à Pâques (il touchait habituellement près de 1500 personnes), il double le nombre des malades de la cérémonie suivante¹³³.

Tout ceci montre à quel point le rituel, dans son volet pratique, ne peut ignorer l'état physique du vieux roi. Il en va aussi de l'image et de la santé du souverain : exposé au regard de plusieurs milliers d'individus, que ne laisse-t-il voir de sa simple condition mortelle? Quand bien même cette diminution physique dissuaderait le roi de se montrer, la fatigue causée par le toucher lui-même était sans doute rédhibitoire. On imagine mal le goutteux que l'on connaît se tenir debout des heures durant. Il en va de même, en 1686, durant les fièvres contemporaines de la fistule. D'ailleurs, le fait que le rituel soit parfois épuisant pour le roi n'est pas tenu secret comme le prouve un intéressant passage du *Mercure galant* d'avril 1709¹³⁴.

Enfin, la publicité tournant autour du toucher peut aussi servir les intérêts du souverain dans ses périodes de convalescence. Le 31 décembre 1686, alors qu'il éprouve encore les suites de son opération, il se force à paraître et touche les scrofuleux. Sa présence témoigne de son rétablissement alors que des rumeurs malveillantes n'ont pas manqué de circuler¹³⁵. Certains ont prétendu que le roi était mort mais sa réapparition a mis un terme à toutes ces allégations. Sourches l'a bien compris¹³⁶.

Le toucher des écrouelles est un moment-clé du contact personnel établi entre le roi très-chrétien et ses sujets. Mais, à l'inverse, on peut aussi considérer le rituel comme une forme d'approche du monarque. De là, les nombreuses précautions entourant la personne royale et le soin tout particulier des médecins pour éviter toute infection. Supposons enfin que les reports ou suspensions de cérémonies, en relation avec la santé

défaillante de Louis XIV, ont pu susciter le mécontentement ou éveiller la suspicion de nombreux malades. Comment un guérisseur peut-il souffrir d'un mal aussi « bénin » que la goutte, lui qui guérit d'un simple attouchement et d'une simple parole une pathologie réputée incurable ?

L'HYGIÈNE CORPORELLE DU ROI

Le thème de l'hygiène est d'autant plus complexe à traiter qu'il renvoie à un ensemble disparate de conceptions théoriques et de pratiques concrètes 137. Sur cette question, tout se joue à la frontière entre les normes (quels critères définissent et vérifient l'état de propreté?) et les postures du sujet concerné (comment un individu se représente-t-il la propreté et met-il en pratique les règles d'hygiène?). Si ce balancement s'applique à toute pratique intériorisée (l'hygiène pointe toujours du doigt le corps *pour soi* et celui *pour les autres*), le caractère équivoque de la localisation d'une pratique individuelle au sein d'un système normatif multiplie les incertitudes.

Si les règles d'hygiène peuvent être étudiées et comparées à ce que l'on connaît d'un individu et de ses « habitudes de propreté », il n'est pas du tout certain que la concordance, ou la discordance, des situations par rapport aux recommandations se révèle concluante. Quant aux textes codifiant ce que l'on appelle l'hygiène corporelle (d'une façon plus générale, à l'époque, les soins du corps et l'entretien de la beauté 138), pour la plupart d'inspiration médicale, ils ne contiennent pas en eux-mêmes le secret de la mise en application pratique de leurs recommandations. Enfin, l'identité royale ne suppose-t-elle pas une tolérance spécifique à la saleté corporelle ? La sensibilité à la souillure, immanquable-

ment liée à une condition, un contexte et un statut social particuliers, constitue un paramètre discret de l'image (privée ou publique) de la personne royale. Le roi est-il un modèle de propreté ou, au contraire, sa supériorité lui permet-elle de s'affranchir des normes valables pour tout autre aristocrate-courtisan? La protection de l'équilibre de sa santé ne suffit-elle pas à cautionner un optimum d'hygiène?

On peut d'ailleurs s'interroger sur l'origine du caractère commun de tel ou tel usage. Pourquoi certaines pratiques sont-elles devenues obligeantes (plutôt qu'obligatoires), indépendamment de toute vérification clinique de leur bien-fondé? Nietzsche ne disait-il pas qu'« on ne se baigne pas pour être propre, mais parce que c'est prescrit. On n'apprend pas à éviter les véritables conséquences de la malpropreté, mais le prétendu mécontentement des dieux pour l'omission d'un bain. »¹³⁹

Dans le cadre de la cour et du monde aristocratique auquel appartient le roi, les arguments médicaux ne semblent pas suffire pour expliquer l'observation, toujours relative par ailleurs, de certaines mesures d'hygiène et de souci du corps. La culture des apparences, la nécessité de laisser paraître un raffinement supérieur et la crainte de la contamination constituent des éléments autrement déterminants que la simple « obéissance » à un éventail de prescriptions normatives en matière de maintien de propreté, de bien-être et de beauté corporelle¹⁴⁰.

Ce n'est pas seulement la nécessité d'une certaine netteté qui est en cause mais aussi le respect d'exigences en matière d'apparence valables pour toutes les parties du corps : orifices (bouche, nez, oreilles, sphincters), surfaces et tissus (la peau et ses replis, les ongles, la pilosité et la chevelure) auxquels il faudrait ajouter, par extension, les habits et les accessoires. La netteté touche autant à la « propreté » du corps qu'à celle des vêtements et des chaussures et se complique en fonction des occasions (le roi à la guerre et en voyage est-il aussi regardant sur sa propreté que lorsqu'il recoit un ambassadeur à Versailles ou qu'il se réfugie à Marly?). Or, le terme « propreté », au xvIIe siècle, désigne avant tout une attitude, un objet ou une posture conforme à la fonction ou au statut du sujet, il est quasiment synonyme de bienséance¹⁴¹. Saint-Simon, en Louis XIV, affirmait que ce dernier avait un « corps robuste et admirablement conformé [qui] étoit merveilleusement propre, sans souffrir de la faim, de la soif, du froid, du chaud, de la pluie, ni d'aucun mauvais temps. »142 Sous la plume du courtisan, la propreté du roi se confond avec sa résistance et sa capacité à endosser le costume du stratège qu'il est à ses yeux.

Les notions de « netteté » et de « propreté » appartiennent au lexique des marqueurs qui interviennent de façon différente selon les catégories sociales et les circonstances quotidiennes. Ceci renvoie aussi à un regard braqué sur le corps et les conduites ; ainsi, Liébaut pouvait écrire que « la dignité, l'authorité, la grandeur, la maiesté (qui deppend de ceste structure des parties) est plus propre, et plus seante à l'homme : ainsi, la grace, la venusté¹⁴³, la propreté, la netteté est plus naturelle à la femme. »144 À l'époque qui nous retient, on assiste à un processus souterrain qui ne semble pas avoir marqué l'historiographie de l'hygiène : il s'agit de la concurrence entre le modèle raffiné de l'hygiène féminine (les mains sales de Christine de Suède, en visite à Paris, choquent Madame de Motteville¹⁴⁵) et celui, quelque peu symétrique, qui attribue à l'esprit noble un certain mépris du corps et de ses ornements. C'est par la cour que les deux modèles, au départ opposés, vont se fondre et se confondre en un habitus articulant souci du corps (ce dernier est considéré comme une entité à protéger) et défense du rang (la période semble propice à la confusion des statuts). Ainsi, au travers des lignes qui suivent, la notion de « civilisation des mœurs » pourra être discutée, au moins à l'échelle du personnage qui nous retient.

Qu'en est-il de la toilette du roi et de la place de l'eau? Une idée reçue aussi fausse que tenace voudrait que Louis XIV n'ait pris qu'un seul bain au cours de sa vie et que, de fait, il ait été un modèle de dissimulation de la saleté sous de beaux habits. Les sources livrent néanmoins un échantillon d'informations autorisant une critique radicale de ce lieu commun. En effet, les contemporains savaient faire la différence entre les individus « propres » et « sales », pour employer des termes généraux recouvrant ce qui est perceptible par l'odorat, la vue et le toucher¹⁴⁶. On sait que le rituel du lever, bien connu des historiens¹⁴⁷, comporte une toilette matinale, succédant à quelques ablutions nocturnes souvent passées sous silence.

La journée débute par une désinfection des mains : « Le Roy êtant encore dans son lit : le Premier Valet de Chambre, tenant de la main droite un flacon d'esprit de vin, en verse sur les mains de Sa Majesté, sous lesquelles il tient une assiette vermeil de la gauche. » 148 Il se lave ensuite la bouche et le visage¹⁴⁹ comme le conseillaient certains traités d'inspiration médicale¹⁵⁰. Le roi est peigné puis rasé par l'un de ses barbiers, un jour sur deux : « Celui qui est de jour pour raser S. M., met le linge de barbe au Roy, lave avec la savonette, le rase, le lave aprês qu'il est rasé, avec une éponge douce, d'eau mêlée d'esprit de vin : et enfin avec de l'eau pure. Pendant tout le temps qu'on rase le Roy, un Valet de Chambre tient toujours le miroir devant S. M., et le Roy s'essuïe lui-même le visage avec le linge de barbe. »151 Après avoir bu un verre d'eau ou un bol de bouillon, Monsieur lui tend une serviette afin d'essuyer sa bouche. Enfin, avant de s'endormir, on prévoit une serviette « mouillée seulement par bout. Le Roy s'en lave le visage et les mains, s'essuïe du bout qui est sec et la rend. »¹⁵² L'utilisation d'objets de toilette vient confirmer l'existence de ces pratiques, même si leur fréquence réelle n'est pas spécifiée quoique les habitudes du souverain soient réputées invariables. Miroirs¹⁵³, nécessaires de toilette¹⁵⁴, peignes¹⁵⁵, crachoirs¹⁵⁶ et plats à barbe¹⁵⁷, d'or ou d'argent, apparaissent dans l'inventaire du Mobilier royal alors que le linge de toilette ne manque pas au château¹⁵⁸.

Au cours de la journée, il peut arriver que le roi soit « frotté » en revenant du jeu de paume où il transpire beaucoup : « Si S. M. venant de joüer à la Paûme ne veut pas se faire froter dans le lit, deux Valets de Chambre lui mettent un drap sur les êpaules qu'ils tiennent tout roulé aprês l'avoir bien chauffé : ensuite le Roy se fait essuier dans la chaise ou fauteüil par ses Barbiers, et les valets de Chambre chauffant les chauffoirs. »¹⁵⁹ Il incombait aux barbiers de s'occuper du rasage du monarque mais aussi, on le voit, du reste de sa peau. Leur rôle dépasse le maniement du rasoir puisqu'ils essuient le souverain au sortir d'un bain ou d'une étuve¹⁶⁰.

Louis XIV se baignait-il? À cette question, des générations d'historiens ont répondu par la négative, en signalant toutefois qu'il lui arrivait de pénétrer dans un bain sur l'ordre de ses médecins, uniquement en cas de maladie. On a établi plus haut les conditions de ces immersions thérapeutiques. Or, il semble que cet usage de l'eau ne se soit pas limité à une forme de traitement. Louis a été habitué, dès sa jeunesse et durant toute son adolescence, aux bains de rivière rafraîchissants¹⁶¹. Il lui arrivait d'aller se baigner à Conflans-Sainte-Honorine, à l'époque où la cour logeait à Saint-Germain¹⁶². Dubois, le valet de chambre du jeune monarque, rapporte ce qui

s'est passé un jour de 1648 : « L'après-dîner, il faisait chaud. La reine se baignait, et le roi, qui avait grande envie de se baigner avec elle, me commanda d'aller trouver M. Vautier, premier médecin, et de le prier instamment d'approuver que Sa Majesté se mît dans le bain avec la reine. » 163 Parfois, cet empressement à rejoindre sa mère dans le bain pouvait inquiéter le valet consciencieux :

« La complaisance de la Reine pensa faire aussi une autre chose qui ne valoit pas mieux. Le Roi ayant fait faire un fort dans le jardin du palais-Royal, s'échauffa tant à l'attaquer, qu'il étoit tout trempé de sueur. On lui vint dire que la Reine s'alloit mettre au bain : il courut vite pour s'y mettre avec elle ; et m'ayant commandé de la deshabiller pour cet effet, je ne le voulus pas : il l'alla dire à la Reine, qui n'osa le refuser. Je dis à Sa Majesté que c'étoit pour le faire mourir que de le mettre dans le bain en l'état où il était [...] Quand elle [le reine] vit que je me déchargeois de l'événement sur elle, elle dit qu'il falloit donc le demander à Vautier son premier médecin. »¹⁶⁴

L'anecdote renvoie moins au mépris de La Porte pour Anne d'Autriche (ses mémoires tentent de démontrer la mauvaise éducation du roi) qu'à la crainte, teintée de complaisance, de voir le garçon passer du chaud au froid de façon trop brutale. À l'exception de l'argument précédent, rien ne témoigne d'une crainte ou d'une désapprobation quelconque à l'égard du bain et de ses usages, au moins sous la plume des courtisans¹⁶⁵. En tout cas, dans son *Dictionnaire* de 1690, Furetière définit le bain comme un « Lieu plein d'eau où on se met quelque temps, soit pour se décrasser et se laver, soit pour se rafraîchir. Le bain naturel est celuy de la riviere. Le bain est bon en un tel endroit, il n'y a que du sable. Il s'en fait par art, quand on va aux bains et estuves. »¹⁶⁶

De façon commune donc (le roi se baigne régulièrement à la fin du mois de juillet 1651¹⁶⁷), le jeune Louis

s'est livré aux plaisirs de l'eau même si la relation directe avec un impératif hygiénique n'est pas avérée : un peu à la mode du XIX^e siècle, les baigneurs étaient habillés de longues robes grises¹⁶⁸. Une mention tardive de ces bains explique que « lors que le Roy se va baigner à la rivière, [...] le Capitaine-Concierge du petit équipage, ou Garde Général des tentes et pavillons de la cour, va choisir le lieu le plus propre pour le bain, où il fait dresser une tente, et sur le bord de l'eau, une Chambre pour S. M. où le Roy se deshabille et se rhabille ensuite. »169 En joignant l'utile à l'agréable, l'évacuation de la transpiration peut s'accommoder d'une sensation de fraîcheur. Après tout, l'hygiène procure aussi une sensation de bien-être transcendant les considérations strictement médicales et prophylactiques¹⁷⁰. Indépendamment de la ritualisation du quotidien du roi (elle est survenue tardivement semble-t-il), la pratique du lavage du corps dépend généralement de la sensation éminemment subjective d'être propre ou sale en fonction des circonstances.

Il apparaît que les premiers bains de rivière trouvent leur prolongement tardif dans les bains de chambre. L'étude de l'équipement sanitaire des maisons royales peut apporter un éclairage supplémentaire. À Fontainebleau, se trouvaient des étuves et des bains construits sous le règne de François I^{er}. Après avoir décrit les deux étuves du château, Pierre Dan signale « une autre Salle où est le bain au milieu, qui est un bassin de trois pieds et demy de profondeur, quatorze de longueur, et dix de large, environné d'une balustrade, où l'eau descend par un tuyau de bronze qui vient de ladite Cuve. »¹⁷¹ En ce qui concerne Versailles, le roi disposait d'un appartement des Bains, commencé en 1672, et situé à proximité des grands appartements, au premier étage¹⁷². Félibien des Avaux en a donné une description détaillée :

« Dans un des côtez de la chambre, il y a quatre colonnes d'un marbre violet avec leurs bases et chapiteaux de bronze doré. Elles servent à séparer la place où sera une table en forme de buffet, sur laquelle doivent estre arrangez tous les vases, et autres choses necessaires pour les Bains.

Le Cabinet est comme séparé en deux ; car la partie où l'on entre d'abord, a dix huit pieds en quarré, et dans le milieu il y aura une grande cuve de marbre ; mais l'autre partie qui fait comme une espece d'alcove, et où l'on monte quelques degrez, n'a que neuf pieds de large sur trois toises de long. C'est-là que seront les petites baignoires de marbre ; et au derriere est le reservoir pour les eaux. »¹⁷³

Il est inutile de souligner que cet aménagement du cabinet des Bains suppose une utilisation autre que décorative même si l'on pouvait y résider comme le montre la prise de possession du lieu par Madame de Montespan en décembre 1684¹⁷⁴. Les réservoirs d'eau, plusieurs fois signalés¹⁷⁵, attestent un remplissage des cuves et des baignoires dont on a trace dans les comptes du château¹⁷⁶. De l'eau se trouvait à disposition de façon permanente et lorsque Louis apprit la mort d'Anne d'Autriche, pour éviter un évanouissement de tristesse, « il entra dans le cabinet des bains [du Louvre], où il fallut lui jeter de l'eau sur le visage. »¹⁷⁷ Plus significatif sans doute est la mention, dans les inventaires, de pièces de linge destinées à l'utilisation des bains¹⁷⁸.

Ceux-ci se prennent dans une atmosphère parfumée : « Lorsque le Roy ou Monseigneur ont besoin de prendre le bain dans la chambre ou de se laver <u>seulement</u> les piés ; c'est aux Officiers de Fourière à faire chauffer et à verser l'eau chaude : et le Roy ou Monseigneur êtant au bain, dans le moment qu'il faut brûler, ou faire exhaler quelques senteurs ; c'est à un Officier de Fourière à tenir la pèle chaude, sur laquelle on répand ces parfums. »¹⁷⁹ Voilà qui lève, de façon nette, un coin du voile jeté sur une pratique discrète mais non moins

réelle. Si ces bains n'étaient pas quotidiens (ils auraient généré beaucoup plus de témoignages), le roi a pu s'y rendre à maintes reprises même pour se délasser. D'ailleurs, plusieurs éléments nous amènent à penser qu'il n'était pas le seul à s'y laver, rafraîchir ou parfumer par le biais d'eaux de senteurs. On en veut pour preuve la condamnation sans détour du dévôt Puget de La Serre¹⁸⁰ et les petites indiscrétions de Visconti¹⁸¹.

Cet usage s'inscrit peut-être davantage dans le cadre d'une dissimulation des odeurs que d'un décrassage de la peau¹⁸². Ceci fait penser à l'usage des parfums, abondamment utilisés par le roi dans sa jeunesse¹⁸³, alors qu'en novembre 1686 on fait visiter aux ambassadeurs du Siam le cabinet des Parfums du Trianon de porcelaine¹⁸⁴. On a abordé plus haut la question des odeurs qui donnaient au souverain d'épouvantables migraines, or cette incapacité à faire usage des parfums l'a peutêtre contraint à privilégier les bains afin de masquer ou de supprimer quelques exhalaisons bien inconvenantes¹⁸⁵. Mais les deux pratiques ont pu se confondre, comme le laisse entendre Saint-Simon lorsqu'il fait allusion au baigneur La Vienne, parfumeur à ses heures 186. Le roi utilisait aussi de l'eau de la Reine de Hongrie, l'équivalent de notre eau de Cologne¹⁸⁷. D'autres parfums étaient préparés par les médecins eux-mêmes mais toujours en guise de remède¹⁸⁸. Enfin, il nous faut mentionner l'existence d'accessoires parfumés destinés à chasser les mauvaises odeurs à l'exemple des coussins de senteur et autres toilettes parfumées apparaissant dans les comptes royaux¹⁸⁹.

L'usage de l'eau, dans le cadre de bains ou d'ablutions plus modestes, témoigne d'un souci de netteté qui n'est pas à négliger. Là encore, on l'a dit, il faut se garder de tout jugement de valeur qui consisterait à évaluer le degré de propreté du roi en fonction de nos conceptions contemporaines. Les hommes appartenant à l'aristocratie courtisane du xvIIe siècle, exposés qu'ils étaient de façon permanente au regard d'autrui et dans la défense acharnée des privilèges de leur rang, ont dû apprendre à rester nets sous l'influence conjuguée du roi luimême, des traités de médecine de plus en plus prolixes à cet égard, d'une mode inspirée des souverains espagnols (l'obsession de la netteté chez Philippe II était célèbre) et de bien d'autres facteurs parmi lesquels l'usage des miroirs. De là, L'Italien Marana s'exclamait que « tout le monde s'habille avec beaucoup de propreté, les rubans, les dentelles et les miroirs sont trois choses, sans lesquelles les François ne peuvent vivre. »¹⁹⁰

La médicalisation des comportements sociaux, les conceptions néo-stoïciennes du corps, l'influence croissante des femmes, ces éducatrices mondaines de la noblesse depuis la Renaissance191, et le travail de purification du corps ébauché par la pastorale chrétienne peuvent être sollicités, tout autant sans doute qu'un hypothétique processus de « civilisation des mœurs » combinant curialisation, intériorisation et culture sociale des apparences¹⁹². Quoi qu'il en soit, la lente transformation des usages, jamais achevée du reste, en matière d'hygiène et de netteté constitue un terrain d'étude fécond même si l'aspect radicalement subjectif de la conduite limite le champ des investigations. On a la chance, avec Louis XIV, de disposer d'un cas pour lequel les sources abondent, même si les incertitudes demeurent nombreuses.

Ce souci de netteté s'est manifesté notamment dans le changement d'habit du roi lorsqu'il sentait que luimême ou ses vêtements étaient sales. Les déplacements à cheval, le jeu de paume, la chasse plus encore, mettaient ses tenues à rude épreuve¹⁹³. L'étiquette prévoyait ainsi la présence d'un valet tenant le miroir pendant que Louis « s'habille, se déshabille ou change de hardes »¹⁹⁴

ce qui arrive s'il « alloit joüer à la Paûme, alloit se baigner en Chambre ou à la rivière, etc. »¹⁹⁵ Il change donc d'habit après son passage par le bain. Il en fait de même au retour de la chasse¹⁹⁶ ou des longues promenades qui le mènent dans ses jardins¹⁹⁷. Par ailleurs, les pièces de linge dont il disposait pour ses commodités (mouchoirs¹⁹⁸, serviettes, draps, etc.) étaient suffisamment nombreuses pour qu'il puisse en changer souvent et en utiliser de bien propres, la blancheur du tissu étant un gage de netteté, donc, par extension, d'hygiène¹⁹⁹.

Les manières de table ne sont pas à négliger non plus puisqu'elles sont révélatrices de l'hygiène corporelle durant la manipulation et la consommation des aliments. Avant le début des repas, les maîtres d'hôtel doivent présenter au roi « la première serviette mouillée, dont sa Majesté se lave les mains avant que de manger : et ils ne cèdent cet honneur qu'aux princes du Sang, aux Fils légitimes, et au Grand-Maître. »200 Il est aussi d'usage de se laver les mains à l'issue des déjeuners et dîners conformément à une étiquette très respectée²⁰¹. Ce faisant, le roi applique la consigne déjà contenue dans le célèbre Platine²⁰² et reprise dans de nombreux ouvrages postérieurs²⁰³. Durant les repas, l'usage de la fourchette est un signe de propreté « car, fulmine Courtin, il est très-indécent de toucher à quelque chose de gras, à quelque sauce, à quelque syrop, etc. avec les doigts; outre que cela vous oblige à deux ou trois autres indécences. L'une est d'essuyer fréquemment vos mains à votre serviette, et de la salir comme un torchon de cuisine, en sorte qu'elle fait mal au cœur à ceux qui la voient porter à la bouche, pour vous essuyer. L'autre est de les essuyer à votre pain, ce qui est encore très-mal propre. Et la troisième, de vous lécher les doigts, ce qui est le comble de l'impropreté. »204 On est bien renseigné sur le fait que Louis XIV disposait, à sa

table, d'une cuillère, d'une fourchette et d'un couteau en or ainsi que de cure-dents apportés par le chef du Gobelet en personne.

Le soin des dents faisait l'objet d'une attention particulière, renforcée par le fait que le souverain souffrait d'une dentition assez médiocre (en 1685, il semble ne plus avoir de dents). Il utilisait ainsi des cure-dents dont on a gardé la trace²⁰⁵. Le roi se lavait aussi la bouche lorsqu'il prenait un bouillon purgatif²⁰⁶. D'ailleurs, les ouvrages autorisés conseillaient, comme de nos jours, de se laver les dents au lever et après les repas²⁰⁷. Mais ces précautions ont dû passer pour inutiles à partir du moment où toute sa dentition était tombée, ce qu'il soulignait lui-même, apparemment sans complexe.

Les mesures d'hygiène étaient donc fort nombreuses et servaient, en complément d'un écartement de tout ce qui aurait pu souiller le roi, de prétexte à un souci du corps dont les implications dépassaient la simple perspective d'une « civilisation des mœurs » calquée sur l'essor de la sociabilité bourgeoise. La supériorité naturelle du roi ne suffisait pas à rendre invisible, au moins à ses yeux et à ceux des courtisans, la crasse que fabrique tout corps en activité. En même temps, cette propreté n'était pas seulement destinée à autrui, comme si en elle se manifestait le respect des règles de sociabilité et de la bienséance courtoise. On ne peut avoir la naïveté de croire que ce faisceau de pratiques trouve son modèle de fonctionnement dans le conformisme, le droit positif ou la crainte du qu'en dira-t-on.

L'intériorisation des règles d'hygiène suppose a priori une image du corps comme objet privilégié de l'embellissement personnel. Il est vrai que les usages peuvent concourir à ce résultat mais un arsenal normatif ne peut, en vertu d'une œuvre théorique isolée ou d'un code trop détaillé, ni influencer les comportements ni être intériorisé de façon immédiate : l'éducation, les tra-

ditions ancestrales et les habitudes ont souvent plus d'influence sur les conduites que les recommandations abstraites. Le facteur d'application de ces contraintes découlait peut-être d'un processus global, constitutif et fondateur d'une individualité corporelle rimant aussi avec la santé, le bien-être et la quête d'une certaine pureté. Parallèlement à la théorie chère à Norbert Elias, nous pouvons observer dans la logique et la succession de ces mesures hétéroclites une forme de subjectivation négative du corps royal : cet organisme par définition individuel devient progressivement un corps-suiet au fur et à mesure qu'est traqué, lessivé, supprimé tout ce qui n'est pas lui ou tout ce qui n'est pas censé lui correspondre dans des conditions normales (crasse, pilosité, transpiration, mauvaise odeur...). Ce processus va de pair avec la construction d'une image de soi renforcée par un perpétuel jeu de miroir lié au va-et-vient des regards dans le système de la cour.

Malgré les annonces d'une littérature de glorification faisant du roi un héros invincible et indifférent à toute atteinte physique, le corps de Louis XIV a fait l'objet d'une surveillance très étroite. Il fallait protéger le corps du roi contre son environnement, contre les méfaits de résidences humides, froides et mal odorantes. Il fallait protéger le souverain contre les risques d'empoisonnement (quoique en grande partie imaginaires), contre les malades logeant au palais et les porteurs de maux contagieux dans la foule des scrofuleux.

Si l'attention portée à la santé du roi a été grande, la sédentarité de la cour et les dimensions de Versailles, ajoutées à la situation du château-chantier au milieu de terrains insalubres, ont multiplié les risques. Cependant, les précautions prises ne compensaient qu'imparfaitement l'ignorance de certains paramètres sanitaires et techniques à l'exemple de l'ambitieux projet politique de rassembler, sous un même toit, une population disparate à la morbidité bien connue. En tentant de protéger la santé de Louis, on défendait son corps en dressant entre lui et son entourage une série de barrières plus ou moins efficaces et plus ou moins symboliques. En considérant son bien-être comme un élément digne de figurer dans le cahier des charges de Colbert à destination du Bernin, on a fait de sa santé à la fois une affaire d'État et un paramètre architectural jouant sur les caractéristiques techniques et fonctionnelles d'une construction destinée à abriter un roi et sa famille.

Un prince doit être « propre » et, s'il l'est, c'est au moins par respect de sa condition. C'est bel et bien l'un des moteurs des pratiques intériorisées, subjectivantes à l'occasion, comme peuvent l'être les mesures d'hygiène²⁰⁸. On a le choix entre deux types d'explication. La première dit : « Il faut se respecter soi-même en s'efforcant de vivre comme un aristocrate supérieur aux autres, soucieux des apparences et de sa santé ». Et la seconde : « Grâce à l'hygiène, à la surveillance de soi et aux mesures prophylactiques, le sujet s'incorpore progressivement ». Cette maîtrise de soi et cette obsession de la représentation (le roi est toujours bien propre dans ses portraits) s'exprimant par le refus de la saleté, de la puanteur et du reste, s'insinue de surcroît dans une stratégie censée impressionner les observateurs. Ceux-ci pourront constater qu'au-dessus du monarque absolu existe quelque chose de plus puissant, une règle tacite, une exigence morale détournant le souverain de l'arbitraire, du laisser-aller et donc de la décadence.

La cérémonie du lever est très emblématique à cet égard. Dès le début de sa journée, le roi se lave en public. Dans le théâtre de la cour, il se purifie, un peu comme un clerc lors de son office, en montrant une partie de son corps être débarrassée du superflu (la pudeur est de règle, même si elle s'oppose moins qu'on ne le

pense à l'hygiène et à son inspection du corps). Ce rapport à soi fait naître un sentiment de propreté et vice et versa. Pour bien montrer que le roi ne saurait s'accommoder d'un semblant de souillure visible, il intègre, comme dans d'autres épisodes de sa vie quotidienne, de menues ablutions dans ce qui est montrable de sa petite existence. Or, la ritualisation, dans son versant réglementaire (tous les lecteurs des États de la France savent comment se déroule le lever du roi), neutralise quasiment ce rapport intime au corps puisque l'étiquette se substitue à une autocontrainte, suspensive selon les occasions, mais qui assimile ces mesures d'hygiène à des protocolaires. Effectivement, le corps Louis XIV est saturé par le protocole. Le roi ne possède et ne contrôle son corps qu'en vertu d'un éventail complexe de pratiques et d'impératifs inhérents à une fonction qui tend à se confondre avec sa vie privée. Cela n'empêche pas une forme de subjectivité toute monarchique, si l'on peut dire, valorisant de manière plus ou moins probante les formes d'intériorisation. Rappelons que le roi s'observe dans ses miroirs (la galerie des Glaces est le symbole fort d'une culture politique jouant de l'apparence extérieure), il a recours à l'exercice spirituel du pouvoir, comme en rendent compte ses *Mémoires*. et il fait l'objet d'une quantité immense de représentations combinant harmonieusement réalisme et convention, surtout dans ses portraits.

*

En contrepartie d'avis plus ou moins autoritaires et de remèdes non moins désagréables, les archiatres ont fait la promesse de prolonger au maximum la vie de leur patient grâce à leur expérience et à leur savoir. Or, cette capacité présumée à agir sur le destin – avec les réserves d'usage – tendait à transformer le rapport entre

la maladie et la mort puisqu'en luttant contre la première, on entendait retarder la deuxième. À la fois maîtres de vérité et maîtres de vie, les Esculapes du roi ont pu espérer beaucoup de leur client, surtout en un temps où le système politique en place avait horreur du vide : en prodiguant leurs soins à Louis XIV, ces praticiens assermentés ont protégé et la santé du monarque et la stabilité du régime. Le malade qu'ils ont examiné était à la fois un personnage public dont les ennuis de santé pouvaient devenir des affaires ou des secrets d'État, et à la fois un « simple » individu dont l'objectif était autant de ressembler à sa légende que de trouver une solution à ses incommodités.

De là, les stratégies de protection se sont multipliées même si les documents qui les rapportent doivent être soumis à la critique que suppose tout texte normatif. La rationalisation du quotidien royal n'a pas été une chose aisée, même si les conseils de modération en matière, par exemple, d'alimentation étaient fréquents. L'environnement versaillais et les divertissements horticoles qui s'y prêtaient pouvaient autant mettre Louis à l'abri de certains maux (les promenades ou les parties de chasse pouvaient retarder le retour des crises de migraine) que l'exposer à d'autres périls (fièvres paludéennes, accidents de chasse, rhumes, fatigue, etc.). La fonction principale du château de Versailles était bien l'apparat (la valorisation de la figure du roi) et le logement de la cour (la curialisation des Grands plutôt que leur domestication), et non le confinement – à des fins sanitaires – d'un monarque valétudinaire. Les lieux n'avaient pas d'autre ambition, même si certains médecins ont pu aller à l'encontre de l'opinion très répandue selon laquelle les alentours étaient malsains.

Si une véritable prise de conscience de l'importance de la santé de Louis XIV s'est manifestée, il faut reconnaître que les tentatives des archiatres se sont souvent soldées par un échec. Ouoique de nombreuses mesures de précaution aient reçu l'accord de l'intéressé, le souverain se devait aussi de cultiver une forme de mépris à l'égard du danger, d'où qu'il vienne. Mais cette position, assez embarrassante pour Vallot, a fini par évoluer. À n'en pas douter, la goutte, les autres maux chroniques et la fistule ont agi sur le tempérament du roi : à partir de la décennie 1680-1690, il s'est plié plus volontiers aux ordonnances de ses archiatres. Son quotidien a pris dès lors un tour plus monotone, les déplacements à Marly et les rituels de la cour masquant mal la disparition des grandes démonstrations de force des premières années. Cela est d'autant plus vrai qu'à partir de 1693 (Louis a cinquante-cinq ans), le roi n'assiste plus à la marche de ses armées. L'étendue de la scène où se jouait in vivo la comédie du pouvoir s'est alors cantonnée à un palais et à ses jardins, autrement dit à un espace semi-privé reproduisant parfois, en miniature, l'espace public entourant le château jusqu'aux confins du royaume et de l'Europe.

TROISIÈME PARTIE L'ESPACE PUBLIC DE LA SANTÉ DU ROI

Parce qu'elle est une affaire d'État, la santé du roi s'invite normalement dans l'espace de l'information, des célébrations et des représentations, autrement dit dans une dimension publique. Riche de temps forts en tous genres, son évolution, et surtout ses crises majeures, rythme l'histoire du règne à côté des grandes victoires, des édits mémorables et des événements familiaux. Comme tout ce qui touche à la vie d'un grand personnage a de l'importance, ce qui est d'autant plus vrai pour un roi entouré d'un essaim de courtisans, les maladies du souverain alimentent une actualité que le bouche à oreille et les correspondances suffisent, au départ, à faire connaître. En tant que personne autant publique que privée, le roi vit sur une scène qui dépasse de loin les limites de la cour¹. La publicité donnée à ses faits et gestes augmente l'intensité du phénomène d'exposition qui le caractérise. Les grands moments de sa vie se retrouvent par conséquent dans un espace de visibilité qu'ils génèrent et qu'ils occupent tout en le subissant. Aussi, les études récentes sur la « propagande » royale ont tenté de dessiner les contours d'un « marketing politique »² s'adressant à différents publics manipulés par les cérémonies de l'information³ ou simplement séduits par les images flatteuses de l'action politique et militaire du prince⁴.

Pourtant, s'en tenir à ces analyses revient à négliger le fait que le régime en question communique, construit des monuments ou rédige encore son testament historique sous forme de médailles sans s'adresser pour autant à toute la population, autrement dit à un public indifférencié. S'il existe bel et bien un espace public de la monarchie, c'est celui de l'information (diffusée et traitée par les courtisans, les gazettes et les livres d'histoire), des représentations (almanachs, gravures, peintures, monuments, médailles) et des cérémonies (rituels de la cour rendant le roi visible. Te Deum, messes d'action de grâce, festivités urbaines). C'est à la fois l'ensemble des dispositifs transformant les sujets en spectateurs occasionnels (en ce sens, les images, les signes et les symboles de la monarchie ont un effet d'assujettissement restreint parce que les représentations ne s'adressent pas de façon uniforme à toute la population⁵) et le moyen par lequel le pouvoir royal peut espérer atteindre quelque chose qui transcende les personnes, les groupes et les intérêts particuliers, quelque chose qui n'est pas seulement un public déterminé mais le public, en tant qu'entité juridique et domaine d'intervention⁶. Dans cet espace virtuel constellé de signes, d'images et d'objets, on octroie aux individus le privilège d'assister à la gloire publique du monarque que celui-ci soit présent ou non.

Les monuments ne sont pas destinés à la population comme les panneaux publicitaires participent aujourd'hui d'un processus d'incitation à l'achat ou de mémorisation d'une marque : on n'attend pas vraiment de manifestation d'adhésion de la part des sujets, sinon un attachement passif au régime en place et à celui qui l'incarne. Aussi, dans une société très inégalitaire, les témoignages de supériorité ne choquent pas tant qu'ils ne participent

pas ouvertement d'un mépris pour les plus humbles ou d'un irrespect de l'ordre social. Dans les sociétés anciennes. la religion du roi est tout bonnement dépourvue de croyants même si le culte de la personnalité et la désinformation sont monnaie courante. Or, la promotion de sa propre image par le chef du royaume ou de la cité fait aussi partie de ses devoirs : il est obligé de montrer sa puissance s'il veut passer pour un bon dirigeant, il doit prouver sa supériorité, même de façon métaphorique, afin de conserver sa position d'arbitre et de monarque absolu. Le tableau idyllique de son action politique sert à conjurer l'angoisse du désordre ou de l'usurpation du pouvoir. Ce faisant, il a vocation à rassurer les plus faibles contre l'arbitraire des Grands tout en montrant la « galanterie » du monarque comme l'écrivait Donneau de Visé dans le Mercure galant7.

L'une des grandes missions du pouvoir monarchique est de se représenter pour s'illustrer⁸. Il a moins besoin de se montrer que de se voir comme il voudrait être, c'est-à-dire absolu. Ceci n'est pas le fruit d'une tendance sournoise à la propagande ; l'objectif n'est pas de tromper les spectateurs (même si la raison d'État peut l'exiger) mais de se rassurer soi-même, de se glorifier en contemplant son reflet fantasmatique9. Tel Narcisse, le roi est obligé de se voir et de se faire représenter. Pour ce faire, il multiplie les miroirs lui permettant de s'observer à loisir tout en mesurant l'étendue de son pouvoir. Il doit se re-présenter pour exister pleinement, comme si de cette mise à distance germait une conscience souveraine, comme si de ce miroir provenait l'énergie nécessaire à une régénérescence de l'État¹⁰. Si dépendance il y a, elle est plutôt du côté du souverain qui a besoin d'une scène qu'il contrôle pour continuer à jouer son rôle¹¹.

Les fêtes célébrant la guérison du roi permettent aussi aux participants de mettre leur quotidien entre parenthèses et de se réjouir collectivement, même si la vraie raison est ailleurs. Le fait que les sujets, petits ou Grands, y participent n'est ni le signe de la domination absolue du personnel politique sur la société, ni la preuve de l'obéissance des foules à une demande émanant du sommet de l'État. C'est, le plus souvent, le résultat de stratégies personnelles abritées derrière le côté public de l'événement.

On s'attachera, dans les pages qui suivent, à étudier les différentes trajectoires suivies par l'information et la représentation de la santé du souverain. Tout en soulignant les enjeux politiques et sociaux de la question, on verra comment le corps et la santé de Louis XIV ont fait parler d'eux sur la scène publique en profitant des moyens disponibles (la cour, les gazettes, les festivités, la scène littéraire). Il sera donc question de l'utilisation de supports et de formes classiques de communication et de représentation. En parallèle, on verra se mettre en place une véritable actualité de la santé du Prince. Si les informations concernant les maladies du souverain ont toujours intéressé la foule des courtisans, des ambassadeurs et des curieux, il n'y a que lors des grandes crises (1647, 1658, 1686) qu'elles ont débouché sur la production de textes et d'images ainsi que sur l'organisation de manifestations à la frontière du domaine privé et public. La personnalisation progressive du pouvoir a impliqué une élévation proportionnelle de l'importance accordée aux accidents de santé du roi. Ces faits pathologiques se sont donc autant invités dans l'espace public que contrôle en partie la monarchie qu'ils ont acquis une ampleur sans précédent, la vie et le corps du souverain ayant pris une importance inédite.

CHAPITRE 7

Les nouvelles de la santé du roi en tant qu'informations stratégiques

Le système de la cour fait du roi le point de convergence des regards. De là, une partie de ce qui touche à sa santé peut être connue des courtisans les plus proches du souverain. La fascination exercée par le monarque explique cette curiosité; elle est aussi amplifiée par la relation personnelle que cherche à nouer l'homme de cour avec son protecteur. Mais personne ne se faisait d'illusion sur la nature profonde du système, pas même Louis XIV:

« Les rois, qui sont les arbitres souverains de la fortune et de la conduite des hommes, sont toujours eux-mêmes les plus sévèrement jugés et les plus curieusement observés. Dans le grand nombre de gens qui les environnent, ce qui échappe aux yeux de l'un est presque toujours découvert par un autre. Le moindre soupçon que l'on conçoit d'eux passe aussitôt d'oreille à oreille, comme une nouvelle agréable à débiter : celui qui parle, faisant toujours vanité de savoir plus que les autres, augmente les choses au lieu de les affaiblir ; et celui qui entend, prenant un plaisir malin à voir abaisser ce qu'il croit trop au-dessus de lui, apporte toute la facilité possible à se persuader de ce qu'on lui dit. »¹²

C'est en méditant cet avertissement que l'on poursuivra notre investigation, à la frontière entre les descriptions fiables et les rumeurs fausses, toutes deux étant révélatrices d'une situation où les nouvelles sur la santé du roi ne sont jamais prises à la légère.

LES INFORMATIONS SUR LA SANTÉ DE LOUIS XIV

Au-delà d'une accusation de voyeurisme qui n'a pas lieu d'être, il faut souligner à quel point la santé du prince importe à ceux qui vivent dans son orbite. Tout d'abord, à chaque incommodité grave, le cérémonial peut se trouver modifié : ensuite, lorsque la pathologie se déclare, chacun peut redouter une détérioration de la santé du roi, voire son décès, ce qui constitue un risque sérieux de redistribution de l'échiquier curial. C'est donc bien la dépendance des habitués des résidences royales qui explique cette acuité aux perturbations du quotidien du monarque : leur destin est lié à celui d'un prince exposé comme chacun aux affres de la maladie mais qui sait se contenir. Dès lors, on guette les signes apparents d'une quelconque défaillance physique. Ainsi, dans les lignes qui suivent, c'est un Dangeau âgé qui a mis en abîme son propre regard sur le roi et tout son travail de diariste en s'étonnant de l'importance accordée au détail le plus insignifiant :

« On remarqua qu'il s'étoit endormi dans sa calèche en y allant, chose qui ne lui arrive jamais ; au retour de Marly, il y eut une petite musique chez Mme de Maintenon, où il parut assez abattu ; on crut que ce n'étoit que la lassitude de sa promenade à Marly, où il s'étoit assez agité ; le soir à son souper il parut qu'il avoit un peu mal à la tête ; sa santé est si précieuse qu'on remarque jusqu'aux moindres choses. »¹³

Ainsi, les signes révélateurs de l'état de santé du souverain sont précieux dans la mesure où le système en place leur a attribué une valeur symbolique très élevée.

La cour apparaît ainsi comme le premier espace d'une économie symbolique organisée tout autour de la personne et du corps du roi. C'est à la fois un espace de circulation, de valorisation et de transformation (parfois de falsification) d'informations qui sont autant de signes émis par le corps royal à l'exemple d'espèces métalliques servant de référence et de monnaie d'échange.

On en veut pour preuve la place occupée dans les écrits des courtisans par les allusions à cette santé « si précieuse ». S'il n'est pas évident de savoir ce qu'ont vu réellement les proches de Louis, les informations les plus variées n'ont pas manqué d'irriguer les circuits de transmission habituels, du bouche à oreille jusqu'aux publications outre-Rhin. Il convient toutefois de rappeler que les exigences de discrétion, de prudence et de bienséance de la plupart des correspondances entre lettrés ont sans doute limité le nombre des indications « obscènes ». L'autocensure et le manque d'information fiable ont pu altéré le contenu de ces témoignages malgré tout intéressants. En outre, l'interprétation de ce type de document peut être faussée par le fait qu'on observe, habituellement, une forte recrudescence des nouvelles concernant le roi lorsqu'il est très malade, ce qui tient de l'évidence mais qui amène aussi à penser que nombre d'indispositions mineures ont été passées sous silence. Ainsi, lorsque Louis XIV se porte bien, la plupart des témoins se gardent de le signaler, à l'exception de ses intimes.

Tout savoir ou presque du quotidien du souverain, y compris ce qui relève de sa santé, participe d'une véritable économie de l'information à laquelle les mémorialistes ont été soumis comme les autres. Dans ce type de marché, c'est l'offre qui a fait pression sur la demande : c'est en s'appuyant sur le système de la cour que le roi, visible et accessible par intermittence, a transformé le moindre de ses faits et gestes en objet de convoitise. Les

incommodités et les médecines de Louis n'intéressent pas seulement les courtisans parce qu'il est un personnage charismatique – il en est bien d'autres –, mais parce qu'il les a transformés en thésaurisateurs de signes royaux. De fait, la grande innovation (et aussi la grande réussite du Roi-Soleil) n'a pas été de sacraliser son quotidien en le ritualisant (les rois catholiques y étaient déjà parvenus à la même époque) mais d'obliger les courtisans à adopter la posture de spectateurs assidus et de « journalistes » insatiables apportant parfois leur contribution à la rédaction des gazettes¹⁴.

La tentative a partiellement réussi sur les lecteurs des périodiques énumérant les déplacements royaux, l'actualité militaire d'une Europe constamment en guerre et diverses mondanités évoquées surtout par le *Mercure galant*¹⁵. Construites sur le mode épistolaire ou sur celui de la dépêche, ces publications constituent à l'occasion un réservoir d'informations plus ou moins précises sur la santé du monarque. Or, le roi n'est pas le seul dont les maladies sont annoncées et commentées dans ces gazettes imprimées parfois à l'étranger et surtout en Hollande. Les têtes couronnées et le pape sont soumis au même traitement surtout lorsqu'il y a risque de succession et de retournement diplomatique¹⁶. Ainsi, certaines maladies de Louis XIV ont été décrites avec une méticulosité ayant pu susciter l'intérêt sinon la confiance des lecteurs.

On s'attardera, dans un premier temps, sur la relation de la petite vérole du roi parue dans la *Gazette* de novembre 1647. Comme on l'a rappelé plus haut, cette maladie emportait périodiquement des milliers d'enfants et, même en cas de guérison, elle laissait souvent des marques indélébiles au visage. Si la gravité du mal n'est pas cachée, le récit est postérieur à la guérison et a fait l'objet d'un « extraordinaire » intitulé « L'Heureuse convalescence du Roy : avec l'histoire de sa maladie ». Il est daté du 29 novembre¹⁷. Comme l'indique le titre,

l'information principale est que le roi est sain et sauf : il est donc temps de faire connaître, de publier (dans les deux sens du terme) cet épisode douloureux de l'histoire du règne. L'auteur, resté anonyme, commence par expliquer les causes de la maladie, à savoir un « levain qui tire sa source du principe de la génération ». Les premiers symptômes, apparus le 11 du mois, sont mentionnés : une douleur « sautelante [sic] non seulement dans la région des reins, mais aussi et principalement sur l'extrémité de l'épine du dos. »18 Louis passe la nuit avec quelques inquiétudes et se lève à sept heures, « son pouls avant esté lors trouvé plus fréquent et fièvreux ». La saignée ne tarde pas « pour oster la plenitude, soulager promptement la nature, la rendre plus libre, et faciliter l'éruption de la petite vérole. »¹⁹ Deux jours plus tard, le 14 novembre, on parle d'un délire prenant le roi toute la soirée. Après le fameux débat sur l'utilité d'une saignée supplémentaire, on relate l'inquiétude de la reine. On ne passe pas davantage sous silence les conséquences de la fièvre : « elle s'augmenta, parut presque ardente avec grande inquiétude et soif excessive : la chaleur ayans esté si grande qu'elle dessecha ses pustules par tout le corps [...]. »20 Page après page, le récit se poursuit jusqu'à la date du 29 novembre alors que la fièvre a disparu et que les réjouissances de la cour viennent chasser de vives appréhensions.

La tonalité générale du texte est comparable à celle du *Journal de santé* dont le contenu n'est guère éloigné de ce numéro spécial de la *Gazette*. Descriptions « cliniques », relation linéaire et quotidienne, vocabulaire médical, composition précise des remèdes, allusions à tous les traitements et à leurs conséquences notables : tout contribue à attribuer cette « histoire » à l'un des archiatres, peut-être Vautier, le seul en l'occurrence à être complimenté²¹. Son style est d'ailleurs si proche de celui du *Journal* qu'on peut même soupçonner Vallot de

s'en être inspiré et de l'avoir résumée quelques années plus tard, les premières pages des *Remarques* étant très postérieures aux événements²².

En outre, l'image qui est renvoyée du corps royal peut étonner puisque, contrairement au secret entourant le rapport médical, la *Gazette* est diffusée aussi bien dans le royaume qu'à l'étranger. On semble bien loin de la discrétion à laquelle on pouvait s'attendre et, à la place, le lecteur est invité à contempler un corps recouvert de pustules et dont le sang s'écoule au fil des saignées. Mais ce qui étonne le plus, c'est que cette description désenchantée est réalisée à partir d'un point de vue médical qui ne dit pas son nom. Le lecteur ignore qui est l'auteur du texte, l'information ne bénéficie donc pas de la mise à distance implicite au langage et style propre à la médecine. Elle se présente comme un témoignage neutre en provenance de la cour et dont la profusion de détails est un gage de sérieux.

Au niveau de l'énonciation, l'épisode est relaté sous la forme d'un tableau clinique que rend très singulier l'anonymat d'un auteur difficile à identifier et surtout à situer. Autrement dit, on ne sait pas d'où parle ce témoin si bien renseigné, on ignore s'il s'agit d'un médecin (même si on peut le présumer) ou d'un courtisan qui aurait assisté à tous les temps forts de l'événement. L'austérité du texte, jointe à des descriptions plutôt écœurantes (l'auteur mentionne « une rétention de matiere sereuse, faisant pointe à l'extrémité des deux poulces des pieds, et sur le petit doigt du pied droit, à laquelle on donna promptement issüe en ouvrant la peau avec le ciseau »23 pour donner du sérieux à l'information), interdit une quelconque prise de distance avec cette énumération d'incommodités et d'interventions médicales. Quoique le roi soit hors de danger au moment où le lecteur est censé prendre connaissance des conséquences fâcheuses de la petite vérole, il assiste tout de même à un spectacle édifiant. Celui de la souffrance d'un enfant de neuf ans dont le corps est percé par la lancette du chirurgien, dont les doigts de pied sont ouverts pour répandre une matière infecte et dont les « flux de ventre bilieux »²⁴ sont présentés comme des moments de soulagement. Ces stigmates royaux font peut-être écho à la métaphore utilisée à l'occasion de la naissance « miraculeuse » de 1638. Peut-être annoncentils, plus vraisemblablement, les qualités futures d'un grand roi en devenir. C'est précisément à la fin de la relation que l'on retrouve la morale de la toute première fable pathologique de Louis XIV :

« La patience que ce jeune Monarque a apportée en cet âge dans tout le cours de sa maladie n'est pas aisée à concevoir, non plus que la constance avec laquelle, bien loin des appréhensions que les plus martiaux ne se sont pû souvent empescher d'avoir à la veuë de leur sang, il a courageusement présenté son bras à toutes les fois que l'on lui a fait voir la saignée lui estre nécessaire, raisonnant et se payant tousjours de raison, hors des petits intervalles que je vous ay marquez [...]. »²⁵

En manifestant une obéissance exemplaire, le malade montre qu'il a confiance en la médecine (ce qui est tout au bénéfice d'un Vautier ou de l'un de ses confrères), mais, de surcroît, il donne les premiers signes d'une personnalité apte à exercer le pouvoir, c'est-à-dire à raisonner, à se maîtriser et à supporter les fatigues de la guerre, la vue du sang et l'idée d'une souffrance nécessaire. Avant même son célèbre lit de justice de janvier 1648, le petit « roi de gloire » commence par marquer les esprits à l'occasion d'une maladie grave. C'est le premier événement depuis sa naissance qui est largement diffusé dans le public. On peut penser que l'histoire personnelle de son règne commence ici, par une maladie révélant ses qualités de monarque.

On a vu plus haut que le médecin peut théoriquement tout voir du monarque et de son simple corps. Or, cette publication pose la question de la diffusion d'une image assez singulière, et assez neuve, du corps royal. Bien sûr, la profusion de détails souvent superfétatoires est destinée à rassurer le lectorat sur la fiabilité de la relation grâce à des « effets de réel » chargés de rendre la scène tantôt pathétique, tantôt attendrissante²⁶. Au total, et en dépit d'une conclusion fidèle à l'encomiastique monarchique, la divulgation au public de ce véritable compte rendu médical s'explique peut-être par le fait que le jeune enfant n'a pas encore recu l'onction sainte. Ce qui est possible en 1647-1648 ne le sera plus en 1654. Passé cette date, c'est le premier médecin qui se charge, dans le Journal de santé, de poursuivre l'entreprise historiographique initiée par le rapporteur discret des événements de 1647. Cette évolution dans la manière de parler du corps du roi et de ses accidents de santé s'est traduite par un regain de discrétion, sinon de censure, même si l'on continue à parler des maladies que l'on ne peut pas cacher et qui sont souvent parmi les plus graves.

Au moment de la blennorragie du jeune roi, la circulation de l'information fait l'objet d'une attention toute particulière. L'épisode de 1655 est révélateur de cette situation. Pour éviter les problèmes qu'a connus Louis XIII et éloigner les soupçons sur la faculté du souverain à assurer une descendance directe, le mal est tenu secret. Dans les milieux proches de la cour et dans le monde médical parisien, on sait seulement que le jeune roi a de la fièvre. La correspondance de Patin montre d'ailleurs qu'après la fin de la maladie, le secret n'a point été levé sur la nature exacte du mal. La raison est simple : Vallot a confessé dans le *Journal* que Louis, Mazarin ou la reine (?) lui avait demandé de garder le silence « parce que j'avais reçu commandement exprès

de ne déclarer à personne une affaire d'une telle conséquence. »²⁷ Du coup, il s'est senti obligé de justifier la saignée et le lavement ordonnés : « [...] pour dissimuler le sujet qui m'obligeait de faire ces remèdes, je publiai partout que le roi avait consenti à cette préparation pour mieux supporter la campagne [...]. »²⁸ Quant aux tablettes à base de fer qu'il a prescrites, il les lui a fait prendre « tous les matins dans son lit, sans que personne en eût connaissance. »²⁹ Enfin, il a prétendu avoir consulté ses confrères étrangers sous des noms d'emprunt ce qui est peu crédible étant donné que Vallot savait pertinemment de quoi souffrait Louis XIV³⁰.

La Gazette, pour sa part, se contente d'annoncer la guérison du roi le 14 octobre : « Cette cour reprend ses premiers divertissemens, depuis que le Roy, apres quelques atteintes de fiévre, est restabli en sa parfaite santé : Dieu ayant béni les remédes qui en une occasion de cette importance, ont esté ordonnez si à propos qu'ils ont produit un effet tout extraordinaire, et causé un succez si heureux, que toute la France a sujet d'en rendre graces, pour une guérison si prompte et si asseurée. »31 Le 16, on précise : « La nouvelle de la santé du Roy nous estant venüe presqu'aussi tost que celle de son indisposition, n'a pas seulement comblé d'une extréme alaigresse tous les Sujets de Sa Majesté, mais fait voir le soin tout particulier que la Divine Providence prend de cet Auguste Monarque [...]. »³² La singularité de ces dépêches tient au fait qu'a priori le lecteur ne sait pas que le monarque a été malade sept mois durant! La simultanéité des deux nouvelles (Louis est guéri, Louis a été souffrant) révèle pourtant que le secret a été tenu autour d'un mal demeurant aussi mystérieux que les remèdes employés. Cette précaution supplémentaire tient au fait que les eaux de Forges avaient déjà été employées pour remédier à l'impuissance supposée de Louis XIII. Ainsi, pour éviter toute rumeur malveillante, on s'est bien gardé de réveiller le souvenir du règne précédent.

Il faut ajouter que même les proches de Louis XIV ont eu des difficultés à savoir de quoi souffrait vraiment le souverain. Le 29 septembre 1655, à Guise, le cardinal écrit au premier médecin pour le remercier de lui avoir donné des nouvelles sur la santé de son protégé qui prend les eaux de Forges³³. Mais il est obligé d'écrire au malade, le 1^{er} octobre, pour le convaincre de se ménager alors que ce dernier a exprimé le souhait imprudent de rejoindre son armée, comme si son mal était bénin. Le 8, à Quiévrain, Mazarin remercie le maréchal de Villeroy qui vient de l'informer de l'aggravation de l'état du roi (il est pris d'une forte fièvre) et en profite pour écrire à la reine qui l'a informé à son tour de la situation :

« Les deux valets de pied que vous avez pris la peine de me faire depescher, sont arrivez au mesme temps, et ils m'ont rendu vos lettres qui m'ont surpris au dernier point, car je croyois que le *Confident* jamais se fust porté mieux. Je suis dans la plus grande inquiétude du monde, vous considérant aussy bien malade que luy [...]. Enfin je souffre pour son mal et pour le vostre, et je voudrois de tout mon cœur les pouvoir soulager avec ma vie. J'ay pourtant grand sujet d'esperer que ce ne sera rien, puisque M. Valot me le mande positivement, et M. de Villeroy m'asseure que, lorsqu'il m'escrivoit, le *Confident* n'avoit point de fievre. Je souhaite cependant de ne voir arriver aucun valet de pied, car ce sera une marque de la guerison, et, ne me cognoissant pas capable de resister à ce que vous avez pris la peine de m'escrire à l'occasion du mal du *Confident*, je fusse party à l'instant [...]. »³⁴

Il lui annonce donc, comme à Brienne, son départ imminent pour Fontainebleau avant d'en faire de même le lendemain à Villeroy. Ce jour-là, le cardinal ne rédige pas moins de quatre lettres : une au maréchal, comme on l'a dit ; une à Vallot pour lui demander d'autres nouvelles; une à la reine pour lui exprimer à nouveau ses inquiétudes (« Je pratiqueray tous les movens imaginables pour y estre au plus tost »35) et, enfin, une dernière à Turenne pour lui annoncer qu'il se rend au chevet du malade malgré les courriers rassurants de l'archiatre. Le 10 octobre, de Guise puis de La Fère, Mazarin écrit deux fois à Anne d'Autriche pour lui rendre compte de son empressement puis des nouvelles rassurantes qu'il a recues du médecin (peut-être pour en avoir la confirmation). Le 12. à Compiègne, il se réjouit d'apprendre la guérison du roi en écrivant à la reine tout en réitérant ses remerciements à Villeroy³⁶. La fréquence élevée des échanges épistolaires, comme le souligne Vallot37, sera encore bien supérieure en juillet 1658. Elle témoigne en tout cas du risque pour le premier ministre du royaume de perdre un proche dont il dépend en tout, abstraction faite d'une sincère affection qui s'ajoutait sans doute à celle qu'il ressentait pour la reine. Sa réaction finale et son départ précipité pour Fontainebleau témoigne autant de ses craintes pour la survie du malade que de la volonté de savoir ce qui se passe vraiment, la correspondance de Vallot ne lui inspirant pas beaucoup de confiance, sans doute parce qu'il soupconne le médecin de taire à dessein une partie des symptômes.

En juillet 1658, la *Gazette de France* ne s'étend guère sur les circonstances du mal qui a failli emporter Louis XIV. Le 1^{er} juillet, on signale au lecteur l'apparition d'une fièvre continue accompagnée de douleur de tête et traitée par la saignée³⁸. On souligne, en même temps, la constance du roi et la tendresse de la reine qui le veille et prend soin de lui, comme en 1647. Les nouvelles suivantes insistent surtout sur les manifestations de la piété populaire et se contentent de signaler une deuxième saignée du pied puis l'utilisation de l'anti-

moine, le 8 : « ils [les médecins] lui firent prendre le Vin Emetique, dont l'effet fut si merveilleux, qu'Elle [Sa Majesté] passa la nuit avec assez de tranquilité et se trouva le lendemain neufième, presque entièrement dégagée [...]. »³⁹ L'auteur termine en mentionnant un redoublement nocturne traité à l'aide d'un purgatif « lequel bien que des plus bénins, ne laissa pas d'opérer avec tant de succez [...]. » La période des réjouissances peut débuter, le souverain est guéri.

Contrairement à l'épisode de la petite vérole, il ne donne pas lieu à un tirage spécial sur la maladie mais sur le Te Deum célébrant la guérison. Les articles ne ressemblent en rien à un rapport médical, on ne retrouve ni description explicite, ni recette pharmaceutique. La manière de parler de la santé et du corps du roi a changé. Le temps de l'ellipse est venu, le mal et les souffrances du malade étant résumés d'un mot par la *Muze historique*, celui d'« indispozition » :

« Mais comme, presque, en toute choze L'êpine est proche de la roze, Après tant d'actes de valeur, Une inconsolable douleur, Dont nos sens ont êté la proye, A bien modéré nôtre joye ; L'indispozition du Roy Cauzant un grand effroy, Et remplissant Paris d'alarmes, Nous a bien fait verser des larmes. »⁴⁰

Ainsi, certaines des maladies royales vont continuer d'être relatées mais sans commune mesure avec les pages imprimées naguère.

Plus tard, dans le *Mercure galant*, la narration de certains épisodes va se rapprocher d'une forme hybride combinant le conte glorifiant et la dépêche détaillée alors que la *Gazette de France* privilégie toujours la

concision du propos. Le meilleur exemple est probablement celui de la chute de cheval survenue en septembre 1683:

« Le 2 de ce mois, le Roy estant à la chasse du Cerf, son cheval tomba : et Sa Majesté crût avoir le bras cassé. Mais il s'est trouvé que ce n'estoit qu'une dislocation au coude que les Chirurgiens ont tres bien remis : et graces à Dieu, cet accident n'a eu aucune fâcheuse suite. »⁴¹

Qu'en est-il vraiment de cette blessure et de sa gravité? Les sources annexes balaient l'hypothèse d'une fracture du bras tout en confirmant le degré élevé de résistance dont a témoigné le roi :

« [...] nous avons eu à trembler pour le Roi, et que nous lui avons cru le bras cassé ; il n'a été que démis et, grâce à Dieu, il est si bien remis qu'il n'y a nulle suite à craindre. Cet accident l'a fait voir aussi ferme dans la douleur que dans ses autres actions, et il y a peu de différence de son sang-froid à celui qui disait : "Je vous avois bien dit que vous me rompriez la jambe." »⁴²

Dans son bref compte rendu, Daquin signale quant à lui une dislocation du coude gauche rapidement soignée⁴³.

De son côté, le *Mercure*, plus friand de mondanités en tout genre, consacre à l'accident un long article aux accents épiques. Dans ce cas, le chasseur malchanceux a remporté une victoire sur la douleur. La citation de larges extraits s'impose :

« Il m'est fort aisé, Madame, de m'imaginer les vives alarmes que vous avez eues de la dangereuse chute de Sa Majesté. Jamais Monarque n'ayant esté si cher à la France, tout ce qui fait craindre pour une santé aussi prétieuse que la sienne, met d'abord l'esprit en trouble, et, quand les nouvelles de cette nature se répandroient dans l'exacte verité, il suffit qu'on aime, pour ne les pouvoir apprendre, sans se figurer en mesme temps les suites les plus fâcheuses que peuvent avoir de pareils malheurs. » 44

Le début de la lettre sert de préambule et de justification au récit qui suit : puisque la santé du roi est précieuse, ses accidents sont des catastrophes. C'est un malheur collectif, au dire de l'auteur, dont les conséquences rejaillissent sur tout un chacun. Par ces quelques phrases, on rappelle que la santé de Louis XIV est un sujet d'actualité et une affaire publique, dans tous les sens du terme.

« Vous avez sceu l'accident ; en voicy les circonstances. Le Jeudy 2. de ce mois, le Roy alla à la Chasse dans la Plaine de la Boissiere, qui est sur le chemin de Paris, à deux lieuës de Fontainebleau. Malheureusement il y avoit au milieu de la Bruyere, deux ou trois trous de Lapin [...]. Le Cheval que montoit Sa Majesté, mit le pied dans un de ces trous, et quelque effort qu'Elle fist pour le retenir, il se renversa d'une maniere, que n'ayant pû s'empescher qu'il ne s'abatist, Elle se trouva engagée dessous. La chute de ce Cheval, fit trembler tous ceux qui estoient présens. On avoit à craindre, ou qu'il n'étoufast le Roy, ou qu'en faisant effort pour se relever, il ne le blessast dangereusement. Un Garde de Sa Majesté, prompt et adroit, se jetta à terre au mesme instant, courut au Cheval, et luy prit la teste, parce que dans cet état, les Chevaux ne font aucun mouvement.

Ce Prince eut le temps de se dégager, et dit en se relevant, J'ay le bras cassé, il faut vouloir ce qu'il plait à Dieu; mais tout mon regret est que cet accident ne me soit pas arrivé dans une meilleure occasion. Ces paroles qui glacerent l'ame de chacun, furent trouvées si dignes d'un Roy, qui se possede toûjours, qu'elles ne causerent pas moins d'admiration que de frayeur. Un autre se seroit écrié sur un accident si malheureux; un autre eust parlé de ce qu'il auroit souffert. [...] Toutes ses paroles sont nobles, tous ses sentiments sont relevez, et dans tout ce qu'il fait, il n'a que le bien et la gloire de l'État en veuë. C'est à quoy il travaille incessamment. Il y resve mesme lors qu'on le croit occupé du seul plaisir de la Chasse; et si

elle est quelquefois un délassement pour luy, c'est parce que l'éxercice contribuë à sa santé, qu'il est d'un grand Roy de monter souvent à cheval ; et que ce Prince estant enfermé pendant des journées entieres, et appliqué sans relâche à un travail qui l'échaufe, il est absolument necessaire qu'il prenne l'air. Je ne parle qu'apres ceux qui ont l'honneur de l'approcher tous les jours. »⁴⁵

Ouoique banal, l'accident est un moment de vérité. Face à une douleur intense – le roi présume qu'il a le bras cassé –. Louis est resté stoïque en affectant d'accepter ce qui lui arrivait. C'est alors la stupeur dans un entourage qui reconnaît là le vrai roi, celui qui, fidèle aux portraits des théoriciens du bon gouvernement, est maître de lui comme de l'univers. Cette occasion montre bien qu'il n'est pas comme tout le monde, qu'il ne réagit pas à la douleur comme n'importe qui. Cette révélation est présentée comme un coup de théâtre d'autant plus révélateur qu'il se produit loin des fastes de la cour (l'action se situe dans une forêt entre Fontainebleau et Paris), quoique dans une dimension qui n'est pas neutre (la chasse royale fait partie des temps forts de la vie courtisane). C'est là, sur ce chemin situé dans un environnement sauvage, qu'en se relevant du sol, Louis laisse apparaître sa grandeur, en toute simplicité, par une formule rappelant à qui l'aurait oublié qu'il est un roi très-chrétien. Et pour justifier la circonstance ellemême, l'auteur rappelle que la chasse est nécessaire à la santé et à la majesté du souverain, qu'elle ne l'empêche pas de réfléchir aux affaires de l'État et que, de toute façon, sans ce loisir, il risquerait de « s'échauffer », entendons, d'avoir des vapeurs.

L'article se poursuit et présente l'embarras des courtisans en l'absence du premier chirurgien. Pendant ce temps, la douleur du roi n'en finit pas de rejaillir sur le peuple tout entier : « Vous pouvez juger que la douleur de ce Prince estoit violente, quoy qu'il ne le témoignast par aucune plainte. Son mal estoit au bras gauche. Il voulut deux fois le prendre avec sa main droite ; son bras luy échapa toutes les deux fois, et depuis le coude jusqu'en bas, le devant tourna derriere, et changea de place. Ainsi c'estoit comme un bras rompu, qui pendoit sans conserver aucun mouvement. Je croy, Madame, vous voir saisie de frayeur, et toute agitée, en lisant cecy, tandis que le Roy demeure tranquille. [...] Il ne fait paroistre ny inquiétude, ny impatience, et l'on diroit à le voir, et à l'entendre parler, que la douleur le respecte. Il est pourtant vray qu'elle ne connoist personne. Ce Prince est Homme pour en soufrir les ateintes ; mais il est Roy pour les suporter, et si la douleur se rend sensible pour luy, il sçait la braver en dédaignant de s'en plaindre. [...]

[On parle au roi d'une opération chirurgicale qu'il pense être une amputation.]

Enfin il arrive à Fontainebleau, sans que dans tout le chemin il ait cherché à soulager sa douleur par la moindre plainte. Il n'en est pas de mesme du Peuple. Sur le bruit qui s'est répandu de cet accident, tout est en alarmes, tout est en pleurs. Les endroits par où le Roy doit passer, sont remplis de monde, et chacun travaille pour couvrir les Ruës de paille et de fumier, afin que le Carrosse en roulant plus doucement, luy cause moins d'agitation. Ce prince, qui voit ce spectacle, cache ce qu'il soufre, et soûrit au Peuple pour faire cesser la crainte. Ceux qui l'examinent de plus prés remarquent pourtant la contrainte qu'il se fait. Son visage est tout en feu, et l'effort du mal y fait voir une sueur, qui fait connoistre ce qu'il cherche à déguiser. S'il est maistre de luy-mesme, en suportant ses douleurs patiemment, il ne l'est pas des effets de la Nature; mais elle a beau travailler son corps, elle ne peut abatre son ame. »46

Ce passage met en lumière l'objectif du texte en son entier : plaindre Louis pour souffrir avec lui mais de façon décalée puisqu'au moment même où le lecteur prend connaissance des détails de l'accident, tout est achevé, l'action est heureusement terminée. La tension essentielle du récit se situe sans doute à cet endroit : en plus de développer les thèmes classiques du souverain vertueux, il prétend communiquer la souffrance du prince au lecteur par une série d'effets rhétoriques. Nombre d'entre eux sont très communs. L'auteur feint par exemple de voir la destinataire de sa correspondance être saisie d'effroi. En fait, c'est justement cette réaction d'épouvante qu'il souhaite susciter en jouant sur le caractère performatif des formules employées (« Je croy, Madame, vous voir saisie de frayeur, et toute agitée, en lisant cecy, tandis que le Roy demeure tranquille »). Un effet d'opposition entre le roi et la lectrice mondaine tente alors d'enfermer cette dernière dans une posture bien définie, celle de la spectatrice alarmée. On suppose, non sans artifice, qu'elle souffre et qu'elle s'agite à la lecture de l'article. Or, celui qui a eu un motif réel de souffrance, c'est le roi blessé. Paradoxalement donc, c'est le lecteur qui est censé perdre son calme pendant que le souverain meurtri reste impassible. Louis est plus maître de lui que tous les autres hommes. Implicitement, l'auteur recherche la constitution d'une proximité fictive entre le lecteur et le souverain afin que les douleurs de ce dernier puissent rejaillir sur les sujets à leur simple évocation.

Précisément, le *bruit* qui se répand de l'accident suffit à bouleverser tout le « Peuple », comme si la relation entre le souverain et ses obligés était directe et immédiate, à l'exemple de son pouvoir personnel. Parce qu'il est roi, ses souffrances touchent toute la population, au moins sous la plume des gazetiers. Il est clair que le *Mercure galant* tente de transformer un banal accident de chasse en épisode révélateur du lien d'empathie qui rattache alternativement le monarque à ses sujets. Ce « Peuple » qui se languit et qui verse des larmes est sans doute une pure fiction, c'est une foule indéfinissable et sans visage qui fait office de « public » pendant que se

joue un drame hors de sa portée. On retrouve ici l'ambivalence du terme : la qualité de roi fait de cet événement une affaire publique avant même qu'il ne soit connu de tous. Et lorsqu'il commence à l'être, il suffit de quelques paysans et de quelques domestiques complaisants pour que le responsable du *Mercure*, tenté par la synecdoque, présente l'attitude de ces anonymes comme une manifestation de fidélité collective. Comme par réflexe, ce « Peuple » tente de contribuer à la protection de la santé du souverain en amortissant le chaos de son carrosse par l'épandage de paille et de fumier. Un singulier échange clôt le passage sélectionné : le peuple veille à atténuer les souffrances de Louis XIV par des movens matériels tout à fait sommaires mais qui impliquent un effort physique considérable; tandis que le roi calme ses fidèles suiets d'un sourire, contribution hautement symbolique et tout aussi sommaire mais qui n'impose aucune fatigue supplémentaire. Un regard, une inflexion de l'expression du visage suffit à calmer tout le peuple, comme une phrase du roi suffit, dans les panégyriques, à faire la paix⁴⁷.

De par son caractère fantasmatique, ce pouvoir charismatique s'imagine être : 1° immédiat (dès que le roi souffre, le Peuple informé souffre avec lui), 2° foncièrement inégal (dans le rapport de force qu'il suppose puisqu'aux efforts des sujets répond un simple geste, toujours efficace et suffisant), 3° révélateur de la supériorité physique et morale du souverain (il sait se contenir : « Ce Prince est Homme pour en soufrir les ateintes ; mais il est Roy pour les suporter, et si la douleur se rend sensible pour luy, il sçait la braver en dédaignant de s'en plaindre »⁴⁸), 4° sacrificiel, puisque le don le plus précieux du souverain à l'État et à ses sujets, c'est sa propre personne (les gouttes de sueur symbolisent la retenue du roi face à la douleur d'un

corps qui ne peut autrement s'exprimer que par un état de transpiration et de rougeur au niveau du visage⁴⁹).

« Lors que ce Prince fut rentré chez luv. il donna son bras à Mr Félix, qui est son Premier Chirurgien, et luy dit : Félix, ne m'épargnez-pas. Mr Félix, qui avoit tenu toutes choses prestes, commença à examiner la grandeur du mal, et dit au Roy que ce n'estoit qu'une dislocation. Toutes les réflexions estant faites, on se mit en devoir de remedier à cet accident. Mr Félix fit la réduction Mr Besson tenoit la partie principale du bras ; et Mr Dionis, Premier Chirurgien de Madame la Dauphine, se trouvant là par hazard, aida à tenir le haut du bras, jusqu'à ce que la réduction fust entierement faite. On ne peut, ny avec plus d'adresse, ny avec plus d'habileté, réüssir à une Opération aussi hazardeuse que celle-là, puis que les plus consommez en cet usage, auroient eu beaucoup de peine à la faire dans un temps, où les os avoient fait un fracas extraordinaire dans les chairs, à cause du changement de leurs situations, et de la séparation de l'un d'avec l'autre, qui avoit causé une tension, et un gonflement de muscles terrible. L'ancien usage est d'attendre que les accidens soient passez, et apres on travaille à la réduction, qui est beaucoup plus périlleuse que quand on la fait sur l'heure. Pour la faire ainsi avec un entier succés, il faut estre habile, adroit, et hardy. On scait que Mr Félix est tout cela. Il pansa le Roy avec des Remedes qu'on appelle Défensifs. Il est venu à bout de ce grand désordre des os disloquez, et tout a esté conduit par son esprit, et par son sçavoir. L'os ne put se remettre dans sa naturelle situation, sans qu'il fit un tres-grand bruit, ce qui obligea le Roy à faire un cry, autant de surprise que de douleur. Ce que ce Prince soufrit, parut d'une telle violence, que M. les Ducs de La Rochefoucaut, et de Gesvres, s'en évanoüirent, tant ils y entrerent vivement. [...] Tous ceux qui se trouverent présens, passerent tout-à-coup d'un abatement au plus grand excés de joye; et la plûpart n'en pouvant retenir les transports, embrasserent Mr Félix, luy donnerent mille loüanges, et le remercierent de les avoir délivrez de [cette] crainte, et si promptement, et avec tant de succés. Après l'Opération, on eut bien de la peine à obtenir du Roy qu'il se mist au Lit. Il vouloit diminuer son mal, quoy qu'il fust grand. Il dit ; Que ce ne seroit rien de considérable pour un Particulier, et qu'on y auroit peu d'égard mais qu'à cause de son rang on prenoit plaisir à exagérer. »⁵⁰

Cet extrait livre le dénouement d'un épisode moins dramatique que dramatisé. Par un dernier acte de courage et par l'intervention de chirurgiens adroits, l'ordre est rétabli dans le royaume et dans le corps du roi. La description de l'opération et l'énumération des conséquences cliniques de la chute de cheval mettent en abîme une situation qui dépasse la personne du souverain. Si le narrateur se plaît à souligner le « fracas extraordinaire dans les chairs » causé par les os et le « changement de leurs situations, et [...] la séparation de l'un d'avec l'autre », c'est que « grand désordre des os disloquez » fait figure de cataclysme. C'est d'ailleurs dans le vacarme des os remis à leur place que le chirurgien pratiquera la réduction de la fracture, le malade laissant échapper de surcroît un cri de douleur. Et comme un seul de ses sourires suffit à rassurer le peuple, un seul cri suffit à faire s'évanouir les Grands qui l'assistent. Leur réaction permet aussi au lecteur de mesurer la souffrance de Louis puisque son idée suffit à faire perdre connaissance aux témoins. Inversement, la réussite de l'opération change la terreur en joie et Félix est embrassé par les courtisans ravis de son succès. Le roi, quant à lui, ne veut pas s'aliter, fidèle qu'il est à l'image du bon prince capable de mépriser les désordres du corps pour se consacrer tout entier au service de l'État. Il va même jusqu'à déclarer : « Que ce ne seroit rien de considérable pour un Particulier, et qu'on y auroit peu d'égard mais qu'à cause de son rang on prenoit plaisir à exagérer. »

L'ultime remarque de Louis, tout à fait vraisemblable, participe moins du cliché du souverain modeste qu'elle prend ses distances de la dimension curiale des conséquences de l'événement. Le monarque confesse, presque sur le ton du regret, que tout ce remue-ménage autour de cette pseudo fracture n'était pas justifié et surtout qu'on a amplifié la gravité du mal. Il serait intéressant de savoir si quelqu'un se cache vraiment derrière ce « on » qui aurait pris plaisir à tout exagérer. On pourrait y reconnaître les commensaux en général et, en particulier, ceux qui sont chargés de veiller sur la santé du roi. Louis XIV est forcé de reconnaître qu'il n'est pas un « particulier » et que le moindre de ses maux prend tout à coup une importance considérable (même si elle est d'emprunt) au sein de son entourage. L'euphémisation de sa souffrance ne souligne que mieux l'exagération des réactions.

Pourtant, cette confidence n'annihile pas vraiment le caractère symbolique et édifiant d'un texte conçu, de toute façon, sur le registre de l'emphase. L'auteur l'a rapportée en rappelant au lecteur que Louis « fait les grandes choses tellement par habitude, qu'il ne s'en apperçoit pas. »51 En d'autres termes, s'il arrive au souverain de penser que l'écho donné aux petits riens de sa vie est disproportionné, c'est qu'il oublie - ou feint prudemment d'oublier - que tout ce qui le concerne est extra-ordinaire. L'effet déformant de la notoriété et de la majesté royale est perçu par l'intéressé qui déplore, en toute modestie, ce type d'excès ; or, c'est celui-là même qui est au cœur du processus d'édification et de fidélisation du lecteur. Pour le reste, la distance (pour ne pas dire la distorsion) entre l'encomiastique et le témoignage véridique (autant qu'on puisse en juger) définit l'aire dans laquelle se déploie le discours symbolique sur la santé du roi.

Ainsi, les ennuis de santé du souverain surgissent par intermittence dans les pages plus ou moins inspirées de la *Gazette* ou du *Mercure* en mêlant le vrai au faux et vice versa⁵². Mais l'important est peut-être ailleurs, notamment dans le fait qu'à chaque fois qu'ils donnent lieu à des récits développés, ces épisodes pathologiques sont utilisés comme les révélateurs de qualités gardées en réserve. Le caractère épique de ces mises en scène masque enfin une imprécision tout à fait courante et qui n'apparaît jamais au grand jour, les rédacteurs ne reconnaissant jamais qu'ils manquent d'informations ou que celles dont ils disposent sont douteuses. Or, ce manque de recul « critique » est d'autant plus absent des périodiques français qu'il semble récurrent dans les publications étrangères, en particulier lorsqu'il s'agit de la santé de Louis XIV. Ces gazettes suspicieuses jettent volontiers la lumière sur le caractère hautement stratégique de la gestion des nouvelles relatives à la santé du Prince.

LES MALADIES DES DUPES : LE ROI SOUFFRANT FACE AUX CABALES

Malgré les efforts réalisés par le pouvoir central, les réactions n'ont pas toujours été aussi bienveillantes. Bien au contraire, c'est au cours de ces moments de faiblesse que Louis XIV a dû faire face à des cabales en tout genre, et ce dès sa plus tendre enfance. Lors de la petite vérole de 1647, que ce soit par crainte de contagion ou par revirement politique, les courtisans quittent le Palais Royal. M^{me} de Motteville en profite pour protester sa fidélité à la reine : « Toutes les jeunes personnes qui prétendoient en beauté, ou celles qui n'avoient point eu cette maladie, quittèrent le Palais-Royal. Je crois que je fus la seule, qui n'avoit point renoncé à la jeunesse, qui ne voulut point quitter la Reine en cette occasion. J'avoue que je fis quelque effort sur moi-même pour lui donner cette marque de mon zèle. »53 Or, cette attitude n'est pas très étonnante. Arrivé en toute hâte, le duc d'Orléans fait mine de veiller sur la reine, peut-être dans l'attente d'une plus grande participation à la régence au cas où Philippe succéderait à Louis. Pour d'autres, son accession au trône est tout à fait envisageable. Un passage édifiant du *Journal* de Lefèvre d'Ormesson traduit bien le climat ambiant :

« La maladie du roy de la petite-vérole l'avoit mis en très grand péril, dont Monsieur avoit tesmoigné allégresse, le petit Monsieur [Philippe, frère de Louis XIV] estant chez M. de Mauroy tout languissant, jusque là que, Monsieur soupant chez Fromont avec M. de la Rivière, on avoit bu à la santé de Gaston Ier. L'on avoit desjà partagé les charges; mesme la reyne fut avertie que l'on faisoit dessein d'enlever le petit Monsieur chez M. de Mauroy, la nuit d'un samedy au dimanche que le roy estoit très mal, et, pour l'empescher, le maréchal de Schomberg fut toute la nuit à cheval avec la compagnie des gens d'armes, et de tout ce Monsieur fit des excuses et M. d'Emery fit l'accommodement de la Rivière. »⁵⁴

Avec les premiers signes d'une amélioration, les espoirs s'envolent et Vallot note scrupuleusement : « toute la face de la cour fut trouvée changée par cet amendement presque inespéré [...]. »⁵⁵

L'éloignement du roi, les mouvements nobiliaires en province et la gravité de la maladie sont sans doute à l'origine de la grande cabale de l'été 1658. Curieusement, elle a suscité un faible intérêt de la part des historiens à l'inverse des témoins contemporains qui l'ont abondamment commentée. Elle est pourtant révélatrice de stratégies politiques multiples impliquant des informations cruciales sur la santé du souverain et, en particulier, ses chances de survie.

Il faut bien reconnaître que l'absence du monarque est le premier facteur aggravant. Parti dans le nord du royaume pour combattre dans les Pays-Bas espagnols, il laisse à Paris une noblesse qui ne tarde pas à profiter de ce déplacement pour tenter de retrouver sa place dans la gestion des affaires du royaume. Sans attendre, le chancelier Séguier attire l'attention de Mazarin, le 14 mai (donc bien avant le début de la maladie du roi), sur le comportement suspect du duc de Vendôme :

« Monsieur.

J'escript a son Eminence sur le sujet des bruits qui sont communs dans Paris que Monsieur le duc de Vendosme poursuit à la cour une declaration qui le constitue Chef du Conseil en l'absence du Roy, avec préséance sur le chancellier, et pouvoir de prendre les voix et signer tous les arrests et les expeditions des affaires des finances. J'advoue que iay este fort surpris d'un ordre sy nouveau et sans exemple soubz un Roy majeur, qui n'est esloigné de Paris que de deux journées [...]. »⁵⁶

Concernant le siège de Dunkerque, il écrit à nouveau au cardinal, le 29 mai, pris d'un mauvais pressentiment : « Il fault souhaiter que ce siege ne soit pas long à cause du seiour de Sa Ma^{te} dans Mardick, sa sante estant si precieuse. »⁵⁷

Avec l'apparition des premiers symptômes, au début du mois de juillet, l'inquiétude atteint vite son paroxysme. Les craintes évoquées précédemment n'ont fait que renforcer l'angoisse de Séguier face à des troubles imminents : « Vous iuges bien Monsieur l'inquiectude que lon peut aveoir de l'estat de la maladie du Roy. Ie fere cognoistre dans le publicq qu'il nia rien a craindre ainsy que vous prenez la peine de me le mander. Il y a deux iours que le bruit est dans Paris que sa Majesté est indisposee. » 58

Les Parisiens savent donc que Louis est malade dès le 3 juillet, soit deux jours à peine après les premières manifestations visibles de la maladie. Le ministre doit donc parer au plus pressé pour étouffer d'éventuelles rumeurs. Si les habitants de la capitale sont au courant, d'autres personnes ont été informées bien avant encore puisque, le même jour, Mazarin expédie une

lettre de remerciement à l'ambassadeur d'Angleterre pour les vœux qu'il a adressés au roi « persuadé que V. Exc s'y interesse de la bonne maniere. » Il se montre d'ailleurs tout à fait rassurant : « La fiebvre continue avec des redoublemens, et Sa M^{té} a esté saignée depuis trois fois ; mais je ne croy pas qu'il y ayt rien à craindre, puisque l'on ne voit aucun mauvais signe et que Sa M^{té} a de grandes relasches. »⁵⁹ L'enjeu est évident : en pleine guerre, la Couronne anglaise a intérêt à savoir ce qu'il adviendra du roi avec qui elle a renouvelé, au mois de mars de la même année, un traité d'alliance contre l'Espagne. La disparition de Louis XIV pouvait tout remettre en cause, surtout si le parti des dévots, favorable à Philippe IV, parvenait à chasser le cardinal.

En ces temps d'incertitude, diffuser de bonnes nouvelles, autrement dit désinformer par mesure de précaution, tient de l'évidence pour un Mazarin aussi soupconneux que perspicace. Il demande immédiatement à Colbert de faire pression sur le Procureur général car « autant que l'estat dans lequel il se trouve le pourra le permettre, il doit agir pour empescher que cet accident ne permette aux malintentionnez de brouiller [...]. »60 Grands et ministres du royaume sont sans doute visés et, comme par hasard, Fouquet s'empresse d'écrire au cardinal pour le rassurer : « Vostre Eminence peut estre en repos pour les affaires de deca tout y est calme et on veillera qu'il ne s'y passe rien qui puisse affecter la tranquillité publique. »61 C'est en effet le bon moment pour faire valoir sa fidélité une fois l'orage passé⁶².

Le 6 au soir, le roi demande à communier, ce qui n'est pas sans inquiéter ses proches alors qu'à Paris les choses vont en se précisant. Le 7, Colbert expose à Mazarin son projet d'informer, jour après jour, les personnes plus influentes de la capitale, juste au cas où :

« Je verray tous les jours ledit président de Nesmond et toutes les autres personnes qui sont de considération dans le public, pour les maintenir et les obliger à faire leur devoir en cette occasion. V. E. me permettra, s'il luy plaist, de luy dire qu'il est de très-grande conséquence, tant pour les affaires politiques que pour les particulières de V. E., d'estre averty tous les jours de ce qui se passera en cette maladie [...]. »⁶³ Le ministre réclame ainsi des nouvelles plusieurs fois par jour. La densité de sa correspondance montre qu'il a été exaucé.

Le même jour, il rend compte de son entrevue pour le moins alarmante avec le président du Parlement :

« Je fus voir [...] M. le Presidt de Nesmond pour luy en donner part et le prier de faire connoistre la verite de cette maladie a ceux qui voudroient l'augmenter. Il me dit quil y avoit desia deux jours que les esprits prenoient feu sur cette nouvelle, et qu'il estoit obligé de me dire qu'il avoit reconneu plus de mauvaise disposition dans les esprits depuis cette campagne qu'il n'en avoit jamais veu [...]. »⁶⁴

Aux risques encourus, Colbert répond lui aussi par la désinformation du public et, bien entendu, des interlocuteurs qu'il est chargé de rassurer quotidiennement. Un courrier supplémentaire du 7 le précise sans détour :

« Si les nouvelles sont bonnes, nous travaillerons à les rendre publiques ; et si elles sont mauvaises, nous les tournerons comme il nous paroistra plus avantageux pour le service du Roy et de V.E. [...] L'on doit dire néanmoins à Vostre Eminence que jusqu'à présent il ne paroist aucune mauvaise disposition dans les esprits, mais il est toujours bon de se précautionner. »⁶⁵

Plus tard dans la journée, il annonce à Mazarin que le duc d'Épernon lui a rendu visite pour témoigner de sa fidélité⁶⁶, ce que ne manque pas de faire Nicolas Fouquet dans une lettre à Mazarin⁶⁷. Les 8 et 9 juillet, Louis est entre la vie et la mort et, à ce moment, on redoute tout

simplement qu'en cas de décès les partisans de Retz et de Condé ne fomentent une nouvelle fronde des princes.

Le 10, alors que le roi semble tiré d'affaire grâce à la prise d'émétique, la situation ne se calme pas pour autant à Paris, le remède étant toujours considéré comme un poison. Les fidèles et ceux qui veulent en savoir plus affluent chez Colbert (Séguier assez inquiet, les surintendants, Saint-Simon père, le comte d'Estrées, Feuquières, Hervart, etc.) pendant que celui-ci se prépare à toute éventualité pour maintenir l'ordre :

« Je puis assurer à VE que la douleur estoit peinte sur tous les visages de cette ville et que les esprits qui ont toujours paru les plus malintentionnés sont touchés de douleur de voir le royaume en risque de perdre le prince du monde qui a les plus grandes qualités.

Les garnisons de Vincennes et de la Bastille sont en bon estat. Je verray tous les ministres et officiers publics et tous les amis particuliers de VE, afin de prevenir toute sorte d'accidens. Je prendray mesme mes précautions pour ce qui regarde le palais de VE, en sorte qu'elle se peut reposer sur mes soins de toute ces choses. J'ay écrit mesme à tous les intendants des provinces qui sont de mes amis, et j'ose assurer VE qu'ils feront leur devoir [...].

Je n'ay pas manqué de rendre public le contenu en la lettre de VE et particulierement le detail des bontés que SM a eues pour VE dans l'intervalle de ses resveries. 68

Malgré les lettres rassurantes de Mazarin sur l'amélioration de l'état du souverain, Colbert préfère multiplier les précautions en donnant ses ordres pour Vincennes (il en augmente les défenses et souhaite vider le château de ses encombrants prisonniers de guerre), Brisach et Brouage en cas d'insurrection nobiliaire pro-Espagnole⁶⁹.

Dans le royaume, la publicité autour du danger que court le roi est propice à de nombreuses manifestations de piété à l'intention d'un malade que l'on croit condamné. Prières, processions et expositions du Saint-Sacrement se multiplient à l'annonce du mal qui afflige Louis XIV. Séguier informe le cardinal de cette piété populaire apparemment spontanée : « On a exposé le S^t Sacrement en toutes les paroisses et dans les couvents des Relligieux et Relligieuses lon continue les prieres jusques a ce que lon ayt receu un ordre de les cesser [...]. »⁷⁰ La nouvelle d'une amélioration survenue juste après la communion du malade galvanise la ferveur des fidèles :

« Le Sr de Fresne secretaire de Monsieur labbe Fouquet [?] estoit arrivé a paris sur les quatre heures et en avoit assure de la part de Son Esminence que le Roy avoit eu apres sa communion un soullagement entier de sa fiebvre ainsy nous avions subiect de croire que la maladie estoit terminee. Cest nouvelle a couru aussy tost dans la ville qui a causé beaucoup de ioye. Ie lay dit au cure de St Eustache estant ce soir au salut. Les prieres continuent et elles ne cesseront point qapres une assurance de lentiere sante de sa Maiesté [...]. »⁷¹

Les témoins ont été impressionnés par l'affluence des fidèles. La *Muze historique* rapporte l'ampleur de la dévotion et la profondeur de la tristesse :

« L'indispozition du Roy
Cauzant un grand effroy,
Et remplissant Paris, d'alarmes,
Nous a bien fait verser des larmes.
Las! dans tous les lieux d'oraizon,
Dans chaque Famille et Maizon,
Chez les plus endurcis courages,
Ce n'êtoient que vœux, que sufrages;
Ce n'êtoient que dévotions,
Que Saluts, que Processions;
Du matin, jusques à Complies,
Les Eglizes êtoient remplies,
Où l'on avoit, chrestiennement,
Expozé le Saint Sacrement:

Je ne rencontrois, sur mes pistes, En tous lieux que vizages tristes. Les Prélats sacrez et mitrez Les Vicaires et les Curez Les Coleges et les Chanoines, Les Mandians, les autres Moines; Bref, tous les Ordres Reguliers, Les Mondains et les Seculiers, Les plus grandes et moindres Dames, Enfin, toutes les bonnes ames Haussoient, dans un transport pieux, Vers le Ciel, leurs humides yeux, Tous les jours et les nuits entières, Pour obtenir, par leurs prières, Tant de cœur, que de vive-voix, La santé du meilleur des Rois. »⁷²

Séguier fera la comparaison avec la fête du Saint-Sacrement⁷³. Mazarin s'en félicite un peu plus tard : « Je ne veux pas oublier de vous dire qu'on n'a jamais veu un malade [...] pour lequel on avt faict tant de prieres et de vœux, les eglises n'ayant pas desemply partout et à Paris particulièrement, où l'on a veu des processions de grand nombre de gens qui allaient, nu-pieds, visitant le St-Sacrement qui estoit exposé partout. »⁷⁴ On découvre aussi la châsse de sainte Geneviève, mesure habituelle en cas de crise grave⁷⁵. Certains clercs composent des prières spécifiques, comme la Precatio ad SS Virginis pro Sanitatem Regis du Père Fronteau, curé de Sainte-Geneviève⁷⁶. La Gazette relate aussi une procession organisée par les trois grandes facultés parisiennes, celle de théologie, de droit canon et de médecine « depuis la Maison de Sorbonne jusques au Grand Couvent des Augustins, où les Archévesques et Evesques qui sont ici, disent chaque jour, la Messe [...]. »77 Les échevins de la capitale sollicitent quant à eux la dévotion de la confrérie de saint Roch afin d'infléchir le Ciel et obtenir le retour de la santé du roi⁷⁸.

Le mouvement gagne aussi les provinces. À Poitiers et à Rouen, aux alentours du 10 juillet, on a recours aux prières de Quarante heures dans les principales églises de la ville, en présence de quelques notables ainsi que du Parlement local; à Troyes, le chapitre de Saint-Étienne ordonne des prières avant de fixer une procession à laquelle participent les échevins de la ville⁷⁹. À Compiègne, la cérémonie se veut plus pompeuse, à grand renfort de reliques saintes:

« Cette ville [...] fit avertir des le soir, par la bouche de ses Eschevins, tous les Ordres Ecclesiastiques et Seculiers, de se trouver le lendemain 15, à S. Corneille, à l'ouverture des Prières publiques, qui se fit par la Procession generale de ladite Eglise, avec le St Süaire de Nostre-Seigneur, environné desdits Eschevins en robes de cérémonie, chacun une torche de cire blanche à la main, et suivi de tous les Corps de Iustice et d'une foule incroyable de Peuple, qui tesmoigna beaucoup de ressentiment de l'indisposition de S. M. [...].»⁸⁰

Il va sans dire que ces nouvelles sont destinées à faire écran aux fausses rumeurs : par l'annonce de la mobilisation de la population, on espère aussi dissuader les factieux.

Ce n'est qu'aux alentours du 13 juillet que la nouvelle du rétablissement du roi est diffusée, Mazarin écrivant au président du Parlement de Bordeaux et à de Thou pour authentifier la dépêche de sa main⁸¹. Fouquet se réjouit de l'arrivée des bonnes nouvelles à un moment où tout semblait perdu (on annonçait ici ou là la mort imminente de Louis XIV) et où les finances du roi souffraient d'une crise de confiance majeure :

« Ces nouvelles ne pouvaient venir plus a propos tout est calme Dieu mercy dans Paris, mais pour peu qu'elles eussent tardé, ce calme n'eust pas duré long temps, on començoit a respandre des nouvelles de la mort, et en suitte on faisoit des propositions qui ne pouroyent avoir de suittes advantageuses, Dieu y a pourveu.

[Le surintendant revient ensuite sur la méfiance des financiers.]

[...] ma maladie leur a fait faire des reflexions d'une mine certaine a la plus part qui sont en de grands engagements, et se croyoient perdus dans un changement; celle du Roy qui a suivy a fait le mesme effect de sorte que chacun est encor sur ses gardes, et plusieurs dans l'impuissance de rien advancer, a cela les grandes banqueroutes qui ont esté faites n'ont pas peu contribué [...]. »82

Dans cette lettre, le surintendant a le mérite de mettre en lumière l'impact économique des rumeurs malveillantes qui ont circulé dans Paris. En plus de contribuer aux aventures personnelles, elles ont notablement effrayé les créanciers du Trésor royal. La crise politique aurait pu se doubler d'une crise financière susceptible d'entraîner des demandes de remboursement ou des banqueroutes alors que les défauts de paiements étaient déjà chroniques. Enfin, pour être complet, il faudrait ajouter l'éventualité d'une crise militaire puisque la maladie a interrompu les opérations en cours en laissant du temps aux Espagnols pour se mobiliser⁸³.

Avec le début des réjouissances célébrant le rétablissement de Louis débute la traque méthodique des factieux. Colbert, bien renseigné, a déjà en sa possession les noms des principaux conjurés et ne manque pas de relier leurs prétentions aux remous de la noblesse provinciale :

« Vostre Eminence verra par la lettre cy-jointe du sieur de Terron ce qui se dit en Poitou de la vente que le marquis de Chastel a faite, de sa terre de Beauvoir et de la Garnache, à M. le duc de Brissac. Si cela se trouve véritable, comme je le crois, il y a assurément de grandes liaisons entre les maisons de Retz, Brissac, La Meilleraye et La Trémouille, et les chefs pensent de grandes choses. Le prince de Tarente a fait en Poitou toutes les démarches d'un homme qui veut brouiller et qui est le chef et l'auteur de toutes les assemblées de

noblesse. Le duc de Brissac, Jarzé et tous les auteurs de cette cabale ont icy fait des réjouissances presque publiques de la maladie du Roy. L'on dit mesme qu'ils ont fait venir Chandenier [disgracié en 1651] et qu'ils ont envoyé [un courrier ?] au cardinal de Retz en toute diligence, pour le faire venir. Toutes les dames qui se prétendent belles ont joué le mesme personnage. Vostre Eminence sçait trop bien comme le mareschal de La Meilleraye est mené par sa femme.

[Colbert poursuit en décrivant la situation en Touraine et en Anjou]

M. le mareschal de l'Hôpital vint, hier au soir, me dire qu'il sçavoit de bonne part que le président Perrault avoit envoyé des courriers en divers endroits du royaume porter des nouvelles de la mort du Roy. Enfin, Vostre Eminence doit estre persuadée que tous les amis de M. le Prince [de Condé], du cardinal de Retz, tous les malintentionnés et les dévots, ont bien fait connoistre en cette occasion leurs mauvaises intentions [...]

[Réponse du cardinal, en marge]

Je suis persuadé de ce que le mareschal de l'Hôpital vous a dit de Perrault, et je donneray bon ordre afin qu'à l'avenir ni luy ni les malintentionnés ne profitent des mauvaises conjonctures qui peuvent arriver, car je ne dispose pas de la volonté de Dieu pour assurer toujours de bons succès à la France. »⁸⁴

La maladie de Calais a permis de liguer, de façon éphémère, les Grands opposés à Mazarin, quelques parlementaires nostalgiques de la Fronde et une partie de la noblesse remuante de province⁸⁵. L'occasion était trop belle pour ne pas attiser les rancœurs provinciales à l'approche d'un décès qui serait aussitôt imputé au manque de vigilance du cardinal ou aux remèdes toxiques qu'il avait autorisés. Le seul obstacle était l'hypothèse d'un rétablissement du roi ou d'une rémission, même partielle, qui, à grand renfort de propagande officielle, aurait tempéré l'ardeur des conjurés. De son côté,

l'entourage de Gaston d'Orléans semble avoir tenté de profiter de l'incertitude générale à l'égard des bienfaits de l'antimoine⁸⁶. C'était autant la mort du roi qui importait que le changement de ministre qui aurait suivi inévitablement et, dans les deux cas, la noblesse révoltée se serait fait entendre.

En tout cas, de fausses nouvelles ont circulé – et parmi les plus incroyables –, comme le montre un curieux manuscrit intitulé « Coppie d'une lettre dattée de Calais le 7^e juillet 1658 envoyée à un bon amy de Brussel »⁸⁷:

« Depuis la redition de la renommée ville maritime de Dunkerque entres les mains des Anglois, le Roy a esté tellement épouvanté d'une ombre quy luy a paru en dormant, qu'il en est icy malade et désespéré des médecins. Le fantôme, à ce qu'il dit, estoit de grande stature, les cheveux hérissés, les veux enfoncés, et tellement hydeux et descharné qu'il faizoit horreur, tenant son espée flamboyante à la main droite, et le menacoit, dizant avec un son de voix farouche: Para te, para, brevi morieris; en suitte luy dit qu'il estoit persécuteur des catholiques, qu'il mettoit la plus belle province et la plus religieuse entre les mains des hérétiques, que le Ciel en avoit rougi, qu'il devoit songer à sa conscience, et se mettre en estat d'en aller faire conte devant le tribunal de Dieu. Depuis l'on a fait tout ce que l'on a peu pour luy oster de l'esprit cette vision chimérique. Cependant, quoy qu'on luy die et qu'on luy persuade, estant dans les pathétiques mouvements d'une doulleur amère, sa maladie augmente sy fort, qu'on le tient plustost mort qu'en vie ; mesme le bruict court qu'il auroit rendu l'esprit depuis hier six heures du soir, qu'une demie heure devant il fist venir un père Carme proche son lict, qu'il en chargea très expressement de dire à la Reyne, sa mère, et au duc d'Anjou, son frère, que sa mort estoit un châtiment de Dieu, qu'il leur ordonnoit, pour le salut de son âme, de faire une paix avec la couronne d'Espagne, et sur tout de désister absollument de l'alliance des Anglois, sy préjudiciable à la foy catholique, et qu'en cas que le duc d'Anjou y contredise, il luy donnoit sa malediction, et le citoit devant la Majesté divine pour en respondre. Il est arrivé icy dix compagnies des gardes que l'on croit devoir escorter le corps à Paris. Voilà ce qui se passe à présent en cette vile. La cour y est fort triste, ce quy nous fait croire que la chose est veritable. »

La tonalité religieuse de ce texte, dont le style est proche de certaines mazarinades – même s'il n'est fait aucune allusion au cardinal –, est peut-être le fait d'un clerc du parti des dévots imaginant un Louis XIV puni par Dieu pour son alliance avec l'Angleterre. On ignore cependant quelle a été la diffusion et l'impact de ce témoignage improbable et jamais imprimé à notre connaissance. On retrouve ainsi, au beau milieu de données invérifiables et de vérités parfois très déformées (il est vrai par exemple que le roi a déliré), l'allusion récurrente à l'échec du traitement et au trépas du malade. C'était sans doute le secret espoir de l'auteur.

Pour pouvoir agir et punir les conspirateurs, il convient au préalable de démentir toutes les rumeurs malveillantes. C'est la raison pour laquelle les autorités parisiennes, Colbert ou Mazarin, ont songé à faire imprimer une lettre de Vallot, fait unique dans l'histoire du règne :

« A Calais ce 16. Juillet 1658.

Le Roy est quitté de sa fiévre depuis hier à trois heures du matin : la journée a esté fort calme, et la nuict derniere si tranquille, que sa Majesté a dormy huict heures, à deux ou trois reprises : Si ce bien continuë, comme j'espere, sa Majesté partira Lundy prochain pour aller à Compiegne, et de là à Paris, pour faire connoistre a Messieurs de Paris que sa Majesté est tres-persuadée de leur zele et de leurs bonnes intentions, en ayant receu des preuves si extraordinaires en sa maladie, par les Prieres faites en general et en particulier, et par la consternation de tout le peuple, que l'on sçait à la cour que vous avez si bien gouverné en cette occasion, qu'il n'y a personne qui n'aye donné des marques de son affection, suivant leur bon naturel et l'exemple de leur Gouvernement.

Ie vous diray davantage quand j'auray l'honneur de vous voir. Signé, VALLOT.

Et sur la Subscription est écrit,

À Monseigneur, Monseigneur le Mareschal de Lhospital, Gouverneur de Paris. »⁸⁸

D'une part, plusieurs éléments prouvent que cette initiative s'est inscrite dans une stratégie d'apaisement des esprits. Il était urgent de rassurer les foules en communiquant des informations attestant l'issue heureuse des remèdes ordonnés même si le caractère inhabituel de la démarche pouvait éveiller la suspicion. Après tout, pourquoi un premier médecin écrirait-il au gouverneur de Paris sinon pour obéir à un ordre venu de plus haut ? D'autre part, la lettre fait surtout état du retour imminent de Louis XIV dans la capitale (volontairement, la date n'est pas précisée) et de sa volonté de féliciter les personnes qui ont manifesté de l'inquiétude sur son état de santé, ce qui sous-entend que les autres, les « malintentionnés », comme l'écrivent Colbert et Mazarin, seront punis. L'auteur prétend aussi que l'immense majorité de la population parisienne a manifesté son attachement à la personne du roi, une affirmation qui, vraie ou fausse, est destinée à désamorcer toute tentative de retournement des Parisiens par l'illusion d'une cohésion sans faille. Si l'on ignore l'impact de cette feuille tirée à un petit nombre d'exemplaires (il n'en reste qu'un seul dans les bibliothèques publiques à l'heure actuelle), on peut toutefois soupçonner le pouvoir central de s'être un peu affolé en jugeant que les gazettes s'avéreraient insuffisamment crédibles malgré des efforts notables pour démentir les nouvelles en provenance de Hollande. La Gazette du 17 juillet commente ainsi certaines dépêches expédiées de Bruxelles mais non publiées. L'auteur en est vivement critiqué :

« Mais, comme s'il n'estoit pas satisfait de tant d'impertinence, il faut qu'il y mette de comble par les asseurances qu'il donne de la mort de Sa Majesté Très-Chrestienne dont il dit avoir receu la nouvelle de Calais, et sur laquelle mesmes, il tasche de relever le courage de nos Peuples par l'espérance des troubles qui en peuvent naistre en France : quoy que nous soyons d'ailleurs tres-bien avertis, que ce Prince est parfaitement gueri, et qu'il pourra estre promptement en estat de revenir à la teste de ses Troupes victorieuses [...]. »⁸⁹

Nombreux aussi étaient ceux qui se méfiaient des nouvelles trop favorables au pouvoir pour n'être pas jugées suspectes⁹⁰.

En tout cas, les observateurs les mieux informés ne se faisaient guère d'illusion sur la situation en énumérant les volte-face des Grands ou des courtisans. Ainsi Patin apprend à Spon que Condé aurait passé un accord secret avec Mazarin pour revenir à la cour en échange d'une protection en cas de péril grave⁹¹. Mais le cardinal ne donnera pas suite.

Le proche rétablissement du malade étant confirmé, les purges à la cour peuvent débuter au début du mois d'août, après quelques investigations d'usage⁹². Le 6 août, Mazarin recoit une lettre, envoyée peut-être par Toussaint Rose, lui transmettant les informations collectées sur plusieurs intrigants parisiens93. Mais les rencontres suspectes des partisans de Retz ne suffisent évidemment pas à condamner ces individus qui, contrairement au président de la chambre des Comptes, Jean Perrault, ne semblent pas avoir annoncé la mort de Louis XIV. Ils ont seulement tenté leur chance dans l'éventualité du décès du roi en gagnant le parti opposé à celui de Mazarin et de la reine. Mademoiselle de Montpensier l'explique : « Pour Mme de Choisy, on dit qu'elle avoit écrit à Monsieur, pendant la maladie du roi, beaucoup de choses contre la reine et M. le cardinal, et que pendant la maladie du roi, M. de Brissac et Jarzé ménageoient les intérêts du cardinal de Retz (auprès d'elle), comme auprès d'une personne qui devoit avoir grande part au ministère, si le roi mouroit. On dit que pendant sa maladie les conseils se tenoient chez la Princesse Palatine avec Mme de Fienne et le maréchal du Plessis. »⁹⁴ Par un moyen inconnu, Mazarin réussit à se procurer les lettres où Mme de Choisy a exposé son projet de contrôler le frère du roi :

« Après il [Mazarin] me parla de Mme de Choisy, comme elle avoit écrit force choses contre la reine et contre lui à Monsieur pendant la maladie du roi, et qu'il en avoit les lettres ; que je n'y étois pas oubliée et qu'elle mandoit : "Si le roi meurt, il faut dire tout du pis que l'on pourra à Monsieur contre Mademoiselle ; car je veux qu'il épouse mon ange", qui est ma sœur ; elle l'appelle ainsi. Il me conta que le maréchal du Plessis avoit fait une lourde faute pour un homme qui a de l'esprit et qui connoît la cour ; qu'il l'avoit été trouver pendant l'extrémité du roi, et lui avoit dit : "Je viens assurer Votre Eminence de mon service, et que je la servirai auprès de Monsieur en tout ce qui dépendra de moi. Je lui réponds de Monsieur pour six mois ; passé cela, je ne sais pas ce qui en arrivera. Mais pendant ce temps-là, V.E. prendra ses mesures." »95

Mme de Choisy aurait aussi songé à lier le jeune Philippe, que certains appellent déjà « Sire » 96, à Mme d'Olonne, ceci dans l'espoir de le contrôler indirectement comme Louis XIV le révélera plus tard à son frère 97. Quant à la princesse Palatine, à ne pas confondre avec celle qui sera effectivement la deuxième épouse de Monsieur, celle-ci aurait usé de ses charmes, juste au cas où 98...

À tout cela, l'informateur de Mazarin ajoute qu'il ne fait « aucun doute que si Monsieur fut allé à Bo[u]logne pour changer d'air⁹⁹ et que le Roy fut venu à mourir, la cour n'eut entierement changé de face. »¹⁰⁰ Malgré l'issue heureuse de la maladie du roi, on décide d'exiler

les comploteurs : « Le 6e d'aoust on envoya des lettres de cachet à Huraut de l'Hospital dame de Choisy de Can [sic pour la formulation], pour aller en Normandie ; au duc de Brissac, pour aller à Bourges ; à Gerzé [sic], pour aller chez luy ; au président Perrault, pour aller à Auxerre ; tout cela à cause des caballes qu'ils avoient faites pendant la maladie du Roy. »¹⁰¹ Il est clair que ces quelques départs en exil ne constituent pas une sanction très sévère : il n'y a ni incarcération à la Bastille ni intervention du bourreau. Dans ce cas, le fait d'avoir souhaité la mort du roi n'a pas constitué un crime de lèse-majesté, c'est-à-dire le forfait entraînant habituellement les châtiments les plus rigoureux. Le temps était sans doute au consensus et à l'unité autour de la guérison de Louis.

Les enseignements de cet épisode sont multiples. Le premier d'entre eux a été admirablement formulé par Mazarin dans une lettre évoquant cette maladie « que l'on doit bien nommer la maladie des dupes, puisqu'il semble qu'elle ne soit arrivée que pour faire cognoistre les bonnes et les mauvaises intentions de tout le monde. »102 Cet épisode dramatique a effectivement servi de révélateur de la duplicité des uns et de la fidélité – tactique ? – des autres. Un peu à la manière de la fameuse journée ayant confirmé le pouvoir de Richelieu en 1630, la maladie du jeune roi a mis en évidence les sentiments cachés de plusieurs courtisans et notables ayant cru que le moment était arrivé de faire volte-face en ralliant le parti de Condé ou de Retz. Spontanément d'ailleurs, on a vu se rassembler les partisans des différentes factions en prévision d'un événement qui ne s'est jamais produit. Pour certains, il s'agissait de parier contre la guérison du roi en se rapprochant, le plus vite possible, de son successeur présumé ou de celui qui remplacerait le cardinal. Voilà qui ne contredisait pas la mauvaise réputation des habitués de la cour et qui justifiait a priori une surveillance plus rapprochée de cette noblesse frondeuse ayant l'impression, à tort ou à raison, d'être dépossédée du pouvoir.

L'autre enseignement concerne le rôle de l'information dans la gestion d'une crise aussi complexe : un contrôle strict s'est avéré nécessaire afin de filtrer les mauvaises nouvelles ou, au contraire, de diffuser au maximum celles qui semblaient être les plus profitables en fonction de la conjoncture. Une vigilance accrue à l'égard des personnes aux fréquentations suspectes s'avérait tout aussi indispensable en l'absence du roi et de son principal ministre.

La maladie de Calais a posé, sous une forme à vrai dire assez classique, le problème de la confiance qu'un prince peut avoir en ses courtisans en cas de maladie grave ou d'incapacité à gouverner, indépendamment de toute vacance réelle du pouvoir. Or, il n'est pas impossible que le « coup d'État » de 1661, c'est-à-dire la fin du ministériat et l'exclusion des Grands du gouvernement du royaume, ne soit aussi le résultat des événements de l'été 1658, chronologiquement plus rapprochés que ceux de la Fronde. Mais, pour autant, la concentration du pouvoir n'était pas une solution satisfaisante même si elle garantissait un regain de prestige pour la personne royale dont le sort n'en finissait pas d'être lié à celui de l'État. Elle réaffirmait surtout le principe de fidélité et de dépendance personnelle à l'égard du souverain quelles que soient les circonstances. En privant les Grands des postes clés et en les plaçant sous sa surveillance directe, Louis XIV a tenté d'éviter que les « maladies des dupes » ne se reproduisent, ceci à grand renfort de « propagande » autour de sa résistance exceptionnelle (comme à l'occasion des jeux de 1661) ou, au contraire, à force de discrétion sur son état réel (comme en 1686). En contrepartie, tout ce qui toucherait à sa santé et à sa vie, donc aux conditions éventuelles d'un changement de règne, acquerrait dorénavant une importance sans précédent.

ENTRE CENSURE ET RUMEURS ALARMISTES : LA FISTULE DE 1686

Si certaines informations sont communiquées au public, sur le mode que l'on a vu, d'autres ont fait l'objet d'une attention toute différente. Comme l'intérêt de la monarchie consiste autant à rester discret sur les maladies les plus graves de Louis XIV qu'à célébrer les guérisons avec magnificence, l'annonce d'un rétablissement de la santé du roi correspond souvent à l'annonce des problèmes qui l'ont précédé. Cette simultanéité tactique applique la règle qui consiste à taire la maladie pour mieux en célébrer l'issue positive.

Ainsi, la fistule du roi est longtemps tenue secrète, tout comme la décision de pratiquer la Grande opération. Ceci s'explique par les implications politiques de nouvelles de cette nature (un an après la Révocation, les protestants pouvaient présenter le mal du roi comme un châtiment divin). Sur le plan des relations avec les puissances étrangères, la situation n'est pas plus favorable (la Ligue d'Augsbourg s'est formée pour faire face à l'intolérance religieuse et pour prévenir les prétentions territoriales de la France en Allemagne). Dès les premières manifestations de la maladie, Louis XIV a dû s'efforcer de dissimuler ses souffrances pour ne pas inquiéter ses courtisans et faire naître, par la même occasion, rumeurs et spéculations en tout genre. Ainsi, Dangeau parle, dès le 5 février 1686, d'une tumeur située « à la cuisse »103... Le 17 du mois, Madame de La Dobiais assiste à l'application de son emplâtre par le roi lui-même, ce qui pourrait signifier qu'elle connaît la vraie nature du mal¹⁰⁴... L'inquiétude des courtisans semble augmenter après l'échec de la cautérisation, aux alentours du 10 mars¹05. Le 10 mai, Louis parle « publiquement du bon état où étoit sa plaie » afin de rassurer sa cour. Le 27, alors qu'il est à table, donc à un moment-clé de sa vie publique, il déclare que le voyage à Barèges est annulé « parce que son mal va considérablement mieux, et que sa santé achève de se rétablir, sans qu'il ait besoin de chercher si loin. »¹06 Dans les journaux, on annonce la fin de la maladie¹07 et le *Mercure* s'efforce ensuite, tant bien que mal, de rassurer ses lecteurs malgré les mauvaises nouvelles que diffusent des personnes mieux informées¹08.

Car les principaux ennuis de santé du roi suscitent autant la terreur des régnicoles que l'espoir des ambitieux qui ne sont pas dupes de nouvelles trop rassurantes pour être vraies. Au mois de septembre, le duc de Vendôme régale Monseigneur le Dauphin, le successeur présumé du roi, d'une somptueuse fête agrémentée d'un opéra de Lully. L'objectif est de séduire le fils de Louis XIV avant que, de son côté, Condé n'en fasse de même¹⁰⁹. De leur côté et peut-être abusés par les informations du Mercure galant, les poètes mondains donnent libre cours à leur inspiration. Ainsi, Madame Deshoulières publie un madrigal sur le rétablissement d'une santé en réalité chancelante¹¹⁰. Comme on peut s'en douter, l'annulation du déplacement à Barèges correspond en fait à la décision de recourir à la chirurgie. Les cérémonies religieuses tombent à point nommé quoique personne dans le proche entourage du souverain ne puisse dire quelle sera l'issue de l'opération¹¹¹. Louis a donc menti.

Si les contemporains ont été surpris de la décision du roi de se faire opérer, c'est que tous (ou presque) le croyaient guéri : « ... cette résolution-là a surpris tout le monde ; elle étoit prise il y a six semaines, et personne ne la savoit que M. de Louvois, M^{me} de Maintenon, le

P. de La Chaise, le premier médecin Fagon et Félix ; le roi en avoit dit quelque chose à Fontainebleau à M. de La Rochefoucault. »¹¹² Sourches ajoute le Dauphin à la liste des confidents, « encore Monseigneur n'en savoit pas le jour », 113 avant de commenter les dispositions prises par le souverain : c'est, dit-il, une pure stratégie politique pour que les étrangers apprennent l'opération et son succès de façon simultanée¹¹⁴. Dès lors, Louis se protège contre les rumeurs soutenant que l'opération a été un échec, voire qu'il n'y a pas survécu¹¹⁵! Il n'a pas tort car, alors qu'une troisième incision est pratiquée le 9 décembre 1686. Sourches avoue que la situation « ne laissoit pas d'être bien ennuyeuse pour lui et pour tous ses fidèles serviteurs qui voyoient combien elle donnoit matière à discourir, non seulement aux étrangers, mais aux huguenots mal convertis, dont on ne connoissoit que trop les mauvaises intentions, par le soin qu'ils prenoient de les dissimuler. [...] Ils commençèrent déjà à lever la tête, et on ne doutoit pas qu'ils n'eussent pris les armes de tous les côtés, si le Roi étoit venu à manquer. »¹¹⁶ D'après le diariste, l'hypothèse d'une complication de l'opération et d'un décès accidentel du malade aurait redonné espoir aux opposants de tous bords. Mais à ce risque de vacance du pouvoir, Louis a opposé le fameux conseil présidé depuis son lit de convalescent et a profité d'un effet de surprise tout à fait calculé. C'est l'abbé de Choisy qui l'a rapporté le mieux :

« On ne peut exprimer l'effet que produisit dans l'esprit des Parisiens une nouvelle si surprenante : chacun sentit dans ce moment combien la vie d'un bon roi est précieuse, chacun crût être dans le même danger où il était : la crainte, l'horreur, la pitié étaient peintes sur tous les visages ; les moindres du peuple quittaient leur travail pour dire ou pour redire : "On vient de faire au Roi la grande opération." Ce mot, auquel on n'était pas accoutumé, effrayait encore davantage. J'ai ouï de mes oreilles un porteur de chaise dire en pleurant : "On lui a donné

vingt coups de bistouri, et ce pauvre homme n'a pas sonné mot." "Qu'on lui a fait de mal !" disait un autre. On ne parlait d'autre chose dans toutes les rues, et tout Paris le sut dans un quart d'heure. » 117

Mais ce que Louis XIV ne pouvait sans doute pas prévoir, c'est le rappel de Félix au cours des semaines suivantes.

Les gazettes du « Refuge » protestant n'ont pas manqué de revenir sur l'événement. La manière dont le *Mercure historique et politique* et la *Gazette de Leyde* ont rapporté la seconde opération de la fistule mérite qu'on s'y arrête. Dans la première, le ton est des plus prosaïques pour décrire les suites de la première intervention : « Il est sûr qu'il est ataqué d'un mal qui ne seroit pas autrement dangereux à un autre, mais qui se montre rebelle en lui, parce que son corps n'est pas disposé à recevoir les remedes qu'on y aplique [...]. »¹¹⁸ On insiste justement sur l'échec de Félix et sur la nécessité de recourir une nouvelle fois au bistouri, malgré les prouesses du roi en matière de dissimulation et peut-être de désinformation :

« Enfin ce Prince, que toute l'Europe croioit gueri il n'y a que deux mois, ne faisait que dissimuler son mal, de peur de donner trop d'affliction à ses amis, et trop de plaisir à ses envieux. Ce n'est pas la première fois qu'il a été capable d'une pareille dissimulation. Quand il fut malade à Calais quelques années avant son mariage, il fit la même chose, et ce ne fut qu'apres étre tout-à-fait accablé de mal, qu'il se mit entre les mains des Medecins. »¹¹⁹

Ce qui nourrissait jadis l'admiration du *Mercure galant* et des mémorialistes, à savoir la faculté qu'avait Louis XIV de se contenir et de se soustraire à l'emprise des médecins malgré la douleur, est devenu un objet de critique. Le descendant de Saint Louis prend subitement les traits d'un souverain machiavélique et dissimulateur aux yeux de sa cour et de l'Europe tout entière.

Après un récit détaillé des péripéties sanitaires du monarque, on apprend les raisons justifiant la seconde opération en soulignant, du même coup, l'échec de la première et l'ampleur du mensonge : « Ses Medecins s'assemblerent là-dessus, et jugeant qu'il étoit à craindre. que la pourriture qui commençoit à paroitre à l'extrémité du boiau qui répond au fondement, ne montât toujours plus haut, ils furent d'avis que les Chirurgiens y travaillassent. »¹²⁰ En fait de prouesse chirurgicale, le corps du roi est encore menacé de pourrissement. Ainsi, après la nouvelle intervention et l'annonce de son succès, on ne sait plus quoi penser. Le Mercure historique se veut faussement rassurant : « Beaucoup de gens ont eu peine à croire cette grande nouvelle; mais aujourd'huy ce seroit étre incredule que de persister dans son opinion. Ce Prince paroît maintenant en public, comme il faisoit avant sa maladie, et il n'y a qu'à jetter les yeux sur son visage, pour voir que le dedans est en meilleur état qu'il n'étoit. » Au regard des lignes qui précèdent, on a du mal à croire que les lecteurs aient été convaincus et qu'ils n'aient pas plutôt soupçonné le roi de se déguiser son état véritable. Or, l'argument utilisé nous paraît aussi fragile qu'il est manifestement tactique : quoique le convalescent paraisse en public, qu'il fasse bonne figure et qu'il attendrisse son public, en réalité, personne ne peut être certain de l'état de sa plaie parce qu'il est quasiment impossible d'en juger. Les nouvelles rassurantes qui ont suivi la Grande opération l'ont démontré de facon claire. Suffit-il de s'en remettre au visage que le roi donne à voir ? Comment être certain de cette guérison aux lourdes conséquences diplomatiques ? Les archiatres en savent-ils beaucoup plus ? En conseillant de se méfier des apparences, le périodique installe le doute tout en prétendant le combattre. Et tout ceci n'exclut pas la diffusion de fausses nouvelles. À titre d'exemple, retenons l'anecdote de la convocation rocambolesque d'un chirurgien de Mons, un certain Jacob, que d'autres gazettes non citées auraient présenté comme l'auteur véritable de l'opération¹²¹!

Toujours critique, la *Gazette de Leyde* insiste, en janvier 1687, sur le caractère contradictoire des informations en provenance de France :

« Il n'y a rien de si contraire que les nouvelles que nous recevons de la maladie du Roy : les uns disent qu'il est absolument gueri, et les autres qu'il est toûjours malade et que même il ne guerira point : pour moy, je crois qu'on doit tenir un juste milieu et que ces deux avis sont faux : il est impossible qu'après les deux operations consécutives qu'on luy a faites il n'y a pas long-temps, il soit si tôt absolument gueri, à moins d'un miracle extraordinaire : et il est impossible qu'il soit si mal que les autres publient, puisqu'il est sûr qu'il a paru plusieurs fois en public depuis l'operation. »¹²²

La position adoptée par l'auteur est celle de la voie médiane. Ni la nouvelle d'une guérison immédiate ni celle d'un mal incurable ne semblent crédibles. Ce faisant, la *Gazette* tente de se démarquer de ses concurrentes en fixant un point d'équilibre entre la propagande monarchique des périodiques français et la désinformation stratégique des publications favorables aux protestants.

Le passage révèle aussi à quel point l'incertitude pouvait être grande au sujet d'informations aussi capitales que les chances de survie d'un malade passé maître dans l'art de paraître. L'intérêt est aussi politique, surtout si l'on songe que le « roi de guerre » est le chef des armées et le responsable de la diplomatie. C'est la raison pour laquelle les puissances étrangères comptaient aussi sur leurs espions et leurs ambassadeurs patentés pour recevoir des nouvelles fiables sur l'état de santé de leur allié ou de leur ennemi 123.

On a vu plus haut que les ambassadeurs vénitiens avaient informé le Sénat des vapeurs, de la mélancolie,

de la goutte et des fièvres paludéennes dont se plaignait Louis XIV. Vers 1688, la relation du Vénitien Girolamo Venier revient sur les suites de la Grande opération en juxtaposant, dans le même passage, deux jugements contradictoires:

« Son amour de la vie non seulement est inséparable de celui de la santé, mais si ancrée en lui est la passion de se croire respecté par la nature même, qu'il s'efforce de celer son mal, et grand est le péril qu'encourent ceux qui le mentionnent lorsqu'il leur semble que le roi en est frappé. Lors de la crise dont il pâtit, si longue et si pénible, le plus grand préjudice lui fut causé par le fait qu'il en avait tu l'origine et l'importance. Longtemps il dissimula son mal totalement, puis le traita avec dédain pour le faire accroire moindre, et ce comportement laissa le champ libre à la corruption pour s'épandre et planter de telles racines qu'il devint fort difficile de les extirper, rendant fortement contingentes la santé et la vie de Sa Majesté. Les remèdes les plus doux et le fer légèrement utilisé firent multiplier les têtes à cette hydre maléfique, bien qu'avec de fréquentes petites opérations on eût tenté de les déraciner. On convint de les trancher globalement en assenant un grand coup, mais la plaie était si profonde, les sinus si calleux, que plus d'une fois l'art et l'application crurent avoir peiné en vain. »124

Très curieusement, à la suite de cette critique où l'auteur condamne l'excès de dissimulation du malade et ses retombées pathologiques, le ton change complètement :

« En cela apparut véritablement, par-delà ce qu'on eût pu imaginer, la témérité transcendante du roi. Il prit à lui seul la résolution de la grande incision, à laquelle il se soumit avec l'aide de Lunois [Louvois] et de Maintenon. Son fils, son frère et les autres princes du sang ne l'apprirent, avec admiration, qu'une fois le fait accompli. On assista alors à une grande preuve de son tempérament : dans tant de souffrances, dans tant de secousses de la nature qu'on venait de férir, Sa Majesté eut peu d'accès de fièvre, son intrépidité fut

merveilleuse, l'appréhension des autres très grande et les avis furent infinis. Quand bien même il ne faudrait point prêter foi à la science lumineuse des astres, on ne peut omettre de relever un fait au regard de cette maladie survenue aux abords de la quarantième année de vie du roi, et qui consiste en cela que tous les astrologues, qui avaient reproduit à l'avance les innombrables hauts faits de ce monarque, n'avaient point voulu poursuivre leurs prédictions au-delà de ce moment de sa vie. »

Ce brusque changement dans la manière de rapporter l'attitude du souverain a de quoi étonner. Si la critique du secret entourant la santé du roi est assez commune - quoiqu'un diplomate puisse y être habitué -, on peut s'étonner du fait que Venier propose ensuite une lecture de l'événement qui demeure en tout point conforme aux gazettes françaises. C'est peut-être grâce à elles, et à des sources annexes non identifiées, qu'il a reconstitué ce temps fort de l'hiver 1686-1687. Quoi qu'il en soit, il opte pour un récit présentant, dans sa première partie, un souverain vaniteux et secret qui fait passer sa fierté avant sa santé, et, dans la deuxième partie, un monarque dont les qualités ont été subitement mises au jour par une opération aux suites incertaines, y compris aux yeux des astrologues. Cette guérison prend alors un tour prodigieux, comme si le roi renaissait de ses cendres en triomphant d'une mort jugée inéluctable par des augures plus ou moins bienveillants.

Sensiblement différent est le récit du célèbre Ezéchiel Spanheim, émissaire de l'Électeur palatin puis de celui de Brandebourg. Après avoir rappelé que Louis XIV bénéficie de « la constitution d'un corps qui parut propre à soutenir les fatigues et le poids d'un si grand poste, et à fournir aux diverses fonctions où elles pourroient l'attirer ou l'engager, soit par le besoin des affaires, soit par le penchant de son tempérament », il

donne sa version de l'événement en insistant sur les précautions prises par le roi :

« Ce ne fut que dans le commencement de l'année 1686 que, hors des vertiges où il auroit été quelquefois sujet, sa santé fut attaquée d'une fâcheuse indisposition qui en fit appréhender les suites. C'est à quoi ne pouvoit que contribuer la nature d'un mal qui a fait trop de bruit dans le monde pour n'en point parler et qui semblait procéder d'une méchante disposition du dedans, et assez difficile à guérir entièrement, soit par la qualité de la maladie, soit par la nature des remèdes à y appliquer. D'où vient aussi qu'il fut déguisé quelque temps et ignoré de tout le monde, hors de son médecin, de ses premiers valets de chambre, et des personnes qui, quoique par différents égards, étoient honorées de toute sa confidence, comme le marquis de Louvois et Mme de Maintenon.

Cependant il fallut cesser d'en faire un secret, et les retraites fréquentes jointes au régime à quoi ce mal contraignit le Roi, ne purent en dérober plus longtemps la connoissance aux courtisans et au public. Et ce qui fit d'autant plus d'éclat que. comme le mal s'augmentoit sans être soulagé par les remèdes palliatifs qu'on y apportoit, on prit la résolution d'aller à Barèges, au fond des Pyrénées. La résolution en fut prise subitement et surprit assez tout le monde, qui ne manqua d'en juger que le mal dont on alloit chercher si loin le remède devoit être plus considérable qu'on n'avoit cru jusque-là. [...] Cependant le mal ne laissa pas de continuer, et sans se laisser surmonter par les remèdes palliatifs qu'on y apportoit jusquelà. Et ce qui dura jusques au voyage de l'automne suivant à Fontainebleau, où la cour a coutume de se rendre, et où, enfin, avant que d'en sortir pour retourner à Versailles, le Roi y prit exactement la résolution d'essayer la grande opération, ainsi qu'on l'appelle en France, dès son retour audit Versailles, comme le seul remède qu'on jugeait le pouvoir guérir. Il n'v eut que Mme de Maintenon et le marquis de Louvois, outre son premier médecin et son valet de chambre chirurgien qui furent dépositaires du secret, et qui aussi se trouvèrent présents à l'opération qui s'en fit à Versailles par le susnommé chirurgien de Paris, Bézières, peu de jours après le retour de Fontainebleau, en novembre 1686. Le Roi souffrit avec beaucoup de fermeté ladite opération, qui se fit par plusieurs incisions réitérées à la partie et des tentes ensuite qu'on y appliqua. On ne laissa pas même de tenir, vers le soir, le Conseil du Ministère dans sa chambre et devant son lit, le même jour de l'opération qui s'étoit faite le matin, et suivant qu'on continua de le tenir devant lui durant tout le cours de ce mal. Aussi comme la nature du remède l'obligea à garder le lit quelque temps, il s'y fit voir au courtisans et aux ministres étrangers qui se présentaient aux heures qu'il prenoit ses repas. »

L'analyse de Spanheim est bien plus fine que celle de Venier. S'il néglige un peu les aspects pathologiques et le détail d'une opération finalement inefficace, c'est pour mieux se concentrer sur les aspects politiques d'une maladie initialement tenue secrète. Louis a tout fait pour rassurer son entourage, donc le public, sur son état de santé. L'explication apportée à l'annulation du voyage à Barèges est d'ailleurs un grand moment de sagacité. L'ambassadeur a raison : comment croire à une guérison imminente si le roi doit traverser le royaume pour venir à bout d'une affection décrite comme bénigne ? En outre, il y avait bien longtemps que Louis ne s'était pas rendu dans le sud du royaume : un déplacement aussi inhabituel aurait éveillé les soupcons et réduit à néant les précautions prises au préalable.

Enfin, le secret de l'opération a permis de transformer une situation, au départ inconfortable, en coup d'État baroque, suivant la formule de L. Marin¹²⁶. Le conseil tenu le jour même de l'opération devait renforcer, rétrospectivement, la crédibilité des discours sur l'assiduité d'un souverain pour qui le service de l'État rachète la souffrance physique et pour qui la fonction de roi suppose un don intégral de soi. Mais une telle

leçon de stoïcisme ne vaut que si elle est rendue publique, notamment si la Couronne peut en profiter pour dissiper les sombres espérances de la Ligue d'Augsbourg, ce qui n'a pas échappé au Mercure galant : « On peut dire après cela que le mal mesme du Roy devroit faire trembler ses Ennemis, s'il en avoit, puisqu'il ne serviroit qu'à leur faire mieux connoistre de quoy sa fermeté est capable. »127 Ainsi, Louis est obligé de s'exposer dans les deux sens du terme : il doit se montrer, être visible, jouer de son image et des informations sur sa personne (le conseil), et il doit aussi accomplir des actes démontrant son courage face au danger, à la mort ou aux imprévus de la maladie (l'opération). Il le fait même de bonne grâce car, à cet instant, les contraintes de la vie de cour lui sont devenues avantageuses. S'il lui était pénible de simuler une amélioration de son état de santé devant les courtisans, l'idée de tenir un conseil peu après l'intervention chirurgicale a montré aussi qu'il savait retourner les situations à son avantage. En dînant en public devant ses proches et les diplomates étrangers, le roi a voulu transformer le plus inconvenant des maux en sujet de louange (c'est la lecture de Venier) et en instrument politique (c'est la lecture de Spanheim). Implicitement, ce dernier laisse même entendre que la grande réussite de l'opération n'est pas liée à l'acte chirurgical lui-même mais à la manière dont Louis XIV l'a utilisé à l'échelle d'une cour, d'un royaume et d'une Europe aux aguets. La surprise générale a prouvé que le secret était bien gardé alors que le stoïcisme du fistuleux a pu faire croire que sa devise était bien méritée.

Étonnamment, les deux diplomates n'ont rattaché la gestion politique de cette maladie ni aux impératifs de la raison d'État, ni à l'exigence de secret qui doit entourer les affaires les plus sérieuses, ni au courage physique d'un homme censé faire passer l'intérêt

public avant son confort personnel. Or, à partir du xvre siècle, l'art de la dissimulation a fait l'objet d'une valorisation spectaculaire : elle est considérée comme la qualité première des hommes de cour, des émissaires et des princes en particulier. Rester maître de ses gestes et de l'expression de son visage est autant un signe de civilité et de retenue qu'un gage de réussite dans ses ambitions personnelles. C'est aussi, on l'a vu, une mesure de protection en cas de défaillance physique et Louis XIV y aura recours de façon croissante après cet épisode qui marque, par ailleurs, une rupture dans l'histoire de sa santé. Il est probable qu'après la fistule Louis s'est davantage préoccupé de son image d'homme malade et diminué, attendu que l'attention des courtisans serait croissante.

À plusieurs reprises, Sourches s'est plu à signaler les « escamotages » du roi en matière d'indisposition. D'ailleurs, en avril 1688, Louis reconnaît lui-même ses cachotteries :

« On fut extrêmement surpris à la cour quand on vit que le Roi eut un accès de fièvre assez violent, et qu'il déclara que c'étoit une fièvre tierce, parce qu'il en avoit déjà eu deux accès qu'il avoit cachés, ou, comme il le dit lui-même, "escamotés" au public ; dès le soir même après son accès, il prit du quinquina, et le lendemain au matin il se fit saigner. » 128

Mais cela ne l'empêche pas de recommencer une semaine plus tard : « le 30, le Roi, qui avoit encore caché deux accès de fièvre, en eut un si fort qu'au lieu d'aller à Marly, pour quatre jours, comme il l'avoit prémédité, il se mit au lit et son accès lui dura sept heures. Le lendemain, il se fit saigner. »¹²⁹ En mai de l'année suivante, même cas de figure¹³⁰. Par précaution et par habitude, Louis attend toujours deux ou trois jours avant de révéler son état au cas où l'incommodité dis-

paraisse d'elle-même ; ce faisant, il économise, en fin spécialiste de la cour, les mauvaises nouvelles le concernant¹³¹.

RELATER LA MORT DU ROI

À l'approche de la fin du règne, l'acuité des courtisans pour tout ce qui touche à la santé du roi se fait plus grande. Il n'est donc pas étonnant de voir Dangeau retrouver, en 1715, la précision des pages couvrant l'année 1686. Après avoir passé trente ans à tenir le journal du règne et de la vie du souverain au milieu de sa cour, le marquis ne pouvait pas résumer les derniers jours du personnage principal de sa fresque en quelques annotations hâtives. De leur côté, les frères Anthoine, porte-arquebuses du monarque, ont suivi l'exemple de leurs aïeux qui en avaient fait autant à la mort de Louis XIII¹³². Dans la préface de leur compte rendu très détaillé, ils n'ont pas manqué de signaler qu'ils souhaitaient faire imprimer leur récit¹³³. Mais l'important est ailleurs puisque la circulation des mémoires manuscrits est tout à fait courante entre lettrés. Plus intéressante est l'allusion aux sources utilisées par les rédacteurs : « Nous ne rapportons, prétendent les auteurs, que ce que nous avons vu et entendu, pour tout le reste, nous avons exactement suivy les memoires de personnes equitables, eclairées, et présentes aux faits que nous rapportons. »134 Présenté comme un gage de sérieux et de fiabilité, le fait d'avoir été proche du roi (mais combien de courtisans s'en vantaient-ils de la même façon?) est mis en avant. Qu'il s'agisse ou non d'un effet d'annonce destiné à rassurer le lecteur sur la qualité du témoignage, cet avertissement montre une fois de plus que le spectacle de la vie du souverain est à la fois une situation voulue par l'intéressé et une attente de la cour :

« Le public doit icy nous rendre justice et être persuadé quen luy communiquannt ce petit ouvrage, notre intention n'a été que de luy plaire et de luy inspirer s'il ne la pas déjà nos justes sentimens d'estime et de veneration pour le plus grand Roy qui ait jamais monté sur le trône des françois, trop heureux si ne pouvant plus nous employer pour son service, nous contribuons, autant qu'il est en nous, a eterniser sa glorieuse memoire. »

En écrivant cela, les Anthoine s'adressent à deux publics accessibles, si l'on peut dire, par la même voie. Le premier est constitué par les curieux souhaitant savoir comment s'est déroulée l'agonie du vieux roi (domestiques, courtisans, mondains, étrangers, etc.); le second, c'est la postérité elle-même, ou le tribunal de l'Histoire si l'on préfère, l'instance éternelle et publique où le règne tout entier sera jugé à l'aune des derniers instants et où les « fidèles » domestiques seront félicités pour leur dévouement littéraire. Si les autres diaristes n'ont pas toujours exprimé cette volonté, c'est qu'ils écrivaient moins pour défendre une cause particulière (la leur ou celle du roi) que pour se divertir de façon sérieuse. Ils s'en tenaient aux informations qu'ils jugeaient essentielles sans se mettre en avant ou viser un public, quel qu'il soit. Ils n'ont jamais souhaité que leurs pages soient imprimées. Puisque la santé de Louis XIV était une affaire d'État, ils ne manquaient pas d'y consacrer de longs développements lorsqu'ils en savaient suffisamment.

À plus petite échelle, l'imminence du décès du monarque intéresse beaucoup de monde, notamment à l'étranger. Très célèbre est l'anecdote des paris réalisés outre-Manche et outre-Rhin sur la date probable de sa mort :

« Les paris s'ouvrirent donc en Angleterre que sa vie passeroit ou ne passeroit pas le 1er septembre, c'est-à-dire environ trois mois, et, quoique le Roi voulût tout savoir, on peut juger que personne ne fut pressé de lui apprendre ces nouvelles de Londres. Il se faisoit ordinairement lire les gazettes de Hollande en particulier par Torcy, souvent après le conseil d'Etat. Un jour qu'à cette heure-là Torcy lui faisoit cette lecture, qu'il n'avoit point parcourue auparavant, il rencontra ces paris à l'article de Londres : il s'arrêta, balbutia et les sauta, Le Roi. qui s'en apercut aisément, lui demanda la cause de son embarras, ce qu'il passoit et pourquoi; Torcy rougit jusqu'aux blancs des yeux, dit ce qu'il put, enfin que c'étoit quelque impertinence indigne de lui être lue. Le Roi insista ; Torcy aussi, dans le dernier embarras ; enfin il ne put résister aux commandements réitérés ; il lui lut les paris tout du long. Le Roi ne fit pas semblant d'en être touché : mais il le fut profondément, et au point que, s'étant mis à table incontinent après, il ne put se tenir d'en parler en regardant la compagnie, mais sans faire mention de la gazette. »135

Jean Buvat, quant à lui, rapporte au contraire l'indifférence amusée du roi¹³⁶. À ces pratiques malveillantes et vénales répond aussi la curiosité la plus gratuite qui soit : M^{me} de Saint-Simon demande à Boulainvilliers d'user de ses talents d'astrologue pour savoir, au milieu du mois d'août, ce qu'il adviendra du monarque. Les calculs effectués donnent la date de la Saint Louis, « néanmoins il étoit assuré que le Roi seroit à l'extrêmité ce jour-là, et que, s'il le passoit, il mourroit certainement le 3 septembre suivant. » ¹³⁷

À l'étranger comme en France, officiellement c'est la discrétion qui est de mise. Ambassadeur en Hollande, le marquis de Chateauneuf se veut rassurant à l'égard de Messieurs des États, ce qui ne convainc guère des autorités bien informées par ailleurs¹³⁸. Dans le royaume, les gazettes ne relatent les inquiétudes des médecins que très tardivement, comme on peut s'en douter, alors que le monde médical parisien devait

être au courant. En effet, dès le 14, Falconet et Helvétius partent précipitamment pour Versailles¹³⁹. Pourtant, le 24 août, le rédacteur de la *Gazette de France* est encore optimiste :

« Sa Majesté a donné ces deux audiences quoy que incommodée depuis quelques jours de goutte crampe, et de douleurs de sciatique, qui l'obligent encore à garder sa chambre, et qui avoient souvent interrompu son sommeil pendant les nuits precedentes. Elle n'a pas discontinüé de tenir ses Conseils à son ordinaire, et elle a permis aux Courtisans d'entrer dans sa chambre, et de la voir aux heures de son disner et de son souper. Les douleurs qu'Elle a souffertes diminüent depuis quelques jours, et comme Sa Majesté passe presentement les nuits avec tranquillité, il y a lieu d'esperer qu'avec le regime qu'Elle veut observer, une santé si precieuse sera bien-tost restablie. »¹⁴⁰

En soulignant que le roi travaille toujours, qu'il se laisse voir et qu'il dîne, le périodique entend rassurer ses lecteurs en insistant sur l'aspect le plus révélateur qui soit, à savoir le respect de l'étiquette. La *Gazette d'Amsterdam*, de son côté, s'est contentée de reproduire, à la virgule, le texte de son équivalent français en ajoutant toutefois une dépêche relative au traitement suivi :

« On parle ici diversement de la maladie du Roi. Les douleurs que Sa Majesté a souffertes ont beaucoup diminué, mais elles lui ont laissé une grande foiblesse. On dit que les sentiments des Medecins n'ont pas été uniformes sur les remedes dont il faut se servir pour lui procurer un prompt retablissement. Quelques uns ont opiné pour les eaux de Plombieres, plutôt que pour celles de Bourbon ; et l'on dit que ce dernier sentiment a prévalu, et qu'on a même etabli des relais sur la route de Plombieres, pour recevoir les eaux en 36. heures. »¹⁴¹

C'est que les informations sont rares et il semble bien que le pouvoir royal s'est montré réticent à communiquer sur le sujet, sans doute pour des raisons de sécurité intérieure et extérieure. Buvat fait ainsi allusion aux mesures draconiennes prises pour garder le secret autour de cette agonie embarrassante et pour prévenir les rumeurs habituelles : « On arrêta tous les courriers, avec défense au bureau de la poste de louer aucun cheval ni autre voiture à qui que ce fût, sous peine de vie, sans ordre par écrit signé de M. le duc d'Orléans ; ainsi les lettres pour Rome et autres pays étrangers restèrent au bureau de la poste pendant toute la semaine, ce qui s'était pratiqué à Londres durant la maladie dont la reine Anne mourut. »¹⁴² L'examen des gazettes françaises et hollandaises confirme les propos du diariste¹⁴³. Ce n'est qu'après la mort de Louis XIV que les détails ont été révélés, parfois avec un décalage chronologique important.

Dans le numéro de septembre, le Mercure galant publie pour l'occasion un « Journal historique de tout ce qui s'est passé depuis les premiers jours de la Maladie de Louis XIV jusqu'au jour de son Service à Saint Denis [...] ». Il sera publié séparément par un dénommé Le Febvre¹⁴⁴. On v révèle que le roi souffrait depuis environ deux mois. De nombreux détails sont divulgués, des coups de lancette dans sa jambe jusqu'à la gelée qu'il prend au biberon pour seul repas¹⁴⁵. L'ouverture du corps et le déroulement des funérailles terminent le récit de façon sobre et plutôt objective. L'information parvient enfin à se débarrasser de ce qui l'encombrait en dénudant les faits et leur évocation des lourdeurs du costume monarchique. L'option de l'oraison funèbre n'est pas retenue. Il s'agit, au contraire, de livrer une version « officielle » des circonstances de la mort dans le but de désamorcer d'éventuelles lectures partisanes¹⁴⁶.

Dans les Provinces-Unies, les nouvelles tardent à être publiées. À la date du 3 septembre, on apprend seulement que le monarque se porte bien¹⁴⁷. Le 6, on annonce que Louis XIV souffre de la gangrène et que son état s'est dégradé la nuit du 29 août¹⁴⁸. Le 10 sep-

tembre, la gazette publie des bribes du *Mercure* mais avec des ajouts d'origine inconnue et d'ailleurs douteuse. On apprend par exemple que, les derniers jours, le roi mangea de la panade et du ris mais qu'il demanda aussi que l'on augmente sa ration de vin en guise de compensation. Moins crédible encore est la mention de la visite d'un centenaire « allégorique » pour le jour de sa fête :

« Pendant ce tems-là, un vieux homme de 114. ans, vint selon sa coûtume aporter un Bouquet au Roi, pour le jour de sa Fête. On en avertit le Roi, qui dit de le faire entrer. On l'amena par la main auprès du Lit de S. M., qui lui demanda : Hé bien, bon homme, comment te porte tu ? Sire, répondit-il, fort bien ; et si je n'avois que vôtre âge, je me porterois encore mieux. Le Roi répliqua : Je voudrois me porter aussi-bien que toi. Cet homme eut dix Louïs, outre sa Pension ordinaire, et se retira. Il a encore tous ses cheveux, qui sont blancs, crépus, et fort épais, qui lui garnissent les épaules, et qui lui viennent au milieu du Dos : Il n'y a que 7. ans qu'il ne travaille plus. » 149

Il n'en reste pas moins qu'à l'exclusion de ces petites fictions, le périodique a fourni au lecteur de quoi rassasier sa curiosité sur l'agonie d'un roi ennemi. Néanmoins, rien dans le texte ne laisse paraître une quelconque critique, la gravité des symptômes n'est pas vraiment amplifiée et, dans son ensemble, la description est objective.

La monarchie a produit son propre espace public afin d'étaler ce qui constitue l'un des éléments substantiels de son système, à savoir la gloire du Prince, source de légitimité, de puissance et de stabilité politique. De là, on pourrait croire que tout ce qui renvoie à une forme d'affaiblissement du monarque, comme une défaite, une maladie ou un accident, contredit l'objectif initial. On a vu qu'il n'en est rien puisque, à chaque fois, une maî-

trise rigoureuse de l'information a permis de transformer les problèmes de santé de Louis XIV, qu'ils soient graves ou bénins, en véritable épreuves, en moments de vérité, autrement dit en révélateurs des vertus rovales. Les guérisons sont devenues des victoires quasi militaires, surtout lorsque les cabales se sont déchaînées dans l'espoir d'une mort imminente. À chaque fois, l'État royal s'est régénéré, l'épisode de Calais préparant sans doute l'avènement du gouvernement personnel de 1661. En 1686, la stratégie a été différente notamment en relation avec un contexte européen tendu après la Révocation. Après avoir annoncé sa guérison prématurée au mois de mai. Louis a dû miser sur l'impact du conseil tenu dans son lit quelques heures après sa dangereuse opération. À aucun moment, le pouvoir ne devait demeurer vacant, l'important étant de dissiper toute rumeur faisant état d'une mort imminente ou d'un mal incurable. En filigrane, on voit bien se dessiner l'idée selon laquelle la résistance physique du souverain (c'est sa contribution personnelle) et la publicité qui l'entoure (c'est la contribution de ses obligés et des artisans de sa gloire) sont destinées à prévenir les risques de déstabilisation d'un pouvoir personnel objet de toutes les formes de glorification. D'où une valorisation peut-être sans précédent de la santé du prince, mais aussi de ses proches, dans une sphère publique allant des chuchotements des courtisans aux articles des gazettes hollandaises. Elle s'est accompagnée, comme il se doit, de manipulations : silences (en 1655), désinformation flagrante (en 1686) et, le reste du temps, indiscrétions calculées¹⁵⁰. S'il importe de publier les maladies du roi, c'est pour mieux souligner sa résistance et son abnégation, c'est aussi pour mieux célébrer, le moment venu, des guérisons qui figureront parmi les événements les plus importants du règne.

CHAPITRE 8

Les stratégies de la célébration

« À Rome, la population, consternée, éperdue, à la première nouvelle de sa maladie, attendait avec anxiété d'autres courriers. Tout à coup, vers le soir, le bruit se répandit, on ne sait comment, que Germanicus était rétabli. Alors on court de toutes parts au Capitole, avec des flambeaux et des victimes : on brise, ou peu s'en faut, les portes du temple, dans l'impatience d'offrir aux dieux des actions de grâces. Tibère endormi est réveillé par les cris de joie du dehors, et par des voix qui chantaient : "Rome est sauvée, la patrie est sauvée, Germanicus est sauvé!"»¹

« Le roi est parfaitement guéri : vous ne sauriez vous imaginer combien ses sujets en ont témoigné de joie.

Ils offriraient leurs jours pour prolonger les siens ; Ils font de sa santé le plus cher de leurs biens : Les preuves qu'à l'envi chaque jour ils en donnent, Les vœux et les concerts dont leurs temples résonnent, Forcent le Ciel de l'accorder.

On peut juger à cette marque,

Par la crainte qu'ils ont de perdre un tel monarque, Du bonheur de le posséder. » 2

Loin du règne de Caligula, on observe pourtant, dans la France du xvII^e siècle, des procédés somme toute comparables. Ainsi, en 1658 et 1687, les festivités accompa-

gnant la convalescence du roi ont marqué les esprits en raison de leur ampleur et de l'importance accordée à la santé du monarque. À cette occasion, gazettes et publications ponctuelles ont rapporté ces moments d'allégresse festive avec moult détails. Ces sources nous permettent de nous interroger sur le degré d'implication du pouvoir central et des différents commanditaires identifiables. Sans minimiser l'impact de la communication effectuée par la monarchie dans ces temps d'inquiétude puis de sérénité retrouvée, on peut aussi observer dans ces fêtes une forme de réponse, en apparence collective et spontanée, à la maladie et à la guérison du souverain. Ces festivités, censées rassurer une population qu'on présente toujours comme attristée, posent aussi la question du rapport contractuel entretenu par le Prince avec ses sujets, notamment ceux qui ne sont pas présents à la cour et qui n'ont aucun contact direct avec sa personne. Il est vrai que, dans son entreprise de publicité, la monarchie a toujours voulu voir dans les prières adressées à Dieu pour le rétablissement du roi une preuve d'attachement et de fidélité. Et il en est allé de même pour les manifestations organisées par les corps de métiers, les autorités urbaines ou les clercs.

À bien examiner ces cérémonies et, en particulier, l'attitude des acteurs en présence, on se rend vite compte qu'elles ne relèvent guère d'une simple manipulation des masses même si le problème de départ – la maladie du roi – a des répercussions d'ordre politique. Si ces manifestations rendent un service au pouvoir royal, c'est de façon indirecte, en cultivant, à grand renfort de publicité, l'illusion du consensus autour d'un événement souvent présenté et célébré à la manière d'une victoire ou d'un miracle

LE « MIRACLE » DE JUILLET 1658

« Enfin toutes nos frayeurs sont dissipées, la bonté Divine a voulu conserver à la France, le grand Prince qu'elle luy a donné. »³

À l'issue de la maladie de Calais, on assiste à une véritable mobilisation de la piété populaire. Ceci sans doute en raison de la disponibilité de sujets galvanisés par l'événement et de la nécessité, pour le pouvoir central, de dissiper le souvenir de la « maladie des dupes ». Précisément, la stratégie suivie par Mazarin et ses collaborateurs consiste à présenter cette guérison inattendue comme un nouveau miracle, à l'exemple de celui de la naissance de Louis Dieudonné, quelque vingt ans plus tôt.

Tout se met en place aux alentours du milieu du mois de juillet avec la confirmation, par les autorités, du début de la convalescence de Louis XIV. Le 12. Colbert écrit au cardinal : « Puisqu'il a plu à Dieu de nous rendre le Roy aussy miraculeusement qu'il nous l'a donné et délivrer le royaume et particulierement tous les bons sujets de S. M. de l'appréhension des fascheuses suites qu'une si grande perte pouvoit apporter, il ne nous reste qu'à en rendre des actions de grâces publiques à Dieu. C'est à quoy je crois que V. E. donnera bientost ordre en envoyant des lettres pour faire chanter le Te deum dans tout le royaume. »⁴ En ce sens, les fêtes religieuses à venir auront pour fonction de rassembler les sujets autour d'un nouvel épisode de la légende royale, celui d'un rétablissement inespéré et obtenu in extremis. Ce que suggère le ministre, c'est qu'il faut profiter de la conjoncture pour donner un second souffle au mystère royal et à la publicité autour de la relation privilégiée du roi avec Dieu. La position de la Gazette de France, on s'en doute, n'est pas très différente : « Si la Naissance de S. M. fut à la France le sujet d'une alégresse incomparable, sa Santé, qu'on doit considérer comme une seconde Naissance, aussi miraculeuse que la première, ne le pouvoit pas estre moins [...]. » Le parallèle avec la naissance du souverain tend à réaffirmer l'idée d'une intervention du surnaturel dans l'existence de Louis, ce que certains clercs affirment haut et fort en faisant état de visions inspirées par Dieu⁶. Vallot lui-même doit se résoudre à intégrer la version « officielle » dans le Journal de santé. Il rédige, avec une docilité partielle, le passage qui suit :

« Enfin, l'on peut aussi assurer que tous les remèdes ont été donnés si à propos, que toute la cour a vu et remarqué des effets miraculeux et extraordinaires, particulièrement dans l'extrémité de sa maladie, et lorsque la nature était dans le dernier accablement et qu'elle n'était plus en état de faire aucune chose de soi-même et de sa propre vertu. Donc nous avons sujet de louer Dieu d'avoir béni les remèdes, et inspiré les médecins de les ordonner si à propos et si heureusement. »⁷

Dans une lettre rédigée à une date indéterminée, l'Italien Marana conclut lui aussi au miracle après avoir qualifié Louis de « Socrate couronné » :

« Tu sais que le Roi a subi le mois dernier une très cruelle infirmité qui a donné de l'appréhension à tout le Royaume. Et il s'est montré comme un Socrate couronné au beau milieu des souffrances, et son Peuple, par la pénitence, les larmes et les prières, a vaincu Son mal en obligeant le Seigneur à accomplir un miracle. »⁸

Ailleurs, le terme de « résurrection », fortement connoté, est employé au sens métaphorique, comme pour rapprocher l'image du roi guéri de celle du Christ ressuscité. C'est le cas dans le titre de l'almanach de 1659, *La France ressucitée* mais aussi dans la *Muze historique* du 20 juillet 1658 :

« Enfin ce Fantôme odieux, Qui n'a point d'oreilles, ny d'yeux L'insensible et sevère Parque, A respecté notre Monarque. Les Oraizons des Gens-de-bien, Sujets de ce Roy Très-Chrestien, Dont, par-tout, on aime les charmes, Nos vœux, nos soûpirs et nos larmes, Ont prolongé de ses beaux jours, L'aimable et nécessaire cours. Avec ses vertus sans-pareilles, L'Hémétique a fait des merveilles, Ressuscitant ce Grand Louys, Dont tous nos Cœurs sont réjoüys. »⁹

En insistant sur cette guérison surprenante et en soulignant son caractère miraculeux, la monarchie cherche à se régénérer en suscitant un regain de dévotion. C'est aussi une manière d'atteindre le parti dévot, hostile à la guerre contre l'Espagne catholique, en faisant diversion par la bruyante célébration d'une intervention du Ciel : voilà qui devrait consolider le pouvoir du roi et même justifier ses choix stratégiques¹⁰.

La période des célébrations religieuses s'ouvre alors. Le 17, la Confrérie de Saint-Roch et Saint-Sébastien organise une procession et une messe en action de grâces¹¹. Solennellement, le 23, le maître des cérémonies Nicolas de Sainctot apporte au Chancelier la nouvelle officielle de la guérison du monarque. Il transmet peu après au Parlement, à la Chambre des Comptes, à la cour des Aides et au Corps de Ville, une convocation pour assister au Te Deum, à Notre-Dame, en présence du nonce apostolique et des ambassadeurs étrangers¹².

Une lettre de cachet est lue par l'avocat Bignon devant les parlementaires. C'est un document important parce qu'il donne des indications précises sur la manière dont la guérison doit être interprétée :

« De par le Roy,

Nos amez et feaux, nous estant portés en personne en notre armée de Flandres, pour appuyer par nôtre presence, les progrez que nous avons heureusement commencé depuis l'ouverture de cette Campagne, la providence divine a permis que nous sovons tombés malade de fievre, dans nôtre Camp. d'ou estant retournés en cette ville de Calais, la fievre s'est rendu continue dès ses premiers jours, et à été accompagnée de redoublement fort violent, avec tous les signes et accidens. qui peuvent faire juger une maladie très perilleuse, et de fais la notre est devenuë extreme, mais estant dans le 14^e de notre mal, la fievre nous a entierement quité, et Dieu a benit si visiblement les remedes des medecins, que leur operation a surpassé l'esperance qu'ils temoignoient en avoir, et comme nous sçavons que nos sujets se sont portés de toutes parts a des prieres publiques pour notre guerison, avec tout le zele et l'attention possible, aussi nous attribuons aux vœux qu'ils ont fait pour nous un effet si manifeste de la bonté de Dieu vers nous et notre Royaume, et n'avons rien plus à Cœur apres ce qui est de la gloire et du service de la majesté divine, que d'employer la Santé que nous reconnoissons tenir d'elle, par leur intercession a toutes les Choses, qui peuvent contribuer a leur bien, repos soulagement et encore que nous croyons bien, que la même piété, qui a porté nos peuples à recourir à Dieu, dans une si pressante necessité les invitera asses de la remercier d'eux mêmes de les avoir Exaucé, neantmoins nous avons estimé qu'il etoit de notre devoir d'exciter un Chacun a luy en rendre des graces publiques, que la reverence et la ceremonie requierent et meritent en telle ocurrence, et en vous donnant avis de l'Etat, auquel nous nous trouvons presentement, nous avons bien voulu vous demander et ordonner par cette Lettre, d'assister au Te deum, qui sera celebré pour ce Sujet en l'Eglise Cathedrale de nôtre bonne ville de Paris, au jour et à l'heure que le Sr de Sainctot maitre de nos Ceremonies que nous envoyons exprès, vous dira de notre part, auquel vous prendrés toute creance, vous convians de rendre graces à Dieu avec nous, du bien fait que nous et notre Etat avons reçu de sa toute puissance, même dans la conjoncture d'une Guerre étrangere, contre les plus puissans Ennemis que la Terre ait jamais éprouvé, et dans toutes les Suittes qu'elle peut causer, apres avoir duré 33. années. Donné à Calais le 21. jour du mois de juillet 1658. Signé LOUIS, et plus bas GUENEGAUD. »¹³

Le contenu de la lettre est sans ambiguïté. Louis insiste d'autant plus sur la gravité du mal que cela corrobore l'hypothèse d'une intervention divine, les remèdes terrestres n'étant pas capables d'un tel succès de l'aveu même des médecins. Il est intéressant de relever l'allusion voilée à l'incertitude des archiatres à l'égard d'un médicament forcément béni par Dieu puisque, à cette date, l'antimoine est toujours officiellement considéré comme un poison. Si l'émétique a pu agir, c'est que le Ciel l'a transformé en potion salvatrice afin de porter secours au roi. Pour le reste, les prières et les vœux de la population ont également contribué à la guérison. Celle-ci résulte par conséquent d'un effet de la bonté divine et témoigne de la protection dont bénéficie le souverain et son royaume. Ce faisant, l'auteur omet volontairement de parler des factieux, présents peutêtre jusque dans le Parlement. L'ordre est donné de se rendre à l'église, en corps, pour remercier Dieu du miracle qu'il a accompli sur la personne de Louis.

Dès lors, les célébrations se doivent d'être à la hauteur de l'événement et un numéro spécial de la *Gazette* est tiré à l'occasion du Te Deum. Les préparatifs de la cérémonie y sont amplement décrits¹⁴.

La province suit le mouvement : le 28 juillet, à Compiègne, on entend les tambours et les trompettes alors que Louis XIV assiste au Te Deum, sous un dais, en présence de l'archevêque de Lyon, des évêques de Rennes, de Soissons, de Chartres et de Laon¹⁵. Partout dans le pays, les actions de grâces se multiplient : des Te Deum sont chantés à Poitiers, Rennes, Troyes, Rouen, Chartres, Montpellier, Provins, Angers, Mirepoix, Lyon,

Tours, Avignon et Toulouse alors que Hardouin de Péréfixe, le précepteur du roi, décide d'accomplir ses vœux et de se rendre à pied de Paris à Notre-Dame-des-Ardillières, une église de Saumur qu'il atteint le 11 août¹⁶. De son côté, Monsieur en fait de même jusqu'à Notre-Dame-des-Vertus¹⁷.

Revenu dans la capitale le 12, le roi reçoit, dès le lendemain, les félicitations de certains ambassadeurs¹⁸ et des institutions, parmi lesquelles le Parlement de Paris. L'important discours prononcé par le président de Nesmond témoigne autant d'une prouesse dans l'éloquence d'apparat (« Elle n'a pû sçavoir l'affliction de celuy qu'elle à l'honneur d'avoir pour chef, sans ressentir dans tout son corps des convulsions et des atteintes extraordinaires »)¹⁹ que d'une prise de parole destinée à cautionner la version officielle (« qu'il reconnaît aussi devoir à sa grace par un second miracle la conservation de sa vie »²⁰).

Le 14, Louis s'empresse de toucher deux cents scrofuleux²¹ à l'issue d'une messe à Notre-Dame et avant une visite aux Feuillants, afin de prouver à la population parisienne qu'il est sain et sauf (Patin confirme qu'il est « tout-à-fait revenu de son mal »²²) et que son pouvoir thaumaturgique est demeuré intact. Ces marques de piété s'accompagnent d'une visite au couvent des Capucins, rue Saint-Honoré, « pour s'acquiter du Vœu fait par Sadite Majesté, à S. François, dont ces Religieux lui avoyent envoyé le Cordon. »²³ Le 17, il se fait enrôler dans la confrérie de Saint-Eustache²⁴. Le 18, il se rend aux Jacobins pour prier.

Ces initiatives, relevant principalement des devoirs religieux du souverain, suffisent-elles à transformer cette guérison en miracle et à assurer un retour à l'ordre dans le royaume ? Certes, c'est la première fois qu'un Te Deum est organisé pour une telle occasion; toutefois l'ampleur des cérémonies ne dépasse pas celle des fêtes

de septembre 1638. Par ailleurs, les médecins, et Patin en tête, voient plus volontiers dans le retour de la santé du roi un effet de sa robustesse qu'un véritable prodige. Il en fallait plus pour réhabiliter une substance décriée par la moitié de la profession et encensée par l'autre. Les mois qui ont suivi le rétablissement de Louis montrent bien que la tâche n'était pas totalement achevée.

C'est, en partie, pour finir de rassurer la population sur son état de santé que Louis XIV entre à Lyon à la fin de l'année 1658. Le père Ménestrier compose à cette occasion un ballet allégorique, *l'Autel de Lyon*, dans lequel sont rappelées les circonstances de la maladie. Dans la dernière entrée intitulée « La Victoire Ioyeuse de la santé du Roy reconnoit sa valeur et son merite plus grand que celuy des Heros des siecles passez », l'auteur prononce la morale politique du divertissement :

« L'Estat a repris sa vigueur, Et la Parque fléchie a tourné sa rigueur, Contre les partisans des troubles de la France, La fievre de LOUYS a fait voir sa vertu, Et l'Espagne surprise admire la constance D'un courage mourant sans paroistre abbatu. »²⁵

On constate que, tout clerc qu'il est, Ménestrier préfère insister sur le rétablissement de l'État et du roi plutôt que d'aborder l'épineuse question du « miracle » (même si quelques-unes des devises qu'il a élaborées soulignent le rôle des prières d'Anne d'Autriche et des Français). À cette date, en effet, se déroulent les négociations devant conduire au mariage avec Marie-Thérèse et la thématique des festivités annonce cette nouvelle étape du règne²⁶. La conjoncture impose de convaincre tout un chacun du fait que, malgré les événements du mois de juillet, Louis est en pleine forme, qu'il est tout à fait capable de remplir ses devoirs

d'époux et qu'il n'y a aucun risque pour sa descendance²⁷. L'idylle du jeune roi avec Marie Mancini, l'une des nièces de Mazarin, aurait même servi à dissiper d'éventuelles rumeurs d'impuissance après un mal dont on ne connaissait pas, au final, les conséquences physiologiques²⁸.

Ultérieurement, les représentations évoquant cet épisode privilégieront l'hypothèse du miracle sur celle de la vigueur juvénile du souverain. Précisément. l'almanach de 1659 tentera, non sans succès, d'opérer la synthèse entre la version médicale de la guérison (le rôle de l'antimoine) et la version religieuse (le rôle des prières), celle-ci conforme à l'interprétation officielle²⁹. Cette belle gravure, réalisée selon toute vraisemblance à la fin de 1658 et diffusée en 1659, revient sur l'événement de l'été précédent. Au centre de la composition, le roi convalescent se repose dans un lit à baldaquin. À ses côtés, au premier plan, Anne d'Autriche tient un mouchoir à la main et montre au spectateur l'heureux rétablissement de son fils. Quatre autres personnages sont au chevet du prince : Mazarin, qui touche la main de Louis XIV, Monsieur, Hugues de Lionne et un inconnu, vraisemblablement un autre ministre. Discrètement, l'un des montants du lit dissimule les trois mains qui se réunissent, celles du roi, du cardinal et de la reine. Autour de cette scène plutôt intimiste, de nombreux angelots s'envolent en portant des amphores ou des grappes de raisin. Dans la partie supérieure de l'image, un archange aux ailes déployées, peut-être saint Michel, apporte le remède salvateur, tel un don du Ciel (une allusion à la Sainte-Ampoule ?). De ce personnage jaillit la foudre qui terrasse une allégorie de la Mort fuyant avec d'autres personnages représentant les vices des factieux (l'Envie, etc.). Deux autres allégories, celles de la Force et de la Vertu, échangent un regard entendu sur la stabilité d'un royaume dont le monarque a recouvré la santé. La légende qui accompagne l'almanach résume la scène représentée en revenant sur les péripéties politiques de la « maladie des dupes » : « La France ressucitée. Par le remède Envoyé du Ciel, au plus grand monarque de la terre pour la paix de son peuple et a la confusion de ses ennemis. » Il y est bien question d'un moyen terme entre miracle médical et rétablissement d'un ordre troublé temporairement.

L'estampe opère, par conséquent, une synthèse entre les différents aspects de l'événement. 1) L'antimoine. mélangé au vin contenu dans les amphores, est présenté comme un remède envoyé du Ciel par l'intermédiaire d'un ange déchirant les nuages du destin. C'est peutêtre là une évocation du mystérieux Du Saussoy qui passe, dans certains récits, pour l'instigateur de l'utilisation de l'émétique. Si cet individu providentiel n'a pas été représenté, on a bien placé cette guérison sous le signe d'une intervention divine, les angelots fournissant et le vin et les récipients contenant les particules d'antimoine. On assiste donc au triomphe d'un médicament controversé mais que la guérison du roi vient de réhabiliter. 2) Le message politique de l'image associe la justice divine aux membres de la famille royale. Le graveur a joué sur le contraste entre l'attitude paisible des proches de Louis XIV et le foudroiement des séditieux, renvoyés du côté de la Mort. En triomphant, grâce au Ciel, d'une maladie mortelle, le roi a protégé ses sujets des affres de la guerre civile. Son rétablissement est un gage de stabilité pour l'État autour des valeurs fondatrices sur lesquelles il est censé reposer, à savoir la Force et la Vertu. C'est à vrai dire une façon assez classique d'assimiler la maladie du Prince à un désordre politique, ce qui est vrai dans les faits. En même temps, la chose est réversible, c'est-à-dire que toute guérison correspond à un rétablissement de l'autorité souveraine, au détriment des conspirateurs³⁰.

Si, une fois de plus, le corps du roi fait office de métaphore du royaume, il est cependant plus rare de le représenter alité, dans la position où les reines ou les princesses sont souvent montrées après un accouchement. S'il est difficile de savoir de quelle œuvre le graveur s'est inspiré (sans doute d'un ex-voto), le motif sera repris sur un projet de cadran de montre offert au souverain³¹ puis dans une grande composition du peintre Michel Corneille conservée aujourd'hui à Versailles³². La ferveur religieuse qui a animé la reine au moment de la maladie l'a poussée, quelques années après la guérison, à commander un grand ex-voto commémorant l'admirable dévotion des Français.

L'œuvre en question peut être découpée en quatre parties, successivement de gauche à droite. Dans la première, la Vierge est sur les nuages, entourée de putti ; elle tient un rameau d'olivier et montre à l'Enfant-Jésus un portrait du roi qui occupe le centre du tableau. En dessous, un groupe de quatre Capucins agenouillés implore Marie. Au centre, une allégorie de la France, parée d'un manteau fleurdelisé, est elle aussi à genoux. Elle signale à son tour le portrait royal placé juste audessus de sa tête. Debout, une allégorie de l'Église se tient un peu en retrait : elle est reconnaissable à la petite rotonde qu'elle transporte. Dans l'ombre, au second plan, on distingue difficilement un palmipède, peut-être un héron, symbole de piété dans l'iconographie chrétienne. En bas à droite sont représentés les Français en prière. Une vieille femme prosternée serre son chapelet entre ses poings, une adolescente lit son missel, alors que l'expression du visage des autres personnages traduit autant la frayeur que le recueillement. Enfin, au troisième plan, telle une vignette surajoutée à la peinture, se détache une scène indiquée par un ange qui tente d'attirer l'attention de la Vierge et du spectateur. On découvre, sous un baldaquin de couleur sombre, Louis XIV alité, un bonnet de nuit sur la tête, la main sur la poitrine. À ses côtés, Anne d'Autriche prie, accompagnée par Mazarin, Monsieur (Philippe d'Orléans) et un ministre difficile à identifier, Hugues de Lionne ou Colbert. Proches et parents sont donc réunis autour du roi, pour le soutenir et tenter de soulager ses souffrances en espérant que la Vierge intercède en sa faveur.

La présence des Capucins s'explique par le fait que l'œuvre était destinée à leur couvent, à l'endroit où Anne d'Autriche avait l'habitude de faire ses dévotions. Dans son Histoire de Nostre Dame de Paix. Médard de Compiègne a laissé de précieux renseignements sur cette œuvre dont on sait peu de choses par ailleurs³³. Après avoir rappelé la tristesse générale entourant la maladie du roi à Calais, il explique tout d'abord que la duchesse de Vendôme et la marquise de Senecev. gouvernante du jeune Louis, se sont rendues au couvent des Capucins. Ensuite, le monarque se serait rétabli à une date très symbolique: « Chose estrange et bien remarquable, que le Roy commença à se bien porter le neufième de Juillet qui est le iour de la Feste de nostre Dame de Paix [...]. »³⁴ Mais il v a plus car la reine a considéré que la guérison de son fils était l'œuvre de Notre-Dame de Paix dont l'image sainte passait pour accomplir des miracles et notamment des guérisons spectaculaires³⁵. Voilà ce qu'indique l'auteur :

« Nostre Roy Louis XIV. Que Dieu nous a conservé par sa Misericorde, comme, il l'a donné à la France, il a aussi donné sa santé à la sainte Vierge [...], retournant à sa bonne Ville de Paris le quatorzième iour d'Aoust : le lendemain, iour de l'Assomption il va reconnoistre sa Bien factrice, il fut à nostre Dame de Paris [...], Et le lendemain Vendredy seiziéme d'Aoust, il vient à nostre Dame de Paix luy rendre mesmes reconnoissances [...] avec une devotion toute extraordinaire que Sa Maiesté y fit paroistre : la Reine désirant y laisser

quelques signes de ce benefice si signalé, pour en instruire la posterité, elle a esté bien-aise que le Tableau de la maladie et de la santé du Roy fust mis au rang des merveilles de nostre Dame de Paix. »³⁶

On ignore la date de réalisation du tableau de Corneille. S'il a pu être ébauché en 1658, les spécialistes ont montré que le portrait du roi, au centre de l'œuvre, reprenait une œuvre de Nicolas Mignard réalisée en 1661 et gravée ensuite par Van Schuppen. Plus intéressante encore est la question des sources d'inspiration du peintre. Dans l'inventaire après décès de l'artiste, seule une esquisse est mentionnée, non retrouvée à ce jour³⁷.

La comparaison avec d'autres œuvres de l'époque peut s'avérer plus fructueuse. Il existe ainsi de nombreux points communs avec la gravure de La Confirmation de Poussin (1645)³⁸ et, plus sûrement, avec la Tente de Darius de Charles Le Brun, l'un des tableaux préférés de Louis XIV³⁹. Les similitudes se situent autant sur le plan iconographique que symbolique. La position des personnages (surtout les reines implorant la clémence du vainqueur d'Issos) rappelle celle des femmes en prières de l'ex-voto; le personnage au centre de la composition porte un diadème doré comparable à celui de l'allégorie de la France, et, à la place du conquérant et de son général, Corneille a substitué la Vierge et son fils. Si la structure d'ensemble est plus souple chez Le Brun que chez son « suiveur » présumé, le parallèle nous pousse à considérer l'ex-voto comme une reprise discrète d'une œuvre avant suscité l'admiration du roi, donc de la cour. C'était peut-être, pour le peintre, une manière commode de satisfaire ses illustres commanditaires. D'un point de vue symbolique, les concordances sont tout aussi claires. Faisant l'éloge de l'œuvre et du peintre, Félibien s'est plu à tirer la leçon éthique de la scène « à cause de la clemence et de la moderation que ce Prince fit paroistre en cette rencontre ; car en se surmontant soy-mesme, il surmonta, non pas les peuples barbares, mais le vainqueur de toutes les nations. »⁴⁰ Or, c'est en supportant la douleur et en s'en remettant à Dieu que le roi a pu guérir, les deux groupes de personnages placés à gauche (Marie et Jésus, le général Ephestion et Alexandre) faisant office d'arbitres de la vie et de la mort. Chez Le Brun, l'imploration des reines perses a poussé Alexandre à leur laisser la vie sauve ; chez Corneille, les prières des Français et des Capucins ont poussé le Ciel à guérir Louis XIV. La miséricorde divine, la dévotion populaire et monacale, l'affection de l'entourage familial et le stoïcisme, voilà les remèdes que met en valeur cet ex-voto ayant évacué au passage le rôle des médecins.

La grande fresque religieuse de Corneille et l'almanach de 1659 cherchent-ils à montrer le simple corps du roi? Ici, l'expression ne nous paraît pas adéquate, même de façon métaphorique, car à aucun moment la rupture n'est vraiment consommée, au niveau iconographique, avec les conventions classiques. La gravure suggère d'emblée, par son titre et ses figures, que ce sont respectivement la France et l'État qui sont ressuscités par l'intermédiaire du roi. Le fait de voir Louis dans son lit, en présence de la reine mère et du cardinal, dénote moins un effort de réalisme de la part de l'artiste qu'un décryptage lucide de la conjoncture politique. Alors que la succession était assurée, on a fait comme si l'État avait été en péril de succomber en même temps que le roi. Pourtant, à grand renfort de dramatisation, on a assimilé la mort éventuelle de Louis XIV à un cataclysme sans précédent et que seul un miracle pouvait éviter.

Le contexte politique et les exigences du pouvoir central donnent la solution du problème : à ce moment, les règles du jeu sont en train de changer et ce n'est pas à une désacralisation de la personne physique du roi à laquelle participent ces œuvres. C'est plutôt l'inverse qui se produit, l'iconographie monarchique rendant compte d'une sacralisation de la santé et de la vie du souverain qui prime quasiment sur les vieilles fictions entourant la transmission de la Couronne. Parallèlement au principe selon lequel « le roi ne meurt jamais », ces images livrent une version de l'événement conforme à l'actualité et aux aspirations de Colbert et Mazarin. Après avoir subi une cabale rappelant les beaux jours de l'esprit frondeur, il importait de propager l'histoire édifiante d'une guérison réputée miraculeuse. Selon elle, c'est le verdict des cieux et, accessoirement, l'usage judicieux de l'antimoine qui ont permis la résurrection de l'État et du royaume en la personne du Prince. Il n'est donc pas gênant de montrer Louis XIV dans son lit (d'habitude, les gravures ne représentent le roi allongé que lorsqu'il est mort), en simple chemise de nuit, loin poses recherchées des compositions épiques. Puisqu'il personnalise l'État, ses postures, ses moments de faiblesse, en un mot, ses moindres faits et gestes, peuvent trouver place dans l'iconographie du culte monarchique sans risque de lèse-majesté. Michel Corneille, quant à lui, insiste davantage sur le hiatus provoqué par la situation. Il peint ainsi un ange opérant la jonction entre l'icône d'un roi idéalisé (visage impassible, regard profond, armure et cravate de dentelle) et l'image d'un homme ayant failli mourir à dix-neuf ans. Les gestes du personnage ailé ne trompent pas : placé du côté des allégories, le portrait est un emblème du Prince éternel qui, dans le monde des vivants et contrairement à son image encadrée, doit guérir pour continuer à régner. Certes, s'il est tentant de voir dans l'agencement du tableau un dernier avatar de la théorie des deux corps, il ne faut pas oublier pour autant le rôle assigné à l'œuvre elle-même, celui de célébrer la victoire de Louis XIV sur la maladie et la mort, avec l'aide de Dieu et en faisant abstraction de toute fiction juridique rassurante pour la continuité de l'État.

DU CONSENSUS À LA COMPÉTITION : LES RÉJOUISSANCES PUBLIQUES DE 1658 ET 1687

Comme pour les cérémonies religieuses, c'est en 1658 et en 1686-1687 que les fêtes civiles ont été les plus nombreuses⁴¹, les célébrations de 1648 et 1663 ayant eu beaucoup moins d'ampleur⁴². Louis XIV n'a donc pas tiré parti de la moindre indisposition pour convoquer les robins au Te Deum ou encourager les caciques locaux à allumer des feux de joie. Il n'empêche que, manifestement, ces deux dates ont constitué un temps fort dans la vie des sujets concernés. On tentera ici de resituer ces manifestations au sein d'un système socio-culturel où la compétition et l'illustration auprès de la monarchie et du roi sont de règle.

Alors que les chœurs se sont fait entendre à Notre-Dame en juillet 1658, « chacun, rapporte la *Gazette de France*, apres ce devoir rendu au Ciel, ayant à l'envi tesmoigné sa joye par divers signes d'allégresse, que nos Maires et Eschevins commancèrent devant l'Hostel de Ville, par un fort beau feu accompagné des descharges du canon et des Boëttes, qui faisoyent un agréable Concert avec les cris de *Vive le Roy* [...]. »⁴³ Un feu d'artifice est tiré devant l'Hôtel de Ville, accompagné de « fusées volantes », « puis toute la Machine, au haut de laquelle estoit une belle Couronne accompagnée de divers chiffres, fut exécutée, avec tant de succez, qu'elle contanta parfaitement la prodigieuse Assamblée qui en voulut estre spectatrice [...]. »⁴⁴ La *Muze historique* ajoute :

« Vers le soir, les Messieurs de la Ville Dêpensans, d'êcus, plus de mille, Tout vis-à-vis de leur Hôtel, Firent faire un Feu, qui fut tel, Que la Region éthérée En devint, des mieux, éclairée; Et, bref, pour les mesmes raizons, Plus de cent illustres Maisons En allumêrent de si rares, Au son de diverses fanfares, Que de long-temps on n'a vü l'air De tant de feux êtinceler. »⁴⁵

Ainsi, la municipalité de Paris n'est pas la seule à régaler les spectateurs d'inventions pyrotechniques et d'illuminations en tout genre. Le gouverneur de la capitale, le maréchal de L'Hospital, en fait de même avec un grand feu devant son hôtel particulier, à grand renfort de lumières, d'une douzaine de fusées et de tables chargées de viandes « pour les allans et venans », sans oublier le vin distribué « pour donner moyen au Peuple de boire [à] cette precieuse Santé. »46 Il donne aussi l'ordre à cinquante de ses gardes de tirer au mousquet. Son successeur, le duc de Bournonville, suit l'exemple en allumant un grand feu devant sa résidence, le tout accompagné du bruit des tambours et des trompettes. Le prévôt des marchands n'est pas en reste, lui non plus, « sa Maison ayant paru des mieux éclairée, tant par les divers luminaires exposez aux fenestres, que par un grand Bucher allumé devant sa porte, avec profusion de vin aux passans [...]. » Jean Loret, dans sa Muze historique, nous apprend que le nonce apostolique fait faire quatre grands feux et éclaire tout le faubourg Saint-Germain. Mais c'est Mazarin, semble-t-il, qui remporte la palme en réunissant, à son tour, les ingrédients d'une fête urbaine réussie : feux d'artifices, distribution de vin et de viande, etc. Dans Paris, les hautbois, les violons et les luths résonnent toute la nuit alors que la place Royale est illuminée⁴⁷, un peu comme l'ensemble de la ville :

« Ce n'êtoient, par-tout, que bombances, Ce n'êtoient que feux et que dances, Que jeux, que chansons, et que ris ; Et l'on compta, lors, dans Paris, (Contenant des lüeurs internes) Plus de sept cent mille lanternes. »

Certaines initiatives sont moins démonstratives. Un certain Bernard fait faire un concert dans l'église de la Merci pour rendre grâces à Dieu de la guérison du roi. L'abbé Révérend, de son côté, fait imprimer des prières pour la santé de Louis XIV et en distribue autour de lui. Enfin, après Paris, la province suit progressivement le mouvement : des fêtes ont lieu notamment à Troyes le 4, à Lyon le 6, à Rouen le 7⁴⁸, à Tours le 10, à Toulouse le 12, à Avignon le 14, à Mirepoix le 15, etc. Bien d'autres, sans doute, ont été passées sous silence par les périodiques.

Le premier problème posé par ces festivités liées aux périodes de convalescence porte sur la définition de l'expression « réjouissances publiques ». Au-delà des descriptions de la liesse publique, on est en droit de se demander quel rôle jouent vraiment les participants. De prime abord, on pourrait penser que les prières étant faites, et les souhaits étant exaucés, les fidèles sujets se réunissent spontanément pour exprimer leur joie dans les villes ou les villages. C'est ce que sous-entendent les gazettes. Or, un examen attentif des sources montre qu'il n'en est rien et que derrière ces rassemblements populaires se dessinent des logiques beaucoup plus pragmatiques, que les organisateurs travaillent ou non pour le pouvoir royal. Il faut faire la différence entre les commanditaires et les participants, même si les rela-

tions imprimées ou les périodiques tendent à confondre les deux au sein d'une joie « collective » assez improbable dans la réalité. Les journaux ont eu tendance à présenter chacun de ces épisodes festifs comme une expression naturelle de la fidélité des suiets à l'égard de leur monarque rétabli. En juin 1686, on va jusqu'à prétendre que les prières n'ont pas été demandées par les évêques mais qu'elles émanaient du peuple lui-même, affolé pour un rien : « Elles ne se faisoient autrefois que par un Mandement exprès des Evesques, et pour implorer le secours du Ciel, quand les Souverains estoient en peril, et non pas pour de legeres indispositions, telle qu'a esté celle du Roy; et ces Prieres finies, on ne rendoit point de Graces publiques pour leur Santé recouvrée [...]. »49 C'est un oubli, un peu étrange, des événements de 1658... En janvier 1687, c'est le Mercure galant qui développe le thème d'une joie indifférenciée, au-delà des rangs et des conditions sociales :

« La joye que le retour de la parfaite Santé du Roy a causée dans les cœurs a esté sans distinction de personnes. Les premiers et les derniers Sujets du Roy, les Princes et les Peuples, tout a fait voir un zele pareil. On ne s'est pas contenté de prier et de faire prier, mais chacun a voulu marquer selon sa naissance, son rang et sa fortune, que rien ne luy coutoit quand il s'agissoit d'une Santé si precieuse à toute la France, et si quelques Particuliers ont surpris dans ce qu'ils ont fait, on a veu des choses qui ne devoient pas moins estonner, de quelque rang que fussent ceux qui les ont faites [...]. »⁵⁰

En réalité, l'objectif est de rassembler le maximum de personnes afin de proclamer l'union retrouvée du royaume (après une crise, un risque de guerre civile ou une Révocation) et l'attention, sinon l'attachement, des sujets pour leur roi, un poncif de l'encomiastique monarchique. D'où les allusions aux cris, aux acclamations de la foule « si fortes, qu'à peine pouvoit-on entendre le bruit des Tambours, ny les fanfares des Trompettes. 51

Il est vrai que tout est fait pour que les sujets rompent avec leur quotidien (même si les fêtes sont par ailleurs nombreuses): interruption partielle du travail⁵², fontaines de vin pour boire à la santé du roi, banquets publics (1 200 tables à Paris en 1658 selon Loret⁵³), dîners pour les pauvres⁵⁴ ou pour les forçats comme à Marseille⁵⁵, distribution de pain et de vin par les clercs⁵⁶, libération de prisonniers⁵⁷... Les périodiques insistent beaucoup sur ces témoignages de fidélité de la part d'une population souhaitant longue vie au roi. Sous l'œil du lecteur, l'énumération de ces fastes prouve que le lien rattachant Louis et ses sujets est toujours solide. Tout ceci est mis en évidence par le jeu descriptif d'une affluence considérable et d'une kyrielle de messes, feux de joie, Te Deum, banquets et autres spectacles qui ont dû galvaniser le « militantisme monarchique » de certains⁵⁸. Le ton employé rappelle d'ailleurs, et ce n'est sans doute pas le fruit du hasard, les relations littéraires des grandes fêtes versaillaises. La démesure semble tout à coup normale et comme le roi régale ses invités en dispersant les signes de sa supériorité, nombre de corps (institutionnels, professionnels, etc.) et de particuliers tentent d'en faire de même avec les populations urbaines au profit du garant suprême de l'ordre politique et social.

Mais à qui sont réellement destinées toutes ces dépenses? Ce n'est pas directement à Louis qui n'assiste pas aux cérémonies et qui ne saurait recevoir de présent de la part de ses sujets, même s'il y a quelques exceptions, comme en janvier 1687. Ce n'est pas seulement à Dieu car bien des épisodes du règne auraient pu justifier davantage de solennités. Ce n'est pas non plus au peuple qui, même s'il est désaltéré et nourri, n'est là que pour donner la mesure de l'effort économique consenti

par les généreux organisateurs. Il faut à la fois des spectateurs, des figurants et des témoins de ces festivités qui ne s'adressent pas directement à eux. Il s'agit d'un investissement symbolique, d'une forme de don en argent et en nature en faveur de la santé du roi. C'est presque le devoir des commis de l'État et des institutions dépendant de la monarchie, que de déposer ces offrandes sur l'autel de la santé et de la longévité du monarque car elles en estiment la valeur de façon éphémère et grandiose. Si l'auteur du Mercure galant se refuse à établir une équivalence entre les dépenses effectuées pour ces fêtes et cette « Santé si precieuse à toute la France », c'est que cette dernière est irrachetable et que toute la fortune des sujets n'y suffirait pas. L'endettement symbolique du royaume trouve là un mode de remboursement forcément inefficace en cela qu'il ne correspond jamais qu'au service de la dette (la fidélité due au roi). Or, le stratagème de la monarchie consiste aussi à obliger les intéressés à faire monter les enchères, c'est-à-dire à stimuler la concurrence entre mécènes en sacralisant cette santé qui fait l'objet de tant de soins et qui mobilise autant le public. Comme dans une loterie, il arrive que certains chanceux tirent le gros lot en attirant l'attention du monarque malgré une petite mise de départ : « Un Serurier ayant donné en son particulier 30 pistoles aux petits Peres, pour des actions de graces de la reconvalessance du Roy, sa Majesté a reconnu son zele par une pension de 500 écus »59

Ainsi, l'essentiel est de rendre publique la joie ressentie à l'annonce du rétablissement du malade. L'aspect performatif de ces fêtes est donc fondamental : elles n'apprennent rien que les citadins ne sachent déjà (les ruraux semblent d'ailleurs étrangers à ces préoccupations toutes citadines même si rien ne leur interdit de faire le déplacement). Elles n'existent que pour expri-

mer publiquement, bruyamment et visiblement, l'adhésion tacite à un système dans lequel la fidélité a un coût, en l'occurrence celui de la publicité que l'on est en mesure de lui faire. Loret n'a pas manqué de le souligner en faisant allusion aux personnes demandant à être citées dans sa gazette :

« Multitude de Personnages Tant par billets, que doux langages, Du Roy, grands Serviteurs, aussy M'ont prié d'insérer icy, Leurs feux et leurs magnificences, Leurs jeux, banquets, frais et dépences, Et qu'ils se sont fort réjouïs Pour la santé du Grand Louis. »⁶⁰

Pour certains opportunistes, en effet, il est intéressant de manifester sa préoccupation, même de façade, pour la santé du Prince. À Nîmes, par exemple, le dévot prince de Conti, dont la clientèle avait comploté, tente de se racheter en exhibant sa piété. L'évêque de la ville le reçoit en grande pompe :

« ... ce Prince voulut donner des marques de sa piété, avant que d'entrer au Palais Episcopal qui lui estoit préparé : mais qu'il signala beaucoup plus particulièrement le lendemain, qu'ayant oüy la Messe de ce Prelat et communié par ses mains, il suivit à pied le Tres-Saint Sacrement, qu'il portoit à un malade de basse condition, avec une telle humilité [que tout le monde en fut touché] »⁶¹

C'est aussi l'occasion rêvée pour entrer en compétition et savoir qui donnera la fête la plus somptueuse. Cette attitude s'observe, dans un premier temps, chez les clercs qui souhaitent autant cautionner le miracle de 1658, ou célébrer la Révocation de 1685, que susciter l'admiration des fidèles puis du roi. La liste est longue, en 1687, des églises, couvents, sièges épiscopaux, collèges de jésuites et autres confréries, ayant financé un

Te Deum, une messe, une procession ou toute autre cérémonie, le plus souvent en présence des autorités municipales et de la population locale⁶². Dans un second temps, ce sont les officiers royaux qui profitent de l'occasion pour donner des signes extérieurs de munificence en portant ombrage aux maisons concurrentes. Ils se réfugient souvent derrière la religion pour offrir un spectacle public digne des fastes versaillais. La guérison du monarque, écrit Saint-Hilaire, « fut célébrée dans tout son royaume par des démonstrations extraordinaires de joie : toutes les villes, à l'envi les unes des autres, et toutes les professions en corps rendirent à Dieu de publiques actions de grâces (avec plus de magnificence que de véritable piété ; car ce n'étoient que musiques et illuminations superbes). »⁶³

Le cas particulier de la duchesse de Guise Marie de Lorraine illustre bien ce processus d'autopromotion à mi-chemin entre charité chrétienne et évergétisme mondain. En janvier 1687, le *Mercure galant* relate en détail les dépenses qu'elles a réalisées pour décorer l'église de l'abbaye royale de Montmartre :

« Le Tabernacle de six à sept pieds de haut estoit tout couvert de Pierreries ; tous les Corps de l'Architecture en estoient profilez, ainsi que tout le reste de l'Autel, où des couleurs vives en representoient d'autres sur des endroits transparens qu'un nombre infiny de lumieres faisoit briller, et qui faisoient une agreable union avec le Tabernacle. Tous les Gradins de l'autel n'estoient pas seulement garnis d'un tres grand nombre de chandeliers, mais ils estoient encore chargez de richesses et de cristaux, et ces cristaux estant éclairez de toutes parts, et joints aux feintes et veritables pierreries, formoient tous ensemble l'amas brillant que je viens de vous décrire.

[Suit la description des figures des saints dans les corniches, du chœur des Dames et des lustres en cristal]

Toutes ces choses estoient du dessin de Mr Berrin [Bérain], qui avoit pris soin de le faire executer luy-mesme. Monsieur ayant assisté dans le Chœur à cette Ceremonie, sa Presence fut cause que toutes les personnes de distinction qui avoient esté conviées, y entrerent. M. le Cardinal Ranuzzi officia avec le zele qu'on luy voit pour tout ce qui regarde le Roy. Au sortir de l'Eglise on trouva tous les murs, toutes les fenestres, et tous les environs de ce Convent éclairez par un nombre infiny de lumieres grosses comme des flambeaux. Tous ceux qui se sont mêlez de cette Feste ont reconnu que la Princesse à qui elle est düe, est veritablement genereuse. Elle fit distribuer beaucoup d'aumônes, et s'attira ce jour là, et de grands applaudissemens, et de grandes benedictions. »⁶⁴

La stratégie mise en œuvre par la duchesse de Guise est claire. Relayée par le périodique préféré des mondains, la somptuosité du décor permet de faire étalage de la richesse de la généreuse courtisane. On se situe bien dans la dimension de l'ostentation calculée puisque le décor de l'église est, en partie, destiné à être conservé sur les lieux. De surcroît, l'éclairage public des environs donne un tour « évergétique » à l'événement puisque rien n'obligeait la duchesse à supporter cette charge supplémentaire. Pourtant, la présence de Monsieur, le travail de Bérain et la réaction de la foule, soulignée comme il se doit par le Mercure, font de cette cérémonie une grande réussite sur le plan personnel. La duchesse profite même de cette messe pour inviter le frère du roi en donnant un côté public aux réjouissances : elle ne le convie pas à un banquet privé dans son château, elle lui demande de partager un moment de piété collective en l'honneur de son frère. En même temps, les Parisiens peuvent profiter de ses largesses transformant une célébration religieuse en véritable « fête ». Ainsi, l'intérieur de l'église a été transformé en espace semi-privé dans une confusion tout à fait profitable à l'organisatrice. Ici, comme ailleurs, la frontière entre domaine privé et domaine public s'est effacée au profit d'une gestion très judicieuse de l'argent dépensé, à savoir 7 000 livres⁶⁵. Sous couvert de dévotion et de générosité envers l'Église, M^{lle} de Guise s'est couverte de lauriers en retenant l'attention de Monsieur et de ses proches, en faisant œuvre de mécène (Bérain monte habituellement les décors des opéras de Lully), en se montrant très charitable à l'égard de la population et en affichant tous ses succès dans le *Mercure*. La conclusion de la relation laisse à penser qu'en fait de remerciements à Dieu, cette bienfaitrice publique s'est servie d'une messe rutilante pour faire parler d'elle en redorant un blason qui en avait bien besoin : en l'occurrence, l'année suivante, s'éteignait avec elle la vieille et illustre lignée des Guises

Les institutions et autres grands corps de l'État royal n'ont eu d'autre réponse à cette situation de compétition placée sous l'œil des périodiques et de la population. Le 23 janvier, les fermiers généraux des Fermes unies donnent une « feste solennelle » dans l'église des Jacobins, rue Saint-Honoré, L'intérieur de l'édifice est décoré avec faste (tapisseries précieuses, éclairage de chandeliers, de girandoles, de lustres en cristal, etc.). L'extérieur, exposé aux yeux du public, fait l'objet d'un soin tout particulier : « La façade et le portail estoient couverts d'un ordre d'Architecture de figures avec un grand Cartouche aux Armes de France. Du costé du portail de la rüe, il y avoit un grand Tableau, représentant le Triomphe de l'Église, assuré par le rétablissement de la santé du Roy. Toute cette décoration estoit illuminée par derrière. »66 Beaucoup plus prosaïque et lucide, le marquis de Sourches se contente de noter que cette cérémonie, accompagnée d'un Te Deum sur la partition de Lorenzani, a coûté quelques 25 000 livres à ces pourvoyeurs du trésor royal⁶⁷!

L'Académie royale de Peinture et Sculpture dépense beaucoup moins pour ses propres célébrations (environ 2 400 livres) en profitant du talent des artistes qu'elle accueille pour offrir au public un spectacle grandiose⁶⁸. Le Brun a dirigé les préparatifs en sollicitant le talent et la générosité des académiciens. Ce sont eux, en effet, qui ont financé la cérémonie dans son intégralité⁶⁹. Les grands noms de la peinture (Le Brun, Coypel), de la sculpture (Girardon, Le Hongre) et de la musique (Charpentier) se trouvent réunis, en théorie, pour la gloire de l'Académie et du roi :

« Si plusieurs Corps celebres ont rendu les mesmes actions de graces avant l'Academie Royale de Peinture et de Sculpture, ce n'est pas qu'elle n'ait esté des premieres à donner des ordres pour s'acquiter d'un devoir si juste ; mais la longueur des preparatifs l'obligea de retarder l'effet de son zele jusqu'au Samedy 8 de ce mois [février]. Elle choisit l'Eglise des Peres de l'Oratoire comme un lieu fort propre à estre décoré, et dont ceux qui la desservent ont un attachement tres particulier pour toute la Maison Royale; aussi consentirent-ils avec beaucoup de joye la proposition qu'on leur fit sur ce sujet. Mrs de l'Academie prierent le Pere Soanem, celebre Predicateur, de vouloir bien prescher ce jour là, et MrCharpentier, qui a apris la Musique à Rome sous le Charissimi, estimé le meilleur Maistre d'Italie, fut employé pour travailler à celle de cette Feste⁷⁰. Quoy que Mrs de l'Academie avent plusieurs Salles toutes remplies de Tableaux qui sont autant de Chef-d'œuvres [...], ils aimerent mieux faire beaucoup de dépense, et que toute la décoration de l'Eglise regardast le Roy. On fixa pour cet effet la somme que chacun devoit donner, et ceux qui ne sont point dans les Charges, voulurent contribuer autant que les autres. On choisit les plus habiles Peintres de l'Academie pour faire neuf grands Tableaux, et 24 Bas reliefs qui devoient representer les principales actions de Sa Majesté, et Mr le Brun travailla luvmesme à un Tableau qu'on a admiré, et qui represente l'Eglise victorieuse de l'Heresie, et il contribua beaucoup par les idées qu'il donna, et par les soins qu'il prit de les faire executer, à l'embellissement de cette grande, et ingenieuse Feste. »71

Le compte rendu de la Gazette de France et une Description publiée peu après nous permettent de connaître le thème des peintures exposées dans l'église⁷². Si un seul tableau fait directement allusion à la guérison de Louis XIV, le cycle complet retrace les grands faits du règne en matière de politique intérieure et notamment religieuse. Ce n'est pas la vie du roi qui est racontée, ni ses victoires militaires et diplomatiques comme au plafond de la galerie des Glaces. La sélection, effectuée dans des conditions inconnues, insiste sur ce qui relie le souverain à son peuple : la défense et l'extension de la foi catholique, le soulagement des populations en période de disette, le soin des vétérans et de la jeunesse du second ordre. Voilà ce qui a garanti l'unité du royaume et, en contrepartie, ce qui a poussé les Français à prier pour leur bon roi.

Il faut souligner que la mobilisation de l'Académie n'a été que partielle en raison de dissensions internes. En effet, les célébrations permettaient au commanditaire principal, en l'occurrence Charles Le Brun, de faire sa cour au prince pour tirer ensuite le bénéfice de son dévouement et de sa contribution personnelle au projet. Or, à cette époque, la disparition de Colbert et son remplacement par Louvois ont affaibli le pouvoir du premier peintre de Louis XIV⁷³. Une cabale entre académiciens, conduite par Pierre Mignard, a tenté de court-circuiter la stratégie échafaudée par Le Brun. Certains membres sont allés jusqu'à refuser de verser leur contribution à la réalisation du décor de l'église en estimant que le protégé du roi abusait de son autorité⁷⁴. Si la cérémonie semble s'être déroulée sans accroc, on sait que l'année suivante Le Brun quitte la cour en laissant la voie libre à son rival qui est anobli en juin 1687 et le remplace à sa mort, en 1690. L'instrumentalisation courtisane de la cérémonie n'a donc pas profité au peintre qui n'a pu imiter qu'en partie l'exemple de M^{lle} de Guise, limité qu'il était par ses obligations de directeur de l'Académie (Van der Meulen semble avoir rencontré moins de difficulté aux Gobelins⁷⁵). Il devait agir au nom de l'institution tout entière sans laisser apparaître son intérêt personnel et sans détourner cette cérémonie de son objectif premier : rendre grâces de la santé du roi et montrer que l'Académie était reconnaissante à l'égard de son protecteur.

Jean-Baptiste Lully, pour d'autres raisons, a eu plus de malchance encore⁷⁶ Le Te Deum et l'Exaudiat flamboyants⁷⁷ qu'il dirige à l'église des Feuillants sont destinés, au départ, à redorer le blason d'un musicien parvenu au faîte de sa célébrité mais boudé par Louis XIV pour une affaire de mœurs. Or, la cérémonie prévue n'est pas organisée au nom de l'Académie royale de Musique et son financement est révélateur de la volonté du compositeur d'en tirer parti. En effet, Lully s'est contenté de fournir la partition et les musiciens (plus d'une centaine), le reste du décor et de l'éclairage étant à la charge des prêtres du lieu⁷⁸. Au total, malgré la prouesse musicale des deux grands motets, il semble que Paolo Lorenzani, un autre compositeur italien en vogue, ait rencontré plus de succès. Quant à l'orchestration, on sait qu'elle lui coûtera la vie à cause d'un coup de canne donné sur un orteil bientôt atteint par la gangrène⁷⁹. Indifférent, le roi n'enverra pas un seul de ses médecins au secours de son ancien protégé.

Le succès de l'opération du monarque ne pouvait mieux tomber pour la corporation des chirurgiens : ceux-ci saisissent l'occasion pour faire la promotion d'une profession toujours très décriée. En complément de prières solennelles et d'un Te Deum à l'église Saint-Cosme, ils font frapper un jeton commémorant la guérison de Louis⁸⁰. La description publiée par le *Mercure* livre le message symbolique de l'objet :

« Dans la face droite est un Soleil qui sort d'un nuage avec plus d'éclat qu'on ne luy en a encore vû, ce qui fait entendre que le Roy heureusement guéry de sa maladie, joüira à l'avenir d'une meilleure santé, et qui sera plus durable. Le Soleil répand ses rayons sur un Parterre semé de toutes sortes de fleurs, pour faire allusion aux bontez que Sa Majesté verse sans cesse sur tous ses Sujets, sans distinction d'estat ny de condition, et plus particulierement sur la Compagnie des Maistres Chirurgiens de Paris, qu'Elle honore de sa protection Royale [...].

Le tour du cercle est bordé de cette legende, LUDOVICUS MAGNUS SANITAS ORBIS, ce qui fait connoistre que lors que le Roy est dans une santé parfaite, non seulement la France, mais aussi la plus grande partie de l'Univers joüit d'un bonheur parfait.

Au revers de ce Jetton on voit Apollon en relief. Ce Dieu, qui est l'Inventeur de la Medecine et de la Chirurgie, tient d'une main sa Lyre, Instrument qui marque la Paix, et de l'autre un baston noüeux entortillé d'un Serpent, pour faire connoistre que si ceux qui exercent ces Arts, veulent arriver au but qu'ils se proposent, ils ont également besoin de l'experience qui ne s'acquiert que par de fort longs travaux, et d'une prudence consommée. On lit autour ces deux mots, *Salus publica*. »⁸¹

En plus de célébrer le rétablissement du monarque, la frappe tente de réconcilier médecins et chirurgiens autour de ce grand succès. En réalité, le parterre de fleurs représenté à l'avers n'est autre que celui du Jardin royal des plantes, ce qui constitue une manière très subtile de rappeler le rôle des archiatres. Pour le reste, Louis-Apollon enfin guéri peut apporter lumière, paix et prospérité sur ses fidèles sujets, et surtout ceux qui ont contribué à sa guérison. En soignant le roi, les chirurgiens ont fait œuvre de bienfaiteurs publics, la santé du Prince garantissant la sérénité du royaume. Voici donc l'exemple abouti d'une forme de célébration rendant un vibrant hommage au Roi-Soleil tout en essayant de réconcilier deux professions rivales⁸².

Pendant ce temps, la multiplication des messes et autres actions de grâces atteint un degré tel que, de spontanées, celles-ci sont devenues presque obligatoires en s'étendant aux corps de métier les plus divers, tant à Paris qu'en province. La liste est longue : payeurs des rentes, maîtres écrivains, compagnie des assurances, fermiers généraux des poudres et salpêtres, corporations des passementiers ou des drapiers à Tours, marchands de vin à Dieppe, présidial et avocats du Mans, l'Université d'Angers, la compagnie des arquebusiers de Melun⁸³, celle des Indes orientales, etc.⁸⁴ Tous souhaitent s'illustrer par leur volonté de témoigner de leur fidélité au roi et plus encore de suivre l'exemple de toutes les communautés, institutions et corporations qui les ont précédées⁸⁵.

Cet excès n'a pas échappé aux témoins de l'épisode. Sourches a laissé une note fort intéressante sur l'ambiance du moment :

Il faut avouer que l'empressement qu'eurent toutes les communautés de Paris pour témoigner leur joie de la convalescence du Roi fut tout à fait extraordinaire; mais les gens auxquels on demandoit permission de faire chanter les Te Deum n'eurent pas le soin d'empêcher que la chose n'allât jusqu'au ridicule; et les comédiens italiens en firent chanter un aux grands Augustins, qui donna matière à tous les gens de bon sens de se révolter, car il étoit absolument impertinent de souffrir que des gens que l'Eglise excommunioit publiquement tous les dimanches rendissent à Dieu des actions de grâces publiques dans l'église pour la santé du Roi. Les laquais même affichèrent à Paris, conviant tous leurs camarades par un discours ridicule et des comparaisons odieuses, à se cotiser pour faire les frais d'un Te Deum. »⁸⁶

S'il y a quelque trace d'une distance aristocratique, l'opinion du diariste à l'égard de cette course au Te Deum a le mérite de poser le problème de la spontanéité de ces marques de piété. À force de les reproduire, et de donner l'occasion à un peu n'importe qui de le faire, ces cérémonies semblent s'être vidées de leur sens premier. Elles traduisent surtout un conformisme prudent : à partir du moment où tout un chacun finance un Te Deum, avec des différences de moyen, cela s'entend, on a plutôt tendance à remarquer ceux qui ne le font pas. La *Gazette de Leyde* du 7 janvier 1687 s'est plu à rapporter un fait en rapport avec cette situation. Il concerne les avocats et procureurs parisiens qui se retrouvent tout à coup « fort embarassés, de ce qu'ils sont les seuls qui n'ont pas fait paroitre la part qu'ils prenoient à cette reconvalessance : et ils ne peuvent bien se tirer avec honneur de leur negligence, qu'en surpassant tous les autres en pompes et magnificences. »⁸⁷

De fait, on peut se demander ce qu'il y a de vraiment spontané dans ces célébrations. Tout semble mis en œuvre pour que, sous des allures de dévotion populaire, on assiste en fait à la mise en place d'un véritable culte monarchique. C'est peut-être l'effet d'une tension politique et sociale autour d'une personne dont la santé n'a jamais été autant célébrée. Pourtant, le royaume était à l'abri d'une crise de succession ; la mort accidentelle de Louis XIV n'aurait donc pas causé de trouble majeur. Il est aussi difficile de penser que la Révocation soit la seule cause de cet enthousiasme religieux poussant des milliers d'individus à financer messes et Te Deum, à moins d'y voir aussi un avatar du gallicanisme (« un roi, une religion »)⁸⁸.

Les fêtes de 1687 témoignent plutôt d'une extension de la glorification monarchique du côté de la santé et de la vie du Prince. Précisément, ce qui pourraît apparaitre comme l'apogée de l'encomiastique royale – on n'est pas très loin de l'idolâtrie – est venu réaffirmer l'importance de la relation personnelle avec le roi, en tant que facteur de mobilité sociale, de reconnaissance

ou de retour en grâce. Il est évident que le système a servi les intérêts des deux parties : 1) il a assimilé le succès du traitement à une grande victoire permettant au souverain d'enrichir sa légende d'un nouvel épisode glorieux ; 2) il a permis à nombre de sujets d'investir une partie de l'espace public à grand renfort de « publicité » dans les gazettes⁸⁹. Au total, la monarchie a pu s'assurer, de façon forcément limitée, de la mobilisation des sujets, de la fidélité de ses serviteurs et de la satisfaction du clergé en offrant à tous la possibilité de se partager une fraction de l'espace public.

LA FONCTION POLITIQUE ET SYMBOLIQUE DES FESTIVITÉS URBAINES

La visite du roi à Paris le 30 janvier 1687 marque l'un des temps forts des festivités entourant le succès de l'opération de la fistule. C'est seulement quatre jours auparavant que Louis XIV fait part de sa décision de se rendre dans la capitale « pour témoigner à son peuple, la satisfaction que Sa Maiesté a eüe des demonstrations extraordinaires du zéle qu'il a fait paroistre pour sa Personne sacrée, par les priéres avec lesquelles il a demandé à Dieu sa guérison, et par les actions de graces qui se sont faites pour l'avoir obtenüe. »90 Ainsi, la récompense du roi à la ville et à ceux qui ont manifesté leur joie est un déplacement d'une journée, privilège suffisant pour satisfaire la population et les autorités urbaines. En plus de rassurer ses sujets sur son état de santé (il se montre aussi pour en témoigner), Louis va utiliser cette initiative peu ordinaire (ce n'est pas une « entrée ») pour renouer les liens politiques et symboliques qui unissent Paris et la monarchie, loin du souvenir de la Fronde. Il va donc profiter de l'occasion pour renforcer son pouvoir sur l'espace urbain.

D'un point de vue formel, la méthode utilisée diffère beaucoup de celle utilisée jusque-là par la royauté. En effet, on ne s'est pas embarrassé du cérémonial de l'entrée royale. Le protocole a été simplifié au maximum, en partie pour des raisons de temps (le roi n'a prévenu le Corps de Ville que le 26 janvier⁹¹). Or, depuis août 1660, le souverain n'est pas « entré » dans Paris et, depuis cette date, cette cérémonie essentielle est tombée en désuétude, remplacée par des « visites » plus modestes. Quoi qu'il en soit, on aurait tort de minimiser la vocation politique de ces moments où, de façon plus discrète mais tout aussi efficace, les relations de réciprocité entre le monarque et la ville, à grand renfort de mise en scène politique, s'invitent dans l'espace urbain.

Arrivé à Paris aux alentours de midi, Louis XIV se rend à Notre-Dame pour entendre une messe en action de grâces agrémentée de quelques motets. À la sortie de la cathédrale, il se rend à l'Hôtel de Ville pour un repas dont on a parlé plus haut. Ce banquet donné dans l'édifice municipal est tout à fait digne des festins versaillais. Il constitue un moment-clé de cette journée car il reproduit le cérémonial de Versailles en introduisant toutefois une innovation : le roi sera servi par les échevins. Car si Louis XIV honore la municipalité de sa présence (le souverain ne dîne jamais que dans ses châteaux), la contrepartie est de taille puisque les principaux membres du Corps de Ville se transforment en domestiques commensaux :

« Le Prevost des Marchands eut l'honneur de donner la serviette à Sa Majesté et de la servir. Le sieur Geoffroy premier Eschevin servit Monseigneur le Dauphin. Madame la Dauphine fut servie par la Présidente de Fourcy, Monsieur fut servi par le sieur Gayot Eschevin et Conseiller de Ville : Madame par le sieur Chuppin Eschevin : Monsieur le Duc de Chartres par le sieur de Sanguiniére Eschevin : Mademoiselle par le sieur Titon Procureur du Roy : Mademoiselle d'Orléans

par le sieur Mitantier Greffier: et Madame la Grande Duchesse de Toscane par le sieur Boucot Receveur. Les Conseillers de Ville et les Quarteniers servirent le Prince et la Princesse de Condé, le Duc de Bourbon, le Duc du Maine, le Comte de Tolose [sic], et les Princesses et Dames qui estoient à la mesme table. »⁹²

Cette ritualisation du repas, avec ses inévitables querelles de préséance93, permet au roi d'infliger aux échevins les contraintes de l'étiquette régissant le service de sa table. Même si c'est pour eux un grand honneur que de participer à un dîner royal, le déroulement du banquet traduit une stratégie politique visant à réactiver la servitude des échevins à l'égard du pouvoir central incarné par le monarque. Cette offrande spectaculaire de nourriture n'est que le corollaire de l'abondance que promet Louis à ses sujets. De là, cette dette de la Ville à l'égard du roi se communique à toute sa suite et à ses gardes que l'on régale de pâtés, de langues, de viande froide, de pain et de sept mille bouteilles de vin⁹⁴. Et, au moment où Louis déjeune, les badauds se désaltèrent grâce aux quatre fontaines de vin qui ont été installées sur la place de Grève par le duc de La Feuillade. Tout au long de la journée, on distribue encore du pain et des rafraîchissements.

En plus d'incarner l'Abondance, le roi joue habilement avec les signes de son pouvoir charismatique. Après le repas, il se met à la fenêtre de l'Hôtel de Ville « pour se faire voir au peuple assemblé dans sa place : et aussi tost que Sa Majesté parut, il fit des acclamations continüelles. » Peu après, il exprime sa satisfaction par quelques paroles adressées aux membres du Corps de Ville : « Ils se mirent sur une mesme ligne, le Prevost des Marchands a leur teste : et Sa Majesté leur fit l'honneur de leur parler presques à tous, et de leur témoigner combien Elle estoit contente de la Ville. » Quoique satisfait, le souverain se limite à une manifestation

minimaliste de son contentement. Une visite, un repas, une apparition, un mot suffisent à resserrer les liens avec la Ville⁹⁵.

C'est ce qui sera retenu dans la belle gravure de Sébastien Le Clerc96. Les quatre médaillons historiés et accompagnés de leurs devises latines reprennent les épisodes principaux de la matinée parisienne de Louis XIV: la sortie à pied de Notre-Dame (PRO RESTI-TUTA VOTA SOLVIT). l'arrivée des carrosses de la suite royale à l'Hôtel de ville (BASILICAM PARISIENSEM ADIT), la réception des échevins (A PRAEFECTO ET AEDILIB' EXCIPI-TUR) 97 et, enfin, le repas (PRAEFECTO ET AEDILIBUS MINIS-TRANTIB' PUBLICE EPULATUR). L'image historicise ces heures mémorables en leur conférant d'emblée l'apparence de médailles tirées de l'histoire du règne. Ici, l'événement sujet à commémoration n'est que la reprise de possession symbolique de la capitale par la présence du roi en bonne santé, capable de circuler à pied ou en carrosse et de manger avec appétit. Un madrigal de Vignier paru dans le Mercure, le confirme quelque peu :

« Grand Roy, qui peut assez admirer ta clemence ? Sçachant ce qu'à Paris coûtoit ta longue absence, Et par combien de vœux il avoit souhaité L'heureux retour de ta Santé, Tu voulus sans tant de mystere Le visiter en Pere, Et que l'honneur qu'il auroit de te voir, Surpassast mesme son espoir. Pour le faire joüir de ta douce presence, Tu ne parus armé que de ta confiance ; Et comme tu devois ne luy donner qu'un jour, Par une invention digne de son Amour, Il fit de ses miroirs un nombreux étalage, Pour multiplier ton image. »98

Ainsi, malgré tous les efforts de la municipalité, la lourde dette symbolique pesant sur la capitale, ancien foyer de la Fronde, est loin d'être effacée. Louis consent toutefois à ce que l'on ôte la statue qui rappelle la punition des frondeurs et qui a été placée dans le bâtiment en juin 1654 en commémoration de l'échec de l'insurrection parisienne⁹⁹. Après avoir reçu les félicitations du roi, le prévôt des marchands demande au souverain s'il consent à faire libérer certains détenus de la prison de l'Hôtel de Ville : « Sa Majesté luy accorda, à condition néanmoins que ceux qui estoient arrestez pour dettes, ne seroient relâchez qu'apres qu'on auroit satisfait leurs parties. »¹⁰⁰ Dès lors, en rachetant la dette de ces prisonniers et en payant pour leur liberté, Louis proroge une part des engagements qui inféodent la Ville à son créancier.

D'ailleurs, dans l'après-midi, le souverain se rend dans un lieu très emblématique de son pouvoir, à savoir la place des Victoires inaugurée en grande pompe en 1685¹⁰¹:

« Sa Majesté mit pied à terre en arrivant dans la place : où Elle fut reçeut par le Mareschal Duc de la Feüillade. Elles s'approcha de la Statuë, et fit le tour du pied d'estal pour la considérer de plus prés, et pour voir ses nouveaux ornements, dont elle a esté depuis peu embellie. Le Roy sortit ensüite de l'enceinte de fer qui environne le pied d'estal, et se promena autour de la place, pour observer les grouppes des colonnes, la disposition des bas reliefs et ornemens, et l'effet de la lumiere de ses fanaux. »¹⁰²

C'est la première fois que Louis XIV se rend sur cette place royale. Or, ce type de construction correspond à un instrument majeur du rayonnement monarchique par le biais des statues qui les ornent. Pour les villes concernées, ces places monumentales sont de véritables centres névralgiques du pouvoir symbolique du Prince, en tant que roi de guerre et de gloire¹⁰³. Rappelons-le, la statue dorée de la place des Victoires porte l'inscription VIRO IMMORTALI, ce qui, compte tenu de l'actualité, confère à l'événement une signification toute parti-

culière¹⁰⁴. Le déplacement fait office de seconde inauguration du lieu, celle-ci symboliquement plus forte que la première puisque le roi est présent en chair et en os¹⁰⁵. De plus, en déambulant à proximité du monument érigé à sa gloire et à son immortalité, le monarque guéri peut contempler son effigie de bronze doré. De là, il fournit de fait une justification à cette devise largement décriée pour son exagération : or, en tant que statue, le roi est bel et bien immortel¹⁰⁶

Louis mise donc sur ses représentations publiques et sur la puissance redoublée de sa personne (son corps et sa statue) pour reprendre possession de la Ville tout en l'honorant, et ce sans recourir au cérémonial complexe et aux décors sibyllins de l'entrée royale. Tout ceci est révélateur de l'enracinement de son culte personnel dans l'espace urbain, aussi bien par les célébrations entourant son rétablissement que par les constructions résumant son pouvoir symbolique sous la forme d'une place royale.

En province, les choses sont relativement différentes en raison de l'absence du roi. Pourtant, à l'occasion de ces réjouissances publiques, les pouvoirs locaux saisissent l'opportunité qui leur est donnée pour utiliser, à leur avantage, la nouvelle du retour de la santé du monarque. Là aussi, le phénomène est double : il consiste à témoigner de sa fidélité à Louis (voilà qui peut s'avérer intéressant pour des provinces autrefois mutines ou des caciques jaloux de leur tranquillité) tout en s'illustrant par une appropriation temporaire de l'espace urbain (ce qui participe autant d'une compétition entre corps et institutions que d'une nécessité d'exister sur la place publique).

Loin de Paris, les diverses célébrations organisées au Havre, en décembre 1686, puis à Aix et à Marseille, en février 1687, méritent qu'on s'y intéresse. L'exemple des deux grands ports montre la très forte implication

des intendants. Dans la ville fondée par François I^{er}, les festivités font la part belle au premier représentant du roi, l'intendant de marine Jean-Louis Habert de Montmor, celui-là même qui aurait rédigé une relation en vers de la fête¹⁰⁷. Si le dévoué serviteur de la monarchie prend soin d'exposer et de parer le portrait du souverain, il n'hésite pas à placer le sien à proximité de celui de Louis XIV. En même temps, ses supérieurs, le duc de Saint-Aignan, gouverneur du Havre, et Colbert de Seignelay, secrétaire d'État à la Marine, ne sont pas oubliés. Voilà comment le portrait du premier est décrit par l'intendant :

« Dans l'un l'on voyoit trait pour trait
Ton visage briller dans ton charmant Portrait,
Il sembloit animé pour donner une marque
Du plaisir que ressent ton cœur,
Pour la santé de ce Monarque
Qui fait ton unique bon-heur,
Et loin de paroistre tranquille
Tu semblois exciter les Peuples de la Ville
Que ce Grand Roy confie à ton Gouvernement,
D'en rendre grace au Ciel avec empressement. »¹⁰⁸

Au cours des réjouissances prévues, les autorités locales en profitent pour se donner en spectacle, au sens littéral du terme :

« Nostre digne Intendant, la Priere finie, Le Lieutenant du Roy, toute la Compagnie, Dansa sur le Tillac, autour de ce vaisseau, Au son des Instrumens, des Timbales, Trompettes Des Hautbois, des Tambours, dont le Concert nouveau Rendoient les Ames satisfaites, Et les VIVE LOUIS par un million de Voix Furent pendant ce temps repetez plusieurs fois. »¹⁰⁹

Soucieux de s'illustrer, ces étranges danseurs régalent ensuite les spectateurs d'illuminations nocturnes, de boisson et de nourriture. L'un des temps forts de la journée se déroule sur l'eau par le biais d'une construction flottante représentant le Mont de la Gloire sur lequel on retrouve le roi couronné par une Victoire ; celle-ci tient un cartouche dans lequel il est écrit : « Vive Louis le Grand, dont la vie est si belle,/ Qu'elle devroit estre immortelle,/ Estant le protecteur de la Religion. »¹¹⁰ Des allégories de l'Amour, des Vertus et de la Renommée élèvent des trophées ou portent des cœurs. L'embarcation est ensuite menée au canal où elle est enflammée par un Amour au cœur ardent. C'est alors qu'au même endroit s'illumine un trône monumental sur lequel a été placé un buste doré du roi entouré de figures allégoriques ou mythologiques :

« Au pied de ce Trône admirable On vit la vigilance, et la fidelité, Qui tenoient le Tableau du prudent Segnelay Dont le zéle est infatigable. Il presentoit Neptune à Nôtre grand Louis. »¹¹¹

On prend ici la mesure du détournement accompli par l'intendant : le rétablissement de Louis XIV lui sert d'alibi pour rendre un hommage baroque à tous ceux qui ont le pouvoir de l'aider à gravir les échelons de la profession. Hasard ou pas, en 1688, c'est-à-dire quelques mois après ce tour de force carriériste, il est promu intendant général des galères des armées royales à Marseille.

À Aix, la liste des cérémonies permet presque de reconstituer la trame politique, sociale et culturelle de la cité¹¹². Après le chapitre de l'église métropolitaine, ce sont le Parlement, la Chambre des Comptes et la cour des Aides, les Trésoriers généraux de France, le sénéchal, les procureurs au Parlement puis le Corps de Ville qui, jour après jour, organisent des réjouissances publiques. Bien d'autres corporations, ordres religieux

et confréries, participent de ce mouvement de célébration de la santé du roi : l'université, le collège des Jésuites, les Dominicains, l'hôpital de la Miséricorde, les tanneurs, les marchands, les boulangers, les orfèvres, les menuisiers, etc. Chacun souhaite s'illustrer dans ce moment de joie ouvrant l'accès à l'espace civique, celui où les différents corps pourront se mesurer et se distinguer dans une joute inoffensive¹¹³. Une telle émulation a pour effet de démultiplier les marques d'une attention quasi religieuse à la personne et au corps du souverain par le truchement d'un décor savamment monté et toujours différent. Habituellement, il comporte au minimum l'un de ces trois éléments symboliques : le portrait du roi (son double par excellence), une construction éphémère (une exception monumentale dans l'espace architectural et urbain) et des devises (le commentaire abrégé de l'événement célébré), le tout au sein d'un univers inspiré de la mythologie gréco-romaine.

L'université d'Aix fait ainsi bâtir un arc de triomphe orné, à son sommet, d'un portrait équestre de Louis XIV montrant la parfaite guérison du malade¹¹⁴. On v retrouve une dédicace latine, plusieurs figures (la Santé¹¹⁵ et la Félicité publiques), ainsi que des devises sans doute difficiles à interpréter pour les non-initiés. Le Parlement est lui aussi à l'origine d'une construction similaire, décorée de figures d'Hercule et d'Apollon et devant l'hôtel particulier du premier président¹¹⁶. La cour des Aides opte quant à elle pour une fontaine de vin à étages et suspend au-dessus de la porte du Parlement un médaillon comportant l'inscription suivante: vivat et augustos nostris deus augeat ANNOS, UNA SALUS ORBI LODOICUS CORPORE SANUS¹¹⁷. Les marchands organisent une cavalcade de chars au son de trompettes ornées de phylactères où il est écrit : MERCURII PRO REGIS SALUTE GAUDIUM¹¹⁸. Les habitants d'Aix voient donc défiler des véhicules représentant Mercure, le Soleil, Apollon, Esculape, les Parques ou encore la Félicité. Après le Te Deum, les Jésuites prévoient de convier quarante-neuf élèves de leur collège à un carrousel dont la thématique renverra directement à la vie du monarque :

« Cette jeune et florissante Troupe, qui representera les années du Roy, sera divisée en trois Quadrilles ; les plus petits paroîtront à la tête comme l'Adolescence ; les mediocres suivront comme la Jeunesse, après quoy marcheront les plus grands comme l'âge viril. [...] Enfin pour combler ces plaisirs, on verra les quatre Elements combatre pour le rétablissement de la santé du Roy et s'unir après pour la rendre parfaite. Les Elements composez des Philosophes de ce College feront quatre Pelotons [...] [ils représentent le Feu, l'Air, la Terre et l'Eau]. »¹¹⁹

Dans la cour de l'établissement, plusieurs devises reviennent sur les circonstances de la maladie et sur l'opération subie par le roi :

« Un Arbre dont on retranche les branches mortes étoit le corps de la septiéme, significative de l'heureux succez de l'operation qui avoit gueri Sa Majesté.

VULNEROR UT SANET

Une Statüe qu'une main perfectionne par le retranchement de sa matiére, alloit à la même fin. On le connessoit en lisant les paroles qui servoient d'ame à cette huitiéme devise

DETRAHIT UT DEUS ADDAT

[...]

La onziéme et la douziéme regardoient les nouveaux Convertis, qui commençoient à faire des assemblées contre les ordres du Roy durant sa maladie, et qui se sont dissipez lorsqu'ils ont apris sa guerison. Ce qui étoit marqué dans l'une par des hiboux qui se levent lorsque le Soleil disparoit, comme le disoient ces paroles qui faisoient tout le jeu de ce corps enigmatique.

La guérison miraculeuse de Sa Majesté étoit figurée par une embleme aussi juste qu'il se puisse, tirée du douziéme Livre de l'Eneide. Le tableau representoit Enée qui est gueri par une Divinité, comme sembloit l'en assurer son Medecin Japys qu'on voioit parler avec luy. Les paroles qu'il luy adresse animoient cette peinture

NEQUE TE MEA DEXTERA SERVAT,
MAJOR AGIT DEUS, ATQUE OPERA
AD MAJORA REMITIT.

Ce qu'on peut faire dire avec beaucoup plus de raison au Chirurgien de Sa Majesté, puisque tout le monde regarde cette heureuse guerison, comme une marque visible de la protection de Dieu sur sa personne [...]. »¹²⁰

Les différents acteurs de la cité provençale élaborent donc un discours qui n'a rien d'original sur la santé du roi même si certains, à l'exemple des Jésuites, n'hésitent pas à faire allusion aux coups de bistouri de Félix. Seule la forme change, dans le détail, afin d'aider à la distinction entre les corps et les personnes représentés. Une part de l'ordre social fait son apparition en filigrane du culte personnel rendu à Louis XIV. Le moment est donc propice aux initiatives les plus hardies pour investir le domaine public sans risquer de faire ombrage à la toute-puissance royale et à ses références obligées¹²¹.

À Marseille, ce sont surtout les principales autorités du port qui contribuent à l'animation de la ville : le chef d'escadre fait chanter le Te Deum sur le pont du navire *La Réale*, le munitionnaire général en fait de même après avoir libéré dix-huit forçats et Simon, le directeur général des vivres, offre un banquet alors que Michel Bégon, l'intendant des galères, fait résonner les chants de louange à Dieu sur les embarcations dont il a la haute responsabilité¹²². Non content de cette initiative, il fait donner, dans sa propre résidence, un opéra intitulé *Le Jugement du Soleil*¹²³. Son épouse, qui suit le

mouvement, fait chanter un Te Deum aux Carmes en présence de mille six cents pauvres de la ville¹²⁴.

Ainsi, l'hiver 1686-1687 a été marqué par une recrudescence de festivités permettant à de nombreux groupes et à des particuliers de tous horizons de s'affirmer au sein d'un espace civique servant de scène à un spectacle sans cesse rejoué. Si l'ingéniosité et l'imagination des concepteurs de ces réjouissances n'ont pas fait défaut, au total, le message ne varie guère. L'intérêt se situait ailleurs, notamment dans la performance accomplie (prendre possession de l'espace civique, même pour un temps limité) en l'honneur du roi mais au bénéfice des organisateurs.

L'EXEMPLE DU DÎNER À L'HÔTEL DE VILLE

« Rien n'a iamais eu plus l'air d'un triomphe, on en celebrera la memoire tous les ans. » ¹²⁵

Pour être tout à fait réussies, les célébrations doivent pouvoir s'inscrire dans le temps, sous une forme ou une autre, qu'il s'agisse d'une procession commémorative ou d'une simple plaquette imprimée. Laisser le souvenir de dépenses extraordinaires, d'une piété peu commune ou d'un spectacle somptueux a toujours son intérêt. Cela permet de prolonger la performance et d'en démultiplier la portée sinon l'efficacité. De fait, les mécènes du culte royal ont dû viser la sphère publique pour parvenir à attirer l'attention de journaux dont les pages inspirées pouvaient tout à fait compenser l'absence de publications à part entière. De nombreux numéros de la Gazette de France et du Mercure galant ont permis de reconstituer, après une collecte qu'on imagine laborieuse, l'image factice d'un peuple célébrant, comme

d'une seule voix, la guérison du bon roi. Les effets d'énumération, loin de se résumer à un artifice rhétorique, ont eu l'intérêt de n'oublier personne ou presque, l'important étant d'apparaître dans ces périodiques compulsés par la bonne société et offrant une médiatisation à moindre coût. Bien sûr, les initiatives les plus dispendieuses ont souvent eu plus de chance que les autres de figurer en bonne place dans les pages du périodique mondain. Pour beaucoup néanmoins, le recours à un imprimeur ou à d'autres formes de fixation de l'événement s'est avéré nécessaire.

Ces rappels de festivités passées opèrent parfois un glissement thématique qui mérite d'être souligné : si les cérémonies ont rendu un vibrant hommage au roi, la « célébration des célébrations » ne fait qu'accroître la renommée des organisateurs en reléguant la santé du monarque au deuxième plan. Dans le *Mercure*, on trouve ainsi une ode dont le titre pourrait abuser le lecteur distrait. Son contenu est pourtant sans ambiguïté :

« Merveille des Citez, Paris, superbe Ville, Couronne ton front de Lauriers ; Je voy venir ton Roy dans cet aimable azile, Après mille travaux guerriers.

De malignes humeurs un importun nuage T'alloit ravir ce beau Soleil; Mais pour l'heureux LOUIS leur fatal assemblage N'est qu'un fantosme de sommeil.

À son prix, à tes vœux également sensible, Le Ciel fait luire sa bonté. Dissipe tes frayeurs, Paris, tout est paisible, Puis que ton Prince est en santé.

Charmé des beaux transports du zele veritable, Qui te consume nuit et jour, Il vient rire en ton sein, et manger à ta Table, Sans autres Gardes que l'Amour. À quel plus grand honneur peux-tu jamais pretendre,

Et quel sort fut jamais plus doux ? Du jour qu'en ta Maison LOUIS daigna descendre, De ce jour il est ton Époux.

O jour vraiment illustre, et source de ta gloire ! Fourcy, vigilant Magistrat, Ce jour doit à jamais consacrer la memoire De ton bienheureux Consulat. »¹²⁶

C'est bel et bien Henri de Fourcy, le prévôt des marchands, qui retire toute la gloire de cette visite inattendue qui va rapprocher le roi de la cité. En rappelant cet honneur accordé par Louis XIV, le magistrat peut s'enorgueillir d'avoir accueilli le monarque sous son toit. Tout concourt à présenter cette visite comme le grand moment de l'année 1687... pour la ville et ses échevins. Ceux-ci, au lieu de commémorer vraiment la guérison. s'inquiètent plutôt de la trace laissée par cette journée hors du commun. En complément de quelques jetons de l'échevinage¹²⁷, on commande au sieur Mauger, un célèbre graveur, une médaille représentant, de façon allégorique, le repas servi au souverain avec cette légende, REGIS ET POPULI AMOR MUTUUS, et, à l'exergue, LUTETIA FELIX¹²⁸. Si le don symbolique de nourriture par l'allégorie de la Ville illustre les liens unissant le roi à sa capitale, c'est la joie de cette dernière qui sert de « sous-titre » à la scène. Et cette allégresse se retrouve exprimée dans une autre frappe, celle-ci en or, présente dans l'estampe de S. Le Clerc129 et qui insiste sur la dévotion des Français¹³⁰. Le médailleur s'est contenté de reproduire ces quelques mots, «LUDOVICO MAGNO, OUOD SOLUTIS IN AEDE DEIPARAE, PRO RESTITUTA SALUTE VOTIS. IN BASILICA PARISIENSI. PRAEFECTO ET AEDELIB⁹ MINISTRANTIB⁹ PUBLICE VOLUERIT XXX, IANUAR, M. DC. LXXXVII, PRAEFECT ET AEDIL. AETERNUM HOC SUAE ET PUBLICAE FELI- CITATIS MONUMENTUM C. C. », traduits ainsi par Ménestrier :

« Le Prevôt des Marchands et les Echevins de Paris ont fait frapper cette medaille à la gloire de Louis le Grand qui après avoir rendu ses vœux à Dieu dans l'Eglise de Notre-Dame pour le retablissement de sa santé, fit l'honneur à la Ville de dîner dans son Hôtel, où il fut servi par le Prevost des Marchands, par les Echevins, etc, le 30° de janvier 1687. »¹³¹

En outre, l'intérieur de l'Hôtel de Ville conservera longtemps le souvenir de l'illustre invité grâce à une composition, aujourd'hui perdue, de Nicolas de Largillière¹³². On peut se faire une bonne idée de l'œuvre grâce à une autre peinture du même artiste mais autrement révélatrice des vraies motivations de l'échevinage¹³³.

Dans une salle de l'Hôtel, le prévôt des marchands et ses échevins sont représentés en pleine discussion. Certains tiennent en main des plans qui rejoindront peutêtre ceux qui jonchent le sol. Dans le coin gauche, le sculpteur Coysevox a la main posée sur la maquette d'une statue dorée munie d'un piédestal. À l'arrière, un buste du roi domine la scène alors qu'un grand tableau représentant le fameux repas de 1687 – sans doute celui de Largillière – ferme la perspective.

L'œuvre résume parfaitement la stratégie de tous ceux qui ont organisé des fêtes à l'occasion de la guérison du roi. En montrant ce moment de délibération autour d'un projet de statue pédestre (elle est censée remplacer la précédente), les édiles laissent un beau témoignage de fidélité tout en occupant le devant de la scène. La présence redoublée du Prince mérite aussi qu'on s'y attarde car si la figure de Louis apparaît à de multiples reprises (le buste, la maquette, la planche gravée de Le Clerc, le tableau, etc.), ce n'est pas le fruit du hasard. Cette démultiplication de l'image royale, qui est le thème du tableau lui-même, sert notablement les

intérêts des échevins puisque la scène rassemble autant de représentations du roi qu'ils en ont commandé. Toutes les œuvres signalant cet attachement à la personne de Louis XIV ont été intégrées dans un espace relativement saturé. Symboliquement, la scène renvoie donc à cette dette irrécouvrable qui pèse encore sur la Ville malgré tous ces témoignages matériels de fidélité, de reconnaissance et de zèle

Mais, à la réflexion, cette image au décor chargé débouche sur un constat d'échec. Celui-là même de la représentation en tant qu'instrument politique. La redondance des icônes royales, par le truchement d'une impitoyable mise en abîme, exprime autant le culte rendu au Roi-Soleil qu'elle souligne une absence lourde de conséquences. De là, cette grande composition rappelant le repas fait presque naître un sentiment de mélancolie en soulignant la non-présence de Louis et, finalement, la vacuité relative de la scène. En janvier 1687, en revanche, le roi était là et dînait entouré de ses courtisans et des échevins parisiens, comme dans une Cène monarchique hypostasiant son corps mortel. Or, c'est à la fabrication de l'image et de la gloire du souverain que nous fait assister le peintre, à la construction artificielle d'un pouvoir qui, du coup, ne semble plus émaner du Prince lui-même ou de ses représentations mais de serviteurs transformés en académiciens aussi fidèles que complaisants. On semble même avoir oublié la raison du déplacement royal. Ce n'est pas la bonne nouvelle de sa santé qui fait l'objet de la discussion, c'est le culte du roi par images interposées.

Ainsi, la peinture de Largillière a autant commémoré la venue du monarque (c'est le thème de la statue effectivement inaugurée le 14 juillet 1689¹³⁴) qu'elle a célébré le soulagement d'échevins libérés du souvenir de l'échec de la Fronde. Cet effort pour contrôler une partie de la mémoire de l'événement semble avoir réussi en

détournant le dispositif de glorification du monarque. Mais, à l'inverse de certains intendants de province, les édiles parisiens ont dû attendre la commémoration du repas à l'Hôtel de Ville pour passer à la postérité et asseoir leur prestige personnel. Ils ont opté pour une stratégie soulignant autant leur fidélité que le glissement du système louisquatorzien en direction d'un culte personnel fondé sur des images promues au rang d'icônes voire d'idoles. Le royaume était sans doute entré dans une « crise des représentations »135 inaugurant l'ère des statues équestres et de l'histoire métallique en compensation du déclin de la mythologie royale et de la mobilité du souverain. Cette lente mutation opérant le passage d'une iconographie et d'une scénographie absolutistes à un absolutisme iconographique et scénographique...

Il apparaît, en conclusion, que ce recours à des cérémonies répétées a moins tendu à impressionner la population qu'à rendre, de fait, un culte civique à la santé et à la longévité du monarque. Alors qu'on aurait pu v reconnaître une initiative du pouvoir central, voire du souverain lui-même en cas d'événement dynastique, on s'aperçoit bien qu'il s'agissait en fait d'un phénomène émanant autant des relais provinciaux de la monarchie que des différents corps et métiers jouant un rôle important dans la vie de la cité. Ces manifestations ont aussi détourné l'attention de la cour sur la lenteur de certaines villes à faire ériger la statue du roi¹³⁶. Ainsi, loin de tout paradoxe, la guérison de Louis XIV a permis aux pouvoirs locaux, qu'ils soient politiques, religieux ou autres, de consolider leur rayonnement à l'échelle urbaine en s'abritant derrière un épisode qui, tout bien considéré, aurait pu tout aussi bien passer inaperçu. À Paris, les échevins ont eu moins de chance du fait de la venue d'un convalescent pressé d'admirer ses statues et de renouveler le pacte symbolique qui faisait de la Ville l'obligée de la Couronne. Mais quelques œuvres tardives ont consolé des magistrats aussi fidèles que jaloux de leur propre gloire.

Il convient enfin de souligner le fait que les Grands font figure d'absents à ces innombrables fêtes, l'exception étant M^{lle} de Guise, la dernière d'une lignée en voie d'extinction, et l'obscure duchesse de Nevers¹³⁷. L'austérité des réjouissances à la cour (un simple motet et un Te Deum¹³⁸) a tout simplement donné le ton : il fallait faire comme si de rien n'était en laissant le bon peuple se réjouir. Or, ce sont sans doute les notables des villes éloignées de la capitale, ceux qui s'estimaient les plus fidèles soutiens de la monarchie ou qui avaient intérêt à paraître comme tels, qui ont le plus profité de cet événement en endossant le costume de metteurs en scène et d'acteurs d'un grand rituel « baroque » autour de la guérison du roi¹³⁹.

Étaler publiquement la gloire du Prince en son absence est moins un signe d'asservissement des communautés, des corporations et de l'administration royale qu'une forme d'instrumentation de l'espace urbain puisque son contrôle apparaît, en définitive, comme un enjeu capital que justifie ponctuellement le culte rendu à la personne royale. Pour d'autres, qu'il s'agisse d'académiciens mal en cour (Lully, Le Brun) ou d'intendants ambitieux (Montmor, Bégon), les tactiques ont été beaucoup plus personnelles¹⁴⁰. Quoi qu'il en soit, en multipliant les célébrations, nombre de sujets ont poussé la logique de la glorification de Louis XIV jusqu'à une forme d'idolâtrie permettant, en retour, une autopromotion attrayante pour une foule d'écrivains et d'artistes.

CHAPITRE 9

Représenter le corps du roi malade : la poésie et les arts

La vie du roi est, au xVII^e siècle, l'un des nombreux thèmes de prédilection des poètes et des artistes. La longue succession des hauts faits militaires et politiques du Roi-Soleil a constitué une réserve thématique quasiment inépuisable. Aussi, bien rares sont ceux à avoir accédé à la notoriété sans lui avoir consacré au moins une de leurs œuvres. Pourtant, depuis le règne de François I^{er} jusqu'à celui de Louis XIII, la santé du monarque n'a pas vraiment inspiré les Muses, mis à part quelques épisodes rapportés et chantés de façon plutôt discrète¹. Pour Louis XIV, la donne a été bien différente et ce dès sa « naissance miraculeuse », premier événement de sa vie à inspirer de nombreuses créations poétiques et artistiques².

Sans jamais constituer un genre à part entière, les textes de circonstances tendant peu ou prou au panégyrique de la santé royale se sont multipliés depuis la petite vérole de 1647 jusqu'à la goutte de 1693. Bien entendu, nombreuses sont les indispositions à n'avoir laissé aucune trace dans la production poétique du Grand Siècle mais la longévité de Louis, la fréquence de ses maux ainsi que les célébrations entourant les grandes guérisons expliquent l'existence d'un corpus,

imprimé pour l'essentiel, qui complète parfaitement l'image littéraire du prince en lui donnant un relief particulier³. En abordant la question de la maladie, ces documents renvoient une série d'images du corps du roi peu étudiées jusqu'ici. Or, l'une des particularités de ces sources est de plier la rhétorique flatteuse de l'encomiastique monarchique à une thématique omniprésente dans la littérature classique, celle de la maladie ou de la passion et de leurs conséquences. Naviguant entre descriptions grandiloquentes et scènes intimistes, beaucoup d'auteurs ont su respecter les règles de la composition poétique en évitant soigneusement de donner dans l'indécence. L'énumération des vertus apolliniennes de Louis pouvait aider les poètes à masquer une part de la réalité (mais que savaient-ils eux-mêmes des maladies du roi ?) derrière des figures de style bien connues du lectorat

En même temps, beaucoup ont saisi leur chance d'émouvoir le roi ou ses serviteurs les plus influents par quelques vers inspirés et présentés fort à propos. Globalement, artistes et poètes suivent de près la chronique pathologique et politique du souverain pour manifester leur fidélité ou leur intérêt à l'égard d'une santé lentement sacralisée et que, de toute façon, chacun se doit de sublimer à sa manière. En s'adressant au souverain convalescent, les poètes, attachés ou non à la cour, participent, à l'instar des autorités urbaines, à un processus généré et encouragé par la publicité curiale. Cette modeste contribution intervient au moment où il convient de protester publiquement de son dévouement au monarque rétabli, par le biais du texte (manuscrit ou imprimé) et de l'image. De là, une stratégie plurielle qu'on ne peut rattacher à la seule volonté de Louis XIV : c'est plutôt son entourage et les académiciens choisis à cet effet qui ont demandé aux « artisans de la gloire » de chanter sa « légende dorée » (jusqu'à sacraliser le corps mortel du prince malade puis guéri), le tout dans leur intérêt personnel.

LA CÉLÉBRATION POÉTIQUE DES CONVALESCENCES (1647-1686)

Témoignant d'une mobilisation croissante autour des maladies du souverain, les sources montrent que, dès les premières pièces composées à l'occasion des convalescences, se dégage l'image d'un corps royal proche de celui décrit par les premiers médecins, notamment Vallot. On a pu voir à quel point l'archiatre agrémentait son diagnostic d'une lecture glorifiante des faits et gestes du souverain. L'examen de la documentation révèle qu'à l'instar des peintres les poètes ont obéi à une logique de représentation idéalisée du physique de Louis XIV. Évidemment, les descriptions ont respecté les règles classiques de la bienséance littéraire. Si les poètes semblent dire peu de chose sur l'état réel du souverain, sur ses symptômes, ses souffrances, ses délires, ils n'en construisent pas moins une image mixte du corps du roi, en dépeignant à la fois celui qui est soumis à la maladie et à la douleur, et à la fois celui qui demeure indemne malgré les faiblesses de la nature humaine4. Ces pièces poétiques ont montré un repli du corps immortel du Prince sur son corps fragile (il n'en était que plus individualisé, voir les portraits) en évoquant ses différents épisodes pathologiques.

Les premiers exemples de poèmes célébrant une guérison du roi datent de 1647 et ont mobilisé la plume de thuriféraires notoires (Isaac de Benserade⁵) ou de véritables « professionnels des lettres » (Valentin Conrart⁶). S'ils abordent de front la maladie du jeune Louis, ils négligent la plupart des symptômes en se concentrant toutefois sur les traces susceptibles de marquer son

visage jusqu'à le défigurer. Même en 1658, les poésies composées à l'occasion de la maladie de Calais commentent plus volontiers l'impact de la pathologie sur la physionomie du malade que ce qu'il ressent. La mention de certains symptômes est très discrète, notamment sous la plume de Guillaume Caignet qui consacre un petit recueil à l'événement⁷. Après avoir parlé allusivement de la fièvre et de son intensité (elle fut « obstinée » et son ardeur « continuë »⁸), l'auteur traite des conséquences de la typhoïde sur la chevelure du « miraculé » :

Une fièvre ardente et maligne Qui tâchoit d'enlever le Roy, Nous mit dans un terrible effroy, Châcun y voyoit sa ruine ; Mais contre ses efforts on lança tant de vœux Qu'elle ne pût avoir que de ses beaux cheveux, Ils furent toute sa rapine : Qui verroit ces cheveux auprès de la Toison, Verroit bien éclipser le trésor de Iason.

Une fois de plus, c'est l'apparence du souverain qui prime dans ces portraits littéraires, signe caractéristique d'une société de cour où le sens de la vue a gagné en importance et où les expressions du visage sont épiées en permanence. Un peu à la manière des portraits officiels auxquels ils ont sans doute emprunté l'obsession d'un visage parfait, ces textes de circonstance ont expérimenté et tiré parti du dosage de l'idéalisation laudative et de la description objective. De là, toutes les évocations du corps du monarque pouvaient être résumées en une ou deux allusions à sa physionomie, sémaphore permanent quoique trompeur de son état de santé⁹.

Naturellement, dans les stances qu'il consacre à la guérison, Benserade n'a d'autre choix que de suivre la version officielle en paraphrasant un peu la *Muze histo*-

rique. Il insiste beaucoup sur le retour du roi à Paris, sur les dépenses des Parisiens¹⁰. Le jeune Beauchasteau souligne, quant à lui, que semblable résistance à d'aussi grandes souffrances est le signe d'un « miracle » comparable à celui de 1638¹¹. De son côté, Paul Scarron va nettement plus loin dans le registre du pathétique et du morbide :

Le plus aymable Roy qu'ait adoré la France, Le plus digne Heros que nostre Siècle ait eu Languissoit dans un lit, et son corps abatu Faisoit par sa pasleur juger de sa souffrance.

Celle qui met au ciel toute son esperance Et de qui la tendresse égale la vertu, ANNE, voyant son fils d'un tel mal combatu, Du secours des humains entroit en defiance.

À la cour, où regnoit la tristesse et l'effroy, On faisoit nuit et jour mille vœux pour le Roy, Quand l'illustre GUENAUT calma ce grand orage :

Il vient, il voit le Roy, l'entreprend, le guerit : Tout pleuroit à la cour, maintenant tout y vit. Quel Dieu, quel Esculape en eust fait davantage ?¹²

Au-delà de cette exaltation autour du rétablissement de la santé de Louis, pour la plupart des auteurs, l'intérêt principal de l'événement de l'été 1658 a été de marquer une grande victoire pour les partisans de l'antimoine. Faisant presque office de querelle des Anciens et des Modernes avant l'heure, celle de l'émétique a donné lieu à une controverse dans laquelle se sont impliquées de nombreuses personnalités¹³. Beaucoup ont opéré un décentrement radical de leur sujet en faveur d'un débat scientifique occasionnant au passage un désenchantement relatif de cette guérison extraordinaire¹⁴. Ainsi, grâce à l'illustre exemple de Louis XIV, nombreux sont ceux qui pensent donner le coup de grâce aux

détracteurs du remède. Caignet a tellement insisté sur ce point qu'il a consacré près de huit poèmes au sujet¹⁵. Partisans de la médecine chimique, le père Carneau et le docteur Thévart tirent à leur tour quelques salves poétiques autour de ce succès et de cette publicité inespérés¹⁶.

Cette issue de la maladie permet aux défenseurs de l'émétique de s'abriter derrière la figure d'un roi « ressuscité » pour continuer à critiquer une partie de la médecine galénique et la position intransigeante de la faculté de Paris. En tout cas, la guérison de Louis XIV passe ici au second plan et ne paraît avoir d'autre fonction que de cautionner, de façon pompeuse, l'usage d'une substance toujours mortelle si elle est mal dosée. Quelques années tard, le souvenir de ce rétablissement continuera à être associé à celui d'une médication enfin autorisée¹⁷.

Les poètes et ceux qui ont voulu les imiter ne se sont pas gênés pour évoquer les avanies du corps du souverain. En fait, ils ont saisi l'opportunité qui leur était donnée d'accomplir une performance poétique afin de manifester leur joie et de se montrer fidèles à la monarchie tout en instrumentalisant l'éloge royal à des fins personnelles. Exceptionnellement, le premier médecin a trouvé bon de publier une petite épigramme latine illustrant parfaitement cet aspect de la production littéraire. La traduction, sensiblement développée, a été publiée en complément de la version originale :

Lorsque dessous le poids d'un pénible fardeau La Santé d'un Atlas abattu diminuë, Un Alcide pieux d'une vertu connuë Accourt le soulager, et garder son troupeau. Le Malade estant mieux, revient à ses Agneaux Et sent par ce secours sa force soûtenue : Tous deux avec plaisir d'une ardeur continuë Donnent à leurs Brebis de salutaires eaux. Quel bonheur imprévû pour ton Troupeau, SULPICE, Aux vœux de tes Brebis Dieu s'est rendu propice. Brebis, ne pleurez plus, Dieu benit votre sort. Aux voix de tels Pasteurs si vôtre ame est fidelle, Malgré les loups d'enfer, malgré tout leur effort, Vous goûterez un jour la pasture éternelle. ¹⁸

Le projet de Vallot est clair : adresser ses compliments à Mazarin afin d'obtenir rapidement un bénéfice ou une gratification. Il mise tellement sur le ministre qu'il ne s'adresse directement au roi (le nom « Sulpice » est mis en majuscule) que dans la deuxième partie du texte. Certes, l'Atlas dont il est question au début ne peut être que Louis XIV supportant le fardeau de la monarchie, mais c'est en priorité au cardinal (Alcide), loué pour sa piété et son service de l'État, que cette œuvre est destinée. L'archiatre n'a rien à craindre puisqu'il dispose toujours du Journal pour s'illustrer auprès de son patient. Enfin, il n'omet pas de tirer la morale politique de cette maladie en rappelant l'inquiétude des suiets (les brebis) mais aussi la présence de séditieux, incarnés ici par les « loups d'enfer » propageant de fausses nouvelles pour déstabiliser le troupeau. Vallot réaffirme donc à la fois sa considération à l'égard de Mazarin et sa fidélité sans tache au monarque par le biais d'un imprimé destiné à un petit nombre de lecteurs, sinon au seul cardinal.

Mais le médecin n'est pas le seul à recourir aux vers pour attirer les largesses du souverain en faisant mine de s'intéresser à sa convalescence. Au moment de la « rougeole » de 1663, nombreux sont les auteurs à vouloir composer une pièce célébrant le rétablissement du roi quoique les complications aient été de courte durée. Là encore, le tournant de 1661 se fait ressentir car à la concentration du pouvoir par Louis et à l'institutionnalisation de sa gloire personnelle (la « Petite Académie »

est fondée la même année) répond une forme d'inféodation des auteurs au profit du monarque-mécène. Le rôle de l'académicien Jean Chapelain a été tout particulièrement déterminant comme le montrent plusieurs lettres adressées à Colbert. L'une d'entre elles révèle son implication dans l'émulation poétique qui s'est manifestée autour de la guérison de Louis XIV :

Après vous avoir rendu grâces pour la seconde fois de la bonté que vous eustes lundy matin, d'apaiser le trouble où j'estois de la maladie du Roy par l'heureuse nouvelle du recouvrement de sa santé, dans le doute d'avoir l'honneur de vous voir aujourd'huy, je vous diray par ce billet que j'ay vu ceux de ma connoissance qui vous doivent les gratifications qu'ils ont reçues de Sa Majesté et les ay porté, mais sans peine, à célébrer sa convalescence. J'espère d'avoir bientost leurs compositions latines et françoises sur ce sujet-là, et, en attendant, je vous envoye un sonnet que j'ay peut-estre précipité, mais dont j'espère que la précipitation ne sera pas sans mérite, puisqu'elle sera une marque de mon zèle pour sa personne sacrée et de la passion que j'ay de vous complaire en tout ce que vous désirez qui dépend de moy. »¹⁹

C'est donc l'appât du gain et l'existence d'un réseau de thuriféraires épisodiques qui poussent Chapelain à informer le ministre des travaux d'écriture en cours. L'entreprise de célébration de la santé retrouvée du souverain n'est donc pas gratuite, dans les deux sens du terme. Plus que l'événement lui-même, ce sont les pistoles déversées dans la bourse des auteurs ou la perspective d'une nomination académique qui amènent ceux-ci à célébrer, par l'écrit puis par l'imprimé, tous les temps forts du règne (naissance, mariage, victoire, guérison). Et les candidats au maintien de la faveur royale ou à l'obtention d'une gratification sont relativement nombreux :

« [...] M. du Perrier a ébauché là-dessus une petite ode latine, qu'il polit et qui sera bientost en estat de paroistre²⁰,

MM. Valois m'ont promis de s'appliquer à la mesme chose en latin²¹. M. l'abbé de La Mothe Le Vayer les suivra en françois, aussy bien que M. Royer, qui a trop de reconnoissance pour se taire en un si juste sujet de parler. M. Fléchier travaille pour cela et suspend à ce dessein l'accomplissement de son grand poeme latin du carroussel²². J'en av écrit à MM. d'Ablancourt et Le Clerc, desquels il ne faut pas attendre rien de médiocre²³. M. Cotin, duquel j'eus l'honneur la dernière fois de vous faire voir de si belles stances, et duquel nous avons aujourd'huy achevé d'examiner l'éloquent discours dont nous lusmes une si belle tirade, a fait un madrigal très-joly, qu'il me doit envoyer demain. [...] Un conseiller de Bretagne, de mes amis, qui fit, il y a un an, un poeme latin, de douze cents vers, sur la naissance de Mgr le Dauphin, que nous avons lu et revu dans nostre assemblée et qui sera l'un des plus beaux ornemens du recueil, m'apporta hier une ode françoise²⁴, qui n'est pas méprisable, sur le mal et la guérison du Roy, qu'il imprimera au premier jour. »²⁵

De cette lettre, on retiendra le cas d'Esprit Fléchier qui interrompt son travail pour mieux satisfaire le roi et de celui qui œuvre dans l'ombre pour transformer cet épisode pathologique en événement littéraire. offrant au public une série de poésies consacrées à la santé de Louis, le petit monde des auteurs proches du pouvoir suscite les vocations chez des parlementaires bien décidés à s'illustrer malgré leur éloignement de la capitale: « J'ay encore une elegie latine d'un conseiller de Toulouse sur la maladie et la guerison du Roy, qui est fort bonne et qui fera nostre amas. »²⁶ Chapelain est résolu à solliciter tous les talents pour travailler à la gloire du Roi-Soleil: « Cela pourra mesme exciter d'autres plumes à travailler, dans l'esperance d'obtenir les mesmes faveurs, »27 Parmi les intéressés, un ieune auteur sort de l'anonymat en espérant attirer l'attention sur lui : « J'auray dans peu de jours une ode françoise d'un jeune homme appelé Racine, qu'il m'a apportée et qu'il repolit sur mes avis. La matiere est la guérison de Sa Majesté. »²⁸ Cette œuvre n'est autre que l'*Ode sur la convalescence du roi*, l'une des toutes premières de l'écrivain²⁹.

À côté des noms cités dans la correspondance de l'académicien, les papiers de Colbert ont laissé la trace de compositions signées Cassagnes, Doujat, Perrault et Quinault³⁰. Même si elles ne brillent guère par leur originalité, ces odes parviennent à revisiter les lieux communs de la légende louisquatorzienne en martelant ce message : le destin du royaume est lié à la santé et à la vie de Louis³¹. Cultivant cette évocation du corps mortel du roi, l'abbé Fléchier, auteur des *Mémoires sur les Grands jours d'Auvergne*, s'en est remis au poncif du manque de ménagement dont Louis XIV ferait preuve, ce qui n'est pas nouveau et qui rappelle aussi les recommandations de Colbert formulées à la même époque.

Agrémentant son texte d'allusions aux exploits militaires du stratège, aux désordre du royaume s'il était mort et, précisément, au fait que les rois ne sont pas immortels, le prélat suit un mouvement initié non pas à la cour mais au sein des académies. La glorification de Louis suppose autant une déploration baroque de ses ennuis de santé qu'une reconnaissance de sa contribution physique au bien de l'État. Précisément, en articulant fatigues du pouvoir et fatigues du corps, les poètes fabriquent l'image d'un souverain qu'il convient désormais d'exhorter à ne pas se sacrifier pour la Res publica. Ainsi, contre une poignée de louis d'or et de belles promesses, les auteurs ont joué le jeu d'une littérature contrainte et forcée de célébrer le Prince pour pouvoir exister dans une période de mutation du mécénat et de disette financière. Et c'est dans cette entreprise de célébration que le corps du roi est resté piégé.

En dépit des apparences, ces pages ne sont pas forcément lues par le souverain malgré le vouvoiement protocolaire. Ici, les performances réalisées flattent moins l'orgueil présumé du roi qu'elles participent à une économie du texte contrôlée par les gardiens de l'encomiastique royale : gardons en mémoire le cas de Chapelain corrigeant les vers de Racine. La fonction de ces poésies n'est même pas politique car il est faux de croire qu'il suffit de parler du souverain pour se placer dans la sphère du pouvoir, le rapport de force étant réciproque quoique inégal. Si Louis a besoin des gens de lettre pour être un vrai roi de gloire, à l'inverse, les auteurs ont besoin de lui pour obtenir un peu de sa renommée et continuer à écrire³².

Vingt ans plus tard, après une chute de cheval longuement rapportée dans le *Mercure galant*, le périodique publie deux madrigaux et un impromptu dus, respectivement, à M^{lle} de Scudéry, à Diéreville et à l'historiographe du roi, Guyonnet de Vertron³³. À nos yeux, ces pièces fort modestes, tant par leur longueur que par leur résonance dans le monde littéraire, marquent une évolution notable dans la manière utilisée par les poètes pour parler du corps du roi. Le bras de Louis a retenu toute l'attention des auteurs :

Ce Bras qui fit trembler tant de fiers Ennemis, Fait maintenant trembler les Cœurs les plus soûmis ; La France l'adoroit, et commence à le plaindre ; Mais non! rendons au Ciel des honneurs immortels, Un Bras qui soûtient les Autels, Ne sçauroit avoir rien à craindre.

Scudéry choisit de jouer sur la métaphore du monarque et de son bras en utilisant une synecdoque finalement peu originale parce qu'elle renvoie l'image galvaudée du souverain bras armé de l'Église et du royaume³⁴. Mais à cette assimilation classique du membre à la personne tout entière (à l'inverse, on dit aussi que le roi est la tête du royaume), le second poème répond par la réduction de l'individu à son membre meurtri :

Ne riez point, fiers Ennemis, Le Bras blessé du Grand LOUIS, À Félix n'est pas incurable ; Craignez plutost qu'aux Champs de Mars, Ce Bras pour vous si redoutable, Ne renverse encor vos Ramparts.

La dernière pièce est sans doute encore plus riche au niveau symbolique parce qu'elle aborde de front la douleur ressentie par Louis et qu'elle évoque les stigmates du monarque tombé à terre :

Vostre chute, Grand Roy, fait du bruit dans le monde. Vous avez bien connu nostre douleur profonde, Vous avez dans vos maux éprouvé vos Sujets. Que seroient devenus tant de nobles Projets! Que ferions-nous helas? Si... gardons le silence; Mais gardez vostre bras nécessaire à la France, Heureusement il est remis, Gardez-le pour vos Ennemis.

Dans les deux derniers cas, les poètes tentent de rassurer le lecteur sur la capacité de Louis XIV à défendre efficacement le rovaume sur le champ de bataille. Il s'agit aussi d'apporter la confirmation du complet rétablissement du monarque. Or, les textes ne contentent pas de renvoyer immédiatement au problème de la performance physique du gouvernement comme leurs prédécesseurs l'ont fait avant eux. Leur originalité tient à l'évocation du membre lésé : détaché du reste du corps, ce bras qui fait l'objet de tant de soins trahit une fascination naissante. Si l'on faisait abstraction du contexte, on invoquerait presque la tonalité ironique de l'éloge paradoxal pour qualifier ce morceau de bravoure³⁵. Pourtant, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. L'accroissement de l'importance accordée à la santé du roi a transformé la vision poétique de ce corps aussi banal que mystérieux. Au repli initial du corps glorieux sur le corps mortel a succédé le phénomène inverse : le corps organique a pris l'avantage en se repliant sur le corps politique. La sacralisation de la santé, de la vie et du règne de Louis XIV en a découlé.

Rien d'étonnant, par conséquent, à ce qu'en 1686 les hommes de lettres se tiennent prêts à encenser l'éventuel rétablissement du monarque. Par excès de précipitation, le père Bouhours va même jusqu'à composer une ode célébrant le voyage à Barège... qui n'aura jamais lieu³⁶!

La lente sacralisation poétique de la santé de Louis s'est construite à partir de la personnalisation du pouvoir royal acquise dès 1661, s'est maintenue grâce aux efforts constants de ses académiciens et ministres pour ériger l'encomiastique ludovicienne au rang d'étape incontournable dans toute carrière littéraire et artistique. Elle a profité enfin d'une revalorisation du corps fragile du souverain au moment où les métaphores apolliniennes du début du règne tombaient en désuétude. La guérison de 1686 pouvait alors apporter la touche finale en initiant un culte éphémère du roi convalescent.

la sacralisation poétique de la santé du roi en 1686-1687

« C'est maintenant que sans trouble et sans agitation il nous est permis de considerer LOUIS plus grand encore au milieu de ses maux qu'à la teste de ses armées. » 37

Les fêtes accompagnant la guérison du roi en novembre 1686 ont inspiré de nombreux auteurs qu'il s'agisse de clercs, de librettistes, de poètes ou de polygraphes réputés comme Charles Perrault. L'effervescence littéraire observée à l'occasion de la convalescence de Louis a représenté un moment singulier dans l'histoire du règne. Ainsi, de nombreux écrits témoignent de cette vague de louange adressée à Dieu et au souverain pour l'heureux succès du bistouri de Félix. À cet égard, la surenchère provoquée par la compétition entre les organisateurs des festivités étudiées précédemment a eu un impact non négligeable sur les auteurs chargés de rédiger un discours ou un panégyrique à l'occasion d'une messe ou d'une cérémonie urbaine. Bien souvent, en effet, les compositions se sont insérées de façon naturelle dans les différents dispositifs festifs. À la suite, des publications se sont chargées de laisser la trace d'une inspiration et d'un talent mobilisés pour la plus grande gloire du roi.

Nombreuses ont été les plumes à vouloir célébrer la santé retrouvée du Prince, même de façon très allusive. De Mme Deshoulières, retenons une idylle *Sur le retour de la santé du Roy* mise en musique par M.-A. Charpentier lors d'une fête donnée à Orléans par M^{lle} de Guise³⁸.

Si, dans l'ensemble, l'œuvre ne comporte aucune innovation, elle souligne toutefois la douleur du malade sous couvert d'en célébrer la fin. À mi-chemin entre performance littéraire (c'est la contribution de Deshoulières aux réjouissances) et commentaire élogieux, la pièce actualise la bonne santé du monarque (« il ne souffre plus ») et la joie des sujets (« réjouissons-nous ») au moment où elle est lue ou chantée.

Un autre texte, assez singulier par sa forme, évoque aussi la douleur courageusement supportée par Louis XIV. C'est le cœur de l'intrigue du conte signé par Jean de Préchac, sans doute à la fin de 1686³⁹. Le texte associe les ennuis de santé du souverain à la jalousie de divinités souhaitant arrêter le cours de ses exploits. En bout de course, Esculape rappelle à l'assemblée du Parnasse que le roi de France, en tant que guérisseur, lui fait de la concurrence car « les timides mortels preferent ce secours assuré aux remedes incertains qu'ils pour-

roient attendre de la faveur du Dieu. »40 Le thaumaturge sera donc puni par là où il fait du tort au dieu des médecins, c'est-à-dire dans sa chair. À la fin du récit, Jupiter décide de laisser au roi la vie sauve et de prendre, en échange, celle du prince de Condé, La chronologie des maux royaux montre que Préchac était bien informé du quotidien du souverain en 1686, année durant laquelle la goutte, la fièvre et la fistule se sont déclarées. La mise en série de ces affections vient corroborer l'hypothèse d'une résistance à la douleur hors du commun puisque ni la goutte ni la fièvre ne semblent avoir gêné le monarque, ni interrompu ses activités. Le courage manifesté face à l'éventualité d'une opération renforce le constat de l'auteur : on peut qualifier Louis d'invincible parce qu'il peut tout supporter, y compris les effets de la jalousie d'immortels courroucés. Le caractère mythologique du récit rappelle d'ailleurs que les métaphores de jadis sont devenues de simples comparaisons⁴¹ et que l'Apollon ou l'Hercule des années 1660-1670 n'est plus, si l'on peut dire, qu'un très grand roi. Le glissement opéré dans l'ordre des références utilisées par les auteurs apparaît dans cette évocation du corps mortel du roi qui, sans le secours d'un travestissement mythologique, lui garantit une gloire éternelle. Il est d'ailleurs intéressant de noter que le titre et le sujet de ce conte ont été repris, selon toute vraisemblance, d'une pièce antérieure⁴² et des Emblesmes royales de Martinet, celui-ci ayant consacré quelques vers à la réaction des dieux face au culte roval⁴³.

En fait, toutes ces œuvres de circonstance, en étalant une rhétorique et une éloquence d'apparat, restituent la lecture quasi officielle de l'événement en associant les douleurs du malade à la tristesse de la population et surtout à sa crainte d'une mort prématurée. Or, on l'a déjà dit, la succession ne posait aucun problème et si Louis avait succombé aux suites de l'opération, pour une raison ou pour une autre, le Dauphin serait monté sur le trône sans polémique particulière. Pourtant, tous les textes parlent de cette éventualité comme d'une catastrophe parce que le système mis en place semble incapable de penser le remplacement des individus. C'est l'inconvénient majeur de la personnalisation du pouvoir et de son arsenal représentatif : le prince devient irremplaçable puisque la théorie des deux corps n'est plus effective et que la substitution des personnes ne procède plus d'une fiction rassurante. La mort de Louis apparaît donc comme un cataclysme car ce n'est plus sa fonction mais sa personne, sa figure, son corps et sa vie qui constituent la colonne vertébrale du dispositif de re-présentation du pouvoir. En cas de décès du souverain, la référence centrale du discours politique disparaît. Il faut alors tout recommencer à zéro, avec quelqu'un d'autre, avec un nouveau visage, une nouvelle vie et un nouveau règne. C'est l'un des problèmes causés à la fois par ce degré inégalé de personnalisation du pouvoir et par cette dépendance de la monarchie à l'égard du portrait du roi. En rendant compte d'un traumatisme de la population à l'idée d'un décès du monarque, les poètes ne font qu'accréditer cette hypothèse. Ils cautionnent, du même coup, les festivités exorcisant cette angoisse morbide44. D'ailleurs, les auteurs se contredisent au sujet du mal du roi : ils sont autant à le présenter comme extrême (voilà pourquoi les sujets ont eu raison d'avoir peur...) qu'à le minimiser (voilà pourquoi la convalescence a été aussi rapide et qu'une seule opération a suffi...).

Avançons une autre hypothèse : ces poètes ont peutêtre suivi l'exemple de l'Académie française qui, au plus fort des célébrations et quelques jours seulement avant la venue du roi à Paris, a apporté sa propre contribution littéraire à l'événement⁴⁵. Le *Mercure* a rapporté l'allocution très éclairante de Boyer, ce dernier soutenant : « Que l'entier rétablissement de la santé du Roy estoit une Feste publique, et que comme il n'y avoit jamais eu de guerison si ardemment souhaitée, et demandée au Ciel avec tant de ferveur, nulle aussi n'avoit jamais esté obtenuê avec tant de joye et solemnisée avec tant de magnificence ; que tous les Corps de l'Estat s'estant signalez en cette occasion, l'Académie Françoise que tant de raisons interessoient dans une santé aussi précieuse que celle de son auguste Protecteur, devoit faire particulierement éclater son zele et qu'il sembloit mesme que dans ces Cantiques de loûange et d'actions de graces que la commune allegresse faisoit retentir dans toutes les parties du Royaume, la voix de ceux qui composent cette Compagnie se devoit distinguer des autres, et se faire entendre sur un ton plus éclatant. »⁴⁶

L'académicien a bien résumé les singularités du moment : c'est la première fois que la santé royale est autant célébrée, que l'institution ouvre ses portes au public et que l'on affiche ouvertement la volonté de dépasser la virtuosité laudative des chants religieux. Le dernier point nous semble le plus intéressant : la concurrence est telle qu'il convient, selon Boyer, d'utiliser tous les talents rassemblés dans l'Académie pour composer des poèmes au ton « plus éclatant » que les Te Deum eux-mêmes. C'est le signal, peut-être attendu par certains poètes, pour rivaliser enfin avec l'éloquence sacrée à propos de Louis XIV. L'émulation et la compétition ont accouché d'une nouvelle forme de sacralisation de la personne royale s'exprimant au travers de discours et de représentations faisant état de son rétablissement, donc du prolongement de sa vie.

Le duc de Saint-Aignan a laissé une belle composition faisant la synthèse entre la description épique d'un souverain champion de l'intériorisation et l'évocation, aussi discrète que nécessaire, d'un risque de mort accidentelle⁴⁷. La sublimation de la douleur est destinée à exorciser l'angoisse provoquée par l'éventuelle disparition du souverain. L'abbé Tallemant le jeune, auteur de

l'un des deux grands panégyriques prononcés au Louvre le même jour, reprendra une thématique semblable⁴⁸. Après avoir rappelé les devoirs du roi (« LOUIS veille pour nous, nos biens et nos vies dans une parfaite sûreté »⁴⁹), il avance l'idée selon laquelle ce règne serait ponctué de miracles en raison d'un amour mutuel entre le monarque et ses sujets (« Tous les évenemens de ce Regne ont de l'air des miracles »50). De là, la jalousie des puissants de l'Europe qui espèrent sa mort au moindre signe de faiblesse : « Tantôt un mal leger se découvre qui finit et puis recommence, tantost l'ardente fièvre vient troubler le plus beau sang du monde. On ne voit rien de dangereux. Cependant l'Europe attentive semble n'avoir d'yeux et d'oreilles que pour le mal de LOUIS LE GRAND. »51 Rumeurs et craintes se multiplient alors. La France est inquiète et Tallemant, en expliquant les raisons de cette angoisse, témoigne une fois de plus de cette sacralisation du simple corps royal : « Mais ce n'est pas encore là sa plus grande inquietude, elle aime son Prince, et la seule pensée de le perdre lui est une peine insupportable. Elle ne peut endurer qu'une vie que les souhaits rendent éternelle, souffre la moindre attaque ; c'est la blesser mortellement que de lui faire sentir qu'on luy peut enlever ce qu'elle cherit le plus. » C'est bien la vie fragile d'un individu presque cinquantenaire qui aurait inquiété la population parce qu'il apparaît comme irremplaçable, de l'aveu même de Tallemant.

À son tour, Barbier d'Aucour présente la guérison de 1686 comme une grande victoire; pour ce faire, il plonge ainsi l'auditeur, puis le lecteur⁵², dans l'univers militaire. Les allusions aux circonstances de la maladie sont plus nombreuses que dans le panégyrique précédent. L'auteur insiste sur le secret maintenu autour de l'opération (« Et que ne devons-nous point à la bonté plus qu'héroïque de Notre Auguste Prince, qui a voulu nous épargner ces mortelles inquietudes, en nous cachant le peril où il

estoit ? »⁵³), point de comparaison idéal avec la conduite des armées (« Il n'a pas esté moins secret dans sa Maladie, que dans ses Guerres »). Alors que Tallemant insiste sur la souffrance des Français à l'annonce de l'indisposition du roi, D'Aucour indique au contraire que la discrétion du malade a permis d'éviter le tracas de ses sujets bien-aimés (« Oüy, cet amour, qui n'a pas voulu que nous ayions sceu combien il souffroit, de peur de nous faire souffrir avec lui, c'est le mesme qui nous a donné tant de part dans la joye de ses Triomphes, sans nous faire entrer dans les alarmes de ses Combats. »).

Après une exaltation de la politique religieuse de Louis, l'orateur s'empresse de commenter le conseil tenu depuis le lit du malade en y voyant une démonstration de force sans précédent :

« C'est un spectacle du Ciel (disoit autrefois Senecque) qu'un homme qui lutte contre la mauvaise fortune. Mais qu'auroitil dit, qu'auroit-il pensé, s'il avoit vû, non pas un homme d'une condition privée, mais le plus grand, mais le plus heureux de tous les Rois, souffrir si long-temps un mal si sensible ; et porter la constance jusqu'à cette extremité, que d'avoir pû, le jour mesme d'un perilleux redoublement de douleur ; voir toute sa cour, et tenir son conseil ? Il se serait recrié, ce Philosophe de l'ancienne Rome, il se serait recrié, qu'il avoit trouvé le sage qu'il cherchoit par tout, et qu'il l'avoit trouvé dans un Roy ; ce qui est encore plus heureux et plus admirable. »⁵⁴

C'est donc alité que Louis a donné la plus magistrale des leçons en surmontant sa douleur, en se pliant au cérémonial, en se laissant voir par ses courtisans et en montrant qu'il gouvernait toujours, même dans la posture la plus délicate. D'Aucour en arrive à cette conclusion : « C'est ainsi que ce Heros malade a fait de son lit comme un Champ de Victoire. »⁵⁵

Malgré la surenchère rhétorique de ce panégyrique, il condense ce que tous les autres textes ont exposé de façon plus ou moins explicite. D'Aucour est allé à l'essentiel en pensant distancer Tallemant, rival à qui il réservera une publication polémique parue anonymement⁵⁶. Il semblerait en effet que le public ait surtout applaudi le premier discours, sans doute le plus sobre des deux. Il est vrai, par ailleurs, que la plupart des académiciens sollicités ont rédigé des éloges avares de détails sur la chronologie des événements, quelques tropes suffisant à accomplir l'exercice de style attendu⁵⁷. En l'occurrence, Racine ne s'est pas trompé en rendant son jugement sur la qualité des productions académiques :

Grand Dieu, conserve-nous ce roi victorieux Que tu viens de rendre à nos larmes Fais durer à jamais des jours si précieux : Que ce soient là nos dernieres alarmes. Empêche d'aller jusqu'à lui Le noir chagrin, le dangereux ennuy Toute langueur, toute fièvre ennemie, Et les vers de l'Académie.⁵⁸

Quoique précieuse, cette santé justifiait-elle une telle pléthore de louanges? N'était-ce pas plutôt un aveu d'échec de la part d'un genre sclérosé servi par un style empâté? À cette date, cela fait quarante ans environ que le roi est le sujet de textes encomiastiques épuisant un réservoir de comparaisons et d'allégories passant finalement inaperçues au sein d'un océan de compliments en tout genre⁵⁹.

Ce n'est sans doute pas un hasard si cette apogée dans le culte rendu au Prince, et à sa santé en particulier, a correspondu au début de la querelle des Anciens et des Modernes. En effet, malgré des précédents bien connus, c'est au moment où Charles Perrault prononce son poème intitulé *Le Siècle de Louis le Grand* que se produit l'épisode majeur de cette controverse sur la supériorité des contemporains sur les grands noms de l'Antiquité⁶⁰.

Assistant à la sacralisation de la vie du roi, donc à l'exaltation de son règne et de son siècle, le poète en a profité pour imposer ses vues bien à l'abri de cette adoration de Louis XIV qui n'apparaît qu'en conclusion⁶¹.

L'une des particularités supplémentaires du corpus écrit et/ou imprimé tient à la présence notable de textes religieux. Aux panégyriques prononcés dans les églises, collèges et couvents⁶², ont succédé des sermons et des prières publiés en latin ou en français, dans le Mercure⁶³ ou séparément⁶⁴. Comment expliquer l'ampleur d'un tel phénomène? Quoique attravante, l'hypothèse d'une expression de la satisfaction des clercs, un an après la Révocation, n'est peut-être pas suffisante. Il est pourtant vrai que nombre d'entre eux ont saisi cette opportunité pour remercier Louis de sa décision en faisant mine de voir dans la guérison royale un signe de la Providence. Ainsi, à Paris, le père André Séraphin, capucin du couvent de la rue Saint-Honoré, s'est plu à exalter cette santé sacrée en v reconnaissant le début d'un nouveau règne et le triomphe de la religion catholique assuré par l'initiative de son premier défenseur⁶⁵. La stratégie suivie par ces orateurs est simple : réutiliser les lieux communs de l'éloge royal en faveur de la politique religieuse du Prince vainqueur de « l'Hérésie calviniste ». Sans jamais rappeler ni le sacre, la thaumaturgie, ou même le titre de « roi très-chrétien », les laudateurs ont préféré insister sur les qualités manifestées par Louis durant sa maladie. Le Mercure rapporte le contenu du discours de Godeau, professeur de rhétorique au collège des Grassins :

« La première Partie fit voir la constance et la fermeté du Roy, qui avoit montré plus de moderation dans les plus grandes douleurs, que les autres n'ont accoûtumé d'en avoir dans les plaisirs. [...] Il falloit un caractere du Dieu des affligez pour nous faire entierement juger de ses qualitez heroïques. C'est cette constance qui luy a fait regarder d'un œil asseuré et d'un visage tranquille, toutes les suites que pouvoit avoir un mal également

dangereux et obstiné. C'est elle qui nous a persuadé, que les vertus surprenantes de ce grand monarque luy doivent donner la qualité du plus sage et du plus Chrestien de tous les hommes [...].

M. Godeau examinant ensuite en détail la nature du mal qu'a souffert Sa Majesté, fit connoistre que toute sa rigueur n'avoit pas esté capable d'arrester le cours de ses occupations royales, ny de suspendre les effets de cette admirable activité qui le fait travailler sans cesse à procurer le bien de la Religion et de la Republique Chrestienne [...]. »⁶⁶

À la lumière de tous ces textes et discours, on découvre une nouvelle figure du Prince, celui d'un roi stigmatisé, meurtri dans sa chair tel un saint Sébastien ou un Christ aux outrages.

Mais il y a plus car la confusion des genres qui s'est opérée dans certaines pièces dépasse le cadre de l'exaltation de la politique religieuse du souverain ou de sa résistance à la douleur. À Quimper, par exemple, le père Ambroise publie le texte d'un discours qu'il a prononcé et où il fait part de la crainte générale de perdre le roi « apprenant les cruelles operations qu'il a souffertes pendant son mal, d'un courage et d'une fermeté qui luy auroit merité le Titre de Grand s'il n'estoit pas grand en tout, commandant aux Medecins et aux Chirurgiens de se dépoüiller en cette occasion du respect qui luy est deu, et de ne le pas plus épargner qu'ils eussent faits le moindre de ses sujets. »67 À l'issue de cette célébration de l'abnégation et de l'humilité exemplaires du monarque, l'auteur va plus loin en esquissant un parallèle avec le Rédempteur lui-même. S'adressant à Dieu, il écrit : « Autrefois vous differâtes long-temps sa naissance pour le faire désirer avec plus d'ardeur et recevoir avec plus de joye : depuis peu nos pechez vous ont presque porté à nous l'enlever, et ils ont esté assez punis par le mal que vous luy avez fait souffrir [...]. »⁶⁸ Le roi-Christ aurait donc souffert pour la rémission des péchés de ses sujets et pour le bien commun... Située à la limite de l'idolâtrie, la comparaison de ce capucin ne fait que suivre, en la prolongeant, la voie ouverte par le déferlement des manifestations de piété populaire. Un motet a même été composé sur un texte transformant des passages de l'Écriture en allusions à l'événement de 1686 :

« Il a détourné de dessus nous les tristes effets de sa colere. Il a rendu la vie à nostre GRAND MONARQUE, dont il s'est fait luy-mesme le consolateur et le liberateur. [...] Vous avez fait revivre nostre PRINCE incomparable. Vous l'avez vous-mesme tiré du danger qui le menaçoit. »⁶⁹

Il ne nous paraît pas exagéré de parler de culte monarchique latent pour qualifier le phénomène qui s'est développé entre 1658 et 1663 pour atteindre ensuite son apogée aux alentours de 1686-1687. À cette date, le parallèle Louis-Jésus, déjà tenté en 1638, est à nouveau établi avec le consentement tacite du clergé⁷⁰. La multiplication des œuvres laudatives, l'effet d'entraînement des festivités et l'empressement de l'Église catholique à célébrer son propre triomphe sur le calvinisme ont conduit à cette poussée de fièvre, aussi intense qu'éphémère, au sujet du corps du roi.

LE TEMPS DE LA VIEILLESSE : ENTRE DÉSENCHANTEMENT ET IMMORTALISATION

Progressivement, la sacralisation de la santé de Louis XIV a précipité le déclin de l'idéalisation caractéristique de la plupart de ses représentations. Les cérémonies passées, artistes et poètes ont cessé, d'une façon presque définitive, de parler du roi comme d'une divinité ou d'un stratège antique. Les démêlés entre Anciens et Modernes n'y sont peut-être pas étrangers et il ne faut pas minimiser l'importance de cette querelle même si elle a été surtout littéraire⁷¹. En effet, les deux parties

sont tombées d'accord pour faire du souverain la référence obligée de son siècle, en tant que prince supérieur à Alexandre et à Auguste (c'est la thèse des Modernes) ou en tant que monarque susceptible de les égaler et de faire de Paris une seconde Rome (c'est la thèse des Anciens). Avec la victoire des Modernes, il a semblé moins urgent aux peintres et aux poètes d'helléniser ou de romaniser les portraits du roi. Au contraire, l'action naturelle du temps sur son visage et ses membres a été marquée dans des œuvres inscrivant sa personne dans une modernité dont il n'avait pas à rougir⁷².

Le premier exemple à retenir est sans doute celui du morceau de réception de Nicolas Coustou à l'Académie royale⁷³. Une description contemporaine nous éclaire sur le bas-relief en question :

« M. Coustou s'étant présenté pour être reçu à l'Académie au commençement de 1686, dans le temps que toute la France témoignoit sa joye en recouvrement de la santé du Roy après une dangereuse maladie, on lui donna ce sujet à traiter. Il a placé un buste du Roy sur un pied d'estal et, à côté, Apollon, le dieu de la médecine, qui a le pied sur un dragon et qui, couvrant le buste de son manteau, semble le défendre contre la malignité de plusieurs spectres qui paraissent une nuée obscure et qui signifient les symptômes des maladies. La France en repos près la figure du Roy en témoigne sa joye et, envisageant celuy qui luy a conservé son Prince, semble lui en rendre des actions de grâces. »⁷⁴

Tout en relevant de l'encomiastique royale, la sculpture de Coustou entame le lien invisible qui assimilait, sur le mode métaphorique, Louis XIV à Apollon⁷⁵. En juxtaposant un buste du roi, une divinité et une allégorie, l'artiste dévoile le triptyque de la figuration monarchique, un peu à la manière de l'ex-voto de 1658. Il y a pourtant une différence car le rapprochement du visage éternellement jeune du dieu et celui, visiblement âgé, du souverain induit un désenchantement progressif de

la figure royale. C'est sans doute le contrecoup de la mutation des années 1680-1690: si ce corps, cette santé et cette vie sont vraiment sacrés, alors on peut, sans risque, les représenter comme on les voit, avec, mode oblige, un soupçon de naturalisme. Louis n'est donc ni Apollon ni Alexandre et, plus important, il serait vain de vouloir leur ressembler. Il n'est ni un personnage mythologique ni une allégorie; il fait partie de l'histoire et se retrouve soumis aux lois de la nature sans perdre rien de sa gloire et, probablement, de son pouvoir symbolique.

C'est à cette époque que de nombreuses représentations cessent d'être flatteuses comme il apparaît sur les pièces de monnaie. Alors qu'on attribue le profil d'Apollon au jeune roi des années 1650-1660, deux décennies après, on abandonne ce modèle en restant fidèle au vrai visage du roi. Qu'elles soient d'or ou d'argent, ces frappes montrent un vieillard au visage émacié, à l'œil creusé et au triple menton⁷⁶. Au même moment, le naturaliste anglais Martin Lister s'étonne des gravures qu'il aperçoit dans les boutiques parisiennes : d'après lui, elles représentent le roi plus vieux qu'il ne l'est dans la réalité. Indépendamment de nos incertitudes sur la qualité et l'origine de ces impressions auxquelles il a fait allusion, force est de constater que le temps des grandes compositions idéalisant le monarque est révolu.

Dans le domaine littéraire, ni l'anthrax de 1696 ni les maux chroniques dont Louis a souffert après la fistule n'ont donné lieu à la pléthore de textes observée en 1663 et 1687. La seule exception notable est l'Épître à la goutte de Mme Deshoulières paru dans le Mercure galant puis chez Villette, à Paris⁷⁷. L'une des particularités du texte tient au fait qu'il renverse l'un des dispositifs de glorification du Prince en évoquant les crises de goutte handicapant le souverain devant Namur. Le message du poème est clair : en éloignant le stratège du

théâtre des opérations militaires, la maladie l'aurait protégé contre sa propre témérité :

Vous seule, Goutte secourable, Avez osé donner un frein à sa valeur Hélas! qui l'auroit dit, à voir couler nos larmes Dans ce temps que la paix consacroit au repos, Où de vives douleurs attaquoient ce Heros, Que ses maux quelque jour auroient pour nous des charmes.⁷⁸

Évidemment, cet argument réutilise l'image d'un condottiere s'exposant volontiers au tir de l'ennemi, ce qui est un poncif. Mais il était sans doute impensable qu'un éloge cultivant le paradoxe, voire l'humour, fût adressé au roi au moment de sa fistule ; même Préchac n'est pas allé aussi loin, la vie du monarque étant en jeu. Aussi, Deshoulières prend le soin d'achever son épître par ce souhait :

Mais, Goutte, s'il est vray ce qu'on nous dit sans cesse, Que jusqu'à l'extrême vieillesse Vous conduisez les jours lorsque vous ne venez Qu'aprês qu'on a passé huit Lustres; Pour des jours precieux et toûjours fortunés, Iours! qui sont tous marqués par quelques faits illustres Quelle esperance vous donnez!

Le vieillissement de Louis XIV et la perspective de sa mort changent complètement la donne. Son visage désabusé dans le portrait équestre peint par Mignard le rappelle d'une façon saisissante⁸⁰.

Au niveau du décor des résidences royales, dans les dernières années, les peintres ne craignent pas de représenter Louis installé dans sa roulette de podagre. Au Trianon, plusieurs toiles de Pierre-Denis Martin, de Jean Cotelle et de Chatelain, montrent le roi dans le véhicule qui lui permet de continuer à se promener dans ses jardins malgré sa difficulté grandissante à marcher⁸¹. Ces

œuvres dépeignent le souverain en toute simplicité, le sujet principal étant, à chaque fois, l'une des fontaines ou l'un des plans d'eau du château de Versailles. On ne saurait donc y voir ni une caricature subversive ni un éloge paradoxal. La série des peintures était exposée dans deux lieux de passage obligés du bâtiment, à savoir la galerie et le salon des Sources, à l'angle de l'aile droite, en direction de la chambre du roi⁸². Les habitués du lieu pouvaient donc revoir sur les murs du Trianon ce qu'ils avaient vu à la promenade. À cette date, la diminution physique du souverain est tellement avancée que ce qui aurait pu passer pour un outrage il y a encore quelques années ne retient plus l'attention de quiconque. Pour autant, nombreux étaient ceux qui surveillaient de près la diminution physique du monarque.

LA MÉDAILLE ET SON REVERS : LES DEUX LÉGENDES DE LA SANTÉ DU ROI-SOLEIL

Ce n'est pas un hasard si c'est au cours des dernières décennies du règne que Louis XIV a le plus songé à laisser sa trace dans l'histoire. Alors qu'il songeait de plus en plus aux fins dernières en raison de sa santé déclinante, le souverain a convoité une forme d'éternité garantie par la pérennité du bronze, matériau par excellence de l'histoire glorieuse des monarques⁸³. Si l'histoire métallique du roi est entreprise très tôt (notamment avec la Petite Académie), le dessein d'une série uniforme (soit une chronologie des grands événements du règne par des médailles de module identique) date du début de la décennie 1690-1700. Ce projet représente une double innovation dans la manière d'écrire l'histoire du règne puisqu'il se substitue à la collection des médailles frappées séparément à chaque grande occasion et qu'il prend le parti de faire évoluer le visage du roi tout au long de la série⁸⁴. Or. c'est l'avers qui prévaut, c'est-à-dire le portrait du monarque qu'on voit évoluer depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte. Ainsi, huit profils ont été choisis pour illustrer les grandes étapes de la vie de Louis⁸⁵. Comme dans toute frappe, le revers représente une victoire, une grande décision politique ou un événement dynastique d'importance. Le tout est réalisé en accord avec les règles de l'encomiastique royale, aussi les devises des premières médailles sont souvent révisées par une Académie des Inscriptions qui voit sa tâche s'alourdir considérablement⁸⁶. Or, ce qui est tout à fait original dans la démarche, c'est que la succession des différents profils royaux constitue le fait le plus important ; les événements ornant le revers ne sont là que pour servir de repères chronologiques. Le projet de graver toute l'histoire du monarque dans le métal, et ceci sur un mode biographique soulignant les étapes de son vieillissement, témoigne d'une sensibilité accrue au temps et à son action. Ce faisant, la collection dresse un bilan personnel du règne (une vie longue et bien remplie) en substitution à l'histoire officielle projetée naguère par Racine. Comme la médaille symbolise le corps du roi⁸⁷, l'histoire métallique tout entière retrace et pérennise son existence de façon symbolique88 alors que l'Académie lui associe une version papier destinée à en faciliter la compréhension⁸⁹.

Dans cette frise bio-chronologique – aussi partielle que partiale –, on retrouve donc, en bonne place, les épisodes pathologiques de 1658 et 1686⁹⁰. Pour le premier, l'Académie arrête une interprétation contenue dans les registres des délibérations puis publiée, sous une forme différente, dans les volumes destinés au public. C'est Tourreil qui, en 1694, arrête la version officielle⁹¹. Pour la commémoration de la fistule et surtout de la dévotion des Français, des projets de devises

mis au point avant 1694 soulignaient la joie publique à l'annonce de la guérison⁹². En parallèle aux frappes de médailles, une autre forme de mise en scène de la vie de Louis par l'image a vu le jour. À l'instigation de Le Brun, les Gobelins se sont lancés dans le projet d'une histoire du roi par les tapisseries⁹³. Oubliée dans un premier temps, la guérison de 1686 trouve enfin sa place à côté des grands exploits militaires en 1710 et c'est le peintre Vernansal qui s'en charge⁹⁴. Toutes ces initiatives, plus ou moins apparentées au genre historiographique, érigent à leur manière un monument rappelant les prodiges et des prouesses de Louis XIV. En fait, on retrouve surtout l'esprit de compétition qui anime des institutions chargées de publier la renommée du souverain et la volonté d'accéder, par un moyen ou un autre, à une immortalité en exorcisant ici-bas l'angoisse de la mort et de l'oubli. L'entreprise sert donc les intérêts des deux parties.

Toutefois, après la Révocation, cette tentative de sacralisation de la santé du roi de France ne pouvait laisser indifférents les auteurs et les artistes décidés à dresser le bilan d'un règne marqué, à leurs yeux, par le crime et la fanfaronnade. Aux critiques adressées à la politique religieuse du Roi-Soleil se superpose, dans un premier temps, une condamnation de l'idolâtrie à laquelle il aspirerait :

« Non-seulement il permet qu'on lui erige des Statuës sur le pied desquelles on grave des blasphemes à son honneur, et au bas desquelles on attache toutes les Nations du Monde enchaînées. Mais luy-même se fait mettre en or, en argent, en bronze, en cuivre, en marbre, en toille, en tableaux, en peintures, en arcs de triomphes, en inscriptions. Il remplit tout Paris, tous ses Palais, et tout le Royaume de son nom et de ses faits [...]. »⁹⁵

C'est alors que, dans un deuxième temps, les problèmes pathologiques survenus entre 1685 et 1687

fournissent aux opposants un nouveau sujet de raillerie, ceci en réponse à une publicité royale qui n'en finit pas de commenter et de louer la robustesse du souverain. Prenant alors cette sacralisation à rebrousse-poil, certains ont tenté d'enrayer le mécanisme en lui opposant un triste miroir des vanités. En Allemagne, on va jusqu'à prétendre, en dépit de la chronologie des événements, que le second ravage du Palatinat, en 1687, serait lié à l'opération de la fistule : « Sa Majesté Très Chrétienne voulait peut-être être dédommagée pour la souffrance qu'Elle avait subie en étant obligée de rester couchée pendant quelques semaines sur le ventre et de subir quelques incisions entre la bourse et le fondement. Mais qu'y peuvent les pauvres chrétiens ? »⁹⁶

Dans son portrait littéraire du roi et au beau milieu de compliments destinés à abuser les censeurs, l'Italien Marana livre une anecdote à propos de la fistule : « Il y a environ quatre ans que le Roy étant dangereusement malade, quelques-uns de ses Courtisans luy proposerent de changer d'air. « Je changerai volontiers, dit-il, si l'on me trouve un lieu où on ne meurt point. » L'ouvrage sera saisi et détruit pour ses accents irrévérencieux. En effet, certains passages rappellent l'argumentaire des Hollandais à l'égard du désir d'immortalité d'un souverain bien présomptueux.

On peut sans doute voir dans certains vers de l'Ode au Roi sur son expédition en Irlande de Jonathan Swift une allusion au sort de Louis en 1686 : « Son mal honteux (*) l'emporte, comme un simple mortel,/ Jusque dans les bas-fonds du Monde. » En tout cas, l'auteur semble récidiver dans Les Écrits de Bickerstaff (rassemblés vers 1708-1709). L'astrologue en question y prédit la mort imminente du Roi-Soleil :

« Mais ce qui rendra ce mois mémorable pour toute la postérité, c'est la mort du Roi de France, Louis XIV, qui surviendra

à Marly, après six semaines de maladie, exactement le 29, vers six heures du soir. Il semble qu'elle sera causée par une attaque de goutte stomacale, suivie d'un flux de ventre. 99

On retrouve des allusions aux problèmes de digestion du roi dans une médaille satirique figurant dans les contrefaçons hollandaises de l'Histoire du roy Louis le Grand par les médailles de Ménestrier¹⁰⁰. On y découvre en effet une planche absente des impressions authentiques et qui présente une frappe satirique à propos de l'échec du souverain face à l'Algérie et à certaines prétentions du pape Alexandre VIII. L'auteur indique : « Cette médaille est scandaleuse. On v voit d'un costé le Roy qui vomit dans un Pot soutenu par un Algerien, et d'un autre costé le Pape qui tient une seringue à une main, et qui presente de l'autre un Bassin au derriere de Sa Majesté. »¹⁰¹ On ignore cependant si cette médaille a été frappée, ce qui n'est pas impossible dans la mesure où elle figure aussi dans l'Histoire metallique de Van Loon¹⁰². La légende et le commentaire ne laissent aucun doute sur son objectif politique: « NECESSITATI NE OUIDEM DII RESISTUNT, Les Dieux mêmes ne peuvent résister à la nécessité. C'est une allusion aux flateries outrées des Courtisans, qui prétendent trouver dans la personne du Roi quelque chose de divin. »103

Ce motif déplaisant est à rapprocher d'une œuvre perdue de Larmessin, obscur graveur ayant donné dans la subversion par l'image. Il est arrêté en 1704 et fait un bref passage à la Bastille pour des planches représentant un homme (le roi) en train de vomir pendant qu'une femme (Mme de Maintenon) lui tient la tête. Une inscription éclairait la scène : « Bataille perdue, Landau pris. Décadence de la France. »¹⁰⁴ Signalons enfin un pamphlet hollandais de 1709 qui reprend la même thématique : après un copieux repas, Louis XIV tombe malade car il a avalé l'Espagne, les Pays-Bas espagnols, Liège et Cologne. Ses médecins lui adminis-

trent un purgatif qui le fait vomir; il rend alors les villes et Malborough s'empresse de lui envoyer des suppositoires 105...

Ces documents se plaisent à décrire l'appétit gargantuesque du souverain en matière de nouveaux territoires à conquérir tout en soulignant les conséquences d'un tel excès. Il est vrai, par ailleurs, et le Journal de santé le confirme, qu'à cette date le roi « prend médecine » de façon très fréquente pour pallier sa difficulté à mâcher correctement ses aliments (il a perdu toutes ses dents). Cette information a pu circuler en donnant l'idée aux opposants à la politique extérieure française de miser sur l'image d'un monarque malade à cause de sa gourmandise. Quelque part, cette idée faisait aussi écho aux sombres prédictions d'Hugo Grotius devant l'insatiabilité d'un nourrisson denté destiné à monter sur le trône : on se doutait bien que, tôt ou tard, cet enfant-là serait un ogre, rappelle Gregorio Leti dans sa Monarchie universelle de Louvs XIV¹⁰⁶. Enfin, en 1689, le pamphlet allemand La France souffrant la colique allemande présente un souverain sujet à de terribles crises de colique :

« Juste ciel ! [...], quelle ne fut pas ma frayeur lorsque le roi se mit à pousser des cris encore plus effroyables que précédemment et eut une crise si violente que je fus convaincu qu'il allait mourir. Lorsque je m'informai de la nature de ce mal, on me répondit que c'était la colique allemande, dont le roi souffrait chaque fois qu'il apprenait les heureux progrès accomplis par les Allemands. »¹⁰⁷

En réponse à la sacralisation du vieux corps du monarque, Hollandais et partisans d'un nouvel équilibre européen se sont servis des pathologies communes du roi-glouton pour exprimer leur opposition à sa politique. D'autres, il est vrai, se sont contentés, dans des gravures beaucoup moins obscènes, de souligner le déclin physique d'un sexagénaire usé par le pouvoir et des maux sans nombre 108.

En 1693 (?) paraît un Recueil de pieces Heroïques et Historiques pour servir d'ornement à l'Histoire de Louis XIV dédiée à Messieurs Racine et Boileau Historiographes de France¹⁰⁹. Les estampes qui le composent donnent une autre version de la légende dorée que le roi veut laisser derrière lui. On le voit notamment en train de porter un tambour au milieu d'une bataille tout en se lamentant devant ses courtisans:

Dans les Ieux de Venus j'ai mes forces usées, l'assemble mon Serail seulement pour le voir, Toutes mes trahisons au jour sont exposées Desavoué de Mars je pers tout mon pouvoir, Ie demande la Paix, sur le déclin malade, Helas! c'est malgré moi que je bats la chamade.

La gravure illustre peut-être les déboires du souverain en relation avec sa goutte (voir les épisodes de Namur ou du Quesnoy) ou la multiplication des défaites. Quant à la condamnation de sa lubricité, elle est des plus communes, de l'Histoire amoureuse des Gaules aux médailles hollandaises, sans doute pour nuire à l'image de monarque stoïcien et dévot qu'il s'est fabriquée au fil du temps. Plus célèbres encore sont les planches du graveur Romeyn de Hooghe¹¹⁰. Insérées dans son périodique illustré Esopus in Europa, elles s'amusent notamment de la diminution physique du vieux Louis XIV en l'affublant de lunettes imaginaires¹¹¹, d'une paire de béquilles ou en le juchant sur un char équipé à la manière d'une chaise percée¹¹²!

Quoi qu'il en soit, tous ces document montrent, de façon ponctuelle il est vrai, que les protestants ont perçu, à partir de la Révocation, une évolution dans la manière de fabriquer la légende royale. Les artistes des Provinces-Unies, mais aussi d'Angleterre et d'Allemagne, ont alors pris un malin plaisir à souligner les déboires militaires, amoureux et sanitaires d'un vieillard mélan-

colique convaincu que son dernier combat consistait à laisser de lui un souvenir glorieux.

À l'issue de ce parcours sur la présence du corps souffrant de Louis XIV dans la poésie et l'iconographie rovales, on peut découper le règne en trois périodes. La première irait de la naissance miraculeuse à la guérison. tout aussi surnaturelle, de 1658. Au cours de ces deux décennies, les poètes replient le corps physique du roi sur son corps politique en liant les deux de façon indissociable, tout ennui de santé reiaillissant sur la stabilité de l'État. Or, ce qui est nouveau, c'est que les allusions « cliniques » aux indispositions du souverain se multiplient, ceci en dehors de tout dessein critique. Il s'agit de rassurer le lecteur sur la capacité du convalescent à revivre normalement à la cour tout en glorifiant son corps mortel, celui que les courtisans épient de facon obsédante. C'est aussi, d'une façon plus générale, une période où l'actualité de la santé du Prince a tellement gagné en importance qu'elle peut s'immiscer dans des polémiques étrangères à la vie politique elle-même, comme dans le cas de la querelle de l'antimoine.

La deuxième période voit dans les célébrations un moyen pour les poètes d'attirer les largesses royales. Entre 1661 et 1663 se met en place un système de glorification du monarque qui oblige les auteurs à se mesurer entre eux pour espérer rejoindre le cénacle des thuriféraires officiels d'une monarchie radicalement centralisée. Le jeune Racine fait ainsi ses premières armes à l'occasion de la rougeole de Louis XIV. Dès lors, la santé de ce dernier devient un thème privilégié qui atteint son apogée lors de la fistule. Les circonstances religieuses et géopolitiques du moment amplifient le phénomène : déjà tenue pour une affaire d'État, la santé du roi va faire l'objet d'un véritable culte organisé par les auteurs de prières, de panégyriques et de textes en rupture avec les

métaphores allégoriques de jadis. L'hiver 1686-1687 marque à la fois l'apogée du système initié au début du règne personnel et sa transformation sous l'effet d'une sacralisation subite du corps royal. En hypostasiant sa santé et sa vie, les poètes saisissent l'occasion pour installer Louis Dieudonné dans la modernité, loin de la mythologie sans âge des premières décennies. Et, du même coup, ils le privent un peu de l'immortalité que revendiquent encore médailles et statues.

Dès lors, la dernière bataille à gagner, dans la troisième période, est celle de la postérité historique. Elle s'établit sur un bilan exceptionnel mais qui accepte, en l'exorcisant, l'idée de la disparition du souverain. En effet, les représentations des dernières années ont toutes l'air de vanités pointant d'un doigt implacable le déclin et l'usure du vieux monarque. Est-ce une manière de célébrer sa longévité ou de lui rappeler les fins dernières? En tout cas, ses maux font moins parler d'eux sur la scène littéraire ou historique pendant que ses portraits, raccourcis hyper-symboliques de toute son existence, trahissent les servitudes de la vieillesse. Même une histoire gravée dans le bronze ne saurait suffire à remonter le temps qui s'échappe au moment où, dans les Provinces-Unies, les opposants travaillent à la démystification du Roi-Soleil. Thésaurisé dans sa chair et dans le bilan historique de son règne, son capital de gloire est désormais la cible de ses ennemis, de ceux-là mêmes qui ouvriront, en 1715, les paris sur la date d'une mort attendue par beaucoup.

*

Dans sa dimension publique, la santé de Louis XIV a convoqué trois types de rapports de force qui se sont recoupés et superposés sans difficulté : le contrôle de l'information, la sacralisation de la personne royale lors des célébrations consécutives à la Grande opération et la fabrication d'une mémoire du règne sur le mode historique. C'est dans un souci de clarté que nous avons dissocié ces stratégies se déployant toutes trois dans un espace public constitué par les moyens d'information, les cérémonies et les représentations.

Afin de prévenir les fausses rumeurs et les cabales. tout en faisant semblant de jouer la transparence, la monarchie curiale a établi un contrôle assez strict dans la manière de diffuser ce type d'information. Elle s'est heurtée à un paradoxe qui est, en somme, celui de tout le système de la cour et que Louis XIV lui-même a bien compris : exposé aux veux de tous, le roi subit autant le regard des courtisans qu'il impose le sien en tant que dispositif de contrôle. En cas de défaillance physique, le monarque se retrouvait à la merci des ragots, comme l'ont montré certaines observations des diaristes et confirmé les nombreux séjours à Marly, loin de la foule versaillaise. Il fallait, en outre, effacer le souvenir gênant d'un père valétudinaire et réputé impuissant en lui substituant une image peut-être aussi factice mais nettement plus rassurante.

La solution a été de court-circuiter toute tentative subversive et malveillante en instaurant, grâce aux périodiques, une forme de communication quasi officielle à l'échelle du royaume. Selon les occasions (notamment lors de grandes maladies impossibles à tenir secrètes), les journaux étalaient de longues descriptions des incommodités royales en prenant le lecteur à témoin des qualités manifestées par l'illustre malade. Cette méthode appuyée sur le recours à l'imprimé prenait le relais d'un autre dispositif de communication, tout aussi important à l'échelle de la cour et de ses habitués, à savoir l'attitude de Louis XIV en public. En se contrôlant lui-même, c'est-à-dire en faisant « bonne figure », le monarque s'efforçait de maîtriser la

première sphère d'information le concernant. Par d'autres moyens relevant du cérémonial et de sa capacité à faire le tri entre les courtisans, il pouvait espérer limiter la propagation de certaines nouvelles au sein de la cour. Enfin, par la mise sous tutelle de journaux chargés, en partie, de faire écho aux cérémonies de l'information, il cherchait à créer un public de sujets dociles, attentifs à la publicité monarchique et confiants dans les ressources physiques et morales d'un homme au destin extraordinaire.

Bien entendu, les échecs étaient toujours possibles et, au cours de l'été 1658, il s'en est fallu de peu qu'un mauvais dosage d'antimoine vienne au secours de factieux impatients d'annoncer la mort de Louis XIV. Nombre de courtisans et d'ambassadeurs ont dû tenir pour fausses les nouvelles distillées avec parcimonie par la Gazette ou le Mercure. Mais, bien plus que l'orgueil présumé de Louis, c'est le type de rapport de force mis en place qui a déterminé cette attention pour sa santé. La personnalisation extrême du pouvoir a imposé une grande prudence dans la diffusion des informations, l'objectif étant de construire l'image d'un prince à la résistance hors du commun et dont la fièvre de l'été 1658 se serait achevée par un « miracle » rappelant celui de 1638. Aussi, de façon régulière, articles complices, poèmes enjôleurs et panégyriques pompeux sont venus renforcer cette réputation.

À l'issue des grandes maladies, les célébrations se sont multipliées à Paris et en province. Elles ont transformé l'espace civique en terrain de compétition sociale. On peut légitimement se demander si elles ne relevaient pas d'une forme de dépolitisation touchant une population plus intéressée par les fontaines de vin, les distributions de pain et la concurrence entre les mécènes que par le rétablissement de la santé du roi. Les gazettes, les almanachs et les médailles ont cultivé l'illusion d'un

consensus ou d'un rassemblement *populaire* assez peu crédible mais tout à fait caractéristique de la geste louisquatorzienne. Quels qu'ils soient, les organisateurs des festivités ont profité de l'occasion pour s'approprier, de façon temporaire mais si possible éclatante, une part de l'espace public. L'objectif suivi par ces caciques locaux a été de protester de leur fidélité à l'égard du pouvoir central dans l'attente d'une promotion rapide. Les clercs, quant à eux, ont voulu remercier le roi de la Révocation en s'égarant, pour certains, loin des marques traditionnelles du soutien réciproque entre l'Autel et le Trône.

La sacralisation de la santé de Louis XIV à l'occasion de la fistule n'est pas sans rappeler celle de ces empereurs romains si jalousés au Grand Siècle, même s'il n'a jamais été question d'apothéose funèbre, loin de là. En fait, ce culte rendu à la personne du roi n'a donné lieu à aucune liturgie ou dévotion spécifique (si certains portraits ont pénétré dans les églises, les statues royales sont restées à l'extérieur), même si les célébrations religieuses autour de son rétablissement ont été innombrables dans tout le royaume : après 1685, ne pas se rendre à une messe donnée pour la santé du souverain aurait semblé très suspect... La multiplication des Te Deum, des messes en action de grâces et des prières a surtout marqué l'apogée du gallicanisme en mêlant la joie suscitée par la Révocation à l'exaltation d'un roi-Christ stigmatisé pour la rédemption du royaume. Par ailleurs, il n'est pas impossible que le clergé se soit cru capable de rassembler tous les sujets du roi trèschrétien après le départ présumé de tous les protestants.

De leur côté, l'iconographie et l'encomiastique royales ont fonctionné à plein régime. Pourtant, sacraliser la santé et la vie tout entière du prince revenait autant à associer son règne à une légende dorée (celle-ci mise au point par les Académies et prise pour cible par les artistes du Refuge) qu'à laisser entrevoir sa fin proche. Entrant de plain-pied dans un nouveau système de références, le roi a participé malgré lui à une querelle renouvelant les références littéraires et artistiques. Dès lors, il était d'usage de replacer l'individu dans son époque en admettant l'action du temps sur son corps, donc son caractère fragile et finalement mortel, au-delà du memento mori des prédicateurs. Les histoires du règne ont intégré, quoique de façon aléatoire, les grands épisodes pathologiques à côté des victoires, des traités et des événements dynastiques. À son crépuscule, sachant pertinemment que l'heure du bilan approchait, Louis XIV s'est fabriqué une immortalité de papier, de bronze et de marbre laissant apparaître toutefois les rides de l'Apollon qu'il savait n'avoir jamais été.

CONCLUSION

Une biohistoire de Louis XIV

Dans son *Testament politique*, Richelieu s'était penché sur le problème de la santé du Prince :

« Il y a beaucoup d'employs dans l'Estat où la santé est absolument requise parce qu'il y faut agir non seulement de l'esprit, mais de la main et du corps, se transportant en divers lieux, ce qui souvent doit estre fait avec promptitude. Mais celuy qui tient le timon de l'Estat et n'a d'autre soin que la direction des affaires n'a pas besoin de cette qualité.

Ainsy que le mouvement du ciel n'a besoin que de l'intelligence qui le meut, ainsy la force d'esprit est seule suffisante pour conduire un Estat et celle des bras et des jambes n'est pas nécessaire pour remuer tout le monde. »¹

À en croire le cardinal-ministre, la santé des rois serait une chose bien négligeable en comparaison de leur capacité intellectuelle à gérer les affaires à distance... Or, pour bien comprendre ce passage, il convient de rappeler que le destinataire de ces lignes était un monarque valétudinaire quoique peu âgé. La solution adéquate tenait de l'évidence pour Richelieu : il suffit que le roi dispose d'un ministre de confiance qui puisse le soulager du fardeau quotidien du pouvoir sans empiéter toutefois sur ses prérogatives.

Sous le règne de Louis XIV, une telle affirmation n'aurait sans doute pas été prise au sérieux. Si, en général, la santé royale est une affaire d'État, celle d'un souverain ayant décidé de régner sans *valido*, de prendre toutes les grandes décisions et de vivre en public de façon quasi permanente, est encore plus lourde de conséquences. S'il est impératif de protéger la santé « la plus précieuse du royaume », c'est que la fonction de l'individu en question fait de lui un être à part. Quand il se prénomme Louis-Dieudonné, quand sa naissance passe pour un miracle, que toute son existence ou presque se déroule sur scène, qu'il se réveille, se lave, s'alimente et évolue sous l'œil des courtisans, des peintres et des médecins, la donne n'est plus la même.

Que nous ont appris le dépouillement et le traitement des archives sur la santé de Louis? Tout d'abord, que Louis XIV n'a pas joui d'une santé exceptionnelle ; qu'il a été atteint d'une multitude de maux plus ou moins graves qui l'ont fait souffrir de façon prolongée. Sujet à des affections cutanées et à des problèmes intestinaux dès son enfance, l'adulte a dû composer avec des migraines, des « flux de ventre », des fièvres cycliques et bientôt une goutte rappelant une hyperuricémie dont ses aïeux souffraient déjà. Par ailleurs, l'examen des soins dont il a bénéficié a montré qu'à la relative banalité des pathologies répondait celle de la plupart des traitements employés. L'opération de la fistule, réalisée à partir d'une incroyable expérimentation sur des cobaves humains, fait figure d'exception même si la technique mise au point par Félix ne doit pas faire illusion. La présence assidue des archiatres, en revanche, n'était pas banale. Mais cette attention de tous les instants pouvait présenter un risque à cause d'un excès de zèle ou, tout simplement, en raison de la limitation de leur savoir. Ainsi, Louis XIV aurait pu mourir d'une surdose d'antimoine en 1658 ou d'une hémorragie en 1686. Les précautions face à la contagion, l'usage mesuré de certaines substances et les conseils diététiques de Daquin montrent aussi que la médecine du Grand Siècle n'était pas toujours inefficace, loin de là. Les archiatres n'appliquaient pas la tradition hippocraticogalénique de façon aveugle : Vallot et Daquin défendaient plutôt la nouvelle médecine chimique. Leur pratique, illustrée par le Journal de santé, ne s'est pas limitée à une application servile des recommandations émanant des traités les plus autorisés de l'époque. Le nombre des interventions chirurgicales, des remèdes « composés » (combien de saignées ont-elle été évitées grâce à eux!) et des expérimentations thérapeutiques l'atteste. Si Louis a survécu à ses maladies et à ses traitements, c'est aussi qu'il a été correctement soigné au regard de la science médicale de son époque.

Cet effort constant pour protéger la santé du monarque ne s'est pas limité aux consultations quotidiennes et aux interventions exceptionnelles. Il serait faux de penser qu'un roi est plus à l'abri de la maladie que quiconque. Au-delà des accidents et autres impondérables, les exigences de l'étiquette combinées à la promiscuité relative du Grand Versailles ont fait du quotidien roval une épreuve physique et morale tant dans l'exercice du pouvoir (les expéditions militaires ne sont jamais sans risques comme l'épisode de 1658 l'a montré, les divertissements royaux ne sont pas toujours superflus) que dans l'orchestration de la vie de cour (on a parfois tendance à faire abstraction des mesures d'hygiène au sein des demeures royales). Pour se maintenir en forme, Louis a eu recours à de nombreux exercices qui, en plus de la promenade, avaient pour objectif de le divertir - mélancolie oblige - et de le rendre plus robuste. L'enjeu était de lutter contre la maladie avant qu'elle ne se déclare et de permettre au souverain de respecter les rituels de la cour et de conserver les apparences en toute occasion. À n'en pas douter, Louis XIV s'est montré très résistant à la douleur, qu'elle soit provoquée par ses maladies (goutte, fistule, lithiase, anthrax) ou par les traitements censés y remédier (clystères, bouillons purgatifs, remèdes dégoûtants, saignées, interventions chirurgicales à vif).

On voit bien que le roi n'a pas été un patient comme les autres. Il souhaitait toutefois être traité comme n'importe quel malade tout en sachant que les archiatres n'en feraient rien dans la mesure du possible. En effet, les dispositifs thérapeutiques imposent toujours un rapport de force mettant plus ou moins entre parenthèses le statut de la personne à soigner. Dans la pratique – le Journal de santé en témoigne de façon évidente – il est plus délicat de faire la distinction entre le roi de France et l'individu qui souffre. Il n'empêche que les archiatres étaient en mesure d'imposer une partie de leurs vues sur la manière de vivre de Louis XIV et de lui administrer tel ou tel remède. Bien entendu, comme beaucoup le faisaient par confort ou par méfiance, le monarque a résisté à certaines ordonnances (les saignées notamment) et repoussé certaines échéances (l'opération de la fistule n'intervient que plusieurs mois après le diagnostic définitif). Il a refusé, de facon ponctuelle, d'adopter la posture du malade aux ordres du médecin. Il n'empêche que, la vieillesse aidant, les archiatres ont acquis un réel ascendant sur l'individu dont ils protégeaient la vie sous serment.

Cette relation privilégiée était fondée sur un accord tacite : la noblesse, la reconnaissance et la fortune pour le médecin et les siens en contrepartie d'une fidélité et d'une discrétion sans faille à l'égard du patient le plus surveillé du royaume. Il apparaît que Daquin a échoué là où Fagon a triomphé en devenant l'égal d'un ministre, voire d'un favori. La relation au corps du souverain dans ces moments de crise que sont les maladies graves

a ouvert la voie à une médicalisation du quotidien royal. À partir des années 1690-1700, le roi est dépendant de ses médecins et ces derniers deviennent des personnages de plus en plus importants dans le monde savant du seul fait de leur fonction. Il ne faut pas confondre Diafoirus et Vallot. S'ils étaient vilipendés en cas d'échec, les mandarins du xviie siècle n'en demeuraient pas moins irremplaçables dans l'entourage des Grands. Ils leur apprenaient à se soucier de leur santé (parfois contre leur volonté) et à ménager leurs forces en leur permettant d'expérimenter, à grand renfort de lectures et de remèdes incertains, de nouvelles pratiques (les précautions sanitaires, l'hygiène, la diététique). Le tout débouchant sur un nouveau rapport à soi, à sa santé et à son corps. Ils leur infligeaient aussi une vérité pas toujours bonne à entendre même si, dans le cas de Louis XIV notamment, la chose a dû être particulièrement compliquée. Il n'est pas exclu que certaines pages du Journal, que le roi parcourait certainement, aient permis de s'adresser, de façon indirecte et finalement plus libre, à un patient qu'il était dangereux de trop brusquer.

Dans le domaine de l'information et des représentations, la santé du souverain est devenue un vrai sujet d'« actualité ». Elle a été médiatisée lors des maladies les plus graves, ou de certains accidents relatés dans le dessein de rassurer les habitués de la *Gazette de France* ou du *Mercure galant*. Il s'agissait toujours de confirmer la réputation de robustesse et de stoïcisme dont le souverain se prévalait. Cette publicité donnée aux incommodités et autres pathologies de Louis a représenté une innovation en comparaison des règnes précédents ; elle tenait autant à la concentration des pouvoirs dans la seule personne du roi qu'à un avatar de la curialisation transformant les sujets en spectateurs, donc en public². Nombreux sont ceux qui en ont profité pour s'illustrer

dans la compétition ouverte entre les fidèles serviteurs de la monarchie. Cette émulation a abouti, lors de la guérison de la fistule, à une sacralisation de la vie du monarque observable aussi bien dans les églises ou les rues illuminées par quelques évergètes intéressés que sous la plume des poètes de l'Académie, le contexte de la Révocation aidant.

À partir des années 1685-1690, Louis semble tutoyer l'immortalité pendant que ses représentations prennent une dimension historique : on admet le travail du temps sur le corps de l'homme roi parce que sa biographie donne lieu à une histoire glorieuse que les médailles, les peintures et tous les autres supports se chargent de léguer à la postérité. On assiste en fait à la fusion du corps mortel et du corps sacré d'un être aussi majestueux que vulnérable. On passe, dans la dimension des représentations, de la mise entre parenthèses du caractère mortel du Prince (seule l'immortalité royale peut aider l'État à subsister, comme l'ancienne théorie des deux corps le supposait) à une acceptation de sa nature d'être voué à la maladie, à la souffrance, au vieillissement, donc à la mort (l'État survit au corps putrescible du prince tant que la succession est assurée, comme la loi salique le garantit toujours).

*

On voit bien que Michelet avait raison d'appeler de ses vœux une histoire qui recherchât le corps derrière les représentations et la vie elle-même derrière le corps. Une trajectoire de ce type peut autant servir à démystifier les descriptions historiques les plus emphatiques qu'à explorer l'étrange banalité des personnages célèbres. Loin de nous limiter à la collecte des avaries sanitaires d'un prince ayant goûté les comparaisons flatteuses, notre approche biohistorique a voulu insister sur

les différents dispositifs qui, à plusieurs échelles et au travers de domaines multiples, se sont mis en place autour d'un individu soumis à la maladie, à la souffrance et à l'avis de ses médecins. À mi-chemin entre biographie du corps et histoire des pratiques corporelles, ce travail a tenté d'exploiter des ressources documentaires particulièrement riches à la recherche des entrecroisements observables entre médecine, pouvoir, représentations et symboles. À chaque occasion, les épisodes pathologiques de Louis XIV ont posé des problèmes tant aux garants de sa santé qu'aux courtisans (leur destin en dépend directement) ou aux sujets (leur vision du monarque en dépend indirectement). La mécanique monarchique et curiale, étudiée dans ces moments de crises plus ou moins aiguës, a révélé sa souplesse (combien de touchers des écrouelles écourtés pour cause de goutte?), sa solidité (la « maladie des dupes » de 1658 est rapidement soignée) et sa capacité à s'adapter à la situation en dissimulant ou, au contraire, en publiant la nouvelle de telle indisposition, de telle guérison « miraculeuse ». Après la Fronde, le régime est devenu suffisamment stable pour faire face aux cabales, aux rumeurs alarmistes et aux déboires corporels d'un prince devenu très charismatique. Puis. aux alentours de 1661-1663, a débuté une phase de sacralisation de la personne et de la santé royales atteignant son point d'orgue avec les festivités de 1686-1687. C'était un moyen de transformer ces maladies en moments d'illustration de la supériorité physique de Louis et de marquer les esprits en profitant d'un semblant d'unité religieuse.

De ces dispositifs et de leurs limites émerge, au final, une série d'hypothèses plaçant le corps du roi en perspective. L'existence de Louis XIV a été fortement médicalisée, peut-être à un plus haut degré que n'importe quel souverain à la même époque. Or, cette médicalisa-

tion du quotidien est allée de pair avec une approche désenchantée de la maladie. Si l'on criait officiellement au miracle lors de certaines guérisons, on ne voyait jamais dans l'origine des pathologies royales que des excès de table ou du surmenage intellectuel. Nulle trace de punition divine même si Vallot faisait mine d'observer les astres au début de chaque année et d'en déduire les épidémies à venir. Tout en préférant la gloire au repos, Louis a protégé sa santé par des mesures de précaution très variées, des régimes et des pratiques d'hygiène balayant le cliché d'un roi indifférent à la saleté et à la contagion.

Parallèlement à son obsession de la représentation de soi, cette préoccupation pour la santé pourrait bien avoir rapproché Louis XIV d'une forme « moderne » de subjectivité accordant au corps une attention tout particulière. Parce qu'il doit ressembler à ses portraits les plus élogieux (à sa manière, Rigaud force le roi à se tenir debout en faisant bonne figure) et qu'il doit, de surcroît, surveiller et discipliner un corps exposé aux excès, à la crasse, à la souffrance et à la mort, le Roi-Soleil a expérimenté une nouvelle manière d'être et de vivre qui ne demandait qu'à se diffuser à la cour et audelà. Ultime « roi de guerre », Louis XIV a sans doute réuni dans sa personne le modèle classique du stratège et celui, plus moderne, du prince alliant le raffinement issu de l'humanisme italien à la gravité des rois trèscatholiques. Cette « spiritualisation » de la violence souveraine (la religion n'y est pas étrangère, bien au contraire) s'est ajustée de manière parfaite aux nouveaux codes s'appliquant à l'exercice du pouvoir et, en particulier, au processus complexe de « civilisation des mœurs »3. Si celui-ci ne fait guère de doute chez Louis XIV, il conviendrait de lui adjoindre celui d'une intériorisation de la douleur. Un règne de plus de soixante-dix ans, d'innombrables crises de goutte, les migraines, les fièvres ont dû apprendre au souverain à apprivoiser un corps souffrant qui demeurait prisonnier de la scène du pouvoir.

Toutefois ces épreuves n'ont aucunement désacralisé le corps du roi : s'il s'est désenchanté en se débarrassant lentement d'une aura inspirée de la mythologie grécoromaine, c'est pour mieux assumer sa condition de simple mortel, longtemps avant ses successeurs. Imperturbable ou presque, Louis Dieudonné a toujours vécu avec le sentiment et la volonté d'incarner l'État physiquement, en étant pleinement roi, y compris dans les moments de grande souffrance⁴. Malade dès le début de sa vie mais surveillé et soigné par ses médecins, le monarque a su trouver la force de règner jusqu'au bout malgré d'incessantes révoltes. Dans ce cas, les provinces n'y étaient pour rien. Les troubles venaient d'ailleurs : tantôt de ses intestins, tantôt de ses reins, tantôt de ses jambes, tantôt de son cerveau. Une ordonnance, un peu de sang répandu et quelques jours de ménagement suffisaient parfois à ramener le calme dans les régions malades. L'apaisement suivait jusqu'à la prochaine crise et le roi pouvait reprendre le cours normal de ses activités en gardant un œil sur les zones à surveiller. Finalement, c'est peut-être l'histoire de ce lointain royaume de chair et de sang qui restait à écrire.

INTRODUCTION Une santé si précieuse

- 1. Les Quatre vents de l'esprit, XLI, Paris, Nelson, sd, p. 119.
- 2. On retiendra les stimulantes remarques de J.-P. Aron, « Biologie, histoire et histoire de la biologie », *Annales ESC*, 17, 1962, p. 1131, et de P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, rééd., Paris, Le Seuil, 1979, p. 47.
- 3. P.-E. Lemontey, Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV. Paris, Deterville, 1818, p. 411.
- 4. J. Michelet, *Histoire de France*, Paris, Lacroix, 1877, XVI, pp. 265-266.
- 5. *Ibid.*, pp. 346 et 348. Voir aussi la note 1, en annexe : « De la santé du roi », pp. 372-373.
- 6. Journal de la santé du roi Louis XIV, Paris, Durand, 1862 (désormais JS dans les notes). Ce bibliothécaire de Versailles avait déjà travaillé sur le sujet : « Récit de la Grande Opération faite au roi Louis XIV en 1686. Lu à la Société des Sciences naturelles de Versailles », Mémoires de la Société des Sciences naturelles de Seine-et-Oise, V, 1851.
- 7. Michelet, *ibid*, XV, p. XIII. Manuscrit original: Bnf, Ms. fr. 6998-6999 (anc. Suppl. fr. 1-2).
- 8. Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, II, Paris, M. Lévy frères, 1864, article du 26 mai 1862, pp. 360-380 (p. 380 pour la citation).

- 9. C. D. O'Malley, « The Medical History of Louis XIV: Intimations of Mortality », *Louis XIV and the Craft of Kingship*, J. C. Rule (dir.), Ohio University Press, 1969, pp. 132-154.
- 10. L. Marin, « Le corps pathétique et son médecin », Revue des sciences humaines, 198, 2, 1985, repris dans La Parole mangée et autres essais théologico-politiques, Paris, Klincksieck, 1986. L'auteur réutilise d'ailleurs la célèbre caricature de W. Thackeray représentant le roi avec et sans son costume de sacre. C'est un emprunt à E. Kantorowicz, Les Deux corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge, trad. fr., rééd., Paris, Gallimard, Quarto, 2000, p. 936 (ill., p. 937).
- 11. Bnf : Ms. fr. 6998-6999. Voir S. Perez, « La lancette et le sceptre », présentation du *Journal de santé de Louis XIV*, Grenoble, Jérôme Millon, 2004.
- 12. Cette hypothèse s'inscrit dans la continuité des interrogations suscitées par les analyses de Michel Foucault sur le dispositif moderne de l'examen, notamment en matière médicale. Voir Surveiller et punir. Naissance de la prison, Paris, Gallimard, 1975, pp. 186-194.
- 13. JS, p. 2. À comparer aux lignes de Fagon : « Les remarques sur ce qui regarde la santé du roi que ce livre contient, sont destinées pour ceux qui rempliront après moi la charge de premier médecin, et je dois y faire entrer ce qui me paraît avoir pu se pratiquer plus utilement pour le soulagement de S. M. dans certaines occasions, ou ce qui peut donner une plus juste idée de sa constitution ; et je crois qu'il me sera permis d'exposer en même temps la vérité de quelques faits qui ont été touchés malignement au désavantage de M. Félix, premier chirurgien du roi, et de moi » (pp. 208-209).
- 14. Réflexions de fond dans l'ouvrage de B. J. Good, *Comment faire de l'anthropologie médicale? Médecine, rationalité, vécu*, trad. fr., Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 1998, chap. 3, surtout p. 175.
- 15. Si Jean Héroard, le principal médecin de Louis XIII, a laissé un *Journal* (M. Foisil (éd.), Paris, Fayard, 1989) beaucoup plus précis que celui des archiatres de Louis XIV, on est beaucoup moins renseigné par les mémorialistes et les poètes à propos des ennuis de santé du souverain. Pour l'éditrice, il s'agirait d'un journal permettant de collecter des informations

destinées à la rédaction d'une *Institution du Prince*. Vraie ou fausse, cette hypothèse s'accorde néanmoins avec la quête d'une vérité du corps du souverain, qu'elle intègre un programme éducatif ou simplement médical. Perspectives critiques dans R. Balzarini, « Il corpo del sovrano e il suo medico » dans *Segni d'infanzia*. *Crescere come re nel Seicento*, R. Balzarini *et alii* (dir.), Milan, Franco Angeli, 1991, pp. 249-316, et E. M. Marvick, « Louis XIII and his Doctor : On the Shifting Fortunes of Jean Héroard's Journal », *French Historical Studies*, 18, 1993, pp. 279 sq.

16. JS, p. 1.

17. JS, p. 26. Vallot évoque alors la blennorragie dont souffre le jeune roi.

- 18. J. Nicot, Thresor de la langue françoyse tant ancienne que moderne, Paris, D. Douceur, 1606, p. 152, art. « Corps »: « Corpus, Duquel il est fait par syncope. L'Italien dit Corpo, et l'Espagnol Cuerpo, De la mesmes source, et se prend pour la totale contexture mortelle, de ce qui est animé, le corps de l'homme, le corps du cheval. Et par translation, pour le total d'une communauté, le corps d'une ville, de la cour de parlement, Ciuium omnium ordinum collectio, Praesidum, assessorum, scribarum, apparitorum omnium conuentus. Selon ce on dit la cour marcher en corps, quand tous les officiers d'icelle marchent de compagnie, ou la plus part representant le tout. Curiae corpus procedit. »
- 19. R. Giesey, Le roi ne meurt jamais. Les obsèques royales dans la France de la Renaissance (1960), trad. fr., Paris, Flammarion, 1987. Les textes du temps n'omettaient pas de souligner le caractère métaphorique de cette immortalité de façade: « Mais la Maison du Roy ne se rompt point, non plus que le Roy ne meurt point en France, ains comme le Royaume [...] » (L. de Vrévin, Code des privilegiez ou recueil des edicts, Paris, P. Rocolet, 1646, p. 44).
- 20. X. Le Person, « Les symptômes de la temporisation. Langages et significations des maladies idoines d'un Grand : Louis de Gonzague, duc de Nevers (1585-1588) », Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, t. LXII (2), 2000, pp. 259-302 ; « Practiques » et « practiqueurs ». La vie politique à la fin du règne de Henri III, Genève, Droz, 2002.

- 21. P. Richelet, Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, Genève, J. Herman Widerhold, 1680, II, p. 344b, art. « Santé ». À cette définition fonctionnelle répond l'article « Maladie » où l'on peut lire : « Indisposition contre nature qui blesse directement les actions de tout le corps, ou de quelque partie. Etat des parties de nôtre corps qui rend ces parties incapables de bien faire leurs fonctions. [...] Les maladies viennent du mauvais régime de vie, ou de ce que nous veillons trop, ou trop peu, ou que nous agissons trop, ou trop peu » (ibid., II, p. 10 a).
- 22. Dans le prolongement de son ouvrage *Le Normal et le pathologique*, voir G. Canguilhem, *La Santé, concept vulgaire et question philosophique*, Sables, Pin-Balma, 1990.
- 23. Ce qui renvoie à la question cruciale du rapport de force entre le médecin et son patient couronné. En mai 1705, la Palatine écrit : « Quand je choisis mon médecin, je le prévins qu'il ne devait pas s'attendre à une obéissance aveugle de ma part ; je lui permettrais de dire son opinion, mais non de se fâcher si je ne la suivais pas chaque fois. Ma santé et mon corps étant à moi, j'entends, lui dis-je, les gouverner à ma guise » (Lettres, M. Goudeket (éd.), Paris, Club français du livre, 1948, p. 150). Voir les fondements historiques de cette situation dans D. Gourevitch, Le Triangle hippocratique dans le monde gréco-romain. Le malade, sa maladie et son médecin, BEFAR, 1984, chap. 6.
- 24. Cf. M. Augé, Cl. Herzlich, Le Sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie, Paris, Archives contemporaines, 1984.
- 25. J. Revel, J.-P. Peter, « Le corps : l'homme malade et son histoire », *Faire de l'histoire*, III, Paris, Gallimard, 1974, pp. 169-191.
- 26. R. Porter, « The Patient's View. Doing Medical History from Below », *Theory and Society*, 14, 1985, pp. 175-198; *Id.* et D. Porter, *In Sickness and in Health. The British Experience* (1650-1850), Londres, 1988.
- 27. Ainsi, à l'âge classique, il arrive que certains médecins situent leur art à mi-chemin entre la théologie (le soin de l'âme) et la jurisprudence (la science des lois humaines) : « Entre deus est la medecine, conservant le cors en santé,

chassant les maladies, et preservant de mort, antant que Dieu le permet. Donc si l'excellance des professions est estimee des subiets, comme elle doit estre, la medecine tiendra le second lieu. Car l'ame est plus que le cors, et le cors, que le vetemant ». L. Joubert, *Erreurs populaires au fait de la medecine et régime de santé*, Bordeaux, S. Millanges, 1578, pp. 2-3. Cette définition fait de toute intervention médicale une stratégie de savoir et un rapport de force en puissance.

- 28. J.-P. Peter, *Médecins, malades et société dans la France du xix*^e siècle, J. Léonard (préf.), Paris, Sciences en situation, 1992, p. 15.
- 29. B. Good, Comment faire de l'anthropologie médicale? Médecine, rationalité, vécu, trad. fr., Le Plessis-Robinson, Synthélabo, 1998; R. A. Hahn, Sickness and Healing. An Anthropological Perspective, Yale University Press, New Heaven/Londres, 1995.
- 30. Point méthodologique par A. Corbin, « Histoire et subjectivités », *L'Université de tous les savoirs, III, Qu'est-ce que la vie ?*, Y. Michaud (dir.), Paris, O. Jacob, 2000, pp. 288-299.
- 31. G. Sabatier, « Le corps du roi. Compte-rendu de J.-M. Apostolidès, Ph. Beaussant, L. Marin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 30, janvier-mars 1983, pp. 163-179.

PREMIÈRE PARTIE

LES ÂGES DE LA VIE ET LA CONJONCTURE PATHOLOGIQUE

CHAPITRE 1 La vie fragile des premières années (1638-1663)

1. V. Marchetti, « Le Roi enfant. Chronologie et géographie d'un culte monarchique », *La Royauté sacrée dans le monde chrétien*, colloque de Royaumont (1989), A. Boureau, Cl. S. Ingerflom (éd.), Éd. de l'EHESS, 1992, pp. 105-113; A.Y. Haran, *Le Lys et le globe. Messianisme dynastique et rêve impérial en France aux xvre et xvre siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, pp. 257-258.

- 2. Un roi doit assurer sa descendance notamment à une époque où les procès pour impuissance se multiplient. À la cour, on observe scrupuleusement les va-et-vient des personnes royales dans l'optique d'un heureux événement. Le nonce Guido Bentivoglio écrit ainsi en juin 1619 : « Il Re si risolse il venedi notte, li 25 venendo verso il sabbata, di congiungersi con la Regina ; e segni con pienissima soddisfazione delle Loro Maestà e con grandissimo contento di tutta la Corte, poichè non questo successo è si venuto a stabilire intieramente questo matrimono, dal quale si puo credere che sia per risultare, non solo alla francia, ma a tutto il resto ancora della Cristianità, quel bene che se n'è sempre sperato. » La Nunziatura di Francia del cardinale Guido Bentivoglio. Lettere a Scipione Borghese, L. de Steffani (éd.), Florence, F. Le Monnier, 1863, III, lettre 1543, p. 169.
- 3. Rappel tardif et acidulé chez G.-P. Marana dans *L'Espion dans les cours des princes chrétiens*, Cologne, E. Kinkius, 1715, I, p. 22.
- 4. Bassompierre, *Journal de ma vie*, Chantérac (éd.), Paris, Renouard, 1875, III, p. 15.
- 5. Primi Visconti rapporte l'opinion commune selon laquelle les Espagnoles seraient stériles à quarante ans : *Mémoires sur la cour de Louis XIV*, J.-F. Solnon (éd.), Paris, Perrin, 1988, p. 65.
- 6. « Cette heureuse grossesse a esté miraculeusement predite à la Reyne peu auparavant qu'elle avint : et elle avoit esté tellement exempte des fascheux symptomes qui accompagnent les autres en cet estat, que l'on avoit par là matiere d'en douter iusques au mouvement [...]. » Th. Godefroy, *Le Ceremonial françois*, Paris, Cramoisy, 1659, II, p. 211. « On espère toujours en la grossesse de la reine, laquelle n'a encore senti aucun mouvement de son enfant », Gui Patin, *Lettres*, J.-H. Reveillé-Parise (éd.), Paris, J.-B. Baillière, 1846, I, lettre à Belin du 7 avril 1638, p. 51.
- 7. « Bien qu'on eût depuis plusieurs mois toutes les apparences que les médecins pouvoient désirer de la grossesse de la Reine, on ne s'en pouvoit clairement assurer, tant à cause qu'on le désiroit trop ardemment que pource que depuis vingt-deux ans les vœux de tout le royaume ne l'avoient pu obtenir

de Dieu » : *Mémoires de Richelieu*, Michaud, Poujoulat (éd.), 2º série, IX, 1838, p. 325, b.

- 8. Lettre à Richelieu du 14 janvier 1638, A. E., Mémoires et documents, France, 830, fol. 8.
- 9. L. Bourgeois, *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruicts, foecondité, accouchements*, Paris, A. Saugrain, 1617, I, pp. 51 sq.
- 10. « Jenvoie a V. Em. la lettre de Monsieur en response de celle que ie luy ay escrite sur le mouvement de M. le Dauphin »: Lettre du 28 avril 1638, *loc. cit.*, fol. 123.
- 11. « L'heureuse nouvelle de la grossesse asseurée de la Reine », *Gazette de France*, 28 avril 1638, p. 200. Voilà qui permet de faire taire les mauvais esprits : « [...] mais depuis le 22 avril, le mouvement de l'enfant senti presque tous les jours par Sa Majesté donne cette assurance à tous les bons François qu'ils se doivent dire désormais heureux jusqu'à ce point que d'avoir obtenu accomplissement de leurs vœux, et cette terreur aux ennemis de l'Etat [...]. », *Mercure françois*, XXII, p. 47.
- 12. En cela, elle s'inscrit dans une tradition des plus communes : Jacques Gélis, *L'Arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne, xvi^e-xix^e s.*, Paris, Fayard, 1984, pp. 52 *sq.* A. Godeau n'aura crainte de le dire en 1644 : « Il [le Dauphin] est plutost un fruit de vostre Pieté, et des prieres des bons françois, que de la Nature » : *L'Institution du Prince*, Paris, Veuve J. Camusat, 1644, np.
- 13. Gazette de France, 6 février 1638, p. 60. Elle la réutilise lors de la naissance du petit Monsieur, frère de Louis : Gazette de France, 14 septembre 1640, p. 652.
 - 14. Ibid., 15 mai 1638, p. 208.
 - 15. Ibid., p. 380.
- 16. « Doncque pour y satisfaire, une année auparavant un Religieux avoit adverty la Reyne qu'elle devoit accoucher d'un fils, asseurant en avoir eu la revelation : Et pour ce que les souhaits de toute la France ne tendoient que là, les premier signes qui ont coustume d'accompagner la grossesse des femmes ne parurent pas plustost en la Reyne, qu'un chacun le crût aisément : ce ne furent plus deslors que neufvaines, voyages, et vœux, particulierement à la Vierge, et à Saincte Anne, par l'intercession desquelles on a crû cette grossesse avoit esté

impetrée du Ciel. On vit en suite toute la France humiliée devant Dieu pour luy demander la conservation de ce fruict Royal [...] », Th. Godefroy, *op. cit.*, p. 212.

- 17. La Vie du venerable Frere Fiacre, augustin dechausse, Paris, D. Hortemels, 1722.
- 18. « Le Roi, vû les grandes assistances que plusieurs femmes enceintes ont recu pour la conservation de leur fruit par l'intercession de Nôtre-dame de Grace en Provence, et voulant n'omettre aucun des movens, qui viennent à sa connoissance pour obtenir cette grace de Dieu en faveur de la Reine son épouse, elle a chargé le P. Jean Chrysostome, Soûprieur du couvent des PP. Augustins déchaussés de Paris, de s'acheminer au lieu de Nôtre-dame de Grace avec le pere Fiacre du même Ordre, et v étant, présenter à Dieu les vœux et les prières de sa majesté, et y célêbrer durant neuf jours la Sainte Messe, afin que par l'offrande de ce grand sacrifice, il plaise à la divine bonté d'accorder à la Reine son épouse, une heureuse lignée, et conduire à la fin désirée le fruit dont toute la France espere qu'elle est enceinte [...]. » *Ibid.*, pp. 49-50. Il s'agit de l'extrait d'une lettre de Louis XIII datée du 7 février 1638.
 - 19. Op. cit., pp. 63-66.
- 20. « Conservez, Seigneur, conservez cet heureux enfant dont nostre Reyne est enceinte à nostre Roy que vous avez faict si bon, pour mériter ceste Royale Felicité [...]. » Action de grace et resiouissance de la France sur l'heureuse grossesse asseurée de la Reyne, Paris, J. Brunet, 1638, pp. 11 et 15.
- 21. « Un simple homme qui gardoit les troupeaux, nommé Pierre Roger, du village de Sainte-Geneviève-des-Bois, lui prédit qu'elle accoucheroit le 4 septembre : elle sentit les premières douleurs de l'accouchement sur les onze heures du soir ; mais elle n'accoucha que le lendemain sur les deux heures du matin [...]. » Mémoires de Richelieu, loc. cit.
- 22. Paré souscrit pourtant à l'hypothèse selon laquelle un bébé né à sept mois aurait plus de chance qu'à huit mois (la symbolique des chiffres explique cela au moins autant que la théorie hippocratique : Fœtus de huit mois). De la génération de l'homme, XVI, p. 938.

- 23. « Ainsi l'antiquité figuroit les Heros, ou demy-Dieux, tousiours plus long-temps que les autres dans le ventre de leur mere. » *Cérémonial françois*, *op. cit.*, II, p. 211.
 - 24. Op. cit., p. 30.
- 25. « Autres si despitées estans grosses, qu'à la moindre chose qui les fasche, bouffent en elles-mesmes, tellement qu'elles viennent à s'enfler, et pressant par ce despit la matrice, font qu'elle s'ouvre, iettant l'enfant dehors à tous termes. » (p. 35). Conseils similaires chez Mauriceau qui développe : « [...] et comme les femmes grosses n'ont jamais de bon sang, elle usera dan sses potages d'herbes qui le purifient, telles que sont l'ozeille, la laictüe, la chicorée et la bourroche ; elle ne doit manger de toutes ces pâtisseries de haut goût, et principalement de leur croüte » (op. cit., p. 107).
- 26. Le chancelier Séguier est invité par le roi à assister à la naissance du Dauphin : A. E., Mémoires et documents, France, 830, fol. 278, lettre au roi du 28 juillet 1638. Voir la lettre de convocation (fol. 285) précisant qu'une missive identique a été envoyée au prévôt des marchands et au premier Président du Parlement.
- 27. Crainte qui, dans l'Antiquité, concernait surtout les retours de « stérilité ». Voir M. Delcourt, *Stérilités mystérieuses et naissances maléfiques dans l'Antiquité classique* (1938), rééd., Paris, Les Belles Lettres, 1986.
- 28. « Sur l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin », p. 506. Des douleurs passagères sont indiquées à onze heures : « [...] la Reine commança de sentir les vrais signes du travail d'enfant, ce qu'elle en avoit eu sur les onze heures du soir precedent s'estant aussi tost passé. » Richelieu mentionne lui aussi le début aux alentours de onze heures (*op. cit.*).
- 29. Recit veritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les Enfans de France, Paris, H. Ruffin, 1652, publié par L. Cimber dans ses Archives curieuses, 1^{re} série, XIV.
- 30. Pour Anne d'Autriche, le Saint-Sacrement est exposé dès la fin du mois d'août et les prières publiques vont bon train : *Gazette de France*, p. 500.
- 31. Marie de Médicis avait accouché assise, conformément aux indications de Paré, *loc. cit.*, XVII, p. 940.

- 32. Richelieu, *loc. cit.* Bassompierre indique, quant à lui, cinq heures de travail (*op. cit.*, IV, p. 280).
- 33. Richelieu, *Lettres, instructions et papiers d'État*, Paris, Imprimerie impériale, 1867, VI, p. 149 (original, A. E., Correspondance diplomatique, France, 138, fol 211).
- 34. *Op. cit.*, p. 157. Dans ce sens, « camus » ne renvoie pas à la forme du nez mais plutôt à l'aspect général et à la rectitude de la colonne vertébrale.
- 35. Th. Godefroy, *op. cit.*, p. 229. Pour le reste, on se reportera aux pièces de circonstance qui célèbrent ce don du Ciel : par exemple, P. Le Moyne, *Poésies*, Paris, A. Courbe, 1650, pp. 560-562.
- 36. A. E., Mémoires et documents, France, 830, fol. 281, lettre du 31 juillet 1638 à Richelieu. L'auteur semble certain du sexe de l'enfant!
- 37. L. Bourgeois, op. cit., p. 201. Paré conseillait de frotter la bouche de l'enfant avec un peu de thériaque et de miel ou de l'huile d'amandes douces pour le forcer à rejeter ce qui encombrerait son tube digestif (op. cit., XX, p. 944). Abel de Sainte-Marthe conseille à la sage-femme de lier le nombril avec de la laine avant d'y appliquer de la poudre de mastic et de myrrhe. On soufflera sur l'enfant en ayant pris soin, au préalable, de mâcher de la cannelle. On doit laver l'enfant, lui nettoyer les veux, les oreilles et la bouche avant d'endurcir sa peau avec du sel pilé : La Manière de nourrir les enfants à la mamelle, Paris, G. de Luyne, Cl. Barbin et L. d'Houry, 1698, pp. 47-52. Hardouin de Perefixe signale dans son Histoire du roy Henry le Grand (Amsterdam, L. et D. Elzevier, 1661) que le grand-père du Vert-Galant « luy frotta ses petites lèvres d'une gousse d'ail, et luy fit succer une goutte de vin dans sa coupe d'or, afin de luy rendre le temperament plus masle et plus vigoureux » (pp. 16-17).
- 38. Demi-cliché de l'insouciance rapporté dans J.-L. Flandrin, «L'attitude à l'égard du petit enfant et les conduites sexuelles dans la civilisation occidentale », *Annales de démographie historique*, 1973, p. 176.
- 39. Anne-élisabeth (novembre-décembre 1662), Marie-Anne (novembre-décembre 1664), Marie-Thérèse (janvier 1667-

mars 1672), Philippe (août 1668-1671), Louis-François (juinnovembre 1672).

- 40. A. de Guevara, *L'Horloge des Princes avec l'histoire de Marc Aurele*, trad. fr., Paris, Cl. Micard, 1577, p. 253. Il est proche de ce qu'écrit Paré (XXII, p. 946), ce dernier reprenant Soranos (*Gynaecia*, II).
 - 41. Op. cit., p. 254.
 - 42. Paré, XXVII, p. 949.
- 43. « La couleur seulement en est differente : car aussi-tôt que le sang, quittant sa premiere place, va se mêler dans la poitrine, et passe en abondance dans le sein par des glandes blanches, dont la chaleur lui donne une coction plus parfaite, alors de rouge qu'il étoit il devient blanc, et prend le nom et la couleur de lait : cependant la chose est toujours la mesme » (A. de Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 11).
- 44. « J'ay esté aise de voir par votre lettre ce qui s'est passé à Saint-Germain au choix des norices [...] », Richelieu, *op. cit.*, suscription pour Bouthillier, 10 août 1638, p. 82.
- 45. Récit dans J. A. Hazon, Éloge historique de la Faculté de Médecine de Paris. Discours pour les lauriers academiques, Paris, Butard, 1773, p. 36.
 - 46. A. E., Mémoires et documents, France, 830, fol 90.
- 47. Huile sur toile, 84 x 68 cm, château de Versailles, MV 5272.
- 48. « Monsieur le Dauphin se porte bien. Cependant sa nourrice a commancé d'hier au soir à avoir les deux tétins cuisans et douloureux. » Richelieu, *op. cit.*, lettre à De Noyers du 11 janvier 1639, VIII, p. 351.
- 49. « Delphinus jam ter mutavit nutricem. Fugiunt eum conquisitae ad hoc feminae quod ubera earum morsicando lancinet robustus colidique spiritus puer » (H. Grotius, Epistolae quotquot reperiri potuerunt [...], Amsterdam, P. J. Blaeu, 1687, lettre à Oxenstiern du 25 décembre 1638). Racine fera cas de cette anecdote dans ses fragments historiques : voir Œuvres de Jean Racine précédées des mémoires sur sa vie, Paris, Lefèvre, 1833, p. 379.
- 50. G. P. Marana, L'Espion du Grand-Seigneur, et ses relations secretes envoyées à Constantinople concernant les evenements les plus considerables arrivés pendant la vie de Louis le Grand, Ams-

terdam, H. Wetstein, 1688, p. 176. Rappelé dans *Les Amours d'Anne d'Autriche*, *op. cit.*, préface : « Il est vrai que ses dents canines croissans a mesure que croissoit l'esclavage de la France, une vérité si hardie et si dangereuse fut un peu moins prônée, et on n'osoit la dire qu'à l'oreille et dans le cabinet ». Il ne devait s'agir tout au plus que de formations sessiles.

- 51. « Sa Majesté (Anne) pour faire paroistre la crédulle vénération avec laquelle elle révère la saincte relique que V. Emin. (le Grand-maître de Malte) luy a envoyée, me raconta comment, par miracle, la nourrice de Mgr le Dauphin nommée Pierrette, femme d'un charretier de Poissy, ayant eu des duretés dans les mamelles, ulcérées des dents de SAR, Elle avoit recommandé sa guérison à Ste Anne et mesme qu'avec dévotion on fist toucher la relique aux parties incommodées, ce qui ne fust pas plus tost faict que, par miracle, ainsi l'appela la Reyne les douleurs estant cessées, ces duretés se dissipèrent, et l'intemperie de chaleur qui causoit les douleurs au bout et environ du testin se modérant, la consolée nourrice continua de donner le lait à SAR » Bnf: Na. fr. 12396, fol. 174 v°, Relation de l'Ambassade voyage et sejour a la cour de Monsieur le Bailly de Fourbin (1638-1639).
- 52. P. Dionis, *Cours d'opérations de chirurgie*, Paris, L. d'Houry, 1707, p. 375. Mauriceau consacre un chapitre à la question : « Des bouts de mammelles écorchez, et emportez », *op. cit.*, pp. 438 *sq.*
- 53. Mais avoir plusieurs nourrices ne passe pas forcément pour un signe de voracité: Hardouin de Perefixe mentionne les sept ou huit nourrices du futur Henri IV sans étonnement particulier: *op. cit.*, p. 18. Louis XIII connaît déjà le sort de son fils avec les quatre nourrices qui se succèdent entre 1601 et 1602 en raison de leur « tarissement »: *Journal de Jean Héroard*, I, p. 94.
 - 54. Paris, I. Iannon, 1609.
- 55. Deux exceptions notables : le manuel de puériculture de S. de Vallambert, Cinq Livres de la manière de nourrir et gouverner les enfans des leur naissance, Poitiers, De Marnesz, 1565 ; et, plus général, l'ouvrage réputé de L. Joubert, Erreurs populaires et propos vulgaires touchant la medecine [...], op. cit.

- 56. G. Lacour-Gayet, L'Éducation politique de Louis XIV, 2e éd., Paris, Hachette, 1923, pp. 46 sq.
 - 57. Bnf: Ms. fr. 19043.
- 58. Il faut commencer tôt l'éducation des enfants, « car si en ces premieres annees il semble que l'humidité du Cerveau des enfans les empesche destre vertueux les estudes des bonnes lettres les preparent a la recevoir en leur adolescence sans peyne » (fol. 3 $\rm v^{\circ}$).
- 59. Allusions notamment à Aristote, Avicenne et Galien : fol. 15 v°.
 - 60. Fol. 15 v°-16 r°.
 - 61. Fol. 17 r°.
 - 62. Fol. 17 r°.
 - 63. Fol. 19.
- 64. G. Vigarello, Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge, Paris, Le Seuil, 1985, pp. 49-90.
- 65. « Le linge qui vous touche à la peau doit être le plus blanc, le plus net et le plus commode de tout ce que vous avez sur vous. [...] Et comme le même linge qui vous touche la peau en cache et nettoie doucement toutes les impuretés [...] » Fortin de La Hoguette, *Catechisme royal*, Paris, Veuve Coulon, 1650, p. 11.
 - 66. Fol. 28 r°.
 - 67. Fol. 27 v°.
 - 68. Fol. 22 v°.
 - 69. Fol. 1.

70. Le 18 décembre 1638, on peut lire dans la *Gazette de France* que « ... Son Eminence alla voir leurs Majestéz et Monseigneur le Daufin à S. Germain, où se fit une celebre consultation, pour la conservation de la santé de Monseigneur le Daufin, et chois de nourrices en presence de Leurs Majestéz et de son Eminence. » On rassure le lecteur dès le 30 du même mois : « La changement des nourrices n'a aucunement changé la santé de Monseigneur le Daufin qui est tres-bonne graces à Dieu » (*Gazette de France*, 1639, p. 8 : à comparer à la lettre de Chavigny au maréchal d'Estrées, ambassadeur de France à Rome datée du 18 décembre, A. E., Mémoires et documents, Rome, 64, fol. 226).

- 71. A. E., Correspondance diplomatique, France, 1639, supplément fol. 174.
- 72. A. E., Correspondance diplomatique, France, 1639, supplément fol. 175 : cité dans Richelieu, op. cit., p. 360.
- 73. Notons que Citoys occupe de surcroît la charge de médecin ordinaire du roi : Bnf : Ms. fr. 6407, Comptes de la Maison du Roi (1642), fol. 164 $\rm v^\circ$.
- 74. Loc. cit., pp. 283-284. Le 8 juin, tout est rentré dans l'ordre : « Ce jeune prince se trouvant graces à Dieu en une santé tres-accomplie. » (p. 312).
 - 75. Allusion minimale dans Sainte-Marthe, op. cit., p. 108.
- 76. Lettre citée à De Noyers (*loc. cit.*, VIII, p. 351). Louis XIII en avait fait l'expérience : « La teste enceinte de gales comme d'une couronne » (26 février 1602) (Héroard, I, p. 390). Une grosse gale est signalée derrière la tête dès le 18 janvier (p. 385) qui revient le 20 : « Gales du derrière de la teste applaties, suincte des deux oreilles, crasse du front tombée entre les deux sourcils, faict paroistre sa marque rouge. Il faut noter que depuis qu'il eut le front frotté de beurre, qu'il commença a se couvrir peu après d'une crasse espaisse et en forme dartreuse ; la tempe gauche en fut exempte » (p. 387).

77. Fol. 28 v°.

78. Fol. 30 v°.

79. JS, p. 13.

80. JS, ibid.

- 81. Paré, op. cit., « Des tumeurs en général », XXVI, I, p. 279.
- 82. J. de Renou, *Les Œuvres pharmaceutiques*, L. de Serres (trad.), Lyon, N. Gay, 1637, p. 172; M. de Meuve, *Dictionnaire pharmaceutique ou Apparat de medecine, pharmacie et chymie*, 2^e éd., Paris, L. d'Houry, 1689, p. 421.

83. Op. cit., p. 277.

84. M. Charas, *Pharmacopée royale, galenique et chymique*, Paris, L. d'Houry, 1691, pp. 275-276. Louis XIII a souffert du même mal en mars 1602, la dartre étant localisée au menton (p. 391). En décembre 1606, Héroard mentionne une « dartre ronde de la grandeur d'ung rouge double au gras de la jambe gauche ver le jarret et autant à la cuisse [...] » (p. 1129).

85. JS, p. 14.

- 86. JS, p. 25.
- 87. JS, pp. 25-26.
- 88. Paré, « Des tumeurs en général », XXIX, I, p. 281. Mais, ce faisant, il s'oppose à Hippocrate : *Aphorismes*, VI, 38.
 - 89. Charas, op. cit., p. 232.
 - 90. JS, p. 81.
- 91. S. de Vallambert, *op. cit.*, p. 240 (pour la rougeole), p. 252 (pour les deux maladies).
- 92. Vallot les prévoit, de manière plus ou moins rétrospective, en 1656 (p. 47), 1657 (p. 48), 1658 (pp. 49-50), 1661 (p. 77), 1666 (« ... la rougeole et [...] la petite vérole, qui seront, en ce climat-ci, plus fréquentes qu'elles n'ont été depuis dix ans, mais pourtant fort peu périlleuses », p. 95). Ni Daquin, ni Fagon ne suivront son exemple.
- 93. P. Darmon, *La Longue traque de la variole*, Paris, Perrin, 1986, p. 38. J. Rousset donne des chiffres différents avec un décès dans 10 à 33 % des cas lorsque la maladie est à l'état endémique : « Essai de pathologie urbaine. Les causes de morbidité et de mortalité à Lyon aux xvII^e et xvIII^e siècles », *Cahiers d'histoire*, VIII, 1, pp. 71-105.
- 94. Le dauphin attrape la rougeole en novembre 1608 et la petite vérole en avril 1612. Fin octobre, apparaissent des rougeurs sur le visage de l'enfant qui donnent lieu à un prurit vite apaisé par du lait féminin (II, pp. 1528 et 1530). Nulle mention de fièvre ou de complications particulières, le quotidien du Dauphin est aussi tranquille qu'invariable. Héroard voit dans des pustules qui recouvrent le corps de l'enfant la marque assurée de la petite vérole : « En luy donnant sa chemise, la poictrine et le ventre et le dos se treuve couvert, par cy par là, de pustules de petite verole » (II, p. 2009). Deux jours plus tard, « il n'est aucun mauvais accident en sa verole, peu au visage, assès au corps devant et derriere, blanches, incarnatives au tour, et qui suppuroint d'elles-mesmes incontinent » (II, p. 2010).
 - 95. Motteville, p. 164.
- 96. Quantité importante mentionnée et justifiée (« veu ses forces ») par D. L'Aigneau, *Traicté pour la conservation de la santé, et sur la saignée de ce temps*, 3^e éd., Paris, M. Henault, 1650, p. 478.

97. Ibid.

- 98. « Toutes les jeunes personnes qui prétendoient en beauté, ou celles qui n'avoient point eu cette maladie, quittèrent le Palais-Royal. Je crois que je fus la seule, qui n'avoit point renoncé à la jeunesse, qui ne voulut point quitter la Reine en cette occasion. J'avoue que je fis quelque effort sur moi-même pour lui donner cette marque de mon zèle » (Motteville, p. 164).
- 99. « Son Eminence a souffert d'étranges inquiétudes de voir son maître en un si pitoyable état et en un extrême danger de sa vie ; et, pendant qu'il gémissait sous le faix de tant de douleurs, il ne laissait pas de donner ordre aux affaires les plus importantes de l'Etat » (JS, p. 7). Mazarin en profite aussi pour rassurer Condé sur l'état du roi non sans visée politicienne (lettre du 16 novembre, A. E., Mémoires et documents, Espagne, 24, minute).
- 100. A. E., Mémoires et documents, Allemagne, Négociations de la paix de Westphalie, 16, minute de la main de Lionne.

101. JS, p. 5.

- 102. « L'autre accident a été une soif si grande et si extraordinaire, qu'elle a donné beaucoup de terreur aux médecins, quoique le mal fût déjà dans son déclin. L'on demeura longtemps à délibérer sur la cause de cette extrême altération, et sur les moyens de l'apaiser » (JS, p. 5).
- 103. « Enfin, sur le minuit, Dieu lui [la reine] redonna cet enfant qui lui étoit si cher et dont la vie étoit si nécessaire à la France » (op. cit., p. 166).
- 104. A. E., Mémoires et documents, Allemagne, 86, minute de Lionne; Rome, 103, fol. 247 (au cardinal d'Aix) et 248 (au marquis de Fontenay-Mareuil).
- 105. Motteville prétend que la reine s'était faite à l'idée que son fils perde sa juvénile beauté en échange de sa guérison (p. 165). Voir aussi : Fr.-N. Baudot Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles*, Paris, H. Champion, 1883, I, p. 1 ; *Les Ambassadeurs vénitiens* 1575-1792, G. Comisso (éd.), trad. fr., Paris, le Promeneur, 1989, p. 246 (Nani écrit en 1648) ; Bildt, *Christine de Suède et le cardinal Azzolino. Lettres inédites* (1666-1668), Paris, Plon, 1899, lettre du 30 décembre 1656,

pp. 57-58; Primi Visconti, *Mémoires*, Paris, Perrin, 1988, p. 115; Chantelou, *Journal du voyage du cavalier Bernin*, L. Lalanne (éd.), Gazette des Beaux-Arts, 1885, p. 152.

106. Gazette de France, p. 489.

107. Gazette de France, p. 537. Du Bois, gentilhomme du roi, note : « Le lundi 28, le roi, à son réveil, se trouva pesant et se fit tirer du sang de son ordonnance. Il ne laissa pas, ce même jour, de tenir conseil et de sortir à son ordinaire ; et même prit un lavement sur le soir. Quoique la reine eût la rougeole, le roi ne découcha pas d'avec elle » : Moi, Marie Du Bois, gentilhomme vendômois valet de chambre de Louis XIV, F. Lebrun (éd.), Rennes, Apogée, 1994, p. 131.

108. Journal fait par chacune semaine de ce qui peut servir à l'histoire du Roi (original : BnF : Clairambault 228, ff. 1-57, publié dans P. Clément, Lettres, instructions et mémoires de J.-B. Colbert, Paris, Imprimerie impériale, 1869, VI, p. 470).

109. Gazette de France, pp. 537-538.

110. JS, p. 82. L'amélioration attendue lui permettrait de tenir sa promesse.

111. Il est vrai que Marie Du Bois parle d'une enflure de la gorge et de la tête (*op. cit.*, p. 132).

112. JS, p. 83.

113. Colbert, op. cit., p. 471. Les médecins en question sont Rainssant, Brayer et Daquin.

114. JS, p. 84.

115. JS, p. 85. « ... ce remède qui apaisa si promptement et presque par miracle une si furieuse tempête » (p. 86).

116. JS, p. 86.

117. Motteville, 1739, VI, p. 206. C'est Le Tellier qui devait être chargé d'annoncer la mauvaise nouvelle à la reine-mère. « Dès le dimanche elle [Sa Majesté] se leva, et revint le lundy à Paris pour voir la Reyne mère et la tirer de l'inquiétude où la maladie du Roy l'avoit mise, encore qu'on luy eust fort soigneusement caché le péril où il avoit esté » (Colbert, *ibid.*).

118. JS, p. 27.

119. Ibid.

120. JS, p. 45.

- 121. Mémoires de La Porte, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, Petitot, Monmerqué (éd.), t. LIX, Paris, 1827, p. 444.
- 122. Selon Primi Visconti « ... l'on tient pour certain que c'est elle qui a eu la virginité du Roi alors qu'il était tout jeune ; une fois qu'il sortait du bain, elle lui donna sa première leçon d'amour. » Op. cit., p. 93.
- 123. Voir Th. Laqueur, Le Sexe en solitaire, trad. fr., Paris, Gallimard, 2005.

124. JS, p. 28.

125. JS, p. 29. Il dit plus loin « ... une matière séminale corrompue et infectée [...] » (p. 45).

126. « ... non point d'aucun venin que les jeunes gens débauchés contractent d'ordinaire avec des femmes impudiques, parce que le roi n'avait pour lors couché avec aucune fille, ni femme » (*ibid.*).

127. Tous ces symptômes étaient pourtant bien connus à l'époque : Paré, *op. cit.*, « De la grosse vérole », XVI « En quoi la gonorrhée diffère de la chaude-pisse », p. 693.

128. JS, p. 32.

129. La couleur de l'écoulement fait penser à Neisseiria gonorrhoeae.

130. JS, p. 29. Il ajoute plus loin : « Il a fait aussi des voyages fort rudes et fort longs en des saisons fort incommodes, par les excessives chaleurs et durant la rigueur de l'hiver, faisant gloire d'aller en guerre à cheval et non en carrosse, et préférant tous les exercices violents à toutes les douceurs et les commodités que S. M. pouvait prendre en plusieurs occasions » (pp. 45-46).

- 131. Louis ne laisse pas de se déplacer à cheval en refusant l'emploi d'un carrosse que lui conseille Vallot (et l'on comprend pourquoi !) (JS, p. 31).
- 132. « On recommande beaucoup les Perles subtilement broyées, pour fortifier, et recréer le cœur, et les parties nobles, pour resister aux Venins [...], et pour rétablir les personnes foibles et languissantes. On les donne dans des Eaux Cordiales, ou dans du bouïllon, depuis demy scrupule, jusqu'à demy drachme » M. Charas, *Pharmacopée royale*, *op. cit.*, p. 831.

133. Voir J. de Renou, *op. cit.*, p. 400. « Et on donne de ce Corail préparé pour arrester les Dissenteries, les Diarrhées, les Flux d'Hémorrhoïdes, et de Menstrües, les Hemorragies, et toutes les autres Maladies qui sont causées par une Acrimonie d'humeurs, parce que c'est un Alkali qui les tuë [...] » N. Lémery, *Cours de chymie* [...], Paris, chez l'auteur, 1675, p. 256. Notons aussi que la couleur et la texture du corail renvoie à l'image métaphorique du sang coagulé.

134. Ces trois remèdes sont qualifiés de « resserrant » par Lémery (*Pharmacopée*, op. cit., p. 3) « en excitant la sueur, parce qu'ils enlèvent par les pores, la cause de la maladie. »

135. Vallot utilise aussi, mais sans grande conviction, de l'eau de pimprenelle : voir Lémery, p. 723.

136. JS, pp. 30 et 43 (le 18 septembre à Paris).

137. Paré admet l'efficacité d'un bain d'eau froide en cas de gonorrhée (op. cit., p. 695).

138. G. Vigarello, *Le Propre et le sale*, *op. cit.*, 1^{re} partie. « Le bain, hors l'usage de la Medecine en une pressante necessité, est non seulement superflu, mais tres dommageable aux hommes », *Seconde centurie des questions traitées ez conferences du Bureau d'Adresse (1634-1636)*, Paris, Bureau d'Adresse, 1636, p. 267.

139. C. Tardy, *Cours de Medecine*, Paris, chez l'auteur, J. du Bray, Cl. Barbin, 1662, p. 160.

140. Op. cit., p. 161.

141. JS, p. 33.

142. D'autres auraient pu être utilisées : Paré fait allusion à celles de Spa, Liège et Plombières contre pertes blanches et blennorragie (*op. cit.*, « De la génération de l'homme », p. 1001).

143. Paris, J. Libert, 1631. Ces eaux sont conseillées en cas de faiblesse d'estomac, de vomissements fréquents, de chaleur du foie, des reins, des mains ou des pieds, de la colique, jaunisse, hydropisie, mélancolie, etc.

144. Il ne peut mieux écrire ayant remarqué : « ... la faiblesse des vaisseaux spermatiques [...] dont il n'est pas nécessaire de donner ici des raisons et des lumières » (JS, p. 45).

145. JS, p. 27.

146. JS, p. 42. La fin du passage est sans nul doute postérieure. Autres allusions, même page et p. 45.

147. « . . . je voyais S. M. résolue de mourir plutôt que de perdre l'occasion d'une campagne qui se présentait, et qui, selon toutes les apparences, devait être longue et fort pénible » (p. 30) « Il fut absolument nécessaire de quitter toutes choses pour satisfaire à l'impatience du roi, qui voulait absolument se rendre en diligence à son armée, pour des affaires de la dernière importance » (p. 31) « elle [Sa Majesté] aimait mieux mourir ou demeurer toute sa vie dans son incommodité, que de perdre de si belles occasions » (*ibid.*). Il est vrai que *Chlamydia Trachomatis* peut causer la stérilité indépendamment du rétrécissement de l'urètre consécutif à certaines urétrites.

148. Op. cit., p. 32.

149. JS, p. 33.

150. Op. cit., p. 34.

151. Les viandes conseillées sont les suivantes : veau, mouton, poules, poulets, chapons. On mangera des œufs frais, du pain blanc mais pas de bœuf, de pourceau, de venaison. Pas de poisson, de laitage, ni de légumes comme les pois, fèves, salades tout comme les fruits. Le vin sera bien trempé. *Op. cit.*, p. 38.

152. Mazarin remercie Vallot ce jour-là pour les nouvelles qu'il lui a données de la santé du roi : A. E., Mémoires et documents, France, 896, fol. 274.

153. Montpensier, *Mémoires*, Paris, Librairie Fontaine, 1985, I, p. 371.

154. Lettre à Belin du 8 octobre, I, p. 217.

155. « La saignée donna une heure et demie de repos, et, un peu devant les onze heures du matin, l'émotion recommença avec chagrin et inquiétudes, douleur de tête, pesanteur sur les yeux » (p. 33).

156. JS, p. 34.

157. JS, pp. 35 et 37.

158. Voir l'émouvante lettre de Mazarin à la reine, le 8 octobre, *loc. cit.*, fol. 296. Le 9 octobre, il écrit au maréchal de Villeroy et à Vallot en leur annonçant son départ pour Fontainebleau (*loc. cit.*, fol. 298 et 304).

- 159. *JS*, p. 40. « Cette cour reprend ses premiers divertissemens, depuis que le Roy, apres quelques atteintes de fiévre, est restabli en sa parfaite santé : Dieu ayant béni les remédes [...] » : *Gazette de France*, 14 octobre 1655, p. 1175. Mazarin exulte : *loc. cit.*, 272, fol. 53, lettre à la reine expédiée de Compiègne.
- 160. La corne de cerf, tout comme l'ivoire et les crânes humains, est découpée, distillée avec plusieurs herbes aromatiques et réduite en poudre : « elle est propre pour arrester les cours de ventre, les hemorrhagies, les gonorrhées, pour adoucir les acides de l'estomach [...] » Lémery, op. cit., p. 123.
- 161. Moins courant est l'emploi des fourmis : leur odeur aigre est censée exciter les « esprits vitaux ». Elles sont employées « pour esveiller la vertu assoupie des parties generatives, et pour eschauffer ceux qui ne sont pas si gaillards envers les Dames, comme ils desiroient », J. de Renou, *op. cit.*, p. 465.

CHAPITRE 2 Les fatigues du pouvoir (1658-1687)

- 1. Louis XIV à Philippe V, lettre du 21 juin 1702, Œuvres de Louis XIV, Grouvelle (éd.), Paris, Treuttel et Würtz, III, p. 99.
 - 2. Rouen, A. Maurry, 1673.
- 3. Admirer le stoïque roi de guerre du tableau de Pierre de Sève, d'après Le Brun, Louis XIV s'exposant au feu de l'ennemi dans la tranchée au siège de Tournai, le 21 juin 1667 : huile sur toile. 3.54 x5.87 m (château de Versailles. MV 2076).
 - 4. Op. cit., p. 6.
- 5. Exception notable chez Pierre Corneille: « Il s'oppose déjà des troupes formidables,/ Des Ostendes, trois ans à tout autre imprenables,/ Des fleuves teints de sang, des champs semés de corps, / Cent périls éclatants, et mille affreuses morts [...]. » Les Victoires du roi sur les États de Hollande, en l'année 1672, imitées du latin du P. De La Rue dans Œuvres complètes, Paris, Le Seuil, 1963, p. 893, col. B.
 - 6. La Mothe Le Noble, p. 8.
 - 7. Pp. 9-10.
 - 8. Pp. 12 et 14.

- 9. La célébration de cet événement permet de révérer une audace stratégique et l'endurance du roi. Les panégyristes n'ont pas manqué de le souligner : P. Zoberman, *Les Panégyriques du roi prononcés dans l'Académie française*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1991, pp. 36-37. Primi Visconti associe plus volontiers cette traversée au courage du comte de Guiche qu'à celui du roi (*op. cit.*, p. 30).
 - 10. JS, p. 9.
 - 11. JS, p. 10.
- 12. « Elle adoucit les acretez de la trachée artere et de la poitrine, elle excite l'urine, elle apaise les douleurs de la colique nephretique en faisant couler la pierre, le sable ou les phlegmes du rien à la vessie, elle apaise les tranchées des femmes en couche... » Lémery, *op. cit.*, p. 853.
- 13. Lémery propose une recette faisant intervenir de l'orge, de la racine de polypode, plusieurs fleurs ainsi que le séné, l'anis ou la casse : « Il amollit et il adoucit, en purgeant principalement l'humeur bilieuse sans violence » (op. cit., pp. 667-668).
 - 14. JS, p. 16.
- 15. « Le Roy est arrivé icy à midy, et y couchera cette nuit, ainsy que j'ay eu l'honneur de vous le mander. Il vient de prendre un remede, M. Valot l'ayant jugé à propos à cause de son incommodité, qui l'avoit repris ce matin; mais ce ne sera rien, et cela ne l'empeschera pas de souper en compagnie, avec l'approbation de M. Valot » : lettre de Mazarin à la reine, 23 juillet 1653, *Correspondance... op. cit.*, V, p. 647.
 - 16. JS, p. 17.
 - 17. JS, p. 31.
 - 18. JS, p. 51.
 - 19. JS, p. 112.
 - 20. JS, p. 99.
 - 21. JS, p. 116.
- $22.\,JS$, p. 135. Description reprise par Paul Tallemant dans son panégyrique de 1677: voir l'édition contenue dans P. Zoberman, $op.\ cit.$, p. 140.
 - 23. Ibid.
- 24. Histoire du traitté de la paix conclüe sur la frontiere d'Espagne et de France entre les deux couronnes en l'an 1659,

Cologne, P. de La Place, 1665, p. 7. Le roi est arrivé à Mardyck le 26 mai (*Gazette de France*, p. 512). On sait aussi par une lettre de Seguier à Le Tellier que l'on craignait pour la santé du roi : « Il fault souhaiter que ce siege ne soit pas long à cause du seiour de Sa Ma^{vé} dans Mardick, sa sante estant si precieuse » : BnF : Ms. fr. 6894 : Papiers d'État du chancelier Seguier, lettre du 29 mai 1658, fol. 69 v°.

25. JS, p. 51.

26. JS, p. 52.

27. Il s'agit de la première partie du traité Des airs, des eaux et des lieux.

28. « Je m'estois donné l'honneur d'escrire à V. E. pour M. d'Umières et je suis très aise de voir comme Elle a toutes les dispositions pour lui qu'il peut souhaiter. Il est tombé malade depuis trois jours d'une fièvre bien violente avec des vomissements. On a laissé près de quinze cents malades à Ipres » Lettres de Turenne, S. d'Huart (éd.), Paris, SEVPEN, 1971, lettre 476 du 1^{er} octobre 1658.

29. « Ma ioye serait parfaite si $V^{\rm e}$ Eminence se portoit bien et si elle estoit aupres de leurs Maiestes parce que le pays ou elle est me donne bien de lapprehension nous avons ramené quelques malades qui ont contracte leur mal a Calais » : lettre du 3 août, A. E., Mémoires et documents, France, 905, fol. $323 \ v^{\circ}$.

30. Mémoires du maréchal de Turenne, P. Marichal (éd.), Société de l'histoire de France, Paris, Renouard, 1914, II, p. 131.

31. « Il [le roi] a eu un peu d'emotion cette nuit ; mais ce peut estre rien, car le rhume l'a causée ; et asseurement, avec une saignée et un remede, il en sera quitte. Il est un peu échauffé, et quoyque Sa M^{té} recognoisse Elle-mesme de n'estre pas bien icy [...] » *Lettres*, lettre à la reine du 1^{er} juillet, Mardyck, VIII, p. 480.

32. JS, p. 53. Vallot ne sait pas encore de quelle maladie il s'agit.

33. Vallot parle d'une « chaleur insupportable des lombes » (JS, p. 67).

34. « tressaillements, transports furieux, mouvements convulsifs » (*JS*, p. 67).

- 35. N. Lémery, op. cit., p. 52.
- 36. « La soif a été grande, la gorge enflammée, la langue très épaisse et noire » (JS, loc. cit.).
- 37. Lettre du 3 juillet, p. 485. Mazarin est aussi optimiste dans sa réponse à Servien : « un remede qu'elle a pris ce matin a fait des merveilles, et la soulagee en un point quelle n'est pas [illisible] de ce quelle etoit hier. Dans ce mal il n'y a pas le moindre mauvais signe, mais comme la fievre na jamais esté bonne l'on craint que le Roy n'en ayt encore un peu » BnF : Mélanges Colbert, 52, fol. 472 v°.
- 38. BnF : Mélanges Colbert, 52, fol. 473 r° (au duc d'Elbeuf).
 - 39. JS, p. 54. Il dit plus loin « un scorpion » (p. 67).
 - 40. Lettres, à Lockart, p. 489.
- 41. « ... je remarquai sur la fin du cinquième jour des taches rouges, violettes et noirâtres sur la poitrine, sur le bras droit, sur la main et sur les lombes, qui disparurent le lendemain, à la réserve de celles du dos et des fesses » (*JS*, p. 67).
- 42. « On depesche ce courrier à Paris pour faire venir les sieurs de Guenaud et Daquin, ayant representé à la Reyne que cela estoit necessaire pour le public » : lettre à Colbert du 4 juillet, p. 487.
 - 43. Ms. fr. 6894, fol. 88, lettre du 5 juillet.
- 44. Mazarin frémit : « ... je m'asseure qu'elle compatira à l'extreme douleur dans laquelle je suis avec tant de justice, puisque ce n'est pas seulement le Roy mon maistre et mon bienfaiteur qui est dangereusement malade, mais, s'il est permis de parler ainsy, le meilleur amy que j'aye au monde » : lettre à Lockart du 5 juillet, *loc. cit*.
- 45. Il se compose de séné, de crème de tartre, sel de tamarisque, cristal minéral, manne dans une décoction de chicorée, du buglosse et enfin de scorsonère (*JS*, p. 57).
- 46. *JS*, p. 55. Il est à noter que Vallot sait se départir de la tradition quand bon lui semble en s'abritant derrière sa propre expérience (p. 56).
 - 47. Lettre à Turenne du 7 juillet, p. 491.
 - 48. JS, p. 57.
- 49. J. de Renou, $op.\ cit.$, p. 181 ; « On appelle vesicatoire, tout ce qui est capable d'exciter des ampoules ou des vessies à

la peau, neanmoins en Chirurgie, vesicatoire s'entend d'un medicament preparé avec les mouches cantarides qu'on desseiche, qu'on met en poudre, qu'on mesle avec de la therebantine, des emplâtres, du levain et autre chose » M. Le Clerc, *La Chirurgie complete*, Paris, G. Michallet, 1694, p. 298.

50. Lettre à Turenne, loc. cit.

51. JS, p. 69.

52. JS, p. 67.

53. JS, p. 68.

54. Lettre à Colbert du 7 juillet à 7 h du matin, p. 493.

55. Sur la querelle de l'antimoine, voir les synthèses de A. Corlieu, *L'Ancienne Faculté de Médecine de Paris*, Paris, Delahaye et C^{ie}, 1877, pp. 209 *sq.*, et de Fr. Millepierres, *La Vie quotidienne des médecins au temps de Molière*, Paris, Hachette, 1964, pp. 99-108.

56. Lettre à Colbert du 8 juillet à 9 h du matin, p. 494.

57. Lettre à Turenne du 8 juillet, p. 498 et *JS*, p. 58. Outre Vallot, Daquin, Guénaut et Seguin (on apprend sa présence par une lettre de Mazarin à Servien du 9 juillet : Mélanges de Colbert, 52 A, fol. 5 v°), on a fait appel à un médecin d'Abbeville, un certain Du Saussoy (Patin, lettre du 20 juillet 1658 à Falconet, III, p. 86), au médecin du duc d'Anjou, Esprit (Patin, III, p. 89) et à Yvelin (Patin, *ibid*.).

58. JS, pp. 58-59.

59. Quelques jours après son emploi, les fidèles du cardinal le félicitent d'avoir pris la décision : « le courage que V. E. a donné aux Medecins a esté de grand secours, et qu'on ne scauroit assès admirer le raisonnement par lequel Elle a fortifié la proposition de leur dernier remede ; Qu'il en falloit d'extremes aux maladies extremes ; Qu'il estoit necessaire de considerer le Roy en ce danger comme un homme du commun, Et qu'on luy devoit sauver la vie par les mesmes moyens don ton le sauvoit a subjects » : lettre de Sorbière à Mazarin du 17 juillet, A. E., Mémoires et documents, France, 905, fol. 274.

60. Lettres de Gui Patin, III, p. 77 (2 juin 1657).

61. Lettres de Gui Patin, III, pp. 6 (5 juillet 1652) et p. 23 (lettre du 6 janvier 1654). Vautier meurt en effet le 4 juillet 1652 : Eloy, *Dictionnaire historique de la Medecine*, Liège/Francfort, J.-F. Bassompierre, 1755, II, p. 439.

62. JS, p. 59.

63. C'est « une décoction claire et legere d'herbes, de racines, de fleurs et autres semblables » J. de Renou, *op. cit.*, p. 146.

64. Lettres de Gui Patin, III, pp. 88-90.

65. JS, p. 59.

66. Lettre à Colbert du 9 juillet, 10 h du matin, p. 502.

67. « ... le remede qui l'avoit fait aller quatorze ou quinze fois a opéré encore six autres fois, estant sorty de son corps des matieres si eschauffées et corrompues qu'il estoit impossible de resister à la puanteur » : Lettre à Colbert du 8 juillet (addition du 9), *ibid*.

68. Ibid.

69. JS, p. 62.

70. Ibid.

71. JS, p. 59.

72. Lettre à Colbert du 10 juillet à 15 h, p. 505. C'est Mazarin qui souligne.

73. Lettre à Mazarin du 12 juillet, P. Clément, op. cit., p. 302.

74. JS, p. 63.

75. Lettre du 13 juillet au procureur général : Mélanges de Colbert, 52 A, 20 r°.

76. « Remèdes que j'ai ordonnés au roi durant sa maladie » (p. 69).

77. Lettre de Vallot à Mazarin du 18 juillet, A. E., Mémoires et documents, France, 905, fol. 278 v° .

78. JS, p. 71.

79. C'est que nous apprend le maréchal de Villeroy dans sa lettre au cardinal du 29 juillet : « ... Sa Maiesté se portte tout à faict bien la pouvant asseurer qu'arrivant en ce lieu de Compiegne elle a quitte le baston et quelle marche aussy ferme qu il se peult » A. E., *loc. cit.*, fol. 296.

80. Lettre à la reine du 22 juillet, p. 524.

81. Lettre à Mazarin du 25 juillet, A. E., Mémoires et documents, France, 1876, fol. 122.

82. Écrivant à la reine le 31 juillet, il fait semblant de s'étonner : « Je vous advoue que ie n'ay pas encore veu une escriture plus semblable que celle du *Confident* et la vostre, et j'ay eu de

la peine d'en faire la distinction [...] »: loc. cit., p. 544. La mère aura voulu confirmer la santé de son fils en prenant la plume à sa place!

- 83. « Depuis que le flux d'urine est arresté le Roy sest fortifié si extraordinairement que V^e Eminence ne le recognoistroit si elle la voioit en lestat qu'il est presentement. [...] l'appestit continue mais nous le moderrons le Roy monte a cheval et les chairs se remplissent la nourriture proffite a veuëe d'œil sans que Sa Maiesté ne sente aucune incommodité », lettre à Mazarin du 2 août, A. E., 905, fol. 321.
- $84. \text{ « P. S. On coupe presentement les cheveux au Roy. Sa } M^{\text{té}}$ mesme l'a voulu, et Elle en recevra un grand soulagement », Lettre de Mazarin à Colbert, p. 506.
- 85. Lettre du 1^{er} août, pp. 547-548. Dix jours plus tard, il ira de son compliment : « On dict qu'il [le roi] porte si bien la perruque, qu'il est si bien habillé et si galant, que je ne doute pas qu'estant, d'ailleurs, l'homme le mieux faict du royaume, les dames ne le courent à force [...] » (p. 575).
 - 86. Lettre du 4 août. A. E., 905, fol. 338 v°.
 - 87. Lettre du 5 août, A. E., 905, fol. 332 (copie).
- 88. C'est le cas lors d'une maladie d'Anne d'Autriche, en 1663 : « Les médecins ayant purgé la Reine-mère, sa fièvre revint avec plus de violence que jamais ; et cette rechute les fit résoudre de lui donner de l'émétique. Le Roi la pria instamment de prendre ce remède, pour lequel elle paroissoit avoir grande aversion ; si bien qu'elle s'y résolut aussitôt. Elle en prit deux fois, et guérit entièrement » (Motteville, p. 288).
- 89. Prévenant et intéressé, Vallot lui écrit : « Monseigneur, ie seroit bien en peine de la violence de v^{re} goutte [illisible] extreme peine neantmoins parce que vre E a fatigue du corps et de lesprit plus en trois moys qu'un aultre ne scauroi fa^e en trois ans et oultre la Violence que vous faictes a la nature par des continuelles peines [...] » lettre du 3 août, A. E., 905, fol. 323. Rose est tout aussi compatissant : « Lindisposition de V. Em^{ce} touche sensiblement le Roy et la Reyne qui voyent clairement que vos maux ne viennent pas de complexion mais de vos veilles et de vos fatigues pour la grandeur de l'estat » (lettre du 4 août, *ibid.*, 905, fol. 338 v°).

90. Louis XIV décrit par E. Spanheim, *Relation de la cour de France en 1690*, E. Bourgeois (éd.), Paris, Mercure de France, 1973. p. 32.

91. JS, p. 76.

92. JS, p. 79.

93. JS, p. 81.

94. JS, p. 98.

95. « ... fumée d'un sang échaufé qui monte au cerveau. [Elle a des vapeurs qui l'incommodent fort] » Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, Genève, J. H. Widerhold, 1680, s. v. « Vapeur », p. 507. Le terme est surtout employé pour désigner un mal féminin, ceci explique sans doute les nombreuses périphrases employées par les médecins dans le *Journal*.

96. JS, p. 75.

97. JS, p. 80.

98. JS, p. 88. Les vapeurs débutent la première semaine du mois d'août : voir la lettre du prince de Condé à Marie-Louise de Gonzague du 15 août 1664, dans Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne sur la cour de Louis XIV, E. Magne (éd.), Paris, Émile-Paul frères, 1920, pp. 58-59.

99. « Je m'imposai pour loi de travailler régulièrement deux fois par jour, et deux ou trois heures chaque fois avec diverses personnes, sans compter les heures que je passerais seul en particulier, ni le temps que je pourrais donner extraordinairement aux affaires extraordinaires [...] », Mémoires pour l'instruction du Dauphin, J. Longnon (éd.), Paris, Le livre club du libraire, 1960, p. 17.

100. « ... nous gagnâmes le haut de la montagne, où l'on trouve cette petite machine peinte et dorée qu'on nomme roulette, dans laquelle assis à son aise, l'on glisse et l'on roule avec une extrême rapidité du haut en bas de cette pente fort droite, et l'on se precipite, pour ainsi dire par divertissement, d'une maniere qui n'a point de peril quand on y prend garde », La Promenade de Versailles, sl, 1669, p. 98.

101. JS, pp. 89-90.

102. JS, p. 91.

103. Lettre à Marie-Louise de Gonzague du 24 juillet 1665, *loc. cit.*, p. 196. Voir le précieux témoignage d'Alvise Sagredo,

l'ambassadeur de Venise à la cour : *Relazioni degli Stati Euro*pei, *Ambasciatori veneti, secolo xvii*°, série II, 3, Venise, 1863, pp. 145-146.

104. Le roi est « mélancolique et sanguin » prétend Christine de Suède (Bildt, *Christine de Suède et le cardinal Azzolino, lettres inédites (1666-1668)*, Paris, Plon, 1899, p. 57) et il ne riait guère dans sa jeunesse, nous confie Madame de Motteville (*Mémoires*, pp. 166-167).

105. Pseudo-Aristote pose la question suivante : « Pourquoi les hommes qui se sont illustrés dans la philosophie, la politique, la poésie ou les arts, sont-ils tous manifestement des gens chez lesquels prédomine la bile noire ? » (*Problème XXX*, 1). Quelques références : Galien, *De la bile noire*, rééd., Paris, Le Promeneur, 1998 ; T. Bright, *Traité de la Mélancolie (1586)*, E. Cuvelier (éd.), Grenoble, J. Millon, 1996. Perspectives historiques dans J. Pigeaud, « Prolégomènes à une histoire de la mélancolie », *Histoire, économie et sociétés*, 3, 1984, pp. 501-510 ; J. Postel, E. Farjon, « *Melancolia 1597* », *Maladie et maladies, histoire et conceptualisation. Mélanges en l'honneur de M. Grmek*, Genève, Droz, 1992 et M. Alet, « La mélancolie dans la psycho-physiologie du début du xviie siècle », *Papers on French Seventeenth Century Literature*, 35, 49, 1998, pp. 447-473.

106. JS, p. 93.

107. JS, p. 103.

108. «Le Roi se trouva hier matin mal des vapeurs, il fut nécessité de se mettre au lit et à prendre des pilules. C'est un effet du dégel. [...] Je ne sais si les fréquentes attaques d'un mal si fâcheux ne feront point changer à S.M. la résolution qu'elle avait formée de partir le 14e du mois d'avril pour la Flandre [...] » Lettre du marquis de Saint-Maurice du 26 février 1670, Lettres sur la cour de Louis XIV, 1667-1673, J. Lemoine (éd.), Paris, Calmann-Lévy, 1911, I, p. 403.

109. JS, p. 119.

110. JS, p. 123.

111. JS, p. 125.

112. JS, « Réflexions sur les vapeurs du roi », p. 130.

113. Généralités dans A. Du Laurens, *Discours de la conservation de la vue : des maladies melancoliques, des catarrhes* [...], Paris, Cl. Villain, 1600.

114. JS, p. 119.

115. JS, p. 138.

116. JS, p. 144. Même allusion à la tristesse et à la mélancolie en 1682 (p. 153). Sur le lien vapeurs-mélancolie, Du Laurens, op. cit., p. 126.

117. JS, p. 117.

 $118.\,JS$, p. 125. Sommeils turbulents encore signalés en 1685 (p. 150).

119. La référence du xvii siècle français est sans nul doute Les Causes de la veille et du sommeil, des songes, et de la vie et de la mort, dû à Scipion Dupleix (Paris, Fr. Gueffiet, 1619). Sur les cris durant le sommeil : pp. 36 sq. Sur les cauchemars liés à la consommation de viandes et à l'apparition de vapeurs : p. 140. Le mélancolique, dit Du Laurens, « a les veilles qui le consument d'un costé, et le dormir qui le bourrelle de l'autre ; car s'il pense donner tréve à ses passions par quelque repos, aussi tost qu'il veut fermer la paupiere, le voilà assailly d'un million de phantosmes et spectres hydeux, de fantasques chimeres, de songes effroyables » (op. cit., p. 112). Ces rêves proviennent des vapeurs qui montent au cerveau, assure A. Paré : Introduction, VIII, p. 67.

120. J'ai proposé une lecture des *Mémoires* en gardant en vue les principes du néo-stoïcisme dans « Les brouillons de l'absolutisme. Les « mémoires » de Louis XIV en question », *xvIt*° siècle, n° 222, 1-2004, pp. 25-50.

121. C'est ce que dit Madame de Maintenon : « Le Roy s'est trouvé mal, depuis deux jours ; jugés de mes inquiétudes ; ce n'étoit qu'un débordement de bile, causé par les agitations qu'il a eues depuis huit jours [...] » (Lettres, M. Langlois (éd.), Paris, Letouzey, 1935, lettre 317 du 6 août 1683 à Mme de Brinon).

122. JS, p. 88.

123. JS, p. 161. Les vapeurs proviennent aussi des viandes étant donné que, d'après les théories du temps, elles produisent beaucoup plus de sang que les autres aliments : S. Hardy, Vray Regime de vivre [...], trad. fr., 2º éd., Paris, G. Loyson, 1624, p. 21.

124. « Les Arabes recommandent à ceste melancholie les saignees particulieres, pour evacuer la cause prochaine : ils

ouvrent les veines du front, du nez, et des oreilles [...] »: Du Laurens, op. cit., p. 150.

125. Autre exemple de composition pour un bouillon purgatif à base de séné, de rhubarbe, de manne et de sel de tamaris, en 1676 (*JS*, p. 135).

126. La scammonée est, en effet, un purgatif puissant : Paré s'en méfie dans *De la peste*, XXVII, p. 861.

127. Il passe pour être rafraîchissant : N. Lémery, *op. cit.*, p. 2 ; *Les Remèdes des maladies du corps humain*, Paris, J. Couterot et L. Guérin, 1685, p. 18 (6 à 8 gouttes dans deux cuillérées d'eau de lavande contre la mélancolie).

128. Remède « splénitique » pour les affections de la rate : Paré, *Des Médicaments simples*, p. 1110.

129. JS, p. 104.

130. N. Lémery, Le Nouveau Recueil des Secrets et Curiositez [...], Paris-Leyde, P. Vandet, 1685, pp. 33-34.

131. JS, p. 88.

132. Du Laurens, op. cit., p. 156.

133. Ces eaux sont réputées pour leur nature « limpide, aigrette, et vineuse » : S. Duclos, *Observations sur les eaux minerales de plusieurs provinces de France, faites en l'Academie royale des Sciences*, Paris, Imprimerie royale, 1675, p. 148.

134. JS, p. 92.

135. « Le temps propice pour prendre un bain est le matin à jeun, quand le soleil est levé, ou six ou sept heures après le repas, si par hasard on veut user du bain deux fois par jour » : Paré, op. cit., Des Médicaments simples, XLI, p. 1150.

136. JS, p. 92 : « Le roi ne s'est jamais voulu accoutumer aux bains de la chambre qu'en cette seule occasion. S. M., ayant une appréhension extraordinaire du retour et de la suite de ses incommodités, a pris cette résolution de se baigner aussi longtemps que je le jugerais à propos [...]. »

137. JS, p. 93.

138. S. Duclos, op. cit., p. 95.

139. JS, p. 105.

140. JS, p. 108.

141. JS, p. 112. La situation du roi en campagne compromet l'usage de l'eau matinale en raison d'une qualité médiocre : « ... il était nécessaire que lorsque nous trouverions de bonne eau,

il en bût tous les matins un verre, et, lorsqu'il n'en aurait point, qu'il prît un de ses bouillons [...]. »

142. Parcourant le Nord-Est du royaume, il traverse des régions où l'eau n'est pas bonne du jugement de Daquin : le verre d'eau est remplacé par des croûtons de pain mitonnés dans du bouillon : *JS*, p. 117.

143. JS, p. 126.

144. « Elle est bonne pour la paralisie, pour l'apoplexie, pour la lethargie, pour les maladies hystériques, pour les palpitations, pour les maux de cœur et d'estomach [...], pour les vapeurs estant mise au nez, aux temples [sic], aux poignets [...] », Lémery, Pharmacopée universelle, op. cit., p. 735.

145. Richelieu, *Testament politique*, Fr. Hildesheimer (éd.), Paris, Société de l'Histoire de France, 1995, pp. 192-193.

146. Lettre du 20 juin 1702, de Milan, reproduite par Boislisle, *Mémoires de Saint-Simon*, X, p. 438. Autre mention, plus tardive, des vapeurs de Philippe V sous la plume de Madame des Ursins à Maintenon, lettre du 26 août 1709, *Correspondance de Madame de Maintenon et de la princesse des Ursins.* 1709: une année tragique, Paris, Mercure de France, 2002, p. 257.

147. Œuvres de Louis XIV, Grouvelle (éd.), Paris, Treuttel et Würtz, 1806, VI, p. 97.

148. JS, p. 162.

149. Op. cit., lettre du 28 août 1667, I, p. 115.

150. Remède très classique qui aurait pu être remplacé par un onguent au camphre et à l'huile d'amandes douces, ou des feuilles de nicotine bouillies comme on peut le trouver dans Les Remedes des maladies du corps humain, op. cit., pp. 63 sq.

151. JS, p. 135.

152. Fig. 40 de l'ouvrage cité.

153. Paré, *Des Opérations de chirurgie*, XVII, pp. 606-607 (ill.) : c'est une sorte de pince.

154. P. Dionis, *Cours d'operations de chirurgie*, Paris, L. d'Houry, 1707, p. 515.

155. Mémoires du curé de Versailles François Hébert (1686-1704), G. Girard (éd.), Paris, Les Éditions de France, 1927, p. 41.

156. JS, p. 163.

157. On opposait cautère potentiel (eau-forte, vitriol, soufre fondu) et cautère actuel (application d'un fer rouge de forme variable selon le mal) : Paré, *De la grosse vérole*, XXIII, « Des cautères actuels et potentiels », p. 705.

158. Les opiats sont traditionnellement employés lors des douleurs dentaires : *Le Trésor de la pratique de medecine*, Lyon, H. Baritel, 1691, I, pp. 590 *sq*.

159. JS, ibid.

160. La lecture de Dangeau suffit pour en être convaincu : les promenades ont été fort rares au cours de cet hiver (*Journal*, I).

161. Sourches, *Mémoires*, Cosnac (éd.), Paris, Hachette, 1882, I, p. 169 (5 janvier 1685).

162. JS, p. 164.

163. Dangeau, I, p. 177 (23 mai).

164. Dangeau, II, p. 290.

165. JS, p. 167.

166. Daquin emploie des cataplasmes de farine d'orob, de fèves, de seigle, d'orge, de graine de lin bouillies dans l'oxycrat qu'on change toutes les cinq ou six heures (*JS*, p. 167).

167. P. 291.

168. P. 293.

169. « Il est destiné pour dessecher les playes enflammées comme pour la brûlure, on s'en sert aussi pour cicatriser », N. Lémery, p. 997.

170. P. 294.

171. P. 296.

172. « Emplâtre vulnéraire, resolutif et fortifiant, son nom vient de ses gardes effets » : Lémery, p. 37. Si Daquin ne détaille pas sa composition, on peut en avoir une idée grâce à Moïse Charas (*Pharmacopée*, op. cit., pp. 544 sq.) : huile, litharge d'or, cire jaune, térébenthine de Venise, aimant, myrrhe et autres substances odoriférantes sont mélangées à plusieurs plantes dont l'aristoloche.

173. Elle cicatrice les ulcères : J. de Renou, p. 108.

174. « Le Roy a eu des douleurs cette nuit. Son mal a fort avancé et est prest de suppurer. On y a mis une toile qui est un remède particulier, dont on dit des merveilles. Priés bien Dieu qu'il le bénisse, car je vous advoue que je souhaitte

ardamment que l'on ny mette point le fer » : Mme de Maintenon, *Lettres*, M. Langlois (éd.), Paris, Letouzey, 1935, lettre 422. 16 février 1686.

175. Dangeau, pp. 296-297 ; JS , $\mathit{ibid.}$, « de La Daubière » écrit Daquin.

176. Pomet, Catalogue des drogues simples et composées, Paris, chez l'auteur, 1694, p. 8.

177. Dangeau, *ibid*. Le marquis reconnaît cependant qu'on doute de l'efficacité de l'emplâtre de la courtisane.

178. « Escarrotique ou un sel acre qui brule la chair où l'on l'applique » : Lémery, p. 35. Dangeau indique que l'escarrotique a été laissé une heure et demie (p. 300).

179. JS, p. 168.

180. Elles sont réputées pour leurs vertus astringentes.

181. Sourches, I, p. 358.

182. « On dit tousjours que le mal du Roy va bien, et cependant on nous fait craindre encore un coup de ciseau. Je le reçois, toutes les fois que j'y pense, et ces Messieurs ont la bonté de nous y préparer depuis samedy et de dire que ce ne sera que dans quatre ou cinq jours. Je ne seray point en repos, qu'il ne soit hors de leurs mains » : Maintenon, *op. cit.*, lettre 424, 27 février 1686.

183. Dangeau, pp. 305 et 312 (pour le 21 mars alors que Rainssant, le garde du cabinet des Médailles est sollicité). Lister signale que le roi fait acheter la collection de gravures de l'abbé de Marolles à l'occasion d'une maladie, aussi n'est-il pas interdit de faire le rapprochement avec l'anecdote rapportée par le marquis (*Voyage de Lister à Paris*, Bonnefon (éd.), Paris, 1873, pp. 103-104).

184. L'abbé de Choisy a une autre hypothèse : « Cependant le mal du Roi s'étant augmenté considérablement, et les médecins et chirurgiens n'ayant fait que l'adoucir au lieu de l'approfondir [...] » : *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, G. Mongrédien (éd.), Paris, Mercure de France, 1966, p. 204.

185. « La callosité [...] a été fortifiée considérablement par l'usage du cheval, et surtout par l'abus des tentes et des injections outrées d'eau vulnéraire par trop dessicatives » (*JS*, p. 180).

186. Sourches est formel : « Au commencement de mars, l'incommodité du Roi continuoit toujours, et les chirurgiens, ne trouvant pas le fond de son mal, furent obligés d'y donner encore un coup de ciseau qui leur fit trouver encore un sinus ; mais, le Roi n'ayant pas voulu souffrir qu'on l'ouvrît avec le fer, ils y appliquèrent tout de nouveau des pierres de cautère, pour faire le même effet que le ciseau y auroit fait plus facilement et avec plus de sûreté » (p. 365).

 $187. \ Il$ se promène en carrosse dans les jardins : Sourches, p. 373.

188. C'est, dit-il, une « grande fatigue pour un prince qui sortoit d'une maladie de deux mois et qui avoit encore assez de peine à se soutenir, mais aussi grande marque de son zèle et de sa charité!» (p. 376). Ce faisant, le roi-malade soigne d'autres malades, ceux-ci réputés incurables...

189. Dangeau, p. 328 (3 mai 1686).

190. Ibid., p. 329 (5 mai).

191. « Le roi, voulant s'éclaircir davantage du lieu où était percé l'intestin, se fit introduire la sonde de la main gauche, et de la main droite, le doigt, introduit dans l'intestin, rencontra le bout de la sonde à la hauteur environ de deux ou trois travers de doigt. Il sortit un peu de pus et de sang, et les parties voisines par l'irritation se tuméfièrent » : *JS*, p. 171.

192. Loys Guyon rapporte le cas, jugé exceptionnel il est vrai, d'un vigneron ayant souffert d'une fistule pendant dix ans : *Le Miroir de la beauté et santé corporelle*, Lyon, Cl. Prost, 1643, I, pp. 557-558. Voir aussi le témoignage de P.-D. Huet, *Mémoires (1718)*, Ph.-J. Salazar (éd.), Toulouse, Société de Littérature Classique, 1993, pp. 115-116.

193. Sourches, I, p. 385 (21 mai 1686).

194. 1 200 Gardes français et 800 Suisses : Dangeau, p. 338.

195. « Cependant il fit faire, après son dîner, une consolation de médecins, en sa présence, et le résultat en ayant été que les eaux de Barèges n'étoient pas propres à son mal, et que la chaleur du voyage pourroit encore le rendre plus dangereux, il résolut de le rompre entièrement et donna, par cette résolution, une extrême joie à tout le monde » : Sourches, p. 387.

196. « Je vous adresse l'état des journées que le roi fera dans vote département dans le voyage que Sa Majesté a résolu de faire à Barèges, afin que vous donniez les ordres nécessaires pour que les moins bons passages soient accommodés, de sorte que la cour puisse passer commodément. Elle ne désire point que l'on accommode les chemins à grands frais, comme il a été fait dans d'autres voyages que Sa Majesté a faits, mais seulement que l'on les élargisse de manière qu'il y ait au moins douze ou quinze pieds de passage, et que s'il y a des bourbiers qui ne puissent pas être raccommodés solidement, l'on ouvre les haies pour pouvoir les éviter. Sa Majesté vous recommande aussi, s'il y a quelque mauvais pont, de le faire réparer », lettre de Foucault à l'intendant datée du 22 mai 1686, publiée en appendice des *Mémoires*, p. 527. Le 27 mai, le contre-ordre est expédié (p. 528).

197. Dangeau, p. 340.

198. On mande à l'intendant de Bordeaux, en septembre 1684, de réparer les bains de Barèges à l'occasion du déplacement de cet important personnage: Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, A. M. Boislisle, Paris, Imprimerie nationale, 1874, I, col. 116.

199. Dionis, p. 350. De plus, une femme aurait été à l'origine de l'envoi de malades et de chirurgiens aux eaux de Bourbon dans le même but (pp. 350-351).

200. Choisy, p. 239; Dangeau, p. 340: «... il le [cheval] monta sans peine, et ne fut point incommodé, ni durant qu'il fut à cheval, ni après en être descendu, il fit voir son mal à Monsieur, qui l'en pria, et se fit visiter par Bessière [...]. » Hébert, le curé de Versailles, relève l'abnégation royale: « C'était une fistule au fondement qui lui était d'autant plus sensible qu'elle ne lui permettait plus de monter à cheval qu'avec beaucoup de peine et de douleur, et qu'il lui était difficile de demeurer longtemps assis sans en ressentir d'assez grandes incommodités » (Mémoires du curé de Versailles François Hébert (1686-1704), G. Girard (éd.), Paris, Les Éditions de France, 1927, p. 4).

201. JS, p. 180.

202. Mémoires du curé de Versailles..., op. cit., p. 6.

203. « Un Jacobin s'adressa à Mr de Louvoy, et lui dit qu'il avoit une eau avec laquelle il guerissoit toutes sortes de fistules ; un autre se vantoit d'avoir un onguent qui n'en manquoit aucune ; il y en eut d'autres qui proposerent des remedes differens, et qui citoient même des cures qu'ils disoient avoir faites » Dionis, *Cours d'opérations..., op. cit.*, p. 351.

204. Ibid., pp. 6-7.

205. L. Le Monnier, Traité de la fistule de l'anus, Paris, A. Auroy, 1689, pp. 123-124.

206. Dangeau, p. 417. L'abbé de Choisy s'est visiblement inspiré du récit de Dangeau ou des bruits qui ont dû courir à la cour (*op. cit.*, p. 253).

207. «Il [le roi] dit au sieur Félix qu'il lui fît autant d'incisions qu'il serait nécessaire, mais qu'il souhaitait qu'il prît si bien ses mesures qu'on n'eût pas à y revenir une seconde fois. L'opération se fit le plus heureusement du monde ; le Roi la souffrit avec toute la fermeté et la patience possible » : Mémoires du curé de Versailles, p. 9. Choisy présente un roi tellement courageux qu'il encourage le chirurgien : «Il ne témoigna aucune impatience à tous les coups de ciseaux qu'on lui donna ; il disait seulement : "Est-ce fait, Messieurs ? Achevez, et ne me traitez pas en roi ; je veux guérir comme si j'étais un paysan" » (op. cit., p. 255). Sourches nous apprend que Louvois tenait la main du roi durant l'opération (p. 457).

208. Sourches, p. 457.

209. Dionis, op. cit., p. 345.

210. Hippocrate, *Des lieux dans l'homme*, XIII, « Des fistules », III, 2 et 3. Voir aussi Celse, VII, 4, 4.

211. Paré, Des ulcères, fistules et hémorroïdes, XXIII, « Des fistules de l'anus », p. 467.

212. Les Œuvres de Maistre François Thevenin, chirurgien ordinaire du Roy, et iuré à Paris, nouvelle édition, Paris, D. Foucault, 1666, pp. 82-86.

213. Dionis, pp. 346-347.

214. Malgré la lenteur, à l'époque, des progrès en matière d'instruments chirurgicaux, en 1723, Croissant de Garengeot écrit à propos des bistouris « à la royale » : « Nous ne disons pas grand chose de ces instrumens, et nous ne jugeons pas à propos d'en faire graver des figures, parce qu'ils ne sont plus

d'usage, et que nous avons d'autre moïens plus sûrs pour faire l'opération comme nous l'avons dit [...]. » Nouveau traité des instrumens de chirurgie les plus utiles [...], Paris, P. J. Bienvenu, 1723, I, p. 331.

215. Voir, notamment, R. Mandressi, Le Regard de l'anatomiste. Dissections et invention du corps en Occident, Paris, Seuil, 2003. Éloge de la chirurgie française et de ses instruments sous la plume de Voltaire, Siècle de Louis XIV (1751), chap. XXXXIII.

216, P. 424,

217. Sourches, p. 463.

218. P. 425 et Sourches, p. 464.

219. Choisy, p. 256.

220. « Le Roy a souffert aujourd'huy, sept heures durant, comme s'il avoit esté sur la roue, et je crains bien que ses douleurs ne recomencent demain [...] » : lettre 485.

221. Dangeau, p. 426.

222. Sourches, p. 467.

223. Lettre 486.

224. « Le Roy a esté à une partie de matines cette nuit : il a entendu trois messes, il a esté à la grande messe, après laquelle il est venu voir Madame, où il a esté une grosse heure. Il a esté chés Madame la Dauphine ; il est venu au sermon, il a assisté a vespres, tout du long, en musique. Tout cela vous marque qu'il est guéry. On ne met plus rien sur la playe : elle est guérie. Tout le monde est ravy de joye de le voir sortir », lettre 488 à Brinon.

225. Dangeau, I, p. 437.

226. « [...] on trouve la playe du Roy à souhait ce matin, mais c'est en Dieu qu'il faut mettre nostre confiance, car les hommes ne scavent ce qu'ils disent ny ce qu'ils font » : lettre 490.

227. JS, p. 175.

228. Dangeau, II, p. 1.

229. « Le roi se promena longtemps à pied dan son orangerie ; il y avoit fort peu de gens, parce qu'on ne savoit point qu'il voulût se promener sitôt dans ses jardins », p. 5.

230. Sourches, II, p. 30.

CHAPITRE 3 Le déclin du roi (1687-1715)

- 1. Y. de Paris, Le Gentilhomme chrestien, Paris, Veuve D. Thierry, 1666, p. 531.
 - 2. Saint-Simon, Parallèle..., p. 1076.
- 3. Sur ce dernier point, je me permets de renvoyer à S. Perez, « *Illustrat dum respicit*. Réflexions sur le regard de Louis XIV », *Communications*, 2004, pp. 33-38.
- 4. Cf. l'almanach de 1714 (La Paix réunit les cœurs des rois et relève l'espérance des peuples, BnF: Estampes, Qb 5; reproduit dans M. Préaud, Les Effets du Soleil, Paris, RMN, 1995, p. 147).
- 5. Correspondance de Madame, E. Jaeglé (trad. et notes), Paris, Bouillon, 1890, I, p. 102, lettre du 9 mai 1694.
- 6. S. Perez, « Les rides d'Apollon : l'évolution des portraits de Louis XIV », Revue d'histoire moderne et contemporaine, septembre-octobre 2003, pp. 62-95. Ce que confirme la sculpture en cire réalisée par Benoist qui montre sans complaisance un Louis XIV sur le déclin. Cf. illustration p. 369.
- 7. C'est pourtant ce que suggère Annie Duprat dans « Le soleil éclipsé : Louis XIV sous le burin des Hollandais », *L'Information à l'époque moderne* (actes du colloque de 1999), Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, pp. 103-104.
- 8. J. Jacquiot, « Les Portraits de Louis XIV, gravés sur les médailles des séries métalliques uniformes », *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1967, pp. 185-201.
 - 9. JS, p. 168.
- 10. « S'étant retiré dans ce temps, je trouvai son pouls inégal, comme il a coutume de l'être dans les vapeurs, et changeant souvent, sans pourtant qu'on pût décider assurément que ce fut la fièvre » (*JS*, p. 216, année 1694). Voir aussi en mai 1696, p. 227.
- 11. Encore une fois, il n'innove pas : fumées et vapeurs proviennent de la digestion des viandes selon S.Hardy dans son Vray Regime de vivre, pour la conservation de la santé iusques a une extreme vieillesse [...], trad. fr., 2º éd., Paris, G. Loyson, 1624, p. 21.
 - 12. JS, p. 181.

- 13. JS, p. 226. Même constat pour le 14 mars 1710 (p. 326).
- 14. JS, p. 235.
- 15. JS, p. 295.
- 16. L'idée n'est pas neuve : A. Porchon, Les Regles de la santé ou le véritable régime de vivre [...], Paris, M. Villery, 1688, p. 28.
 - 17. JS, p. 227.
- 18. *JS*, p. 238. « Souvent aussi les grands repas, quand la cour d'Angleterre y est [à Fontainebleau], ont contribué à ces étourdissements, en fatiguant l'estomac par l'excessive fermentation qu'excite la grande diversité des aliments d'un haut goût très composé [...] » (p. 256).
 - 19. JS, p. 226.
- 20. « Les premières douceurs de l'air, et le commencement des petits pois, donnaient un mouvement au sang du roi, qui lui rendait quelquefois la tête pesante, et faisait paraître les veines trop pleines » (*JS*, p. 252).
 - 21. JS, p. 289.
 - 22. JS, p. 289.
- 23. JS, p. 237. En 1704, le médecin prend conscience du retour cyclique des vapeurs avant Pâques : « Sur la fin du mois de mars, le roi, comme cela lui arrive ordinairement dans cette saison, à cause des jours maigres et des pieuses occupations qui l'arrêtent à l'église [...], sentit des vapeurs, des pesanteurs de tête et des lassitudes douloureuses par tout le corps [...] » (p. 263).
- 24. « [Il] rendit un ver de la longueur d'un demi pied, en vie, sans douleur et sans aucun accident » (JS, p. 74). Notons qu'aucun symptôme migraineux n'a précédé la sortie du ver.
- 25. *JS*, p. 227. Fagon ne veut pas dire que le ver se trouvait dans l'estomac, ce qui est impossible.
- 26. Paré, « De la petite vérole, de la rougeole, des vers des petits enfants et de la lèpre », IV, pp. 726 sq.
- 27. N. Andry, De la génération des vers dans le corps de l'homme, Amsterdam, 1701, p. 18.
- 28. Daquin l'avait remarqué : « Il n'est que très rarement dégoûté, même dans ses grandes maladies, et son appétit, dans toutes les saisons et à toutes les heures du jour, est éga-

lement grand, et souvent il ne l'a pas moindre la nuit [...] » (JS, p. 210). Constat similaire dans Andry, op. cit., pp. 80-81.

- 29. JS, p. 268.
- 30. Voir M. D. Grmek, « La notion de fibre vivante chez les médecins de l'école iatrophysique », *Clio Medica*, 5, 1970, pp. 297-318 ; G. Vigarello, *Histoire des pratiques de santé*, rééd., Paris, Le Seuil, 1999, pp. 148 sq., et Roselyne Rey, « L'âme, le corps, le vivant » dans M. D. Grmek (dir.), *Histoire de la pensée médicale en Occident*, II, Paris, Seuil, 1997, notamment pp. 122 sq.
- 31. Une lettre de ce dernier est insérée dans le traité d'Andry. Cependant, elle ne développe pas plus la thématique des fibres que le traité lui-même.
 - 32. JS, pp. 284-285.
- 33. Il est vrai, par ailleurs, que nombre de remèdes mentionnés dans les traités du temps ont été négligés. Nicolas de Blégny ne proposait pas moins de seize remèdes contre la migraine, parmi lesquels des cuisses de crapaud brûlées ou l'application, sur le front, de feuilles de sureau : *Secrets concernant la beauté et la santé*, L. d'Houry, Veuve D. Nion, 1688, I, pp. 197 sq.
- 34. Le Bon usage du thé, du caffé et du chocolat pour la preservation et pour la guerison des Maladies, Paris, Veuve d'Houry, 1687, p. 48.
 - 35. Op. cit., p. 52.
- 36. M. de Meuve, *op. cit.*, 2e éd., Paris, L. d'Houry, 1689, p. 590.
- 37. On s'en convaincra à la lecture des pages élogieuses du *Mercure galant* d'avril 1709 (II, pp. 88 sq.).
- 38. La sauge est intégrée à la liste des remèdes céphaliques par Lémery avec le tabac, la bétoine, la marjolaine et le girofle (Lémery, *op. cit.*, p. 5). La véronique fait partie des herbes vulnéraires avec le pied de lion et la pulmonaire (p. 6).
 - 39. C'est le cas en octobre 1701 (JS, p. 249).
 - 40. JS, p. 268.
 - 41. Dangeau, VI, p. 7.
 - 42. JS, p. 204.
- 43. D'où sa présence, entre autres, dans le *Traité des aliments* de Louis Lémery (2º édition, Paris, P. Witte, 1705,

- pp. 535 *sq.*) qui voit en lui un excellent remède contre les maux de tête. Vallant l'employait, avec le thé, dès les années 1680, pour soigner la duchesse de Pequegny (Ms. Fr. 17051, fol. 174, lettre de la duchesse à sa fille datée du 5 janvier 1680).
 - 44. JS, p. 308.
 - 45. JS, p. 318.
 - 46. JS, p. 344.
- 47. Sourches, XIII, p. 215. Dangeau parle d'un « mal à la tête » (XIV, pp. 6-7).
 - 48. Ibid., p. 216.
 - 49. Dangeau, p. 34.
 - 50. Sourches, p. 244.
 - 51. Dangeau, p. 35.
- 52. JS, p. 171. Dangeau l'associe à une longue marche du roi (II, p. 369).
- 53. « Le roi a eu toute la nuit une assez grosse fièvre qui ne l'a point quitté qu'à midi ; personne ne l'a vu que le soir, pas même les gentilhommes de la chambre » : Dangeau, *ibid*. L'isolement du roi est un indice assez fiable.
- 54. « La fièvre a pris au roi sur les huit heures et demi du soir, et le frisson a duré jusqu'à dix [...] » (p. 370).
- 55. « Le Roy eut hier un violent accès. On craint la fièvre quarte ; c'est demain, vers le soir, que nous ne serons esclaircis » : *Lettres...*, n° 460.
- 56. L'accès de fièvre est qualifié de « fort doux » par Dangeau qui retient la durée du sommeil du roi, à savoir sept heures (p. 370).
 - 57. Sourches, I, p. 433.
 - 58. Ibid., p. 430.
- 59. « Une si grande application aux affaires nuisit peut-être à sa santé : il eut la fièvre double tierce assez violente, des accès de dix-huit heures » : Choisy, p. 246.
- 60. Dangeau, p. 373. Maintenon parle d'un accès de seize heures : Lettres, n° 461.
- 61. Nous tenons pour peu crédible une affirmation tirée de l'article « Quinquina » de l'*Encyclopédie* : « On ajoute que ce même procureur de la société [le cardinal Lugo, un Jésuite], passant par la France pour se rendre à Rome, guerit de la fie-

vre avec le *quinquina*, le feu roi Louis XIV, alors Dauphin » (Paris, Neufchâtel, S. Faulche, 1764, XIII, p. 718 b). Aucune source n'atteste cette guérison grâce à l'écorce.

- 62. Le 16, il écrit : « On ne sait encore si le roi prendra du quinquina ; si ses accès n'augmentent pas, on croit qu'il n'en prendra point » (p. 371).
- 63. Daquin s'est sans doute rangé à la décision du roi et, en même temps, aux théories de la médecine chimique : N. de Blégny, *La Connoissance certaine et la prompte et facile guerison des fievres*, Paris, chez l'auteur, 1682, pp. 230 sq. Selon Sourches, les courtisans auraient tenté de dissuader Louis XIV d'y recourir (I, p. 431).
- 64. On ne peut que renvoyer à Gui Patin : *Lettres, op. cit.*, III, p. 19, II, p. 107 et II, p. 107. Indépendamment du prix élevé du remède, on critiquait son absence d'efficacité lorsqu'il était éventé ou mal dosé.
 - 65. JS, p. 173. Voir aussi p. 211.
- 66. Monginot, *De la guerison des fievres par le Quinquina*, Lyon-Paris, R. Guignard, 1679; N. de Blégny, *La Découverte de l'admirable remède anglois pour la guérison des fièvres*, Paris, Blageart et D'Houry, 1680. On me permettra de renvoyer à mon article: « Louis XIV et le quinquina », *Vesalius. Acta Internationalia Historia Medicinae*, IX, 2, décembre 2003, pp. 25-30.
- 67. De la guerison des fievres par le quinquina, Paris, R. Guignard, 1680, p. 21.
- 68. Sur les quantités prescrites en août 1686 : *JS*, pp. 173 sq. Voir, par exemple, l'opuscule attribué à Fagon, *Manière de se servir du kinkina*, Versailles, Fr. Muguet, 1686.
- 69. Le 23, on attend la fièvre qui néanmoins ne vient pas (Dangeau, p. 374). Le 1^{er} octobre, il se réjouit : « Le roi se trouve tellement bien de l'usage du quinquina, qu'il est plus fort et plus vigoureux qu'il n'étoit avant sa fièvre quarte [...] » (p. 395).
- 70. « Le roi a quitté son quinquina, qui lui a fait tous les biens du monde ; il en prendra quelques jours après s'être purgé » (p. 401, confirmation le 4 novembre : p. 409) ; *JS*, p. 174. Une méthode sensiblement différente est appliquée au mois de mars 1687 puisque les doses sont alors croissantes (p. 177).

- 71. La fièvre y est associée : Le Monnier, op. cit., p. 106.
- $72.\,JS$, pp. 165-166. Ce sont les remèdes apaisants les plus communs qui soient.
- 73. « Ce jour-là [28 octobre 1685] le roi eut un mal au pied qui ressemble fort à la goutte ; il a déjà eu deux fois le même mal » : Dangeau, I, p. 240. Écrivant a posteriori, Sourches note : « Le Roi eut, peu de jour après [20 octobre], une attaque de goutte plus forte que celles qu'il avoit eues jusqu'alors, car il fut obligé de garder le lit quelques jours et de demeurer dans sa chambre pendant quelques autres » : *Mémoires*, I, p. 321.
 - 74. Dangeau, I, pp. 240-241.
 - 75. Ibid., p. 242.
 - 76. Dangeau, I, p. 243.
 - 77. Sourches, I, p. 323.
 - 78. JS, p. 169.
 - 79. Dangeau, I, p. 298.
- 80. Sourches rapporte l'impact d'une petite attaque de goutte (I, p. 386). On croit un moment que le voyage n'aura pas lieu, rumeur que le roi dément peu après, avant de changer d'avis, comme on le sait. Cependant, on ignore quelle a été la vraie raison de l'annulation pure et simple du déplacement.
 - 81. Dangeau, I, p. 321.
 - 82. JS, p. 220.
- 83. Dangeau, VI, p. 86 (13 mars 1697); X, p. 307 (21 avril 1705).
 - 84. JS, p. 240 (21 avril 1699).
- 85. « ... il alla seulement se promener dans ses jardins sur son petit chariot, mais, sa douleur ayant augmenté, il se coucha à huit heures du soir, et on le vit souper dans son lit » : Sourches, VIII, p. 223 (19 avril 1705).
- 86. Les 23 et 24 avril 1705, il ne sort pas de son lit (Dangeau, X, pp. 309-311).
- 87. Les 24 et 25 novembre 1701, Dangeau écrit : « L'aprèsmidi il alla à Trianon, s'y promena en chaise ; mais le soir en se couchant son pied étoit fort rouge et fort enflé, et il souffroit assez [...]. Le roi a la jambe et le pied fort enflés ; mais il ne va encore qu'en chaise » : VIII, pp. 246-246. *JS*, pp. 199, 201, 203, 234, 251.

- 88. Sourches, VIII, p. 261 (1er juin 1705).
- 89. En avril 1688, Dangeau parle tantôt de goutte (le 15), tantôt de rhumatisme (le 18): II, pp. 130 et 131. Il existe en effet une goutte rhumatismale.
- 90. « Le 14 octobre [1697], tout d'un coup il sentit de la douleur accompagnée de rougeur à la jointure de la dernière phalange du doigt annulaire de la main gauche. Cette douleur étant excitée par une humeur de goutte dont la vivacité ne dura que peu d'heures [...] » : *JS*, p. 235.
 - 91. I. Cloulas, Philippe II, Paris, Fayard, 1992, p. 583.
- 92. L'examen du manuscrit autographe des fameuses *Instructions au duc d'Anjou* (futur Philippe V) nous amènerait plutôt à penser le contraire (BnF: Ms. Fr. 10331, ff. 114-119 r°).
 - 93. Dangeau, X, p. 280.
 - 94. Ibid., p. 335.
 - 95. Dangeau, V, p. 72 (3 septembre 1694).
 - 96. Ibid., p. 90.
 - 97. JS, p. 275.
 - 98. Sourches, VIII, p. 223.
 - 99. Dangeau, II, p. 129.
 - 100. Ibid., V, p. 261.
 - 101. Ibid., IX, p. 213.
 - 102. Saint-Simon, Mémoires, II, p. 477.
 - 103. Ibid., V, p. 274 (le 8 septembre).
- 104. « ... il ne toucha point les malades des écrouelles, parce qu'il avoit encore la goutte » : Sourches, III, p. 284.
- 105. Pas de toucher « à cause de sa goutte qui l'incommodoit encore » : Sourches, IV, pp. 397-398.
 - 106. Ibid., IV, p. 413.
 - 107. Ibid., VII, p. 175.
 - 108. Ibid., IX, p. 259.
 - 109. JS, p. 234.
 - 110. La goutte se déclenche le 28 mai : Dangeau, IV, p. 85.
 - 111. JS, p. 203.
 - 112. Saint-Simon, Mémoires, I, p. 23.
 - 113. Dangeau, IV, p. 88.
 - 114. Ibid., p. 92.
 - 115. Sourches, IV, p. 43 (le 31 mai).
 - 116. Ibid., pp. 63 et 81 (note 1).

117. M.V. 2032, reproduit dans Th. Bajou, *La Peinture à Versailles. xvII*^e siècle, Paris, RMN/Buchet-Chastel, 1998, p. 264.

118. JS, p. 238.

119. JS, p. 257.

120. Dangeau, VI, p. 319.

121. « Toutes les humeurs que S. M. a vidées par les purgations et par les fréquents flux de ventre, ont emporté la cause de la goutte, dont le roi n'a eu qu'une petite menace d'un jour en toute l'année [...] » : *JS*, p. 246. De là, le roi demande à hâter une médecine pour éviter une crise qu'il croit inéluctable : Sourches, IV, p. 432 (note 2).

122. « Le roi eut un peu de goutte au pied, que l'on croit qui a été excitée par sa médecine de lundi [le 14 février 1695 : cf. p. 154] ; on le porta à la messe en chaise » : Dangeau, V, p. 156.

123. « ... il a eu un peu de goutte au pied ce soir, et c'est encore une bonne marque, puisque les humeurs se jettent sur d'autres parties du corps » : Dangeau, II, p. 420 (le 23 novembre 1686). Louis XIV vient de subir la Grande opération.

124. Sourches, II, p. 178 (16-17 juin 1688).

125. Ibid., p. 281 (25 novembre 1688).

126. JS, p. 220.

127. *Ibid*. Relire les remarques pour novembre 1705 : « Mais le temps s'étant mis à la gelée resserra la peau, répercuta l'humeur, et la goutte disparut » (p. 283).

128. JS, p. 277. Le médecin a aussi recours à de la pâte de violettes pour faciliter le transit intestinal du roi. Voilà qui aurait diminué ses douleurs de goutte! Même constatation en juin (p. 279).

129. *JS*, p. 278. Le baume en question fait son apparition au xvi^e siècle et tient son nom d'un empirique italien.

130. JS, p. 316.

131. Saint-Simon, IV, p. 880.

132. JS, p. 197.

133. « Cette goutte avait commencé au roi par le gras de la jambe ; elle n'a point poussé jusqu'au bout du pied, s'étant presque arrêtée aux malléoles et au talon ; mais l'enflure a duré fort longtemps, et, depuis cette attaque, dont le vin de

Rivesaltes était manifestement la cause, le roi n'en a point bu » (pp. 234-235).

134. JS, p. 219.

135. Entendons : « de morceaux de poulets rôtis ».

136. JS, p. 275.

137. JS, p. 276.

138. JS, p. 294.

139. Fr. Fouquet conseillait d'appliquer, sur l'endroit endolori, des feuilles de laurier et d'avaler, à jeun, des gousses d'ail de bon matin durant le déclin de la Lune. Recueil de Receptes choisies experimentées et approuvées contre quantité de maux fort comuns, op. cit., pp. 245 sq.

140. La France est, à cette époque, très en retard sur l'Angleterre où les ouvrages originaux et les traductions se multiplient: citons, pour mémoire, B. Welles, *A Treatise of the Gout or Joint-evil*, Londres, 1669; Th. Sydenham, *De podagra et hydrope*, Londres, 1683; Th. Guyles, *Treatise of the Joint Sickness or Gout*, Londres, 1683.

141. 2e éd. augm., Paris, L. d'Houry, 1689.

142. « Lors donc que dans un âge un peu avancé, ou dans un tempérament d'ailleurs affoibli, l'on respire après s'être échauffé, un air froid et malin comme est celui de la nuit, et même celuy du jour dans une saison froide, surtout lorsqu'on respire par la bouche, qui le porte tel qu'il est et sans changement, jusque dans le poumon, il est infaillible qu'on gagne la Goutte » (p. 17).

143. « Mais le temps s'étant mis à la gelée resserra la peau, répercuta l'humeur, et la goutte disparut » : JS, p. 283.

144. Idée qui était déjà celle de P. Sordes en 1626, voir supra.

145. Voir la plaisante Reponse a la dissertation sur la Goutte de Mauduit par M^{***} , Paris, D. Horthemels, 1690. L'auteur est Ozon.

146. La saignée est fortement réprouvée par A. Porchon: *Traitte de la canicule, et des Jours caniculaires* (avec un traité de la goutte à la suite), Paris, M. Villery, 1688, p. 41.

147. Paris, Cl. Jombert, 1707.

148. Op. cit., pp. 191-192.

149. « On pourrait aussi employer l'usage des eaux minerales qui abondent en souphre de vitriol de Mars, comme font celles de Pougues, et celles de mon Prieuré de S. Mars prés Versailles qui sont de la même qualité [...] » (op. cit., p. 241).

150. Retenons, d'ores et déjà, l'anecdote du conseil tenu durant l'hiver 1697 et pendant lequel « il se fit porter à la messe et fut obligé ensuite, pendant qu'il tint le conseil, de poser la jambe gauche malade sur un siège, où il souffrit beaucoup de douleur » : *JS*, p. 234.

151. Dangeau, VI, p. 324.

152. Dangeau, I, p. 321 (le 15 avril 1686). Le véhicule est amélioré quelques mois plus tard : « Il fit venir une chaise nouvelle dans laquelle il tirera commodément ; il l'essaya et la trouva fort douce et fort aisée [...] » : II, p. 6. Beaucoup plus tard, en 1705, Fagon signale une « couche de chasse » (*JS*, p. 278).

153. Sourches, IV, p. 379. Dangeau explique, en 1699, que c'est « un petit chariot que deux hommes poussent par derrière et qu'il [le roi] conduit lui-même par devant » (VII, p. 185).

154. Saint-Simon, I, p. 232.

155. Après la chasse, le vieux Louis déambule dans les jardins de Marly en compagnie de l'électeur de Bavière « mais le roi, ne pouvant achever toute la promenade à pied, monta dans son petit chariot [...]. Le roi lui fit même une manière d'excuse sur ce qu'il étoit obligé de monter dans son chariot » : Dangeau, XV, p. 409 (26 mai 1713).

156. Dangeau, III, p. 252 (20 novembre 1690).

157. Par exemple : JS, p. 277.

158. JS, pp. 241-242.

159. Sourches, VI, p. 223 (note 3). En 1707, il reprend sa description (X, p. 324).

160. « Vingt chaises roulantes, de damas rouge cramoisy, montées sur les bois des anciennes chaises inventoriées cydevant aux nos 691, 692, 693 et 861, composées chacune de quatre lez chacun et d'un fauteuil suspendu, aussy couvert dudit damas, avec son marchepied garny de peaux de mouton » : Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV (1663-1715), J. Guiffrey (éd.), Paris, J. Rouam,

1885, II, n° 1467 (pour l'année 1691) et 1877 (deux roulettes à Trianon, p. 446).

161. JS, p. 240.

162. JS, p. 221.

163. JS, p. 224.

164. Dangeau, V, p. 201.

165. « 29 avril : à luy [Fouquet], pour avoir sablé l'escurie servant de magasin pour les chaises roulantes... 22 ll » : Comptes des bâtiments royaux, J. Guiffrey (éd.), 1685, col. 606.

166. M. de Scudéry, La Promenade de Versailles, loc. cit.

167. A. E., Mémoires et documents, France, 830, fol. 62 (lettre de Bouvard à Richelieu, février 1638). On saigne le roi à l'occasion de son accès de goutte. Voir aussi la *Gazette de France*, 1640, p. 96.

168. A. E., Mémoires et documents, France, 830, fol. 192 (lettre de Bouvard du 20 mai 1638, à Compiègne).

169. Jehan Lhermite, *Le Passetemps*, E. Ouverleaux, J. Petit (éd.), Genève, Slatkine reprints, 1971, I, pp. 95, 183-184; II, pp. 1,115-119 (on incise ses nodosités suintantes). Voir aussi L. Pfandl, *Philippe II*, trad. fr., Paris, Hachette, 1947, pp. 464 *sq*.

170. Pfandl, *op. cit.*, planche XII. Lhermite, I, pp. 257-258; II, pp. 112-113.

171. Voir Lhermite, II, p. 117.

172. Aignan, op. cit., pp. 64 sq.

173. J. A. de Vera et Figueroa, *Histoire de l'empereur Charles Quint*, trad. fr., Paris, Fr. Muguet, 1662, p. 321; M. Gachard, *Retraite et mort de Charles Quint au monastère de Yuste*, Bruxelles, Hayez, 1854, pp. 13-14; M.Mignet, *Charles-Quint, son abdication, son séjour et sa mort au monastère de Yuste*, Paris, Paulin, Lheureux et C^{ie}, 1854, pp. 55-56 (description par l'ambassadeur Marillac), pp. 396-397 (récit de son médecin, Henri Mathys).

174. Dangeau, XII, p. 365 (23 mars 1709); Sourches, XI, p. 94 (7 juin 1708). Le 21 juillet 1708, Monseigneur se fait porter à la messe « en chaise de goutteux » (Sourches, XI, p. 277) avant d'utiliser un fauteuil à trois roues – une innovation? – deux jours plus tard (XI, p. 281).

175. Sourches, IV, p. 125.

176. JS, p. 226.

177. JS, p. 227.

178. Dangeau, V, p. 411.

179. JS, p. 227.

180. Dangeau, V, p. 412; JS, pp. 227-228.

181. Sourches, IV, p. 141, note 1.

182. JS, p. 228.

183. Sourches, p. 142.

184. JS, ibid. Cette description renvoie sans doute à une hyperlipidémie.

185. Sourches, p. 143.

186. Correspondance de Bossuet, Ch. Urbain, E. Levesque (éd.), Paris, Hachette, 1913, VII p. 411 (lettre du 28 mai).

187. JS, p. 229.

188. Pour Dangeau, le roi ne peut remarcher que le 13 juin (p. 426) après une longue période de faiblesse et de gêne (pp. 415-424).

189. Sourches, p. 155. Le 24, Bossuet confie à son correspondant que « le Roi se porte toujours parfaitement mieux » (op. cit., p. 441, lettre 1385).

190. Sourches parle d'un « clou » (p. 173).

191. JS, p. 230.

192. Ibid. Dangeau, p. 455.

193. Voilà la stricte application des conseils de Paré en cas de charbon : *Œuvres*, « De la peste », XXVII, p. 874.

194. JS, p. 231.

195. La distinction a été faite depuis longtemps entre deux pathologies dont les noms étaient identiques, à savoir une maladie très contagieuse ressemblant à la peste et une tumeur inflammatoire touchant le cou, se manifestant par l'apparition d'un furoncle ressemblant aux bubons des pestiférés et provoquant des sensations de brûlure (d'où son second nom : « carboncle » ou « charbon »). Concernant les douleurs, Paré parlait de piqûres d'aiguille. Dionis décrit la tumeur de la façon suivante : « L'Anthrax ou *antrakion* est une tumeur dans les chairs causée par une humeur brûlante qui les gonfle, et les pousse en dehors comme si c'étoit une grenade ou une bombe qui voulut crever » (*Cours d'opération..., op. cit.*, 1707, p. 695).

- 196. JS, p. 232.
- 197. Dangeau, p. 456.
- 198. Sourches, p. 176.
- 199. « ...il ne travaille pas moins à ses affaires ; il a vu aujourd'hui à son dîner les courtisans et les ministres étrangers qui étoient ici » : Dangeau, p. 457.
- 200. « ... il ne se laissait guère voir aux courtisans, ce qui les combloit de tristesse, outre qu'ils appréhendoient que ces maux ne fussent de longue durée » : Sourches, *ibid*.
- 201. Sourches, *ibid*. « Nous jugeâmes à propos de couper cette bride, ce qui, mettant les deux ouvertures en une, donna plus de liberté à la matière purulente de sortir. Mais, différentes parties de la tumeur suppurant en divers endroits, il s'y fit encore d'autres petites ouvertures par lesquelles il coula une très grande abondance de pus, plusieurs jours de suite [...] » (*JS*, p. 232).
- 202. *Ibid.* : « ... on avait fait venir du Tertre pour le saigner, mais il n'y voulut pas consentir ».
 - 203. Dangeau, p. 457; Sourches, p. 177 (le 25 août).
 - 204. Dangeau, p. 458.
 - 205. Sourches, p. 177.
- 206. L'un des remèdes conçus par le célèbre médecin allemand du même nom (1600-1664), particulièrement tourné vers la médecine chimique.
 - 207. Dangeau, p. 461.
- 208. Dangeau, p. 465. Le 4, le marquis note que « le roi passa assez bien la nuit, et Racine, qui lui lisoit la vie d'Alexandre, eut fort peu de temps à lire; le roi dit que ces lectures-là l'amusent et le divertissent » (p. 465).
 - 209. Dangeau, p. 466.
- 210. Sourches, p. 187. Dangeau confirme cette analyse en dépeignant un Louis XIV redoutant le bistouri du chirurgien : « Le roi ne s'est pas trop bien porté toute la journée ; il sait qu'on lui doit faire demain une assez grande incision » (p. 467).
- 211. Dangeau le laisse sous-entendre lorsqu'il évoque la seconde opération et qu'il écrit que les chirurgiens « ont vu le fond de son mal » (*ibid*.).

- 212. JS, p. 232. Félix donna quatre grands coups de ciseaux et quatre plus petits (Sourches, p. 188).
 - 213. Sourches, ibid.
- 214. «Le roi a été fort gai toute la journée, et a dîné et soupé dans sa chaise dans le salon » (Dangeau, p. 467).
- 215. Voilà comment le duc rapporte, des années plus tard, les événements de 1696 : « Le Roi eut une antraxe [sic] au col, qui ne parut d'abord qu'un clou, et qui bientôt après donna beaucoup d'inquiétude. Il eut la fièvre, et il fallut en venir à plusieurs incisions par reprises. Il affecta de se laisser voir tous les jours et de travailler dans son lit presqu'à son ordinaire. Toute l'Europe ne laissa pas d'être fort attentive à un mal qui ne fut pas sans danger » : Mémoires, I, p. 311.
 - 216. Sourches, p. 189.
 - 217. Dangeau, p. 468.
 - 218. Dangeau, p. 469.
 - 219. Dangeau, p. 470.
- 220. Sourches, p. 185 : «Le 16, on eut à la cour une extrême joie, quand on vit, l'après-dînée, le Roi aller de son pied chez la marquise de Maintenon et en revenir de même le soir pour souper à son appartement ».
 - 221. Ibid., pp. 197 et 200.
 - 222. Dangeau, pp. 476-477.
 - 223. JS, p. 232; Sourches, p. 217.
 - 224. JS, p. 233.
 - 225. Dangeau le fait à la date du 7 octobre : VI, p. 7.
 - 226. Dionis, op. cit., pp. 696-697.
- 227. Lettre du 4 novembre : Correspondance générale de Madame de Maintenon, Paris, 1865, IV, p. 131.
- 228. Correspondance de Madame, op. cit., II, p. 233 (lettre du 15 août 1715).
- 229. Voir S. Perez, «Le roi meurt un jour », préface à La Mort des rois. Documents sur les derniers jours de souverains français et espagnols, de Charles Quint à Louis XV, S. Perez (éd.), Grenoble, J. Millon, 2006.
- 230. Selon la Palatine, le roi a très mauvaise mine, il pleure et soupire beaucoup, ce qui fait craindre pour sa santé : *ibid.*, II, p. 146 (lettre du 16 avril 1711).

- 231. Mémoires de l'abbé Le Gendre, M. Roux (éd.), Paris, Charpentier, 1863, p. 320. Saint-Simon est de son avis (IV, p. 878).
 - 232. Saint-Simon, IV, p. 369.
- 233. Dangeau, XV, p. 405. « Le Roy sera purgé demain par precaution il a soutenu les fatigues de la semaine sainte comme à vingt cinq ans » (BnF: Na. Fr. 9187, fol. 234, lettre du 24 avril 1715).
 - 234. XV, p. 432.
- 235. « Mémoires du duc d'Antin », dans Mélanges publiés par la Société des bibliophiles français, II, Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 120.
 - 236. Mémoires, IV, p. 666.
 - 237. IV, p. 670.
- 238. Dangeau, XV, pp. 434-435. Voir aussi Bnf: Na. fr. 9187, fol. 234, lettre du 15 juin.
 - 239. Dangeau, XV, p. 441.
- 240. Dangeau, « Mémoire sur la mort de Louis XIV », extrait du *Journal*, XVI, p. 14.
- 241. Dangeau, XV, pp. 419-420; Saint-Simon, IV, pp. 670-671 (on parie qu'il ne passera pas le 1^{er} septembre!).
 - 242. Saint-Simon, IV, p. 671.
- 243. P. Narbonne, *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV de l'année 1701 à l'année 1744*, J.-A. Le Roi (éd.), Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1866, p. 41.
- 244. Dangeau, « Mémoire », p. 14. Un courtisan non identifié et cité par Boislisle dans son édition des *Mémoires* de Saint-Simon écrivait : « Le Roi, qui depuis quelques mois s'affaiblissoit considerablement, est tombé depuis quinze jours dans une maigreur si excessive, qu'il n'est pas reconnoissable » (*Mémoires*, A. Boislisle (éd.), XXVII, p. 341, lettre du 28 août située aux archives de La Ciotat).
 - 245. Op. cit., p. 121.
- 246. La Mort de Louis XIV. Journal des Anthoine, E. Drumont (éd.), Paris, Quantin, 1880, pp. 7-8.
- 247. Il le reconnaît lui-même : « Je n'ay rien trouvé de bon en tout ce qu'on m'a servi il faut que j'aye un grand dégoût », *ibid.*, p. 10.

248. Anthoine, p. 11. D'Antin écrit : « J'ay vu enfin ce grand Roy, au milieu de cinq ou six valets, dévoré d'une soif ardente, épuisé, et ne lui restant de forces que pour voir devant lui une mort certaine » (*op. cit.*, p. 121).

249. Saint-Simon, IV, p. 879.

250. Mais aussi celui contre la gangrène à lire Paré qui parle de même de briques ou de bouteilles remplies d'eau bouillante (*Œuvres*, « Des contusions, combustions et gangrènes », p. 431). La nature du soin atteste peut-être de la clairvoyance discrète des médecins.

251. Anthoine, pp. 12-14. Fagon ne dort dans la chambre du roi que le 17 août (Saint-Simon, p. 882).

252. Il est pourtant représenté assis dans la belle peinture anonyme conservée à Versailles (MV 5461, reproduite dans Th. Bajou, *op. cit.*, p. 322). Le visage du roi ne semble pas être celui d'un agonisant même s'il est vrai que l'audience solennelle eut lieu le 19 février 1715.

253. Saint-Simon, IV. p. 878.

254. Ibid.

255. Anthoine, p. 15. Il ne sera employé que le 22 août, voir *infra*. Ce lait était employé pour adoucir les humeurs dans les cas de maladie grave comme le cancer ou les tumeurs (Paré, « Des tumeurs en général », p. 281).

256. Ibid., p. 20.

257. Saint-Simon, IV, p. 881. La Palatine écrit alors : « Notre roi, hélas ! n'est pas bien » : *Lettres*, Paris, Mercure de France, 1985, p. 350.

258. Anthoine, pp. 23-24.

259. Saint-Simon, ibid.

260. Anthoine, pp. 24-25.

261. Anthoine rapporte les paroles du roi : « Mon père je me trouve deja assez accablé de tant de nominations de benefices que jay faites pendant mon regne, je crains bien d'avoir été trompé au choix des sujets que l'on ma indiqués, dont il me faudra peut-être bientôt rendre compte au jugement de dieu ; pourquoy vouléz vous encore me charger de cette nomination ? Nous pouvons attendre quelques jours pour choisir de bons sujets, si Dieu me fait la grâce de revenir de cette maladie » (p. 21).

262. Saint-Simon, IV, p. 688.

263. Rapportant les bruits de la cour, Jean Buvat attribue la maladie du roi à un excès d'exposition au soleil lors d'une revue de troupes ainsi qu'à la consommation de quarante figues et de trois grands verres d'eau à la glace, Louis XIV étant à Marly (Journal de la Régence (1715-1723), E. Campardon (éd.), Paris, Plon, 1865, p. 40). C'est aussi l'opinion de Saint-Simon qui note que le roi a abusé de ce régime imprudent : « Tant d'eau et tant de fruits, sans être corrigés par rien de spiritueux, tournèrent son sang en gangrène ; à force d'en diminuer les esprits, et de l'appauvrir par ces sueurs forcées des nuits [...] » (IV, p. 881).

264. J. Buvat, p. 39.

265. Anthoine, p. 28.

266. On emploie plus volontiers de l'eau de chaux, du beurre d'antimoine, de l'esprit de sel ou du sel ammoniac dans ce cas (N. Lefèvre, *op. cit.*, 5° éd., II, p. 441; III, pp. 233, 280 et 319).

267. Six charrettes transportant l'eau, pour une valeur de 25 livres, devaient joindre Versailles (Buvat, p. 40).

268. BnF: Na. fr. 9187, fol. 253.

269. Lettre de l'intendant Gautier datée du 24 août 1715, reproduite dans la *Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces*, A. M. Boislisle (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1897, III, p. 597, col b.

270. Saint-Simon, IV, p. 888.

271. Saint-Simon parle d'un potage et d'un hachis « fort clairs » avec des œufs (IV, p. 888).

272. Anthoine, p. 31.

273. Ibid., p. 32.

274. Il indique que, ce jour-là, Louis XIV ne se lève ni ne mange (IV, p. 894) ce qui ne concorde pas avec la description d'Anthoine (pp. 34-36).

275. *Ibid.* Il oublie pourtant de noter que le roi annule la visite de l'ambassadeur du Portugal : Buvat, p. 41.

276. Anthoine, p. 36.

277. Anthoine, pp. 37 et 38.

278. « Il [le roi] m'a dit adieu avec des paroles si tendres que je m'étonne moi-même de n'être pas tombée droit sans

connaissance. [...] le roi a une fermeté dont on ne se fait idée. À tout moment il donne des ordres comme s'il allait simplement partir pour un voyage »: La Palatine, *Lettres*, *op. cit.*, 1985, pp. 350-351 (lettre du 27 août).

279. Anthoine, p. 36 et lettre du 23 août (Bnf: Na. Fr. 9187, fol. 254).

280. Ils croient que les bains l'affaiblissent davantage : Buvat, p. 40.

281. Anthoine, p. 39.

282. Anthoine, p. 40 : « expedient assez peu en usage, quoiqu'il soit conseillé entre plusieurs autres non moins etranges par le Pere Binet Jesuite dans son livre de Consolation des malades. Je ne pense pas que le Roy eut perdu de temps a lire un livre si grotesque. Je croirois plutôt que Sa M^{ré} se ressouvint que, par le son de sa harpe, David dissipoit la melancolie de Saül, quoi qu'il en soit l'effet fut presque semblable ». Anthoine fait allusion à l'auteur de la Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées (1^{re} édition : 1627, nombreuses rééditions).

283. Anthoine, p. 41; Dangeau, pp. 14-15.

284. Saint-Simon, IV, p. 925; Anthoine, p. 41.

285. C'est un signe de mortification évident (Paré, p. 431). On peut la situer grâce au célèbre portrait en pied peint par Rigaud en 1701.

286. Buvat indique qu'il apparaît à une fenêtre et que l'on crie « Vive le Roy » (op. cit., p. 41).

287. Anthoine, p. 42.

288. Anthoine, p. 44.

289. Dangeau, p. 15; Anthoine, pp. 44-45; Saint-Simon, p. 925. Chaque témoin reconnaît que le roi ne voulait pas changer les habitudes qu'il avait prises.

290. Anthoine, pp. 53-54. Curieusement, Buvat parle d'une fièvre non relevée par ailleurs (p. 41).

291. Anthoine, p. 59.

292. Dangeau, p. 22. À en croire l'abbé Mascara, ce serait Ledran qui aurait porté le fer à la jambe du roi (lettre du 26 août, publiée dans *Mémoires de Saint-Simon*, Boislisle (éd.), XXVII, p. 345).

293. Paré, *op. cit.*, pp. 427 et 431. Dionis, bien placé pour en parler, écrit à propos de l'opération que « si le malade a senti de la douleur quand on les luy a faites [les incisions], et s'il en sort du sang, c'est signe qu'il y a encore un reste de vie dans la partie. » Dans le cas contraire, il faudra l'amputer (*Cours d'operations...*, *op. cit.*, 2^e éd., 1714, p. 615.

294. « Ce Prince n'avoit jamais repugné a tout ce quon luy ordonnoit, jusques là même quil proposa de faire des incisions a sa jambe ou même d'en faire l'amputation si elle etoit jugée necessaire. Etoit-ce amour de la vie ou marque de son intrépidité ?» (Anthoine, p. 29).

295. P. Narbonne, op. cit., p. 44.

296. Beaucoup pensaient que, pris à temps, le mal du roi aurait pu être soigné: *Correspondance de Madame*, *op. cit.*, II, p. 234 (lettre du 27 août).

297. Une déclaration du roi, en mars 1712, obligeait les médecins à faire appel à un confesseur en cas de mal incurable, deux jours seulement après le début des soins : Déclaration du Roy, qui enjoint aux Medecins d'avertir les Malades de se confesser, Paris, Fr. Muguet, 1712, p. 2.

298. Saint-Simon, p. 933; Dangeau, p. 27.

299. Anthoine, p. 67.

300. « Le Roi, déjà préparé à la mort et pensant toute tentative inutile, ne voulait pas le croire ni en faire l'expérience » (lettre de l'abbé Mascara du 29 août, citée par Boislisle, *loc. cit.*, p. 351).

301. Trois cuillérées, précise Dangeau (p. 28) qui ajoute : « Cette drogue est un élixir fait avec le corps d'un animal, de la même manière à peu près qu'on fait les gouttes d'Angleterre avec les crânes d'homme » (*ibid*.).

302. Saint-Simon, p. 934. Autre version par Saint-Hilaire: « Sa Majesté, en prenant ce breuvage, qui sentoit fort mauvais, dit "Je ne le prends, ni dans l'espérance, ni avec désir de guérir; mais je sais qu'en l'état auquel je suis je dois obéir aux médecins" » (*Mémoires de Saint-Hilaire*, L. Lecestre (éd.), Paris, Renouard, VI, 1916, pp. 130-131).

303. « ... elles vouloient que Brun fût une espèce d'ange envoyé du Ciel pour guérir le roi et qu'on jetât tous les méde-

cins de la cour et de la ville dans la rivière » (Dangeau, pp. 29-30).

- 304. Anthoine, p. 70.
- 305. Dangeau, p. 30.
- 306. Anthoine, p. 72.
- 307. Dangeau, pp. 30-31.
- 308. Saint-Simon, p. 938.
- 309. « il avoit perdu toute connoissance et tout usage de ses sens » : Anthoine, p. 73.
- 310. « avec une tasse à bec pour rafraîchir et humecter sa bouche et sa langue », *ibid.*, p. 74.
 - 311. Dangeau, p. 31.
 - 312. Saint-Simon, p. 939.
 - 313. Dangeau, p. 31; Saint-Simon, p. 939.
 - 314. Anthoine, p. 75.
 - 315. Dangeau, p. 32.
- 316. Saint-Simon, p. 933 ; la Palatine, 1985, p. 353. Le roi passe ensuite la nuit à prier et à se battre la coulpe au moment du *Confiteor*.
 - 317. Anthoine, p. 66.
- 318. « ... comptant de ce moment qu'il lui restait peu d'heures à vivre, il agit et donna ordre à tout comme un homme qui va mourir, mais avec une fermeté, une présence d'esprit et une grandeur d'âme dont il n'y a jamais eu d'exemple » (Dangeau, p. 15). Voir aussi les *Mémoires de l'abbé Le Gendre*, M. Roux (éd.), Paris, Charpentier, 1863, p. 321.
- 319. On retrouve de nombreux épisodes de la mort du roi qui rappellent le contenu des ouvrages spécialisés. Dans le traité de Mabillon intitulé *La Mort chretienne sur le modelle de celle de N.S. Jesus-Christ* (Paris, Ch. Robustel, 1702), on peut relever de nombreux parallèles avec les événements survenus durant l'agonie de Louis XIV.
- 320. Lettre du 18 septembre 1715, Bibliothèque municipale de Versailles, Ms. F. 729, fol. 62.

DEUXIÈME PARTIE

IL FAUT PROTÉGER LA SANTÉ DU ROI

CHAPITRE 4 Des médecins garants de la santé du roi

- 1. L. Cornaro (pseud. B. Ramazzini), L'Art de conserver la santé des princes, et des personnes du premier rang [...], trad. fr., Leyde, J. A. Langerak, 1724, chap. 1 « Que la Felicité Publique dépend entièrement de la Santé du Prince; et qu'ainsi il ne faut négliger aucun Soins pour la conserver », p. 2.
 - 2. La Bruyère, Les Caractères, « De quelques usages », 65.
- 3. Fr. Lebrun, « Médecins et empiriques à la cour de Louis XIV », *Histoire, Économie et Société*, 1984, 3, pp. 557-566; L. Brockliss, C. Jones, *The Medical World of Early Moderne France*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- 4. J. Bernier, Histoire cronologique de la Medecine et des médecins, $2^{\rm e}$ éd., Paris, L. d'Houry et alii, 1695, p. 292.
- 5. La première nourrice est bien rémunérée, à hauteur de 1200 livres annuelles : « Officiers ordonnés pour servir Monseig^{neur} le Dauphin en 1639 » (BnF : Ms. fr. 7854, fol. 260 r°-v°) publié dans E. Griselle, *État de la maison du roi Louis XIII* [...] *comprenant les années 1601 à 1665*, Paris, Éditions de documents d'histoire, 1912, p. 166. Il est fait mention d'un premier médecin, Jacques Cousinot, rémunéré 3 600 livres, ce qui montre bien la supériorité du médecin sur la nourrice.
- 6. « Estat des officiers » (1638), Bnf: Clairambault 814, pp. 32-34.
- 7. S. de Laverny, Les Domestiques commensaux du roi de France au xvii^e siècle, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002, p. 145, statistiques.
- 8. La Marinière, Estat des officiers domestiques et commençaux des Maisons du Roy [...], extraict et tiré des derniers Estaps envoyez et recues en la Chambre des Comptes, et cour des Aydes de Paris, sl., 1649, pp. 3 sq.
- 9. L'Estat de la France dans sa perfection et comme elle est à présent gouvernée, Paris, E. Loyson, 1658, pp. 210 sq.

- 10. L'État de la France [...], Paris, E. Loyson, 1698, pp. 241 sq.
- 11. J.-B. Alliot, J.-B. de Fresquières, Gayaut, J. Molin, Chomel, Fr. Terray, Du Gué, De La Mondière, de Saint-Yon.
- 12. Voir *L'État de la France* [...], G. Cavelier fils, 1712, 3 vol. Pour la période intermédiaire, signalons *l'Estat de la France* [...], 2^e éd., Paris, M. Robin, 1650, et Du Verdier, *Le Vray Estat de la France* [...], Paris, J.Prome, 1654, pp. 141 sq.
- 13. « La médecine est un corps dont le médecin est la tête, l'apothicaire et le chirurgien les bras » : G. de Bezançon, *Les Medecins à la censure. Ou Entretiens sur la médecine*, Paris, L. Gontier, 1677, p. 156.
- 14. Estat de 1698, p. 242. En 1712, c'est Jean Boudin, premier médecin du Dauphin, qui est médecin ordinaire du roi (État de 1712, p. 242).
 - 15. Ibid., p. 243.
- 16. Ami de Vautier, il avait formé le projet de créer une chaire d'astrologue de cour : « ... pour assister le premier Medecin de sa science, et par ce moyen satisfaire au desir de Galien, qui tout habile homme qu'il estoit, ne croyoit pas qu'on pût heureusement reüssir dans la pratique de la Medecine, sans cette connoissance ainsi qu'il le dit assez nettement au 3º livre du Traitté intitulé De Diebus decretoriis » (La Vie de Maîstre Jean Baptiste Morin, natif de Ville-Franche en Baviolois, Paris, J. Henault, 1660, pp. 30-31). Voir aussi P. Bayle, Dictionnaire historique et critique, Genève, Slatkine reprints, 1969, art. « Morin », p. 531.
 - 17. État de 1712, p. 183.
 - 18. Op. cit., p. 34.
 - 19. État de 1712, p. 179.
 - 20. Ibid., p. 245.
 - 21. État de 1698, p. 249.
- 22. Synthèse biographique dans J.-J. Peumery, Les Mandarins du Grand Siècle, Le Plessis Robinson, Synthélabo, 1999. La charge remonterait même à l'Antiquité tardive: voir J.-N. Guyot, Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogations et privilèges: annexés en France à chaque dignité à chaque office et à chaque état [...], Paris, Visse, 1786, « Des officiers de santé », pp. 538 sq.

- 23. J. Verdier, Essai sur la jurisprudence de la médecine en France ou abrégé historique et juridique [...], Alençon, Malassis, Paris, Prault père, 1763, pp. 60-61.
- 24. « Le Medecin de S. Altesse devra avoir grande part puisque se devant mesurer a sa complection et temperament sa chaleur doit servir de mesure de la pesanteur ou legereté avec ceste precaution tres utile et necessaire » : $Maximes\ d'éducation$, $op.\ cit.$, fol. 27 v°.
- 25. The Princely Courts of Europe. Ritual, Politics and Culture Under the Ancien Regime (1500-1750), J. Adamson (éd.), Londres, Weidenfeld and Nicolson, 1999, pp. 50-51; M. Da Vinha, Les Valets de chambre de Louis XIV, Paris, Perrin, 2004.
 - 26. Saint-Simon, III, p. 747.
- 27. « Vous n'avez que faire de médecin, de chirurgien, ni d'apothicaire, écrit la Palatine. Vous en savez autant sur votre santé qu'eux tous, et j'ai bien cru que vous ne vous feriez pas saigner, quoique rien ne soit plus à la mode, M. Fagon aimant la saignée et les autres ne suivant jamais que l'avis du premier médecin » (Lettres françaises, op. cit., p. 267, lettre du 8 décembre 1704).
- 28. Le grand-maître de la garde-robe est soumis au même rituel lors de son entrée en charge : J.-N. Guyot, p. 531.
 - 29. AN, O⁹ 37, fol. 212.
- 30. G. de La Brosse, L'Ouverture du Jardin-royal de Paris pour la démonstration des plantes médicinales, Paris, J. Dugast, 1640. Les deux charges seront désunies en mars 1718. Voir Y. Laissus « Le Jardin du Roi », dans Enseignement et diffusion des sciences en France au xVIII^e siècle, R. Taton (dir.), Paris, Hermann, 1986, et R. Howard, « Guy de La Brosse and the Jardin des Plantes in Paris », The Analytic Spirit, H. Woolf (éd.), Ithaca, 1981, pp. 195-224.
- 31. Lettre de Daquin à Colbert du 5 juin (l'année n'est pas précisée, sans doute 1673), Bnf : Mélanges de Colbert, 171 bis, fol. 405 r $^{\circ}$.
- 32. Voir A. Stroup, A Company of Scientists: Botany, Patronage, and Community at the 17th Century Parisian Royal Academy of Sciences, Berkeley, University of California Press, 1990, pp. 108-109. Il est exagéré de penser que les autorités (Louvois notamment) aient fait pression sur les scientifiques

pour orienter leurs recherches en direction de remèdes destinés au roi.

- 33. Vallot écrit en préface de l'Hortus regius (Paris, D. Langlois, 1665) que l'institution a pour fonction de « tirer les plus beaux secrets de la Medecine, qui servent tous les jours [...] à soulager les pauvres, ausquels ils sont gratuitement distribuez lors qu'ils sont malades et qu'ils en ont besoin » (np).
- 34. « Les Apothiquaires Chefs et les Apothiquaires Aides, prêtent serment de fidelité entre les mains du Premier Mêdecin, qui leur donne des certificats de service » : *État* de 1698, p. 249.
- 35. Ceci en vertu de l'ordonnance du 26 avril 1636 : J.-N. Guyot, p. 542. Elle ne sera réformée qu'en 1770.
- 36. Lettres patentes du Roy, qui unissent la Sur-intendance des Eaux Minerales et Medicinales du Royaume, à la Charge de Premier Medecin du Roy, Versailles, 19 août 1709, Paris, Fr. Muguet, 1709.
 - 37. J. Verdier, op. cit., p. 6.
- 38. Arrest du Conseil d'Estat du Roy du 6. aoust 1668 portant desunion des Droits et Privileges sur et concernant l'Estat et Art de Barberie-Chirurgie dans tout le Royaume, cy-devant attribuez à la Charge de Premier Barbier du Roy, et union d'iceux à celle de Premier Chirurgien de Sa Majesté [...].
- 39. Statuts et règlements pour la communauté des maîtres chirurgiens jurés de Paris, Paris, Veuve P. et L. Colin, 1701.
 - 40. La Marinière, op. cit.
- 41. G. Patin, op. cit., II, pp. 227-228 (lettre du 30 novembre 1655).
 - 42. Op. cit., p. 241.
 - 43. Ibid.., p. 160.
 - 44. Ibid., p. 193.
- 45. Bourdelot perçoit, d'après l'État de 1698, 1 800 livres de gages, 1 500 livres de livrées (somme destinée à son entretien) et 2 400 livres de pension (p. 242). Mareschal totalise 8 275 livres: 1 000 l. pour sa charge, 1 275 pour les frais de bouche, 1 500 pour sa qualité de conseiller, 3 000 de pension, 1 200 de récompenses ordinaires et 300 d'habits (G. Mareschal de Bièvre, Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736), Paris, Plon, 1906, p. 143).

- 46. Gazette de France, n° 134, p. 1066.
- 47. Dangeau, II, p. 2 (4 janvier 1687).
- 48. Ibid., II, pp. 7-8.
- 49. Sourches, II, p. 60. Le 29 mars, une abbaye avait été donnée au fils de Fagon (II, p. 34).
 - 50. Ibid.
 - 51. Dangeau, XIV, p. 38.
- 52. Peu après la mort du Dauphin, en mars 1712, une pension de 3 000 livres est accordée à Dionis, son premier chirurgien, et de 9 000 livres à Dodart, son premier médecin (Dangeau, XIV, p. 99).
 - 53. AN, X1a 8666, fol. 141 v°.
- 54. Remarque de Fr. Lehoux dans Le Cadre de vie des médecins parisiens aux xvII^e et xvIII^e siècles, Paris, Picard, 1976, p. 59.
 - 55. Bnf: Pièces originales 81, « D'Aquin », fol. 31-32.
 - 56. Bnf: Clairambault 557, fol. 1408.
- 57. AN, X^{1b} 9006 ou Bnf : Pièces originales 1846, fol. 8. Cité par A. Franklin, *La Vie privée d'autrefois. Les chirurgiens*, Paris, Plon, 1893, pp. 287-288.
- 58. G. Patin, III, p. 753 (lettre du 25 juin 1670). Charles Bouvard, un prédécesseur, avait quant à lui un fils conseiller de la cour (III, p. 70).
- 59. « ... le Roy disoit dudit S^r Valot qu'on ne le pouvoit contenter et qu'il estoit toujours à demander. En effect il a laissé dans sa Maison l'Evesché de Nevers, plusieurs abbayes et deux cent mille livres de rente » : Bnf : Ms. fr. 23251, *Copie des Mélanges de Mr Philibert de La Mare* [...], art. 1238, p. 395. On parle seulement de 20 000 livres dans *Les Moiens faciles et éprouvés dont monsieur de Lorme* [...], 2^e éd., Caen, M. Yvon, 1683, p. 13. C'est peut-être une erreur d'impression.
 - 60. Bnf: Pièces originales 1094, « Fagon », p. 2.
- 61. Bonaventure Fagon, son oncle, s'était marié avec la fille de La Brosse : Bnf : Cabinet d'Hozier 133, « Fagon », fol. 2.
- 62. L'une de ses thèses quodlibétaires est intitulée An a sanguine impulsum cor salit ?
- 63. AN, O⁹ 16, ff. 76-78. Voir aussi AN, O⁹ 15, fol. 346. « Antoine Vallot seigneur de Magnan et Dandeville [...]. Nous deuement informé de la personne de Mr Guy Cressant Fagon Docteur Regent en Medecine de la Faculté de Paris, Con^{er} et

Medecin Ord^{re} du Roy et de la Reyne, Et de ses bonnes vie, mœurs, religion Catholique, Apostolique et romaine, probité, capacité et Experience, et bonne connoissance qu'il a des Simples et plantes Medecinalles dont il a donné des preuves en plusieurs occasions, Et particulièrement par la Demonstration qu'il fait a present desd. Plantes [...] » Brevet de nomination du 26 juillet 1671 : Bnf : Ms. fr. 21737, ff. 315-316.

64. Bnf: Clairambault 560, fol. 798.

65. Grozieux de Laguérenne, *Guy-Crescent Fagon, archiatre de Louis XIV, surintendant du Jardin royal des plantes (1638-1718)*, thèse de médecine, Paris, L'Arnette, 1930, appendice 2, p. 138.

66. « Le roi avoit promis à M. Fagon pour son fils la première intendance des finances qui vaqueroit; M.Fagon, dès qu'il sut la mort de M. Poulletier, pria le roi de vouloir donner la charge au fils de M. Poulletier, et que, quand il avoit demandé une de ces charges-là pour son propre fils, ce n'étoit qu'en cas que ceux qui viendroient à mourir n'eussent point d'enfants capables de les remplir » : Dangeau, XIII, p. 374.

67. AN, O^1 50, fol. 70. Le brevet d'assurance stipule que son successeur devra lui verser 100 000 livres : AN, O^1 50 fol. 72. Voir aussi Bnf : Pièces originales 1846, « Mareschal », fol. 8 v°. 68. AN, O^1 50, fol. 117 et O^1 60, fol. 65.

69. « Le Roi donna à Mareschal la survivance de sa charge de premier chirurgien pour son fils, qui travailloit dans les hôpitaux de l'armée de Flandres. C'étoit un paresseux qui ne promettoit pas d'approcher de son père. Le Roi, qui le sentoit, ne put s'empêcher de dire à ses valets que, si le fils ne se rendoit pas bien capable, cela ne l'empêcheroit pas de prendre un autre premier chirurgien, s'il perdoit le père » : Saint-Simon, II, p. 681.

70. Daquin et Mareschal ont été logés dans l'aile des Princes: W. R. Newton, *L'Espace du Roi. La* cour *de France au château de Versailles (1682-1789)*, Paris, Fayard, 2000, AP 7, 62, 109 et 111 bis. Mareschal faisait le va-et-vient entre Versailles et Paris: « Le Roy ajouta par une bonté particuliere pour la Ville de Paris, que pourveu qu'il se trouvast à son lever, et à son coucher, il luy permettoit de venir tous les jours à Paris » (*Mercure galant*, juin 1703, p. 326).

- 71. Le Livre de raison du peintre Hyacinthe Rigaud, J. Roman (éd.), Paris, H. Laurens, 1919, pp. 9 et 40.
- 72. « État général des portraits et autres tableaux, sortis du pinceau de l'illustre M. Rigaud [...] », Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de Peinture et Sculpture, Dussieux, Soulié, Chennevières, Mantz, Montaiglon (éd.), F. de Nobele, réimpression, 1968, p. 159.
 - 73. P. Visconti, p. 38.
- 74. « Madame Anselin, nourrice du roi, mourut à Paris, elle laisse sa famille très-bien établie ; elle avoit de grosses pensions du roi » : Dangeau, II, p. 182.
- 75. M. Bouvet, « Les apothicaires de Louis XIV », Revue d'histoire de la pharmacie, 1930, pp. 31 sq.
- 76. Lettre du M^e P. Monteau. Conseiller Medecin ordinaire du Roy, et Intendant des eaux minerales de Bourbon-Lancy, à Mr Vallot, Lyon, G. Barbier, 1655, p. 2.
- 77. Cl. Fouet, Le Secret des bains et eaux minérales de Vichy en Bourbonnais, Paris, Veuve O. de Varennes, 1679, épître dédicatoire, np.
- 78. N. de Blégny, La Connoissance certaine et la prompte et facile guerison des fievres, Paris, chez l'auteur, 1682.
- 79. Discours touchant les merveilleux effets de la Pierre nephrytique, rééd., Orléans, N. Padeloup, 1713 (approbation de Daquin datée de septembre 1679).
- 80. Expression de Boudier, médecin de Boileau, désignant celui qui n'était pas encore premier médecin de Louis XIV. Voir Œuvres de Jean Racine précédées des mémoires sur sa vie par Louis Racine, Paris, Lefèvre, 1833, lettre de Boileau à Racine (21 juillet 1687), p. 457.
- 81. « La gloire qu'il s'est acquise par ses actions heroïques, se communique en quelque maniere à tous ceux qu'il approche de sa personne sacrée » : Tournefort, *Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris, avec leur usage de la Medecine*, Paris, Imprimerie royale, 1698, épître.
- 82. « Et qu'après avoir rempli toute l'Europe des merveilleux succez de vôtre pratique, vous avez enfin mérité que la santé du plus Grand monarque du monde vous fût confiée » : N. Lémery, *Pharmacopée universelle*, Paris, L. d'Houry, 1698, épître.

- 83. Compliment de la Faculté de Medecine à Monsieur Fagon, conseiller ord. Du Roy en ses conseils et son Premier medecin. En luy dédiant la Thèse qui fut soustenuë par M. Tournefort, le 29. de Novembre 1695, slnd.
- 84. H. Fournié, Les Jetons des doyens de l'ancienne Faculté de médecine de Paris, Châlons-sur-Saône, E. Bertrand, 1907, catalogage: Fournié 39 (Feuardent: F. 4525).
- 85. Feuardent 4527 (bronze), 4528 (cuivre). N. Desavis, *Description des jetons décanaux de la collection du Pr. Gilbert avec commentaires historiques et biographies des doyens (1638-1793*), thèse de médecine, Paris, Jouve et C^{ie}, 1933.
 - 86. Feuardent 4530 et 4531.
- 87. Lettre du duc d'Aumont à Fagon du 25 mai 1713 : Bnf : Ms. fr. 22797, fol. 74 r°.
 - 88. Saint-Simon, I, p. 108.
- 89. Leibniz, *Mathematische Schriften*, Gerhardt (éd.), IV, Hildesheim/New York, Olms, 1971, p. 113 (lettre de Leibniz à Varignon du 5 avril 1704); sur cette lettre, voir M. D. Grmek, *La Première révolution biologique. Réflexions sur la physiologie et la médecine du xVII*^e siècle, Paris, Payot, 1990, p. 274.
- 90. Saint-Simon, addition au *Journal* de Dangeau, *op. cit.*, XV, pp. 228-229 (août 1714). La Palatine n'était pas plus tendre : « Le docteur Fagon est une figure dont vous vous ferez difficilement une idée. Il a les cuisses grêles comme les jambes d'un oiseau, la bouche encombrée par les dents de dessus qui sont toutes noires et pourries, de grosses lèvres qui rendent la bouche saillante, les yeux tout couverts, le teint jaune foncé, la figure allongée et l'air aussi méchant qu'il l'est en réalité. Mais il est fort intelligent et très politique » (*Lettres...*, *op. cit.*, 1948, p. 78, lettre du 15 juillet 1696).
- 91. Saint-Simon explique que Mareschal « ne découchoit jamais des lieux où étoit le roi » (III, p. 305).
 - 92. Sourches, XIII, pp. 208 sq.
- 93. L. Lecestre, « Une liste d'invités à Marly en 1711 », Annuaire-bulletin de la Société d'histoire de France, 1917, $2^{\rm e}$ partie, pp. 193 et 199-200.
- 94. En août 1687, c'est Félix qui permet à Racine d'être convié à Marly : Œuvres de Jean Racine..., op. cit., lettre du 17 août 1687 à Boileau, p. 467.

- 95. « Le Roi, qui trouvoit fort mauvais que les courtisans malades ne s'adressassent pas à Fagon et ne se soumissent pas en tout à lui [...] » : Saint-Simon, II, p. 1032.
- 96. Voir les lettres de Louis XIV à la maréchale de La Mothe sur la santé du Dauphin (Bnf: Ms. fr. 10261). Cf. A. Chéruel, Saint-Simon considéré comme historien de Louis XIV, Paris, Hachette, 1865, pp. 382 et 386.
 - 97. Dangeau, VIII, p. 226 (31 octobre 1701).
 - 98. Sourches, XI, p. 315 (11 avril 1709).
 - 99. Dangeau, III, p. 85 (30 mars 1690).
- 100. Mme de Maintenon et la Princesse des Ursins, *Correspondance. 1709, une année tragique*, M. Loyau (éd.), Paris, Mercure de France, 2002, p. 84 (lettre du 7 janvier 1709).
 - 101. Mercure galant, mars 1701, p. 467.
- 102. Sourches, X, p. 192 (12 octobre 1706); P. Dionis, *op. cit.*, 2^e éd., p. 696. C'est Dionis qui a ouvert l'abcès à la lancette pendant que Mareschal tenait la tête au duc (p. 697).
- 103. La Palatine, Lettres françaises, D. Van Der Cruysse (éd.), Paris, Fayard, p. 444 (lettre n° 508 du 4 novembre 1710)
- 104. Gazette de France, 1647, p. 1016 (orthographe modernisée).
 - 105. Op. cit., I, p. 218.
- 106. G. Patin, III, pp. 390-391 (lettre du 21 septembre 1661). Il avait aussi soigné la princesse de Conti en juillet 1656 : Bnf : Mélanges de Colbert 51, fol. 166 (lettre de Mazarin au prince de Conti du 13 du mois).
- 107. Motteville, p. 293; R. Kleinman, *Anne d'Autriche, op. cit.*, pp. 500-503, résumant son article: « Facing cancer in the seventeenth century: the last illness of Anne of Austria, 1664-1666», *Advances in Thanatology*, 4, 1, 1977, pp. 37-55.
- 108. P. Pellisson-Fontanier, op. cit., I, p. 319 (lettre du 24 juin 1673).
- 109. M. Da Vinha, «Les Nyert, exemple d'une ascension sociale dans la Maison du Roi au xvıı^e siècle », xvıı^e siècle, 214, 2002.
 - 110. Sourches, II, p. 160 (1er octobre 1689).
 - 111. Sourches, VI, p. 159 (28 mai 1699).

- 112. « Éloge de l'abbé d'Antin », Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, H.-L. Guerin, 1740, III, pp. 178-179. Je remercie Fabrice Charton de m'avoir signalé cette anecdote.
- 113. « Consultation de Mr Fagon, premier Médecin du Roy sur la maladie de Mr Bayle, qui est une péripneumonie avec crachement de sang » : Bibliothèque de l'École de médecine (Paris), Ms. 2075, pp. 119 sq.
 - 114. Œuvres de Racine, op. cit., pp. 455-456.
- 115. *Ibid.*, p. 458. On sait bien, par ailleurs, que Boileau admirait Fagon comme il apparaît dans sa célèbre *Satire X*.
- 116. « J'ai vu M. Fagon, qui, sur le récit que je lui ai fait de ce qui est dans cette lettre, a jugé qu'il falloit quitter sur-lechamp vos eaux » (*ibid.*, p. 464).
- 117. Boileau, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, la Pléiade, 1966, p. 674 (lettre du 28 mai 1703).
 - 118. Ibid., p. 675 (lettre du 3 juillet 1703).
- 119. Lettre de Racine à Boileau du 9 juillet 1693, Œuvres de Jean Racine, op. cit., VII, lettre 119, p. 100.
 - 120. Sourches, IV, pp. 281-282.
- 121. Saint-Simon, I, pp. 108-109. Cet étonnement fut partagé notamment par l'abbé de Choisy: « Daquin eut son congé [...], sur une querelle d'Allemand: il avait demandé l'archevêché de Tours pour son fils. Si demander plus qu'il ne devait eût été un crime, il y avait longtemps qu'il eût été criminel » (*Mémoires*, p. 253).
- 122. Mémoires de l'abbé Le Gendre, M. Roux (éd.), Paris, Charpentier, 1863, p. 212.
- 123. Louis-Sébastien Mercier rapporte, des décennies plus tard, cette anecdote douteuse. Il y fait intervenir Mareschal: « Louis XIV vieillissoit; on avoit l'habitude de le saigner tous les mois. Un jeune petit Chirurgien, qui avoit gagné assez gros sur le pavé de Paris, par une très-grande habileté à saigner, s'imagina que sa fortune seroit faite, s'il pouvoit parvenir à saigner une fois le Roi. Il trouva des connoissances auprès de Daquin, pour lors premier médecin, et lui conta son affaire, lui disant que s'il pouvoit lui procurer ce qu'il désiroit, il y avoit 10 000 écus de consignés chez un Notaire. Daquin avait bien envie de les gagner; mais la chose n'étoit pas facile à mener,

parce que Maréchal, pour lors premier Chirurgien, ne quittoit guere le Roi. Il ne laissa pas de lui donner quelques espérances, et lui conseilla de se tenir toujours à portée des occasions. en venant s'installer à Versailles, ce qu'il fit. Un jour enfin que Maréchal avoit demandé au Roi un congé de deux ou trois jours, pour aller à sa petite campagne de Bièvre, Daquin crut le moment favorable, il tâta le pouls du Roi, le matin à son ordinaire, contrefit beaucoup l'effrayé, trouva un battement inquiétant, disoit-il, et une saignée étoit absolument nécessaire. Il n'y avoit pas même de temps à perdre. [La saignée injustifiée est pratiquée alors que les soupcons de Mareschal s'éveillent peu à peu.] Le Roi entra dans une fureur terrible : il fit arreter Daquin, et abandonna l'affaire au jugement du Conseil d'État. Toutes les voix y furent pour la mort, disant que Daquin avoit fait trafic du sang du Roi. Enfin le Roi, un peu revenu de sa colère, lui fit grace de la vie ; mais à condition qu'il perdroit sa place de premier médecin, et se retireroit à Ouimper-Cotentin [Cette localisation semble fantaisiste] »: Tableau de Paris, rééd., Amsterdam, 1789, IX, chap, DCCXVI. « Saignée », pp. 91-93.

124. II, p. 298. Voir aussi Comte de Ronseray, « Une grande famille de médecins sous Louis XIII et Louis XIV, les d'Aquin », Revue d'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 1932, pp. 237-243.

125. Voir Jean Riolan, Curieuses recherches sur les escholes en medecine de Paris, et de Montpellier, Paris, G. Meturas, 1651, p. 100; et H. Friedenwald, The Jews and Medicine. Essays, Baltimore, John Hopkins University Press, 1944, I, pp. 241-252.

126. II, pp. 107 et 314. En 1664, au moment de la légalisation de l'émétique, Patin, plus incrédule que jamais, écrit : « ... peut-être que les empiriques de la cour et les rabbins de Tartulien [sic] en font courir le bruit pour tâcher de donner quelque vogue à leur poison, qui a tant tué de monde » (III, pp. 497-498).

127. « Le bonhomme Bellay, médecin de Mademoiselle, fort fameux, est mort ; on disoit que, s'il eût voulu changer de religion, on l'eût fait autrefois premier médecin du roi » : Dangeau, I, p. 201.

- 128. P. Narbonne, *op. cit.*, p. 52. Voir aussi, AN, MM 824, fol 106 (recueil du Père Léonard de Sainte-Catherine).
 - 129. Gallia christiana, I, 1716, p. 444.
- 130. Bnf: Dossiers bleus 27, « D'Aquin » (généalogie très détaillée de la famille). Sur Louis II Daquin: *Gallia christiana*, II, col. 1397 et L.-V. Dumaine, *Monseigneur Louis d'Aquin, évêque de Séez (1667-1710)*, Paris, Vic et Amat, 1902.
- 131. « Elle en trouva encore un autre [un ami] dans la conversation de M. Fagon, alors médecin de Monsieur le duc du Maine : c'est là que se forma entre eux cette estime et cette amitié qui ne se sont pas démenties » : Souvenirs de Mme de Caylus, B. Noël (éd.), Paris, Mercure de France, 1986, p. 49.
- 132. Memoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon, Amsterdam, chez l'auteur, 1756, III, p. 59.
- 133. « J'ai eu occasion de causer avec nombre de médecins de cette ville, qui tous conviennent de l'abaissement et de la mésestime où est tombé leur art, grâce à l'intrusion des charlatans, des femmes et des moines, et de leur hardiesse. M. Daquin, en dernier lieu premier médecin, s'étoit fait grand tort en recevant de l'argent et en accordant sa protection à ce bétail-là : mais le premier médecin actuel, M. Fagon, est un homme de beaucoup d'honneur, de savoir et de zèle pour l'honneur du corps » (Lister, op. cit., p. 213).
- 134. « La Société Royale de Medecine est encore une espèce d'académie en laquelle on passe des regles à la pratique, ce qui fait qu'elle est composée de Philosophes, de Medecins, de Chirurgiens et Apothicaires artistes » : A.du Pradel (pseud. N. de Blégny), Le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année 1692, Paris, D. Nion, 1692, p. 40. Le terme d'« académie » n'est pas innocent non plus.
- 135. Ozon, Mémoire pour les Medecins de la Chambre Royale des Universitez Provinciales et Etrangeres [...], slnd, p. 8. Donc, prétend naïvement l'auteur, il n'aurait jamais eu à s'en plaindre!
- 136. N. de Blégny avait déjà utilisé l'argument dans *Le Bon usage du thé, du caffé et du chocolat..., op. cit.*, épître « à Messieurs les Docteurs en Medecine des Facultez Provincialles et Etrangeres, pratiquant à la cour et à Paris », np.

137. Déclaration du Roy, registrée en Parlement portant suppression de la Chambre royale des Medecins des Universitez Provinciales à Paris, Paris, Fr. Muguet, 1695. Voir A. Corlieu, L'Ancienne Faculté de Médecine de Paris, Paris, Delahaye et Cie, 1877, p. 213.

138. En septembre 1685, Daquin assistait ainsi aux répétitions d'une comédie à Fontainebleau alors que Monseigneur l'avait interdit à quiconque : Dangeau, I, p. 229.

139. « ... elle avoit fait son fils aîné Secrétaire de son cabinet ; Conseiller honoraire du Parlement, qui est une grace qui ne s'accorde pas à tout le monde : et par dessus tout cela intendant de la Generalité de Moulins. Il n'avoit pourtant gueres plus de vingt-cinq ans quand il avoit reçû cet honneur ; mais du moment que son père le voulut prendre d'un ton si haut, il fut compris dans sa disgrace, et fut révoqué » : Courtilz de Sandras, Annales de la cour et de Paris pour les années 1697 et 1698, I, rééd. augm., Amsterdam, P. Brunel, 1706, p. 265.

140. Baron de Bildt, *Christine de Suède et le cardinal Azzolino...*, op. cit., pp. 435-436, lettre datée du 20 juin 1668, à Hambourg.

141. Elliant, un chirurgien par quartier, avait pris l'habitude de suivre le roi au cas où... Visconti écrit : « Il est vrai qu'il est si importun que le Roi dit une fois : "Je ne peux cracher sans trouver Elian [sic] devant moi" » (op. cit., p. 175).

142. JS, p. 207.

143. Choisy, pp. 252-253.

144. JS, p. 230.

145. Fagon couche dans la chambre avec Chancenay, Boudin, Mareschal, Biot et l'apothicaire (Anthoine, p. 15).

146. L. Joubert, op. cit., chap. XII.

147. Dangeau, VIII, p. 59.

148. « Le roi envoya le soir M. Chamillart chez M. Fagon. Sa Majesté, qui est fort touchée de voir un si habile et si honnête homme dans un si triste état, lui manda qu'il lui donnoit 100 000 francs pour faire avoir une charge à son fils, et ajouta à cela des discours fort obligeants et fort tendres, et que M. Fagon a bien mérités. » (Dangeau, VIII, pp. 246-247) ; « Sa Majesté marqua une grande inquiétude de Fagon, en qui, pour

sa santé, il avoit mis toute sa confiance» (Saint-Simon, I, p. 1054).

149. Dangeau, IX, p. 199.

150. JS, p. 131.

151. Expression de J. Bernier, Histoire cronologique de la Medecine... op. cit., p. 268.

152. L. Bourgey, Observation et expérience chez les médecins de la collection hippocratique, Paris, Vrin, 1953; J. Jouanna, Hippocrate, Paris, Fayard, 1992, « De l'observation du visible à la reconstruction de l'invisible », pp. 409-452. Les traités intitulés Pronostic et Epidémies semblent être les plus représentatifs de la méthode de l'école de Cos.

153. G. Canguilhem dans *Écrits sur la médecine*, Paris, Seuil, 2002, « La santé : concept vulgaire et question philosophique » (rééd.), pp. 52 sq.

154. « Si l'on considère présentement l'homme dans l'état de la maladie, il faut avouer que ses sens le trompent souvent. dans les choses même qui ont rapport à la conservation de sa vie. Car l'économie de son corps étant troublée, il est impossible qu'à proportion du trouble dans lequel il est, il ne s'excite dans son cerveau beaucoup de mouvements irréguliers » : Malebranche, La Recherche de la vérité (1678), XIIIe éclaircissement, dans Œuvres, Paris, Gallimard, la Pléiade, I, p. 954. L'idée est typique des rationalistes, voir le Discours de la méthode : « ... car même l'esprit dépend si fort du tempérament et de la disposition des organes du corps, que, s'il est possible de trouver quelque moven qui rende communément les hommes plus sages et plus habiles qu'ils n'ont été jusqu'ici. ie crois que c'est dans la médecine qu'on doit le chercher. » Descartes, Œuvres et lettres, Paris, Gallimard, la Pléiade, 1937, pp. 134-135. Sur le corps sain comme modèle, A. Rorty, « Descartes on Thinking with the Body », The Cambridge Companion to Descartes, J. Cottingham (éd.), New York, 1992, pp. 377-387, et Descartes, Écrits physiologiques et médicaux, Paris, PUF, 2000, pp. 193-194.

155. Malebranche, op. cit., p. 957.

156. JS, pp. 209-210.

157. Ce fut notamment le cas à la mort de Madame en 1670. Voir le « Sentiment de M. Vallot sur les causes de la

mort de Madame », dans Archives de la Bastille, IV, Règne de Louis XIV (1663 à 1678), F. Ravaisson (éd.), Paris, A. Durand, Pedone-Lauriel, 1870, pp. 37-38.

- 158. Voir Saint-Simon, IV, p. 939 et *Mémoires de Saint-Simon*, Boislisle (éd.), Paris, Hachette, 1915, XXVII, pp. 378-380 (relation de Desgranges sur l'ouverture du corps de Louis XIV).
- 159. M. Foucault, Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical, Paris, PUF, 1963. Sur ce texte, L. Giard (dir.), Michel Foucault. Lire l'œuvre, Grenoble, J. Millon, 1992, « Naissance de la clinique (1963) », pp. 59 sq.
- 160. « C'est le Cœur de S. Loüis, qui est la source glorieuse du Sang de tous nos Princes » : Cl.-Fr. Ménestrier, La Source glorieuse du sang de l'auguste maison de Bourbon dans le cœur de Saint Louis Roy de France, Paris, E. Michallet, 1687, p. 1.
- 161. L. Joubert, Erreurs populaires au faict de la medecine et regime de santé, Avignon, P. Roux, 1586, notamment pp. 47 et 103.
- 162. N. Faret, L'Honneste homme ou l'art de plaire à la cour, Paris, T. du Bray, 1630, pp. 24-26 et 72.
- 163. Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne (1665), Paris, Mercure de France, 1984, p. 121.
- 164. « Rends au médecin pour tes besoins les honneurs qui lui sont dus, /Car c'est le Seigneur qui l'a créé. /C'est du Très-Haut en effet que vient la guérison, /Et du roi lui-même il reçoit des présents. /La science du médecin élève sa tête, /Et il est admiré en présence des grands. » (L'Ecclésiastique, 38, 1-3). Citant Cassiodore, J.-N. Guyot rappelle la teneur de la formule de réception des archiatres au Bas-Empire. L'empereur prononçait ces paroles : « Les autres nous servent à titre de soumission, et vous à titre de supériorité. Vous pouvez nous assujettir à votre volonté, combattre nos goûts, nos passions, nous contredire, enfin avoir sur nous un pouvoir égal à celui que nous avons sur les autres » (op. cit., p. 539). Voir aussi L. Joubert, op. cit., pp. 12 et 64.
- 165. J. A. Hazon, *op. cit.*, p. 142 (l'expression désigne Fagon et Félix).
 - 166. Mélanges de La Mare, op. cit., p. 395, art. 1238.

167. « Ce fut Gervais qui le saigna pour la première fois. Le roi eut quelque peine à se résoudre à la saignée, mais les conseils de Fagon et les prières de Monseigneur l'y déterminèrent » : Dangeau, VIII, p. 78.

168. Sourches, XIII, p. 244, 4 décembre 1711. Dangeau est d'un avis différent : « Le roi se fit saigner, et n'eut nulle répugnance à suivre l'avis de M. Fagon, se sentant assez mal à la tête » (XIII, p. 35). En effet, Sourches avait déclaré en mai 1708 que le roi avait pris l'habitude de se faire saigner par précaution : « Autrefois il ne se faisoit saigner que dans de grandes nécessités disant que la saignée lui causoit des vapeurs, mais depuis quelques années Fagon lui avoit persuadé de se faire saigner, et il s'en trouvoit bien » (XI, p. 75).

169. Dangeau, VI, p. 328.

170. JS, p. 31.

171. C'est pour se protéger des conséquences d'un échec de son traitement du cancer d'Anne d'Autriche que Pierre Alliot avait réclamé et obtenu un ordre écrit par le roi pour lui commander de la soigner : Chantelou, *Journal du voyage du cavalier Bernin*, op. cit., p. 102.

172. Patin, op. cit., III, p. 428.

173. JS, p. 17.

CHAPITRE 5 Une alimentation et un régime de vie au-dessus du commun

- 1. Rappelons les études rassemblées par J.-J. Hémardinquer dans « Pour une histoire de l'alimentation », *Cahier des Annales*, 28, 1970. Voir notamment la contribution de F. Spooner, « Régimes alimentaires d'autrefois : proportions et calculs en calories », pp. 35-42.
- 2. L'anecdote des nourrices « taries » est rappelée par Vallot (JS, p. 111).
- 3. En 1708, Fagon écrit : « Le cours de cette médecine fut encore brusquement arrêté [...] par le dîner du roi, qui mangea beaucoup, et entre autres choses, outre les croûtes, le pain mitonné en potage et les viandes fort solides, combla la mesure à son dessert, avec des vents faits avec du blanc d'œuf

et du sucre, cuits et séchés au four, force confitures et biscuits bien secs; [...] joint à quatre grands verres en dînant, et trois d'eau sortie de la glace, après dîner [...] » (JS, pp. 308-309).

- 4. La Palatine, *Correspondance de Madame*, M. G. Brunet (éd.), Paris, nd, II, p. 37.
- 5. « Tous les jours, avant le lever de Sa Majesté, deux Chefs du Goblet [sic], l'un de Paneterie-bouche, l'autre d'Echansonnerie-bouche portent au Cabinet du Roy, un pain, deux bouteilles de vin, deux bouteilles d'eau, deux serviettes et de la glace, dont ils garnissent la cantine de Sa Majesté, qui reste dans le Cabinet du Roy, en cas que Sa Maiesté demandât promptement à boire [...] »: L'État de la France.... Paris. G. Cavelier fils, 1712, I. p. 93. Les Maximes d'éducation (BnF: Ms. fr. 19043; je me permets de renvoyer à mon article « La fabrique du corps royal : les Maximes d'éducation pour le jeune Louis XIV », Lettre de l'enfance et de l'adolescence, 58, décembre 2004, pp. 115-121) conseillaient de manger un peu de pain le matin: « il provocque et exalte la chaleur naturelle, rechaufe lestomac, et le dispose a la digestion » (fol. 33 v°). Pourtant, l'auteur indique que la coutume, chez les Grands, est plutôt de manger du beurre et des œufs frais.
 - 6. Saint-Simon, IV, p. 880.
- 7. La *Muze historique* rapporte la matinée du jeune roi, le 6 septembre 1653 : « Lundy, lendemain de Dimanche/ Le Roy prit sa chemize blanche,/ Chausses, pourpoint, chapeau, manteau,/ Déjeuna, bût deux verres d'eau [...] » (p. 103, col. B).
- 8. Ainsi, le 22 août 1691, Monseigneur dîne dans le cabinet des Bains du château (Dangeau, III, p. 387).
- 9. La Palatine raconte ses journées dans une lettre du 20 septembre 1714, à Fontainebleau : « A dix heures trois quarts, nous allons nous mettre à table et nous attendons le roi, qui n'arrive quelquefois qu'à onze heures et demie [...] » : Lettres de La Palatine, op. cit., 1948, p. 236.
- 10. C'est un sujet de dispute avec son frère dans ses jeunes années : « Le 8e [jour d'avril 1658], il y eut une grande brouillerie au Louvre sur ce que Monsieur qui fait gras, mangeant de la bouillie, en présenta au Roy avec sa cuiller, lorsque Sa Majesté le reprenoit de ce qu'il mangeoit maigre et gras tout à la fois » (Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658, op.

- cit., p. 453). Anecdote confirmée par M^{lle} de Montpensier, *Mémoires*, II, p. 37. En 1668, le valet Dubois signale que le roi a attendu deux heures du matin pour manger de la viande, le samedi 27 octobre de la même année : *Moi, Marie Dubois*, op. cit., p. 159.
- 11. Bibliothèque municipale de Versailles, Panthéon versaillais, ms. P. 124.
 - 12. Ibid., pp. 12, 13, 29 et 30.
 - 13. Ibid., pp. 23-24.
- 14. « Régimes alimentaires dans la France du *xvII*^e siècle », *Annales ESC*, 1963, pp. 1134 *sq*. L'auteur s'appuyait sur la « Table de distribution de la viande, pain, vin, fruict [...] de Son Eminence » (BnF, Clairambault 422, fol. 627 *sq*.).
 - 15. Op. cit., p. 20. (p. 168 pour les jours maigres).
 - 16. Ibid., p. 25.
 - 17. Ibid., p. 27.
 - 18. Ibid., p. 31.
 - 19. Ibid., p. 32.
 - 20. Ibid., pp. 42-43.
- 21. À l'époque d'Henri III, on fustigeait l'utilisation excessive des épices à la cour du roi (*Description de l'Isle des Hermaphrodites nouvellement decouverte*, rééd., Cologne, H. Demeu, 1724, p. 61). J.-L. Flandrin, « Le goût et la nécessité : réflexions sur l'usage des graisses dans les cuisines de l'Europe occidentale (xIV°-XVIII° s.) », *Annales ESC*, 28, 1983, pp. 369-401. Ces graisses apparaissent dans les comptes sous la forme de beurre, d'huile, de lard et de saindoux (*Estat* de 1694, p. 43 ; *Estat* de 1670, p. 13).
- 22. Motteville rapporte le menu du petit déjeûner d'Anne d'Autriche : « Son déjeuner étoit toujours bon, car elle avoit une santé admirable. On lui servoit, après son bouillon, des côtelettes, des saucisses et du pain bouilli. Elle mangeoit de tout cela et n'en dînoit pas moins » (op. cit., pp. 94-95).
- 23. S. Hardy, Vray regime de vivre, pour la conservation de la santé [...], trad. fr., 2e éd., Paris, G. Loyson, 1624, pp. 12-13.
- 24. Massialot, *Le Cuisinier roïal et bourgeois* [...], nouvelle édition, Paris, Cl. Prudhomme, 1703, préface.

- 25. J.-L. Flandrin, «La distinction par le goût », dans *Histoire de la vie privée*, III, R. Chartier (dir.), Paris, Seuil, 1999, pp. 297 sq.
- 26. Les venaisons étaient assez peu goûtées des chasseurs eux-mêmes. Voir Ph. Salvadori, *La Chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 128.
- 27. V^{te} de Grouchy, « Comptes de maison [...] », *Bulletin de la société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 19, 1892, pp. 53-59. Repris et développé par P. Couperie dans « Les marchés de pourvoierie : viandes et poissons chez les Grands au xvII^e siècle », dans J.-J. Hémardinquer, *op. cit.*, pp. 241-253.
- 28. Chevalier de Lagrange-Chancel, *Portrait et gestes du roi Louis Quatorze*, publié par A. Dujarric-Descombes dans la *Revue des études historiques*, 1919, p. 268. Les *Maximes d'éducation (op. cit.*) déconseillaient pourtant de faire boire au petit roi une eau qui n'avait de « pure » que le nom. L'arroser d'un filet de vin était jugé préférable (fol. 34).
 - 29. P. Visconti, p. 69.
 - 30. E. Spanheim, Relation de la cour de France, p. 32.
 - 31. On sait qu'il n'en est rien.
 - 32. Saint-Simon, IV, p. 880.
- 33. Vallot note qu'il a donné un peu de vin au roi, en 1653, pour le ranimer lors d'un malaise (*JS*, p. 62).
- 34. Chantelou, Journal du voyage du Bernin, op. cit., pp. 157-158.
 - 35. JS, p. 117.
- 36. Sondant la fistule en 1686, le chirurgien découvre « des pépins de fraises et ensuite des grains de figues [...] » (*JS*, p. 214).
 - 37. Estat de 1676 (Versailles, ms. P. 126, p. 8).
- 38. « Les oranges et les citrons tiennent le premier rang entre les choses qui se vendent cher, parce qu'ils viennent d'Italie et de Portugal [...] » : G.-P. Marana, *Lettre d'un Sicilien...*, op. cit., p. 22.
- 39. On les retrouve lors de la fête versaillaise de 1668 : A. Félibien, *Relation de la feste du 18*° *juillet 1668*, Paris, P. Le Petit, 1668, p. 9.
 - 40. JS, p. 15.

- 41. Histoire du traitté de la paix conclüe sur la frontiere d'Espagne et de France [...], Cologne, P. de La Place, 1665, p. 7.
 - 42. Saint-Simon, IV, p. 880.
- 43. Le duc rapporte un échange entre Louis XIV et le cardinal d'Estrées : « Le Roi, lui adressant la parole, se plaignit de l'incommodité de n'avoir plus de dents. « Des dents, Sire, reprit le cardinal, eh! qui est-ce qui en a ?» Le rare de cette réponse est qu'à son âge il les avoit encore blanches et fort belles [...] » (IV, p. 457).
 - 44. Loc. cit.
- 45. « ... les sucreries lui faisaient mal aux dents » (*JS*, p. 145). Les traités de l'époque ne sont pas d'accord sur le rôle exact du sucre dans la formation des caries : B. Martin, *Dissertation sur les dents*, *op. cit.*, p. 58 ; l'*Anatomie nouvelle de la tête de l'homme et de ses dépendances* (Paris, Veuve D. Hortemels, 1703, p. 106.
- 46. Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis, M. Monmerqué (éd.), Paris, Hachette, II, 1862, p. 307 (lettre du 5 août 1671).
- 47. J.-M. Apostolidès, Le Roi-machine. Spectacle et politique au temps de Louis XIV, Paris, Minuit, 1981, pp. 104 sq.
- 48. S. Mennell, *Français et Anglais à table du Moyen Âge à nos jours* (1985), trad. fr., Paris, Flammarion, 1987, pp. 43 *sq.* L'un des chapitres du livre reprend un article d'importance : « On the Civilizing of Appetite », *Theory, Culture and Society*, 4, 2-3, juin 1987, pp. 373-403. Il y aborde le rôle de la cour et de l'urbanisation dans la modération du sentiment de manque et dans la rationalisation de la consommation alimentaire (pp. 388 *sq.*).
- 49. R. I. Rotberg, Th. K. Rabb, *Hunger and History, the impact of changing food production and consumption in history*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.
- 50. R. Porter, *Gout. The Patrician Malady*, New Haven, Yale University Press, 1998.
- 51. C'est ce qui se produit en 1709 : « Au dîner du Roi, tout le monde remarqua qu'il n'avoit pu dîner, et qu'il n'avoit presque fait que de toucher les viandes sans en manger ; ce qui fit juger qu'il avoit quelque incommodité qu'il ne disoit pas. [...]

On sut le même soir que le Roi se sentoit mal par tout le corps, ce qui faisoit appréhender qu'il n'eût quelque chose de plus que ces petites indigestions auxquelles il étoit sujet » (Sourches, XII, p. 319).

- 52. Dangeau, II, pp. 15-16.
- 53. Indications très précises dans la Relation de ce qui s'est passé au disner du Roy dans l'hostel de Ville le 30. Janvier 1687 de Nicolas de Sainctot (BnF: Ms. fr. 16633, fol. 465 sq.). Texte reproduit dans Fr. Duffo, Le Cérémonial de France à la cour de Louis XIV, Paris, P. Le Thielleux, 1936, pp. 31 sq.
- 54. Gravure de Mauger. Série royale du cabinet des Médailles, n° 951, bronze. Reproduit dans *La Médaille au temps de Louis XIV*, *op. cit.*, pp. 193-194.
 - 55. JS, p. 21.
 - 56. Sur cette dernière affection : JS, p. 79.
 - 57. JS, p. 10.
 - 58. JS, p. 11.
 - 59. JS, p. 15.
 - 60. JS, p. 49.
 - 61. JS, p. 142.
 - 62. Loc. cit., p. 268.
 - 63. La Muze historique, 23 avril 1653.
- 64. Sur l'intérêt médical de la description des selles, voir Fr.-M. de Mirabeau, *Les Prognostics d'Hippocrate* [...], Paris, J. D'Houry, 1668, pp. 30 *sq*.
 - 65. JS, p. 330.
 - 66. JS, p. 334.
 - 67. JS, p. 321.
- 68. P. Pellisson-Fontanier, *Lettres historiques*, Paris, J.-L. Nyon, 1729, I, pp. 46-47. Ce sont des « crudités » qui perturbent sa digestion lors de la campagne de Flandre en 1676 (*JS*, p. 135). On est mal renseigné sur les repas du roi lors des opérations militaires.
- 69. N. Audiger, La Maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur, Paris, N. Le Gras, 1692, pp. 132-136. Voir aussi B. K. Wheaton, L'Office et la bouche. Histoire des mœurs de la table en France (1300-1789), trad. fr., Paris, Calmann-Lévy, 1984, pp. 173-174.
 - 70. JS, pp. 224, 245 et 255.

71. JS, p. 288. Fagon se répète en 1710 et, en parlant du ventre de Louis XIV, il stipule : « ... le roi le remplit à tous ses repas d'une quantité prodigieuse de petits pois, dont ses potages, autant que les ragoûts, sont excessivement fournis, à quoi se joignent les fraises au dessert [...] » (JS, p. 328). Voir encore p. 346.

72. M^{me} de Maintenon et la Princesse des Ursins, *Correspondance. 1709, une année tragique*, M. Loyau (éd.), Paris, Mercure de France, 2002, p. 152.

73. JS, p. 262.

74. Saint-Simon, IV, p. 1091.

75. JS, p. 226. La purgation se solde par treize selles.

76. JS, p. 227.

77. JS, p. 253.

78. JS, p. 282.

79. « Aussi la Montespan, l'une de ses maîtresses, lui reprochat diverses fois qu'il sentoit mauvais, ce qui estoit veritable, par la quantité d'alimens qu'il prenoit à table, jusques à empocher des biscuits, des dragées et autres confitures de son désert, dont jay esté temoing plusieurs fois » : Lagrange-Chancel, p. 268.

80. Mémoires du maréchal de Villars, Vogüé (éd.), Paris, Renouard, 1891, IV, p. 55.

81. Saint-Simon, IV, p. 881.

82. J. Buvat, *Journal de la Régence (1715-1723*), E. Campardon (éd.), Paris, Plon, 1865, p. 40.

83. P. Narbonne, *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV de l'année 1701 à l'année 1744*, J.-A. Le Roi (éd.), Paris, Durand et Pedone Lauriel, 1866, p. 41.

84. Voir Hippocrate, *Du régime salutaire*, Littré (éd.), VI, 73-87. Il s'agit en fait de la fin du traité *De la nature de l'homme*.

85. S. Hardy, op. cit., pp. 61 sq.

86. J.-Fr. Senault, *Le Monarque ou les devoirs du Souverain*, Paris, P. Le Petit, 1661, p. 229.

87. Daquin supprime ainsi la scammonée des lavements du roi en 1674 (JS, p. 120).

88. JS, p. 77 (octobre 1660).

89. JS, p. 107.

- 90. Très au fait d'œnologie, l'Anglais Lister ne voit aucun inconvénient à la consommation de ces deux crus (*op. cit.*, p. 147).
- 91. Première tentative de synthèse dans Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, Paris, P.-D. Pierres, 1782, I, 3, pp. 34-40.
- 92. JS, p. 173. Ce n'est pas le fruit du hasard. Voir Les admirables qualitez du kinkina..., op. cit., pp. 28 sq.
 - 93. JS, p. 211.
- 94. JS, p. 222. Le médecin poursuit en s'appuyant sur une analyse de type bio-chimique : « D'où vient que le vin de Champagne, dont la pointe se fait sentir à l'estomac est brusquement précipité, et, s'échappant tout seul, sans être adouci par son séjour dans le ventricule, et par son mélange avec les autres aliments, va bientôt inquiéter les parties nerveuses par les pointes de son tartre [...]. »
- 95. « Le roi, qui n'avoit jamais bu que du vin de Champagne, l'a quitté entièrement pour boire du vin de Bourgogne, par l'avis de M. Fagon » (V, p. 294).
- 96. G. Sabatier, « Une révolution de palais : le remplacement des vins de Champagne par ceux de Bourgogne à la table de Louis XIV », *Boire et manger au xvII^e siècle. Au temps de la marquise de Sévigné*, actes du 2^e symposium « Vin et Histoire », 16-17 octobre 1996, Université du Vin, Suze-la-Rousse, 1998, pp. 43-57.
- 97. Saint-Simon rapporte le cas de Du Chesne, médecin des Fils de France, qui mourut à quatre-vingt-onze ans et qui soupait tous les soirs avec une salade et du vin de Champagne : « Il conseilloit ce régime. Il n'était ni gourmand, ni ivrogne ; mais aussi il n'avoit pas la forfanterie de la plupart des médecins » (II, p. 767).
- 98. Aignan, dans son *Traité de la goutte* (*op. cit.*, 1707, pp. 95 *sq.*), dit du champagne qu'il est « le plus malfaisant et le plus pernicieux de tous les vins, et celuy de tous le plus contraire aux Gouteux ».
- 99. D. N. Lasson, L'Art de guerir les Maladies longues [...], Châlons, N. Denouy, sd (approbation de 1700), p. 64.
- 100. B. Grenan, «Le Vin de Bourgogne», traduit par La Monnoye. Voir Œuvres choisies de Monsieur de La Monnoye,

Dijon, Fr. Des Ventes/ Paris, Saugrain, 1769, I, pp. 242 sq. (p. 247 pour la citation) ainsi que B. Grenan, Eloges des vins de Bourgogne et de Champagne ou deux odes latines, Paris, J. Estienne, 1712.

- 101. Voir N. Lémery, *Nouveau recueil des secrets et curiositez...*, *op. cit.*, p. 153. Sa consommation pouvait troubler le sommeil du roi si l'on en croit le récit de Fagon (*JS*, p. 340).
- 102. « Pour ce qui est du ratafia, on en prend parce qu'on mange beaucoup de poisson, qui fait mal à l'estomac » : La Palatine, *op. cit.*, 1948, lettre du 5 novembre 1707, p. 129. Dionis en donne la recette précise (*op. cit.*, édition de 1707, p. 113).
- 103. JS, p. 105. Leur usage imposait habituellement un régime assez strict : voir J. Cousinot, Discours au Roy touchant la nature, vertus, effects et usage de l'eau minerale de Forges, op. cit., pp. 37-38.
- 104. JS, p. 112. Autre exemple, l'année suivante, dans les environs de Maastricht (pp. 116-117).

105. JS, p. 191.

106. Lagrange-Chancel, *loc. cit.* et Saint-Simon, IV, p. 880 (déjà cité).

107. Les Admirables qualitez du kinkina, op. cit., pp. 46 sq.

108. Un hoquet l'impose un soir de 1662 (JS, p. 79).

109. JS, p. 12.

110. A. E., Mémoires et documents, 905, fol. 278.

111. Loc. cit., fol. 415 (lettre du 22 août 1658).

112. JS, p. 87.

113. JS, p. 174.

114. Sourches, I, p. 461.

115. JS, p. 175.

116. JS, p. 180. Le conseil, resté lettre morte, avait déjà été donné en 1680 (JS, p. 151).

117. « Je ne sais comment on fait les ragoûts français en Allemagne, mais ici l'on ne vous sert que du bouillon très fort que je ne peux souffrir, du poivre, du sel – tant qu'on n'en peut plus fermer la bouche – et beaucoup d'oignons et d'ail, le tout mêlé » : La Palatine, op. cit., 1948, p. 227 (lettre du 7 janvier 1714). Cet excès de condiments onéreux relève peut-être

autant d'un usage somptuaire que de l'habitude de masquer les effets d'une mauvaise conservation des aliments.

118. JS, pp. 323-324.

119. JS, p. 279.

120. JS, p. 275 (1705).

121. JS, p. 333.

122. JS, p. 17.

123. Entendons, une tranche de pain grillée.

124. JS, p. 142.

125. JS, p. 249.

126. Vallot avait demandé au jeune roi de ne plus jouer à la paume en sortant de table (*JS*, p. 75).

127. JS, p. 256.

128. JS, p. 269.

129. JS, p. 238.

130. JS, p. 281. Excès qui concernent aussi la manière de se tenir à table comme le rapporte le duc de Luynes dans ses Mémoires : « Madame la Duchesse, mère, me contoit à Marly, il y a quelques jours, que dans les soupers du feu Roi avec les princesses et des dames à Marly, il arrivoit quelquefois que le Roi, qui étoit fort adroit, se divertissoit à jeter des boules de pain aux dames et permettoit qu'elles lui en jetassent toutes. M. de Lassay, qui étoit fort jeune et n'avoit encore jamais vu ces soupers, m'a dit qu'il fut d'un étonnement extrême de voir jeter des boules de pain au Roi; non-seulement des boules, mais on se jetoit des pommes, des oranges. On prétend que M^{lle} de Viantais, fille d'honneur de M^{me} la princesse de Conty. fille du Roi, à qui le Roi avoit fait un peu de mal en lui jetant une boule, lui ieta une salade tout assaisonnée ». Mémoires du duc de Luvnes, Soulié, Dussieux (éd.), Paris, F. Didot, 1860, II. pp. 244 (8 septembre 1738).

131. JS, p. 276.

132. JS, p. 278. Le problème se pose à nouveau, mais cette fois-ci à l'avantage du médecin, lorsqu'on présente des raisins de muscat au roi qui tient bon et les refuse (p. 291).

133. JS, p. 290.

134. J. Buvat, Journal de la Régence, op. cit., p. 37.

135. Saint-Simon, IV, p. 670.

136. Ibid., p. 671.

137. Les Anthoine parlent de « débilité d'estomac » dans l'introduction de leur précieux journal (p. 7).

138. Anthoine, p. 11.

139. Composée de mie de pain, d'eau et de bouillon de viande, elle fait l'objet d'un éloge appuyé par S. Hardy dans son *Vray Regime de vivre, pour la conservation de la santé iusques avec une extreme vieillesse* (trad. fr., 2^e éd., Paris, G. Loyson, 1624, p. 37).

140. Anthoine, p. 17.

141. Ibid., p. 33.

142. Voir G. Vigarello, « S'exercer, jouer », dans son *Histoire du corps*, op. cit., I, pp. 235 sq.

143. Sur les relations entre cette pratique et l'idée de noblesse, voir E. Schalk, *L'Épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650*), trad. fr., Seyssel, Champ Vallon, 1996, pp. 143 *sq*.

144. Choisy, p. 129.

145. Dubois, p. 30. Voir aussi Motteville, p. 130.

146. Montpensier, II, p. 31 (voir aussi p. 69); Dubois, pp. 83-84.

147. Fr. de La Mothe Le Vayer, Œuvres, Dresde, 1756 (reprint : Genève, Slatkine, 1970, I, p. 77).

148. Ibid., p. 78.

149. Lettres patentes du Roy pour l'etablissement de l'Academie royale de Danse (1661), rééd., Paris, Veuve Saugrain, P. Prault, 1730, p. 3.

150. C'est ce que relève L. de Cahusac dans son essai intitulé *La Danse ancienne et moderne, ou Traité historique de la danse*, La Haye, J. Neaulme, 1754, II, pp. 164-165.

151. J.-Fr. Senault, Le Monarque..., op. cit., p. 240.

152. « Portrait de Louis XIV » cité en appendice des *Mémoires* de Saint-Simon, G. Truc (éd.), IV, p. 1108. À la mort du Grand Dauphin, le duc écrit à propos du défunt : « Il avoit les plus belles jambes et les plus beaux pieds qu'après le Roi j'aie jamais vues à personne [...] » (III, pp. 1171-1172). De nombreux portraits royaux exhibaient cet avantage physique.

153. A. E., Mémoires et documents, 905, fol. 343 r° (lettre du 7 août 1658, de Compiègne). Voir aussi au fol. 347, la

copie d'une lettre à La Ménardière rapportant la même anecdote.

154. Loc. cit., fol. 59.

155. Fr.-N. Baudot Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles*, Paris, H. Champion, 1885, II, p. 64.

156. JS, p. 13.

157. Dubois, p. 110.

158. Loc. cit., fol. 47 v°.

159. Le 5 avril 1653, la *Muze historique* donne des nouvelles du roi et de Monsieur qui « Se transportèrent à Versailles,/ Pays de bois et de brossailles [sic],/ Et très-propre pour s'exercer/ À courir, sauter et chasser » (p. 43). Voir aussi à la date du 18 juin 1651 (p. 80)

160. La Mothe Le Vayer, op. cit., p. 77.

161. Voir G. Vigarello, *Le Corps redressé*, Paris, Delarge, 1978 (rééd. 2001).

162. « ... il est bon de leur faire faire un mediocre exercice en les faisant croître, comme aussi de leur faire endurer le froid, parce qu'ils en ont plus de vigueur. Il y a quelques Nations, qui plongent leurs enfants dans l'eau vive, et leur donnent les habits legers au milieu de l'hyver [...]. Il faut fléchir le corps des enfans à faire toutes sortes de postures et de mouvements » : P. Hay du Chatelet, *Traité de la politique de France*, Cologne, P. Marteau, 1680, p. 217.

163. Voir Jeu des rois, roi des jeux. Le jeu de paume en France, catalogue de l'exposition du château de Fontainebleau, RMN, 2002, et E. Belmas, « Jeu et civilisation des mœurs : le jeu de paume à Paris du xvi^e au xviii^e siècle », Ludica, Trévise, mars 1997, pp. 162-173.

164. Peinture attribuée à Philippe de Champaigne, huile sur toile, $1,89 \times 1,16$ m., reproduite dans le catalogue d'exposition cité.

165. Maximes d'éducation..., fol. 57.

166. La Maison des Ieux academiques, contenant un recueil general de tous les Ieux divertissans [...], Paris, E. Loyson, 1668, p. 175.

167. « Ce n'est pas sans sujet que nous intitulons ce Ieu de Palle-Mail du titre de Royal, puis que c'est le premier exercice

dont Sa Majesté a daigné s'occuper et exercer avec beaucoup d'adresse [...] »: *ibid.*, p. 195.

- 168. Quelques exemples : relation du Vénitien Giovanni-Batista Nanni (1660), *Relazioni...*, II, 3, p. 49 ; « le Roi chasse extremement, et doit jouer cette après-dînée une grande partie de paume devant les Reines ; il y joue extrêmement bien et on ne peut assurément être plus adroit qu'il l'est à tout ce qu'il fait », *Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, sur la cour de Louis XIV*, op. cit., p. 178 (lettre du 28 mai 1665) ; Saint-Simon, IV, p. 1004.
- 169. Ch. Perrault, Courses de testes et de bague faites par le Roy et par les princes et seigneurs de sa cour en l'année 1662, Paris, Imprimerie royale, 1670, pp. 1-2.

170. Ibid., p. 67.

- 171. Mémoires de Louis XIV, J. Longnon (éd.), Paris, Livre club du libraire, 1960, p. 103.
- 172. Gravée par J. Mauger, elle porte la devise LUDI EQUESTRES et figure le roi à cheval en costume d'Alexandre, la quintaine en arrière-plan.
- 173. Au sein d'une abondante bibliographie, signalons L. Bertrand, *La Vie amoureuse de Louis XIV. Essai de psychologie historique*, Paris, Flammarion, 1924; P. Reboux, *Comment aima Louis XIV*, Paris, Fayard, 1938, et du même, *Les Alcôves de Louis XIV*, Paris, Amiot-Dumont, 1951.

174. JS, p. 29.

- 175. L. Cornaro (pseud. B. Ramazzini), op. cit., pp. 104 sq. 176. Ibid., p. 106.
- 177. J. Delvaux, Le Medecin de soi-meme ou l'Art de se conserver la Santé par l'instinct, Leyde, De Graef, 1682, p. 61.
- 178. A. Paré, $op.\ cit.$, III, p. 915, « De la génération de l'homme ».
 - 179. G. Mongrédien, Louis XIV, op. cit., p. 150.
- 180. P. Darmon, Le Mythe de la procréation à l'âge baroque, op. cit., p. 136, s'appuyant sur Jean Liébault.

181. JS, p. 2.

182. Saint-Simon, I, p. 455. Le fournisseur de ces « confortatifs » (des aphrodisiaques ?) n'est autre que le « baigneur » La Vienne. Le frère de ce dernier fut barbier du roi avant de devenir premier valet de garde-robe (I, p. 456).

- 183. P. Burke, Louis XIV, les stratégies de la gloire, op. cit., pp. 140-142.
- 184. B. S. Turner, «The Government of the Body: Medical Regimens and the Rationalization of Diet », *The British Journal of Sociology*, 33, 2, 1982, pp. 254-269.
- 185. Sur l'explication de cette devise, *Mémoires de Louis XIV*, op. cit., pp. 106-107.

CHAPITRE 6 Un corps et une santé à protéger

- 1. Hippocrate, *Des airs, des eaux et des lieux*. Il est suivi par A. Paré dans *De la peste (loc. cit.*, pp. 826 sq.).
- 2. Du Chesne, Le Pourtraict de la santé, où est au vif representée la Reigle universelle et particuliere, de bien sainement et longuement vivre, Paris, Cl. Morel, 1620.
 - 3. Op. cit., pp. 357-358.
- 4. Minute autographe du mémoire reproduit dans P. Clément, Lettres, mémoires et instructions de J.-B. Colbert, op. cit., V, pp. 247-248.
- 5. Faisant allusion au projet du Bernin, Jean-François Blondel écrit, quelques années plus tard : « D'ailleurs cet appartement, applaudi par Perrault, seroit trop exposé à la poussière des Quais, et au bruit des voitures qui y passent [...] » : Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels [...], Paris, Ch.-A. Jombert, 1756, IV, p. 34.
- 6. Dix toises et deux tiers de palmes romaines, soit douze toises de France.
 - 7. Colbert, op. cit, pp. 262-263. C'est nous qui soulignons.
- 8. Le sol du Palais-Royal devait être très froid si l'on en croit le récit des frères de Villers en 1657. Une épidémie de rhume (est-ce la grippe ?) sévit dans la capitale mais les médecins y voient une garantie contre la peste : « La Reine a tant aiousté foy à leur opinion et apprehende si fort la peste, que pour s'exempter de ce mal elle a voulu passer par celuy du rhume. On dit que pour l'avoir plus facilement elle s'est pourmenée pieds nus par sa chambre ; quoy qu'il en soit, elle a si bien reüssy dans son souhait, qu'elle se peut dire la plus enrhumée

de Paris et des plus tourmentée ». Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658, A. P. Faugère (éd.), Paris, B.Duprat, 1862, pp. 85-86.

- 9. Voir ce que rapporte la Montpensier dans ses *Mémoires* (Michaud, Poujoulat (éd.), p. 229.
- 10. Malheureusement, ces précieux documents, réalisés année après année, sont très dispersés dans les fonds français. Nous utilisons ici *l'Estat* pour l'année 1670 (Bibliothèque municipale de Versailles, ms. P. 124, *Menu de la fouriere pour chacuns mois d'Esté* et *Menu du Bois d'hiver*, pp. 42-45). Il est à noter que les chiffres précisés n'ont pas varié au cours des années : cf. *Estat* pour 1673 (P. 125), 1676 (P. 126), 1691 (P. 128), 1713 (P. 129).
 - 11. Saint-Simon, Mémoires, III, p. 83.
 - 12. JS, pp. 283, 293.
 - 13. JS, pp. 258, 285.
- 14. Lettre du 23 juillet 1713, Maintenon, Lettres, G. Truc (éd.), Paris, Bossard, 1921, p. 266. Le 21 août, elle écrit : « Il est vrai, Madame, qu'il n'y a que la santé et la force extraordinaire du roi qui puissent consoler de la manière dont il traite les gens qu'il aime le mieux, qui, après tout, ne peuvent se plaindre d'une si honorable comparaison; il ne faut point compter sur les incommodités; avec lui, il n'y a que grandeur, magnificence et symétrie ; il vaut mieux essuyer tous les vents coulis des portes, afin qu'elles soient vis-à-vis les unes des autres. Je lui ai vu une chambre avec quatre portes, toutes également grandes, et deux très-grandes fenêtres » : Duc de Noailles, Histoire de Madame de Maintenon et des principaux événements du règne de Louis XIV, Paris, Comptoir des imprimeurs unis, 1848, II, pp. 186-187. Soulignons la condamnation, par l'épistolière, des salons en enfilade typiques de l'architecture versaillaise.
 - 15. JS, p. 297.
- 16. Maréchal de Tessé, *Lettres*, Comte de Rambuteau (éd.), Paris, 1888, lettre à la princesse des Ursins du 9 janvier 1713, p. 408.
 - 17. JS, pp. 51, 52, 77, 81, 94, 114 (effets du vent), 123, etc.
- 18. Pierre Dan consacre un chapitre au « bon air et tempérament de Fontainebleau » dans Le Tresor des merveilles de la

maison royale de Fontainebleau (1642). Il appuie son raisonnement sur une lettre de Charles VII, datée de 1431, rappelant que le lieu avait protégé ses ancêtres de la peste de 1350 : « Aussi lisons nous que plusieurs de nos Roys ont pris plaisir d'y demeurer en toutes les saisons de l'année » (pp. 16-17). Et l'auteur de signaler que bien des ordonnances sont datées de juillet et août, à Fontainebleau.

- 19. Loret, La Muze historique, 22 mars 1653, p. 38.
- 20. Motteville, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 192 (ce départ a lieu le 13 septembre 1648). Confirmé par Montpensier, *Mémoires*, *op. cit.*, 1985, I, p. 99.
- 21. Lettre anonyme, non datée, citée par Alfred Franklin, *La Vie privée d'autrefois. L'hygiène*, pp. 138-143 (139-140 et 142 pour les passages cités). L'auteur indique la cote suivante : « Manuscrit Delamarre, pièce 78 ».
- 22. Voir l'extrait, peu novateur, des registres du Parlement daté du 30 avril 1663 où l'on « fait inhibitions et défenses à toutes personnes de jetter par les fenêtres aucunes urines ou autres ordures de quelque nature que ce soit, ni garder dans leurs maisons aucunes eaux croupies, gâtées et corrompues ; ains leur enjoint icelles vuider sur le pavé des rues, et y jetter à l'instant un ou deux seaux d'eau claire », cité dans De Lamare, Continuation du Traité de la Police [...], Paris, J.-Fr. Herissant, 1738, IV, p. 228. Il est vrai que l'on frappe plus tard une médaille célébrant l'embellissement de Paris en 1670 : ORNATA ET AMPLIATA URBE (Série uniforme du Cabinet des Médailles, n° 278)
- 23. P. Clément, *op. cit.*, V, p. 253. L'importance de cet élément justifie la mise au point d'un réservoir d'eau chaude installé près des combles et destiné à la décharge des eaux usées (*ibid.*).
- 24. « Faites faire avancer les peintures le plus que vous pourrez, afin qu'elles ne sentent plus quand nous arriverons » : lettre de Louis XIV à Colbert datée de Nancy, le 19 septembre 1673, reproduite dans P. Clément, *op. cit.*, V, p. 355. En 1706, alors que le roi souffre de rhumatismes, Fagon incrimine les plâtres humides de Marly (*JS*, p. 286).
- 25. « Le Roy veut que la cour [du château] soit propre, qu'il y ayt une fontaine dans le milieu et que les carrosses n'y

entrent point »: Mémoire de ce que le roi désire dans son bâtiment de Versailles, reproduit par P. Clément, V, p. 282 (non daté).

- 26. « Il en faut dire autant de tous les officiers principaux, et particulièrement des premiers gentilshommes de vostre chambre qui doivent estre soigneux de faire tenir l'appartement de V. M. propre et si net que ce ne sera pas trop de la faire nétoyer et parfumer trois ou quatre fois le jour à cause du grand abord de gens qu'on n'y sçauroit éviter lors mesme qu'il sera le plus réglé » : *Testament politique*, *op. cit.*, p. 207.
- 27. Le marquis de Villeroy est décrit comme un « cloaque » par Primi Visconti qui rajoute que, pour le fréquenter, il fallait se boucher le nez : *Mémoires sur la cour de Louis XIV*, *op. cit.*, p. 99.
- 28. Voir, par exemple, *CBR*, IV, col. 451, 594, 602, 712, 831, 946-947, 1051 et 1058.
 - 29. Saint-Simon, Mémoires, IV, pp. 1005-1006.
- 30. N. de Blégny, Le Bon usage du thé, du caffé et du chocolat pour la préservation et la guerison des Maladies, Paris, veuve d'Houry, 1687, pp. 343 sq.
- 31. Trois cassolettes de 52, 20 et 14 marcs : *Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV*, op. cit., n° 66 à 68 de la rubrique « Argent blanc ».
 - 32. Ibid., n° 15-16.
 - 33. Ibid., n° 441.
- 34. Ibid ., n° 6, 7, 20 et 21 de la rubrique « Diverses sortes de meubles ».
- 35. G.-P. Marana, Lettre d'un Sicilien a un de ses amis contenant une agreable Critique de Paris et des François, Chambery, P. Maubal, 1714, p. 37.
- 36. Saint-Simon, *Mémoires*, II, p. 172. La Palatine le confirme dans sa lettre du 8 août 1715 (*Lettres...*, M. Goudeket (éd), Paris, Club français du livre, 1948, p. 243).
- 37. « [...] il y avoit bien des années que, excepté l'odeur de la fleur d'orange, il n'en pouvoit souffrir aucune, et qu'il falloit être fort en garde de n'en avoir point, pour peu qu'on eût à l'approcher » : *Mémoires*, IV, p. 1086. Cet élément confirme peut-être la description piquante de Marana. Enfin, en décembre 1705, Fagon note dans le *Journal de santé* que le roi s'est

trouvé incommodé après avoir remué et feuilleté beaucoup de papiers très parfumés (JS, pp. 283-284).

- 38. « Notre Roi aime beaucoup la cannelle, mais S.M. ne peut souffrir l'ambre. Dès qu'il sent un parfum, il entre en transpiration et a des points à la tête : il faut immédiatement brûler du papier [...] » : Correspondance de Madame, op. cit., II, p. 201 (lettre du 8 novembre 1713).
 - 39. JS, p. 315.
 - 40. Sourches, I, p. 101, note 4.
 - 41. P. Dan, op. cit., p. 15.
- 42. On a déjà pu le constater pour Du Chesne (op. cit., p. 357).
- 43. « [...] ce n'est pas une affaire pour luy de changer des étangs de place, et qu'un de ces jours il en changera deux, ou trois, et il n'y en aura un vis à vis d'icy, pour orner ce petit coin de païsage. On diroit à vous entendre parler, dit Glicere, que le Roi change aussi facilement des étangs de place, qu'on change les pieces du jeu des échecs » : La Promenade de Versailles, 1669, pp. 85-86.
- 44. « Versailles est un bas, ou plutôt le jardin n'est qu'une espèce de sable mouvant, et les ouvriers qui travaillaient au remuement des terres et qui faisaient les chemins où les tuyaux de fer et de plomb devaient être mis [...] avaient euxmême jusques au genouil les eaux du terrain » : *Mémoires. Correspondance complète*, F. Deloffre (éd.), Genève, Droz, 1996, p. 121.
- 45. Lettres de Madame de Sévigné, M. Monmerqué (éd.), Paris, Hachette, 1862, V, p. 496 (lettre du 14 octobre 1678).
- 46. La chose ne tient pas du détail pour l'auteur des *Soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté* (Amsterdam, M. Le Vassor, 1689) : « il a fallu bâtir ce magnifique Palais dans un lieu disgracié de la nature [...] » (p. 32).
 - 47. Saint-Simon, IV, p. 1005.
- 48. Le duc insiste sur l'opposition entre Saint-Germain, proche des sources, et le cloaque de Versailles : *ibid*. Voir aussi Sourches, II, p. 89.
- 49. Le ministre donne ses ordres le 11 août 1682 « afin de reconnoître qu'elles étoient les meilleures à boire et les plus salubres. On commence par celles que M. le Marquis de Blain-

ville avoit envoyées dans des bouteilles » : Histoire de l'Académie royale des Sciences, Paris, Martin, Coignard, 1733, I (1683), p. 367. Les eaux d'une dizaine de sources sont analysées

- 50. « On conclut de ces experiences et de plusieurs autres que l'on fit encore sur le même sujet, que les eaux de Versailles égaloient en bonté celles que l'on estime les meilleures, telles que sont les eaux de la Seine, et celle de Rungis ; et qu'il ne restoit plus pour avoir une entiere certitude de leur qualité, qu'à sçavoir ce qu'on peut en avoir appris par le long usage des habitans, ce qui est sans doute la régle la plus sure pour juger de la bonté des eaux » : *ibid.*, p. 369.
- 51. « Versailles. La situation n'en est point avantageuse ni le terroir bon pour le plan des arbres, les Eaux y sont si mauvaises qu'il y en faut porter pour boire » : BnF : Ms. fr. 23251, Mélanges Delamare, p. 13, n° 63. Voir J.-A. Le Roi, *Travaux hydrauliques de Versailles sous Louis XIV*, Versailles, 1865.
- 52. « L'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses, bourbeuses ; elles répandent une humidité malsaine et sensible, une odeur qui l'est encore plus » : Saint-Simon, IV, p. 1006.
 - 53. Primi Visconti, op. cit., p. 152.
- 54. Les fièvres se retrouvent dans les courbes de décès de Versailles : B. Lepetit, « Démographie d'une ville en gestation : Versailles sous Louis XIV », *Annales de démographie historique*, 1977, pp. 48-83, surtout pp. 67-68.
- 55. Le 12 octobre 1678, Madame de Sévigné écrit à Bussy-Rabutin : « La cour est à Saint-Cloud ; le Roi veut aller samedi à Versailles ; mais il semble que Dieu ne le veuille pas [...] par la mortalité prodigieuse des ouvriers, dont on remporte toutes les nuits, comme de l'Hôtel-Dieu, des charrettes pleines de morts : on cache cette triste marche pour ne pas effrayer les ateliers, et pour ne pas décrier l'air de ce *favori sans mérite* » : *Op. cit.*, V, p. 492. La dissimulation des ravages causés par la maladie est confirmée par Saint-Simon (IV, pp. 1007-1008).
- 56. J. Rousset, « Essai de pathologie urbaine. Les causes de morbidité et de mortalité à Lyon aux xvııe et xvıııe s. », *Cahiers d'histoire*, VIII, 1, 1963, pp. 71-105. L'auteur montre notamment à quel point les médecins se souciaient de la qualité des

eaux en relation avec la salubrité publique. Voir la synthèse de Y.-M. Bercé, « Influence de la malaria sur l'histoire événementielle du Latium (xvɪº-xɪxº s.) », Maladies et société (xɪɪº-xvɪɪɪeº s.), actes du colloque de Bielefeld (1986), Paris, Éd. du CNRS, 1989, pp. 235-245; et les réflexions pionnières de M. Le Lannou, « Le Rôle géographique de la malaria », Annales de géographie, 254, 1936, pp. 124 sq.

- 57. Quaetio medica [...] An Urbs Regia Versaliarum salubris?, Paris, Fr. Muguet, 1685. Brève analyse et traduction (que nous avons légèrement modifiée) par L. Batiffol, « La Salubrité de Versailles au XVIII^e et au XVIII^e siècle », Mémoires de la Société des Sciences Morales de Seine-et-Oise, 1894, pp. 92-101, thèse traduite pp. 95-97.
- 58. C'est en effet Moreau, le médecin de la Dauphine, qui fit soutenir cette thèse aussi rassurante que fantaisiste : P. Bayle, *Nouvelles de la République des lettres* (avril 1685) dans *Œuvres diverses*, E. Labrousse (éd.), New York, Ohms Verlag, 1970, I, p. 269, col. A.
 - 59. JS, p. 294.
 - 60. Lister, op. cit., p. 197.
- 61. Pour les séjours du roi à Marly, voir la chronologie établie avec précision par S. Castelluccio: « Marly: un instrument de pouvoir enchanteur », xvII^e siècle, 192, 3, juillet-septembre 1997, pp. 633-657.
 - 62. Lister, p. 198.
- 63. La mauvaise réputation du lieu se retrouve encore dans l'Encyclopédie qui revient sur le choix du Roi-Soleil : « Louis XIV. trouva la maison de campagne à son gré ; il fit de la terre une ville, et du petit château un célèbre palais, un abîme de dépense, de magnificence, de grand et mauvais goût, préférant une situation des plus ingrates, basse, et couverte de brouillards ; à celle de S. Cloud sur la Seine ou Charenton au confluent des deux rivieres » : L'Encyclopédie, 1765, XVII, p. 162 b. L'influence des théories aéristes est évidente.
- 64. Lettre à Montausier du 2 octobre 1673, de Beauzé, reproduite dans Œuvres de Louis XIV, op. cit., V, pp. 515-516.
- 65. Voir ses lamentations dans une lettre à Philippe IV, en décembre 1662 (*ibid.*, V, p. 102).

66. « Les Medecins ayans estimé à propos que le Roy ne retournast encor icy de quelques jours, pour ce que le mal de Monsieur est d'une nature à se communiquer » : Gazette de France, n° 115, p. 884. De façon similaire, alors que Louis souffre de la petite vérole, Monsieur est protégé par sa mère qui, restée au chevet de son premier fils, ne lui parle que par la fenêtre (Gazette de France, n° 150, 30 novembre 1647, p. 1196). Quelques décennies plus tard, ce sont ses descendants qu'il veut protéger en évitant Versailles alors qu'il revient de Meudon où Monsieur est mort de la petite vérole : Baron de Breteuil, Mémoires, E. Lever (éd.), Paris, Fr. Bourin, 1992, p. 298. Voir aussi Saint-Simon, I, p. 687 et III, p. 818.

67. Lettre du roi, à Sainte-Menehould, du 3 octobre : op. cit., V, pp. 516-517.

68. Lettre du roi, de Laon, du 9 octobre, reproduite dans P. Clément, *op. cit.*, VI, pp. 317-318.

69. JS, p. 9.

70. « Au commencement du printemps, le roi alla passer quelques jours à Versailles. La rougeole lui prit, dont il fut si mal qu'il pensa aux ordres qu'il devait donner à l'État, et il résolut de mettre Monseigneur le Dauphin entre les mains du prince de Conti [...] » : Madame de La Fayette, « Histoire de Madame Henriette d'Angleterre », dans Œuvres complètes, R. Duchêne (éd.), Paris, Fr. Bourin, 1990, p. 469.

71. Memoires pour servir à l'histoire de Louis de Bourbon prince de Condé, Cologne, P. Marteau, 1693. Anecdote reprise dans Desormeaux, Histoire de Louis de Bourbon [...], Paris, Saillant et alii, 1768, IV, p. 486. L'auteur précise l'état de santé du roi à ce moment-là: « Louis XIV portoit, pour ainsi-dire, lui-même la mort dans le sein ; il étoit attaqué d'une maladie d'autant plus terrible, que l'art de la guérir étoit alors presque inconnu » (ibid.).

72. Dangeau, XIII, p. 378

73. Saint-Simon, III, p. 863. De là, les obsèques de Monseigneur se déroulent en l'absence de la princesse de Conti et de ses enfants, ainsi que de Madame du Maine avec les siens « à cause du mauvais air » (pp. 864-865).

74. Dans une lettre datée du 14 juin 1710, un courtisan resté anonyme écrit : « le mauvais air de Versailles empêchant

toujours la cour d'y retourner, le Roy a dit qu'il ira à Fontainebleau dans les premiers jours du mois de juillet » (Bnf : Na. Fr. 9187, fol. 34).

- 75. Sourches, IV, pp. 325-326.
- 76. Sourches, XIII, p. 108 (le 12 mai 1711).
- 77. Sourches, XIII, p. 113.
- 78. BnF: Ms. fr. 19043, fol. 160.
- 79. Estat et menu General de la Despense ordinaire de la chambre aux deniers du Roy: Bibliothèque de Versailles, ms. P. 128, p. 107.
- 80. Comme le disait A. Paré, « ceux qui redoutent d'être empoisonnés doivent donc se méfier en général de tous les aliments de haut goût et bien observer la saveur de ce qu'ils mangent et boivent » : op. cit., « Des venins », p. 746.
- 81. L'État de la France [...], Paris, G. Cavelier fils, 1712, I, p. 263.
- 82. L'État de la France [...], Paris, J. Guignard, 1698, I, p. 72.
- 83. L'Estat de la France [...], Paris, E. Loyson, 1658, p. 199. À cette date, c'est le duc de Brissac, rémunéré à hauteur de huit cents livres.
- 84. Saint-Maurice, *Lettres sur la* cour *de Louis XIV, 1667-1673*, J. Lemoine (éd.), Paris, Calmann-Lévy, 1913, II, pp. 420-421 (lettre du 12 octobre 1672). Nous n'avons pu identifier ce mystérieux officier.
- 85. Œuvres de Louis XIV, op. cit., V, p. 570 (lettre du 2 décembre 1672, de Saint-Germain).
 - 86. Visconti, pp. 155-156.
- 87. Archives de la Bastille, F. Ravaisson (éd.), Paris, Durand et Pedone-Launiel, V, p. 388.
- 88. Bnf : Ms. fr. 7608, Interrogatoires de l'affaire des Poisons, fol. 232 r°. On trouve un peu plus loin une allusion à un projet de charme destiné au roi et qui aurait été confectionné à base de « semence » de la Des Œillets et de celle d'un autre individu, liée à du sang menstruel, du sperme répandu dans un calice, du sang de chauve-souris et de la farine (fol. 235).
- 89. « Interrogatoire de la fille Voisin, résumé par M. de La Reynie », Archives de la Bastille, op. cit., V, p. 243.

- 90. Rapportant le fait, la Palatine ajoute : « La mode d'empoisonner les gens devient par trop commune : on prétend qu'on a donné son reste de la même façon à la pauvre infante de Portugal. » Lettres de Madame, duchesse d'Orléans, née princesse Palatine, M. Goudeket (éd.), Paris, Le Club français du Livre, 1948, p. 54 (lettre du 5 décembre 1690).
 - 91. Saint-Simon, I, pp. 632-633.
- 92. Estat et menu General de la Depense ordinaire de la chambre aux deniers du Roy, loc. cit., p. 107 : « aux 4 con. eurs pour parchemin 400 II ».
- 93. BnF: Smith Lesouef 93, *Estat et menu...*, p. 70 (4 contrôleurs pour parchemin).
 - 94. Saint-Simon, III, p. 1203.
 - 95. Ibid., pp. 1206-1207.
- 96. G. Du Peyrat, L'Histoire ecclesiastique de la cour [...], Paris, H. Sara, 1645, p. 819.
- 97. Voir les Mémoires autographes de M. de Sainctot, introducteur des ambassadeurs (t. IV), BnF: Ms. fr. 14120; sacre de Louis XIV et toucher des malades (f. 444-445), précisément fol. 444 v°. Intéressante description du Rémois Oudard Coquault: « Le mardy neufiesme, le Roy monta en carrosse et retourna à St Remy à la messe, où deux mil malades d'escrouelles visitez a quatre, cinq et six heures du matin, pour recognoistre leur mal, l'attendoient au cloistre dudict st remy pour estre touchez [...]: Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims (1649-1668), Ch. Loriquet (éd.), Reims, Imprimerie de l'Académie, 1875, p. 289.
- 98. On disait alors, en défaveur du pouvoir thaumaturgique du roi, que l'air de la France pouvait, à lui seul, guérir les Espagnols faisant le déplacement. Jean-François Senault n'hésite pas à faire allusion au débat purement médical ? dans Le Monarque ou les devoirs du Souverain, texte rédigé à l'attention de Louis XIV (Paris, P. Le Petit, 1661) : « Ie sçay bien que les Medecins Espagnols ne pouvant nier que les malades de leur païs trouvent du soulagement dans la France, l'attribüent à la douceur de son climat, pour le ravir à la puissance de nos Rois [...] » (p. 89). Rappel de la querelle dans Regnault, Histoire des sacres et couronnemens de nos rois, faits à Reims [...], Reims, chez l'auteur, 1722, « Dissertation histo-

rique, touchant le pouvoir accordé aux Rois de France de guérir des Ecroüelles », p. 3.

99. Or, il n'est pas censé pouvoir guérir chaque malade, un peu, nous dit Senault, à la manière des prophètes de l'Ancien Testament qui n'ont pas guéri tous les infirmes qu'on leur présentait. J.-Fr. Senault, *op. cit.*, p. 91.

100. Bnf : Ms. fr. 4321, Recueil general des ceremonies qui ont este observéés et comme elles se doibvent cy apres observer en France, « Ceremonie a toucher les malades des Escrouelles », fol. 1 v°. Texte repris, mot pour mot, dans le manuscrit conservé à la Bibliothèque Mazarine : Rangs et préséances entre les princes, ducs, pairs et officiers de la Couronne, et autres tant ecclésiastiques que des parlemens (ms. 2734, fol. 63 pour le passage cité).

101. Sourches, III, p. 369.

102. Une petite rémunération est attribuée aux médecins et aux chirurgiens sollicités. « Or, toutes les fois que le Roy touche, les Mêdecins ont à la Chambre aux deniers, 17 l. 9 s. 4 d. pour une douzaine de pains, un septier 2 quartes de vin de table, et 6 Gibiers piqués. [...] Toutes les fois que le Roy touche, les Chirurgiens ont prêsentement à la Chambre aux deniers, 17 l. 9 s. 4 d., pour une douzaine de pains, un septier 2 quartes de vin de table, et 6 Gibiers piqués ». N. Besongne, *L'Estat de la France* [...], Paris, E. Loyson, 1698, pp. 244-245.

103. Ibid.

104. Ibid.

105. Bnf: Ms. fr. 14120, fol. 445 r°.

106. Bnf : Ms. fr. 4321, fol. 1 v° . Le texte mentionne l'intervention des barbiers dans la mise en rang, ou en file, des malades.

107. Il n'est pas impossible que la disposition des intervenants ait varié selon les occasions. Une quatrième version place le premier chirurgien en première position : « Le Roi à qui Dieu a concedé le pouvoir de guerir par un simple attouchement les malades atteints des Ecroüelles, a la bonté de toucher tous ceux qui ont été visitez par M. le premier Medecin, et qui luy sont presentez par M. le premier Chirurgien de S. M. [...]». A. Du Pradel (pseud. Nicolas de Blégny), Le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année 1692, Paris, D. Nion, 1692, p. 3.

- 108. A. Schnapper, *Jean Jouvenet (1644-1717) et la peinture d'histoire à Paris*, Paris, L. Laget, 1974, ill. 37. La toile mesure 1,52 sur 1,05 m. Elle est conservée dans l'église abbatiale de Saint-Ricquier.
- 109. Un capitaine des gardes et non le Grand Dauphin comme le croyait F. N. Leroy : « Les malades, chez qui on remarque la foi la plus vive, sont présentés au Roi par le Grand Dauphin » : *Histoire de Jouvenet*, Paris, Didron, 1860, p. 238.
- 110. « La chapelle de S. Louis, où ce S. Roi est representé sur le champ de bataille soulageant les malades, a été peinte par *Jouvenet* » : Cl. Saugrain, *Les Curiositez de Paris, de Versailles, de Marly, de Vincennes* [...], Paris, Saugrain, 1742, p. 172.
- 111. Intermédiaires qui, à l'occasion, prennent les devants alors que le roi semble peu motivé. Il en fut ainsi, à Bordeaux, en 1615, lorsque plus de mille cinq cents malades se présentent durant les festivités liées au mariage du roi avec Anne d'Autriche. « Il fit ceste action royalle avec grand courage et promptitude, l'exces du nombre dont il s'informa, devant que de toucher, ne l'estonna point, quoy que ses Medecins pour soulager l'apprehension qu'ils en avoyent, luy eussent dict, qu'ils n'estoyent que mille ou douze cens ». La Royalle reception de leurs maiestez tres-chrestiennes en la ville de Bourdeaux ou le Siecle d'Or ramené par les alliances de France et d'Espaigne, Bordeaux, S. Millanges, 1615, p. 62.
- 112. « [...] ce sont les barbiers, medecins et ausmoniers qui les ordonnent pour l'acommodité du Roy ». BnF : Ms. fr. 4321, fol. 1 v° .
- 113. Récit du jeudi 21 octobre 1610. Journal d'Héroard, op. cit., I, p. 1839.
- 114. Th. Godefroy, Le Ceremonial françois ou description des ceremonies rangs et seances observées en France en divers Actes, et Assemblées solennelles [...], Paris, Cramoisy, 1659, I, p. 436. Récit du toucher intégralement tiré du Voyage de Rheims, avec l'entiere et tres-exacte description tant des ceremonies de la Confirmation, Sacre, Couronnement, et Reception en l'ordre du sainct Esprit, que du Touchement des malades, du Roy Loys XIII,

Paris, E. Foucault, 1610, p. 19. Le nombre des malades, environ neuf cents, est confirmé.

- 115. Marc Bloch l'a presque suggéré en confessant qu'il n'a rien trouvé dans les livres d'heures des souverains (*op. cit.*, p. 316, note 1). Le roi a dû être renseigné durant les préparatifs du sacre.
- 116. « [...] et vint à S. Marcoul pour y faire la neufvaine : il toucha les escroueleux, secouru de la diligence et de la peine de M. l'Evesque de Bayone [...] ». C. de Remond, Les Cérémonies observées au sacre et couronnement du roy Louys XIII, Paris, Ch. Sevestre, 1610, p. 32. Quelles furent, dans le détail, cette diligence et cette peine ? Impossible de le savoir, voilà la seule et unique mention que nous ayons trouvée de cette intervention, apparemment salutaire, de l'évêque de Bayonne. Aurait-il montré au roi comment toucher les malades ? L'aurait-il rassuré sur son pouvoir thaumaturgique ?
- 117. « [...] ce qu'Elle faisoit de si bonne grace, avec tant de promptitude, de bonté et de devotion, que tout le monde en étoit ravy, et quoyqu'il y eût un si grand nombre de malades (environ 2500), et que le temps fût fort chaud, Sa Majesté ne se reposa que deux fois pour prendre un verre d'eau ». *Le Sacre et couronnement de Louis XIV. Roi de France et de Navarre* [...], Paris, J.-M. Garnier, 1720 (1^{re} édition, Paris, J. Chardon, 1717), p. 148.
 - 118. BnF : Ms. fr. 4321, fol. 1 v° .
 - 119. L'État de la France, Paris, J. Guignard, 1698, I, p. 101.
- 120. La chose n'est pas tout à fait nouvelle. Edmond de Barthélemy signalait dans sa *Notice historique sur le prieuré de Saint Marcoul de Corbeny dépendant de l'abbaye Saint-Remy de Reims* (Paris, Champion, 1876) qu'au temps de Charles VI le roi se lavait les mains après chaque malade et que l'eau touchée par le roi devait être bue par le scrofuleux après un jeûne de neuf jours (p. 21). Si l'on observe attentivement la gravure, déjà citée, de R. White, on apercevra, complètement à gauche de l'image, une aiguière dans son bassin, objets sans doute destinés aux ablutions royales.
- 121. P.-A. Alletz, *Cérémonial du sacre des rois de France* [...], Paris, G. Desprez, 1775, p. 176.

122. Le thème du « thaumaturge » n'a pas vraiment fait florès dans la représentation des rois. Signalons le bref récit concernant Louis XIII, Les Actions miraculeuses du Roy sur ce que sa Majesté fut conservée par son bon Ange du poison [...]. Avec la guerison d'une Damoiselle, qui avoit perdu la veüe par les escroüelles, touchée par sa Majesté, fut guerie (Saumur, 1629). Le récit, d'une platitude absolue, relate la guérison d'une Italienne arrivée à la cour et touchée, en dehors de toute cérémonie, par le roi : « et ayant esté touchee de sa main sacree et Royale à mesme instant elle commença d'ouvrir les yeux et voir la lumiere du beau Soleil, ayant esté premierement esclairez de celuy de la grace que Dieu faisoit luire en nostre Roy son bien aymé » (p. 5).

123. La cérémonie occupe le roi dès l'âge de trois ans et demi, en remplacement de son père alors agonisant : *Gazette de France*, 2 avril 1643, p. 300 ; A. Girard, *L'Idée d'une belle mort, ou d'une mort chrestienne, dans le recit de la fin heureuse de Louis XIII*, Paris, Imprimerie royale, 1656, p. 10.

124. G. Du Peyrat, op. cit., p. 774.

125. L'État de la France [...], op. cit. (1698), p. 102.

126. Regnault, op. cit., « Dissertation historique [...] », p. 4.

127. Cl. Lévi-Strauss, « Le sorcier et sa magie », *Anthropologie structurale*, rééd., Paris, Plon, 1974, pp. 191-212.

128. Voilà qui représentait une « grande fatigue pour un prince qui sortoit d'une maladie de deux mois et qui avoit encore assez de peine à se soutenir, mais aussi grande marque de son zèle et de sa charité!», Sourches, I, p. 376.

129. Sourches, VI, p. 21 (29 mars 1698). Le 24 décembre 1699, Louis XIV ne touche que ses sujets (Dangeau, VII, p. 216), alors que, le 15 août 1702, le roi décide de renvoyer les Français à la Toussaint (VIII, p. 478).

130. Dangeau, IV, p. 354.

131. Sourches, I, p. 155 (17 avril 1688).

132. «Le roi fit ses dévotions; il ne toucha point les malades; il n'en étoit point venu, parce que l'on ne savoit point qu'il feroit ses dévotions » (Dangeau, V, p. 274, 8 septembre 1695).

133. Le 17 mai 1698 (Dangeau, VI, p. 348).

134. « ... Elle [Sa Majesté] en a esté si fatiguée qu'Elle a eu quelques attaques de collique, pour lesquelles Elle a esté saignée; mais Elle joüit presentement d'une parfaite santé, et son mal ne l'a pas empêchée d'assister dans les temps ordinaires à tous les Conseils qu'Elle a accoûtumé de tenir » : *Mercure galant*, avril 1709, I, p. 366.

135. On dit le roi mort en février 1686 : « D'autre côté, la goutte lui vint à un pied, et, comme peu de gens le voyoient à cause de son mal, les étrangers commençoient déjà à dire qu'il étoit à l'extrémité, et il y eut plusieurs endroits dans le monde où l'on fit courre le bruit qu'il étoit mort ». Sourches, I, p. 361. La chose rappelle les événements de l'été 1658 alors que le roi s'oblige à toucher les malades peu après avoir échappé à une fièvre réputée mortelle (*Gazette de France*, 1658, p. 761).

136. Sourches, I, p. 468.

137. Renvoyons, de façon liminaire, à deux perspectives historiques distinctes: celle de G. Vigarello, *Le Propre et le sale, op. cit.*, et celle de N. Elias, *La Civilisation des mœurs* (1939), trad. fr., Paris, Calmann-Lévy, 1973.

138. G. Vigarello, *Histoire de la beauté. Le corps et l'art d'embellir de la Renaissance à nos jours*, Paris, Seuil, 2004, 2^e partie.

139. F. Nietzsche, Aurore, I, 33, trad. fr., Paris, Gallimard, 1980, p. 40.

140. C'est la raison pour laquelle l'ouvrage de Jean Liébaut, alors qu'il parle de ce que nous appelons communément l'hygiène, a pour titre les *Trois livres de l'embellissement et ornement du corps humain* (Paris, J. du Puys, 1582).

141. « La Propreté fait une partie de la bienséance, et sert autant que toute autre chose, à faire connoître la vertu et l'esprit d'une personne [...]. Or la propreté est un certain rapport des habits à la personne, comme la bienséance aux autres choses est la convenance des actions et des paroles à l'égard des autres et de nous-mêmes. Il est necessaire, si nous voulons être propres, de conformer nos habits à notre taille, à notre condition et à notre âge » : A. de Courtin, Nouveau Traité de la civilité [...], rééd., Paris, L. Josse et C. Robustel, 1728, pp. 124-125.

142. Saint-Simon, IV, p. 952.

143. C'est le fait pour une femme d'être attirante.

144. Liébaut, op. cit., épître dédicatoire, np.

145. « Elles [ses mains] étoient si crasseuses qu'il étoit impossible d'y apercevoir quelque beauté » (Motteville, p. 239).

146. D'après Visconti, Villeroy passait pour un « cloaque vivant » à cause de son odeur (op. cit., p. 99).

147. D. M. Gallo, « The King's one Body »: chronological development of Louis XIV's lever and coucher and the theory of the King's two bodies (1655-1702), Boston, Boston College, 1992.

148. N. Besongne, L'État de la France, Paris, E. Loyson, 1698, p. 256.

149. Moi, Marie du Bois, gentilhomme vendômois, valet de chambre de Louis XIV, op. cit., p. 110. Cette pratique n'est pas nouvelle dans la mesure où, dès le xvre siècle, les recommandations destinées aux enfants d'aristocrates notamment font état de règles d'hygiène très précises. Un anonyme avait rédigé, à l'intention de Ludovic de Gonzague, un « régime de vivre » tout à fait intéressant. Au lever, « si laverà le mani et volto et la bocca et se fregherà li denti con un drappo bianco » (L. Romier, « Régime médical pour un prince adolescent », Revue du seizième siècle, 1914, p. 373).

150. « Après avoir lasché sondit ventre, il faut pour premier exercice, qu'il se peigne et frotte la teste, tousiours de devant en arriere : voire le col, avec des linges ou des eponges accommodees, et ce longuement, et tant que sa teste soit bien nettoyee de toute ordure [...] » : Du Chesne, Le Pourtraict de la santé, où est au vif representée la Reigle universelle et particuliere de bien sainement et longuement vivre, paris, Cl. Morel, 1620, p. 361. l'auteur conseille ensuite de se nettoyer les oreilles, les dents et les mains.

151. Ibid., p. 263.

152. Ibid., p. 303.

153. Inventaire, op. cit., « Or » : n° 20 « Un miroir de toillette avec son appuy derrière, le tout d'or ciselé d'entrelas et compartimens et émaillé des armes et de deux chiffres de la feue Reyne mère Anne d'Autriche, hault de 18 pouces, large de 15 pouces ».

154. « Or »: nos 20 et 133.

155. « Or »: n° 36 et 37.

156. « Or » : n° 140 : « crachoir avec son manche et son couvercle, pezant 2 m. 4 o. 0 p. », « Argent blanc » : n° 796 (crachoir d'argent par Ballin pesant 225 marcs !)

157. « Argent blanc »: N° 438.

158. Voir les comptes publiés par J.-J. Guiffrey dans *Bulletin de la société d'histoire de Paris et d'Île-de-France*, 1890, pp. 21 sq. En 1673, on note six linges de barbe, quatre peignoirs en point de Venise et sept toilettes.

159. N. Besongne, op. cit., p. 292.

160. *Ibid.*, p. 179. À notre connaissance, il n'y avait pas d'étuves à Versailles.

161. JS, p. 91 (1665) et 101 (1669).

162. La Porte, *Mémoires*, Petitot, Monmerqué (éd.), Paris, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, 1827, p. 418.

163. Moi, Marie du Bois, op. cit., p. 53. Autre mention, en 1651, alors que le bain est pris en compagnie de Monsieur (p. 85).

164. La Porte, pp. 421-422.

165. D'autres auteurs ont adopté un point de vue inverse : « Le bain, hors l'usage de la Medecine en une pressante necessité, est non seulement superflu, mais tres dommageable aux hommes » : Seconde centurie des questions traitées ez conferences du Bureau d'Adresse, 1636, p. 267. Mais cela ne signifie pas que personne ne recourait au bain.

166. A. Furetière, *Dictionnaire*, La Haye-Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690, np, s. v. « Bain ».

167. Montpensier, Mémoires, op. cit., I, p. 159.

168. Motteville, op. cit., p. 133.

169. N. Besongne, op. cit., p. 308.

170. En cas de canicule, Porchon souhaite « que le corps soit déchargé de ses excremens, de crainte qu'estans fondus par le bain, il ne survienne un tremblement ; ainsi il est à propos que l'on soit purgé selon l'ordonnance de son médecin » : *Traité de la canicule, et des Jours caniculaires*, Paris, M. Villery, 1688, p. 47.

171. P. Dan, Le Tresor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau, Paris, S. Cramoisy, 1642, p. 95.

172. W. R. Newton, L'Espace du Roi, op. cit., pp. 144 sq.

173. Félibien des Avaux, *Description de Versailles*, Paris, A. Chrétien, 1703, pp. 45-46.

174. Dangeau, I, p. 112. Mais ceci rappelle aussi le caractère polyvalent des appartements versaillais.

175. A. Félibien, La Description du château de Versailles, Paris, A. Villette, 1694, p. 24.

176. Comptes des bâtiments du Roi, op. cit., 1881, I: 9 000 livres sont dépensées, en 1673, pour une cuve en marbre (col. 697) alors qu'en 1675, les marbriers réclament 5 000 livres supplémentaires (col. 832). À cette date, les « Ordres et reglemens sur les bastimens » de Lefebvre planifient les travaux à réaliser : « Achever l'appartemens des bains. Faire la decharge de la cuve des bains dans le réservoir sous la terrasse » (col. 807). En 1677, c'est 6 000 livres qui sont consacrées, dans le poste des recettes, à deux baignoires supplémentaires.

177. Motteville, *op. cit.*, p. 312. Voir la description des bains du Louvre, équipés de robinets d'eau chaude, contenue dans la relation de la visite des ambassadeurs du Siam : *Supplément du Mercure galant*, novembre 1686.

178. Un inventaire de 1675 mentionne des « tours de beignoires de bazin blanc rayé, garnis sur les coutures de petite dentelle et par le hault et par le bas de moyenne » et d'un « pavillon composé de 18 lez de bazin blanc rayé » : H. Havard, Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration, depuis le xIII^e s. jusqu'à nos jours, Quantin, sd, art. « Salle de bain » (IV, col. 844), voir aussi l'article « Baignoire » où est mentionné un « équipage de bain » et un tabouret destiné à la baignoire. Par conséquent, on devait se baigner assis. Un grand miroir de bronze doré trônait dans la salle (Comptes, I, 1678, col. 1086).

179. L'État de la France, Paris, J. Guignard, 1698, I, p. 123. C'est nous qui soulignons pour marquer l'importance de l'adverbe : le roi devait aussi laver son corps entièrement.

180. « Vous vous baignez dans des fontaines d'eaux de senteur, et mon Jesus dans les ruisseaux de son sang, ou plutôt

dans la mer. Vous parez richement vos corps, et de lin et de soye, et l'on écorche celuy de mon Sauveur, lui arrachant l'habit de sa peau pour voir palpiter ses entrailles » : J. Puget de La Serre, *Le Breviaire des courtisans, enrichi de figures*, Rouen, J. Besongne, 1678, p. 94 (ill.).

- 181. Visconti, p. 90 (le marquis de Crillon), p. 46 (la marquise de Rochefort), p. 72 (la comtesse de Saint-Géran). Il semble que les femmes y soient plus disposées que les hommes.
- 182. Perspectives méthodologiques dans A. Corbin, *Le Miasme et la Jonquille. L'odorat et l'imaginaire social (xvIII^e-xx^e s.)*, Paris, Aubier-Montaigne, 1982.
- 183. Rappel tardif de S. Barbe : « ... le plus grand des Monarques qui ait jamais été sur le Trône s'est pleu à voir souvent le S^r Martial composer dans son cabinet les odeurs qu'il portoit sur sa Sacrée personne » : *Le Parfumeur françois* [...], Lyon, M. Brunet, 1693, avertissement au lecteur, np.
- 184. « Le Cabinet des Parfums leur plût extrémement, car ils aiment fort les odeurs, et ils admirerent la maniere de parfumer avec des fleurs » : *Mercure galant*, novembre 1686, pp. 116-117. Voir P. de Nolhac, « Le Trianon de Porcelaine », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1901, p. 8.
- 185. Indirectement, la remarque de Louis Liger sur le déclin relatif de l'usage des parfums au début du xviii siècle suggère un usage croissant des savonnettes, poudres et autres cosmétiques comme palliatifs: Le Voyageur fidele ou le guide des etrangers dans la ville de Paris, Paris, P. Ribou, 1715, p. 377.
 - 186. Saint-Simon, I, p. 497.
- 187. Elle est parfumée au romarin : S. Barbe, *Le Parfumeur royal* [...], Paris, S. A. Brunet, 1699, pp. 132-133. Allusion à une utilisation comme analgésique après qu'un valet ait laissé tomber quelques gouttes de cire sur la jambe du roi : Choisy, *Mémoires*, p. 41.
 - 188. JS, pp. 13-14 (1653) et 126 (1675).
- 189. Inventaire du mobilier royal, op. cit. II : « Diverses sortes de meubles » : coussins de senteurs (n°s 6, 7, 20 et 21) et toi-

lettes parfumées pour servir aux lits de Leurs majestés (n° 35). Sur ces accessoires, voir S. Barbe, $op.\ cit.$, pp. 108 sq.

- 190. Lettre d'un Sicilien a un de ses amis contenant une agreable Critique de Paris et des François, Chambéry, P. Maubal, 1714, p. 32.
- 191. R. Muchembled, La Société policée. Politique et politesse en France du xv1e au xxe siècle, Paris, Seuil, 1999, pp. 77-192.
- 192. Réflexions de fond dans Y. Bonny, J.-M. de Queiroz, E. Neveu, *Norbert Elias et la théorie de la civilisation. Lectures et critiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003; S. Mennell, « Civilizing and Decivilizing Processes » dans J. Goudsblom, E. Jones, S. Mennell, *The Course of Human History. Economic Growth, Social Process, and Civilization*, New York-Londres, Sharpe, 1996, pp. 101 sq., et le numéro spécial de la revue *Theory, Culture and Society*, vol. 4, 2-3, juin 1987 « Norbert Elias and Figurational Sociology ».
- 193. La Porte rapporte les conséquences d'un déplacement par temps de pluie : « Il fut incommodé d'une pluie continuelle pendant tout le jour [...]. Il fut tellement mouillé que sa chemise et sa peau avoient pris la teinture de la doublure de son justaucorps » (op. cit., p. 474). En août 1657, la Grande Mademoiselle écrit qu'il « vint au galop, et arriva si mouillé et si crotté, que la reine me dit en le voyant en cet état par la fenêtre : « J'ai envie que vous ne le voyiez que lorsqu'il aura changé d'habit » (Mémoires, I, p. 475).

194. N. Besongne, op. cit., p. 169.

195. Ibid., p. 307.

196. « ... quand il revenait de la chasse il venait se débotter, s'habiller, se poudrer chez madame de La Vallière » : Choisy, p. 266.

197. Saint-Simon, II, p. 39.

198. On lui en donne trois à son lever et deux, sans dentelles, à son coucher : Besongne, pp. 269 et 302.

199. A. de Courtin, op. cit., p. 129.

200. L'État de la France, Paris, J. Guignard, 1698, I, p. 64.

201. « A souper, Madame le comtesse de Fleix me donna la serviette, que je donnai à la reine; le roi ne voulut jamais laver, et la reine me dit "Il n'a garde." Il me voulut faire laver

avec lui; on croira bien aisément que je m'en défendis. La reine lui dit: "Vous avez beau faire; ma nièce ne le fera pas" »: Montpensier, I, p. 474. Implicitement, elle appliquait la règle édictée par Courtin (p. 161).

202. « Apres nostre réfection il est bien céant sain et honneste d'avoir de l'eaue pour laver noz mains tant a cause de nettete comme pour sante de nostre corps, car il ayde a la digestion en tant que fait retirer la chaleur dedans le corps et fortifie icelle par cause de ladite eaue appliquee a noz mains par dehors » : Platine en françoys tresutile et necessaire pour le corps humain qui traicte de honneste volupte, trad. fr. Christol, Lyon, Fr. Fradin, 1505, fol. 101 r° et v°.

203. Du Chesne, op. cit., p. 364.

204. A. de Courtin, p. 173.

205. L'inventaire déjà utilisé mentionne « une boeste à curedent, couverte de chagrin, avec son couvercle percé à jour des chiffres du Roy » (« Or », n° 120).

206. Besongne, p. 309.

207. Dalicourt, *Le Secret de retarder la vieillesse*, *op. cit.*, pp. 84-85. Du Chesne conseillait des cure-dents réalisés dans du bois de lentisque, de romarin ou d'autre plante aromatique (*op. cit.*, p. 364). Loys Guyon est plus précis : « Il faut empescher ceste erosion par le frequent lavement de decoction de sauge en vin, emplir la cavité de la dent de poudre d'elebore noir, incorporé avec miel, ou avec du camphre, que l'on dit empescher totalement la corrosion » : *Le Miroir de la beauté*, *op. cit.*, I, p. 315. Barthélemy Martin, dans sa *Dissertation sur les dents (op. cit.*), invite le lecteur à se nettoyer la bouche tous les matins avec de l'eau fraîche et un linge fin (pp. 61-62).

208. Voir R. Rey, « Hygiène et souci de soi dans la pensée médicale des Lumières », *Communications*, n° 56, 1993, pp. 25-37.

TROISIÈME PARTIE

L'ESPACE PUBLIC DE LA SANTÉ DU ROI

CHAPITRE 7 Les nouvelles de la santé du roi en tant qu'informations stratégiques

- 1. La Bruyère l'a rappelé : « Il ne manque rien à un roi que les douceurs d'une vie privée ; il ne peut être consolé d'une si grande perte que par le charme de l'amitié, et par la fidélité de ses amis » (Les Caractères, « Du Souverain ou de la République », 15).
- 2. P. Burke, Louis XIV. Les stratégies de la gloire, trad. fr., Paris, Seuil, 1995. Point méthodologique dans « L'image de Charles Quint: constructions et interprétations », Charles Quint, 1500-1558. L'empereur et son temps (1999), H. Soly (dir.), trad. fr., Arles, Actes Sud, 2000, p. 393.
- 3. M. Fogel, Les Cérémonies de l'information dans la France du xvi^e s. au milieu du xviii^e s., Paris, Fayard, 1989.
- 4. G. Sabatier, Versailles ou la figure du roi, Paris, A. Michel, 1999.
- 5. Ainsi, dans les sociétés anciennes, la puissance publique a toujours du mal à atteindre l'individu parce que celui-ci se retranche derrière des appartenances sociales, professionnelles ou religieuses qui le mettent à l'abri de toute propagande à grande échelle : M. Fogel, « Le système d'information ritualisée de l'absolutisme », Le Journalisme d'Ancien Régime, Lyon, PUL, 1982, pp. 141-149, surtout p. 148. Réflexion développée dans « Propagande, communication, publication : points de vue et demande d'enquête pour la France des xvie-xviie siècles », Culture et idéologies dans la genèse de l'État moderne, Collection de l'École française de Rome, 82, 1985, pp. 325 sq. Voir aussi P. Veyne, « L'individu atteint au cœur par la puissance publique », Sur l'individu, Paris, Seuil, 1987, pp. 7-19.
- 6. C'est là une idée souvent exposée par Louis XIV dans ses *Mémoires*: les rois « doivent, pour ainsi dire, un compte public de toutes leurs actions à tout l'univers et à tous les siècles » (*op. cit.*, p. 10), ils « ont en main l'intérêt public » (p. 27).

- 7. « Les fêtes publiques ont toujours été regardées comme de glorieuse marques de la grandeur d'un État. En effet, rien ne fait si bien connaître la magnificence et la galanterie d'un souverain, le bon ordre de ses affaires et la bonté qu'il a pour ses peuples. Les empereurs romains et ceux qui ont gouverné ce vaste empire avant eux n'ont rien épargné pour la somptuosité des spectacles » : Mercure galant, mai 1679, cité par M. Vincent, Le Mercure galant. Présentation de la première revue féminine d'information et de culture 1672-1710, Paris, Champion, 2005, p. 151.
- 8. L. Marin, *Politiques de la représentation*, Paris, Kimé, 2005, surtout chap. 2.
 - 9. L. Marin, Le Portrait du Roi, Paris, Minuit, 1981.
- 10. « ...le cérémonial n'est que la mise en forme, la mise en texte, de la représentation dans les rapports politiques, accomplies par le grand travail de l'État lui-même qui est tout à la fois conscience et inconscience, tâtonnement et mémoire » : M. Fogel, *op. cit.*, p. 428.
- 11. Cf. C. Geertz, « Centers, Kings and Charisma: Reflections on the Symbolics of Power » dans *Culture and Its Creators: Essays in Honor of E. Shils*, J. Ben-David, T. N. Clark (éd.), Chicago-Londres, 1977; *Negara. The Theater-State in 19th Century Bali*, Princeton, 1980, notamment pp. 13 et 136.
 - 12. Mémoires de Louis XIV, op. cit., p. 223.
 - 13. Dangeau, XIV, p. 239 (27 octobre 1712).
- 14. S. Haffemayer, L'Information dans la France du xvII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663, Paris, Champion, 2002, pp. 495 sq.
- 15. Notamment M. Vincent, Mercure galant, Extraordinaire, Affaires du temps. Table analytique contenant l'inventaire de tous les articles publiés (1672-1710), Paris, H. Champion, 1998.
- 16. S. Haffemayer, pp. 87-88 (sur la santé d'Innocent X), pp. 309-312 (sur celle des autres souverains). Sur les enjeux autour des informations sur la santé des papes au xvie siècle, voir notamment R. Palmer, « Medicine at the Papal Court », dans Medicine at the Courts of Europe, op. cit., pp. 60 sq.
 - 17. Gazette de France, n° 144, 1647, pp. 1137 sq.
 - 18. P. 1138.

19. P. 1140.

20. P. 1144.

- 21. La reine aurait eu confiance en Vautier parce qu'il venait de guérir Monsieur « à laquelle confiance a aussi grandement contribué l'embonpoint auquel Elle a veu le Roy depuis vingt mois qu'il y a que ledit sieur Vautier en prend le soin, sans lequel estat fleurissant auquel cette maladie a trouvé le Roy quand elle lui est survenüe, une si longue fievre l'eust pû consumer au lieu qu'il l'a vigoureusement supportée et avec peu de diminution de cette bonne habitude » (p. 1148).
- 22. « Relation exacte de la petite vérole du Roi du 11 novembre 1647 » (JS, pp. 2–7).
 - 23. P. 1145.
 - 24. Ibid.
 - 25. P. 1147.
- 26. Le 27 novembre, sur la fin de la maladie, Mazarin offre au roi un cheval anglais. L'écuyer du cardinal, le comte Ferretti, l'amène jusque dans la chambre du convalescent qui le réclame à grands cris : « Toute la cour ne pouvant contenir ses joyes de la voir [Sa Majesté] en estat de reprendre ses divertissements » (p. 1146).
 - 27. JS, p. 30.
 - 28. Ibid.
 - 29. JS, p. 32.
- 30. JS, p. 27. C'était là une manière de faire apparaître sa fidélité dans le Journal au cas où le roi ou ses proches le liraient.
 - 31. Gazette de France, 14 octobre 1655, p. 1175.
 - 32. Ibid., p. 1176.
 - 33. JS, p. 33. On ignore la teneur exacte de ces nouvelles.
 - 34. AE, Mémoires et documents, France, 896, fol. 296.
 - 35. AE, Mémoires et documents, France, 272, fol. 50.
- 36. Pour l'ensemble de ces lettres, voir *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, op. cit., VII, 1893, pp. 576 sq.
- 37. « S. Em. s'en reposa sur les avis que je lui avais donnés touchant la maladie du roi, et en cette occasion donna des témoignages de l'estime qu'elle faisait de moi, ne s'étant pas arrêtée à plusieurs lettres que l'on lui écrivait tous les jours, de la part de personnes de grande qualité et des premiers du

royaume [s'agissait-il la reine ou de Gaston d'Orléans?], mais principalement de ceux qui avaient fait une forte cabale contre moi, entre lesquels il y avait grand nombre de domestiques du roi qui prétendaient lui donner des alarmes pour le faire revenir, et pour le faire de suite [...] » (JS, p. 38).

- 38. Gazette de France, n° 88, 1658, p. 638.
- 39. P. 640.
- 40. La Muze historique ou recueil des lettres en vers [...], rééd., Ch. Livet (éd.), Paris, P. Daffis, 1877, II, p. 501 (lettre XXVII, 13 juillet 1658).
 - 41. Gazette de France, 4 septembre 1683, p. 492.
- 42. Lettre de M^{me} de Maintenon du 7 septembre 1683, à Fontainebleau : *Lettres à d'Aubigné...*, *op. cit.*, p. 99. Le roi gardera le bras en écharpe jusqu'au 28 septembre (lettre du 28, *op. cit.*, p. 101).
 - 43. JS, p. 159.
 - 44. Mercure galant, septembre 1683, pp. 1-2.
 - 45. Ibid., pp. 2-7.
 - 46. Pp. 10-19.
- 47. « LOUIS parle, Et la Paix est faite » : Fr. Charpentier, Panégyrique du Roy sur la Paix (1679), cité par P. Zoberman, Les Panégyriques du Roi, op. cit., p. 160.
- 48. Au sein de l'immense bibliographie sur la dissimulation à l'âge classique, retenons : J.-P. Cavaillé, « De la construction des apparences au culte de la transparence. Simulation et dissimulation entre le xvII^e et le xvII^es. », *Littératures classiques*, 34, 1998.
- 49. Le thème n'était pas neuf: A. E. Zanger, « État de transpiration et génération de l'État: la représentation du corps politique dans le mariage de Louis XIII », Le Corps au XVII e siècle, R. W. Tobin (éd.), Paris/Seattle/Tübingen, Biblio 17, 1995.
 - 50. Pp. 20-26.
 - 51. P. 28.
- 52. En avril 1709, le *Mercure* rapporte une attaque de colique survenue au roi. Il est saigné peu après et reporte le Conseil alors que Fagon le soigne. L'auteur profite de la communication de cette information vraie pour prétendre que

Louis XIV n'a jamais eu ni fièvre ni grande maladie depuis celle de Calais! *Mercure galant*, avril 1709, pp. 5 *sq*.

- 53. Motteville, p. 164.
- 54. Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson [...], A. Chéruel (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1860, I, p. 397.
 - 55. JS, p. 6.
 - 56. Lettre du 14 mai 1658 : Bnf : Ms. fr. 6894, fol. 64 v°.
 - 57. Loc. cit., fol. 69 v°.
 - 58. Lettre du 5 juillet (à Mazarin?), fol. 88 r°.
 - 59. Bnf : Mélanges de Colbert, 52, fol. 471 v° (copie).
 - 60. Lettre à Colbert du 4 juillet : fol. 474 (copie).
- 61. Lettre du 5 juillet à Mazarin : A. E., Mémoires et documents, France, 905, fol. 235.
- 62. C'est la stratégie de Bussy-Rabutin, à cette époque bien en cour. Voir sa lettre à Mazarin du 6 juillet : « Monseigneur, j'ay dit à M. le comte de Moret, que Vostre Eminence pouvoit compter sur moy et sur mes amis quand tous ses serviteurs luy seroient infidelles. » Mémoires de messire Roger de Rabutin comte de Bussy, Paris, J. Anisson, 1696, p. 158. Mazarin lui répond le 7 juillet avec une prudence exemplaire : « Monsieur, le mauvais estat de la santé du Roy m'empesche de répondre aussi particulierement que je voudrois à la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire ; mais tout ce que je vous diray en deux mots, c'est que vous auriez grand tort de douter que je ne vous donne des marques de l'amitié que j'ay pour vous dans les choses qui pourront dépendre de moy » (p. 159). Ce faisant, le cardinal lui rappelle qu'il n'est pas ingrat avec les serviteurs fidèles.
 - 63. P. Clément, op. cit., I, p. 298.
- 64. A. E., loc. cit., fol. 240 (addition à une lettre du 7 juillet).
 - 65. P. Clément, p. 298.
 - 66. Ibid.
 - 67. A. E., fol. 251-252.
 - 68. P. Clément, pp. 299-300.
- 69. *Ibid.*, pp. 301-302. Il demande aussi à Mazarin s'il souhaite mettre à l'abri certains papiers conservés au Louvre.
- 70. Lettre du 11 ou 13 juillet 1658 : Bnf, Ms. fr. 6894, fol. 98.

- 71. Ibid.
- 72. La Muze historique, lettre XXVII, 13 juillet 1658, pp. 501-502.
 - 73. Séguier, loc. cit., fol. 100 r°, lettre du 13 juillet 1658.
- 74. Bnf : Mélanges de Colbert, 52 A, fol. 24, lettre du 15 juillet 1658 de Mazarin aux plénipotentiaires Grammont et Lionne.
- 75. P. Charpentier, *Histoire de ce qui est arrivé au tombeau de Sainte Geneviève*, Paris, V. Coustelier, 1697 : la châsse est découverte en 1559 lors de la dernière maladie de Charles IX, en 1560 pour l'abcès à l'oreille de François II et en 1584 pour la convalescence du duc d'Anjou (pp. 41, 55).
 - 76. Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris), Ms. 3198, fol. 37.
 - 77. Gazette de France, 1658, p. 640.
- 78. Cette requête sera publiée dans la Lettre de Messieurs le prevost des Marchands et Eschevins de cette Ville de Paris [...] pour l'Ordre de la Procession generale de Sainct Roch, et Prieres publiques, pour la conservation de la santé de sa Majesté, Paris, Ch. Iournel, 1658. Cette procession sera maintenue chaque année, bien après la mort du Roi-Soleil: « Ils [les échevins de Paris] firent un vœu solennel d'aller tous les ans en procession au Louvre, le jour de saint Louis, avec les Peres Carmes, et d'assister à une Messe qui seroit chantée par les mesmes Peres, dans la Chapelle des Thuileries, pour demander à Dieu la santé du Roi et sa conservation »: P. Eutrope du-Faur, Eloge de Louis XV [...], Paris, Knapen, 1755, p. 3 (rappel de la maladie de Louis XIV, pp. 10 sq.).
 - 79. Gazette, pp. 662-663.
 - 80. Ibid.
 - 81. Bnf: Mélanges de Colbert, 52 A, fol. 81.
 - 82. A. E., loc. cit., fol. 262.
- 83. Mazarin écrit à la reine : « Il est vray, ayant laissé respirer les ennemis plus de trois semaines durant, parce que la dangereuse maladie du Roy ne permettoit pas d'en user aultrement, ils se sont rasseurez et ont donné assez bon ordre à leurs affaires, ayant remonté deux mille cavaliers et levé cinq à six mille soldats ; mais, avec cela, ils auront peine à parer le coup qu'on leur portera » (Bnf : Mélanges de Colbert, 52 A, fol. 39 v°). Avec du recul, l'ambassadeur vénitien Nani verra

dans cette pause un signe de paix venu du Ciel : « L'altro fu in Francia l'infermità estrema che il Re pati gia due anni, che interpretata voce del cielo, che gridasse la pace [...]. » « L'autre fut, en France, l'infirmité dont le Roi pâti il y a deux ans, ce qui pouvait signifier que la voix du Ciel appelait à la paix. » Relazioni, op. cit., II, 3, 1863, p. 39.

84. Lettre du 14 juillet : P. Clément, pp. 303-304.

85. En juillet 1658, le duc de Mercœur envoie des soldats à Marseille. On ignore cependant si cette mesure de précaution est directement liée à la maladie du roi : R. Pillorget, *Les Mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, Pedone, 1975, pp. 772-774; *Histoire de Marseille*, E. Baratier (dir.), Toulouse, Privat, 1990, p. 186.

86. « On fut cinq ou six jours à n'avoir nouvelles que trèsmauvaises: entre autres un courrier que Saint-Ouentin envoyoit à Son Altesse Royale [Gaston d'Orléans], qui alla de sa part savoir des nouvelles du roi, m'apporta une lettre par laquelle il me mandoit que l'antimoine n'avoit rien fait, et que les médecins n'en avoient nulle espérance, et qu'il craignoit bien que lorsque je recevrois cette lettre il ne fût plus en vie » : Montpensier, II, pp. 52-53. C'est ce qui explique son envoi alarmiste à Mme de Choisy, ce dont s'étonne plus tard un informateur du cardinal : « Je ne scay pourquoy les amis de mde de Choisy font courir le bruit que Mademoiselle a envoyé a la cour un billet qu'ils disent quelle lui avoit escrit de Paris devant d'aller a Forges, dans lequel elle lui mendoit parlant du Roy. Lon mescrit ceci disoit elle qu'il est mort, partés si vous voulés car pour moy je pars » : A. E., Mémoires et documents, France, 905, fol. 374 v° (le 14 août 1658).

87. A. E., Correspondance diplomatique, Pays-Bas, 46, fol. 255.

88. Lettre de Monsieur Vallot, Envoyée à Monseigneur le Mareschal de Lhospital, Gouverneur de la Ville de Paris. Concernant l'état de santé du Roy, Paris, P. Rocolet, 1658.

89. Gazette de France, p. 684. La Muze historique fera allusion à cette rumeur, quoique plus tardivement : « Dans toutes les Villes de France,/ En signe de réjoüissance/ On a, le Te deum, chanté,/ En faveur de sa Majesté,/ Dont la santé bien rêtablie,/ Par tout l'Univers, se publie,/ Malgré les Ecrivains

Flamans,/ Qui, le contraire, proclamans/ Avec leur Gazette bigote,/ Trompent maint sot et mainte sote » (lettre XXXI, 10 août 1658, p. 514).

90. À Reims, le 14 juillet, Oudard Coquault se montre dubitatif face aux nouvelles rassurantes qui lui parviennent : « Le dict jour advis de toutes partz confirmantz celle de Calais, datée du 11e que le Roy se porte mieulx et qu'il est hors de péril. Les circonstances et simptomes arrivez en ce meilleur portement sont rapportez d'heure à aultre par les advis : inutile de les coucher icy, suffit de dire qu'il se porte mieulx... Dieu veuille qu'on nous di[s]e la vérité et que cela soit » (Mémoires d'Oudard Coquault, bourgeois de Reims (1649-1698), Ch. Loriquet (éd.), Reims, Imprimerie de l'Académie, 1875, p. 371). On ignore quels sont ces « advis » dont parle ce témoin ; il s'agit sans doute d'une initiative des autorités locales.

91. Patin, II, p. 412. La lettre est du 26 juillet.

92. « Il seroit important de sçavoir la conduite qu'ont tenu certaines personnes suspectes d'ailleurs, lorsque l'on a sceu, dans Paris et en d'autres lieux, l'extremité de la maladie du Roy, afin d'y donner ordre, puisqu'il ne faut pas douter que ces gens-là, en toutes occasions, ne tiennent la même conduite » : Lettre datée du 19 juillet de Mazarin au Procureur général (AE, Mémoires et documents, France, 275, fol. 382).

93. A. E., Mémoires et documents, France, 905, fol. 335.

94. Montpensier, II, p. 59.

95. *Ibid.*, p. 66. Patin confirme ces propos : « Il y a bien des dupes à la cour, où plusieurs seigneurs et dames pensant que le Roi mourroit s'étoient déjà mêlés de faire des complimens au roi futur, M. le duc d'Anjou, et de lui donner des conseils, et entre autres, dès que le Roi seroit mort, de faire arrêter le cardinal Mazarin et de l'ôter des affaires et de lui faire rendre gorge » (II, p. 412). Le médecin cite les noms de plusieurs comploteurs tels que le maréchal de Villeroy, le duc de Créqui, celui de Roquelaure.

96. « Aussi lors qu'on vit qu'il n'y avoit presque plus d'esperance à la vie du Roy, plusieurs commencerent à jetter les yeux sur celuy qui devoit succeder, et mesme on a dit que quelques-uns en firent paroistre plus de contentement que de

désplaisir; Et entre autres il y en eut un qui en salüant le Duc d'Anjou, le traita de Sire »: Histoire du traitté de la paix conclüe sur la frontière d'Espagne et de France entre les deux couronnes en l'an 1659, Cologne, P. de La Place, 1665, p. 11.

97. Montpensier, *ibid.*, p. 101. La comtesse d'Olonne était en effet réputée pour ses galanteries avant de devenir l'une des héroïnes de l'*Histoire amoureuse des Gaules*.

98. Ibid., p. 59.

99. On avait éloigné le frère du roi loin de Calais pour raison de santé : Montpensier, p. 60 et Patin, II, p. 408.

100. A. E., loc. cit., fol. 337.

101. Mémoires de messire Roger de Rabutin comte de Bussy, op. cit., pp. 46-47.

102. Bnf : Mélanges de Colbert, 52 A, fol. 36. C'est nous qui soulignons.

103. Dangeau, I, p. 290. Il s'agissait peut-être d'une information communiquée par le roi lui-même.

104. Dangeau, I, p. 296.

105. I, p. 308.

106. I, p. 340.

107. « Le Roy estant entierement remis de son indisposition, a donné Audience aux Deputez des Etats de Bourgogne, d'Artois et de Bretagne. Sa Majesté qui préfere le bien de l'Etat à son repos, n'avoit pas attendu qu'Elle fust en parfaite santé pour donner des audiences aux Ministres des Princes étrangers. Ainsi l'on peut dire que ce Prince a seul ressenty son mal, et que les Etrangers, ny ses Sujets ne s'en sont point apperceus » : *Mercure galant*, mai 1686, p. 225.

108. « Non seulement le Roy est sans fievre depuis quinze jours, mais sa santé est aussi rétablie, et ce Monarque a autant de forces que s'il n'avoit point esté malade. Il a seul souffert de son mal, sans que l'Etat s'en soit ressenty, puisqu'il a toûjours travaillé avec la mesme application, et qu'il a sut osté à son divertissement le temps que la fièvre luy avoit pris, afin de remplir toutes les heures de son travail ordinaire » (p. 322)

109. K. Béguin, Les Princes de Condé, Seyssel, Champ Vallon, 1999, p. 336. Précisions dans les Mémoires et réflexions du marquis de La Fare sur les principaux événements du règne de

Louis XIV [...], E. Raunié (éd.), Paris, G. Charpentier, 1884, pp. 227-228.

110. Loc. cit., p. 477.

- 111. À la paroisse Saint-Roch, à Paris, les marguilliers font célébrer des actions de grâce, avant d'exposer le Saint-Sacrement et d'entamer une procession. On joue de la musique de Oudeau et l'on fait sonner un carillon de cloches au matin : « On a fondé ce Salut, et il sera célébré tous les ans le premier samedy du mois de May, avec les mesmes cérémonies, pour demander de nouvelles benedictions du Ciel sur la sacrée personne de S. M. » (pp. 65 sq.). Ces actions de grâces sont bien entendu tout à fait prématurées.
- 112. I, p. 417. Sur la confidence faite à La Rochefoucault, voir Choisy, p. 253. La date de la décision est difficile à confirmer.
 - 113. Sourches, I, p. 457.
 - 114. I, p. 458, note.
- 115. « La nouveauté du mal, et la delicatesse des parties attaquées en firent aprêhender les suites. Le Roi fut réduit dans une telle extremité qu'on desespera de sa vie et que le bruit de sa mort se répandit même en tous lieux » : H.-P. Limiers, Histoire du règne de Louis XIV [...], Amsterdam, Compagnie, 1717, IV, p. 198.
 - 116. I, p. 464 et note de la même page.
 - 117. Choisy, p. 254.
- 118. Mercure historique et politique [...], Parme, J. Batanar, 1686, p. 214 (janvier 1687). La localisation et la date semblent fictives.
 - 119. Ibid., p. 215.
 - 120. Ibid.
- 121. *Ibid.*, p. 256. Aucune des sources utilisées dans ce travail ne fait allusion à ce personnage mystérieux et sûrement fictif.
- 122. Histoire abregee de l'Europe [Gazette de Leyde], Leyde, Cl. Gordan, 1687, pp. 56-57.
- 123. L. Bély, Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV, Paris, Fayard, 1990.
- 124. G. Comisso, *op. cit.*, pp. 308-309. Version originale italienne: *Relazioni...*, *op. cit.*, III, Venise, 1863, p. 447.

125. E. Spanheim, *Relation de la* cour *de France en 1690*, E. Bourgeois (éd.), Paris, Mercure de France, 1973, pp. 32-34.

126. L. Marin, Politiques de la représentation, op. cit., pp. 200 sq.

127. Mercure galant, novembre 1686, p. 329.

128. Sourches, II, p. 159.

129. Ibid., II, p. 170.

130. « Le 30, le Roi eut un accès de fièvre, lequel ayant été précédé d'un autre plus léger deux jours auparavant, duquel il ne s'était pas vanté, il prit du quinquina à la fin de l'accès, et, ce remède lui ayant fait faire une grande évacuation, il eut une foiblesse assez considérable, mais qui n'eut point de fâcheuses suites » (III, p. 97).

131. Rapportant le cas de Mazarin, Choisy écrivait : « Il faisait toujours bonne mine, suivant la politique de la cour, où, pour bien faire, il ne faut jamais être malade » (op. cit., p. 92).

132. « En faisant une relation exacte et fidelle de ce qui s'est passé dans le cours de la dernière maladie et à la mort de Louis le grand, nous ne faisons que suivre les traces de nos Ancêtres, nous conservons précieusement le journal historique de la maladie et de la mort de Louis treize dressé par le sieur Anthoine notre père, garçon ordinaire de la Chambre de ce prince, et ensuite de celle du feu Roy » : La Mort de Louis XIV. Le journal des Anthoine, op. cit., p. 1.

133. Ibid., pp. 1-2.

134. Ibid., p. 4.

135. Saint-Simon, IV, p. 670. On voit bien que, malgré son déclin, l'astrologie est encore à la mode à la cour.

136. Louis XIV aurait dit : « Si je continue de manger d'aussi bon appétit que je fais présentement, je ferai perdre quantité d'Anglais, qui ont fait de grosses gageures que je dois mourir le 1^{er} jour de septembre prochain. » Buvat, p. 37.

137. Saint-Simon, IV, p. 686.

138. Rapportant une affaire de libelle injurieux imprimé en Hollande, Lamberty écrit : « Le dénouement s'en fit en partie par des lettres de l'Ambassadeur Buys. Comme elles étoient en chiffre, on les fit déchiffrer. Elles portoient que S. M. se trouvoit extremement mal. L'Ambassadeur de France en faisoit l'ignorant. Cepandant il avoüa à quelqu'un qu'il savoit cette

importante nouvelle-là »: Memoires pour servir à l'histoire du xvIIIe siècle, Amsterdam, P. Mortier, 1735, IX, p. 96.

- 139. Anthoine, p. 15. Le 22, ce sont près de dix médecins qui arrivent de la capitale pour aider Fagon et Mareschal (p. 34).
- 140. Gazette de France, 1715, p. 407. Le 22, Louis avait pourtant annulé la visite de l'ambassadeur du Portugal.
- 141. *Gazette d'Amsterdam*, LXX, 30 août 1715. Buvat parle pourtant de relais entre Versailles et Bourbon-l'Archambault (p. 40).
 - 142. Buvat, p. 43.
- 143. «Il y a 4. ou 5. jours que l'état du Roi étoit tantôt mieux, et tantôt très-mauvais. On croyoit presque à toute heure qu'il alloit expirer : ce qui avoit répandu deux ou trois fois le bruit de sa Mort. Comme les Medecins avoient d'abord jugé la maladie mortelle, et que ces bruits avoient préparé tout le monde à la triste nouvelle de cette Mort, tout *Paris* s'est trouvé aujourd'hui aussi tranquille, que si cette mort étoit arrivée il y a quelques jours » : *Gazette d'Amsterdam*, LXXIII, « Extrait d'une autre Lettre de Paris. *Du Dimanche 1*er. *Septembre* ».
 - 144. Paris, D. Jollet et J. La Mesle, 1715.
 - 145. Op. cit., respectivement pp. 7, 32-33 et 63.
- 146. La bibliothèque de l'Arsenal conserve une « Relation de ce qui s'est passé de plus considerable pendant la maladie du Roy Loüis XIV. Et depuis sa mort » (Ms. 3724). On y apprend que la cause de sa mort serait une dégradation de sa santé à l'occasion d'une querelle à propos de la Constitution du clergé : « Le jour que le Roy devoit aller au parlem^t, m^r le ma^{al} de Villeroy se jetta aux pieds de S. M. et luy remontra qu'il alloit allumer une guerre civile dans son royaume, le Roy fut frappé d'etonement, et les jambes luy manquerent, il ne put plus se soutenir ; il fallut le coucher, et le 10^e aoust il tomba malade [...] » (fol. 174 v°).
 - 147. Gazette d'Amsterdam, LXXI.
 - 148. Ibid., LXXII.
- 149. *Ibid.*, LXXIII. D'autres périodiques en ont profité pour délivrer une image repoussante du corps du roi : « [...] La nuit du 29 au 30 le mal augmenta tellement, qu'il perdit

connoissance : tout le bas de son corps enfla extraordinairement, et répandit une telle infection, que tout le monde fut obligé de sortir de la chambre » : G.Van Loon, *Histoire metallique des XVII provinces des Pays-Bas* [...], La Haye, P. Gosse, P. de Hondt, 1737, V, p. 260 (l'auteur renvoie à « *Europ. Merkur*, II, stuk 1715, p. 160).

150. En avril 1709, par exemple, on peut lire dans le *Mercure galant* : « ... je vous ay déjà mandé que les attaques de collique que S. M. eut le jour de Pâques et le lendemain, ne venoient que des fatigues qu'Elle essuye dans les fonctions qu'elle est obligée de faire pendant presque quatre jours entiers de la semaine Sainte » (avril 1709, p. 6).

CHAPITRE 8 Les stratégies de la célébration

- 1. Suétone, Vie des douze Césars, « Caïus Caligula », VI.
- 2. La Fontaine, Œuvres diverses, P. Clarac (éd.), Paris, Gallimard, 1948, p. 660, lettre à Mr de Bonrepaux (1687).
- 3. Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglois, Paris, S. Cramoisy, 1658, p. 3. Cet opuscule est attribué à Hugues de Lionne.
 - 4. P. Clément, loc. cit., p. 302.
- 5. Gazette de France, 1658, n° spécial « Le Te Deum chanté dans l'Eglise Notre-Dame, en Action de graces de la guerison du Roy », p. 689.
- 6. Après avoir eu connaissance, par le même moyen, de la grossesse d'Anne d'Autriche en 1638 et de la maladie de 1647, frère Fiacre sait avant tout le monde que le roi est souffrant à Calais : « Personne ne sçavoit encore à Paris la maladie dangereuse du Roi ; le F. Fiacre la sçavoit ; "Dieu me l'a apprise, ditil à son Confesseur, et dès que je l'ai scû, j'ay prié pour le Roy qui est en danger de mort, et ai promis à la Ste Vierge d'aller en pelerinage à sa Ste Chapelle de Chartres, s'il revenoit en santé." » La Vie du venerable Frere Fiacre, augustin dechausse [...], Paris, D. Hortemels, 1722, p. 185.
- 7. JS, pp. 69-70. Évidemment incrédule, il se rattrape tout de même à la phrase suivante : « C'est particulièrement en

cette occasion que l'on reconnaît visiblement la nécessité et l'excellence de la médecine. »

- 8. Le Più Nobili Azioni della Vita e Regno di Luiggi il Grande [...], Bnf, Ms. ital. 867, fol. 30 v° -31 r° (d'après ma traduction).
 - 9. Op. cit., Lettre XXVIII, p. 505.
- 10. Il subsiste pourtant le risque d'offrir l'opportunité à certains clercs de s'imposer auprès d'Anne d'Autriche. Mazarin l'a mise en garde : « Je me figure que vous n'aurez pas de peine dans vostre passage de Paris, car tous les devots et devotes vous aborderont, et chacun pretendra d'avoir toute la part dans la guerison du Roy ; mais vous en jugerez bien et ne donnerez à chacun que ce qui lui appartient legitimement. » Lettre datée du 7 août 1658, Bnf, Mélanges de Colbert, 52 A, fol. 110 (copie).
 - 11. Gazette de France, 1658, p. 664.
 - 12. Ibid., p. 690.
 - 13. Bnf, Ms. fr. 7572, f. 448 v°-449 v° (copie).
 - 14. P. 693.
 - 15. P. 710.
- 16. P. 792. Patin écrit : « Son precepteur, M. l'évêque de Rhodez, a fait un vœu pour sa convalescence d'aller à pied à Notre-Dame des Ardillières ; il est en chemin de revenir. Que dites-vous de ce vœu ? Sunt vota et somnia, inno sunt ludibria et figmenta » (lettre du 15 août, II, p. 422).
 - 17. P. 997.
- 18. Notamment les ambassadeurs de Venise et de Savoie (*Gazette*, p. 760).
 - 19. Bnf : Ms. fr. 7572, fol. 451 r°-v°.
 - 20. Fol. 452 r°.
- 21. C'est Loret qui donne ce chiffre: La Muze historique, p. 517.
- 22. Patin, II, p. 419. « Enfin pour comble de satisfaction, le roy arriva à Paris le 12. Aoust, et rassura par sa presence les esprits que la maladie avoit effrayez » : M. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, G. Desprez, J.Desessartz, 1725, II, p. 1465.
 - 23. Gazette, p. 796.

- 24. « Le roi alla sur les dix heures du matin, le 17 de ce mois, à Saint-Eustache, où il se fit enrôler et écrire sur le livre de la sainte et grande confrérie, quaenam autem illa sit nescio, etc. » Patin, II, p. 422.
- 25. Cl.-Fr. Ménestrier, L'Autel de Lyon, consacré à Louys Auguste et placé dans le temple de la gloire. Ballet dédié à Sa Majesté sur son entrée à Lyon, Lyon, J. Molin, 1658, p. 27. À comparer à un autre texte du Jésuite: Les Vingt premieres années de la Vie du Roy glorieusement achevées, Lyon, G. Barbier, 1659.
- 26. Voir L. Galactéros de Boissier, « Jason à la conquête de la Toison d'or. Les fêtes lyonnaises de 1658 », *Mélanges offerts à Georges Couton*, Lyon, PUL, 1981, pp. 234-260.
- 27. A. E. Zanger, Scenes from the marriage of Louis XIV. Nuptial fictions and the making of absolutism power, Stanford University Press, 1990.
- 28. Voir aussi, du même auteur et E. Goldsmith, « The Politics and Poetics of the Mancini Romance: Visions and Revisions of the Life of Louis XIV », The Rhetoric of Life Writing in Early Modern Europe: Forms of Biography from Cassandra Fedele to Louis XIV, Th. F. Mayer, D. R. Woolf (éd.), Ann Arbor, Michigan University Press, 1995, pp. 341-372 (notamment pp. 343-346). On peut étendre le propos par les positions de S. Hanley, « Engendering the State: Family Formation and State Building in Early Modern France », French Historical Studies, 16, 1989, pp. 4-27.
 - 29. La France ressucitée: Bnf, Estampes, Qb5 P.8487.
- 30. Voir le précédent poétique de Pierre Le Moyne à l'occasion d'une maladie de Louis XIII en 1630 : « Sire, Lors que toute la France estoit malade en la personne de vostre Maiesté, et qu'il n'y avoit pas une partie de l'Estat à qui il restast aucun sentiment que de celuy de vostre fiévre [...]. » La France guérie. Odes adressees au Roy. Sur sa maladie, sa guerison miraculeuse, ses dernieres conquestes, et ses vertus heroïques, Paris, S. Cramoisy, 1631, np, épître dédicatoire.
- 31. Emblesmes sur les montres royales inventées et presentées au Roy par Du Hamel (Bnf, Ms. fr. 2218). Le cadran est divisé en quatre partie : on voit, dans la première section, Anne d'Autriche en prière, Mazarin et d'autres personnages dans la

seconde, le roi alité dans la troisième, puis debout dans la quatrième. La légende est la suivante : « Le grand Dieu, par sa providence,/ Sauvant le Roy, sauva la France » (fol. 2 r°).

- 32. Ex-voto de la guérison de Louis XIV en 1658, huile sur toile, 2,5 x 4,81 m, MV 8105. Sur cet élève de Simon Vouet, voir la petite monographie d'Y. Picart, Michel Corneille l'Ancien (1601-1664), Paris, La Porte Étroite, 1994 et Th. Bajou, La Peinture à Versailles. xvII^e siècle, Paris, RMN/Buchet-Chastel, 1998, p. 92. Allusion biographique dans A. Félibien, Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes, V^e partie, Paris, Veuve Mabre-Cramoisy, 1688, p. 57.
 - 33. Paris, G. André, 1660.
 - 34. Op. cit., p. 81.
- 35. L'auteur n'oublie pas de les signaler, y compris les cas de scrofuleux guéris par l'image (pp. 100-101, 135-137 et 144-146). Le roi et la reine mère auraient assisté à la translation de l'image sainte dans la chapelle bien avant cet épisode (p. 57).
 - 36. Pp. 85-86.
- 37. « 1 dessin de la Convalescence du Roi....II » : Y. Picart, $op.\ cit.,\ p.\ 162.$
- 38. G. Wildenstein, Les Graveurs de Poussin au XVII^e siècle, Paris, PUF, 1957, p. 145, n° 91.
 - 39. MV 6165.
- 40. A. Félibien, Les Reines de Perse aux pieds d'Alexandre, Paris, P. Le Petit, 1663, pp. 5-6.
- 41. Voir G. Sabatier, « Protocole et imagerie royale en France sous la monarchie absolue. Les cérémonies d'action de grâce pour la guérison de Louis XIV en 1687 et les inaugurations de statue royale sous Louis XIV et Louis XV », Le Protocole ou la mise en forme de l'ordre politique, Y. Deloye, Cl. Haroche, O. Ihl (dir.), Paris, L'Harmattan, 1996. Le dépouillement du Mercure galant a conduit l'auteur aux chiffres suivants : 238 cérémonies dont 32 à Paris entre janvier et juin 1687 (p. 187).
- 42. Pour 1647 : M. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, op. cit., II, p. 1395, et *Gazette de France*, 1648, pp. 100-101. Pour 1663 : « Icy, durant deux ou trois jours,/ Dans la Ville et dans les Faux-bours,/ On fit mille réjoüissances,/ Par feux, canons,

cadeux et dances,/ Pour l'heureux retour des santez/ De toutes les trois Majestez » : La Muze historique, lettre XXII, 9 juin 1663, p. 61. Loret fait bien sûr allusion à la rougeole du roi, de la reine et d'Anne d'Autriche. Voir aussi Gazette de France, 1663, p. 560 (Te Deum à Dunkerque et Gravelines), p. 561 (le 7, les échevins de la capitale font allumer des feux de joie).

- 43. Gazette de France, 1658, p. 688.
- 44. P. 694.
- 45. La Muze historique, lettre XXIX, 27 juillet 1658, p. 507.
- 46. Gazette de France, p. 696.
- 47. P. 700.
- 48. On installe deux fontaines de vin avec les armes du roi et l'inscription REGIAE SANITATI (*Gazette*, p. 734).
- 49. Gazette, juin 1686, p. 2. On appréciera l'effet euphémisant de l'expression « légère indisposition ».
 - 50. Mercure galant, janvier 1687, pp. 266-267.
 - 51. Ibid., 1658, pp. 734-735, à propos des fêtes de Rouen.
 - 52. Gazette, 1658, p. 694.
 - 53. P. 507. Il exagère peut-être...
 - 54. C'est le cas au Mans (Gazette, février 1687, p. 111).
 - 55. Ibid., p. 122.
 - 56. À l'abbaye de Fontevrault (p. 112).
- 57. Ceci grâce aux recluses de Rouen (p. 112). La mesure avait déjà été prise lors de la naissance du roi en 1638
- 58. Militantisme sincère qui pouvait englober bien des préoccupations comme le montre une lettre de l'abbé de Rancé : « Nous avons appris la guérison parfaite du Roi avec une joie sensible, et nous avons chanté un Te deum pour rendre grâce à Dieu. Je puis vous dire même que jamais nous n'avons parlé à Dieu avec plus de vivacité, de sentiment et de force. J'espère qu'il aura écouté ses serviteurs, et qu'il confirmera la santé du Roi pour la confusion de ses ennemis, la gloire de l'Eglise, le bonheur de l'Etat, la consolation de ses peuples, et le repos du monde. » *Correspondance*, A. J. Krailsheimer (éd.), Cîteaux, Cerf, 1993, lettre du 25 janvier 1687 (n° 870125) ; original : Bnf, N. acq. fr. 12960, p. 7.
 - 59. Gazette de Leyde, 1er février 1687, np.
 - 60. La Muze historique, Lettre XXX, p. 510.
 - 61. Gazette, 1658, p. 864.

- 62. Voir Gazette, 1687, pp. 62-64, 111-112 et 122-124.
- 63. Mémoires de Saint-Hilaire, op. cit., II, p. 53.
- 64. Mercure galant, janvier 1687, pp. 268-275.
- 65. Chiffre donné par P. Ranum dans « Le mécénat musical de M^{lle} de Guise (1670-1688) », *Le Mécénat et l'influence des Guises*, colloque de Joinville (1994), Paris, Champion, 2003, p. 634.
- 66. Gazette de France, 1687, p. 63. Voir aussi Mercure galant, janvier 1687, pp. 275-282. La peinture en question n'a pu être retrouvée.
 - 67. Sourches, II, p. 3.
- 68. A. de Montaiglon, «Fête et service de l'Académie de peinture et sculpture de Paris pour le rétablissement de la santé du roi en 1687 », Revue universelle des arts, 1859, pp. 65-75, et G. Sabatier, Versailles ou la figure du roi, Paris, Albin Michel, 1999, pp. 497-502.
- 69. On prévoit, au départ, que les académiciens et les officiers de l'Académie donneront chacun vingt livres pour atteindre un total de 2000 livres (voir les *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et sculpture, 1648-1792*, A. de Montaiglon (éd.), Paris, J. Baur, 1878, II, pp. 344-345). Dans la liste des souscripteurs, figurent les noms de Le Brun, Girardon, Le Hongre, Beaubrun et Coypel. Ceux qui travailleront à la réalisation du décor de l'église des Pères de l'Oratoire (Jouvenet, Nocret, Boulogne, etc.) en seront dispensés. Au total, les dépenses excèdent la somme réunie et Beaubrun est obligé d'avancer 394 livres, Le Brun 200 livres, Girardon et Desjardins 75 livres (Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, ms. 556, carton 2).
- 70. « [...] on chanta le *Te Deum* et *l'Exaudiat* à deux chœurs de musique de la composition du sieur Charpentier » (*Gazette*, 1687, p. 110). Rémunéré à hauteur de 350 livres, le compositeur a sans doute réutilisé des pièces antérieures (Hitchcock 145 pour le *Te Deum* et H. 162 pour *l'Exaudiat*). De Charpentier, on retiendra aussi les *Gratiarum actiones pro restituta regis christianissimi anno 1686* (H. 341), composées et exécutées dans des circonstances inconnues, peut-être pour la duchesse de Guise.
 - 71. Mercure galant, février 1687, pp. 299 sq.

- 72. Gazette, loc. cit.; Description des tableaux et des autres ornemens dont l'Academie Royale de Peinture et de Sculpture a decoré l'Eglise des Reverends Peres de l'Oratoire de la ruë S. Honoré, Paris, Pepingue, 1687.
- 73. Charles Le Brun 1619-1690, peintre et dessinateur (exposition du château de Versailles), 1963, pp. LXXI-LXXII.
- 74. Il s'agit de Mignard (absent lors de la réunion), Charles de La Fosse, Le Gros, Corneille l'aîné (le fils de l'auteur de l'exvoto), Tiger et Lespignola (*ms. cit.*).
- 75. La manufacture organise des prières solennelles en l'église Saint-Hippolyte où est accroché un portrait du roi. Une messe composée par Oudot précède une distribution de pain aux pauvres, la lecture d'un panégyrique du Père Ménestrier et l'audition d'un Te Deum. Le soir, un grand feu de joie est allumé devant les Gobelins (*Mercure galant*, janvier 1687, pp. 230 sq. et Gazette de Leyde, 6 février 1687, np).
- 76. J. de La Gorce, *Jean-Baptiste Lully*, Paris, Fayard, 2002, pp. 340 sq.
- 77. Si l'Exaudiat (LWV 77/15) a pu être composé pour l'occasion (analyse musicologique de l'œuvre par J.de La Gorce, *op. cit.*, pp. 761 *sq.*), selon J. Duron, le *Te Deum* (LWV 55) aurait été déjà donné le 9 septembre 1677 à Fontainebleau.
- 78. Gazette de Leyde, janvier 1687, np. Voir aussi Mercure galant, janvier 1687, p. 258 et Dangeau, II, p. 4.
- 79. Lecerf de La Viéville, Comparaison de la musique italienne et de la musique françoise [...], Seconde partie, Bruxelles, Fr. Foppens, 1705, p. 190.
- 80. Mercure galant, février 1687, pp. 98 sq. Le jeton est reproduit dans le périodique. Voir collection Feuardent 4712 à 4714. Signalons aussi que les membres du Trésor royal ont fait frapper un jeton en argent : REGE INCOLUMI NON DEERIT COPIA (un essaim d'abeille près d'une ruche) ; cf. Mercure galant, mars 1687, planche « Jettons de l'année 1687 », n° 1. Ils avaient déjà manifesté leur compassion : REDDIT OPES SUPERIS (un vase à parfums brûlant de l'encens sur un autel), Feuardent 1920 à 1922. Les États du Languedoc ont suivi l'exemple : PRO SALUTE OPTIMI PRINCIPIS (la Santé à

genoux portant un écu et faisant brûler des parfums), Feuardent 10911 et 10912.

- 81. Ibid., pp. 103-105.
- 82. Et pour cultiver la bienveillance royale, la corporation n'hésite pas à faire parler d'elle à quelques années de distance : « Sur la fin du mois passé, la Compagnie des Maistres Chirurgiens Jurez de Paris fit chanter dans l'Eglise de Saint Cosme une Messe solennelle pour la Santé de Sa Majesté, et pour la prospérité de ses Armes. Tous les Particuliers y assisterent, ce qui edifia beaucoup un grand concours du peuple qui s'y estoit rendu pour avoir part à cette Ceremonie » : *Mercure galant*, mai 1691, pp. 242-243.
 - 83. Voir Gazette de France, 1687, pp. 110 sq. et 123 sq.
 - 84. Gazette de Leyde, 21 janvier 1687, np.
- 85. « Toutes les Portes des Eglises sont remplies de billets affichés, que les communautés et les corps de mestiers font faire chaque jour des prieres publiques pour rende graces a Dieu de l'heureuse reconvalessence [sic] du Roy » : Gazette de Leyde, 7 janvier 1687, np. Il semble que cette initiative ait participé à la décision du roi de se rendre à Paris : « Toute la maison royale a travaillé d'inspirer a sa majesté le dessein de revenir à Paris. Mr de La Reynie a mit entre les mains de Mr Bontems toutes les affiches que toutes les communautés et mestiers ont fait pour des prieres publiques en leur propre sans induction. » Nouvelles ecclésiastiques, Bnf, Ms. fr. 23498
- 86. Sourches, II, p. 2, note 2. L'affaire est aussi rapportée dans les *Nouvelles ecclésiastiques* : « Entre les Te deum que l'on a chantés pour la plus prétieuse santé de la terre, les Comediens italiens sous le nom de gentilhommes italiens avoient surpris une permission de faire chanter publiquement le leur dans l'Eglise des Grands Augustins, et ils l'avoient fait aficher dans toutes la comedie, quelques nouveaux convertis en murmurerent plus que les autres catholiques, sur ce que ces gens la estoint excommuniés » (op. cit., f. 57 v°). Néanmoins, le titre de « gentilhommes italiens » aidant, la cérémonie aura bien lieu...
 - 87. Loc. cit., np.
- 88. En effet, les autorités sont à l'affût : un paysan converti du pays de Caux, selon la Gazette de Leyde, est arrêté pour

avoir chanté, avec ses amis, le psaume XXI en français. Après avoir expliqué qu'il n'a pas pu participer au Te Deum en raison de l'emploi du latin, il est finalement relâché par les juges (Paris, 28 mars).

- 89. Les ambassadeurs retenus à l'étranger ne font pas exception. Le comte d'Avaux, ambassadeur à La Haye, fait frapper une médaille de belle facture : INCOLUMITAS PUBLICA (Apollon et la France se serrent la main). Série royale du cabinet des Médailles, n° 945 (or), n° 946 (argent) ; cf. J. Jacquiot, Catalogue des médailles et jetons de Louis XIV, Paris, Imprimerie nationale/CNRS, 1968, III, p. 446. En avril, Girardin, ambassadeur à Constantinople, donne une fête somptueuse, Te Deum et Exaudiat compris, agrémentée d'« une danse de femmes Turques » (Gazette de France, 1687, pp. 338-339).
- 90. Gazette de France, 1687, « Récit de ce qui s'est passé a la réception du Roy, à Paris », p. 89.
- 91. Le bruit courait pourtant bien avant sa venue : « On asseure que le Roy viendra bientost à Paris, pour y faire une neufvaine, les uns disent à Nostre Dame, et les autres à Sainte Genevieve, en actions de graces de sa reconvalessance » (*Gazette de Leyde*, 7 janvier 1687, np).
- 92. Gazette, loc. cit., p. 92. Le roi a demandé à ce qu'il en soit ainsi : Mercure galant, février 1687, pp. 18-19.
- 93. « ... l'on m'avertit d'une difficulté que faisoient M^{rs} Les Conseillers de Ville qui sont officiers de Compagnies souveraines scavoir M^r Berrier de la Ferriere M^e des Requestes et M^{rs} de Vertamon et Morel conseillers en la cour pretendoient estre au dessus du Greffier et du receveur de la Ville pour servir a table ceux qui estoient les plus proches de la personne du Roy » (op. cit., fol. 467 v°).
 - 94. Gazette, p. 94.
- 95. Voilà qui renvoie, plus globalement, au système de la cour qui permet au souverain « d'obtenir un maximum d'effet avec un minimum d'efforts personnels. » N. Elias, La Société de cour, rééd., Paris, Flammarion, 1985, p. 134. Louis XIV a donc traité les Parisiens en courtisans à part entière.
- 96. Réception du roi à l'Hôtel de Ville de Paris après que celuicy avait remercié Dieu dans l'église Notre-Dame pour le rétablissement de sa santé, Bnf, Estampes, Hennin, LXIII, 5558.

- 97. Une autre gravure, anonyme, reprend la scène. Bnf, Estampes Qb5-1685.
 - 98. Mercure galant, mars 1687, pp. 10-11.
- 99. « Le roi, pour témoigner sa bonne volonté à la ville de Paris, consentit aussi que l'on ôtât de l'hôtel de ville certaine statue qu'il y avoit fait mettre après les guerres civiles comme un monument de sa révolte contre lui » (Sourches, II, p. 19). Sur cette statue de Guérin, aujourd'hui au musée Condé de Chantilly : *Gazette de France*, 1654, pp. 635-636. À cette occasion, la Ville aurait fait un don de 400 000 livres au roi.
- 100. *Gazette*, p. 95. C'est bien le roi qui règle leurs dettes : « On y fit ensuite [au Châtelet], par ordre du sieur Robert Procureur du Roy, des distributions de pain, de vin, et de viande aux prisonniers dont la pluspart furent tirez des cachots, et plusieurs ont esté élargis : Sa Majesté ayant envoyé une somme d'argent pour délivrer ceux qui estoient détenus pour dettes » : *Gazette*, 8 février 1687, p. 85.
- 101. Voir A. de Boislisle, La Place des Victoires et la place de Vendôme. Notice historique sur les monuments élevés à la gloire de Louis XIV, Paris, 1889 (extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France, XV, 1888); I. Dubois et alii, La Place des Victoires, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2003.
 - 102. Gazette, p. 96.
- 103. P. Burke, Louis XIV, les stratégies de la gloire, op. cit., pp. 98-104.
- 104. Ménestrier a inséré dans son *Histoire du regne de Louis le Grand par les medailles* (2º éd., Paris, J.-B. Nolin ; Lyon, J.-B. et N. de Ville, 1700) une gravure de N. Guérard représentant la statue au milieu de la place. La légende conclut sur ces mots servant à justifier l'existence même du monument par un rappel de l'épisode de la fistule : « Sa fermeté dans les douleurs rasseura ses peuples desolez au mois de Novembre 1686 » (np).
- 105. Le roi n'a pu ou n'a pas voulu assister à l'inauguration en se faisant remplacer par Monseigneur. Selon le Père Léonard, la raison de cette absence aurait été d'ordre médical : BnF, Ms. fr. 10265, fol. 109 $\rm v^\circ$ -114 $\rm v^\circ$.

106. Les laudateurs ne disent pas autre chose lorsqu'ils donnent vie aux statues royales. Ainsi Bellocq pour le monument de la place Vendôme: « A mes yeux il respire, il agit, il ordonne,/ Et le bronze amolly par un art qui m'étonne/ Dispute avec la verité. » *Imitation d'une ode latine sur la statuë equestre du Roy. Elevée dans la Place de LOUIS LE GRAND*, Paris, J.-B. Coignard, 1700, p. 6.

107. Lettre en vers ou stances regulieres à M^{gr} le duc de S. Aignan. Contenant un Recit de la feste Magnifique faite au Havre le 30. Ianvier 1687. Par M^r De Montmor Intendant General de la Marine de la Province de Normandie. Pour marquer sa joye sur le retablissement de la santé du Roy, Le Havre, J. Gruchet, 1687.

108. Op. cit., p. 10.

109. P. 19. Le *Mercure* avance le chiffre de 25 000 personnes présentes à la fête (décembre 1686, pp. 394 *sq.*).

110. P. 25

- 111. P. 27. « Un Buste doré du Roy estoit sur ce Trône, avec la Fidelité au bas. Elle venoit offrir à cet Auguste Monarque tous les cœurs de ses Sujets, qui estoient tenus par des Amours. Quatre Figures representant les quatre parties du Monde, estoient prosternées devant le Roy, et luy rendoient leurs hommages, ainsi que le Dieu Neptune. Le Buste estoit couronné par la Victoire habillée en Ange, qui estoit en l'air, soûtenant au dessus de sa teste une Couronne fermée, fort brillante, avec ces mots, *Vive à jamais cet invincible Heros* » (*Mercure galant*, février 1687, pp. 82-83). Ici, le buste rappelle presque l'initiative parisienne du duc de La Feuillade en 1685.
- 112. P.-J. de Haitze, Relation generale et veritable des Fétes de la Ville d'Aix pour l'heureux retour de la Santé tant desirée de Louis le Grand, Ch. David, Aix, 1687.
- 113. Relation des Rejouissances qu'on a faites à l'occasion de la Ceremonie du TE DEUM chanté dans le Palais, par ordre du Parlement de Provence, en action de graces du rétablissement de la santé du Roy, Aix, Ch. David, 1687, p. 11.
- 114. Gravure de B. Cundier, sur un dessin de A. Lainé, dans Relation des Rejouissances que l'Université d'Aix en Provence a faites. Pour le rétablissement de la santé du Roy, Aix, G. Le Grand, 1687 (description, pp. 13 sq.). Commentaire de la

peinture: « Le Roi y étoit à cheval, parce qu'on ne peut guere donner de marque plus visible d'une guerison entiere et parfaite » (p. 16).

- 115. « La premiere qui étoit à droite, et qui representoit la Santé, avoit une couppe d'or à la main, et un serpent entortillé au bras avec un écriteau et ces mots, SALUS PUBLICA » (op. cit., p. 13).
- 116. *Op. cit.*, p. 21. La présidente de Bandol donne aussi une fête dans sa résidence et à ses environs (*Mercure galant*, mars 1687, pp. 84 *sq.*).
- 117. Relation fidelle de tout ce qui a esté fait par Messieurs de la cour des Comptes Aydes et Finances du Païs de Provence. En Rejouyssance Du Retablissement de la Santé du Roy, Aix, Veuve Ch. Nesmoz, J.-P. Nesmoz, 1687, pp. 3-5.
- 118. Relation des Rejouissances Faites par le Corps des Marchands de la Ville d'Aix, sur l'heureux rétablissement de la santé de Nôtre Invincible Monarque LOUIS LE GRAND [...], Aix, Ch. David, 1687, p. 5.
- 119. Projet des reiouyssances que les Ecoliers du College Royal de la Compagnie de IESUS [...], Aix, veuve Ch. Nesmoz, J.-P. Nesmoz, 1687. Dans son Répertoire des programmes des pièces de théâtre jouées dans les Collèges en France (1601-1700), Genève, Droz, 1986, L. Desgraves signale la plaquette intitulée: Vive le Roy. 1er projet des réiouissances que les écoliers du College royal de la Compagnie de Jesus representeront à Aix, le 27. jour de février 1687, sur l'heureux retablissement de la santé du Roy, Aix, Nesmoz, 1687. Cette dernière aurait donc eu une fonction purement publicitaire.
 - 120. P.-J. de Haitze, op. cit., pp. 112-115.
- 121. Le *Mercure* n'a garde de publier un poème occitan récité à Marseille : « Lou Pescadour content despuis la réjoüissenço facho per la Sanitat dau Rey » (mars 1687, pp. 82-84).
 - 122. Gazette de France, 1687, p. 122.
- 123. Marseille, P. Mesnier, 1687. Opéra sur une musique de Gautier, de l'Académie royale de Musique de Marseille, et un livret de Bonnecorse. Ce texte est reproduit par le *Mercure* (mars 1687, pp. 34-43).
 - 124. Mercure galant, mars 1687, p. 30.
 - 125. Nouvelles ecclésiastiques, op. cit., f. 163 r°.

126. « Ode sur la santé du Roy, et sur l'honneur qu'il a fait à la Ville de Paris, de venir dîner à son Hostel le Jeudy 30. Janvier 1687 » : *Mercure galant*, mars 1687, pp. 5-7.

127. IAM REDDITUR INTEGRER ORBI 1687 (le Soleil dissipant les nuages au-dessus du globe terrestre), IN FACIE EIUS EXHILARITAS (une foule amassée devant l'Hôtel de Ville). Le premier jeton porte les armes des Fourcy (en 1648, Jérôme Le Féron en avait fait de même à l'occasion de la petite vérole) alors que le deuxième est orné du profil de Louis XIV : A. d'Affry de la Monnoye, *Les Jetons de l'échevinage parisien* [...], Paris, Imprimerie nationale, 1878, p. 138, n° 244 et 245 (n° 161, p. 93 pour le jeton de 1648).

128. Série royale du cabinet des Médailles, bronze, n° 951.

129. Il n'oublie pas de nommer les principaux édiles parisiens : « D. D. Henrico De Fourcy urbis Praefecto. Matthia Francisco Geoffroy. Joannes Jacobo Gayot, Nicolas Chuppin, Joanne Gabriele Sanguiniere Adilibus. Maximiliano Titon Regis et urbiae procuratore, Martino Mitanti Scriba, et Nicolas Boucot Quaestore » (M. Préaud, op. cit.)

130. Série royale du cabinet des Médailles, or, n° 948.

131. Cl.-Fr. Ménestrier, *Histoire du Roy Louis le Grand par les medailles* [...], Paris, J.-B. Nolin, 1691, p. 37.

132. Un auteur du XVIII^e siècle a décrit les peintures ornant la grand-salle du bâtiment : « Le troisiéme est le Festin que la Ville donna à Louis XIV et à la cour en 1687 à son retour de Notre-Dame, où ce prince avoit été remercier Dieu du rétablissement de sa santé, après une dangereuse maladie. Il est de *Largilliere* » : A.-N. Dezallier d'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris*, Paris, De Bure l'aîné, 1749, pp. 149-150.

133. La Délibération des échevins de la ville de Paris sur la statue du roi, 1689 (?), huile sur toile, 68 x 101 cm, musée de l'Ermitage, Saint-Pétersbourg, ancienne collection Crozat. La commande, effectuée par les échevins, date de 1689.

134. Cl.-Fr. Ménestrier, La Statue de Louis le Grand placée dans le temple de l'honneur, Paris, N. et Ch. Caillou, 1689. Aucune inscription de la statue ne rappelle la guérison du roi en 1686, la seule allusion se trouve sur une lame de bronze placée sous le piédestal avec quelques médailles : C. Pascal, « La statue de Louis XIV par Coysevox », Bulletin de la Société

d'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 1888, p. 83 (citant Piganiol de La Force). Plusieurs devises intégrées au décor des festivités de 1689 rappellent la maladie : Decoration de la cour de l'Hôtel de Ville de Paris pour l'erection de la statue du Roy avec le dessein et l'explication du feu d'artifice, Paris, N. et Ch. Caillou, 1689, pp. 19-20.

135. P. Burke, op. cit., pp. 132 sq. À rapprocher de J.-M. Apostolidès, Le Roi-machine, op. cit., chap. 4 et Ch.Grell, Ch. Michel, L'École des princes ou Alexandre disgracié, Paris, Les Belles Lettres, 1988.

136. Si Le Havre a sa statue (haute de huit pieds, elle est située devant l'hôtel de ville: *Mercure galant*, juillet 1684, pp. 137-142), Aix en est toujours dépourvue alors que la décision a été prise le 20 novembre 1685 (*Mercure galant*, janvier 1686, pp. 1-30), deux semaines seulement avant la cité phocéenne. Finalement, les projets échoueront dans ces deux villes.

137. Gazette de France, 1687, p. 88.

138. Bnf : Ms. fr. 10265, f. 201 v°.

139. Relatant un ballet donné à Poitiers en février 1687, le *Mercure galant* signale, parmi les acteurs, des fils de bonne famille : « [...] deux des Enfans de Mr de Verac, Lieutenant du Roy, se distinguerent, aussi bien que le Fils de Mr Foucault, Intendant de la Province » (pp. 75-76).

140. Disgracié en 1682, Bussy-Rabutin a aussi tenté de revenir à la cour en écrivant au roi : *Lettres de Messire Roger de Rabutin*, Paris, F. Delaulne, 1720, II, p. 92. En l'absence de réponse, il réitère ses compliments comme le signale une lettre à M^{me} de Sévigné.

CHAPITRE 9 Représenter le corps du roi malade : la poésie et les arts

1. Pour François I^{er}, signalons de Clément Marot, le « Cantique de la Deesse Santé, pour le Roy malade », les « Cantiques de la Royne, sur la maladie et convalescence du Roy » et « De la convalescence du Roy » (Œuvres, Paris, Ph. Brachonier, 1582, pp. 171, 178 et 256).

- 2. Colletet, *Poème sur la naissance de Monseigneur le Dauphin*, Paris, J. Camusat, 1638; P. Le Moyne, *Poésies*, Paris, A. Courbe, 1650, pp. 560-562. Jetons, médailles, gravures et peintures ont suivi.
- 3. N. Ferrier-Caverivière, *L'Image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715*, Paris, PUF, 1981, et surtout la réflexion de P. Zoberman, «L'Éloge du roi : construction d'image ou propagande monarchique? L'exemple du xvii° siècle », *L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières*, I. Gogitore, Fr. Goyet (dir.), Grenoble, Ellug, 2003, pp. 303-316.
- 4. H. Merlin, L'Absolutisme dans les lettres et la théorie des deux corps du roi. Passion et politique, Paris, H. Champion, 2000; M. Couvreur, Jean-Baptiste Lully. Musique et dramaturgie au service du prince, sl, M. Vokar, sd, pp. 346 sq.
- 5. I. de Benserade, « Sur la guérison du Roy », Œuvres, Paris, Ch. De Sercy, 1697, I, pp. 289-290.
- 6. « Sur la petite vérole du Roy », Bibliothèque de l'Arsenal, recueil Conrart 5132, p. 911; « Contre la petite vérole du Roy », *ibid.*, p. 912.
- 7. Sonnets et épigrammes sur la Maladie et sur la convalescence du Roy, Paris, Fl. Lambert, 1659.
 - 8. Op. cit., p. 2.
- 9. Après Benserade et Caignet, Martinet revient sur les séquelles de la petite vérole et de la fièvre typhoïde dans un portrait fort intéressant : « Ses cheveux ont esté nouvellement sacrifiez à sa santé dans une maladie presque desespérée [...]. Son visage, sur lequel la petite verole a laissé quelques legeres marques de la puissance que les maladies exercent sans distinction sur toute sorte de sujets, n'a rien emporté de la vivacité de son teint, et de cette couleur de la Vertu que la pudeur a conservé toute entiere, et n'a servy qu'à fortifier des traits qui eussent peut-estre esté trop delicats pour un courage si masle [...] » : La Galerie des peintures ou recueil des portraits et eloges en vers et en prose, Paris, Ch. De Sercy, 1663, pp. 10-11 (le texte doit dater de 1658).
 - 10. Benserade, op. cit., I, p. 253.
- 11. Beauchasteau, Sur la maladie et la convalescence du Roy, slnd.

- 12. « Pour Mr Guenaut. Sur la maladie du Roy » (1658), *Poésies diverses*, M. Cauche (éd.), Paris, Didier, 1961, II, pp. 207-208.
- 13. Dès 1657, Benserade prend fait et cause pour le remède dans son ballet intitulé *Amour malade* (Paris, R. Ballard, 1657, p. 19).
- 14. Dans l'une de ses lettres, La Mothe Le Vayer s'est peu soucié du caractère miraculeux ou non de la guérison pour mieux discourir de la médecine en général : « De la maladie du roi », Œuvres, Dresde, M. Groell, 1758, VII, 1^{re} partie, pp. 33-43.
 - 15. Op. cit., p. 9.
- 16. P. Carneau, A Monsieur Thevart, docteur en Médecine à Paris, et Médecin de la Reine, sur la Convalescence du Roy, guery par le Vin Emetique d'Antimoine, slnd. La réponse reprend l'argument en énumérant le nom des archiatres éclairés : Response au reverend pere Carneau Celestin, autheur de la Stimmimachie, et genereux Deffenseur de l'Antimoine, slnd.
- 17. Martinet, Emblesmes royales a Louis le Grand, Paris, Cl. Barbin, 1672, pp. 120-121.
- 18. A. Vallot, Ad utrumque Divi Sulpicii dignissimum et vigilantissimum Pastorem. slnd.
- 19. Le sonnet de Chapelain commence par ces vers : « Quelle fureur te pousse, inexorable Parque ?/ Qui t'a mis à la main les cizeaux affilés/ Pour trancher les beaux jours que tes sœurs ont filés/ A nostre magnanime et triomphant monarque ?» Voir les *Lettres de Jean Chapelain*, Ph. Tamizey de Laroque (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1883, II, p. 307.
- 20. Ch. Du Perier, *Parnassi plausus ob restitutam regi sanita*tem, slnd. Version manuscrite: Bnf, Mélanges de Colbert 37, fol. 55.
- 21. H. de Valois, *Pro salute christianissimi regis Ludovici a Deo Dato coroni Eucharisticon*, slnd; et Mélanges de Colbert 37, fol. 57-60 v° .
 - 22. E. Fléchier, Ode au Roy sur sa derniere maladie, slnd.
 - 23. Mélanges de Colbert 37, fol. 194 v°.
 - 24. Ode sur la convalescence du Roy (ibid., fol. 210-212 v°).
- 25. Lettre du 9 juin 1663 publiée dans P. Clément, op. cit., V, pp. 590-591.

- 26. Lettre du 11 juin 1663, ibid., p. 593.
- 27. Lettre du 23 juin 1663, p. 594.
- 28. Ibid.
- 29. J. Racine, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, la Pléiade, 1999, pp. 47-50; Mélanges de Colbert 37, fol. 204 r°-206 v°.
- 30. D'autres œuvres, notamment une de Benserade, sont consultables à la bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, ms. 216, tome 3, ff. 488 et 504-516.
- 31. Voir le poème de Charles Perrault (Mélanges de Colbert 37, fol. 194).
- 32. A. Viala, « Le monarque obligé... Figure du monarque et de l'écrivain dans l'encomiastique du xvII^e siècle français », *Le Pouvoir monarchique et ses supports idéologiques aux XIV^e-XVII^e siècles, J. Dufournet, A. Fiorato et A. Redondo (dir.), Paris, Publications de la Sorbonne nouvelle, 1990, pp. 247-256.*
 - 33. Mercure galant, septembre 1683, pp. 32-33.
 - 34. Racine, Alexandre, III, 3.
- 35. H. Merlin, « Éloge et dissimulation : l'éloge du prince au xvııe siècle, un éloge paradoxal ?», *L'Éloge du Prince, op. cit.*, pp. 317-353.
- 36. R. P. Bouhours, « Au Roy, sur le voyage de Barege », Recueil de vers choisis, Paris, G. et L. Josse, 1693, pp. 187-188.
- 37. P. Tallemant, Panégyrique sur l'heureux retour de la santé du Roy, cité dans P. Zoberman, Les Panégyriques du Roi prononcés dans l'Académie française, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1991, p. 213.
- 38. Poésies de Madame Deshoulieres, augmentées dans cette derniere Edition d'une infinité de Pieces qui ont eté trouvées chez ses Amis, Paris, Villette, 1725, I, pp. 108-110. Sur la composition de Charpentier (H. 489), voir P. M. Ranum, « A sweet servitude : A Musician's life at the Court of M^{lle} de Guise », Early Music, XV, 3, août 1987, pp. 346-360. Signalons aussi, au registre des pièces musicales laïques, un ballet donné à Poitiers et un air de basse dont la partition est livrée au public : Mercure, mars 1687, pp. 67-75 (ballet), pp. 10 et np (air).
 - 39. La Jalousie des Dieux, Versailles, Fr. Muguet, sd (1686). 40. Op. cit., p. 5.
- 41. Excellent exemple que la publication de Guyonnet de Vertron, Le Nouveau Pantheon, ou le rapport des divinitez du

paganisme, des héros de l'Antiquité et des princes surnommez grands, aux vertus de Louis le Grand, Paris, J.Morel, H. Charpentier, 1686.

- 42. J. de Préchac, La Querelle des dieux sur la grossesse de Madame la Dauphine, Paris, Veuve A. Padeloup, 1682.
 - 43. Op. cit., p. 4.
- 44. Callières, Epistre au Roy présentée à Sa Majesté au commencement de l'Année 1687, Paris, Auboüin, Emery, Clousier, 1688, p. 5.
- 45. « Du 27 janvier. Ce jour la Compagnie a tenu une seance publique pour marquer publiquement sa joye de la parfaite guerison du Roy. L'ouverture de la seance a commencé par un discours que Mr l'abbé Tallemant le jeune a prononcé sur ce sujet. Plusieurs Messieurs ont ensuite leu divers ouvrages de Poësie sur la mesme matiere. Et Mr Barbier d'Aucourt a terminé la seance par un autre discours qu'il a prononcé sur le mesme sujet » (Registres de l'Académie française, Paris, Didot, 1895, I, p. 274). Voir P. Zoberman, Les Cérémonies de la parole. L'éloquence d'apparat en France dans le dernier quart du xvii^e siècle, Paris, H. Champion, 1998, pp. 170 sq.
 - 46. Mercure galant, février 1687, pp. 249-250.
 - 47. Ibid., pp. 284-286.
- 48. On suivra l'édition critique de P. Zoberman dans son ouvrage sur les panégyriques du roi (op. cit.)
 - 49. P. 210.
 - 50. P. 211.
 - 51, P. 212,
- 52. Discours sur le retablissement de la santé du Roy prononcé à l'Académie françoise, le 27 janvier 1687, Paris, P. Le Monnier, 1687.
 - 53, P. 226.
 - 54. Ibid.
 - 55. P. 232.
- 56. Remarques sur deux discours prononcés à l'Académie Françoise sur le Retablissement de la santé du Roy, le 27 janvier 1687, Paris, P. Le Monnier, 1688.
- 57. Voir M. Le Clerc, La Rejouissance publique pour l'entier rétablissement de la santé du Roy, Paris, Coignard, 1687. Qui-

nault aurait composé un sonnet et Benserade une lettre en prose et en vers : *Mercure galant*, février 1687, pp. 288-289.

- 58. Sur les compliments qui furent faits au Roi à l'occasion de sa convalescence, Œuvres, P. Mesnard (éd.), Paris, Hachette, 1929, IV, pp. 244-246. Serait-ce là un rappel plein d'amertume du succès mitigé de son ode de 1663 ? Ou une réaction janséniste à ce culte de la personnalité ?
- 59. Dès 1664, Boileau avait complaisamment attiré l'attention du roi sur ce problème: *Discours au Roi*, dans *Œuvres complètes*, E. Fournier (éd.), Paris, La Place, Sanchez, 1873, pp. 9 *sq*.
- 60. N. Ferrier-Caverivière, *op. cit.*, chap. 6 : « Louis XIV et la querelle des Anciens et des Modernes ».
- 61. Ch. Perrault, Le Siècle de Louis le Grand, Paris, J.-B. Coignard, 1687, pp. 26-27.
- 62. Gazette de France, 1687, pp. 111, 122 et 124; Mercure galant, janvier 1687, pp. 230 sq. (allusion à celui du père Ménestrier sur le texte Domine salvum fac regem), mars 1687, p. 85.
- 63. Mercure galant, février 1687, pp. 99-101; mars 1687, pp. 45-47, 107.
- 64. F. Tornon, Actio eucharistica de restitua valetudine Ludovi XIV Regis Galliae, Aix-en-Provence, 1687; Deo optimo maximo canticum eucharisticum in publica laetitia ob restitutam Ludovico Magno sanitatem solenniter decantatum in sacello ludovicaeo collegi regi argentinensis societatis jesu, Aix, G. A. Dolhopfii, 1687; M. Henocq, Ludovici Magni francorum Regis Soteria, slnd; Soteria pro restitua valetudine Ludovici Magni Regis Christianissimi, slnd; Extrait du sermon fait par Mr Vildor [...] le dimanche 26 Ianvier 1687. feste de S. Polycarpe, avant le Salut et le Te Deum, Que Messieurs les Cinquantainiers et Dizainiers de la Ville de Paris, ont fait chanter en Action de graces, de l'entier et parfait rétablissement de la santé du Roy, slnd.
 - 65. Mercure galant, février 1687, pp. 108-112.
- 66. *Ibid.*, mars 1687, pp. 97-100. Cette interprétation des souffrances sera reprise par le père Commire: *Traductions de l'ode du P. Commire sur le recouvrement de sa santé*, slnd, pp. 1-2. Version originale en latin: *Pro restituta Ludovici Magni vale-*

tudine, Musarum gratulatio in regis Ludovici Magni collegio patrum Societatis Jesu, slnd.

67. Panegyrique du Roy, prononcé le second dimanche de Carême dans l'Eglise des RR. PP. Capucins de Quimper, Quimper, Gaultier, 1687, p. 4.

68. P. 16.

- 69. Motet sur le retablissement de la santé du Roy, composé de Paroles tirées de l'Écriture Sainte, Paris, J. Cusson, 1687.
- 70. Tous, loin de là, n'y ont pas souscrit et Bourdaloue, dans l'un de ses sermons prononcés à Versailles devant le roi, s'en est tenu au strict minimum en rattachant son admiration à la Révocation: Œuvres complètes, Avent, I, Paris, Gauthier frères, 1833, p. 569.
- 71. Elle s'inscrit aussi, plus globalement, au sein d'une période de doute généralisé : P. Hazard, *La Crise de conscience européenne, 1680-1715*, rééd., Paris, Fayard, 1961.
- 72. Dans *Le Songe de Philomathe*, l'allégorie de la Peinture donne ce conseil aux artistes : « Sans chercher dans les siecles passez des exemples de ce qu'ont fait les anciens Heros pour les comparer à ses actions miraculeuses, attachez-vous à bien raconter ce qu'il a fait, qui ne trouve rien de comparable dans toutes les Histoires ». A. Félibien, *Entretiens sur les vies et sur les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes*, V^e partie, Paris, Veuve S. Mabre-Cramoisy, 1688, p. 333.
- 73. Le Dieu de la Santé montre à la France le buste de Louis XIV, marbre, 0,9 x 0,75 x 0,1 m, musée du Louvre, MR 2735. L'esquisse, présentée le 5 avril 1687, a été agréée par l'Académie et par Le Brun qui en avait fixé le sujet: Procèsverbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture 1648-1792, op. cit., II, p. 351.
- 74. N. Guérin, Description de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1715), A. de Montaiglon (rééd.), Paris, 1893, p. 43.
- 75. En 1688, un jeton représentait le Salut public par la figure d'Apollon debout, tenant une lyre et s'appuyant sur un caducée : SALUS PUBLICA. Voir Cl.-Fr. Ménestrier, *Histoire de Louis le Grand, op. cit.*, p. 37, n° 67. Mais, plus sûrement, le sculpteur se sera inspiré de la médaille frappée par le comte d'Avaux où figure la France serrant le bras d'Apollon en signe

de remerciement : Série royale du cabinet des Médailles, n° 945 (or).

76. Ces frappes, réalisées à partir des coins des frères Röettiers, abondent jusqu'en 1715 sur tous les types de monnaie. Voir Droulers 241, 243, 244, 246, 247, 381, et les remarques de J. Babelon, *Les Monnaies racontent l'histoire*, rééd., Paris, Champion, 1975, p. 162.

77. Mercure galant, août 1692, pp. 26-33; Épitre de Mme Des Houlieres à la goutte, Paris, J. Villette, 1692. Sur ce poème et son contexte, on me permettra de renvoyer à S. Perez, « La goutte de Louis XIV. Essai de bio-histoire », Mémoires de Paris et de l'Île-de-France, t. 56, 2005, pp. 79-100. Sur le genre, A. H. Tomarken, The Smile of Truth. The French satirical Eulogy and its antecedents, Princeton University Press, 1990, chap. 6, "The disease eulogy in France", pp. 167-198.

78. Op. cit., p. 2.

79. Pp. 4-5.

- 80. MV 2032. Rigaud, de son côté, campe le roi sur les jambes qu'il n'a plus depuis longtemps, comme le souligne le regard mélancolique du modèle.
- 81. A. Schnapper, *Tableaux pour le Trianon de marbre* (1688-1714), Paris, Mouton, 1967. De Martin: *La Fontaine de l'Obélisque* (1713), 2,6 x 1,4 m, MV 755 (voir *CBR*, V, col. 693); *Le Bassin d'Apollon, ibid.*, MV 757. De Chatelain: *Le Parterre de Trianon* (vers 1713-1714), 2, 3 x 1, 8 m, MV 756 (*CBR*, V, *ibid.*). D'autres œuvres montraient des roulettes, parfois à deux places, vides de leurs occupants: J.-B. Martin, *La Salle des Antiques*, 2 x 1,4 m, MV 758. À cette date, en effet, il y a longtemps que le véhicule est devenu à la mode sous l'influence du roi.
- 82. Cf. M. Magnien, « Le Trianon de marbre », Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise, 1908, p. 3 (plan) et Dezallier d'Argenville, op. cit., p. 155 (description de la décoration intérieure de l'édifice).
- 83. C'est ainsi que l'on pense conserver la trace des grands événements et des grands personnages de l'Histoire « laquelle n'a point de monument plus solide que la Medaille, pour justifier la verité de ses évenements » : La Science des medailles,

pour l'instruction de ceux qui commencent à s'appliquer à la connoissance des Medailles Antiques et Modernes, Paris, L. Lucas et alii, 1692, avertissement (np).

- 84. Cl.-Fr. Ménestrier avait songé à écrire l'histoire du roi uniquement à partir de devises : *La Devise du Roy justifiée* [...], Paris, E. Michalet, 1679, p. 201.
- 85. J. Jacquiot, « Les portraits de Louis XIV gravés sur les médailles des séries métalliques uniformes », Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, séance du 7 juin 1967, pp. 185-201, notamment pp. 187-188. Voir aussi l'œuvre d'Antoine Benoist, peintre et sculpteur en cire, qui reprend, en grisaille, les dix visages du roi et qui s'intitule : Portraits de Louis le Grand selon ses âges. Au début du xvIIe siècle, J. de Bie avait déjà conçu le projet d'une histoire de France par les portraits des souverains : Les Vrais portraits des rois de France, tirez de ce qui nous reste de leurs Monumens, Sceaux, Medailles, ou autres Effigies, conservées dans les plus rares et plus curieux Cabinets du Royaume, Paris, J. Camusat, 1636, avertissement, np.
- 86. Cf. La Médaille au temps de Louis XIV, op. cit., pp. 315-319.
- 87. L. Marin, Le Portrait du roi, Paris, Minuit, 1981, pp. 150 sq.
- 88. N. Ferrier-Caverivière, « Louis XIV et ses symboles dans l'histoire métallique du règne de Louis le Grand », $xvxt^e$ siècle, n° 134, 1982, pp. 19 sq.
- 89. Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand avec des explications historiques par l'Académie Royale des Médailles et des Inscriptions, Paris, Imprimerie royale, 1702; Gros de Boze, idem, Baden, J.-L. Baldinger, 1705.
- 90. C'est une nouveauté par rapport au règne précédent : on ne retrouve aucune allusion à la santé du roi dans *Les Triomphes de Louis le Iuste XIII. du nom* de R. Barry et J. Valdor (Paris, A. Estienne, 1649), ouvrage qui constitue une sorte d'histoire « officielle » du règne par les gravures, les médailles et les devises.
- 91. Cité par J. Jacquiot, Catalogue..., op. cit., III, pp. 123-124. À comparer à Gros de Boze, op. cit., p. 101. Pour la

médaille : série royale du cabinet des Médailles, n° 564 (argent), n° 565 (bronze). Se référer aussi à la médaille de la première série uniforme de 1702 avec la même devise : n° 29 (or), n° 212 (argent), n° 1972 (bronze) ; et à celle réformée ensuite en REGE CONVALESCENTE CALASII MENSE JULIO, n° 1617 (bronze doré). Différents projets dans la planche XXIII de l'ouvrage de J. Jacquiot et, du même auteur, « La médaille, document de convergence des cultures et des mentalités », Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités, Mélanges offerts à Robert Mandrou, Paris, PUF, 1985, pp. 99-108 (sur la médaille de 1658, pp. 102-103).

- 92. SALVA LUTETIA SALVA PATRIA SALVUS LUD[OVICUS] MAGN[US]/ LAETITIA PUBLICA (Une statue du roi sur un piédestal environné de feux de joie); DEO CONSERVATORI PRINCIPIS/ GALLIA VOTI COMPOS (la France levant les bras au ciel devant un autel): J. Jacquiot, pp. 440-441. Série uniforme, n° 122 (or), n° 375 (argent), n° 1112 (bronze), n° 77 (bronze doré).
 - 93. D. Meyer, L'Histoire du Roy, Paris, RMN, 1980.
- 94. « Au sieur Vernansal, peintre, 3800 ll pour, avec 200 à lui ordonnés le 10 mai 1710, faire le parfait payement de 4 000 livres pour un tableau représentant Louis XIV en actions de grâces au retour de sa maladie, qu'il a fait pour la suitte de l'histoire de Sa Majesté pendant 1710 »: *Inventaire des tableaux commandés et achetés par la direction des Bâtiments du Roi (1709-1792)*, F. Engerand (éd.), Paris, E. Leroux, 1900, p. XLI. Voir aussi *CBR*, V, p. 437 et 872; AN, O¹ 2216, f. 105 v°.
- 95. P. Jurieu, Les Soupirs de la France esclave, qui aspire après la liberté, Amsterdam, M. Le Vassor, 1689, p. 31. On aura reconnu, au tout début, une critique de la statue de la place des Victoires.
- 96. Des Aller-Christlichen Königs Unchrist. Bombardieren und Mordbrennen, cité par J.Schillinger, Les Pamphlétaires allemands et la France de Louis XIV, Berlin/Paris/Vienne, P. Lang, 1999, p. 155.
- 97. G.-P. Marana, *Portrait de Louis le Grand*, Paris, M. Jouvenel, 1690, p. 20.

- 98. J. Swift, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, la Pléiade, 1965, p. 334, (*) fistula in ano (note de Swift). Il s'est peutêtre souvenu du roi de France qui souffre du même mal dans Tout est bien qui finit bien de Shakespeare.
- 99. Op. cit., p. 608. Original: Predictions de Mr. Is. Bickerstaf, Astrol. Angl. Pour l'An 1708, Londres, chez l'auteur.
 - 100. Paris, J.-B. Nolin, 1691.
- 101. P. 42. Datée de 1689, la médaille porte l'inscription suivante à l'exergue : Necessitati ne quidem dii restitunt Ludovico XIV/ Ditionis legatorum immunitatem, et avenisonem/ Papea Alexandro VIII cedente, etiamque pacem ab algerinis petente. On ignore son auteur, peut-être l'un des maîtres du genre, le Hollandais J. Smeltzing.
- 102. G. Van Loon, *Histoire metallique des XVII provinces des Pays-Bas* [...], La Haye, P. Gosse, P. de Hondt, 1732-1737, III, p. 428. Faisait-elle partie des médailles injurieuses saisies en 1696 par La Reynie? Voir *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, G. B. Depping (éd.), Paris, Imprimerie nationale, II, 1851, pp. 619-620 (lettre de Pontchartrain à Le Camus du 24 avril 1696).
- 103. L'auteur renvoie à J. Goeree, Numismata historica Ludovici XIV, Amsterdam, 1712.
- 104. Archives de la Bastille, Fr. Ravaisson (éd.), Paris, Durand et Pedone-Lauriel, XI, 1880, p. 223; Fr. Funck-Brentano, Les Lettres de cachet de la Bastille, Paris, Imprimerie nationale, 1903, lettre n° 1882, p. 143.
- 105. Pillen geordonneert voor Lodeweyk de XIV (Pilules ordonnées pour Louis XIV), Amsterdam, 1709; cité dans P.J.W. Van Malssen, Louis XIV d'après les pamphlets répandus en Hollande, Paris/Amsterdam, Nizet/Bastard, sd (1937), p. 134.
 - 106. Trad. fr., Amsterdam, A. Wolfgang, 1689, I, p. 244.
- 107. Das an der Teutschen Colica Danieder liegende Franckreich, cité par J. Schillinger, op. cit., pp. 156-157.
- 108. A. Duprat, « Le Soleil éclipsé : Louis XIV sous le burin des graveurs hollandais », op. cit.
- 109. Gisors, J. de Montespant (la localisation et le nom de l'imprimeur sont fictifs). Il s'agit d'une publication hollandaise.

- 110. R. Searle, « Romeyn de Hooghe (1645-1708), le père de la caricature satirique politique », *Le Club français de la médaille*, 70-71, 1981, pp. 76-80 (avec une bibliographie).
- 111. Rouwklagt van de Fransche Apollo over de verdore Distelbloem.
- 112. Ptolomeus, Copernicus, en Merkuur op de Parnas over de Zon ende Waereld. 9,5 x 13 cm, gravure pour le numéro 20 d'Esopus in Europa (récapitulatif de la Réserve de la BnF : Gravenhage, Fr. Moselange, 1738). Proche de cette image d'un roi s'appuyant sur des béquilles, on retiendra une médaille hollandaise représentant Louis en train de danser au son d'une harpe tenue par la reine d'Angleterre : G. Van Loon, op. cit., V, p. 168.

CONCLUSION Une biohistoire de Louis XIV

- 1. *Op. cit.*, p. 227. On notera l'opposition à la célèbre pensée de Pascal au sujet de Cromwell et de ses coliques néphrétiques (pensée 221, éd. Pléiade, 1950, p. 885). Le père Le Moyne aurait-il eu connaissance de ce fragment au moment de la rédaction de son *Art de régner*? Le parallèle est tout de même surprenant. « Sur la gloire de ses actions, elle (la Nature) luy représentera, que les Palmes et les Lauriers appliquez sur la teste des Victorieux, ne les guérissent pas de la Migraine : que mis sur leurs mains ou sur leurs pieds, ils ne les préservent pas de la Gravelle ny de la Goutte : qu'il ne faut qu'un grain de sable, ou une petite sérosité, pour venger les Nations vaincues, et les Provinces saccagées. » *Op. cit.*, Paris, S. Cramoisy, 1665, p. 254.
- 2. D'ailleurs, sous Louis XV, cette pratique sera poursuivie. À l'issue de la maladie de Metz, en 1744, une abondante production iconographique, numismatique et littéraire s'est chargée, en complément des festivités, de célébrer le retour de la santé du roi (cf. P. Dorveaux, Documents relatifs à la maladie de Louis XV à Metz (août 1744), Paris, Champion, 1913). En 1774, des bulletins de santé seront publiés les jours précédant sa mort.

3. En référence aux thèses d'Elias, voir Bryan S. Turner, « Warrior charisma and the spiritualization of violence », *Body and Society*, 9, 4, 2003, pp. 93-100.

4. From the Royal to the Republican Body: Incorporating the Political in Seventeenth-and Eighteenth-Century France, S. E. Melzer, K. Norberg (éd.), Berkeley, University of California Press, 1998.

CHRONOLOGIE

1639

janvier: galle; mai: première saignée suite à une « petite indisposition ».

1647

novembre : petite vérole jusqu'à la fin du mois.

1652

novembre: indigestion.

1653

février : dureté au tétin droit (pendant huit mois), rhume, dartres ; *novembre* : douleurs de tête (vapeurs ?), fièvre.

1654

juillet : dureté au tétin gauche.

1655

hiver, printemps et été : blennorragie.

1658

juillet-août : « maladie de Calais », fièvre typhoïde.

1659

août: nausées.

1660

novembre: dysenterie.

été: vapeurs.

1663

fin mai: rougeole.

1664

vapeurs.

1665

hiver, printemps et début de l'été: vapeurs.

1667

août: mal aux dents.

1668

mars: douleurs d'estomac; août: dysenterie.

1669

septembre: vapeurs, pituite.

1670

janvier et février : vapeurs.

1671

novembre : saignement de nez.

1673

janvier : vapeurs, indigestion ; *mai* : indigestion ; *décembre* : saignement de nez.

1674

janvier: vapeurs.

1675

janvier: vapeurs; octobre: saignement de nez, ophtalmie; décembre: douleur au pied, à la cuisse et au cou.

1676

avril: vapeurs.

1677

juin: vapeurs.

juillet: vapeurs; septembre: douleurs au bras droit.

1679

juin: indigestion, douleur à l'épaule gauche; octobre: toux, rhume.

1680

hiver: rhume, vapeurs, toux; *avril*: enrouement, toux; *novembre*: vapeurs.

1681

avril, mai: enrouement; $ao\hat{u}t:$ indigestion; novembre: vapeurs.

1682

janvier: mal d'estomac; *mars*, *mai*: douleur au pied gauche, *septembre*: vapeurs, indigestion; *novembre*: vapeurs.

1683

septembre : chute de cheval, bras démis.

1685

janvier: fistule naso-palatine (entre le nez et le palais); *octo-bre*: goutte.

1686

toute l'année : fistule anale ; février, octobre, novembre : goutte.

1687

février : goutte ; août : vapeurs, fièvres paludéennes.

1688

avril, juin: fièvres, goutte; novembre: goutte.

1689

 $f\'{e}vrier$: ophtalmie ; mai : fièvres ; juin : vapeurs ; $d\'{e}cembre$: goutte.

1690

janvier et août : goutte ; novembre : rhumatismes.

mars: goutte; août: colique, fièvre; octobre: vapeurs; décembre: catarrhe, vapeurs.

1692

mai, juin: goutte; septembre: mal à l'épaule; octobre et décembre: vapeurs.

1693

janvier: goutte; *février*: colique; *mai*: rhume, rhumatisme, vapeurs; *août*: fièvre, goutte.

1694

avril : vapeurs, fièvre ; juin : fièvre ; de septembre à décembre : goutte.

1695

février : goutte ; août : goutte ; octobre : goutte.

1696

enrouement; mars: goutte; avril: migraine; mai: vapeurs, douleur à la joue droite, sueurs, fièvre, joue enflée; mai et juin: goutte; août et début septembre: anthrax à la nuque; octobre: goutte.

1697

mars: goutte; septembre: ténia.

1698

janvier: douleur au pied gauche; mars: érysipèle à la jambe; août: colique.

1699

février : goutte ; mars : rhume, froid ; mai : douleur à l'orteil ; juin : rhume ; octobre, novembre et décembre : goutte.

1700

janvier: indigestion; février: goutte; juin: ophtalmie; juillet: flatulences, colique; octobre: vapeurs, rhinite.

mars: goutte; avril: vapeurs; rhume, enrouement, saignement de nez, douleurs de gorge; octobre: indigestion; novembre et décembre: goutte.

1702

janvier : pied et jambe enflés, goutte ; août : indigestion ; septembre : goutte ; octobre : sueurs.

1703

mars : rhume, étourdissements ; *avril* : saignement de nez ; *juin* : goutte ; *août* : vapeurs ; *décembre* : goutte, vapeurs, ténia.

1704

janvier : enrouement ; février : indigestion, goutte, froid ; mars
et mai : vapeurs ; mai : rhume ; juin : furoncle ; août : indigestion ; septembre : ténia, vapeurs, goutte ; octobre : flatulences ;
novembre : rhume ; décembre : aphonie, agueusie.

1705

février : flatulences, vapeurs ; mars : goutte ; avril : catarrhe, goutte, colique, fièvre, mal de gorge ; mai : vapeurs ; juin : goutte ; août : indigestion ; octobre : vapeurs, rhume, indigestion ; novembre : goutte ; décembre : ténia.

1706

février: goutte, toux grasse; mai: vertiges; juillet: vapeurs; septembre: rhume, toux; octobre: vapeurs, mal d'estomac; novembre: vapeurs; décembre: vertiges, rhume.

1707

janvier: vertiges, vapeurs; *février*: goutte; *mars*: vapeurs; *août*: vapeurs, vertiges, ténia; *septembre*: vapeurs.

1708

tout le mois de janvier: rhume, mal de gorge, enrouement; mars: rhume, toux, froid, vapeurs; avril: rhume; juin: vapeurs; septembre: indigestion; octobre et novembre: vapeurs; novembre: goutte; décembre: toux, rhume.

janvier et février : vapeurs ; mars : vapeurs, flatulences, rots ; avril : rhumatismes au cou, aux épaules, aux bras, aux cuisses ; mai : rhume, toux, ophtalmie, colique néphrétique (sable rejeté dans les urines) ; juin : vapeurs, rhume ; septembre : rhume, mal de gorge ; octobre : colique ; décembre : vapeurs, ténia.

1710

<code>janvier:</code> vapeurs, rhume; <code>mars:</code> vapeurs; <code>juin:</code> coliques; <code>juillet:</code> douleur au bras droit, vapeurs; <code>août:</code> vapeurs, froid; <code>septembre:</code> douleurs aux bras et aux épaules.

1711

février: vapeurs, flatulences; avril: vapeurs; mai: flatulences, rhumatismes, indigestion; juin et juillet: froid; octobre: vapeurs; novembre et décembre: vapeurs; décembre: vapeurs, mal de gorge.

1712

f'evrier : vapeurs, fièvre, rhume ; avril : rhume ; juillet : douleur au bras, colique ; $ao\^ut$: indigestion ; octobre : vapeurs.

1713

avril: vapeurs; novembre et décembre: mal au bras.

1714

mars: ophtalmie; avril: rhumatisme.

1715

juin: colique; août: mal à l'estomac, « sciatique », douleurs dans la jambe gauche, fièvre, amaigrissement, gangrène, vapeurs, perte de connaissance; décès le 1^{er} septembre, ouverture du corps le 2.

PETIT LEXIQUE MÉDICAL

ANTHRAX: agglomérat de furoncles provoquant une vive douleur. On le rencontre le plus souvent au niveau de la nuque, du dos ou des fesses.

ARCHIATRE: médecin de cour attaché à un Grand, à un prince ou à un roi.

BLENNORRAGIE: maladie sexuellement transmissible provoquant des brûlures lors de l'émission des urines et un écoulement purulent à l'extrémité de la verge.

COLIQUE : maladie causant des « tranchées » (vives douleurs) dans le ventre. Elle peut être d'origine rénale (colique néphrétique) ou autre. Au xviie siècle, on parle souvent de coliques « venteuses », « bilieuses », etc.

DARTRE : exfoliation de l'épiderme accompagné d'éruptions croûteuses. On parle aussi de « gratelle ». C'est un mal typique des nourrissons et des jeunes enfants en l'absence d'une bonne hygiène.

EMPLÂTRE: onguent étendu sur un morceau de tissu ou de cuir pour être appliqué sur la partie malade. Les recettes d'emplâtre sont très nombreuses et la pharmacopée du Grand Siècle y fait entrer quantité d'extraits végétaux, minéraux et animaux.

ÉRYSIPÈLE: maladie de peau rattachée, au xvII° siècle, à la présence d'une humeur superficielle et inflammatoire qui s'étend sur la peau en s'accompagnant d'une chaleur âcre et brûlante.

FIÈVRE TYPHOÏDE: c'est la maladie dont a souffert Louis XIV en 1658. Pathologie infectieuse d'origine bactérienne, elle est transmissible et souvent épidémique. Très répandue dans les zones insalubres, elle se manifeste par une forte fièvre pouvant causer un délire puis la mort.

FIÈVRES PALUDÉENNES: on rattachait, bien avant le xvii^e siècle, l'apparition de ces fièvres cycliques à la présence d'eaux stagnantes ou de marécages insalubres. On ignorait alors le rôle des moustiques dans le déclenchement de ces épisodes pathologiques pouvant s'avérer mortels (paludisme).

FISTULE : ulcère étroit formant un petit conduit accompagné de callosités à ses extrémités. Les fistules peuvent toucher l'œil (fistule lacrymale) ou l'anus (fistule anale). Parfois provoquées par la maladie de Crohn, ces pathologies douloureuses peuvent subsister des années durant sans entraîner de complications particulières.

FLUXION : écoulement d'humeurs malignes sur une partie du corps. Cette « congestion humorale » est l'un des principaux facteurs pathogènes dans la médecine ancienne.

GANGRÈNE: arrêt de la circulation sanguine au niveau d'un tissu entraînant la nécrose de celui-ci. Les facteurs de cette maladie sont variés, le diabète peut entraîner des complications. L'amputation est restée longtemps le seul moyen d'éviter la mort du malade.

GOUTTE: mal ayant la réputation de frapper en priorité les gourmands et les privilégiés, cette pathologie affectant les articulations (douleur cyclique, rougeur, gonflement), est décrite au Grand Siècle comme une « fluxion âcre et douloureuse qui tombe ordinairement sur les jointures ». On ignore alors le rôle joué par l'acide urique.

Humeur : fluide présent dans le corps humain et dont l'équilibre ou la répartition équilibrée garantit la santé. Les humeurs sont au nombre de trois (sang, pituite, bile) auxquelles s'ajoute parfois la mélancolie ou humeur noire. À l'état normal, elles ne sont pas censées circuler (d'où l'opposition de certains, au XVII^e siècle, aux hypothèses de Harvey sur la circulation sanguine). Voir « Fluxion ».

LAVEMENT: remède donné à l'aide d'un clystère (sorte de grosse seringue en étain introduite dans le fondement) pour rafraîchir et dégager le bas-ventre, conformément aux prescriptions galéniques. On parla aussi de « médecine » et on peut le remplacer ou l'ajouter à la prise d'un bouillon purgatif ayant le même effet. Quelques minutes après l'administration du lavement, le malade « rend la médecine ».

MÉDECINE CHIMIQUE: si, au quotidien, il est délicat de rattacher telle ou telle pratique médicale à une école particulière, à partir des xvie et xvii siècles, cette doctrine médicale faisant la part belle aux remèdes à base de végétaux, de métaux et de minéraux commence à s'imposer. Longtemps décriée pour ses liens supposés avec l'alchimie (Paracelse), cette médecine enseignée à la faculté de Montpellier s'abrite derrière certains remèdes éprouvés (antimoine puis quinquina). L'un de ses bastions est le Jardin royal des Plantes fondé, à Paris, par Guy de La Brosse, médecin de Louis XIII.

PETITE VÉROLE (ou variole): avec la peste, l'un des maux les plus terribles des siècles passés. Maladie infectieuse d'origine virale, très contagieuse et souvent à l'état épidémique, la variole se manifeste par une forte fièvre et des frissons précédant l'apparition de pustules qui finissent par sécher (mais les traces ne disparaissent pas). En l'absence de traitement efficace, la mortalité est d'environ 1 sur 5 pour les enfants, 1 sur 3 pour les adultes.

SAIGNÉE: incision de la veine pour tirer du sang en petite ou grande quantité, selon la nature du mal. Le chirurgien utilise une lancette (petit bistouri) et une poêlette afin de recueillir le sang qui s'écoule. Quoique dangereuse si elle est répétée, cette

pratique souvent caricaturée ne fait que suivre la logique de la médecine galénique sur l'équilibre des humeurs qu'il convient de restaurer en cas de maladie.

VAPEURS : affection proche de la migraine (maux de tête, vertiges, étourdissements, nausées, perte d'appétit, etc.) que la médecine classique associe à des vapeurs qui proviendraient de l'estomac ou du bas ventre et qui remonteraient vers le cerveau. Ces vapeurs se confondent parfois avec un état mélancolique lié à une contrariété ou un chagrin.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Antoine D'AQUIN (ou DAQUIN) (1620-1696): personnage énigmatique, issu d'une lignée de juifs installés dans Sud de la France, il a fait ses études à Montpellier. Tout d'abord premier médecin de Marie-Thérèse, il s'impose à la cour et devient premier médecin du roi en avril 1672, quelques mois après la mort de Vallot. Son ambition est peut-être à l'origine de sa disgrâce quoiqu'il ait toujours bien soigné Louis XIV, au regard des connaissances médicales de l'époque. Un beau matin de 1693, en effet, il apprend qu'il doit quitter la cour à la satisfaction de nombreux courtisans qui lui reprochaient son avarice, sa cupidité et peut-être aussi sa proximité avec le roi. La notoriété grandissante de Fagon, l'échec de son projet de Société royale de médecine et l'animosité de Madame de Maintenon auront scellé le sort de ce médecin controversé aussi en raison de ses origines.

Guy-Crescent FAGON (1638-1718): c'est le seul des premiers médecins à avoir fait ses études de médecine à Paris. Médecin du petit duc du Maine, il s'attire, à l'occasion d'un voyage dans les Pyrénées, la sympathie et la confiance de Madame de Maintenon. Il remplace donc Daquin après sa disgrâce, fort de son expérience acquise au chevet de la Dauphine et de la reine. Né la même année que Louis XIV, les deux hommes noueront de solides liens d'amitié qui permettront au médecin de se hisser au rang des ministres dans l'organigramme de la cour. Redouté par tous (même par Saint-Simon), raillé par la

Palatine pour son physique disgracieux, l'archiatre jouira d'une réputation dépassant de loin les frontières du royaume même s'il n'a jamais rien publié en son nom.

Charles-François Félix (vers 1642-1703) : fils de François-Félix Tassy, surnommé « Félix », premier chirurgien de Louis XIV entre 1653 et 1678, date de sa mort. Charles-François est resté célèbre pour ses interventions sur la fistule du roi durant l'hiver 1686-1687. Après avoir mis au point un bistouri « à la royale », son succès lui a valu une grande notoriété et une abondante clientèle à la cour. Il a bénéficié, à l'instar de ses confrères médecins, des largesses du souverain rétabli. Ami de Boileau et de Racine, il a contribué à la réhabilitation de la chirurgie à une époque où la querelle barbiers-chirurgiens est toujours d'actualité, au moins au théâtre.

Georges Mareschal (1658-1736): il fait ses débuts à l'hôpital de la Charité à Paris où ses opérations de la « taille » (extraction d'un calcul rénal par l'urètre) lui valent une grande renommée. En 1696, Louis XIV souffre d'un anthrax à la nuque: prudemment, on fait appel à Mareschal qui s'attire bientôt la confiance du souverain guéri. Charles XI de Suède tentera même de recourir, juste avant sa mort, au bistouri du chirurgien. En 1703, à la mort de Félix, il peut compter sur l'appui de Fagon pour évincer Gervais et prendre le poste de premier chirurgien du roi. Il soignera son client jusqu'à sa mort en jouissant d'une grande influence à la cour. Sous Louis XV, il conserve son poste et, en 1731, il fonde avec François Gigot de La Peyronie, un praticien de renom, la Société académique des chirurgiens de Paris, future Académie de chirurgie.

Guy Patin (1601-1672): éminent médecin des règnes de Louis XIII et Louis XIV, sa célèbre correspondance avec Spon et Falconet est une source importante pour l'histoire de la République des Lettres au xvii^e siècle. Défenseur de la médecine galénique (il a été doyen de la faculté de Paris en 1652) contre la médecine chimique, il n'a pas manqué d'exprimer son hostilité à tous les médecins de Louis XIV (querelle Montpellier-Paris oblige) et aux partisans de l'antimoine (notamment

Renaudot). En particulier, il n'a jamais cru à la théorie de la circulation sanguine. Bibliophile, numismate et savant humaniste, cet adepte de la caricature littéraire a fait l'objet de nombreuses critiques de la part des historiens de la médecine.

Antoine Vallot (1594-1671): vraisemblablement formé à Montpellier, ce médecin fera son possible, à la cour, pour diffuser la médecine chimique tout en restant fidèle à la saignée, le remède incontournable du Grand Siècle. C'est en 1647, à l'occasion de la petite vérole du roi qu'il s'impose en s'attribuant la guérison du jeune Louis XIV. Devenu premier médecin en juillet 1652, c'est à lui qu'on doit l'idée d'un journal de santé où, année après année, seront consignés les maux et les traitements ordonnés au roi. Protecteur du Jardin des Plantes, il ne laissera d'autre publication que l'Hortus Regius, un catalogue des plantes conservées dans cette institution dont il a été le surintendant.

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales — Série E « Conseil du Roi » E 1417³, 1778, 3371, 3373.

- Série G « Contrôle général des Finances » G⁷ 716.
- Série M « Collèges séculiers de l'Université de Paris » MM 824 (recueil du Père Léonard de Sainte-Catherine).
- Série O « Maison du Roi »
 O¹ 4, 9, 12, 15, 16, 22, 24, 29, 31, 37, 47, 50, 51, 53, 54, 60, 821, 1666, 1672, 1674, 3330 à 3333.
- Série P « Chambre des comptes et comptabilité » P 22.
- Série X « Parlement de Paris » X1^a 8660, 8662, 8666, 8696, X1^b 9006.
- Série Y « Châtelet de Paris et prévôté d'Île-de-France » Y 245.

— Série V « Grande Chancellerie et Conseil » V³ 190.

— Série Z « Juridictions spéciales et ordinaires » Z^1 342, Z^{1a} 473-476, 511, 566, 570, Z^{1b} 95.

Bibliothèque nationale de France

Manuscrits français: 2218, 6407, 6894, 6995, 6998-6999, 7572, 7608, 7854, 10265, 12396, 12494, 14120, 16633, 17051-17053, 17055, 17421, 19043, 21737, 22797, 23251, 32837); Nouvelles acquisitions françaises: 1844, 1890, 8470, 9187, 9651, 9669, 9674, 9739; Manuscrits Italiens: 867; Pièces originales: 81, 414, 974, 1094, 1121, 1846; Armorial de Versailles: 1697; Dossiers bleus: 27, 232, 259, 264; Cabinet d'Hozier: 133, 137; Carrés d'Hozier: 243, 251, 411-412; Nouveau d'Hozier: 8, 132, 225; Chérin: 130; Mortemart: 113; Saint Magloire: 74; Baluze: 362; Mélanges Clairambault: 539, 555, 560-561, 564, 579, 814; Cinq Cent de Colbert: 139; Brequigny: 66; Mélanges de Colbert: 37, 51A, 52, 52A, 165, 171 bis; Smith-Lesouef: 93.

Bibliothèque de l'Arsenal
— Recueil Conrart
5132.

Ministère des Affaires Etrangères

Mémoires et Documents : France 22, 257, 261, 272, 275, 830, 845, 884, 896, 905, 1876.

Correspondance diplomatique : Allemagne, Négociations de la paix de Westphalie (1647) 86 ; Pays-Bas 46 ; Rome 64, 103 ; Espagne, 24.

Archives départementales des Yvelines AD Y. 1H dépôt 3 (Saint-Germain) B 2.1.

Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts Ms. 556, carton 11.

Bibliothèque de l'École de Médecine Ms. 2075.

Bibliothèque municipale de Versailles Panthéon versaillais F. 729; P. 124, 126, 128, 129.

Bibliothèque Mazarine Ms. 2734.

Bibliothèque Sainte-Geneviève (Paris) Ms. 3198.

SOURCES IMPRIMÉES

I. Périodiques

Gazette d'Amsterdam.

Gazette de France.

Gazette de Leyde, Nouvelles extraordinaires de divers endroits, 1687.

Histoire abregee de l'Europe, Leyde, Cl. Gordan, 1687.

Histoire de l'Académie royale des sciences, depuis son établissement en 1666 jusqu'à 1686, Paris, M. Coignard, Guérin, 1733.

Journal de Medecine ou Observations des plus fameux Medecins, Chirurgiens et Anatomistes de l'Europe, tirées des Journaux des pays Étrangers, et autres Memoires particuliers, avril 1686, Paris, D. Horthemels, 1686.

Journal des sçavans.

Journal de Trévoux.

Mercure galant.

Mercure historique et politique, Parme, J. Batanar, 1686.

J. Loret, La Muze historique ou recueil des lettres en vers, Ch. Livet (rééd.), Paris, P. Daffis, 1877.

Nouveau Mercure galant.

Nouvelles de la République des Lettres dans P. Bayle, Œuvres diverses, I, E. Labrousse (rééd.), New York, Olms Verlag, 1970.

II. Mémoires, journaux et correspondances diverses

- Les Ambassadeurs vénitiens, 1525-1792, G. Comisso (éd.), trad. fr., Paris, Le Promeneur, 1989.
- Annales de la cour et de Paris pour les années 1697 et 1698, I, Amsterdam, P. Brunel, 1706.
- Bassompierre, *Journal de ma vie*, Chantérac (éd.), Paris, Société de l'Histoire de France, Renouard, 1877.
- Baron de Bildt, Christine de Suède et le cardinal Azzolino, Lettres inédites (1666-1668), Paris, Plon, 1899.
- Boileau, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, la Pléiade, 1966.
- Baron de Breteuil, *Mémoires*, E. Lever (éd.), Paris, Fr. Bourin, 1992.
- Bussy-Rabutin, *Histoire de Louis XIV, roy de France et de Navarre*, Amsterdam, 1700.
- J. Buvat, Journal de la Régence (1715-1723), E. Campardon (éd.), Paris, Plon, 1865.
- R. Challe, *Mémoires. Correspondance complète*, F. Deloffre (éd.), Genève, Droz, 1996.
- M. Chamillart, Correspondance et papiers inédits, G. Esnault (éd.), Le Mans, 1884.
- Chantelou, Journal du voyage du cavalier Bernin en France, L. Lalanne (éd.), Paris, Gazette des Beaux-Arts, 1885.
- Choisy, Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV, G. Mongrédien (éd.), Paris, Mercure de France, 1966.
- Collection de lettres autographes et de documents historiques sur le règne de Louis XIII, E. Charavay (publ.), Parais, Charavay/Lemerre, 1873.
- Correspondance de Bossuet, Ch. Urbin, E. Levesque (éd.), Paris, Hachette, 1913.
- Correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, A. M. Boislisle (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1874-1897.
- Les Dernières Années de Bossuet. Journal de Ledieu, Ch. Urbain, E. Levesque (éd.), Paris, Desclée de Brouwer, 1928-1929.
- N.-J. Foucault, Mémoires, Paris, Imprimerie impériale, 1862.

- « Fragments des Mémoires de Maris Dubois réunis par A. Aubineau », Bibliothèque de l'École des Chartes, 1847-1848, 2° série, IV.
- Fragments du Journal de la maladie et de la mort de Louis XIII par Anthoine, A. Cramail (éd.), Fontainebleau, E. Bruges (impr.), 1880.
- Journal des guerres civiles de Dubuisson-Aubenay, Paris, H. Champion, 1883, I, 1885, II.
- Journal de Jean Bauchez, Ch. Abel, E. de Bouteiller (éd.), Metz, Rousseau-Pallez, 1868.
- Journal des Anthoine, E. Drumont (éd.), Paris, Quantin, 1882.
- Journal du marquis de Dangeau, Soulié, Dussieux (éd.), Paris, Didot, 1855-1860.
- Journal d'un voyage à Paris en 1657-1658, A.-P. Faugère (éd.), Paris, B. Duprat, 1862.
- Journal et extraits des Mémoires d'André Lefèvre d'Ormesson, A. Chéruel (éd.), Paris, Imprimerie impériale, I, 1860.
- Journal et mémoires de Mathieu Marais, M. de Lescure (éd.), Genève, Slatkine reprints, 1967, I.
- Madame de La Fayette, *Histoire de Mme Henriette d'Angleterre*, dans *Œuvres*, R. Duchêne (éd.), Paris, F. Bourin, 1990.
- Lamberty, Memoires pour servir a l'histoire du xvIII^e siècle, Amsterdam, P. Mortier, IX, 1735.
- La Palatine, Correspondance de Madame, E. Jaeglé (éd.), Paris, Bouillon, 1890.
- —, Lettres, M. Goudeket (éd.), Paris, Club français du livre, 1948.
- -, Lettres, Paris, Mercure de France, 1985.
- La Porte, Mémoires, Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France, LIX, Paris, 1827.
- Lettres de Gui Patin, J. H. Réveillé-Parise (éd.), Paris, J.-B. Baillière, 1846.
- Lettres de Jean Chapelain, Ph. Tamizey de Laroque (éd.), Paris, Imprimerie nationale, II, 1883.
- Lettres de Messire Roger de Rabutin, Paris, F. Delaulne, 1720, II. Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, G. d'Avenel (publ.), Paris, Imprimerie nationale, 1894.

- Lettres du duc de Bourgogne au roi d'Espagne Philippe V et à la Reine, A. Baudrillart, L. Lecestre (éd.), II, Paris, Renouard, 1916, II.
- « Lettres du procureur général au Premier Président-Maladie du Roi (1643) », dans *Pièces justificatives pour servir à l'histoire des Premiers Présidents (1506-1791)*, Nogent-le-Rotrou, A. Gouverneur (impr.), 1873, n° 508.
- Lettres inédites à Marie-Louise de Gonzague [...] par le Grand Condé et le duc d'Enghien, 1660-1667, E. Magne (éd.), Paris, Émile-Paul frères, 1920.
- Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal Richelieu, M. Avenel (publ.), Paris, Imprimerie nationale, 1877.
- Lettres, instructions et mémoires de J.-B. Colbert, P. Clément (éd.), Paris, Imprimerie impériale (puis nationale), 1861-1882.
- Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu, C^{te} de Beauchamp (éd.), Paris, Renouard, 1902.
- Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin*, J. Longnon (éd.), Paris, Livre club du libraire, 1960.
- -, Œuvres, Grouvelle (éd.), Paris, Treuttel et Würtz, 1806.
- Mme de Maintenon et la Princesse des Ursins, *Correspondance.* 1709, une année tragique, M. Loyau (éd.), Paris, Mercure de France, 2002.
- Mme de Maintenon, *Lettres*, M. Langlois (éd.), Paris, Letouzey, 1935.
- —, Lettres à D'Aubigné et à Mme des Ursins, G. Truc (éd.), Paris, Bossard, 1921.
- Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne (1665), Paris, Mercure de France, 1984.
- Mémoires de l'abbé Le Gendre, M. Roux (éd.), Paris, Charpentier, 1863.
- Mémoires de la duchesse de Montpensier, Paris, Librairie Fontaine, 1985.
- Mémoires de Marolles, Paris, A. de Sommaville, 1656.
- Mémoires de Messire Roger de Rabutin, Paris, J. Anisson, 1696.
- Mémoires de Mme de La Guette, Paris, Jannet, 1856.
- Mémoires de Mme de Motteville, Paris, A. Michel, 1925.

- Mémoires de Oudard Coquault, bourgeois de Reims (1649-1668), Ch. Loriquet (éd.), Reims, Imprimerie de l'Académie, 1875.
- Mémoires de Richelieu, Michaud, Poujoulat (éd.), Paris, Publication du Code civil, 2^e série, IX, 1838.
- Mémoires de Saint-Hilaire, L. Lecestre (éd.), Paris, Renouard, II, 1906, VI, 1916.
- Mémoires du curé de Versailles François Hébert (1686-1704), G. Girard (éd.), Paris, Les Éditions de France, 1927.
- « Mémoires du duc d'Antin » dans Mélanges publiés par la société des bibliophiles français, Genève, Slatkine reprints, II, 1970.
- Mémoires du duc de Luynes, Soulié, Dussieux (éd.), Paris, Didot, 1860-1865.
- Mémoires du maréchal de Turenne, P. Marichal (éd.), Paris, Renouard, 1914. II.
- Mémoires du maréchal de Villars, Vogüé (éd.), Société de l'histoire de France, Paris, Renouard, 1891.
- Mémoires du marquis de Sourches, Cosnac (éd.), Paris, Hachette, 1882-1893.
- Mémoires et réflexions du marquis de La Fare sur les principaux événements du règne de Louis XIV [...], E. Raunié (éd.), Paris, G. Charpentier, 1884.
- Moi, Marie du Bois, gentilhomme vendômois valet de chambre de Louis XIV, Fr. Lebrun (prés.), Rennes, Apogée, 1994.
- M. Molé, *Mémoires*, A. Champollion-Figeac (éd.), Société de l'histoire de France, Paris, Renouard, 1855.
- P. Narbonne, *Journal des règnes de Louis XIV et Louis XV de l'année 1701 à l'année 1744*, J.-A. Le Roi (éd.), Paris, Durand, Pedone Launiel, 1866.
- La Nunziatura di Francia del cardinale Guido Bentivoglio, L. de Steffani (éd.), Florence, F. Le Monnier, 1863.
- Pellisson, Lettres historiques, Paris, J.-L. Nyon, 1729.
- Racine, *Œuvres*, P. Mesnard (éd.), Paris, Hachette, 1870, V et VI. Abbé de Rancé, *Correspondance*, A. J. Krailsheimer (éd.), Cîteaux. Cerf. 1993.
- Relazioni degli stati Europei. Lettere degli ambasciatori veneti al Senato, (série II, 2 et 3), E. Alberi (éd.), Venise, 1859 et 1863.

- Saint-Amant, Œuvres complètes, Ch. Livet (éd.), Paris, P. Jannet, 1855, II.
- Saint-Maurice, Lettres sur la cour de Louis XIV (1667-1673), J. Lemoine (éd.), Paris, Calmann-Lévy, 1911-1913.
- Saint-Simon, *Mémoires*, G. Truc (éd.), Paris, Gallimard, La Pléiade, 1950.
- Mme de Sévigné, *Correspondance*, Paris, Gallimard, La Pléiade, *Souvenirs de Mme de Caylus*, B. Noël (éd.), Paris, Mercure de France, 1986.
- E. Spanheim, Relation de la cour de France en 1690, E. Bourgeois (éd.), Paris, Mercure de France, 1973.
- Tallemant des Réaux, *Historiettes*, A. Adam (éd.), Paris, Gallimard, La Pléiade, 1960.
- Maréchal de Tessé, Lettres, Rambuteau (éd.), Paris, 1888.
- A. Vallot, A. Daquin, G.-C. Fagon, Journal de la santé du roi Louis XIV, J.-A. Le Roi (éd.), Paris, Durand, 1862.
- P. Visconti, Mémoires sur la cour de Louis XIV, 1673-1681, J.-F. Solnon (éd.), Paris, Perrin, 1988.
- Voltaire, Le Siècle de Louis XIV (nombreuses éditions).
- Voyage de France. Mœurs et coutumes françaises (1664-1665). Relation de S. Locatelli, A. Vautier (éd.), Paris, Picard, 1905.
- Voyages de Lister à Paris en 1698, E. Bonnaffé (éd.), Paris, 1873.

III. Sources pédagogiques et miroirs du Prince

- J. Baudoin, Le Prince parfait, et ses qualitez les plus eminentes, Paris, C. Besongne, 1650.
- Fr. de Bretaigne, Le Roy mineur ou panégyrique sur la personne et l'éducation de Louis XIV, Paris, J. Henault, 1651.
- Ch. Cotin, Réflexions sur la conduite du Roy, Paris, P. Le Petit, 1663.
- M. Cureau de La Chambre, L'Art de connoistre les hommes, 3º éd., Paris, J. D'Allin, 1667.
- Fortin de La Hoguette, Testament ou Conseils fidelles d'un bon Pere a ses Enfans, Paris, A. Vitré, 1648.
- -, Catéchisme royal, Paris, A. Vitré et P. Le petit, 1656.

- A. Godeau, « L'Institution du Prince pour Louis XIV. Roy de France et de Navarre », dans Poësies chrestiennes, 2e éd. revue et augmentée, Paris, P. Le Petit, 1660.
- A. de Guevara, L'Horloge des Princes avec l'histoire de Marc Aurele, R. B. de Guise (trad. fr.), N. de Herberay (rev.), Paris, Cl. Micard, 1577.
- Hardouin de Perefixe, Institutio principis ad Ludovicum XIV Franciae et Navarrae Regem Christianissimum, Paris, A. Vitré, 1647.
- —, Histoire du Roy Henry le Grand, Amsterdam, L. et D. Elzevier, 1661.
- J. Heroard, De l'Institution du Prince, Paris, J. Jannon, 1609.
- Cl. Joly, Recueil de maximes veritables et importantes pour l'instruction du Roy, Paris, 1652.
- Fr. de La Mothe Le Vayer, « De l'Instruction de Mgr le Dauphin au cardinal duc de Richelieu », dans Œuvres, Dresde, 1756 (Genève, Slatkine reprints, 1970, I).
- P. Nicole, De l'éducation d'un prince divisé en trois parties, dont la dernière contient divers traittez utiles à tout le monde, Paris, Ch. Savreux, 1670.
- Yves de Paris, Le Gentilhomme chrestien, Paris, Veuve D. Thierry, 1666.
- Richelieu, *Testament politique*, Fr. Hildesheimer (éd.), Paris, Société de l'histoire de France, 1995.
- J.-Fr. Senault, Le Monarque ou les devoirs du Souverain, Paris, P. Le Petit, 1661.
- La Veritable politique des personnes de qualité, Paris, J. Boudot, 1692.

IV. Sources médicales, techniques et scientifiques

- Les Admirables qualitez du kinkina confirmées par plusieurs expériences et la manière de s'en servir dans toutes les fièvres, Paris, M. Jouvenel, 1689.
- N. Aignan, Traité de la goutte dans son état naturel, Paris, Cl. Jombert, 1707.
- D. L'Aigneau, Traicté pour la conservation de la santé, et sur la saignée de ce temps, 3º éd. augm., Paris, M. Henault, 1650.

- P. Alziary, Conclusions sur le boire à la glace ou à la neige, Toulouse, A. Colomiez, 1659.
- N. Andry, De la generation des vers dans le corps de l'homme, Amsterdam, 1701.
- L'Art de saigner, accommodé aux Principes de la Circulation du Sang, Paris, L. d'Houry, 1686.
- J. Astruc, Memoires pour servir a l'histoire de la Faculté de Medecine de Montpellier, Paris, P. G. Cavelier, 1767.
- Aubry, Abrege dedans lequel on peut voir comme les maladies de Goutes sont maladies curables, Paris, A. Saugrain, 1621.
- S. Barbe, Le Parfumeur françois, Lyon, M. Brunet, 1693.
- -, Le Parfumeur royal, Paris, S. A. Brunet, 1699.
- J. Bayle, Discours sur l'experience et la raison, dans lequel on montre la necessité de les joindre dans la Physique, dans la Medecine, et dans la Chirurgie, Paris, Th. Moette, 1675.
- J. Bernier, *Histoire cronologique de la medecine et des médecins*, 2^e éd., Paris, L. d'Houry et alii, 1695.
- G. de Bezançon, Les Medecins a la censure, ou Entretiens sur la medecine, Paris, L. Gonthier, 1677.
- E. Blankard, *Traité de la Verole, gonorrhée, chancres, bubes venereens et de leurs accidens*, G. Willis (traf. fr.), Amsterdam, C. Blankard, 1688.
- N. de Blégny, La Découverte de l'admirable remede anglois pour la guerison des fievres, Paris, Blageart et d'Houry, 1680.
- —, La Connoissance certaine et la prompte et facile guerison des fievres, Paris, chez l'auteur, 1682.
- —, Le Bon usage du thé, du caffé et du chocolat pour la preservation et pour la guerison des Maladies, Paris, Veuve d'Houry, 1687.
- —, Secrets concernant la beauté et la santé, recueillis et publiez par ordre de Monsieur Daquin, Paris, L. d'Houry et veuve D. Nion, 1688.
- Bon, *Dissertation sur l'utilité de la soye des araignées*, Montpellier, Fr. Rochard, 1726 (avec une lettre de Fagon de mars 1710).
- L. Bourgeois, Recit veritable de la naissance de Messeigneurs et Dames les Enfans de France, Paris, H. Ruffin, 1652, rééd., L. Cimber, Archives curieuses, 1^{re} série, XIV.

- T. Bright, *Traité de la Mélancolie* (1586), E. Cuvilier (prés.), trad. fr., Grenoble, J. Millon, 1996.
- M. Chambon, Traité des métaux et des minéraux, Paris, 1714.
- M. Charas, *Pharmacopée royale, galenique et chymique*, Paris, L. d'Houry, 1691.
- Chastelain, Traité des convulsions et des mouvemens convulsifs qu'on appelle à présent vapeurs, Paris, J. Anisson, 1691.
- J.-B. L. Chomel, Essai historique sur la médecine en France, Paris, Lottin l'aîné, 1762.
- Compliment de la Faculté de Medecine à Monsieur Fagon, slnd (1695).
- L. Cornaro (pseud. B. Ramazzini), L'Art de conserver la santé des princes, et des personnes du premier rang [...], trad. fr., Leyde, J. A. Langerak, 1724.
- J. Cousinot, Discours au Roy touchant la nature, vertus, effects et usage de l'eau minerale de Forges, Paris, J. Libert, 1631.
- R. J. Croissant de Garengeot, *Nouveau traité des instrumens de chirurgie les plus utiles*, Paris, P. J. Bienvenu, 1723, 2vol.
- Dalicourt, Le Secret de retarder la vieillesse, ou l'Art de se rajeûnir, et de conserver la santé, Paris, Veuve G. Alliot, G. Alliot, 1668.
- De la guerison des fievres par le Quinquina, Lyon, Paris, R. Guignard, 1680.
- Descartes, Écrits physiologiques et médicaux, Paris, PUF, 2000.
- Deshaies-Gendron, Recherches sur la nature et la guerison des cancers, Paris, Florentin et P. Delaulne, 1700.
- Desse, Traité de la veritable connoissance des fievres continues, Paris, R. Pepie, 1691.
- J. Devaux, Le Medecin de soi-même ou l'art de se conserver la santé par l'instinct, 3e éd., Leyde, Cl. Jordan, 1687.
- P. Dionis, Dissertation sur la génération de l'Homme, Paris, L. d'Houry, 1698.
- —, Cours d'operations de chirurgie démontrées au Jardin royal, Paris, L. d'Houry, 1707 (2º éd. augm., Paris, L. d'Houry, 1714).
- Discours touchant les merveilleux effets de la Pierre nephrytique surnommée Divine, Orléans, N. Padeloup, 1713.
- Dodart, Memoires pour servir à l'histoire des plantes, Paris, Imprimerie nationale, 1676.

- Du Chesne, Le Pourtraict de la santé, où est au vif représentée la Reigle universelle et particulire, de bien sainement et longuement vivre, Paris, Cl. Morel, 1620.
- S. Duclos, Observations sur les eaux minerales de plusieurs provinces de France, faites en l'Académie royale des Sciences, Paris, Imprimerie royale, 1675.
- S. Dupleix, Les Causes de la veille et du sommeil, des songes, et de la vie et de la mort, Paris, Fr. Gueffiet, 1619.
- Eloy, *Dictionnaire historique de la Medecine*, Liège et Francfort, J.-Fr. Bassompierre, 1755, 2 vol.
- M. Flamant, L'Art de se conserver la santé, ou le medecin de soymesme, Amsterdam, Arnoux et Reniers Leers, 1692.
- Cl. Fouet, Le Secret des bains et eaux minerales de Vichy en Bourbonnois, Paris, veuve O. de Varennes, 1679.
- Fr. Fouquet (attr.), Recueil de receptes choisies expérimentées et approuvées, Villefranche, P. Grandsaigne, 1675.
- A. Fueldez, Observations curieuses, touchant la petite vérole, vray peste des enfans, Lyon, J.A. Huguetan, 1645.
- L. Guyon, Le Miroir de la beauté et sante corporelle, Lyon, Cl. Prost, 1643, 2 vol.
- J. A. Hazon, Éloge historique de la Faculté de Médecine de Paris, trad. fr., Paris, Butard, 1773.
- Helvétius, Methode pour guerir toute sorte de fièvres sans rien faire prendre par la bouche, decouverte et donnee au Roy par le Sieur Helvetius, Paris, veuve N. Oudot, 1694.
- Hippocrate de Cos, *De l'Art médical*, E. Littré (trad.), Paris, le Livre de Poche, 1994.
- —, Des lieux dans l'homme, XIII, R. Joly (trad.), Paris, les Belles Lettres, 1978.
- Hortus Regius, A. Vallot (préf.), Paris, D. Langlois, 1665.
- Fr. Humeau, *Discours des signes, causes, preservation et guerison du pourpre*, Poitiers, Bouchetz, 1575.
- Hunaut, Discours physique sur les fievres qui ont regné les années dernières, Paris, L. d'Houry, 1696.
- Journal de Jean Héroard, M. Foisil (éd.), Paris, Fayard, 1989.
- Lasson, L'Art de guerir les maladies longues [...], Châlons, N. Denoux, sd (approbations de 1700).
- D. Le Clerc, Histoire de la Medecine, Amsterdam, G. Callet, 1702.

- M. Le Clerc, La Chirurgie complete, Paris, E. Michallet, 1694.
- N. Lefèvre, Cours de chymie, pour servir d'introduction à cette science, $5^{\rm e}$ éd., Paris, J. N. Leloup, 1751.
- R. Le Maistre, La Santé du Prince ou le soing qu'on y doist observer, sl, 1616.
- L. Lémery, Traité des Aliments, 2e éd., Paris, P. Witte, 1705.
- N. Lémery, Cours de chymie contenant la manière de faire les opérations qui sont en usage dans la médecine, chez l'auteur, 1675.
- —, Le Nouveau Recueil des secrets et Curiositez rares et nouvelles des plus admirables effets de la Nature, Paris et Leyde, P. Vandet, 1685.
- —, Pharmacopée universelle, Paris, 1698.
- L. Le Monnier, Traité de la fistule de l'anus ou du fondement, Paris, A. Auroy, 1689.
- Lettre de M^e P. Monteau Conseiller Medecin ordinaire du Roy, et Intendant des eaux mineralles de Bourbon Lancy, à Mr Vallot [...] sur les vertus admirables desdites eaux de Bourbon Lancy, sl, 1655.
- Lettre de M. Vallot envoyée à Monseigneur le Mareschal de Lhospital gouverneur de la ville de Paris concernant l'estat de la santé du Roy, Paris, Rocolet, 1658.
- B. Linand, Nouveau traité des Eaux Minerales de Forges, Paris, Veuve Ch. Coignard, 1696.
- Maniere de se servir du kinkina, Versailles, Fr. Muguet, sd.
- B. Martin, Dissertation sur les dents, Paris, D. Thierry, 1679.
- M. Mauduit, Dissertation sur la Goutte, 2e éd. augm., Paris, L. d'Houry, 1689.
- Fr. Mauriceau, Les Maladies des femmes grosses et accouchées, Paris, Henault, d'Houry et Coignard, 1668.
- C. Mestral, Discours des escrouelles, Lyon, P. Drobet, 1622.
- M. de Meuve, Dictionnaire pharmaceutique ou Apparat de medecine, pharmacie et chymie, 2e éd., Paris, L. d'Houry, 1689.
- Fr.-M. de Mirabeau, Les Prognostics d'Hippocrate avec son serment et son traité des Maladies des Vierges, Paris, J. d'Houry, 1668.
- Moiens faciles et eprouves dont Monsieur de Lorme, 2^e éd., Caen, M. Yvon, 1683.

- Monginot, De la guerison des fievres par le quinquina, Paris, R. Guignard, 1680.
- S.-F. Morand, Éloge historique de M. Mareschal, premier chirurgien du Roi, slnd.
- J. Moulaus, Les Vertus des Eaux minérales de Bagnères et Barèges, Toulouse, G. L. Colomiez, J. Posüel, 1685.
- Observations critiques sur le livre du Sr Aignan, Paris, N. Le Gras, L. Colin, 1702.
- —, Reponse a la dissertation sur la Goutte par M***, Paris, D. Horthemels, 1690.
- Les Œuvres de Maistre François Thevenin chirurgien ordinaire du Roy, Paris, D. Foucault, 1666.
- A. Paré, Œuvres complètes, Paris, Union latine d'édition, 1976, 4 vol.
- J.-J. Paulet, Histoire de la petite verole, Paris, Ganeau, 1768, 2 vol.
- Platine en françoys tresutile et necessaire pour le corps humain qui traicte de honneste volupte, Lyon, Fr. Fradin, 1505.
- P. Pomet, Catalogue des drogues simples et composées, chez l'auteur, 1694.
- Porchon, Les Regles de la santé ou le véritable regime de vivre, que l'on doit observer dans la santé et dans la maladie, Paris, M. Villery, 1688.
- —, Traitte de la canicule, et des Jours Caniculaires, Paris, M. Villery, 1688.
- Pseudo-Aristote, Problème XXX, CUF.
- Rainssant, Advis pour se preserver et pour se guerir de la peste de cette année 1668, Reims, I, Multeau, 1668.
- Remede du prieur de Cabrieres pour les Descentes, donnée au Public par la bonté du Roy, Versailles, Fr. Muguet, 1686.
- Les Remedes des maladies du corps humain, Paris, J. Couterot, L. Guérin, 1685.
- J. de Renou, Les Œuvres pharmaceutiques, L. de Serres (trad.), Lyon, N. Gay, 1637.
- Response au Reverend Père Carneau Celestin, autheur de la Stimmimachie, et genereux Deffenseur de l'Antimoine, slnd.
- Restaurand (pseud. Hippocrate), De l'usage du china-china pour la guerison des fievres, Lyon, E. Vital, 1681.

- J. Riolan, Curieuses recherches sur les escholes en medecine, de Paris et de Montpellier, Paris, G. Meturas, 1651.
- H. de Rochas, Examen ou raisonnement sur l'usage de la saignée, Paris, chez l'auteur, 1644.
- « Sentiment de M. Vallot sur les causes de la mort de Madame », dans *Archives de la Bastille, Règne de Louis XIV* (1663 à 1678), F. Ravaisson (éd.), IV, Paris, A. Durand, Pedone-Lauriel, 1870.
- Ch.-J. Saillant, Tableau historique et raisonné des épidémies catarrhales vulgairement appelées grippe depuis 1510 jusqu'en 1780, Paris, Didot, Nyon, Dessaint, 1780.
- P. Sordes, Discours de la goutte et des fluctions, Lyon, Cl. Chastelain, 1626.
- P. Sue, Essais historiques, littéraires et critiques sur l'art des accouchemens, Paris, J.-Fr. Bastien, 1779.
- M.-N. Thibault, *Petit Traicté des eaux et bains de Bourbonne*, Langres, I. Boudrot, 1658.
- J. Thomasseau de Cursay, Anecdote sur le discernement, l'accueil et la libéralité de Louis XIV pour les sçavans, sl, 1761.
- J. Pitton de Tournefort, Histoire des plantes qui naissent aux environs de Paris, Paris, Imprimerie royale, 1698.
- Toutes les œuvres de Me André Du Laurens, Th. Gelée (trad.), Rouen, 1661.
- S. de Vallambert, Cinq Livres de la maniere de nourrir et gouverner les enfans des leur naissance, Poitiers, De Marnesz, 1565.
- A. Varin, An urbs regia Versaliarum salubris?, thèse de médecine, Paris, mars 1685.
- J. Verdier, Essai sur la jurisprudence de la Médecine en France, Alençon, Paris, Prault Père, 1763.

V. Règlements et organisation de l'exercice de la médecine

Les Avis donnez en execution de l'Arrest du Grand Conseil du 30. Iuin 1685 par les Medecins de la Chambre Royale des Universitez Provinciales de France érigée à Paris (25 novembre 1685).

- Déclaration du Roy, portant qu'il ne sera plus receu de Medecins de la R. P. R. registrée en Parlement le 22. aoust 1685, Paris, Fr. Muguet, 1685.
- Déclaration du Roy, registrée en Parlement portant suppression de la Chambre royale des Medecins des Universitez Provinciales à Paris, 9 juin 1694, Paris, Fr. Muguet, 1695.
- Déclaration du Roy, qui enjoint aux Medecins d'avertir les Malades de se confesser, Paris, Fr. Muguet, 1712
- Déclaration du Roy, pour conserver au sieur Fagon la Surintendance du Jardin Royal des plantes durant sa vie, Paris, 1715.
- Édit du Roy, portant Reglement pour l'étude et l'exercice de la Medecine, Marly, mars 1707.
- Édit du Roy pour l'établissement des Arts et métiers en Communauté, et pour fixer les Barbiers, Étuvistes, et Perruquiers, 23 mars 1673, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1673.
- Édits et Declaration du Roy, par lesquelles Sa Majesté donne pouvoir à ses premiers médecins de commettre par toutes les Villes, Paris, Muguet, 1681.
- Lettres patentes du Roy, portant pouvoir au Sieur Helvetius Docteur en Medecine, de débiter seul ses remedes contre le Cours de ventre, le Flux de sang et la Dysenterie, 23 août 1688, Paris, J.-B. Coignard, 1688, suivi de La Methode de Mr. Helvetius.
- Lettres patentes du Roy qui accordent au Sieur Fagon, premier Medecin de Sa Majesté, et à ses successeurs en ladite Charge, le pouvoir de commettre un ou plusieurs Medecins, mars 1709.
- Lettres patentes du Roy, qui unissent la Surintendance des Eaux Minerales et Medicinales du Royaume, à la Charge du premier Medecin du Roy, Paris, Fr. Muguet, 1709.
- Ozon, Memoire pour les Medecins de la Chambre Royale des Universitez Provinciales et Etrangeres, presenté à Monsieur Fagon, slnd.
- Privileges et reglemens concernant les Apoticaires des Maisons Royalles, Paris, veuve D. Nion, 1688.
- Reglemens en faveur de la Faculte de Medecine de Paris, contre le Premier Medecin du Roy, pour la reception des Apoticaires et des Chirurgiens ès Villes, Bourgs et lieux où il n'y a point de Iurez en la Prevotté et Vicomté de Paris, slnd.

VI. Œuvres et discours de célébration

- Action de grace et resouissance de la France sur l'heureuse grossesse asseurée de la Reyne, Paris, J. Brunet, 1638.
- Ambroise de Quimper, Panegyrique du Roy prononcé le second dimanche de Carême dans l'Eglise des RR. PP. Capucins de Quimper, Quimper, Gaultier, 1687.
- « Au Roy, sur le voyage de Barege » dans Bouhours, Recueil de vers choisis, Paris, G. et L. Josse, 1693.
- Ballet de la Felicité sur le sujet de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin, slnd.
- J. Barbier d'Aucour, Discours sur le retablissement de la santé du Roy prononcé à l'Académie françoise, le 27 janvier 1687, Paris, P. Le Monnier, 1687.
- —, Remarques sur deux discours prononcés à l'Académie Françoise sur le Retablissement de la santé du Roy, le 27 janvier 1687, Paris, P. Le Monnier, 1688.
- A. Bauduyn, Ressentimens de la France sur la maladie de la Reyne mere du Roy et son vœu pour la santé de Sa Maiesté dédiés au Roy, Paris, G. Tompere, 1663.
- Beauchasteau, Sur la maladie et la convalescence du Roy, slnd. Berthinet, Motet sur le retablissement de la santé du Roy, Paris, J. Cusson, 1687.
- Boyer des Roches, « La Ioye universelle a la convalescence de la Reine, en l'année 1664 » dans *Panegirique de Louis XIV*. *Roy Tres-chrestien*, Paris, A. Lesselin, 1666.
- G. Caignet, Sonnets et epigrammes sur la Maladie et sur la convalescence du Roy, Paris, F. Lambert, 1659.
- F. de Callières, Epistre au Roy présentée à Sa Majesté au commencement de l'Année 1687, Paris, Aubouin, Emery et Clouiser, 1688.
- —, Panégyrique historique du Roy à messieurs de l'Académie françoise, Paris, Aubouin, Emery, Clouiser, 1688.
- Th. Campanella, Ecloga christianissimis, regi et reginae in portentosam Delphini, Paris, J. Dubray, 1639.
- Carneau, A Monsieur Thevart, docteur en Médecine à Paris et Médecin de la Reine, sur la Convalescence du Roy, guery par le Vin Emetique d'Antimoine, slnd.

- J. Commire, Traductions de l'ode du P. Commire au Roy sur le recouvrement de sa santé, slnd.
- G. Colletet, Ovalis aula fontis-belleaque facta est Ovans aula prae sua laetitia lautitia propter sanitatem regis : la cour de l'Ovale de Fontainebleau toute en Ioye pour la santé du Roy, slnd.
- —, Souhait des Muses sur la grossesse de la Reyne, d'après Sainte-Marthe, slnd.
- La Couronne de fleurs presentée pour Estrenes à Monseigneur le Dauphin, Rouen, R. Malassis, 1639.
- Danchet, La Nayade des Thuilleries, sur l'heureux Retablissement de la santé du Roy, slnd.
- Décorations de la cour de l'Hôtel de Ville de Paris pour l'érection de la statue du Roy avec le dessein et l'explication du feu d'artifice, Paris, N. et Ch. Caillou, 1689.
- De La Motte, Vers prononcez au Roy sur sa convalescence, slnd. Delphinatium, 17 novembre 1638, Paris, J. Libert, 1638.
- Deo optimo maximo canticum eucharisticum in publica laetitia ob restitutam Ludovico Magno sanitatem solenniter decantatum in sacello ludovicaeo collegi regi argentinensis societatis jesu, Aix, G. A. Dolhopfii, 1687.
- Dumesnil, Lettre en vers ou stances regulieres à Mgr le duc de S. Aignan, Le Havre, J. Gruchet, 1687.
- Ch. Du Perier, Parnassi plausus ob restitutam regi sanitatem, slnd.
- Épitre de Madame Des Houlieres à la Goutte, Paris, J. Villette, 1692.
- E. Fléchier, Ode au Roy sur sa dernière maladie, slnd.
- N. Gervasius, Phlebotomia heroico carmine adumbrata ad [...] Antonium Vallotium, Paris, J. Henault, 1658.
- J. Grangier, Io Grangier Regii Professoris Latinae Eloquentiae Praefatio de Ortu Reguli
- B. Grenan, Éloges des vins de Bourgogne et de Champagne ou deux odes latines, Paris, J. Estienne, 1712.
- P.-J. De Haitze, Relation generale et veritable des Fétes de la Ville d'Aix pour l'heureux retour de la Santé tant desirée de Louis le Grand, Aix, Ch. David, 1687.
- « Harangue du premier Président pour le retour et la guérison du roi, 13 août 1658 » dans *Pièces justificatives pour servir à*

- l'histoire des Premier Présidents (1506-1791), Nogent-le-Rotrou, A. Gouverneur (impr.), 1873.
- Fr. de La Mothe Le Vayer, « De la maladie du roi », Œuvres, Dresde, M. Groell, 1758.
- Le Jugement du Soleil, Marseille, P. Mesnier, 1687.
- M. Le Clerc, La Rejouissance publique pour l'entier rétablissement de la santé du Roy, Paris, Coignard, 1687.
- P. Le Moyne, La France guérie. Odes adressees au Roy sur sa maladie, sa guerison miraculeuse, ses dernieres conquestes, et ses vertus heroïques, Paris, S. Cramoisy, 1631.
- Louis, Discours prononcé le 28 novembre, à la clôture de la Neuvaine solemnelle faite aux Filles de l'Union Chrétienne, pour le rétablissement de la santé du Roy, Paris, Chevillon, 1686.
- Ludovici Magni Francorum Regis Soteria, slnd.
- Cl.-Fr. Ménestrier, L'Autel de Lyon, consacré à Louys Auguste et placé dans le temple de la gloire, Lyon, J. Molin, 1658.
- —, La Statue de Louis le Grand placée dans le temple de l'honneur, Paris, N. et Ch. Caillou, 1689.
- Mercier, Panégyrique royal de Louys quatorze, Paris, Veuve A. Coulon, 1649.
- Œuvres de Monsieur Bensserade, Paris, Ch. De Sercy, 1697.
- Ch. Perrault, « Epistre au Roy, a l'occasion du poeme precedent et sur l'excez de joye que Paris tesmoigna de la convalescence de Sa Majesté » dans *Parallèle des Anciens et des Modernes*, Paris, veuve J.-B. Coignard et J.-B. Coignard, 1693.
- Poésies de Madame Deshoulieres, Paris, J. Villette, 1725.
- Préchac, La Jalousie des Dieux, Versailles, Fr. Muguet, sd.
- Pro Ludovico A Deo Dato proseuktikon ad Eminentissimum Cardinalem Mazarimum, sl, 1647.
- Projet des reiouyssances que les Écoliers du College Royal de la Compagnie de IESUS [...], Aix, veuve Ch. Nesmoz, J.-P. Nesmoz, 1687.
- J. Racine, « Ode sur la convalescence du Roi », dans Oeuvres complètes, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1999.
- Recit veritable des réjoüissances publiques que messieurs de l'Hôtel de Ville d'Aix [...], Aix, Ch. David, 1687.
- Relation de la feste que Messieurs les Tresoriers de France [...], Aix, veuve Ch. Nesmoz, J.-P. Nesmoz, 1687.

- Relation des rejouissances faites par le Corps des marchands de la Ville d'Aix [...], Aix, Ch. David, 1687.
- Relation des rejouissances que l'Université d'Aix en Provence a faites, pour le retablissement de la santé du Roy, Aix, G. Le Grand, 1687.
- Relation des réjouissances qui se sont faites a Chastillon sur Seyne [...], Châtillon, Cl. Bourut, 1687.
- Relation des rejouissances qu'on a faites à l'occasion de la ceremonie du Te Deum, Aix, Ch. David, 1687.
- Relation fidelle de tout ce qui a esté fait [...] en rejouissance du retablissement de la santé du Roy, Aix, veuve Ch. Nesmoz, J.-P. Nesmoz, 1687.
- Relation veritable de la feste que Mr le cardinal d'Estree a fait celebrer à Rome, pour rendre graces à Dieu du Rétablissement de la Santé du Roy, Paris, A. Fournot, 1687.
- P. Scarron, « Pour Mr Guenaut, sur la maladie du Roy » dans *Poésies diverses*, M. Cauche (éd.), Paris, M. Didier, 1961.
- Soteria pro restitua valetudine Ludovici Magni Regis Christianissimi, slnd.
- F. Tornon, Actio eucharistica de restitua valetudine Ludovi XIV Regis Galliae, Aix-en-Provence, 1687.
- Vallot, Ad utrumque Divi Sulpicii dignissimum et vigilantissimum pastorem, slnd.
- H. de Valois, Pro salute christianissimi regis Ludovici a Deo Dato coroni Eucharisticon, slnd.

VII. Maison du Roi, divertissements et cérémonial

- P. A. Alletz, Cérémonial du sacre des rois de France, Paris, G. Desprez, 1775.
- Almanach royal pour l'année 1714, Paris, L. d'Houry, 1714.
- Armorial général ou registre de la noblesse de France, registre second, 1^{re} partie, Paris, Prault Père, 1741.
- N. Audiger, La Maison réglée et l'art de diriger la maison d'un grand seigneur, Paris, 1692.
- N. Besongne, L'État de la France, Paris, E. Loyson, 1698.
- Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV, J. Guiffrey (éd.), Paris, Imprimerie nationale, 1881.

- P. David, Cérémonies pratiquées au sacre et couronnement des roys de France, chez l'auteur, 1654.
- Description des tableaux et des autres ornemens dont l'Academie Royale de Peinture et de Sculpture a decoré l'Eglise des Reverends Peres de l'Oratoire de la ruë S. Honoré, où elle fait graces à Dieu pour la guerison du Roy, Paris, Pepingue, 1687.
- G. Du Peyrat, L'Histoire ecclesiastique de la cour ou les Antiquitez et recherches de la chapelle, et oratoire du Roy de France, Paris, H. Sara, 1645.
- Du Verdier, Le Vray Estat de la France comme elle est gouvernée à présent, Paris, J. Prome, 1654.
- Edict du Roy, portant creation de quatre Maistres de chacun Art et Mestier en toutes les Villes et lieux de ce Royaume, où les Mestiers sont Iurez, en faveur de la ioyeuse Naissance de Monseigneur le Dauphin, Paris, 1639.
- Entrées et réjouissances dans la ville de Dijon. Récit de ce qui s'est passé en la ville de Dijon pour l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin (1638), rééd., Dijon, Rarantère, 1885.
- Estat de la France comme elle est gouvernée à présent en la majorité de nostre incomparable Monarque Louis XIV, à présent régnant, Paris, J. Guignard, P. David, 1651.
- Estat de la France dans sa perfection et comme elle est à présent gouvernée, Paris, E. Loyson, 1658.
- L'État de la France, Paris, G. Cavelier fils, 1712.
- Extrait du sermon fait par Mr Vildor en l'eglise de St Jean en Greve le dimanche 26 Ianvier 1687, slnd.
- A. Félibien, Relation de la feste du 18e juillet 1668, Paris, P. Le Petit. 1668.
- Th. Godefroy, Le Ceremonial françoys, ou description des ceremonies rangs et seances observées en France en divers Actes, et assemblées solennelles, Paris, Cramoisy, 1659.
- Le Grand feu de Ioye de Paris fait devant l'Hostel de Ville, pour l'heureuse naissance de Mgr le Dauphin, Paris, P. Rocolet, 1638.
- J. N. Guyot, Traité des droits, fonctions, franchises, exemptions, prérogations et privileges, Paris, Visse, 1786.

- Harangue faite à Sa Majesté par les ambassadeurs du Roy de Siam, le mardi 14 janvier 1687, Paris, S. Mabre Cramoisy, 1687.
- Inventaire général du mobilier de la Couronne sous Louis XIV (1663-1715), J. Guiffrey (éd.), Paris, J. Rouam, 1885.
- La Maison des Ieux academiques, Paris, E. Loison, 1659 ; rééd., Paris, E. Loyson, 1668.
- La Marinière, Estat des officiers domestiques et commençaux des maisons du Roy, sl, 1649.
- La Naissance d'un Dauphin decouverte avec beaucoup d'autres merveilles dans le Prophete Royal annoncée au Roy et à la Reyne, Paris, L. Barbote, 1638.
- Lettre de Messieurs le Prevost des Marchands et Eschevins de cette Ville de Paris, à Monsieur le Doyen, Grand Vicaire de Monseigneur l'Archevesque, pour l'ordre de la Procession generale de Saint Roch, et Prieres publiques, pour la conservation de la santé de Sa Majesté, Paris, Ch. Journel, 1658.
- Lettres patentes du Roy pour l'etablissement de l'Academie royale de Danse (1661), rééd., Paris, veuve Saugrain, P. Prault, 1730.
- Mandement de Son Eminence Monseigneur l'Archevesque, pour ordonner des Prieres publiques pour le repos de l'Ame du feu Roy, slnd.
- Mandement prescrivant un Te Deum en actions de grâces de la guerison du roi (25 janvier 1687).
- Mémoriaux du Conseil de 1661, J. de Boislisle (éd.), II, Paris, Renouard, 1905.
- Cl.-Fr. Ménestrier, Traité des Tournois, ioustes, carroussels, et autres spectacles publics, Lyon, J. Muguet, 1669.
- Du Pradel, Le Livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des almanachs pour l'année 1692, Paris, D. Nion, 1692.
- Ch. Perrault, Courses de testes et de vague faites par le Roy et par les Princes et seigneurs de sa cour en l'année 1662, Paris, Imprimerie royale, 1670.
- Regnault, Histoire des sacres et couronnements de nos rois, faits à Reims, Reims, chez l'auteur, 1722.
- Relation de ce qui s'est passé à Constantinople au sujet de la Mort de Tres-Haut et Tres-Puissant Prince Louis XIV, Meaux, F. Alard, 1717.

- Relation des rejoüissances que l'Université d'Aix en Provence a faites, pour le rétablissement de la santé du Roy, Aix, G. Le Grand, 1687.
- Retenue de premier medecin du Roy, pour le sieur Poirier, Paris, 1715.
- L. de Vrevin, Code des privilegiez, Paris, P. Rocolet, 1646.

VIII. Images, descriptions et histoire de Louis XIV

- P. G. Daniel, Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules, Paris, J.-B. Delespine, 1713
- Donneau de Vizée, Mémoires pour servir à l'Histoire de Louis le Grand, sl, 1698.
- Fr. Faure, Louis le Grand, panegyrique, Paris, Fr. Muguet, 1680. La Galerie des peintures ou recueil des portraits et eloges en vers et en prose. Paris. Ch. De Sercy. 1663.
- Gros de Boze, Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, Bade, J.-L. Baldinger, 1705.
- Bruzen de La Martinière, Histoire de la vie et du regne de Louis le Grand enrichie de médailles, La Haye, J. Van Duren, II, 1741. V. 1744.
- Histoire de Louys XIV, roy de France et de Navarre et de la Reinemère régente. Paris. M. Collet. 1646.
- Histoire du traitté de la paix conclüe sur la frontière d'Espagne et de France entre les deux couronnes en l'an 1659, Cologne, P. de La Place, 1665.
- Chevalier De Jant, Prophétie de Nostradamus sur la longueur des jours, et la félicité du règne de Louis XIV, sl, 1673.
- La Motte Le Noble, Histoire panegyrique de Louis XIV Roy de France, sous le nom de Heros incomparable, Rouen, A. Maurry, 1673.
- De Larrey, Histoire de France sous le regne de Louïs XIV, Rotterdam, M. Bohm, III, 1721, V, 1722.
- L. Le Gendre, Essai de l'histoire du regne de Louis le Grand, jusques à la Paix générale de 1697, Cologne, P. Marteau, 1700.
- G. Leti, La Monarchie universelle de Louys XIV, trad. fr., I, Amsterdam, A. Wolfgang, 1689.

- H. Ph. Limiers, Histoire du regne de Louis XIV, Amsterdam, Compagnie, 1717.
- G.-P. Marana, L'Espion du Grand-Seigneur, et ses relations envoyées à Constantinople, Amsterdam, H. Westein, 1688.
- -, Portrait de Louis le Grand, Paris, M. Jouvenel, 1690.
- Martinet, Emblesmes royales a Louis le Grand, Paris, Cl. Barbin, 1672.
- J. Massard, Relation exacte, et curieuse des malheurs extrémes et prochains, tant de Louis XIV que de toute la France prédits par Nostradamus avec l'Histoire de la maladie, et de la mort extraordinaire de ce Monarque, Amsterdam, chez l'auteur, 1693.
- Médailles sur les principaux evenements du regne de Louis le Grand avec des explications historiques, Paris, Imprimerie royale, 1702.
- Cl.-Fr. Ménestrier, *Histoire du roy Louis le Grand par les médailles*, Paris, J.-B. Nolin, 1691.
- —, Histoire du regne de Louis le Grand par les medailles, 2e éd., Paris, J.-B. Nolin/Lyon, J.-B. De Ville, 1700.
- Ch. Patin, Introduction a la connoissance des Medailles, 2e éd., Paris, J. Du Bray, 1667.
- Puget de La Serre, Panégyrique de Louis quatorziesme, roy de France et de Navarre, slnd.
- M. Reboulet, Histoire du regne de Loüis XIV, sur nommé le Grand, Roy de France, Avignon, Fr. Girard, 1744.
- Remarques sur la reddition de Dunkerque entre les mains des Anglois, Paris, S. Cramoisy, 1658 (attribué à H. de Lionne).
- S. de Riencourt, *Histoire de la monarchie françoise sous le regne de Louis le Grand*, 4e éd., Paris, M. Brunet, 1697.
- Ch. Sevin, marquis de Quincy, Histoire militaire du règne de Louis le Grand, Paris, D. Mariette, J.-B. Delespine, J.-B. Coignard, 1726.
- M. Le Vassor, Histoire du regne de Louis XIII, Amsterdam, Z. Chatelain, 1735.

IX. Littérature, poésies, réflexions, religion et divers

D. Antheaume, La Vie du venerable Frere Fiacre, augustin dechausse, Paris, D. Hortemels, 1722.

- Archives de la Bastille, F. Ravaisson (éd.), Paris, Durand et Pedone-Launiel, 1871.
- P. Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, rééd., Genève, Slatkine reprints, 1969.
- R. Benserade, Amour malade, dansé par Sa Majesté le 17 jour de Ianvier 1657, Paris, Ballard, 1657.
- E. Binet, Consolation et réjouissance pour les malades et personnes affligées (1627), rééd., Grenoble, J. Millon, 1995.
- J.-Fr. Blondel, Architecture françoise, ou Recueil des plans, élévations, coupes et profils des églises, maisons royales, palais, hôtels [...], Paris, Ch.-A. Jombert, 1756, IV.
- J. Bodin, Les Six livres de la Republique, Paris, J. du Puis, 1583. Bossuet, Oraisons funèbres, Paris,
- —, Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte, Genève, Droz, 1967.
- La Bruyère, Les Caractères de Théophraste (1688), Paris, Booking International, 1993.
- Du Buisson, La Vie du Vicomte de Turenne, La Haye, 1708.
- Charpentier, Histoire de ce qui est arrivé au Tombeau de Sainte Geneviève, Paris, V. Coustelier, 1697.
- P. Dan, Le Tresor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau, Paris, S. Cramoisy, 1642.
- Desormeaux, Histoire de Louis de Bourbon, Paris, Saillant et alii, 1766.
- P.-E. Du-Faur, Éloge de Louis XV prononcé dans l'Hotel de Ville de Paris, Paris, Knapen, 1755.
- Félibien, Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellens peintres anciens et modernes, Paris, Veuve S. Mabre-Cramoisy, 1688.
- —, La Description du château de Versailles, Paris, A. Villette, 1694.
- Félibien des Avaux, Description de Versailles, Paris, A. Chrétien, 1703.
- M. Félibien, Histoire de la ville de Paris, Paris, G. Desprez, J. Desessartz, 1725.
- J. de La Fontaine, «Poème du quinquina» (1682), Œuvres complètes, Paris, Gallimard, La Pléiade.
- Fontenelle, « Éloge de M^r Fagon », Œuvres complètes, Histoire de l'Académie des Sciences, VII, Paris, Fayard, 1994.

- Gallia christiana, I, Paris, 1716.
- Harangue de la goutte a messieurs ses hostes ou elle mesme fait son apologie, Genève, I. H. Widerhold, 1673.
- Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, H.-L. Guerin, 1740, III.
- Histoire suivie de l'Academie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, Amsterdam, Fr. Changuin, 1743.
- Genest, Les Divertissemens de Seaux, Trévoux/Paris, E. Ganeau, 1712.
- A. Girard, L'Idée d'une belle mort, ou d'une mort chrestienne, dans la recit de la fin heureuse de Louis XIII, Paris, Imprimerie royale, 1656.
- N. Guérin, Description de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1715), A. de Montaiglon (rééd.), Paris, 1893.
- Fr. La Mothe Le Vayer, Discours de la contrariété d'humeurs qui se trouve entre de certaines Nations, et singulierement entre la Françoise et l'Espagnole, Paris, A. Courbé, 1647.
- Mabillon, La Mort chretienne sur le modele de celle de N. S. Jesus-Christ, Paris, Ch. Robustel, 1702.
- N. de La Mare, Continuation du Traité de la Police, Paris, J.-Fr. Herissant, 1738, IV.
- G.-P. Marana, Lettre d'un Sicilien a un de ses amis contenant une agreable Critique de Paris et des François, Chambery, P. Maubal, 1714.
- Massialot, *Le Cuisinier roïal et bourgeois*, Paris, P. Prudhomme, 1703.
- Mazière de Monville, La Vie de Pierre Mignard, J. Boudot, J. Guerin, 1730.
- Médard de Compiègne, *Histoire de Nostre Dame de Paix*, Paris, G. André, 1660.
- Le Médecin Courtizan dans Recueil de poésies françoises des xv^e et xv^e siècles, A. de Montaiglon, J. de Rothschild, Paris, P. Daffis, 1875, X.
- Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des membres de l'Académie royale de peinture et sculpture, Dussieux et alii (éd.), Paris, F. de Nobele, réimpr., 1968.
- Mémoires pour servir à l'histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé, Cologne, P. Marteau, 1693.
- P. Le Moyne, Poésies, Paris, A. Courbé, 1650.

- J.-B. Morin, Astrologia gallica principiis et rationibus stabilita, Hagae Comitis, A. Vlacq, 1661.
- J. Nicot, Thresor de la langue françoyse tant ancienne que moderne, Paris, D. Douceur, 1606.
- Les Œuvres de Monsieur Palaprat, nouvelle édition, Paris, P. Ribou, 1702, II.
- Y. de Paris, *Le Gentilhomme chrestien*, Paris, veuve D. Thierry, 1666.
- B. Pascal, Œuvres complètes, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1957.
- Pellisson, Histoire de l'Académie françoise depuis son établissement jusqu'à 1652, Paris, Coignard fils, 1729.
- Ch. Perrault, Le Siècle de Louis le Grand, Paris, Coignard, 1687.Poisson, Le Baron de la Crasse, comédie, Paris, Th. Guillain, 1687.
- La Quintinie, Instruction pour les jardins fruitiers et potagers. Avec un Traité des Orangers, Paris, Cl. Barbin, 1690, I.
- Richelet, Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, Genève, J. H. Widerhold, 1680.
- Le Roy, les personnes de la cour qui sont de la première Qualité, slnd.
- Saint-Réal, Dom Carlos, nouvelle historique, Amsterdam, G. Commelin, 1672.
- Madeleine de Scudéry, La Promenade de Versailles, sl, 1669.
- Sermons de Massillon, évêque de Clermont. Oraisons funèbres et professions religieuses, Paris, veuve Estienne, 1779.
- J. Swift, « Ode au Roi sur son expédition d'Irlande » (1691) et « Les Écrits de Bickerstaff », Œuvres complètes, Paris, Gallimard. la Pléiade.
- Tallemant des Réaux, *Historiettes*, Paris, Gallimard, la Pléiade, 1960-1961.
- La Vie de Maistre Jean Baptiste Morin, Paris, J. Henault, 1660.

BIBLIOGRAPHIE

Généralités et divers

- S. Haffemayer, L'Information dans la France du XVII^e siècle. La Gazette de Renaudot de 1647 à 1663, Paris, Champion, 2002.
- R. Kleinmann, Anne d'Autriche, trad. fr., Paris, Fayard, 1993.
- Lebeuf, Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, rééd., Paris, Féchoz et Letouzey, 1883.
- H. Leclerq, Histoire de la Régence pendant la minorité de Louis XV, Paris, H. Champion, 1921.
- J.-A. Le Roi, *Histoire de Versailles, de ses rues, places et avenues* [...], Versailles, P. Oswald, sd.
- G. Livet, L'Intendance d'Alsace de la guerre de Trente ans à la mort de Louis XIV, 2e éd., Strasbourg, P. U. Strasbourg, 1991.
- J. Michelet, Histoire de France au xvII^e siècle, Louis XIV et le duc de Bourgogne, Paris, Chamerot, 1862.
- -, Histoire de France, rééd., Paris, A. Lacroix, 1878.
- W. R. Newton, L'Espace du Roi. La cour de France au château de Versailles, 1682-1789, Paris, Fayard, 2000.
- Duc de Noailles, Histoire de Madame de Maintenon et des principaux évènements du règne de Louis XIV, Paris, Comptoir des imprimeurs unis, 1848.
- C. Rousset, Histoire de Louvois et de son administration, Paris, Didier, 1864.

- Ph. Salvadori, La Chasse sous l'Ancien Régime, Paris, Fayard, 1996.
- M. Vincent, Mercure galant, Extraordinaire, Affaires du temps. Table analytique contenant l'inventaire de tous les articles publiés (1672-1710), Paris, H. Champion, 1998.
- F. U. Wrangel, Première visite de Christine de Suède à la cour de France, 1656, Paris, Didot, 1930.

Histoire de la médecine et des sciences

- M. Alet, « La mélancolie dans la psycho-physiologie du début du XVII^e siècle », Papers on French Seventeenth Century Literature, 35, 49, 1998.
- L. Brockliss, «The Literacy Image of the Medecine du Roi in the Literature of the Grand Siecle », dans V. Nutton (éd.), 1990.
- L. Brockliss, C. Jones, *The Medical World of Early Modern France*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- H. Busson, La Religion des classiques (1660-1685), Brionne, G. Monfort/PUF, 1948.
- G. Chaussinand-Nogaret, « Nobles médecins et médecins de cour au xviii^e siècle », Annales ESC, 32, 5, 1977.
- H. J. Cook, "Physicians and Natural History", Cultures of Natural History, N. Jardine et alii (éd.), Cambridge University Press, 1996.
- A. Corlieu, L'Ancienne Faculté de Médecine de Paris, Paris, Delahaye et C^{ie}, 1877.
- G. Cosmacini, Soigner et réformer. Médecine et santé en Italie de la Grande Peste à la Première Guerre mondiale, trad. fr., Paris, Payot, 1992.
- Ch. Daremberg, La Médecine, histoire et doctrines, Paris, Didier, 1865.
- P. Darmon, Le Mythe de la procréation à l'âge baroque, Paris, Pauvert, 1977.
- E. Deguéret, Histoire médicale du Grand Roi, Paris, M. Vigné, 1924.
- H. Drévillon, Lire et écrire l'avenir. L'astrologie dans la France du Grand Siècle (1610-1715), Seyssel, Champ Vallon, 1996.

- H. Frère, « Notes sur Fagon », Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, 104, 1901-1902.
- H. Friedenwald, *The Jews and Medicine, Essays*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1944.
- D. Gourevitch, Le Triangle hippocratique dans le monde grécoromain, BEFAR, 1984.
- A. Grozieux de Laguérenne, G.-C. Fagon, archiâtre de Louis XIV, surintendant du Jardin royal des Plantes (1638-1718), thèse de médecine, M. Roger (dir.), Paris, Arnette, 1930.
- H. Jadart, L'Hôpital Saint-Marcoul de Reims (1645-1900). Notes et Documents pour servir à son Histoire et à sa Description, Reims, Imprimerie de l'Académie, 1902.
- R. King, The Making of the Dentiste, c. 1650-1760, Asgate, Gower House, 1998.
- L. Lacour, Note sur le Journal de la santé du roi Louis XIV, conservé manuscrit à la Bibliothèque impériale et sur la Grande Opération de 1686, Paris, P. Jannet, 1857.
- Y. Laissus, « Le Jardin du Roi », Enseignement et diffusion des sciences en France au xvIII^e siècle, R. Taton (dir.), Paris, Hermann, 1986.
- R. Mandressi, Le Regard de l'anatomiste. Dissections et invention du corps en Occident, Paris, Seuil, 2003
- G. Mareschal de Bièvre, Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV (1658-1736), Paris, Plon, 1906.
- The Medical Revolution of the Seventeenth Century, R. French, A. Wear (éd.), Cambridge University Press, 1989.
- Medicine at the Court of Europe, 1500-1837, V. Nutton (éd.), Londres, Routledge, 1990.
- Medicine in Society. Historical Essays, A. Wear (éd.), Cambridge University Press, 1992.
- H. Mikkeli, « A Melancholy Man. Between a Medical Discourse and literacy Topos », Bodies in Evidence. Perspectives on the History of the Body in Early Modern Europe, M. Kaartinen, A. Korkohnen (éd.), Turku, 1997.
- Patient and Practitioners. Lay Perceptions of Medicine in Pre-Industrial Society, R. Porter (éd.), Cambridge History of Medicine, 1985.

- S. Perez, « La lancette et le sceptre », présentation du *Journal de santé de Louis XIV*, Grenoble, J. Millon, 2004.
- J.-J. Peumery, Les Mandarins du Grand Siècle, Paris, Synthélabo, 1999.
- R. Porter, Gout. The Patrician Malady, New Haven, Yale University Press, 1998.
- Problems and Methods in the History of Medicine, R. Porter, A. Wear (éd.), Londres/New York/Sydney, Croom Helm, 1987.
- J. Roger, Les Sciences de la vie dans la pensée française du xvIII^e siècle. La génération des animaux de Descartes à l'Encyclopédie (1963), Paris, Albin Michel, 1993.
- C^{te} de Ronceray, « Une grande famille de médecins sous Louis XIII et Louis XIV, les d'Aquin », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, 1932.
- A. Rorty, "Descartes on Thinking with the Body", The Cambridge Companion to Descartes, J. Cottingham (éd.), New York, 1992.
- Cl. Salomon-Bayet, L'Institution de la Science et l'Expérience du vivant. Méthode et expérience à l'Académie royale des Sciences, 1666-1793, Paris, Flammarion, 1978.
- A. Stroup, A Company of Scientists: Botany, Patronage and Community at the Seventeenth Century Parisian Royal Academy of Sciences, Berkeley, University of California Press, 1990.
- G. Vigarello, Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge, rééd., Paris, Le Seuil, 1999.

Histoire de la vie privée, du corps, de la démographie et des sensibilités

- R. Balzarini, «Il corpo del sovrano e il suo medico», Segni d'infanzia. Crescere come re nel Seicento, M. Ferrari Alfano, M. Grandini, et alii (dir.), Milan, Franco Angeli, 1991.
- R. Benoit, Vivre et mourir à Reims au Grand Siècle (1580-1720), Arras, Artois Presses Université, 1999.
- Y.-M. Bercé, « Influence de la malaria sur l'histoire événementielle du Latium (xvie-xix^e s.) », Maladies et sociétés (xır^e-xvıır^e s.), actes du colloque de Bielefeld (1986), Paris, CNRS, 1989.

- M. Caroly, *Le Corps du Roi-Soleil*, Paris, Les Éditions de Paris, 1999.
- P. Couperie, « Régimes alimentaires dans la France du xviie siècle », *Annales ESC*, 18, 1963.
- H.-P. Duerr, Nudité et pudeur. Le mythe du processus de civilisation, trad. fr., Paris, MSH, 1998.
- M. Foisil, « L'écriture du for privé », Histoire de la vie privée, III, Paris, Le Seuil, 1999.
- M. P. Gutmann, « Putting Crises in Perspective. The Impact of War on Civilian Populations in the Seventeenth Century », *Annales de Démographie Historique*, 1977.
- B. Ketcham Wheaton, L'Office et la bouche. Histoire des mœurs de la table en France 1300-1789, trad. fr., Paris, Calmann-Lévy, 1984.
- Fr. Lebrun, Les Hommes et la mort en Anjou aux xvII^e et xvIII^e siècles. Essai de démographie et de psychologie historiques, Paris/La Haye, Mouton, 1971.
- —, « Les crises démographiques en France aux xvII^e et xvIII^e siècles », *Annales ESC*, 2, 1980.
- J. Leclant, « Le café et les cafés à Paris (1644-1693) », Annales ESC, 6, 1951.
- B. Lepetit, « Démographie d'une ville en gestation : Versailles sous Louis XIV », *Annales de Démographie Historique*, 1977.
- M. Magendie, La Politesse mondaine et les théories de l'honnêteté en France au xvii siècle, de 1600 à 1660, Paris, Alcan, sd.
- S. Mennell, Français et Anglais à table du Moyen Age à nos jours (1985), trad. fr., Paris, Flammarion, 1987.
- La Mort des rois. Documents sur les derniers jours de souverains français et espagnols, de Charles Quint à Louis XV, précédé de « Le roi meurt un jour », S. Perez (éd.), Grenoble, J. Millon, 2006.
- R. Muchembled, La Société policée. Politique et politesse en France du xvi^e au xx^e siècle, Paris, Seuil, 1999.
- C. D. O'Malley, « The Medical History of Louis XIV: Intimations of Mortality », Louis XIV and the Craft of Kingship, J. C. Rule (dir.), Ohio University Press, 1969.
- S. Perez, «La goutte de Louis XIV. Essai de bio-histoire», Mémoires de Paris et de l'Île-de-France, t. 56, 2005.

- « Pour une histoire de l'alimentation », J.-J. Hémardinquer (dir.), Cahier des Annales, 28, 1970.
- R. Rey, « Hygiène et souci de soi dans la pensée médicale des Lumières », Communications, n° 56, 1993.
- D. Roche, « La Mémoire de la mort ». Recherches sur la place des arts de mourir dans la Librairie et la lecture en France aux xvIII^e et xvIII^e siècles », *Annales ESC*, 1, 1976.
- J. Rousset, « Essai de pathologie urbaine. Les causes de morbidité et de mortalité à Lyon aux xvII^e et xvIII^e siècles », Cahiers d'histoire, VIII, 1, 1963.
- B. S. Turner, «The Government of the Body: Medical Regimens and the Rationalization of Diet », *The British Journal of Sociology*, 33, 2, 1982.
- —, « Warrior Charisma and the Spiritualization of Violence », *Body and Society*, 9, 4, 2003.
- Versailles et les tables royales en Europe, xvII^e-xvIII^e siècles, Musée national de Versailles et Trianon, Paris, RMN, 1993.
- G. Vigarello, Le Propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge, Paris, Le Seuil, 1985.

Histoire des pratiques et des théories politiques

- J.-M. Apostolidès, Le Roi-machine. Spectacle et politique au temps de Louis XIV, Paris, Minuit, 1981.
- F. B. Assaf, La Mort du Roi. Une thanatographie de Louis XIV, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1999.
- M. Bloch, Les Rois thaumaturges (1924), Paris, Gallimard, 1983.
- J. Boucher, *La* Cour *d'Henri III*, Rennes, Éditions Ouest France, 1986.
- A Boureau, Le Simple Corps du roi. L'impossible sacralité des souverains français (xve-xviile s.), Paris, Les Editions de Paris, 1988.
- P. Burke, *Louis XIV*, *les stratégies de la gloire*, trad. fr., Paris, le Seuil, 1997.
- —, «L'image de Charles Quint: constructions et interprétations», Charles Quint, 1500-1558. L'empereur et son temps (1999), H. Soly (dir.), trad. fr., Arles, Actes Sud, 2000.

- J.-P. Cavaillé, « De la construction des apparences au culte de la transparence. Simulation et dissimulation entre le xvI^e et le xvII^e s. », *Littératures classiques*, 34, 1998.
- J. Cornette, Le Roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans le Grand Siècle, Paris, Payot, 1992.
- Fr. Duffo, Le Cérémonial de France à la cour de Louis XIV, Paris, P. Le Thielleux, 1936.
- N. Elias, La Civilisation des mœurs, trad. fr., rééd., Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- —, La Société de cour, trad. fr., rééd., Paris, Calmann-Lévy, 1985.
- M. Fogel, «Le système d'information ritualisée de l'absolutisme », Le Journalisme d'Ancien Régime, Lyon, PUL, 1982.
- —, Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI au milieu du XVIII siècle, Paris, Fayard, 1989.
- A.Y. Haran, Le Lys et le globe. Messianisme dynastique et rêve impérial en France aux xvi^e et xvii^e siècles, Seyssel, Champ Vallon, 2000.
- E. Kantorowicz, « Mourir pour la patrie (*Pro Patria Mori*) dans la pensée politique médiévale » dans *Mourir pour la patrie*, trad. fr., Paris, PUF, 1984.
- —, Les Deux Corps du roi. Essai sur la théologie politique au Moyen Âge, trad. fr., rééd., Paris, Gallimard, Quarto, 2000.
- G. Lacour-Gayet, L'Éducation politique de Louis XIV, 2e éd., Paris, Hachette, 1923.
- S. de Laverny, Les Domestiques commensaux du roi de France au xvne siècle, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2002.
- X. Le Person, « Les symptômes de la temporisation. Langages et significations des maladies idoines d'un Grand : Louis de Gonzague, duc de Nevers (1585-1588) », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. LXII (2), 2000.
- —, « Practiques » et « practiqueurs ». La vie politique à la fin du règne de Henri III, Genève, Droz, 2002.
- E. Le Roy Ladurie, Saint-Simon ou le système de la cour, Paris, Fayard, 1999.
- L. Marin, Le Portrait du Roi, Paris, Seuil, 1983.
- S. Perez, « Les brouillons de l'absolutisme. Les « mémoires » de Louis XIV en question », xvII^e siècle, n° 222, 1-2004.

- —, « Illustrat dum respicit. Réflexions sur le regard de Louis XIV », Communications, 2004.
- J. Revel, « La cour » dans Les Lieux de mémoire, III, Les France, 2, Paris, Gallimard, 1992.
- G. Sabatier, « Le corps du roi. Compte-rendu de J.-M. Apostolidès, Ph. Beaussant, L. Marin », Revue d'histoire moderne et contemporaine, 30, janvier-mars 1983.
- —, « Protocole et imagerie royale en France sous la monarchie absolue. Les cérémonies d'action de grâce pour la guérison de Louis XIV en 1687 et les inaugurations de statue royale sous Louis XIV et Louis XV », *Le Protocole ou la mise en forme de l'ordre politique*, Y. Deloye, Cl. Haroche, O. Ihl (dir.), Paris, L'Harmattan, 1996.
- —, Versailles ou la figure du roi, Paris, Albin Michel, 1999.
- J. Schillinger, Les Pamphlétaires allemands et la France de Louis XIV, Berlin/Paris/Vienne, P. Lang, 1999.
- P. J. W. Van Malssen, Louis XIV d'après les pamphlets répandus en Hollande, Paris/Amsterdam, Nizet/Bastard, sd.
- A. E. Zanger, « État de transpiration et génération de l'État : la représentation du corps politique dans le mariage de Louis XIII », *Le Corps au xvne siècle*, R. W. Tobin (éd.), Paris/Seattle/Tübingen, Biblio 17, 1995.
- —, Scenes from the Marriage of Louis XIV. Nuptial Fictions and the Making of Absolutist Power, Stanford University Press, 1997.

Histoire des arts, de la littérature et de la numismatique

- A. d'Affry de la Monnoye, Les Jetons de l'échevinage parisien [...], Paris, Imprimerie nationale, 1878.
- Th. Bajou, *La Peinture à Versailles. xvII^e siècle*, Paris, RMN/Buchet-Chastel, 1998.
- M. Couvreur, J.-B. Lully. Musique et dramaturgie au service du Prince, Paris, M. Vokar, 1992.
- M. Desavis, Description des jetons décanaux de la collection du Pr. Gilbert avec commentaires historiques et biographies des doyens (1638-1793), Paris, Jouve et C^{ie}, 1933.
- F. Droulers, Répertoire général des monnaies de Louis XIII à Louis XVI (1610-1792), Paris, Copernic, 1987.

- R. Duchêne, Molière, Paris, Fayard, 1998.
- N. Ferrier-Caverivière, L'Image de Louis XIV dans la littérature française de 1660 à 1715, Paris, PUF, 1981.
- —, « Louis XIV et ses symboles dans l'histoire métallique du règne de Louis le Grand », xvııe siècle, 134, janviermars 1982.
- —, Le Grand Roi à l'aube des Lumières (1715-1751), Paris, PUF, 1985.
- Feuardent, Jetons et Mereaux, depuis Louis IX jusqu'à la fin du Consulat de Bonaparte, Paris/Londres, Rollin/Feuardent, 1904.
- H. Fournié, Les Jetons des Doyens de l'ancienne Faculté de Médecine de Paris, E. Bertrand (impr.), Châlons-sur-Saône, 1907.
- J. Jacquiot, « Les portraits de Louis XIV gravés sur les médailles des séries métalliques uniformes », Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France, séance du 7 juin 1967.
- —, Catalogue des médailles et jetons de Louis XIV, Paris, Imprimerie nationale/CNRS, 1968.
- —, « La médaille, document de convergences des cultures et des mentalités », Histoire sociale, sensibilités collectives et mentalités. Mélanges Robert Mandrou, Paris, PUF, 1985.
- F.-N. Leroy, Histoire de Jouvenet, Paris, Didron, 1860.
- Cl. Maumené, L. d'Harcourt, Iconographie des rois de France, 2^e série, Louis XIV-Louis XV-Louis XVI. Archives de l'art français, XV, 1931.
- La Médaille au temps de Louis XIV, exposition de l'Hôtel de la Monnaie, 1970, Paris, Imprimerie nationale 1970.
- Museo del Prado. Inventario general de Pinturas, I, la coleccion real, Madrid, Museo del Prado, Espasa Calpe, 1990.
- C. Pascal, « La statue de Louis XIV par Coysevox », Bulletin de la société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France, 1888.
- S. Perez, « Les rides d'Apollon : l'évolution des portraits de Louis XIV », Revue d'histoire moderne et contemporaine, septembre-octobre 2003.
- Y. Picart, Michel Corneille l'Ancien, 1601-1664, Paris, La Porte Étroite, 1994.
- I. Pihlström, Le Médecin et la médecine dans le théâtre comique français du xvif siècle. Upsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 1991.

- P. M. Ranum, « A sweet servitude : A Musician's life at the Court of M^{lle} de Guise », Early Music, XV, 3, août 1987.
- A. Schnapper, Jean Jouvenet (1644-1717) et la peinture d'histoire à Paris, Paris, L. Laget, 1974.
- E. Thoison, « Notes sur des artistes se rattachant au Gâtinais. Les Vernansal », Réunion des sociétés des beaux-arts des départements, 1901.
- P. Zoberman, Les Panégyriques du Roi prononcés dans l'Académie française, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1991.
- —, Les Cérémonies de la parole. L'éloquence d'apparat en France dans le dernier quart du xvii^e siècle, Paris, H. Champion, 1998.
- —, « Généalogie d'une image : l'éloge spéculaire », xvII^e siècle, 146. 1985.
- —, « L'Éloge du roi : construction d'image ou propagande monarchique ? L'exemple du xvII^e siècle », L'Éloge du Prince. De l'Antiquité au temps des Lumières, I. Gogitore, Fr. Goyet (dir.), Grenoble, Ellug, 2003

Épistémologie médicale, historique et anthropologique

- Pour l'Histoire de la Médecine. Autour de l'œuvre de Jacques Léonard, M. Lagrée, Fr. Lebrun (dir.), Rennes, PU Rennes, 1994.
- J.-P. Aron, «Biologie, histoire et histoire de la biologie», Annales ESC, 17, 1962.
- M. Augé, Cl. Herzlich, Le Sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie, Paris, Archives contemporaines, 1984.
- P. Bourdieu, «L'illusion biographique », Actes de la recherche en science sociales, 62-63, 1986.
- G. Canguilhem, La Santé, concept vulgaire et question philosophique, Sables, Pin-Balma, 1990.
- A. Corbin, « Histoire et subjectivités », L'Université de tous les savoirs, III, Qu'est-ce que la vie?, Y. Michaud (dir.), Paris, O. Jacob, 2000.
- Ch. Detrez, La Construction sociale du corps, Paris, Le Seuil, 2002.

- N. Elias, *La Civilisation des mœurs* (1939), trad. fr., Paris, Calmann-Lévy, 1973.
- -, La Société des individus, trad. fr., rééd., Paris, Fayard, 1991.
- M. Foucault, Naissance de la clinique. Une archéologie du regard médical, Paris, PUF, 1963.
- —, L'Herméneutique du sujet. Cours au Collège de France. 1981-1982, Paris, Gallimard-Seuil, 2001.
- C. Geertz, « Centers, Kings and Charisma: Reflections on the Symbolics of Power », dans Culture and Its Creators: Essays in Honor of E. Shils, J. Ben-David, T. N. Clark (éd.), Chicago-Londres, 1977.
- —, Negara. The Theater-State in 19th Century Bali, Princeton, 1980.
- —, Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir, trad. fr., Paris, PUF, 1986.
- B. Good, Comment faire de l'anthropologie médicale? Médecine, rationalité, vécu, trad. fr., Paris, Synthélabo, 1998.
- R. A. Hahn, Sickness and Healing. An Anthropological Perspective, Yale University Press, New Heaven/Londres, 1995.
- Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience, J. Revel (dir.), Paris, Gallimard/Le Seuil, 1996.
- G. Levi, « Les Usages de la biographie », Annales ESC, 44, 6, 1989.
- R. Mandrou, Introduction à la France moderne. Essai de psychologie historique. 1500-1640, rééd., Paris, A. Michel, 1998.
- Michel Foucault. Lire l'œuvre, L. Giard (dir.), Grenoble, J. Millon, 1992.
- Norbert Elias: une lecture plurielle. Cahiers internationaux de sociologie, n° 99, 1995.
- J. Revel, J.-P. Peter, « L'homme malade et son histoire », Faire de l'histoire, III, Paris, Gallimard, 1974.
- Saucerotte, L'Histoire et la Philosophie dans leurs rapports avec la médecine, Paris, Masson, 1863.
- P. Veyne, Comment on écrit l'histoire, rééd., Paris, Le Seuil, 1979.
- —, «L'individu atteint au cœur par la puissance publique », Sur l'individu, Paris, Seuil, 1987.

Table

INTRODUCTION Une santé « si précieuse »			
•			
PREMIÈRE PARTIE LES ÂGES DE LA VIE			
ET LA CONJONCTURE PATHOLOGIQUE			
Charitan 1 - Lauris for the decomposition			
Chapitre 1 : La vie fragile des premières années (1638-1663)	29		
Une naissance compromise mais réussie	29		
Les soins du petit enfant	36		
Premières maladies et problèmes cutanés Deux maladies contagieuses de l'enfance :	42		
la petite vérole et la rougeole Le mal « le plus étrange du monde » :	46		
la blennorragie de 1655	52		
Chapitre 2 : Les fatigues du pouvoir (1658-1687)	61		
Les fatigues de la guerre	61		

684 TABLE

La maladie de Calais (juillet 1658)	65			
Les fatigues de l'État	77			
Les fistules du roi	89			
Chapitre 3 : Le déclin du roi				
(1685-1715)	109			
Les signes du déclin	110			
Les maladies d'un homme affaibli	111			
Le temps des souffrances : la goutte	122			
1696, une année de crise normale	138			
Le roi meurt un jour	148			
Le vot meart ait jour	110			
DEUXIÈME PARTIE				
IL FAUT PROTÉGER				
LA SANTÉ DU ROI				
Chapitre 4 : Des médecins garants				
de la santé du roi	171			
Le personnel soignant au service du roi :	_,_			
-	172			
statuts et privilèges Des médecins très privilégiés	181			
Des médecins au cœur du système	101			
de la cour	190			
La disgrâce de Daquin	195			
Les archiatres et le roi :	1/5			
médecine, pouvoir et vérité	205			
meacute, pourou et vorte	200			
Chapitre 5: Une alimentation				
et un régime de vie au-dessus du commun				
Les désordres de la table				
La récurrence des pathologies				
liées à l'alimentation	237			
Des régimes difficiles à suivre	241			

TABLE	685
-------	-----

Un corps en exerciceLes plaisirs de la chair	255 260
Chapitre 6 : Un corps	
et une santé à protéger	265
Résidences royales et environnement pathogène	266
Mesures de précaution	280
La crainte de l'empoisonnement	284
Une cérémonie sous surveillance :	000
le toucher des écrouelles	289
L'hygiène corporelle du roi	300
TROISIÈME PARTIE	
L'ESPACE PUBLIC	
DE LA SANTÉ DU ROI	
Chapitre 7 : Les nouvelles de la santé du roi	
en tant qu'informations stratégiques	323
Les informations sur la santé de Louis XIV	324
Les maladies des dupes :	
le roi souffrant face aux cabales	344
Entre censure et rumeurs alarmistes :	
la fistule de 1686	362
Relater la mort du roi	374
Chapitre 8 : Les stratégies de la célébration	381
Le « miracle » de juillet 1658	383
Du consensus à la compétition :	
les réjouissances publiques de 1658 et 1687	397
La fonction politique	410
et symbolique des festivités urbaines	413

686 TABLE

La mémoire des célébrations :	
l'exemple du dîner à l'Hôtel de Ville	424
Chapitre 9 : Représenter le corps du roi malade :	
la poésie et les arts	431
La célébration poétique des convalescences	
(1647-1686)	433
La sacralisation poétique de la santé du roi	
en 1686-1687	443
Le temps de la vieillesse : entre désenchantement et immortalisation	459
La médaille et son revers :	433
les deux légendes de la santé du Roi-Soleil	457
CONCLUSION	
Une biohistoire de Louis XIV	471
NOTES	483
CHRONOLOGIE	629
PETIT LEXIQUE MÉDICAL	635
NOTICES BIOGRAPHIQUES	639
SOURCES	643
BIBLIOGRAPHIE	671

collection tempus Perrin

Déjà paru

- 1. Histoire des femmes en Occident (dir. Michelle Perrot, Georges Duby), L'Antiquité (dir. Pauline Schmitt Pantel).
- Histoire des femmes en Occident (dir. Michelle Perrot, Georges Duby), Le Moyen Âge (dir. Christiane Klapisch-Zuber).
- 3. *Histoire des femmes en Occident (*dir. Michelle Perrot, Georges Duby), *xvt-xv11t siècle* (dir. Natalie Zemon Davis, Arlette Farge).
- 4. Histoire des femmes en Occident (dir. Michelle Perrot, Georges Duby), Le XIX^e siècle (dir. Michelle Perrot, Geneviève Fraisse).
- 5. *Histoire des femmes en Occident* (dir. Michelle Perrot, Georges Duby), *Le xxe siècle* (dir. Françoise Thébaud).
- 6. L'épopée des croisades René Grousset.
- 7. La bataille d'Alger Pierre Pellissier.
- 8. Louis XIV Jean-Christian Petitfils.
- 9. Les soldats de la Grande Armée Jean-Claude Damamme.
- 10. Histoire de la Milice Pierre Giolitto.
- 11. La régression démocratique Alain-Gérard Slama.
- 12. La première croisade Jacques Heers.
- 13. Histoire de l'armée française Philippe Masson.
- 14. Histoire de Byzance John Julius Norwich.
- 15. Les Chevaliers teutoniques Henry Bogdan.
- 16. Mémoires, Les champs de braises Hélie de Saint Marc.
- 17. Histoire des cathares Michel Roquebert.
- 18. Franco Bartolomé Bennassar.
- 19. Trois tentations dans l'Église Alain Besançon.
- 20. Le monde d'Homère Pierre Vidal-Naquet.
- 21. *La guerre à l'Est* August von Kageneck.
- 22. Histoire du gaullisme Serge Berstein.
- 23. Les Cent-Jours Dominique de Villepin.
- 24. Nouvelle histoire de la France, tome I Jacques Marseille.
- 25. Nouvelle histoire de la France, tome II Jacques Marseille.
- 26. Histoire de la Restauration Emmanuel de Waresquiel et Benoît Yvert.

- 27. La Grande Guerre des Français Jean-Baptiste Duroselle.
- 28. Histoire de l'Italie Catherine Brice.
- 29. La civilisation de l'Europe à la Renaissance John Hale.
- 30. Histoire du Consulat et de l'Empire Jacques-Olivier Boudon.
- 31. Les Templiers Laurent Daillez.
- 32. Madame de Pompadour Évelyne Lever.
- 33. *La guerre en Indochine* Georges Fleury.
- 34. De Gaulle et Churchill François Kersaudy.
- 35. Le passé d'une discorde Michel Abitbol.
- 36. Louis XV François Bluche.
- 37. Histoire de Vichy Jean-Paul Cointet.
- 38. La bataille de Waterloo Jean-Claude Damamme.
- 39. Pour comprendre la guerre d'Algérie Jacques Duquesne.
- 40. Louis XI Jacques Heers.
- 41. La bête du Gévaudan Michel Louis.
- 42. Histoire de Versailles Jean-François Solnon.
- 43. Voyager au Moyen Âge Jean Verdon.
- 44. La Belle Époque Michel Winock.
- Les manuscrits de la mer Morte Michael Wise, Martin Abegg Jr.
 Edward Cook.
- 46. Histoire de l'éducation, tome I Michel Rouche.
- 47. Histoire de l'éducation, tome II François Lebrun, Marc Venard, Jean Quéniart.
- 48. Les derniers jours de Hitler Joachim Fest.
- 49. Zita impératrice courage Jean Sévillia.
- 50. Histoire de l'Allemagne Henry Bogdan.
- 51. Lieutenant de panzers August von Kageneck.
- 52. Les hommes de Dien Bien Phu Roger Bruge.
- 53. Histoire des Français venus d'ailleurs Vincent Viet.
- 54. La France qui tombe Nicolas Baverez.
- 55. Histoire du climat Pascal Acot.
- 56. Charles Quint Philippe Erlanger.
- 57. *Le terrorisme intellectuel* Jean Sévillia. 58. *La place des bonnes* – Anne Martin-Fugier.
- 59. Les grands jours de l'Europe Jean-Michel Gaillard.
- 60. Georges Pompidou Éric Roussel.
- 61. Les États-Unis d'aujourd'hui André Kaspi.
- 62. Le masque de fer Jean-Christian Petitfils.
- 63. Le voyage d'Italie Dominique Fernandez.
- 64. 1789, l'année sans pareille Michel Winock.
- 65. Les Français du Jour J Georges Fleury.

- 66. Padre Pio Yves Chiron.
- 67. Naissance et mort des Empires.
- 68. Vichy 1940-1944 Jean-Pierre Azéma, Olivier Wieviorka.
- 69. L'Arabie Saoudite en guerre Antoine Basbous.
- 70. Histoire de l'éducation, tome III Françoise Mayeur.
- 71. Histoire de l'éducation, tome IV Antoine Prost.
- 72. La bataille de la Marne Pierre Miquel.
- 73. Les intellectuels en France Pascal Ory, Jean-François Sirinelli.
- 74. Dictionnaire des pharaons Pascal Vernus, Jean Yoyotte.
- 75. La Révolution américaine Bernard Cottret.
- 76. Voyage dans l'Égypte des Pharaons Christian Jacq.
- 77. *Histoire de la Grande-Bretagne* Roland Marx, Philippe Chassaigne.
- 78. Histoire de la Hongrie Miklós Molnar.
- 79. Chateaubriand Ghislain de Diesbach.
- 80. La Libération de la France André Kaspi.
- 81. L'empire des Plantagenêt Martin Aurell.
- 82. La Révolution française Jean-Paul Bertaud.
- 83. Les Vikings Régis Boyer.
- 84. Examen de conscience August von Kageneck.
- 85. 1905, la séparation des Églises et de l'État.
- 86. Les femmes cathares Anne Brenon.
- 87. L'Espagne musulmane André Clot.
- 88. Verdi et son temps Pierre Milza.
- 89. Sartre Denis Bertholet.
- 90. L'avorton de Dieu Alain Decaux.
- 91. La guerre des deux France Jacques Marseille.
- 92. Honoré d'Estienne d'Orves Étienne de Montety.
- 93. Gilles de Rais Jacques Heers.
- 94. Laurent le Magnifique Jack Lang.
- 95. Histoire de Venise Alvise Zorzi.
- 96. Le malheur du siècle Alain Besançon.
- 97. Fouquet Jean-Christian Petitfils.
- 98. Sissi, impératrice d'Autriche Jean des Cars.
- 99. Histoire des Tchèques et des Slovaques Antoine Marès.
- 100. Marie Curie Laurent Lemire.
- 101. Histoire des Espagnols, tome I Bartolomé Bennassar.
- 102. Pie XII et la Seconde Guerre mondiale Pierre Blet.
- 103. Histoire de Rome, tome I Marcel Le Glay.
- 104. Histoire de Rome, tome II Marcel Le Glay.
- 105. L'État bourguignon 1363-1477 Bertrand Schnerb.

- 106. L'Impératrice Joséphine Françoise Wagener.
- 107. Histoire des Habsbourg Henry Bogdan.
- 108. La Première Guerre mondiale John Keegan.
- 109. Marguerite de Valois Éliane Viennot.
- 110. La Bible arrachée aux sables Werner Keller.
- 111. Le grand gaspillage Jacques Marseille.
- 112. « Si je reviens comme je l'espère » : lettres du front et de l'Arrière, 1914-1918 Marthe, Joseph, Lucien et Marcel Papillon.
- 113. Le communisme Marc Lazar.
- 114. La guerre et le vin Donald et Petie Kladstrup.
- 115. Les chrétiens d'Allah Lucile et Bartolomé Bennassar.
- 116. L'Égypte de Bonaparte Jean-Joël Brégeon.
- 117. Les empires nomades Gérard Chaliand.
- 118. La guerre de Trente Ans Henry Bogdan.
- 119. La bataille de la Somme Alain Denizot.
- 120. L'Église des premiers siècles Maurice Vallery-Radot.
- 121. L'épopée cathare, tome I, L'invasion Michel Roquebert.
- 122. L'homme européen Jorge Semprún, Dominique de Villepin.
- 123. Mozart Pierre-Petit.
- 124. La guerre de Crimée Alain Gouttman.
- 125. Jésus et Marie-Madeleine Roland Hureaux.
- 126. L'épopée cathare, tome II, Muret ou la dépossession Michel Roquebert.
- 127. De la guerre Carl von Clausewitz.
- 128. La fabrique d'une nation Claude Nicolet.
- 129. Quand les catholiques étaient hors la loi Jean Sévillia.
- 130. *Dans le bunker de Hitler* Bernd Freytag von Loringhoven et François d'Alançon.
- 131. Marthe Robin Jean-Jacques Antier.
- 132. Les empires normands d'Orient Pierre Aubé.
- 133. La guerre d'Espagne Bartolomé Bennassar.
- 134. Richelieu Philippe Erlanger.
- 135. Les Mérovingiennes Roger-Xavier Lantéri.
- 136. De Gaulle et Roosevelt François Kersaudy.
- 137. Historiquement correct Jean Sévillia.
- 138. L'actualité expliquée par l'Histoire.
- 139. Tuez-les tous! La guerre de religion à travers l'histoire Élie Barnavi, Anthony Rowley.
- 140. Jean Moulin Jean-Pierre Azéma.
- 141. Nouveau monde, vieille France Nicolas Baverez.
- 142. L'Islam et la Raison Malek Chebel.

- 143. La gauche en France Michel Winock.
- 144. Malraux Curtis Cate.
- 145. *Une vie pour les autres. L'aventure du père Ceyrac* Jérôme Cordelier.
- 146. Albert Speer Joachim Fest.
- 147. Du bon usage de la guerre civile en France Jacques Marseille.
- 148. Raymond Aron Nicolas Baverez.
- 149. Joyeux Noël Christian Carion.
- 150. Frères de tranchées Marc Ferro.
- 151. Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem, tome 1, 1095-1130, L'anarchie musulmane René Grousset.
- 152. Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem, tome II, 1131-1187, L'équilibre René Grousset.
- 153. Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem, tome III, 1188-1291, L'anarchie franque René Grousset.
- 154. Napoléon Luigi Mascilli Migliorini.
- 155. Versailles, le chantier de Louis XIV Frédéric Tiberghien.
- 156. Le siècle de saint Bernard et Abélard Jacques Verger, Jean Jolivet.
- 157. Juifs et Arabes au XXe siècle Michel Abitbol.
- 158. Par le sang versé. La Légion étrangère en Indochine Paul Bonnecarrère.
- 159. Napoléon III Pierre Milza.
- 160. Staline et son système Nicolas Werth.
- 161. Que faire? Nicolas Baverez.
- 162. Stratégie B. H. Liddell Hart.
- 163. Les populismes (dir. Jean-Pierre Rioux).
- 164. De Gaulle, 1890-1945, tome I Éric Roussel.
- 165. De Gaulle, 1946-1970, tome II Éric Roussel.
- 166. La Vendée et la Révolution Jean-Clément Martin.
- 167. Aristocrates et grands bourgeois Éric Mension-Rigau.
- 168. La campagne d'Italie Jean-Christophe Notin.
- 169. Lawrence d'Arabie Jacques Benoist-Méchin.
- 170. Les douze Césars Régis F. Martin.
- 171. L'épopée cathare, tome III, Le lys et la croix Michel Roquebert.
- 172. L'épopée cathare, tome IV, Mourir à Montségur Michel Roquebert.
- 173. Henri III Jean-François Solnon.
- 174. Histoires des Antilles françaises Paul Butel.
- 175. Rodolphe et les secrets de Mayerling Jean des Cars.
- 176. Oradour, 10 juin 1944 Sarah Farmer.

- 177. Volontaires français sous l'uniforme allemand Pierre Giolitto.
- 178. Chute et mort de Constantinople Jacques Heers.
- 179. Nouvelle histoire de l'Homme Pascal Picq.
- 180. L'écriture. Des hiéroglyphes au numérique.
- 181. C'était Versailles Alain Decaux.
- 182. De Raspoutine à Poutine Vladimir Fedorovski.
- 183. Histoire de l'esclavage aux États-Unis Claude Fohlen.
- 184. Ces papes qui ont fait l'histoire Henri Tincq.
- 185. Classes laborieuses et classes dangereuses Louis Chevalier.
- 186. Les enfants soldats Alain Louyot.
- 187. Premiers ministres et présidents du Conseil Benoît Yvert.
- 188. Le massacre de Katyn Victor Zaslavsky.
- 189. Enquête sur les apparitions de la Vierge Yves Chiron.
- 190. L'épopée cathare, tome v, La fin des Amis de Dieu Michel Roquebert.
- 191. Histoire de la diplomatie française, tome I.
- 192. Histoire de la diplomatie française, tome II.
- 193. Histoire de l'émigration Ghislain de Diesbach.
- 194. Le monde des Ramsès Claire Lalouette.
- 195. Bernadette Soubirous Anne Bernet.
- 196. Cosa Nostra. La mafia sicilienne de 1860 à nos jours John Dickie.
- 197. Les mensonges de l'Histoire Pierre Miquel.
- 198. Les négriers en terres d'islam Jacques Heers.
- 199. Nelson Mandela Jack Lang.
- Un monde de ressources rares Le Cercle des économistes et Érik Orsenna.
- 201. L'histoire de l'univers et le sens de la création Claude Tresmontant.
- 202. Ils étaient sept hommes en guerre Marc Ferro.
- 203. Précis de l'art de la guerre Antoine-Henri Jomini.
- 204. Comprendre les États-unis d'aujourd'hui André Kaspi.
- 205. Tsahal Pierre Razoux.
- 206. Pop philosophie Mehdi Belahj Kacem, Philippe Nassif.
- 207. Le roman de Vienne Jean des Cars.
- 208. Hélie de Saint Marc Laurent Beccaria.
- 209. La dénazification (dir. Marie-Bénédicte Vincent).
- 210. La vie mondaine sous le nazisme Fabrice d'Almeida.
- 211. Comment naissent les révolutions.
- 212. Comprendre la Chine d'aujourd'hui Jean-Luc Domenach.
- 213. Le second Empire Pierre Miquel.

- 214. Les papes en Avignon Dominique Paladilhe.
- 215. Jean Jaurès Jean-Pierre Rioux.
- 216. La Rome des Flaviens Catherine Salles.
- 217. 6 juin 44 Jean-Pierre Azéma, Philippe Burrin, Robert O. Paxton.
- 218. Eugénie, la dernière impératrice Jean des Cars.
- 219. L'homme Robespierre Max Gallo.
- 220. Les Barbaresques Jacques Heers.
- 221. L'élection présidentielle en France, 1958-2007 Michel Winock.
- 222. Histoire de la Légion étrangère Georges Blond.
- 223. 1 000 ans de jeux Olympiques Moses I. Finley, H. W. Pleket.
- 224. Quand les Alliés bombardaient la France Eddy Florentin.
- 225. La crise des années 30 est devant nous François Lenglet.
- 226. Le royaume wisigoth d'Occitanie Joël Schmidt.
- 227. L'épuration sauvage Philippe Bourdrel.
- 228. La révolution de la Croix Alain Decaux.
- 229. Frédéric de Hohenstaufen Jacques Benoist-Méchin.
- 230. Savants sous l'Occupation Nicolas Chevassus-au-Louis.
- 231. Moralement correct Jean Sévillia.
- 232. Claude Lévi-Strauss, le passeur de sens Marcel Hénaff.
- 233. Le voyage d'automne François Dufay.
- 234. Erbo, pilote de chasse August von Kageneck.
- 235. L'éducation des filles en France au XIX^e siècle Françoise Mayeur.
- 236. Histoire des pays de l'Est Henry Bogdan.
- 237. Les Capétiens François Menant, Hervé Martin, Bernard Merdrignac, Monique Chauvin.
- 238. Le roi, l'empereur et le tsar Catrine Clay.
- 239. Neanderthal Marylène Patou-Mathis.
- 240. Judas, de l'Évangile à l'Holocauste Pierre-Emmanuel Dauzat.
- 241. *Le roman vrai de la crise financière* Olivier Pastré, Jean-Marc Sylvestre.
- 242. Comment l'Algérie devint française Georges Fleury.
- 243. Le Moyen Âge, une imposture Jacques Heers.
- 244. L'île aux cannibales Nicolas Werth.
- 245. Policiers français sous l'Occupation Jean-Marc Berlière.
- 246. Histoire secrète de l'Inquisition Peter Godman.
- 247. La guerre des capitalismes aura lieu Le Cercle des économistes (dir. Jean-Hervé Lorenzi).

- 248. *Les guerres bâtardes* Arnaud de La Grange, Jean-Marc Balencie.
- 249. De la croix de fer à la potence August von Kageneck.
- 250. Nous voulions tuer Hitler Philipp Freiherr von Boeselager.
- 251. *Le soleil noir de la puissance*, 1796-1807 Dominique de Villepin.
- 252. L'aventure des Normands, VIIIe-XIIIe siècle François Neveux.
- 253. La spectaculaire histoire des rois des Belges Patrick Roegiers.
- 254. L'islam expliqué par Malek Chebel.
- 255. Pour en finir avec Dieu Richard Dawkins.
- 256. La troisième révolution américaine Jacques Mistral.
- 257. Les dernières heures du libéralisme Christian Chavagneux.
- 258. La Chine m'inquiète Jean-Luc Domenach.
- 259. La religion cathare Michel Roquebert.
- 260. Histoire de la France, tome I, 1900-1930 Serge Berstein, Pierre Milza.
- 261. Histoire de la France, tome II, 1930-1958 Serge Berstein, Pierre Milza.
- 262. Histoire de la France, tome III, 1958 à nos jours Serge Berstein, Pierre Milza.
- 263. Les Grecs et nous Marcel Detienne.
- 264. Deleuze Alberto Gualandi.
- 265. Le réenchantement du monde Michel Maffesoli.
- 266. Spinoza André Scala.
- 267. Les Français au quotidien, 1939-1949 Éric Alary, Bénédicte Vergez-Chaignon, Gilles Gauvin.
- 268. Teilhard de Chardin Jacques Arnould.
- 269. Jeanne d'Arc Colette Beaune.
- 270. Crises, chaos et fins de monde.
- 271. Auguste Pierre Cosme.
- 272. Histoire de l'Irlande Pierre Joannon.
- 273. Les inconnus de Versailles Jacques Levron.
- 274. Ils ont vécu sous le nazisme Laurence Rees.
- 275. La nuit au Moyen Âge Jean Verdon.
- 276. Ce que savaient les Alliés Christian Destremau.
- 277. François Ier Jack Lang.
- 278. Alexandre le Grand Jacques Benoist-Méchin.
- 279. L'Égypte des Mamelouks André Clot.
- 280. Les valets de chambre de Louis XIV Mathieu Da Vinha.
- 281. Les grands sages de l'Égypte ancienne Christian Jacq.
- 282. Armagnacs et Bourguignons Bertrand Schnerb.

- 283. La révolution des Templiers Simonetta Cerrini.
- 284. Les crises du capitalisme.
- 285. Communisme et totalitarisme Stéphane Courtois.
- 286. Les chasseurs noirs Christian Ingrao.
- 287. Averroès Ali Benmakhlouf.
- 288. Les guerres préhistoriques Lawrence H. Keeley.
- 289. Devenir de Gaulle Jean-Luc Barré.
- 290. Lyautey Arnaud Teyssier.
- 291. Fin de monde ou sortie de crise ? Le Cercle des économistes (dir. Pierre Dockès et Jean-Hervé Lorenzi).
- 292. Madame de Montespan Jean-Christian Petitfils.
- 293. L'extrême gauche plurielle Philippe Raynaud.
- 294. *La guerre d'indépendance des Algériens* (prés. Raphaëlle Branche).
- 295. La France de la Renaissance Arlette Jouanna.
- 296. Verdun 1916 Malcolm Brown.
- 297. Lyotard Alberto Gualandi.
- 298. Catherine de Médicis Jean-François Solnon.
- 299. Le XX^e siècle idéologique et politique Michel Winock.
- 300. L'art nouveau en Europe Roger-Henri Guerrand.
- 301. Les salons de la IIIe République Anne Martin-Fugier.
- 302. Lutèce Joël Schmidt.
- 303. Les aventurières de Dieu Elisabeth Dufourcq.
- 304. Chiisme et politique au Moyen-Orient Laurence Louër.
- 305. La chute ou l'Empire de la solitude 1807-1814 Dominique de Villepin.
- 306. Louis II de Bavière Jean des Cars.
- 307. L'Égypte des grands pharaons Christian Jacq.
- 308. La Deuxième Guerre mondiale John Keegan.
- 309. Histoire du libertinage Didier Foucault.
- 310. L'affaire Cicéron François Kersaudy.
- 311. Les Gaulois contre les Romains Joël Schmidt.
- 312. Le soufre et le moisi François Dufay.
- 313. Histoire des Étrusques Jean-Marc Irollo.
- 314. Le plaisir au Moyen Âge Jean Verdon.
- 315. Cro Magnon Marcel Otte.
- 316. La ligne de démarcation Éric Alary.
- 317. Histoires de Berlin Bernard Oudin, Michèle Georges.
- 318. Histoire de l'armée allemande Philippe Masson.
- 319. La guerre de Cent Ans Georges Minois.
- 320. La santé de Louis XIV Stanis Perez.

À PARAÎTRE

La mémoire des pieds-noirs – Joëlle Hureau. Pascal – Francesco Paolo Adorno. Levinas – François-David Sebbah.

Composition Nord Compo Villeneuve-d'Ascq

Imprimé en France sur presse Offset par